

CONSEIL MUNICIPAL

Et

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL	3
IN EXTENSO DU 15 DECEMBRE 2014	3
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU 16 FEVRIER 2015	62
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	127
MAIRIE DU 1^{ER} SECTEUR	127
<i>Extrait du procès verbal du 12 février 2015</i>	127
<i>Délibérations du 12 février 2015</i>	128
MAIRIE DU 2^{EME} SECTEUR	131
<i>In Extenso du 11 décembre 2014</i>	131
<i>Délibérations du Jeudi 12 Février 2015</i>	142
MAIRIE DU 3^{EME} SECTEUR	153
<i>Extrait du procès verbal du Jeudi 12 février 2015</i>	153
<i>Délibérations du 12 février 2015</i>	154
MAIRIE DU 4^{EME} SECTEUR	158
<i>Délibérations du 11 février 2015</i>	158
MAIRIE DU 5^{EME} SECTEUR	160
<i>Procès verbal d'installation d'un nouveau conseiller d'arrondissements du 9 février 2015</i>	160
<i>Délibérations du 09 février 2015</i>	161
MAIRIE DU 6^{EME} SECTEUR	169
<i>Extrait du procès verbal du 12 février 2015</i>	169
<i>Délibérations du 12 février 2015</i>	170
MAIRIE DU 7^{EME} SECTEUR	187
<i>In Extenso du 25 novembre 2014</i>	187
<i>In Extenso du 10 décembre 2014</i>	195
<i>Délibérations du 12 février 2015</i>	220
MAIRIE DU 8^{EME} SECTEUR	231
<i>Délibérations du Jeudi 12 Février 2015</i>	231

CONSEIL MUNICIPAL

In Extenso du 15 décembre 2014

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mme PUSTORINO-DURAND procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALI ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHEAN ♦ BACCINO ♦ BALLETTI ♦ BARAT ♦ BATTISTA ♦ BAUMANN ♦ BEAUVAL ♦ BERNASCONI ♦ BESNAINOU ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOUSQUET ♦ BOYER ♦ BRUGUIERE ♦ CARADEC ♦ CARLOTTI ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CATANEO ♦ CAZZOLA ♦ CHANTELOT ♦ CHENOZ ♦ COMAS ♦ COPPOLA ♦ CORDIER ♦ CUPOLATI ♦ D'ANGIO ♦ DARY ♦ DAUBET-GRUNDLER ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUGUET ♦ FADHLA ♦ FERAUD-GREGORI ♦ FLEURY-VLASTO ♦ FRENTZEL ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ HOVSEPIAN ♦ JEANJEAN ♦ JOUVE ♦ LAMY ♦ LELOUIS ♦ LEVY-MOZZICONACCI ♦ LOTA ♦ MAGGIO ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ MARTI ♦ MAUNIER ♦ MAURY ♦ MENNUCCI ♦ MERY ♦ MIRON ♦ MORAINÉ ♦ MUSTACHIA ♦ NARDUCCI ♦ PADOVANI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PAYAN ♦ PHILIPPE ♦ PILA ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PREZIOSI ♦ PUSTORINO-DURAND ♦ RAVIER J. ♦ RAVIER S. ♦ REAULT ♦ REY ♦ RIBIERE ♦ RICCA ♦ ROATTA ♦ ROCCA-SERRA ♦ ROYER-PERREAUT ♦ SAID SOILIH ♦ SANTELLI ♦ SAVON ♦ SIMON ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ VANELLE ♦ VASSAL ♦ ZAOUI ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BENARIOUA par FADHLA ♦ BOULAINSEUR par PASQUINI ♦ MASSE C. par CASELLI ♦ MASSE F. par LEVY-MOZZICONACCI ♦ RUAS par GILLES ♦ SPERLING par MORAINÉ ♦ SPORTIELLO par MARI.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues.

Nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports n° 229 et 230, conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Aucune observation)

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2014

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2014 est approuvé.

(M. Stéphane MARI demande la parole)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, toute la semaine vos adjoints ont fait, si j'ose dire, le buzz sur le dossier du J1. Je note qu'il n'y a pas de dossier sur le J1 enrôlé au Conseil, donc je vous demanderai, au nom de l'ensemble des Groupes, peut-être, de ne pas imputer le temps de parole sur ce dossier lorsque la discussion viendra, si elle vient.

Monsieur le Maire.- D'accord, si on en parle, effectivement on enlèvera le temps de parole. Je croyais que c'était pour me féliciter qu'il n'y avait que 230 rapports ! Vous voyez, M. MARI, il y a des efforts !

* * *

2 – Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

14/83/GDB63002 Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

14/84/GDB63002 Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Administratif de Marseille.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

14/85/GDB41502 Paiement de la cotisation pour l'année 2014 à l'association "Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones".
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

14/86/GDB20502 Prix de vente du Pass Musées.
(L.2122-22- 2°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

14/88/GDB13002 Renouvellement de l'adhésion et le Paiement de la cotisation pour l'année 2014 à l'Association "Forum Français pour la Sécurité Urbaine".
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

- 14/89/GDB63002 Engagement au nom de la Commune de Marseille de l'action suivante : Pourvoi de la Ville de Marseille contre l'ordonnance n°1407074 du Tribunal Administratif de Marseille du 10 octobre 2014.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/90/GDB20502 Prix de vente des monographies "La Vieille Charité" et de "La Construction du Palais Longchamp et le Musée des Beaux-Arts".
(L.2122-22- 2°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/95/GDB41502 Paiement de la cotisation à l'association "l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du cadre de Vie" de l'année 2014.
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/96/GDB42002 Convention d'occupation précaire, baux consentis ainsi qu'aux prises en location par la Ville de Marseille du 1^{er} janvier 2013 au 31 juillet 2014.
(L.2122-22- 5°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/97/GDB42002 Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P. Pierre CHARRIAUD, Raphaël GENET-SPITZER, Guillaume REY, Pierre-François DEBERGUE et Dorothee MARTEL-REISON, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22- 11°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/98/GDB42002 Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P. Philippe GIRARD, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri DE ROUDNEFF, Martine AFLALOU, Alexandra PEYRE DE FABREGUES, Ludivine FABRE, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22- 11°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/101/GDB20502 Renouvellement des adhésions pour l'année 2014 du Service des Bibliothèques.
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/102/GDB63002 Remboursement à Madame Denise VALERO épouse CONSTANS la somme dont elle a assuré le règlement au cabinet Mickaël BENAÏ, avocat, au titre de la note d'honoraires n°140182 du 24 septembre 2014.
(L.2122-22- 11°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/103/GDB63002 Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Administratif de Marseille.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/104/GDB63002 Actions en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal pour Enfants de Marseille.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/105/GDB20502 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à l'Association Vidéomuseum.
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/106/GDB30102 Reprise d'une concession cinquantenaire sise dans le cimetière du Canet.
(L.2122-22- 8°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/107/GDB30102 Reprise d'une concession trentenaire sise dans le cimetière de Saint-Pierre.
(L.2122-22- 8°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *
- 14/109/GDB20502 Prix de vente de la monographie intitulée "Pierre Puget, sculpteur, peintre, architecte".
(L.2122-22- 2°- L.2122-23)
(*Sans observation*)
- * * *

3 – Information au Conseil Municipal

- Information préalable du Conseil Municipal relative à la mise à disposition de personnel municipal.

* * *

URBANISME, AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 14/0812/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'un acompte sur les participations financières de fonctionnement 2015 aux associations Maison de l'Emploi de Marseille, Mission Locale de Marseille, Ecole de la Deuxième Chance et Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes Côte d'Azur - Approbation d'une convention annuelle 2015 avec la Maison de l'Emploi de Marseille. (14-27095-GDB40001)

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur le Maire, merci de me donner l'occasion d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal, brièvement, sur la priorité des priorités de notre majorité, l'emploi.

Le premier constat est que face au record historique du chômage en France, plus de 25 000 chômeurs de plus par mois, Marseille résiste et continue même d'afficher une bonne vitalité, avec ses filières d'excellence, la diversité de ses PME et PMI, et la confiance constante des investisseurs.

J'en veux pour preuve, rapidement, le succès des Terrasses du Port, que Solange BIAGGI porte avec dynamisme, cela veut dire 2 000 créations d'emplois, le Pôle Média à la Belle-de-Mai, avec 1 000 emplois et 50 entreprises installées, renforcé par le label French Tech, officialisé aujourd'hui à Marseille par la Secrétaire d'Etat au numérique, Axelle LEMAIRE, avec bien sûr à la tête Daniel SPERLING, Didier PARAKIAN et le Président de la Communauté Urbaine, Guy TEISSIER. C'est bien une Silicon Valley du numérique qui est en train de naître dans le quartier de la Belle-de-Mai, en plein développement à l'image des opérations Quartiers Libres, conduites par Laure-Agnès CARADEC.

Je pense aussi à la transformation de la vallée de l'Huveaune, avec la création de 2 000 emplois, avec Valérie BOYER qui suit ce dossier et Roland BLUM, avec un projet de La Valentine Vallée Verte, ou encore au Technopole de Luminy, qui a été inauguré il y a quelques jours avec son Techno-Sport qui confirme ainsi que le sport peut être un nouveau levier de création d'emplois. C'est un dossier important que suit évidemment notre collègue Richard MIRON et Lionel ROYER-PERREAUT bien évidemment dans le cadre de notre Capitale Européenne du Sport 2017. Sans oublier non plus notre Technopole de Château-Gombert et ses 3 800 emplois publics et privés, avec la Ville de Marseille qui a tenu un taux de création d'entreprises de plus de 16 % en 2013 contre 15 % sur l'ensemble de Marseille, rien que sur Château-Gombert.

Toutes ces bonnes nouvelles montrent que Marseille continue à se battre avec succès sur tous les fronts de l'emploi.

Monsieur le Maire, notre taux de chômage actuellement à Marseille, avec ses 88 046 chômeurs, est de 12,4 % en septembre 2014, source de l'AGAM, ce qui représente 80 000 chômeurs en tout. C'est bien sûr beaucoup trop, mais surtout, Monsieur le Maire, c'est 10 points de moins qu'en 1995 quand vous êtes arrivé aux affaires. C'est vrai que depuis la crise, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté, mais Marseille résiste mieux.

Bien sûr, dans les mauvaises nouvelles que nous pouvons craindre, et nous irons avec Roland BLUM cet après-midi à la Préfecture à l'invitation du Préfet, c'est bien évidemment l'avenir de la SNCM, qui apparaît malheureusement assez sombre et nous essaierons de nous battre pour préserver le maximum des 2 600 emplois qui sont menacés.

Marseille est l'une des villes les plus dynamiques du territoire. Nous l'avons vu récemment avec l'implantation de la chaîne hôtelière Toyoko Inn, qui a choisi de s'implanter à Marseille, 20 millions d'euros et 40 emplois à la Porte d'Aix. C'est aussi, heureusement, les Zones Franches Urbaines, qui sont pour le moment préservées, on l'espère pour longtemps, et donc c'est l'ensemble des parlementaires de toute tendance qui s'est battu pour, et Didier PARAKIAN avait lancé l'idée, Henri JIBRAYEL a été un acteur dynamique pour que ces Zones Franches Urbaines soient maintenues. C'est le cas et c'est pour nous très important, Monsieur le Maire, c'est vous qui avez lancé ces Zones Franches Urbaines, qui avaient attiré 3 800 entreprises et 13 500 emplois. Et il était donc important qu'elles soient pérennisées.

Bravo à la Communauté Urbaine aussi dans ce grand espace communautaire, avec les futurs succès, on l'espère, du projet Henri Fabre et le Parc des Florides avec Airbus Helicopters, qui est l'une des premières références mondiales dans l'industrie de l'énergie et de l'aéronautique, c'est une bonne préfiguration de cette future Métropole.

Nous apprécierions, la Municipalité et vous-même, Monsieur le Maire, et je crois que cela a été dit il y a quelques instants en réclamant un débat, que le Grand Port Maritime de Marseille fasse preuve d'un même esprit collectif. Et c'est vrai que Gérard CHENOZ, Didier REAULT et bien sûr Roland BLUM sont des avocats très fervents pour que le Grand Port Maritime remplisse enfin son rôle d'aménageur et personne ne comprendrait qu'il continue à faire la sourde oreille aux propositions de la Ville de Marseille, et notamment sur le J1.

La volonté de la Ville de Marseille, c'est également, pour ses propres compétences, d'aider tous les demandeurs d'emploi à accéder à un véritable parcours professionnel et en particulier ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. C'est pour cela, Monsieur le Maire, que nous consacrons chaque année plus de 5 millions d'euros pour aider différentes associations.

Ces structures font l'objet de deux premiers rapports qui seront présentés, il s'agit de la Maison de l'Emploi, de la Mission Locale de Marseille et de la Cité des Métiers, et également bien sûr de l'Ecole de la Deuxième Chance, que préside Patrick ZAOUÏ, qui fait un excellent travail, et Initiative Marseille Métropole. L'enjeu, c'est de rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises.

A cet égard, je voulais signaler le travail de l'Ecole de la Deuxième Chance, qui obtient 63 % de réussite, ce qui est un chiffre particulièrement significatif et relevé par l'Europe ; le succès de la Mission Locale de Marseille, qui avec ses 200 fonctionnaires salariés de la Ville de Marseille a reçu plus de 24 000 jeunes et qui reçoit et voit son budget de l'Etat maintenu, avec l'opération Garantie Jeunes que nous, en quelque sorte, menons avec l'Etat, et c'est donc une opération importante. C'est une bonne nouvelle, l'Etat maintiendra ces financements.

Hélas, malheureusement pour les autres unités stratégiques, l'Etat se retire, et je l'avais signalé malheureusement au Préfet : c'est la Cité des Métiers, où l'Etat va baisser ses budgets de 25 %, ce qui est tout à fait dramatique, 25 % de moins de l'Etat, ce qui est une somme importante ; la Maison de l'Emploi, hélas, bien que l'on ait plaidé à l'Assemblée Nationale pour le maintien, c'est une diminution de la participation de l'Etat de 44 %, ce qui est un chiffre extrêmement significatif et c'est d'autant plus dommage que nous remplissons une mission que l'Etat souligne, mais malheureusement pas sur un plan financier.

Donc je voulais terminer malheureusement avec ce problème du désengagement de l'Etat dans la politique locale de l'emploi, qui est assez scandaleux et qui est malheureusement assez triste. Et nous espérons que cet après-midi, dans le rendez-vous que nous aurons à la Préfecture avec Roland BLUM, l'Etat prendra enfin ses responsabilités sur la SNCM, parce que, malheureusement, la gestion de l'Etat n'a pas été au top et donc nous espérons que ce côté-là l'Etat nous donnera quelques bonnes nouvelles.

En tout cas, à l'occasion de ces deux rapports, je voulais souligner que la Ville de Marseille fait tout son possible et plutôt avec un certain succès qui est salué par l'ensemble des experts nationaux et internationaux. Nous sommes une Ville parmi les plus dynamiques d'Europe !

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, nous sommes satisfaits de commencer le Conseil Municipal par la question de l'emploi et du dynamisme économique, puisque ce ne sont pas des activités annexes. En tout cas je ne conçois pas le dynamisme économique uniquement par le prisme du tourisme. Et M. TIAN nous a fait tout un catalogue de ce qui va bien voire même de ce qui ne va pas trop bien. Je pense que cela mériterait un temps de débat un peu plus long, pas forcément aujourd'hui, mais vous avez un jour fait un Conseil Municipal extraordinaire sur les questions de sécurité, je pense que sur les questions d'économie, d'emploi, d'évolution, cela mériterait aussi de se poser sur cette question-là et puis de débattre, nous n'avons pas forcément tous la même approche.

En tout cas, je note que sur l'attractivité de Marseille il y a quand même quelques carences, je ne prendrai pour exemple que le Pôle Immunologie à Luminy, qui dit, par exemple, avoir du mal à attirer des chercheurs étrangers parce qu'il n'y a pas d'école anglophone pour les enfants, comme il y a, par exemple, l'école internationale de Manosque. Il faut donc réfléchir aussi à tout cela.

Et j'entends M. TIAN dire aussi, enfin reprocher à l'Etat la baisse de dotations. J'allais dire, il y a un point de convergence, moi aussi je peux reprocher à l'Etat et nous reprochons à l'Etat les baisses de dotations, sauf que c'est quand même Nicolas SARKOZY qui a ouvert le bal en la matière et je suis donc au regret de rappeler quand même cet aspect-là, surtout que de la bouche d'un libéral comme M. TIAN, qui dit toujours "c'est l'entreprise qui crée l'emploi", avoir recours comme ça à l'Etat c'est assez cocasse !

Je vous remercie, Monsieur le Maire;

Monsieur PARAKIAN.- Bonjour, mes chers collègues, Monsieur le Maire merci de me donner la parole à cet instant, car, comme l'a dit Dominique TIAN, nous devons avec mon collègue Daniel SPERLING nous rendre au Pôle Média de la Belle-de-Mai pour vous représenter et accueillir Madame la Ministre du numérique, Axelle LEMAIRE, qui vient pour officialiser notre Label French Tech. Je sais que Guy TEISSIER sera également présent. Dominique TIAN a souligné l'importance de la filière numérique, avec plus de 40 000 emplois, avec plus de 7 000 entreprises et 8 milliards de chiffre d'affaires.

Il est vrai que l'on peut se féliciter d'avoir décroché ce label qui va permettre à l'ensemble du territoire, à Aix et à la Communauté Urbaine, de booster nos startups et de promouvoir cette filière d'excellence. En effet, c'est plus de 200 millions d'euros au niveau national et 15 millions pour la promotion de nos startups à l'international qui vont bénéficier à nos entreprises. Ce label, c'est aussi la mise en œuvre d'une gouvernance qui rassemblera à la fois les Collectivités et les entreprises, et nous souhaitons, avec la création d'un Conseil territorial du numérique, c'est l'objet de ce rapport que porte mon collègue Daniel SPERLING, alors nous sommes bien dans une démarche collective au service

d'une filière qui est innovante, qui est ambitieuse et qui est structurante et dans l'esprit de la mise en œuvre de cette future Métropole.

Comme l'a dit Dominique TIAN, c'est une Silicon Valley made in Provence qui est en train de naître, avec à la clé bien sûr des milliers d'emplois grâce à nos startups, à nos entreprises, j'en cite quelques-unes : voyage-privé.com ; Gemalto ; le groupe StarDust, qui est installé au Pôle Média ; Devisubox ; P.Factory, qui est un accélérateur de startups.

Vous le voyez, mes chers collègues, la dynamique est bien enclenchée pour faire de notre territoire un véritable hub numérique de dimension internationale.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix le rapport n°1.

Le rapport 14/0812/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité,
le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

2 - 14/0813/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 à l'association Initiative Marseille Métropole.
(14-27114-GDB40001)

Le rapport 14/0813/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

3 - 14/0814/UAGP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Restauration du Pavillon de Partage des Eaux Le Tore - Rue Jeanne Jugan - 4^e arrondissement - Etudes de solidité et de restauration du clos, couvert, structure et conservation des décors de la chapelle des Bernardines - 17, boulevard de Garibaldi - 1^{er} arrondissement - Etudes et travaux pour la restauration de la porte de l'Abbaye Saint-Victor - Place Saint-Victor - 7^e arrondissement - Approbation des affectations des autorisations de programme correspondantes - Financements.

(14-27120-GDB50202)

Monsieur MALRAIT.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole, après avoir entendu ce qu'a dit notre Premier Adjoint, que Marseille est une ville qui va en avant, mais une ville qui va en avant s'appuie quand même aussi sur son passé historique. Je profite d'avoir à vous présenter quatre rapports sur les monuments historiques de Marseille pour faire un petit peu un point.

Quand je lis dans la presse, hier, la presse favorite de certains groupes de cet hémicycle, "quand l'histoire négligeait", cela me fait un peu bondir et c'est pour cela qu'aujourd'hui j'en profite pour vous en parler un peu, parce que Marseille est une ville qui a un patrimoine riche et exceptionnel, que tous les Marseillais redécouvrent et que tous les touristes nous demandent à visiter. J'ai des contacts réguliers avec Mme FLEURY et Maxime TISSOT de l'Office du Tourisme, qui nous demandent sans arrêt quels éléments nous allons encore mettre en route pour pouvoir les ajouter dans leur brochure.

La collaboration que nous entretenons, avec ma petite équipe des monuments historiques, avec les services territoriaux, Mme Hélène CORSET et M. Robert JOURDAN, de la DRAC, avec les collectivités territoriales telles que le Conseil Général et avec de nombreux mécènes, nous permet de réduire considérablement les dépenses de la Ville concernant la restauration de nos monuments historiques. Je ne prendrai que deux exemples, là, nous avons dans ce que nous présentons aujourd'hui, mais pour des raisons que je n'arrive pas à comprendre, nos rapports ne signalent jamais les efforts que nous faisons concernant les subventions d'Etat, entre 30 et 50 %, baissant les prix considérablement du rapport que nous présentons.

C'est ainsi que je peux prendre comme exemple les travaux de restauration du Tore. Je vous rappelle que le Tore est un bâtiment qui se situe dans le Jardin Zoologique, derrière Longchamp. Ce bâtiment est celui qui avait été fait pour l'arrivée des eaux dans Marseille : le Palais Longchamp, c'est l'arrivée des eaux et le Tore, c'est l'élévation de l'eau pour remplir nos réservoirs.

Dans ce rapport, on vous indique que le montant total des travaux hors taxes est de 1 166 660 euros, mais quand je prends en compte les différentes subventions sur lesquelles nous avons des promesses de subvention, cela nous ramène quand même au montant total à la charge de la Ville de 140 000 euros, soit que 12 % du montant total des travaux. Je tenais à le signaler parce que l'on vous fait voter 1 166 000 euros, mais en réalité cela ne coûtera que 140 000 euros à la Ville.

Je prendrai un autre exemple, et je n'en prendrai que deux, c'est le portail de Saint-Victor. Vous savez que l'on a déjà fait d'énormes travaux à Saint-Victor, dans la basilique, les cryptes qui étaient restées pendant trente ans avec des échafaudages, et depuis que nous sommes là en train de nous en occuper et depuis que vous m'avez confié cette mission de restaurer nos monuments historiques, nous avons entrepris des travaux qui sont terminés et la totalité des travaux de 2 200 000 n'a coûté à la ville que 360 000 euros, soit 16 % du montant des travaux. Et là, il s'agit encore du portail. Et après, nous aurons enfin terminé les travaux dans Saint-Victor. Alors, là, c'est encore un peu mieux : 29 000 euros de travaux, mais avec les souscriptions rotariennes, la Fondation du Patrimoine, la DRAC, le Conseil Général et d'autres, il ne restera à la ville que 1 270 euros, soit un montant de 4 %.

Voilà, je voulais vous le signaler avant de vous demander de bien vouloir voter ce rapport.

Monsieur le Maire.- Mille mercis, M. MALRAIT de tout ce qui est fait ! Merci beaucoup.

Le rapport 14/0814/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 14/0815/UAGP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Valorisation de la voie historique - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études préalables de faisabilité et de programmation - Financement.
(14-27080-GDB50202)

Le rapport 14/0815/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 14/0816/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Acceptation du don du monument aux morts des Goums mixtes marocains, par l'association LA KOUMIA à la Ville de Marseille - Approbation de la convention relative au don du monument.
(14-26637-GDB41502)

Le rapport 14/0816/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME BIAGGI SOLANGE

6 - 14/0817/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales et au réaménagement intérieur des commerces du FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée phase 2.
(14-27068-GDB40001)

Le rapport 14/0817/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

7 - 14/0818/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 10^e arrondissement - Pont-de-Vivaux - Boulevard Saccoman - Cession d'un bien immobilier à Madame GALLINA.
(14-26924-GDB42652)

Le rapport 14/0818/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 14/0819/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 8^e arrondissement - Perrier - rue Breteuil - Cession d'une emprise à Madame Séverine MICHELET et Monsieur Cédric VITTO.
(14-26950-GDB42652)

Le rapport 14/0819/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 14/0820/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - Quartier Château-Gombert - Cession gratuite au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'une parcelle de terrain nécessaire à la création d'une voie de liaison entre l'avenue Dalbret et le boulevard Bara.

(14-26982-GDB42652)

Le rapport 14/0820/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

10 - 14/0821/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 11^e arrondissement - Les Camoins - Traverse de la Chapelle - Cession au profit de Madame Redding épouse Parigi.

(14-26990-GDB42652)

Le rapport 14/0821/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 14/0822/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Quartier Chapitre - Immeuble sis 25, boulevard National - Résiliation amiable anticipée du bail emphytéotique conféré par la Ville de Marseille au profit de la société Habitat Marseille Provence.

(14-26992-GDB42652)

Le rapport 14/0822/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

12 - 14/0823/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Quartier Chapitre - Immeuble sis 25, boulevard National - Cession amiable par la Ville de Marseille au profit de la Société Logirem en vue de la réhabilitation de l'immeuble et la réalisation de sept logements sociaux.

(14-26993-GDB42652)

Le rapport 14/0823/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

13 - 14/0824/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - Saint-Lazare - 12, rue Hoche - Cession à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée des lots n°9 et n°10 de l'immeuble cadastré 812 section A n°28, sis 12, rue Hoche.

(14-26996-GDB42652)

Le rapport 14/0824/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

14 - 14/0825/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - Saint-Lazare - 14, rue Hoche - Cession à l'établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée de l'immeuble cadastré 812 section A n°29.

(14-26998-GDB42652)

Le rapport 14/0825/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

15 - 14/0826/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - Saint-Mitre - 17, chemin Notre-Dame de la Consolation - Cession d'un terrain à Monsieur Roger BRUC.

(14-27027-GDB42652)

Le rapport 14/0826/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

16 - 14/0827/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 16^e arrondissement - ZAC Saumaty Séon - Rue du Docteur Zamenhof - Cession d'une emprise foncière cadastrée en partie (908) section E n°394 à titre gratuit au profit de la SOLEAM.

(14-27033-GDB42652)

Le rapport 14/0827/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

17

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - Saint-Mauront - Rues Jullien et Félix Pyat - Cession à Marseille Habitat d'une partie des parcelles cadastrées 813 section I n°35, 36, 37, 38 et 41.

(14-27040-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

18

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - Tènement situé 31 - 33 - 35, rue Cristofol - Cession à Treize Habitat de la parcelle cadastrée 811 section L n°68 et d'une partie de la parcelle cadastrée 811 section L n°69 en vue de la construction d'un programme d'environ 56 logements locatifs sociaux, d'une crèche et de deux locaux pour les Amis de l'Instruction Laïque et l'Office Central des Bibliothèques.

(14-27041-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

19 - 14/0828/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 10^e arrondissement - Pont-de-Vivoux - Boulevard Mireille Lauze - Avenant au bail emphytéotique consenti par EDF.

(14-26922-GDB42652)

Le rapport 14/0828/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 14/0829/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 9^e arrondissement - Le Redon - Domaine de Luminy - Route de Cassis - Avenant au bail à construction entre la Ville de Marseille et la Société Résidence Etudes et cession à la SCI Vallon des Trois Confronts.

(14-26933-GDB42652)

Le rapport 14/0829/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre.

* * *

21 - 14/0830/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 9^e arrondissement - Mazargues - Chemin Lancier - Avenue de la Martheline - Avenue de la Soude - Echanges fonciers avec HMP.

(14-26994-GDB42652)

Le rapport 14/0830/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

22

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 5^e arrondissement - La Conception - 33/33A, rue Crillon - Bail emphytéotique administratif entre la Ville de Marseille et la Fondation Croix-Rouge Française.

(14-26995-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

23 - 14/0831/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 15^e arrondissement - Renonciation à une décision de préemption d'un bien sis Parc Kallisté bât B, chemin de la Bigotte 13015 Marseille - Lots 424 et 202.

(14-27000-GDB42652)

Le rapport 14/0831/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 14/0832/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE - 15^e arrondissement - 31, boulevard de Magallon - Paiement d'une indemnité d'éviction au titre de la résiliation du bail commercial liant la Ville de Marseille à la Société CEPI.

(14-27007-GDB42652)

Le rapport 14/0832/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

25 - 14/0833/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 9^e arrondissement - Approbation de la convention de mise à disposition au profit du SERAMM et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de deux parcelles sises boulevard Gustave Ganay pour la réalisation d'un bassin de rétention.

(14-27032-GDB42652)

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Maire, sur le rapport 25, je voudrais vous alerter sur deux problématiques sur l'analyse que l'on fait de cette délibération. C'est d'abord une anomalie administrative qui nous est présentée, puisque ce bassin de rétention, cette Géolide dans le quartier de Ganay, était à l'origine, en 2004, un bassin d'orage, et une enquête publique qui avait initiée en ce sens. C'est devenu un bassin de rétention d'eaux pluviales et là, dans cette délibération, on nous propose de passer à un bassin de rétention d'eaux usées d'égouts, susceptible d'accueillir 50 000 m³. Il y a un problème administratif parce qu'il y a une enquête publique qui a été menée, il y a dix ans, en 2004, et qui évoquait le bassin d'orage, transformé en bassin de rétention d'eaux pluviales, cela va encore, mais là, transformé en bassin de rétention d'eaux usées d'égouts, cela représente pour nous des risques sanitaires environnementaux que nous voudrions pointer.

J'ajoute, sur ces risques, que le 9 novembre dernier, des habitants s'étaient mobilisés dans ce quartier de Ganay, ressentant des odeurs de mazout sur le lieu de leur habitation. Je vous indique par ailleurs qu'il y a une école à proximité. Le Préfet qui a été saisi a bel et bien confirmé que des hydrocarbures sont arrivés au réseau d'assainissement Géolide par le canal reliant Martigues au tunnel du Rove. Monsieur le Maire, il y a des risques aujourd'hui évidents puisque la réglementation indique normalement que ces eaux doivent être situées à cent mètres des habitations. Aujourd'hui, elles se trouvent sous les fenêtres des habitants du 9^e arrondissement. Ces habitants se sont mobilisés, ont créé un collectif, de 130 personnes aujourd'hui, ils demandent de la transparence et la prise en compte d'enjeux sanitaires qui paraissent importants.

Donc, Monsieur le Maire, avant qu'il y ait des actions intentées sur le terrain de la Justice, ce qui serait dommage pour la Collectivité, je vous demande de prendre toutes les mesures et je vous alerte ce matin en Conseil Municipal, premièrement, pour faire en sorte d'éviter les anomalies administratives dans la transformation de ces bassins devenus aujourd'hui bassins d'eaux usées d'égouts, et ce n'est pas rien sur les risques bactériologiques, il y a quand même aujourd'hui des risques d'infection de nuisibles, c'est au beau milieu des habitations et à quelques mètres d'une école. Connaissant votre sensibilité sur ces sujets qui touchent l'humain, je vous demande, Monsieur le Maire, de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter les risques sanitaires que craignent les habitants aujourd'hui. Ils demandent de la transparence sur ce dossier, et je suis convaincu que cette transparence, vous la ferez. Merci.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Maire, quelques mots pour répondre à M. ZERIBI qui semble découvrir la problématique de Ganay, car c'est un débat et c'est un rapport que nous avons eu à examiner en Conseil d'Arrondissements et je ne peux qu'inviter M. ZERIBI à être plus fréquemment présent au Conseil d'Arrondissements, ce qui lui éviterait d'avoir à évoquer ces sujets et surtout à les potasser !

M. ZERIBI, j'aime quand vous nous interpellez sur ces questions, mais est-ce que vous vous êtes posé la même question lorsqu'il s'est agi de réaliser le bassin de rétention qui est de la même nature sous la place Sadi Carnot ? Est-ce que vous vous êtes posé la question pour le bassin de rétention qui est de la même nature, que nous sommes en train de réaliser à la Communauté Urbaine

Place Jules Guesde ? Non ! Alors que nous sommes sur des milieux urbains, alors que nous sommes sur des espaces qui nécessitent d'avoir des bassins de rétention, que ce soit pour les pluies d'orage ou pour les eaux usées, cela fait partie des obligations que nous avons et cela fait partie aussi des équipements qui sont, et vous le savez, cofinancés par l'Agence de l'Eau à un niveau qui est très substantiel et qui nous permet justement d'améliorer d'une part le fonctionnement de la Géolide et d'autre part, d'améliorer la qualité de rejet des eaux en mer.

M. ZERIBI, si vous connaissiez vos dossiers, vous sauriez qu'aujourd'hui, effectivement, la Géolide, lorsque nous avons des surpressions et des précipitations fortes, est en surpression. Et du fait, nous renvoyons directement dans la mer des eaux qui ne sont pas traitées, avec pour conséquence notamment le fait que nous ayons un jour ou l'autre des problématiques avec la qualité des eaux de baignade, et ce n'est pas Monique DAUBET ou mon collègue Didier REAULT qui me contrediront. Et donc, avec in fine à terme la possibilité d'avoir des sanctions très lourdes de la part de l'Europe sur la gestion de nos plages.

Donc, premièrement, il y a nécessité d'avoir une gestion en amont de ces eaux, pour faire en sorte que justement l'eau qui est rejetée en mer soit de meilleure qualité. Deuxièmement, si vous connaissiez mieux vos dossiers, vous mélangez la gestion de la Géolide et notamment de la station d'épuration de la Pugette, qui peut quelquefois effectivement à ce jour entraîner des rejets olfactifs, que je condamne d'ailleurs, mais sur lesquels la Communauté Urbaine travaille pour trouver des solutions. Et si vos amis, lorsqu'ils étaient en responsabilité à la Communauté Urbaine, avaient eu au moins la capacité et le courage politique de s'adresser et de se dresser sur ces questions-là, nous n'aurions pas à le faire au jour d'aujourd'hui.

Donc, aujourd'hui, avec le Président TEISSIER, nous essayons de trouver des solutions, nous les avons d'ailleurs, et les aménagements seront mis en application dans le courant de l'année 2015. Et au-delà, il y a effectivement ces travaux du bassin de rétention de Ganay. Alors, on a bien compris que le collectif, vous le suscitez un peu. Parce que les collectifs spontanés, cela existe assez peu. Mais on a bien compris qu'effectivement, il y avait quelques Verts, les quelques rares d'ailleurs qui existent encore dans les 9^e et 10^e arrondissements, qui étaient à la manœuvre sur ce dossier.

Permettez-moi de vous dire que nous, notre rôle, et moi, mon rôle de Maire d'Arrondissements, c'est de faire en sorte que l'intérêt général des habitants des quartiers Sud-Est de cette ville en particulier, et notamment des habitants de Ganay, soit préservé. Lorsque nous avons fait une réunion de présentation à la Géolide, justement, avec la population, avec les agents de la SERAM, avec les Comités d'Intérêts de Quartier, moi j'y étais ! Vous étiez où, M. ZERIBI ? Eh oui ! Parce que nous, nous sommes des élus de Marseille, nous défendons Marseille, nous ne sommes pas sur les plateaux de télévision comme certains ! Et donc, moi j'y étais. Et ce que j'ai entendu, c'est notamment une population qui est certes inquiète, c'est vrai, parce que tout changement provoque l'inquiétude. Mais une population qui est très responsable du fait qu'il y a une nécessité dans cette ville d'avoir des bassins de rétention pour justement mieux gérer les problématiques d'assainissement et de rejet des eaux en mer. C'est cela, la réalité ! Et un élu responsable aujourd'hui devrait nous accompagner plutôt que d'attiser les peurs, et ceci, je crains que ce soit la grande différence entre vous et nous !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, vous me permettez d'intervenir en tant que Président du Parc National des Calanques et en même temps représentant de la Ville et des Collectivités Territoriales de plus de 100 000 habitants au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau.

Donc c'est un dossier que j'ai eu à défendre au sein de ce conseil d'administration et qui était encadré par le Contrat d'Agglomération qui a été signé par MPM et l'Agence de l'Eau au mois de juillet dernier, par Guy TEISSIER et les représentants de l'Agence de l'Eau de Rhône-Méditerranée.

Ce Contrat d'Agglomération représente un peu plus de 185 millions d'euros, dont la moitié est abondée par les financements de l'Agence de l'Eau, donc 90 millions. Vous vous imaginez bien que lorsque l'Agence de l'Eau prend une telle décision, elle ne la prend pas à la légère, et que quand elle met 90 millions d'euros, elle demande aussi qu'un certain nombre de ses objectifs soient évidemment pris en compte et respectés. Ce bassin de rétention fait partie des objectifs que nous a fixés l'Agence de l'Eau et que MPM et la Ville ont accepté et mettent en œuvre aujourd'hui par ce dossier. C'est un dossier qui, au bas mot, coûte en gros 53 millions d'euros, dont la moitié est là aussi financée par l'Agence de l'Eau.

C'est un bassin de rétention qui permettra justement de stocker l'ensemble des eaux de pluie et usées, qui, d'habitude, lorsqu'il y a de forts orages, ne peuvent trouver solution que par l'émissaire qui débouche à Cortiou. Et vous savez parfaitement qu'aujourd'hui nous sommes dans un Parc National, et j'aurais aimé que l'élu écologiste pense un peu aussi à ce Parc National, parce qu'il y a longtemps que l'on ne vous a pas vu sur ce terrain et je crois que l'on ne vous a jamais vu sur le Parc National et dans sa création depuis qu'avec Guy TEISSIER et Lionel ROYER-PERREAUT nous montons ce dossier, c'est-à-dire il y a à peu près quinze ans.

Et donc aujourd'hui, nous sommes dans une logique où cette cuvette de Cortiou connaît une amélioration des eaux grâce justement à la station Géolide qui traite mieux ces eaux usées, mais nous avons encore des soucis avec les eaux pluviales et donc, ce bassin de rétention permettra de les retenir et ensuite de les traiter et de les rejeter une fois qu'elles seront dans une bonne qualité d'eau.

Qu'est-ce que cela nous permet ? Evidemment, cela nous permet d'améliorer la qualité des eaux en mer, mais cela nous permet aussi, grâce au Parc National, et là aussi avec l'Agence de l'Eau, d'entreprendre une expérimentation de restauration des fonds à Cortiou, c'est-à-dire ramener de la vie par des systèmes de récifs, comme nous l'avons fait sur le Prado. Et là c'est une opération d'un million d'euros qui est financée à 70 % par l'Agence de l'Eau et par la Caisse des Dépôts et Consignations filiale biodiversité, à 30 %. Cela ne coûte rien ni à la Ville ni au Parc National ! Ce sont des financements qui sont évidemment bien signalés et qui doivent évidemment être en concomitance avec ces travaux.

Donc je vous demanderai de réfléchir un peu aux solutions qui sont proposées ici. Ce sont des solutions qui sont sur le milieu marin, bien entendu, mais ce sont aussi des solutions pour améliorer l'hygiène, la santé de nos eaux que nous rejetons un peu partout et qui peuvent déborder lorsqu'il y a des orages. Croyez-le bien, lorsque l'Agence de l'Eau s'engage aux côtés d'une Collectivité, elle a des exigences que vous ne soupçonnez sans doute pas, mais qui sont très importantes. Donc, nous faisons les choses dans les règles et surtout dans l'intérêt des habitants de cette ville.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur ZERIBI.- La suite au prochain épisode ! Parce que, Monsieur le Maire, je veux bien toutes les polémiques, "vous n'êtes pas aux réunions", "vous n'êtes pas ci", "vous n'êtes pas là". D'abord être élu, pour un certain nombre d'entre nous, n'est pas un métier, j'aimerais peut-être le rappeler ! Donc, c'est une fonction, et pour certains, c'est un métier, ce sont des professionnels, effectivement, on peut le comprendre. Mais il y en a d'autres qui travaillent, qui ont une vie à côté, et on ne peut pas participer à toutes les réunions à tout moment !

Néanmoins, puisque l'on a des réponses plutôt politiciennes que des réponses sur le fond, je dis

"réponse au prochain épisode" ! M. ROYER-PERREAUT, vous qui faites le petit roquet à chaque Conseil Municipal (*vives réprobations dans les rangs de la majorité*), eh bien vous aurez des réponses politiques sur le fond, comme nous savons le faire ! Merci.

Monsieur le Maire.- Faites attention à ce que vous dites, parce que tout cela peut aller jusqu'au Tribunal Administratif !

Il est clair que la Ville de Marseille a depuis déjà un certain nombre de décennies fait d'énormes efforts. Enormes efforts qui ont été entamés dans le passé, sous l'autorité de Robert ASSANTE, avec beaucoup de difficultés, parce qu'il y a aussi le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune. Nous, nous avons fait des travaux considérables d'amélioration. Et lorsque tout à l'heure nos collègues, M. ROYER-PERREAUT et M. REAULT, étaient en train de vous citer l'exemple même à quatre pas d'ici d'une cathédrale souterraine sous la place Sadi Carnot, que lorsque nous avons initié la Géolide, c'est une des stations de traitement des eaux usées les plus importantes en Europe, qui ne gêne personne, elle est sous le stade Vélodrome !

Alors je souhaiterais justement, je ne sais plus si c'est la Communauté Urbaine ou nous qui pilotons ces choses-là, mais que d'un commun accord, on peut très bien organiser pour ceux qui le souhaitent, pour les élus, et j'aimerais que vous puissiez voir cela, les énormes efforts financiers que nous avons consentis, et sous la place Sadi Carnot ou encore à l'initiative de la Communauté Urbaine sur la Géolide.

Mais nous n'avons pas fait que cela ! On fait aussi tous les bassins de rétention chaque fois qu'on le peut, et cela coûte un argent fou ! Et c'est fait compte tenu de la dénivellation, de la géographie de la ville. Lorsqu'arrivent les périodes d'automne que nous traversons où il peut y avoir tout d'un coup d'énormes précipitations pluviales, pour l'instant elles sont à peu près mesurées, mais rappelez-vous il y a quelques années, boulevard Chancel, dans le 8^e arrondissement, la dame qui sort du n°2 du boulevard Chancel, je connais cela par cœur, pour aller voir si au n°12 sa fille est bien arrivée, elle est emportée par les eaux dans le boulevard Chancel à la Pointe Rouge. Et un peu plus loin, sous la Rouvière, où il y a un pont qui relie les deux parties de ce territoire, là aussi quelqu'un est mort noyé. Evidemment que ces choses-là ne nous échappent pas ! Les instructions sont données par l'Education Nationale, par la Société des Eaux, car nous la contrôlions, aux écoles : "attention, s'il pleut à torrents, on ne laisse pas partir les enfants !" Nous rappelons cela.

Alors, heureusement, nous n'avons pas trop d'histoires, nous, de permis de construire, cela donne froid dans le dos quand on voit qu'un Maire a été condamné, comme il a été condamné aussi sévèrement. Cela nous interpelle aussi : est-ce que l'on fait bien ? Est-ce qu'on laisse passer des choses ? Ce n'est pas tellement le cas ici à Marseille. S'il y a eu abus de construction, c'est plutôt en Corse, c'est plutôt sur la Côte d'Azur ou dans le Var, où il y a peut-être des interrogations sur la façon dont ont été donnés les permis de construire. Je dois dire qu'ici, sous l'autorité des Adjointes qui s'en sont occupées ces dernières années, la rigueur est la règle.

Maintenant, vous savez aussi, M. ZERIBI, et je conclus par là, que dès que l'on veut faire quelque chose, quoi que ce soit, il y a un comité de défense à côté qui dit qu'il ne faut pas le faire, qu'il ne faut pas bouger, qu'il faut laisser les choses telles qu'elles sont. Alors, on ne peut pas nous demander toujours une chose et son contraire, l'économie, le développement, l'écologie, l'environnement durable, la création d'emplois, etc., et dès que l'on veut se lancer dans quelque chose, nous dire : "Ah non ! Ceci, vous ne le faites pas ! Il y a le Grenelle de ceci, il y a le Grenelle de cela qui l'empêche !" Alors, attention, les comités qui s'agitent, nous en avons l'habitude. En tout cas, ce n'était pas inutile, mais si on veut bien, on pourrait organiser justement

cette visite de la Géolide et de la station sous la place Sadi Carnot.

en souvenir, Monsieur le Maire, pour les grands projets qui arrivent !

Le rapport 14/0833/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

26 - 14/0834/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – 16^e arrondissement - ZAC Saumaty Séon - Traverse du Cerisier - Approbation de la cession à l'Euro symbolique par la SOLEAM à Habitat Marseille Provence de l'assiette foncière du groupe de logements sociaux l'Estaque Bleue.

(14-27072-GDB42302)

Le rapport 14/0834/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

27 - 14/0835/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DES GRANDS PROJETS • 3^e arrondissement - Quartier de la Belle-de-Mai - Projet urbain quartier Gare - Casernes Belle-de-Mai - Avenant à la Convention de valorisation.

(14-27105-GDB42452)

Madame CARADEC.- Monsieur le Maire, je voudrais souligner à cette occasion la procédure innovante et exemplaire de consultation qui fait référence à l'échelle nationale, que la Ville de Marseille a lancé sur ses 140 hectares, avec une implication forte de vos élus, donc la Maire de Secteur Lisette NARDUCCI, Solange BIAGGI, Gérard CHENOZ, Marie-Claude BRUGUIERE, Robert ASSANTE, beaucoup d'élus ont participé à toutes les réunions publiques parce que l'on est justement dans un schéma très innovant et très porteur. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur PAYAN.- Monsieur le Maire, bien évidemment nous sommes favorables à ce grand projet de renouvellement urbain d'un quartier qui est, il faut le souligner, l'un des plus défavorisés de France. Nous y sommes d'autant plus favorables qu'une fois n'est pas coutume, votre Municipalité semble avoir joué le jeu de la démocratie participative, permettant à tous les citoyens de s'exprimer, avec l'aide des techniciens, des experts et des élus. C'est nouveau et nous vous en félicitons. Espérons, Monsieur le Maire, que ce dialogue sera réellement pris en compte lorsque l'on passera à la réalisation !

Nous constatons également que ce projet sera aussi porté par l'Etat, qui devrait céder ce patrimoine à un prix, Monsieur le Maire, inférieur à celui du marché, et qui a bien confirmé l'investissement annoncé pour la modernisation de la Gare Saint-Charles. Cet investissement de plusieurs centaines de millions d'euros, ainsi que les travaux urbains qui vont l'accompagner seront déterminants dans l'avenir de cette zone, promise, nous en sommes persuadés, à un bel avenir. La méthode participative, Mme CARADEC s'en est félicitée, nous la félicitons, choisie pour ce projet est la bonne. On pourrait d'ailleurs observer une certaine symétrie des formes entre nos groupes, cela ne vous ferait peut-être quelquefois pas de mal. C'est le meilleur moyen d'impliquer les citoyens et d'éviter les contestations et les recours. Espérons que vous saurez vous

Monsieur le Maire.- M. PAYAN, vous êtes jeune, vous êtes compétent, vous espérez avoir une longue carrière politique. J'écoutais à la télévision, samedi, un de vos anciens, M. PEZET, s'exprimer et dire : "M. GAUDIN, il a payé cher aux élections sénatoriales son alliance avec Mme NARDUCCI". Oh ! Il faut qu'il retourne à l'Ecole de la Deuxième Chance ! Et vous aussi ! Ce n'est nullement notre alliance au second tour des élections municipales qui nous a fait perdre des voix, cela nous a fait gagner !

Quant aux propos que vous tenez, faites-le avec un peu plus de modestie. Il s'est trouvé qu'hier, dans notre pays, loin de notre région, il y avait une élection législative. L'élection législative, c'est la chose la plus importante dans notre pays et le candidat Socialiste y a été éliminé dès le premier tour. Et le candidat de ma formation politique, Dieu sait si elle traverse elle aussi des soubresauts divers et variés, malgré tout fait plus de 63 % des voix.

Alors, M. PAYAN, je pense que vous avez écouté M. CAMBADELIS et les leçons qu'il a pu donner hier aussi à la télévision, décidément je m'applique à écouter la télévision, je ferai mieux de temps à autre de prendre l'air, parce qu'effectivement il y a des perspectives d'avenir, on tire vers la comète un certain nombre de choses qui ne se produisent pas.

Aujourd'hui, ce qui compte dans ce pays, ce sont les élections. Nous arrivons à la fin d'une année électorale qui a été très forte, qui a été très chargée. A la même époque, l'année dernière, toutes les courroies de transmission, tous les journalistes d'abord avaient choisi un camp, c'est très clair, et deuxièmement, étaient favorables au leader de votre liste et pensaient que très facilement il gagnerait, à ce point que le Gouvernement et même le Président de la République a été imprudent et est sorti de son rôle : lorsque le Président de la République fait des promesses à M. Pape DIOUF, par exemple, ce n'est pas sa place et il n'a pas à le faire. Alors, les électeurs se sont exprimés clairement, c'est cela la première leçon de la démocratie. Après, que nous entamions le dialogue, la concertation, etc., les élus de Secteur, et on en a eu la démonstration il y a cinq minutes, les Maires de Secteur sont capables de répondre et de bien répondre ! D'ailleurs, vous aviez demandé la parole, Mme NARDUCCI, eh bien prenez-la !

Madame NARDUCCI.- Merci, Monsieur le Maire, même si on n'intervient pas après vous selon le protocole, mais je ne peux m'empêcher d'intervenir sur ce rapport sur l'aménagement des casernes, car ce que j'ai souvent dit, c'est la chance pour le 3^e arrondissement, de la même façon qu'Euroméditerranée a été une chance pour le 2^e et pour Marseille, ce potentiel des casernes est quelque chose d'éminemment fondamental sur un secteur, vous le savez, qui souffre de tout ce que l'on peut imaginer en termes de difficultés sociales et économiques.

Et je me réjouis parce que c'est vrai qu'en 2003 j'avais lancé une consultation et demandé une étude, d'ailleurs à une classe, d'aménagement de territoire qui en avait fait son thème, son mémoire, et qui nous avait rendu d'ailleurs des propositions d'aménagement extraordinaires. Et depuis, c'est vrai que c'est un dossier qui, si on ne le prenait pas aujourd'hui, serait un manque et surtout un manque de chance pour le 3^e et pour Marseille, puisque ce dossier va permettre de créer une dynamique sur le 3^e arrondissement qui nous manque depuis de très nombreuses années.

C'est donc important pour nous, mais c'est important pour Marseille, parce que l'aménagement de sept hectares des casernes vient là offrir aussi à Marseille une possibilité, et j'entendais tout à l'heure M. PARAKIAN qui parlait d'économies, il y a le projet sportif que j'avais proposé, mais il y a aussi la dimension économique qu'elle

va apporter sur ce territoire proche de la Gare Saint-Charles, à vingt minutes de l'Aéroport. Donc, on a là pour demain, et c'est un avenir proche, quelque chose d'absolument fabuleux. Je ne pouvais pas m'empêcher de le dire, parce que c'est un dossier qui nous tenait à cœur, vous le savez, on en a souvent discuté. Merci en tout cas à vos Services, merci à Mme CARADEC ! Et sur la forme, très bien, on ne pouvait imaginer une meilleure consultation républicaine que celle qui a été engagée. Merci !

Le rapport 14/0835/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

28 - 14/0836/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 15^e arrondissement - Avenant n°4 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de la Savine.

(14-27110-GDB42652)

Le rapport 14/0836/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés, le Front de Gauche et Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

29 - 14/0837/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 4^e arrondissement - Avenant n°3 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur l'îlot Flammarion.

(14-27111-GDB42652)

Le rapport 14/0837/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

30 - 14/0838/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 12^e arrondissement - Saint-Julien - 40 avenue Fernandel - Renonciation à une servitude en tréfonds par la Ville de Marseille.

(14-26988-GDB42652)

Le rapport 14/0838/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 14/0839/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 11^e arrondissement - Saint-Marcel - 89, boulevard des Libérateurs - Acquisition de terrains et constitution de servitude auprès de la Société Anonyme Phocéenne d'Habitations.

(14-27108-GDB42652)

Le rapport 14/0839/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

32 - 14/0840/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

(14-26983-GDB41502)

Le rapport 14/0840/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 14/0841/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE - Approbation des subventions en nature accordées à des associations ou à des sociétés dont l'activité présente un intérêt général local.

(14-27042-GDB42652)

Le rapport 14/0841/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

34 - 14/0842/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Actions d'animation et de restauration patrimoniale du site Caroline - Iles du Frioul - Subvention en faveur de l'association Acta Vista.

(14-27112-GDB80001)

Le rapport 14/0842/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

35 - 14/0843/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - PAE Les Paranes - la Claire - 13^e arrondissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer les conventions de participation constructeurs.

(14-27070-GDB42302)

Le rapport 14/0843/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

36 - 14/0844/UAGP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion, Animation et Exploitation des Espaces Culturels du Silo d'Arenc - Approbation d'un premier versement au titre de la contribution financière 2015 de la Ville de Marseille.

(14-26890-GDB20502)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous apprêtons à voter une subvention de 350 000 euros à l'exploitant de la salle de spectacle du Silo, la société VEGA. Ce montant fait suite à huit révisions du contrat initial. D'autres délégations de service public connaissent quelques subventions conséquentes. Le Château de la Buzine, qui a connu depuis quelques mois certes un rétablissement de sa gestion grâce à l'action de sa nouvelle directrice, mais qui nécessite quand même 450 000 euros de subvention. La DSP du Centre équestre Pastré, qui a reçu il y a quelques mois 300 000 euros suite à une transaction, mais qui n'a pas su répondre au dernier appel d'offres puisqu'il avait une dette sociale et fiscale de plus de 700 000 euros. Le Mémorial de la Marseillaise, que vous avez tant soutenu, Monsieur le Maire, et qui a coûté plus de 230 000 euros en dernière année de fonctionnement, et il en coûte encore aujourd'hui encore certainement pas mal d'argent. Il y a enfin votre réalisation phare, Monsieur le Maire, le Palais de la Glisse et de la Glace, qui a nécessité une subvention d'équilibre de près de 3 millions d'euros, d'après le compte administratif de la Ville de Marseille. Je pourrais parler également de la DSP de la SPA et d'autres DSP. J'arrête là une liste non exhaustive, mais qui apporte la preuve qu'il existe des gisements d'économies et d'amélioration de la gestion à la Mairie de Marseille. Je pense pouvoir dire, et personne n'en doute et surtout pas la Chambre Régionale des Comptes, je vous renvoie d'ailleurs à son dernier rapport.

Dans quelques semaines, Monsieur le Maire, vous allez, contrairement à vos promesses, augmenter les impôts des Marseillais en pointant le coût des activités périscolaires et la baisse des dotations d'Etat, M. TIAN l'a rappelé tout à l'heure. Bien sûr, la politique budgétaire nationale n'est pas favorable aux Collectivités Territoriales. Mais il me semble, Monsieur le Maire, que l'UMP, votre parti, est le grand pourfendeur de la dépense publique ! D'ailleurs, Nicolas SARKOZY, son ex-nouveau Président, a eu beau endetter le pays de plus de 700 milliards d'euros, il va nous expliquer dans quelques semaines qu'il faut aller plus loin dans l'austérité budgétaire. M. FILLON, lui, a déjà parlé de 100 milliards d'euros d'économies sur les prochains budgets. Est-ce que vous pouvez nous dire où ces économies vont se faire ? Sur l'enseignement ? La Police ? La Défense ? L'Hôpital ? Ou sur les dotations aux Collectivités Locales ? Ces postes constituent à eux seuls 90 % des dépenses de l'Etat. Vous savez très bien que la politique qui est menée à l'heure actuelle est la seule possible face à la montagne de dettes laissées par M. SARKOZY.

A Marseille, avec un budget global d'environ un milliard et demi d'euros, beaucoup d'économies sont possibles, mais la volonté politique manque face à certains lobbies. Monsieur le Maire, ce sera donc à M. TIAN, si j'en crois certains journaux, d'imposer cette rationalisation des dépenses, plutôt que d'augmenter indéfiniment les impôts locaux. Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que Mme CARADEC, Mme VASSAL, Mme BOYER, M. BLUM, M. GILLES, M. MORAINÉ, M. TEISSIER et même M. MUSELIER qui s'est rappelé à notre bon souvenir sur France Bleu ce matin, supporteront M. TIAN avec enthousiasme dans cette tâche de rationalisation des dépenses publiques.

Notre groupe est bien conscient des efforts qui sont demandés à l'ensemble des Français ainsi qu'à toutes les Collectivités pour résoudre les déficits. Le Maire de Marseille ne peut pas refuser ici les efforts à Paris et

considérer que les économies réalisées par le Gouvernement sont insuffisantes. Dans quelques mois, Monsieur le Maire, vous ferez partie, semble-t-il, d'une assemblée de sages. Ceci dit, cette nomination nous semble méritée pour l'ensemble de votre carrière politique. Il est donc temps, Monsieur le Maire, de tenir un langage de cohérence et de vérité face à nos concitoyens.

Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire.- M. MARI, nous sommes toujours dans le problème de savoir : est-ce que ce sont des DSP qui sont utiles ou est-ce que c'est la régie, avec un nombre toujours plus important de personnel municipal, avec les risques de blocages quelquefois que l'on court ou de grèves très politiques qui sont imposées aux petits Marseillais et aux Marseillais en même temps, et à nous par ricochet ? Le débat est ancien et il est quelquefois difficile.

Vous pointez quelques exemples qui effectivement, lorsque l'on dit 300 000 euros pour le Silo, cela paraît considérable. Dans tous les domaines qui constituent la Culture, c'est loin d'être considérable par rapport aux aides financières ou aux constructions que nous avons faites à la Minoterie, à l'aide au Gymnase, au Ballet National de Marseille, au Ballet de Kelemenis, au Ballet aujourd'hui de M. Lestel.

Dans ce domaine, quand j'étais très jeune, à peu près à votre âge, un jour je disais au Maire illustre de l'époque : "Mais l'Opéra, cela coûte cher !" Par exemple, l'Opéra nous coûte à peu près, et là c'est la régie, ce n'est pas une DSP, 18 millions d'euros par an. Et savez-vous quelle est l'aide de l'Etat ? Et pour une fois, voyez-vous, la comparaison sera la même : sous M. SARKOZY, que vous aimez aujourd'hui re-citer, 400 000 euros étaient donnés à la Ville de Marseille ; sous M. HOLLANDE, 400 000 euros sont donnés. Tant et si bien que l'autre jour, Mme FERAUD-GREGORI pourrait vous le dire, Monsieur le Préfet de Région et les Sous-Préfets qui l'accompagnent ont souhaité regarder les coulisses, l'intérieur de l'Opéra de Marseille, comment c'est, comment cela marche, comment cela fonctionne, etc. Et quand on a indiqué le coût, 18 millions d'euros pour la Ville et 400 000 euros d'aide de l'Etat, et un peu aujourd'hui du Conseil Général, c'est vrai, qui en fait d'ailleurs une belle publicité et c'est son droit, il est clair que l'on peut se poser aussi des questions.

Vous me parlez du Mémorial de la Marseillaise. Je suis étonné qu'aucun de mes illustres prédécesseurs n'ait songé à le faire. Je me suis très attaché à cela. Mais cela ne réussit pas bien compte tenu de la localisation. Alors, l'un d'entre vous dans la précédente Municipalité m'a dit : "mais pourquoi vous avez fait là le Mémorial de la Marseillaise ? Vous auriez pu le faire à Mazargues". Oui, mais ce n'est pas à Mazargues que les révolutionnaires s'étaient rassemblés, c'était à cet endroit-là ! Et c'est parce que c'était un lieu historique que nous avons voulu faire ce qui n'avait jamais été fait. Alors, aujourd'hui, on le reprend en gestion directe, avec l'espoir qu'avec l'Education Nationale, avec des enfants, nous arriverons à donner un nouvel élan.

Il est vrai que quand vous prenez systématiquement tel ou tel exemple, cela représente des sommes d'argent considérables, sauf que nous sommes dans la deuxième ville de France, et dans la deuxième ville de France nous devons faire nous aussi des efforts importants si nous voulons maintenir le fait que la deuxième ville de France se doit d'avoir quelquefois des DSP qui coûtent cher. Prenons celle des cantines : 30 millions d'euros par an, la DSP sur les cantines, vous voulez la supprimer ? Vous voulez la réduire ? Vous voulez empêcher les enfants de manger ? 30 millions d'euros !

Evidemment, vous pouvez toujours me faire les procès d'intention en sorcellerie, de ce que vous voulez. Mais il est clair que la deuxième ville de France nécessiterait de la part de l'Etat, d'hier d'ailleurs comme de celui d'aujourd'hui, de pouvoir effectivement être mieux aidée. Alors, vous feriez bien de vous essayer, M. MARI, à la défense de la politique gouvernementale. Il n'est pas

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 14/0844/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

37 - 14/0845/UAGP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS ET DES GRANDS EVENEMENTS • Règlements intérieurs du Palais des Sports et du Dôme - Modification des articles 7 - Chapitre IV. (14-26976-GDB10602)

Le rapport 14/0845/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

38 - 14/0846/UAGP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS ET DES GRANDS EVENEMENTS • Modification de l'article 1 redevances - Chapitre 1 redevances proportionnelles de l'annexe du règlement intérieur du Dôme. (14-27030-GDB10602)

Le rapport 14/0846/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

39 - 14/0847/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le logement - 3^e arrondissement - Ruffi Japan 65, avenue Roger Salengro/54, rue de Ruffi - Subvention à la Sogima pour la construction de 18 logements sociaux PLUS. (14-27048-GDB42302)

Le rapport 14/0847/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

40 - 14/0848/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le logement - 4^e arrondissement - 56, boulevard de la Blancarde - Subvention à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la construction de huit logements sociaux (6 PLUS et 2 PLAI). (14-27057-GDB42302)

Le rapport 14/0848/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

41 - 14/0849/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le logement - 4^e arrondissement - 62, boulevard du Jardin Zoologique - Subvention à la Foncière Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration d'un logement social PLAI.

(14-27059-GDB42302)

Le rapport 14/0849/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

42

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le logement - 6^e arrondissement - 7/9, rue Nau - Subvention à la SA d'HLM Erilia pour la construction de quarante-deux logements sociaux (35 PLUS et 7 PLAI). (14-27051-GDB42302)

Rapport retiré

* * *

43 - 14/0850/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le logement - 7^e arrondissement - Idda Corse - 100, avenue de la Corse - Subvention à l'Office Public de l'Habitat 13 Habitat pour la construction de 70 logements sociaux (49 PLUS et 21 PLAI). (14-27094-GDB42302)

Le rapport 14/0850/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

44 - 14/0851/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le Logement - 14^e arrondissement - 14, boulevard Guichoux - Subvention à LOGETRA pour l'acquisition - amélioration de cinq logements PLAI. (14-27056-GDB42302)

Le rapport 14/0851/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

45 - 14/0852/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE LOGEMENT ET URBANISME - Engagement Municipal pour le Logement - 1^{er} arrondissement - 3, rue Flégier - Subvention à LOGETRA pour l'acquisition-amélioration de six logements PLAI.

(14-27058-GDB42302)

Le rapport 14/0852/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

46 - 14/0853/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le logement - Prorogation et actualisation du dispositif d'Aide à la Production de Logements Sociaux pour 2015.

(14-26979-GDB42302)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, une fois de plus, à l'occasion de ce rapport qui parle des logements sociaux, nous vous dirons notre position et nous voterons contre ce rapport, car, vous le savez, nous voulons être l'aiguillon qui vous interpelle sur ce sujet pour tenter d'équilibrer et d'être un élément modérateur de cette politique de construction de logements sociaux à tout-va qui est en train de défigurer notre pays, nos villes, notre tissu social. Et tout cela, nous le savons tous, mais il faut le répéter, est induit par des mouvements politiques et des politiciens complices, dont le fantasme idéologique n'est pas d'aider l'humain, comme "les idiots utiles" pourraient être tentés de le croire, mais de casser notre modèle socioculturel, comme l'actualité récente pour les fêtes de Noël est là pour nous le rappeler.

Cette volonté politique de production à tout-va de logements sociaux est, et vous le savez bien, loin d'être sans arrière-pensée. Notre devoir n'est pas de collaborer à cela, mais de résister à cette politique extrémiste. Nous savons que la loi vous impose dans une certaine proportion ces logements sociaux. Mais souvent dans vos rapports, le chiffre de 25 % revient, et cela, c'est trop. D'autant plus que parallèlement, il y a urgence à réviser les conditions d'attribution, ce qui est quand même la finalité, car vous n'êtes pas sans savoir l'opacité qui entoure ces affectations, qui sont souvent données non pas à nos concitoyens qui les attendent et les méritent de par leurs conditions financières difficiles, mais souvent à des primo-arrivants qui n'ont pas de revenus déclarés et qui passent en priorité. Ceci n'est pas moral. Et il faut rétablir, comme cela existe dans d'autres domaines, la préférence nationale.

Quant au reste du rapport qui est sous-tendu, nous vous soutiendrons bien sûr dans votre aide à l'accession à la propriété avec votre dispositif Chèque Premier Logement. Vous avez aussi notre appui quant à l'aide de production de logements étudiants et à l'aide à l'acquisition-amélioration. Mais nous vous le demandons, restez vigilants sur cette production de logements sociaux ! Merci beaucoup.

(Applaudissements dans les rangs du groupe FN Marseille Bleu Marine)

Madame PASQUINI.- Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je vais intervenir à la fois sur le rapport 46 et le rapport 49 puisqu'il concerne aussi le logement social. Je viens d'entendre quelques propos qui

me hérissent un peu, mais, enfin, je reviendrai sur le problème qui concerne ce rapport.

La politique de logement est avant tout une compétence de la Communauté Urbaine, mais la Ville peut l'accompagner avec une majoration des aides de MPM ou avec certaines dispositions qui lui sont propres, comme le Chèque Premier Logement. Cette politique, nous l'avons souvent critiquée, car elle ne nous paraît pas assez volontariste en matière de logements bon marché, particulièrement dans les quartiers qui en manquent le plus. A chaque bilan, vous vous gardez bien de préciser la répartition géographique des logements aidés, qui sont construits à 70 % dans les quartiers défavorisés. Vous ne respectez donc pas la loi SRU et ses décrets, qui précisent que la répartition du quota de 20 % et maintenant 25 % depuis la loi Alur doit s'effectuer par secteur, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je rappelle ainsi qu'il y a moins de 5 % de logements sociaux dans le 6^e et plus de 42 % dans le 14^e. Le budget consacré au soutien de ces logements bon marché se monte à 2 millions par an pour 300 logements. Ces chiffres sont extrêmement bas par rapport aux besoins et par rapport aux objectifs affichés par le Plan Local de l'Habitat.

Votre peu de goût pour le logement social se concrétise parfaitement dans les dispositions du PLU, adopté l'an dernier par votre majorité. Contrairement à toutes les grandes villes de Gauche comme de Droite, vous n'avez pas imposé aux constructeurs de respecter des quotas de logements sociaux. Seules les opérations de plus de 120 logements, et elles sont assez rares, imposent un pourcentage de logements sociaux ou de logements à coût maîtrisé, à 2 350 euros le m², ce qui n'est pas du tout la même chose. Les promoteurs n'ont donc aucune obligation de faire du logement social dans notre ville, à part quand ils connaissent des difficultés et sont bien contents de trouver des opérateurs de logements sociaux qui leur achètent leur programme.

Je crois donc que malgré la bonne volonté de Mme FRUCTUS, de très nombreux Marseillais continueront encore longtemps à rencontrer des problèmes de logement, ce qui les incite à quitter ou à ne pas quitter la ville. Vous indiquez dans ce rapport que vous allez bientôt redéfinir la politique municipale en faveur du logement. Nous en sommes ravis et nous espérons que vous écouterez à ce moment-là les remarques et les suggestions que nous vous ferons pour améliorer la vie quotidienne d'une grande majorité de Marseillais.

Madame NARDUCCI.- Très brièvement, Monsieur le Maire, pour répondre à M. MARANDAT, je pense que ce n'est pas la politique du logement social en soi qui est un problème, au contraire, parce que je crois que chacun d'entre nous, ici, serait ravi de pouvoir proposer à ses enfants, aux jeunes qui se mettent en ménage, qu'ils puissent obtenir un logement social, quel que soit le quartier. Le problème n'est pas celui-là. Le problème véritable, c'est la politique de peuplement que l'on fait du logement social, et j'en sais quelque chose au niveau de certains quartiers où l'on a plus un problème de réservataires finalement que d'autre chose, que du nombre de logements sociaux dont nous avons tous ici besoin.

Je pense donc que si l'on ne prend pas en compte et que l'on ne fait pas attention à cette politique de peuplement, et je pense notamment au DALO qui quelquefois ne veille pas justement à cet équilibre social, je le dis d'autant plus à l'aise que je l'ai dit à Madame la Préfète à l'Egalité des Chances : c'est un des éléments qui font que quelquefois on a des opérations qui sont, comme l'on dit, "plantées", parce que l'on n'a pas veillé à cet équilibre social nécessaire à ceux à qui l'on attribue le logement et nécessaire au quartier. Donc voilà, je pense que c'est plus ce point-là qu'il faut étudier et y travailler, et non pas uniquement sur la création de logements, encore une fois, dont nous avons tous besoin.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, de façon récurrente le Front National intervient et M. MARANDAT a posé les choses clairement aujourd'hui en disant qu'ils alerteraient en permanence sur la problématique du logement social et son traitement par la Mairie de Marseille, avec des propos qui sont des propos renouvelés, nous les avons subis en assemblée régionale plénière vendredi, des propos qui ne correspondent pas à l'état d'esprit des élus qui siègent dans cet hémicycle, comme d'ailleurs dans l'hémicycle régional, qui travaillent pour le mieux vivre ensemble, qui travaillent dans l'intérêt des Marseillais, qui tiennent compte de la nécessaire cohésion sociale que nous sommes en responsabilité d'établir, de faire respecter et de défendre au quotidien sur cette ville.

Monsieur le Maire, vous m'avez confié l'engagement municipal pour le logement qui avait été initié en 2006 et en 2008 j'ai repris le flambeau, m'attachant à développer les orientations qui encadrent cet engagement municipal pour le logement. Et ces orientations tournent autour de trois axes : premièrement, le soutien à la production de logements sociaux, mais dans un cadre général qui est la production de logements, 5 000 logements, et dans ces 5 000 logements, un objectif de 1 500 logements sociaux par an. Le soutien à l'accession à la propriété, nous l'avons fait avec un dispositif original reconnu par toutes les autres collectivités en France, qui est le Chèque Premier Logement et qui permet à des primo-accédants de faire un parcours résidentiel et d'acquérir pour la première fois, par définition, un logement. La Ville de Marseille est en soutien, avec des partenaires bancaires qui ne nous ont jamais laissés, avec la Caisse des Dépôts qui nous a accompagnés au départ dans le dispositif. Et ensuite, bien évidemment, une action très forte en matière de renouvellement urbain, appuyée sur l'aide aux petits propriétaires dans des opérations d'acquisition-amélioration pour soutenir les travaux à faire dans le parc ancien, qui est en situation de dégradation dans pas mal de parties de notre territoire. Bref, un dispositif général qui n'a pas un axe spécifique, mais qui essaie d'apporter une réponse équilibrée à l'ensemble des attentes des Marseillais.

Nous avons donc cheminé et nous avons, les uns et les autres, eu à faire évoluer ce dispositif. Et nous avons d'ailleurs, en décembre 2010, fait une délibération où nous avons réorienté les engagements en faveur du logement. Et en décembre 2013, on a également fait une modification de notre dispositif, tenant compte des retours d'expérience, des attentes et des possibilités qui nous étaient offertes pour soutenir la production de logements.

Aujourd'hui, nous sommes dans la même configuration, nous proposons de réfléchir à une perspective d'évolution de notre engagement en matière de politique du logement et nous devons tenir compte de la situation financière de notre Collectivité. On nous demande, et cela a été dit lors de différentes interventions, on alourdit terriblement la responsabilité des Collectivités et en même temps, l'Etat se désengage lourdement. Nous sommes contraints, les uns et les autres, chacun de mes collègues dans sa délégation, à faire des efforts pour réorienter en tenant compte des restrictions budgétaires qui sont devant nous et que nous devons respecter.

Donc, aujourd'hui, ce que je vous propose, c'est de nous mettre en perspective par rapport au fait que, et Mme PASQUINI l'a très bien souligné, le logement social est une compétence qui relève, Monsieur le Président TEISSIER le sait, de la Communauté Urbaine. Et Mme PASQUINI également l'a bien souligné, mais a oublié de dire que l'engagement de la Ville de Marseille est un engagement volontaire, en soutien en plus de l'aide que donne la Communauté Urbaine. Dans le cadre de sa délégation de compétence, elle affecte les crédits d'Etat au soutien à la production de logements sociaux et la Ville de Marseille, en plus, donne une aide quand il y a des programmes de production de logements sociaux et qu'elle est saisie par les opérateurs pour être accompagnés.

Donc, cette aide-là, nous la maintenons, mais nous demandons simplement de la réajuster en fonction d'un engagement supplémentaire qu'a pris la Communauté Urbaine puisque, en plus de l'enveloppe dédiée par l'Etat, la Communauté Urbaine a décidé de donner une subvention de 3 000 euros par logement social. Donc, nous considérons, en bons gestionnaires que nous sommes, que l'équilibre peut se faire et que la Ville de Marseille peut diminuer et réajuster le montant de son aide.

S'agissant, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de l'objectif de production de logements sociaux, il a été souligné, M. MARANDAT quand même nous l'accorde, que nous sommes dans un cadre contraignant qui est celui que nous impose la loi et qu'effectivement, ce seuil de production de logements sociaux qui était de 20 % est passé maintenant à 25 %. Alors, les choses n'étaient déjà pas faciles à 20 %, elles deviennent encore plus compliquées à 25 %. Mais, enfin, nous sommes, et Monsieur le Maire, vous le défendez régulièrement, des républicains et nous appliquons la loi. Donc, nous nous donnons les moyens d'atteindre ces objectifs.

Et au niveau de la répartition et de l'équilibre de production de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, soyez certains, mes chers collègues, que le Plan Local de l'Habitat, qui a été parfaitement travaillé en concertation avec la Communauté Urbaine à l'époque de la présidence de M. CASELLI, a bien tenu compte des objectifs à atteindre arrondissement par arrondissement. Et cela ressort du PLH et cela a été repris dans le PLU que nous avons voté tous ensemble, ici et à la Communauté Urbaine.

Et, Monsieur le Maire, je suis très fière de vous dire que lors du Comité Régional de l'Habitat, présidé par le Préfet de Région, nous sommes une des Communes qui portent le plus haut les engagements en matière de production de logements et de logements sociaux, et que nous faisons en sorte que l'équilibre sur notre commune, mais aussi sur l'ensemble de la région et dans l'intercommunalité, nous permette d'atteindre les objectifs qui nous ont été fixés par la loi. C'est quelque chose de notable et je pense que l'on peut s'en satisfaire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Bravo !

Le rapport 14/0853/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

47 - 14/0854/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Attribution d'une subvention pour l'exercice 2014 à l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT) pour le fonctionnement de la Boutique Habitat Jeunes (BHAJ).
(14-26970-GDB42302)

Le rapport 14/0854/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

48 - 14/0855/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • MAISON DU LOGEMENT - Engagement Municipal pour le logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(14-26969-GDB42302)

Le rapport 14/0855/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 14/0856/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • MAISON DU LOGEMENT - Accession à la propriété sociale - Principe des prix maîtrisés des logements en accession - Engagement préalable des promoteurs à produire des logements en accession à prix maîtrisés.

(14-27049-GDB42302)

Le rapport 14/0856/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

50 - 14/0857/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Attribution de subventions aux propriétaires privés - Opération d'amélioration de l'habitat dégradé (OAH), lots n°1 - Programme d'intérêt général communautaire - Dispositions diverses.

(14-27067-GDB42302)

Le rapport 14/0857/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 14/0858/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT CENTRE SUD - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Marseille République - Modalités de restitution par le Crédit Municipal du fond de préfinancement des subventions avancées par la Ville.

(14-27004-GDB42302)

Le rapport 14/0858/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

52 - 14/0859/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT NORD - Eradication de l'habitat indigne - Approbation de l'avenant n°16 à la convention de concession d'aménagement EHI lot n°2 n°07/1455 passée avec Urbanis Aménagement.

(14-26935-GDB42302)

Le rapport 14/0859/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

53 - 14/0860/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Approbation de la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ayant pour objet de définir les modalités opérationnelles de gestion du parc de logements relais et de réalisation de l'accompagnement social des personnes bénéficiaires du dispositif jusqu'à leur accès à un logement définitif ou leur retour dans leur logement d'origine.

(14-27050-GDB42302)

Le rapport 14/0860/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

54 - 14/0861/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME - Participation financière de la Ville de Marseille à la Société Anonyme d'Economie Mixte Adoma pour la gestion de la résidence les Jardins de l'Espérance - 13014 Marseille - Approbation de la convention cadre de fonctionnement pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction et de l'annexe financière n°1 au titre de l'année 2015.

(14-27060-GDB42652)

Le rapport 14/0861/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

55 - 14/0862/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Opération Grand Centre-Ville - Pôle Nationale Providence - Projet de Déclaration d'Utilité Publique d'un programme d'équipements publics et d'aménagement dans le quartier Belsunce - Habilitation à solliciter l'enquête publique préalable auprès du Préfet en vue de la maîtrise foncière.

(14-27066-GDB42302)

Le rapport 14/0862/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

56 - 14/0863/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - Opération de rénovation urbaine Notre Dame Limite - Parc Kallisté - 15^e arrondissement - Approbation de l'avenant local n°1 à la convention de renouvellement urbain Notre-Dame limite / parc Kallisté - Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville de Marseille et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

(14-27061-GDB42302)

Monsieur FADHLA- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite rappeler en introduction que la nouvelle Politique de la Ville et son nouveau zonage ont été mis en place pour rendre cette action plus lisible, plus cohérente et plus juste. L'ensemble des élus concernés était favorable aux grands principes de ce texte. A Marseille, avant cette réforme, 400 000 habitants, soit la moitié de la ville, renaient dans ce dispositif. Mme BOYER, évidemment, la plus progressiste d'entre nous, dénonce le fait que 200 000 personnes vont sortir de ce zonage. Mais Mme BOYER, vous devriez vous en féliciter, avec vous l'ensemble de la Municipalité. Cela veut dire qu'il y a moins de territoires en difficulté et que ceux qui le sont encore recevront des moyens renforcés et surtout beaucoup mieux ciblés.

Bien sûr, il n'est jamais agréable de sortir d'un dispositif prioritaire, mais je m'étonne que ceux qui, le mardi et mercredi, à Paris, dénoncent la dépense publique, réclament les autres jours à Marseille plus d'aides, plus de moyens et plus de subventions. Je m'étonne que ceux qui dénoncent l'assistanat versent des larmes de crocodile sur un dispositif public qui touche la moitié de la ville et qui est, manifestement, surdimensionné.

Ce nouveau dispositif pose néanmoins quelques problèmes, je le reconnais. Je rappelle que ce zonage a été établi de la manière la plus objective possible à partir du revenu médian des habitants du secteur. Le cas des Lierres dans le 12^e arrondissement ou celui du Centre Social Mer et Collines font effectivement partie de ces problèmes de zonage pour lesquels il faudra trouver des solutions. Madame la Préfète Déléguée pour l'Egalité des Chances a évidemment été saisie et Madame la Ministre de la Ville évoque elle-même des territoires de veille actifs pour pérenniser certaines aides.

Je peux d'ailleurs aujourd'hui même vous suggérer une solution, Monsieur le Maire. Dans quelques minutes, nous allons examiner un rapport qui accorde 440 000 euros de subvention au Conseil Mondial de l'Eau, au sein duquel siègent des entreprises riches. Nous vous proposons un amendement pour réduire cette subvention pluriannuelle de moitié, soit 220 000 euros d'économie. Le cas des deux ou trois Centres Sociaux dont le financement risque d'être réduit est alors largement résolu pour les années à venir.

Nous verrons bien, lors du vote de ce rapport, la sincérité de votre engagement pour la Politique de la Ville et pour les Centres Sociaux. Merci, Monsieur le Maire.

Madame FRUCTUS- Monsieur le Maire, je remercie M. FADHLA de son intervention qui me permet, une fois de plus, de faire part de notre mécontentement collectif, et mécontentement est un faible mot, par rapport à la nouvelle géographie prioritaire qui nous est imposée par le Gouvernement.

Le Gouvernement et M. LAMY précédemment, je le rappellerai et je ne cesserai de le rappeler, ont décidé de mettre en place un nouveau dispositif de Politique de la Ville sur l'ensemble du territoire, en mettant en avant l'idée qu'il fallait une équité territoriale. Il y avait certainement des aspects positifs dans la démarche,

peut-être qu'il fallait réviser les dispositifs trop abondants, les institutions qui se croisaient ; ceci, c'est une chose. Mais par contre, prétendre vouloir revisiter la Politique de la Ville pour l'équité territoriale et faire en sorte que la deuxième ville de France, celle qui bénéficie d'un dispositif de Politique de la Ville reconnu par tous, attendu par tous les élus, perde la moitié de ses habitants bénéficiaires du dispositif de Politique de la Ville par la mise en œuvre de cette nouvelle loi, c'est une catastrophe, c'est honteux et c'est de la provocation !

Je ne comprends pas comment M. FADHLA peut défendre cette Politique de la Ville, lui qui régulièrement dans le Conseil d'Arrondissements des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille fait valoir toutes les attentes que les habitants ont en matière de Politique de la Ville, les associations, les Centres Sociaux. Monsieur le Maire, mes chers collègues, sachez quand même que la nouvelle géographie prioritaire, on ne la connaît pas officiellement, on l'attend toujours, il devait y avoir un décret qui devait être rendu le 30 septembre disant combien il y avait de quartiers en France qui étaient en Politique de la Ville, 1 300, c'est-à-dire que l'on en enlevait 1 000, de 2 600 on passait à 1 300 ! On nous dit qu'à Marseille il y en a environ 33, mais on ne nous dit pas précisément, malgré tout le travail que l'on a fait, malgré toute la mobilisation des personnels de la Politique de la Ville, de l'Agence d'Urbanisme, pour essayer de dessiner cette carte, je vous avais expliqué la dernière fois que l'on faisait des carreaux, que l'on mettait 1 000 habitants, qu'il fallait calculer s'ils avaient 11 456 euros de revenus par an pour savoir s'ils étaient en Politique de la Ville, on a fait tout cela, et malgré ce, l'Etat ne délimite pas précisément le territoire !

Je sais et je me suis insurgée contre le fait que Les Lierres sortaient de la Politique de la Ville, après effectivement Mer et Collines. On n'arrive pas, et Mme BOYER le sait, j'ai soutenu sa démarche, M. TEISSIER, Président de la CUM, qui quand même a la responsabilité et aura la responsabilité de la mise en œuvre des Contrats de Ville, a écrit au Préfet, a écrit à l'Etat, avec les remarques que je lui ai fait passer, avec les attentes que nous avions, les incertitudes que nous avions, nous n'avons pas de réponse ! Nous n'avons pas de réponse sur le périmètre de la géographie prioritaire, mais on n'a pas plus de réponse sur les financements potentiels ! On nous dit, en off, dans les bureaux de la Préfecture : "Oui, ceci, c'est validé, cela, c'est validé ; pour les financements, vous aurez le même montant, voire plus". Alors, si c'est plus, c'est quand même étonnant et paradoxal d'avoir à expliquer aux 193 000 habitants qui vont sortir de la géographie prioritaire qu'eux n'auront rien et que ceux qui y restent auront deux fois plus ! Mais enfin, c'est quand même impossible de travailler dans ces conditions ! Malgré ce, on doit le faire, parce que l'on a une responsabilité. La responsabilité, c'est d'élaborer le Contrat de Ville, et on va le faire tous ensemble ! Et tous mes collègues sont mobilisés parce que figurez-vous que la nouvelle Politique de la Ville, qu'est-ce qu'elle fait ? Elle met et elle demande la mobilisation des politiques de droit commun. Donc nous sommes tous, dans nos délégations et dans nos Collectivités, appelés à travailler et à réfléchir sur les orientations et les actions que nous pouvons soutenir dans le cadre de la nouvelle Politique de la Ville, et vous serez tous sollicités !

Et au passage, permettez-moi, ce sera évoqué plus tard, de saluer le travail qui a été fait par mon collègue Patrick PADOVANI sur l'aspect santé, parce qu'au moins, là, nous avons un cadre et nous pourrions travailler sur les orientations santé dans l'élaboration du Contrat de Ville.

Je voudrais dire également que cette loi Lamy a été discutée à l'Assemblée Nationale, elle a été discutée au Sénat, des amendements auraient pu être portés par les uns, par les autres. Je n'en ai pas vu beaucoup émanant de chez nous, je n'en ai pas vu beaucoup !

Donc, aujourd'hui, on fait avec ce que l'on a, on fait avec ce que l'on peut et on fait au mieux ! Et on est vigilant et on accompagnera toujours les habitants, mais avec les moyens que l'Etat nous donne, qui ne sont pas des critères objectifs, qui sont des critères de choix. Et au lieu de nous dire clairement : "on a besoin de faire des économies", ils nous font croire qu'ils font de l'équité territoriale ! Voilà comment cela fonctionne !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, ce matin, pendant que nous sommes en Conseil Municipal, il faut que vous sachiez qu'à Air Bel il y a une manifestation parce que l'école Air Bel va sortir du périmètre des ZEP. Voilà où nous en sommes aujourd'hui avec la nouvelle politique du Gouvernement ! C'est-à-dire que selon que vous habitez au nord ou au sud de la Canebière, vous êtes plus ou moins considérés. Et vous qui avez toujours veillé à ce qu'un Marseillais soit traité de la même façon, peu importe l'endroit où il habite, eh bien, aujourd'hui, avec la politique du Gouvernement, selon que l'on habite au Sud ou au Nord, on est plus ou moins considéré !

Et je suis absolument en colère sur ce qui se passe aujourd'hui, non pas parce que je suis progressiste, chers collègues, mais parce que j'ai le sens de l'équité et de la justice, et qu'aujourd'hui il n'est pas normal que l'on continue à aggraver les différences territoriales. Quand on a des difficultés sociales, que l'on habite La Soude, Les Lierres, Kallisté ou Saint-Mauront, ce sont des difficultés sociales, cependant ces difficultés sociales ne sont pas traitées au même niveau. Je rappelle les chiffres que j'ai déjà cités à ce Conseil Municipal : pour un habitant de la vallée de l'Huveaune, c'est 11 euros de participation de l'Etat, pour un habitant des quartiers Nord, c'est 56 euros, et souvent sur le sud et sur l'est de la ville, la Ville est la seule Collectivité à intervenir.

Et le Gouvernement qui aggrave les choses ! Il aggrave les choses parce qu'il ne nous a jamais répondu, ni à Mme FRUCTUS, ni à moi-même, ni au Président TEISSIER, sur ce qui se passe au niveau de la Politique de la Ville, ni aux questions écrites, parce que maintenant on a un Gouvernement qui ne répond même pas aux questions écrites, c'est une nouveauté au Parlement, ni même aux courriers que nous leur avons adressés personnellement, ni sur le plan local, ni sur le plan national.

Et effectivement, ce qui se passe aujourd'hui pour la Politique de la Ville, ce n'est pas un problème de politique sociale, etc., c'est un problème de restitution et de justice sociale. Nous payons des impôts, nous payons un certain nombre de taxes et ces taxes doivent revenir aux habitants en fonction de critères qui ont été définis. Or, non seulement la géographie prioritaire est d'une opacité totale, avec un quadrillage de 1 000 habitants pour lesquels nous n'avons absolument pas eu de détail et nous n'avons absolument pas participé à ce nouveau découpage, personnellement en tant que Députée et en tant que Maire de Secteur, je n'ai jamais été consultée, ce qui est absolument hallucinant, je n'ai jamais vu cela de ma vie de parlementaire ! Mais en plus, aujourd'hui, cela va impacter très fortement sur l'équilibre de nos politiques.

Et Marseille qui peut s'enorgueillir d'avoir une politique sociale riche, d'avoir des Centres Sociaux et je salue le travail de ma collègue Sylvie CARREGA qui est de surcroît présidente des Centres Sociaux, présidente d'ELISAN, donc qui a une vision absolument nationale sur ce qui se passe sur les Centres Sociaux, aujourd'hui il faut que vous sachiez, mes chers collègues, que la Politique de la Ville impacte à peu près sur 30 % du budget des Centres Sociaux. La suppression ou la sortie de la Politique de la Ville de certains territoires, cela veut dire que ces Centres Sociaux vont mettre la clé sous la porte ou en tout cas supprimer un certain nombre de leurs activités. Et mes collègues Maires de Secteur, Lionel ROYER-PERREAUT

comme Yves MORAINÉ, sont directement impactés par ces mesures iniques, prises en catimini, sans nous consulter et sans même que nous puissions faire valoir le travail qui est réalisé. En quelque sorte, aujourd'hui, ces Centres Sociaux sont punis d'avoir réussi ou d'avoir bien travaillé, donc ils sont sortis de ce dispositif de façon tout à fait injuste et déséquilibrée par rapport au reste de la ville.

Et je voudrais aussi souligner le fait qu'avec le Gouvernement Socialiste, c'est formidable : Les Lierres sortent du dispositif, le programme ANRU pour Saint-Marcel est supprimé, et en plus maintenant, c'est Air Bel qui n'est plus en ZEP ! Mais où on va ? Quelle est cette façon de traiter les Marseillais ! En fonction de l'endroit où ils habitent, parce qu'ils sont au Nord ou au Sud, on les prive de subventions ? Mais c'est absolument scandaleux ! Et en plus, cela ne repose en rien sur des critères sociaux !

Donc, aujourd'hui, je ne comprends pas comment nous pouvons à la fois travailler avec nos Collectivités Locales que sont le Conseil Général et le Conseil Régional, et surtout, en l'absence de réponse de l'Etat, comment faire ? Et ce n'est pas être progressiste, chers collègues, c'est juste avoir un sens de l'équité et de l'aménagement du territoire, parce que Marseille, c'est une seule ville et on doit traiter les Marseillais de la même façon, quel que soit l'endroit où ils habitent, en fonction des difficultés qu'ils rencontrent. Et effectivement, ce matin je suis particulièrement en colère quand je pense qu'à Air Bel on manifeste parce qu'on sort de la zone de la ZEP, hier c'était aux Lierres, et il y avait tous vos élus, Monsieur le Maire, qui étaient là pour soutenir le travail qui est fait aux Lierres, ce n'est pas être de Droite ou de Gauche, c'est d'avoir conscience de ce que l'on fait sur les territoires, pour faire en sorte que l'on arrive à faire un bon travail pour les familles qui sont dans la souffrance, pour les familles qui ont déjà été ponctionnées fiscalement et qui aujourd'hui sont dépossédées de la restitution normale qu'elles doivent avoir du fruit de l'effort collectif. Voilà ce que je voulais vous dire ;

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame GHALLI.- Monsieur le Maire, juste pour dire que j'abonde dans le sens de Valérie BOYER, parce que je considère, et je l'ai toujours dit, ce n'est pas une surprise, je suis pour que justement la ville ne soit pas coupée en morceaux et que l'on traite la ville de la même manière partout. Un Centre Social a pour vocation à faire du social et donc être là pour des populations surtout qui en ont besoin. Et je le dis parce que je l'ai dit à Madame la Ministre, en lui disant que justement pour Marseille, où nous avons quand même un tiers de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, et on n'est pas plus riche quand on est au Nord par rapport au Sud ou inversement, et donc à ce moment-là, il y a aussi des poches de pauvreté dans le sud ou à l'est de la ville et qu'il faut en tenir compte, et que nos Centres Sociaux, au moment où l'on va parler tout à l'heure certainement de la question de l'insécurité, cela compte aussi, c'est-à-dire que plus nos jeunes, nos enfants, sont dans ces Centres Sociaux avec des occupations, des activités, notamment pendant les vacances scolaires, et moins ils sont au pied des immeubles. Et c'est dans cet état d'esprit que j'ai soutenu et que je soutiens encore ces deux Centres Sociaux qui, j'espère, pourront être revus par la Ministre.

Le rapport 14/0863/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

57 - 14/0864/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - Programme de renouvellement des Flamants Iris – 14^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de financement n°07/1058 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (14-26972-GDB42302)

Le rapport 14/0864/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

58 - 14/0865/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Modification des programmes des PRU de Saint-Paul 13^e (avenant n°4 à la convention pluriannuelle), des Créneaux 15^e (avenant n°5 à la convention pluriannuelle) et de Solidarité 15^e (avenant n°1 à la convention pluriannuelle) et avenant n°4 à la convention financière Ville/GIP MRU n°10/671. (14-27064-GDB42302)

Madame FRENZEL.- Monsieur le Maire, ce rapport 58, concernant Saint-Paul dans le 13^e et Les Créneaux et La Solidarité dans le 15^e, qui est présenté au Conseil Municipal sur une question qui doit normalement placer l'humain au centre de nos préoccupations, comporte des termes que je qualifierai de choquants.

Concernant les questions de rénovation urbaine, de mieux-vivre ensemble et d'aménagement d'espaces éducatifs pour nos enfants, votre majorité réserve les mêmes termes aux habitants des quartiers Nord à la place de cette ambition légitime. En effet, lorsque vous abordez la situation du quartier pour Saint-Paul, il est mentionné les termes humiliants suivants : "économie sur les démolitions et constructions de logements". De plus, pour Les Créneaux, il est écrit : "suppression de l'aménagement, de l'amélioration du cadre de vie et de la mise à disposition des artisans". Enfin, pour La Solidarité, vous utilisez le terme "d'abandon" à la réalisation d'un nouveau groupe scolaire.

Monsieur le Maire, le triptyque de l'intérêt que vous portez aux quartiers Nord tournerait-il autour d'économies budgétaires, suppressions douloureuses de projets et abandon des habitants ? Permettez-moi de vous dire que cette approche devient douloureuse.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je voudrais intervenir juste sur la question des Créneaux. Dans le projet du GPV, et à l'époque c'était M. Bernard SUSINI, ensuite Valérie BOYER, on avait acté un certain nombre de principes sur Les Créneaux : démolition de la cité des Créneaux, c'est chose faite, on a relogé les habitants, difficilement, mais cela a été fait. Ensuite, et M. GONDARD était là puisqu'il l'a aussi validé, agrandissement du cimetière des Créneaux, mail piétonnier, avec un funérarium sur les 15^e et 16^e arrondissements qui serait installé à cet endroit, avec une activité artisanale, économique, qui permettrait une activité économique, avec bien sûr le mail piétonnier pour permettre tout simplement l'accès sécurisé aux enfants de l'école privée qui est située sur le haut des Créneaux, avec aussi un parking public pour permettre tout simplement aux personnes qui se rendent au cimetière de pouvoir y aller en toute tranquillité. Et derrière, bien sûr, La Solidarité, la question de l'école, et Mme FRENZEL vous l'a dit, deux termes : "suppression, "abandon". Alors Mme FRUCTUS nous a expliqué en Conseil d'Arrondissements que c'était en

fait temporaire. Mais temporaire, quand on écrit "suppression" et "abandon", cela pose quand même un certain nombre de questions.

Ensuite, je ne comprends pas que l'on ne finisse pas un projet avant d'en entamer un second ou un troisième, voire un quatrième. Il est important que les habitants enfin aient un projet complètement construit, pour lequel ils ont été concertés, je le dis, cela a été concerté, je l'ai répété et je le répète, avec M. SUSINI en tant que Président du GPV à l'époque, en son temps puisque cela avait démarré à ce moment-là, et ensuite avec Mme Valérie BOYER. Aujourd'hui, on nous dit : "tout ceci s'en va, tout ceci s'arrête", en tout cas c'est ce qui est écrit clairement dans le rapport, et sans concertation, sans en avoir discuté avec le Maire de Secteur que je suis, mais en plus ni avec les habitants. Donc j'ai demandé à l'Adjointe de retirer ces rapports pour nous permettre de rediscuter de ce qui va réellement se passer sur ces territoires, ce qui me paraîtrait quand même beaucoup plus sage.

Monsieur le Maire.- S'il n'y a plus de question, Mme FRUCTUS, pour répondre et pour dire tout l'argent que nous mettons dans ce secteur.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, sur ce point on a effectivement eu un long débat en Conseil d'Arrondissements, comme c'est généralement le cas puisque l'on y discute beaucoup, et j'ai souscrit à la perception que les Conseillers d'arrondissements avaient sur les termes employés par la délibération qui ne reflète absolument pas la réalité de ce rapport. Donc, effectivement, je peux comprendre l'intervention de Mme FRENZEL. Les termes "d'abandon" et de "suppression" sont vécus comme autant de coups au cœur à la fois par les habitants et par les élus qui les représentent.

J'ai bien expliqué qu'il ne s'agissait pas de cela et que je me proposais de rectifier dans le texte de la délibération le vocabulaire employé, pour qu'il corresponde à la réalité de ce qui se passe dans ce rapport. On n'a pas eu matériellement le temps de le faire, le Conseil d'Arrondissements s'est déroulé jeudi, cela n'a pas pu être fait. Mais comme c'est évoqué publiquement au Conseil Municipal, je pense que l'on peut tenir compte de cette proposition que je formule;

L'idée qui sous-tend ce rapport est en fait liée à l'intervention de l'Etat et de l'ANRU. L'Etat et l'ANRU, je l'ai expliqué en Conseil d'Arrondissements, ont arrêté cet automne des dispositions pour clôturer les engagements dans les PRU liés aux PNRU1. Ces opérations étaient initialement prévues sur cinq ans, 2004-2009. Elles ont été prorogées jusqu'en 2013 et ces engagements d'opérations doivent être obligatoirement effectués avant le 31 décembre 2015.

Alors, avec tous mes collègues, nous sommes concernés par les engagements sur ces PRU, ma collègue Adjointe à l'éducation, ma collègue chargée des crèches, mon collègue chargé des sports. Nous nous sommes déplacés sur les sites, nous avons étudié les budgets des uns et des autres, et nous avons vu ce que nous pouvions effectivement engager pour 2015. Il se trouve que l'on a considéré que, compte tenu de l'avancement de ces opérations programmées, on ne pouvait pas déceintement dire que l'on engageait les crédits sur ces trois opérations. Cela ne veut pas dire qu'on les rejette et qu'elles sont définitivement terminées, ce n'est pas le cas.

Par contre, cela nous a permis de faire un redéploiement et de faire en sorte que l'ANRU considère que nous avons tenu nos engagements et ne nous lâche pas sur la réalisation des projets de rénovation urbaine dont nous avons la responsabilité et qui sont engagés. Voilà les quelques explications que je pouvais fournir sur ce rapport.

Monsieur le Maire.- Effectivement, beaucoup de choses ont été faites, même s'il faut encore du temps et si cela mérite notre attention.

(M. ZERIBI demande la parole)

Monsieur le Maire.- M. ZERIBI, quand l'Adjoint ou les Adjointes compétents ont répondu après qu'il y ait eu dialogue, il faut arrêter !

(M. ZERIBI insiste à propos des termes à modifier dans le rapport)

Monsieur le Maire.- Les précisions que Mme FRUCTUS vous a données figureront au procès-verbal et donc remplaceront les termes qui pouvaient ne pas convenir dans le rapport que l'on n'a pas eu le temps de refaire !

Le rapport 14/0865/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés, le Front de Gauche et Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

59 - 14/0866/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - GIP - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant n°3 à la convention n°11/1143 du 18 octobre 2011 relative à la mise à disposition des moyens logistiques, locaux, matériels, logiciels entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public pour la Gestion de la Politique de la Ville à Marseille - Exercice 2013 (14-27039-GDB80001)

Le rapport 14/0866/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

60 - 14/0867/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Acquisition pour expérimentation d'un dispositif de points d'appel d'urgence - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux Points d'Appel d'Urgence. (14-26875-GDB63502)

Monsieur RAVIER S.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport que vous nous soumettez est tout à fait emblématique de l'approche qui est la vôtre, du traitement du problème gravissime de l'insécurité, encore que le terme "approche" soit ici antinomique tellement votre éloignement de la réalité est patent ! Et quand je dis "vôtre", il ne s'agit pas de la seule démarche municipale, mais également de celle du Gouvernement !

Vous demandez donc aux contribuables marseillais de mettre la main à la poche et d'en sortir près de 100 000 euros afin d'expérimenter, avouez-vous, un dispositif qui consiste à installer 11 points d'appel d'urgence dans des sites déjà couverts par la vidéoprotection. En gros, lorsqu'une Marseillaise ou un Marseillais sera agressé, ou lorsqu'un touriste recevra des plombs dans l'œil, il devra

garder son sang-froid et son sens de l'orientation pour se précipiter vers le bouton salvateur qui, une fois actionné, entraînera ou entraînerait l'intervention rapide d'une patrouille de Police qui, bien sûr, n'existe pas !

Ce dispositif n'est pas sans rappeler la mesure phare annoncée dans la mission sécurité du projet de loi de finances défendu il y a quelques jours par le Ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE et qui lui a valu les hurrahs de quelques Sénateurs qui vivent manifestement sur Saturne ! Une mesure qui s'illustre par la dotation aux forces de l'ordre de tablettes numériques pour mieux communiquer entre elles. Espérons simplement que le réseau passera dans les parkings souterrains, les tunnels, les massifs montagneux ou encore en rase campagne ! Face aux crapules qui ont le doigt sur la détente ou la gâchette, les policiers auront le doigt sur la tablette ! Et les honnêtes citoyens auront le loisir d'avoir le doigt sur le bouton à 10 000 euros pièce !

On pourrait en rire si la situation n'était pas aussi grave. Le chauffeur de car de Mazargues, ce n'est pas un bouton qui aurait pu lui sauver la vie. Tout comme l'Avocate sauvagement assassinée dans son cabinet. Ou comme le jeune étudiant poignardé au pied des escaliers de la Gare Saint-Charles, l'été dernier. Combien de Marseillais et de Marseillais agressés, poignardés, car le coup de couteau étant devenu le tarif minimum pour toute agression désormais dans cette ville ! Combien de cambriolages et de braquages de commerçants dans l'indifférence politico-médiatique et pire, dans l'autosatisfaction des autorités brandissant des statistiques bidonnées, ne reflétant en rien la réalité de nos quartiers, à l'exception sans doute du carré d'or réservé aux touristes !

Alors, devant ce déni, face à cet aveuglement volontaire, je souhaite en appeler, comme vous le savez sans doute, Monsieur le Maire, aux habitants des 13^e et 14^e arrondissements touchés de plein fouet par ce fléau de l'insécurité.

Je sais pertinemment qu'un Maire de secteur n'a pas le pouvoir juridique d'organiser un référendum. Seule l'assemblée délibérante en vertu de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et dans son article 72-1 y est habilitée. Seul notre Conseil donc, réuni ici, peut décider d'une telle consultation.

Alors, Monsieur le Maire, j'en appelle à vous, vous qui, en vertu notamment de l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, possédez une large compétence puisque, et je me permets de vous le rappeler, vous êtes chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, ainsi que la liberté de la voie publique. Nos quartiers, Monsieur le Maire, ne peuvent plus, n'en peuvent plus d'être abandonnés par la force publique par la seule volonté des pouvoirs publics, alors que la situation a dépassé depuis longtemps les limites du supportable !

Je vous rappelle également, Monsieur le Maire, le principe devenu constitutionnel, qui précise que pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens et en raison de leurs facultés. Et c'est précisément là que le bât blesse. Les citoyens marseillais ne sont pas traités de façon égale devant l'insécurité. Les habitants des 13^e et 14^e arrondissements, qui paient des impôts, n'en reçoivent pas le retour en matière de sécurité de leur personne et de leurs biens.

Cette situation est avant tout le fait de l'Etat, j'en conviens. De l'Etat sarkozyste, tout d'abord, qui a supprimé des dizaines de milliers de postes dans la Police et la Gendarmerie en cinq ans, et à la sortie, une augmentation de 45 % des agressions sur les personnes physiques. Le Gouvernement VALLS, lui aussi, est dans la communication, et quoique les statisticiens du Ministère de l'Intérieur osent affirmer, l'insécurité dans nos quartiers est omniprésente et oppressante.

J'en appelle à votre sagesse, Monsieur le Maire, avec tout le respect que je vous dois, nous ne sommes plus en 1965, ni même en 1995, mais bientôt en 2015, la délinquance a changé, elle est de plus en plus jeune, hyper violente, décomplexée et arrogante, persuadée de pouvoir agir en toute impunité et les faits tendent à lui donner raison ! De plus, les signaux envoyés par la classe politique locale ne sont pas du meilleur exemple. Après le miracle non pas de Noël, mais de Jean-Noël, on constate, médusé, une Députée qui continue de parader et de voter la loi alors qu'elle devrait être déjà embastillée ou du moins porter un bracelet et pas celui de Christian Dior, mais de Christiane TAUBIRA ! Celui-là, au moins, on ne le lui volera pas !

Les moyens matériels et humains dont dispose la Police Nationale sont dérisoires, le soutien moral inexistant. Le résultat, mes chers collègues, fait froid dans le dos, d'autant qu'il s'exprime dans un silence assourdissant : depuis le début de l'année, ce sont 51 policiers qui ont mis fin à leurs jours, soit le chiffre le plus élevé depuis l'année 2000.

Monsieur le Maire, puisque l'Etat ne nous entend pas, utilisons nos moyens locaux, utilisons nos moyens municipaux pour venir en aide à nos compatriotes ! Mettez, Monsieur le Maire, les policiers municipaux à la disposition de tous les Marseillais ! La situation l'impose, la loi vous le permet. Une Police Municipale qui sécurise les noyaux villageois, les établissements scolaires, les commerces de proximité, véritables acteurs au quotidien de la vie sociale, et une Police qui rassure devant les halls d'immeuble dans nos cités ! Et ce, encore une fois, sur l'ensemble de la ville, et plus seulement entre le MUCEM, le Palais Longchamp et Notre-Dame de La Garde ! Une Police Municipale qui soulage la Police Nationale, sans la remplacer bien sûr dans ses missions les plus périlleuses.

Il ne s'agit pas là, Monsieur le Maire, soyez-en convaincu d'une posture politicienne, mais d'un appel à l'aide que je vous lance au nom de vos administrés ! Si toutefois vous ne répondiez pas à cet appel, à ce SOS, qui s'inscrit, encore une fois, dans une volonté de répondre à l'intérêt général, je me verrais contraint de consulter par les voies légales les habitants des 13^e et 14^e arrondissements, le peuple, le peuple étant le seul souverain de notre pays !

A partir de là, il vous appartiendra, Monsieur le Maire, de l'écouter enfin ou de continuer à l'ignorer ! Notre Groupe appuiera sur le bouton "contre" pour ce rapport.

(Applaudissements dans les rangs du groupe FN Marseille Bleu Marine)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, on a bien compris que l'insécurité, c'est le fonds de commerce du Front National et de M. RAVIER. Je soupçonne même M. RAVIER de se réjouir chaque fois qu'un Marseillais est attaqué ou agressé, parce qu'il n'y a que cela pour eux. On n'entend pas le Front National sur les politiques publiques, sur les écoles, sur les crèches, sur le sport, on ne les entend uniquement que lorsqu'il y a des problèmes d'insécurité.

Donc, Monsieur le Maire, justement, pour revenir au sujet sérieux, vous avez souvent dénoncé le Marseille bashing qui était fait ces derniers mois et ces dernières années au niveau des médias et notamment au niveau des médias nationaux. On a parlé, ces derniers temps, de Marseille que pour des règlements de comptes, que pour les piscines fermées, que pour la désorganisation des rythmes scolaires, sur le PPP coûteux du Stade Vélodrome. Eh bien, très récemment, Monsieur le Maire, Marseille a fait la Une, et le sujet va peut-être surprendre M. RAVIER, sur la baisse historique de l'insécurité à Marseille. Oui, Monsieur le Maire, les chiffres sont ce qu'ils sont, les chiffres indiquent que depuis 20 ans, c'est l'année où les atteintes aux personnes ont baissé de plus de 20 %, celles des biens de plus de 6 %, les vols à main armée de plus de 28 %, les vols avec violence de plus de 34 %.

Alors, c'est la méthode Bourniquel ou la méthode Bonnetain, vous les appelez comme vous voulez, Monsieur le Maire, mais aujourd'hui, il faut reconnaître que grâce aux effectifs supplémentaires qui sont arrivés en 2012, 145 policiers supplémentaires, 130 autres qui ont pu être extraits de leur mission pour être utilisés plus efficacement, 65 renforts en début d'année, la création d'une brigade de VTT, la plus étoffée de France, avec 75 agents répartis pour les deux tiers entre le Centre et le reste sur le Sud, grâce aux brigades de policiers motards, dont les effectifs ont triplé, grâce à la création de brigades spécialisées de terrain qui ont eu leurs effectifs triplés pour atteindre 110 policiers, on a des résultats !

Donc je veux bien que l'on critique toujours le Gouvernement, mais sur ce plan, Monsieur le Maire, il faut donner acte que des efforts ont été faits par le Gouvernement et les résultats sont là. Et j'associe également à ces efforts, Monsieur le Maire, on peut le dire, on a l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître, les efforts que vous avez faits, vous et votre majorité, et que nous avons soutenus : les caméras de vidéosurveillance commencent à porter leurs fruits, les caméras se développent dans tout Marseille, alors peut-être pas à un rythme souhaité, notamment dans les quartiers périphériques, mais cela commence à venir et ceci, Monsieur le Maire, on est obligé de le reconnaître ;

Donc, nous voterons favorablement sur ce rapport, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Mme POZMENTIER, pour expliquer un peu, je crois que M. RAVIER le sait parfaitement, mais M. RAVIER a sa dialectique prévue, organisée, sur des sujets précis. Nous, nous avons en charge la sécurité dans la partie qui nous concerne.

Vous avez eu raison, les uns et les autres, de dire que la sécurité, d'abord c'est le rôle de l'Etat, c'est une responsabilité essentielle régaliennne de l'Etat, d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Et de ce côté-là, nous n'avons pas cessé de le demander. Nous ne nous sommes pas contentés de demander à l'Etat, l'Etat d'hier, l'Etat d'aujourd'hui, nous avons nous aussi fait d'énormes efforts. Peut-être que Mme POZMENTIER pourrait rappeler dans le domaine de la politique municipale les efforts que nous avons faits. M. MARI vient de rappeler qu'il y a eu des efforts qui ont été faits aussi en commun d'ailleurs avec l'Etat. Tout n'est pas parfait, tout n'est pas réalisé immédiatement, mais c'est vrai que cela va plutôt dans le bon sens et que donc, votre intervention un peu brutale revient à un positionnement qui est le vôtre, que nous ne contestons pas, mais la réalité est un peu différente. Alors, rien n'est parfait, mais il y a une amélioration qui se fait. Et peut-être que Mme POZMENTIER peut avoir la délicatesse de rappeler ce que nous avons fait et ce que cela a coûté. Parce que, aussi, cela a un coût ! Si vous mettez 100 policiers municipaux supplémentaires, cela a un coût de 4 millions d'euros, si je ne me trompe pas, par an ! Et nous avons fait d'autres choses, mais je ne veux pas faire le discours de Mme POZMENTIER et peut-être accepte-t-elle de répondre.

Madame POZMENTIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de me laisser la parole. Bien entendu qu'il s'agit avant tout de remettre les choses en ordre et de rappeler d'abord à M. RAVIER qu'il balaie devant sa porte ! Nous venons d'assister à un show sécuritaire du Maire des 13^e et 14^e Arrondissements de la ville de Marseille, mais vous n'allez quand même pas nous faire croire que vous êtes les champions en la matière, les résultats sont là ! Que ce soit dans les deux villes que j'avais déjà citées en exemple à l'occasion d'un précédent Conseil Municipal, pas de Directeur de la Police Municipale, pas de vidéoprotection dans les Mairies FN ! Pire encore, voilà qu'un Maire FN veut remplacer la Police Nationale par la Police Municipale !

Mais finalement, que connaissez-vous des missions de la Police Municipale, M. RAVIER ? Savez-vous vraiment de quoi vous parlez ? Mais quelles sont vos propositions ? Lorsque vous vous arrêtez sur un rapport comme celui que nous évoquons, qui a fait rentrer la sécurité à Marseille, grâce au Maire de Marseille, dans la modernité, avec vous nous reculons ! Un bouton poussoir, c'est fait à la fois par la Direction de la Police Municipale mais aussi par la Direction des Services de l'information. Mais vous croyez quoi, M. RAVIER ? Il ne s'agit pas de regarder la sécurité par le petit bout de la lorgnette ! C'est quoi votre credo ? Couper les budgets pour les plus pauvres ? Dresser les Marseillais les uns contre les autres ?

Eh bien, un peu de dignité, vous ne ferez pas avec nous, M. RAVIER, votre communication politicienne sur le dos de 400 policiers municipaux que Monsieur le Maire et toute l'équipe ont souhaité non seulement renforcer, moderniser, équiper d'armement, vous les voyez bien, on vous l'a dit, c'est même la chaîne régionale qui vous le rappelle : près de 4 000 interventions dans votre secteur ! Alors, parfois vous me saisissez pour intervenir sur le stationnement, puis parfois vous me dites : "c'est intolérable, trop de sanctions du stationnement !" Mais que voulez-vous ? Vous êtes véritablement dans la contradiction ! Respectez la Police Municipale ! Respectez ces hommes et ces femmes qui répondent à un service public des plus exigeants !

Enfin, je n'ai pas tellement entendu vos critiques auprès de M. CAZENEUVE. Finalement, vous les avez abordées, peut-être parce que depuis quelque temps vous êtes dans d'autres hémicycles. M. RAVIER, on ne vous entend pas sur les engagements soi-disant tenus par le Gouvernement pour la sécurité des Marseillais ! Mais cela ne vous intéresse pas, parce que ce qui vous intéresse, et c'est ce que vous êtes en train de démontrer, M. RAVIER, c'est que vous et le Gouvernement Socialiste, vous êtes les mêmes !

(Vives réprobations dans la salle)

Madame POZMENTIER.- On le sait bien que c'est grâce à vous qu'ils existent ! C'est grâce à vous qu'ils font une politique catastrophique qui met la France et les Français à genoux ! Ils passent leur temps à vous servir de marchepied, vous êtes les deux faces de la même pièce, M. RAVIER ! Personne n'est dupe ! Vous œuvrez pour vous-même dans un but basement électoraliste ! On sait que vous êtes Sénateur aujourd'hui, demain à la Région ! Et mes chers collègues, pourquoi pas ? A la députation, aux législatives ! Vous cumulez, mais vous ne travaillez pas dans l'intérêt des Marseillais, M. RAVIER !

La sécurité, c'est protéger, c'est de la cohésion sociale, c'est tout ce qui a été évoqué aujourd'hui. On est meilleurs que vous ! Et puis c'est aussi du courage, M. RAVIER, et ce courage, il est sur le terrain et non pas dans les hémicycles ou devant les caméras, comme il a déjà été rappelé tout à l'heure !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, Mme POZMENTIER.

Il est clair qu'il y a de cela quelques années déjà, et notre collègue éminente, Mme Monique CORDIER, était à la tête à l'époque de la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier, c'est M. Christophe MASSE qui avait souhaité que nous fassions une réunion informelle du Conseil Municipal, nous n'en faisons pas souvent, mais le sujet le méritait. M. RAVIER, vous n'étiez pas là, il y avait M. MARANDAT. Et nous avons essayé de décorifier au mieux ce que nous pouvions apporter comme aide dans une

responsabilité qui n'est pas la nôtre. Et nous avons fait du mieux que nous pouvions avec les moyens que nous avions.

On peut, dans la deuxième ville de France, toujours améliorer, et c'est ce que nous sommes en train de faire, essayer de répondre le plus près possible. Mais M. MARI avait raison de dire tout à l'heure que la Préfecture, le Préfet de Police qui est indépendant, le Préfet de Police n'est pas sous l'autorité du Préfet de Région, il est indépendant, et ses Services ont donné cette année des statistiques, quelquefois elles sont très mauvaises, quelquefois elles sont moyennes, là elles vont dans le bon sens. Alors vous dites que ce n'est pas vrai, etc. Nous, nous prenons acte de ce qui nous est dit. Il me semble que tout ceci doit être fait quand même dans le respect des règles et des lois de la République.

Par conséquent, votre intervention ne tombe pas bien. Vous pouvez prendre acte sur un drame, sur quelque chose de terrible qui me hante tout le temps et qui peut arriver dans cette ville. Vous le savez, nous avons eu, faut-il vous le rappeler, le petit Ibrahim Ali qui a été quand même fusillé par des gens du Front National à l'époque.

(Réprobations dans les rangs du Front National)

Monsieur le Maire.- Non, M. RAVIER, reconnaissez la réalité même si elle ne vous plaît pas ! Il y a eu un procès, il y a eu condamnation, etc.

Après, nous avons eu le drame avec le fils de notre ami et toujours ami sincère, M. Michel BOURGAT, qui ensuite s'est consacré pendant deux mandats, ici dans cet hémicycle et au service de la Ville, à tout ce que l'on peut donner aux plus déshérités de la vie, à ceux qui sont les plus marginaux, il l'a fait de tout son cœur et il l'a fait à un moment donné où M. LE PEN avait essayé de faire un soulèvement qui n'a pas réussi...

Monsieur RAVIER S.- Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire cela !

Monsieur le Maire.- Mais oui, vous ne pouvez pas me laisser dire cela, mais oui c'est vrai ! M. RAVIER, vous dites des choses très fortes qui ne sont pas agréables à entendre. Alors il faut à votre tour accepter que je vous rappelle certains faits d'histoire, certains faits qui se sont produits !

Sur la mort du petit Nicolas BOURGAT, M. LE PEN a essayé de mobiliser, de Menton à Perpignan, pour avoir 20 000 personnes à Marseille pour manifester et d'une manière bien entendue contre une autre population. Il est clair que c'est la chose, vous le savez et je le répète de temps à autre, vous le lirez un jour ou l'autre, dans mes 20 années presque, de Maire c'est la semaine qui a été la plus difficile pour moi. En plus, j'étais Ministre à cette époque-là. Lorsqu'arrive ce genre d'événement, vous êtes dans votre bureau, ce n'est pas un jour où les élus viennent pousser la porte en disant : "je sais que tu es là, je viens te dire bonjour". Là, il n'y a personne ! On est seul ! On ne sait pas ce que l'on doit dire à la télévision : que faut-il faire ? Comment faut-il réagir ? Il faut avant tout essayer que le calme l'emporte dans une ville de 860 000 habitants, dans une ville cosmopolite. Il ne faut pas que l'on dresse les gens les uns contre les autres.

Vous ne me ferez jamais changer d'avis, c'est ma tradition, mon engagement depuis que, quand j'avais 13, 14, 15 ans, j'ai commencé à faire de la politique, je n'en ai jamais varié. Et cette semaine-là, effectivement je m'attendais à ce qu'il y ait beaucoup plus de monde à la manifestation de M. LE PEN que ce qu'il y en a eu. Et quand on m'a apporté les chiffres de la Police dans mon bureau où j'étais seul à l'Hôtel de Ville, on m'a dit : "voilà, il y a 7 000 personnes qui sont parties depuis le Quai du Port pour aller jusqu'à la Préfecture". Et l'après-midi, quand on a enterré le petit BOURGAT, dans cette église minuscule, là-bas, au-delà du boulevard de la Libération, là aussi la Police m'a apporté effectivement l'effectif des gens qui étaient devant l'église. Et au début, on m'a dit, quand je suis arrivé

d'ailleurs, comme j'étais Ministre, le Préfet m'accompagnait, les parlementaires qui sont ici étaient là aussi, M. HERMIER était là également, et quand je suis arrivé, il y avait déjà 3 000 ou 4 000 personnes devant l'église. Et à un moment donné, on m'a dit : "il y a plus de 7 000 personnes". Et ce jour-là, M. RAVIER, j'étais fier d'être Marseillais ! J'étais content qu'il n'y ait pas eu de soulèvement et qu'il y ait simplement eu une manifestation d'amitié, avec une famille qui venait de perdre le fils unique, avec un homme, médecin de son état, remarquable, qui ensuite a tant donné pour aller dans les collèges, dans les lycées, pour répandre que l'on ne répondait pas à la violence par la violence !

Voilà ma thèse ! C'est pour cela que je ne vous autoriserai pas à faire un référendum. Tous les moyens dont je peux disposer en tant que Maire, je les mettrai en route pour vous empêcher de vouloir faire encore un acte politique. Il vous appartient dans d'autres domaines, toutes vos déclarations vous pouvez les faire, mais mêler, vous n'aurez jamais le personnel municipal et nous ne l'autoriserons pas à le faire ! Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 14/0867/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

61 - 14/0868/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Mutualisation du portail internet des crèches - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la mutualisation du portail internet des crèches.

(14-26893-GDB63502)

Le rapport 14/0868/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

62 - 14/0869/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Refonte du système de téléphonie - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(14-26894-GDB63502)

Le rapport 14/0869/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- On va maintenant grouper le rapport 63 et le 213, celui sur les rythmes scolaires, on va les traiter ensemble. C'est vous qui l'avez demandé.

63 - 14/0870/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES • MISSION COORDINATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE - Fourniture et livraison de produits d'entretien pour les écoles de la Ville de Marseille - Marchés à bons de commande - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(14-26876-GDB60001)

&

EDUCATION, CULTURE, SOLIDARITE ET SPORTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

213 - 14/1017/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014/2015 - Second versement de subventions.

(14-27001-GDB20102)

Madame LEVY-MOZZICONACCI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention a l'air d'être attendue. Deux années après le vote de la loi Peillon, trois mois après la rentrée, les temps d'activités périscolaires se mettent... (Arrivée de M. MENNUCCI) ...En même temps que mon intervention, Patrick prend place.

Si vous voulez bien, je peux reprendre, Monsieur le Maire.

Deux années après le vote de la loi Peillon, trois mois après la rentrée, les temps d'activités périscolaires se mettent péniblement, très péniblement en place à Marseille. Ce n'est pas le groupe Socialiste qui le dit ou qui l'invente, ce sont les parents d'élèves, qui continuent de manifester et surtout de s'organiser pour faire progresser ce dossier dans le bon sens, c'est-à-dire pour que la Ville respecte le cadre républicain.

Sur 450 écoles, les parents estiment à environ 200, 218 peut-être, le nombre d'écoles bénéficiant d'un accueil le vendredi, soit moins de la moitié des écoles. Mais même dans ces 218 écoles, il faut le savoir, de nombreuses activités s'apparentent à de la simple garderie. Ce n'est donc même pas ce que l'on pouvait et que vous appelez avec beaucoup de mépris dans la voix les "ateliers scoubidou" !

De nombreuses questions restent en suspens, par exemple celles des compétences, des responsabilités des différents intervenants, alors que de nombreux parents n'ont même pas vu de règlement intérieur formalisé. Certains intervenants ne connaissent pas l'école avant d'y intervenir et ils ne connaissent pas non plus les autres membres de l'équipe d'animation, ce qui pose évidemment des problèmes. Et on entend çà et là des problèmes même de sécurité sur lesquels je souhaite ne pas en venir. Je vais arrêter là la liste des dysfonctionnements constatés en raison de la précipitation avec laquelle vous avez dû agir.

Notre groupe a toujours, je dis bien toujours, souhaité être constructif sur ce sujet. Nous avons demandé en vain plusieurs rendez-vous avec Mme CASANOVA, nous vous avons écrit, Monsieur le Maire, sans réponse de votre part. Nous portons depuis des mois des propositions responsables. Nous vous avons indiqué entre autres qu'il nous semblait beaucoup plus judicieux, plus pédagogique et plus économique pour notre Ville, de mettre en place des TAP sur deux après-midis de une heure et demie, avec deux zonages différents par secteur. Et cette proposition permettrait de diviser par deux le nombre d'intervenants nécessaires et de proposer à chacun deux fois plus d'heures. Cette proposition respecterait le but qui est l'allègement des journées d'enseignement pour les enfants et des activités de qualité, afin de diminuer les inégalités sociales entre les enfants et de leur permettre d'accéder à une instruction par le loisir.

La dernière réunion du Comité de suivi, qui vous a été fortement recommandé par Monsieur le Recteur, a permis à l'ensemble des intervenants de s'exprimer enfin autour d'une table et de renouer les fils d'un dialogue que vous avez trop longtemps refusé. Il a été indiqué que

l'organisation du temps scolaire ferait à nouveau l'objet d'une réflexion avant la rentrée 2015. Et il a été dit que pour bénéficier des aides de l'Etat, qui viennent d'être pérennisées, la Commune devra mettre en place un projet éducatif territorial. Cette décision nous satisfait pleinement puisqu'elle a été prise par le Ministère suite à la demande de notre groupe ici présent.

Ce PEDT formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif, cohérent, de qualité et égalitaire. Je me permets de rappeler, mais je pense que tout le monde a pris connaissance du dernier rapport de l'OCDE, datant d'il y a à peine une semaine, qui révèle que toute amplification des inégalités fait chuter la croissance économique. L'une des raisons en est que les plus défavorisés se trouvent moins à même d'investir pour s'instruire. Corriger les inégalités peut rendre nos sociétés plus justes et nos économies plus fortes. Bien évidemment, c'est déjà, c'est dès aujourd'hui qu'il faut lancer ce projet éducatif dans l'intérêt de tous les petits Marseillais et de la croissance de notre ville.

Monsieur le Maire, chers collègues, à chaque Conseil j'aborde ce sujet qui me tient à cœur et ce sujet tient autant à cœur à de très nombreux parents marseillais, comme vous avez pu le constater depuis des semaines, d'ailleurs cela a fait bien progresser notre Adjointe à l'éducation, et également l'ensemble des décideurs des pays de l'OCDE. L'accouchement s'est fait avec les forceps, les fées se sont portées sur le berceau, vous n'êtes plus seul aux commandes, et j'espère donc que vous saurez, vous aussi Monsieur le Maire, être sensible à cette étude de l'OCDE et répondrez à nos propositions dans un esprit constructif et sans polémique inutile. Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs du groupe Socialiste et apparentés)

Madame D'ANGIO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'il se dit que Marseille est bon élève dans certains domaines, on ne peut pas dire qu'il en soit de même concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec la nécessaire proposition d'activités périscolaires. Cette réforme dogmatique, idéologique et néfaste, en un mot socialiste, est obligatoire dans toutes les villes de France depuis la rentrée de septembre. Ainsi en a décidé l'apprenti sorcier PEILLON, aujourd'hui réfugié à Bruxelles à l'abri de la légitime colère des parents et des enseignants !

Le résultat à Marseille, nous le connaissons et nous le subissons. Plus de trois mois après la rentrée des classes, à Marseille, pourtant deuxième ville de France, beaucoup trop d'enfants n'ont encore pas d'activités périscolaires le vendredi après-midi. Mais cette mauvaise réforme a été imposée et la gestion du dossier par votre majorité est un fiasco qui n'en finit pas. Pour tenter de le masquer, Monsieur le Maire, vous chargez le Ministre et le Directeur Départemental de l'Education Nationale : ils seraient responsables de tout et vous de rien. Or, c'est bien la Mairie Centrale qui décide de tout et notamment du recrutement des associations, sans jamais laisser aux Mairies de Secteur, pourtant les plus à même de recruter, car très au fait de la réalité associative sur leur territoire, la moindre démarche décisionnaire. Si le Gouvernement est à l'origine d'une mauvaise réforme, votre Municipalité ne peut s'exonérer d'une calamiteuse organisation quant à son application, par un total manque d'anticipation. Nul besoin d'un oracle pour savoir qu'avec les Socialistes la démocratie s'arrête où commence leur idéologie !

Trois mois plus tard, donc, vous rassurez les familles marseillaises en annonçant une ouverture d'étape à toutes les écoles et, ce, dès le 9 janvier, avec des inscriptions possibles depuis le 12 décembre. Et en effet, les feuillets d'inscription ont été distribués. Mais, chat échaudé craignant l'eau froide, nous ne pouvons pas nous contenter de ce qui ressemble à une déclaration, la lecture de ce rapport portant sur les subventions nous prouvant que seulement une partie des écoles marseillaises est concernée.

De ce fait, Monsieur le Maire, pouvez-vous affirmer aujourd'hui que vous avez recruté et formé la totalité des animateurs nécessaires pour l'ouverture des 444 écoles de la ville ? Des animateurs compétents pour assurer la sécurité des enfants et proposer des activités de qualité ? Le taux d'encadrement sera-t-il respecté ? Toutes les associations retenues sur les groupes scolaires ont-elles recruté elles aussi suffisamment de personnels formés ? Nous déplorons le fait qu'aucune information précise ne soit communiquée avec ces inscriptions, ni aux familles ni aux enseignants ni même aux Mairies de Secteur, dont vous rappelez l'existence et le travail de proximité uniquement quand il y a le feu à la Mairie Centrale, des Mairies de Secteur qui sont toujours obligées de vous solliciter afin d'avoir quelques informations, parfois contredites quelques jours plus tard.

A la réception de ces feuillets d'inscription, les familles que nous avons, nous, chaque jour en direct s'interrogent : "une inscription, mais à quoi ? Qui va s'occuper de nos enfants et dans quelles conditions ? Quelles activités seront proposées ? Y aura-t-il ne serait-ce qu'une simple garderie ?" C'est le flou qui n'a rien d'artistique et qui laisse encore trop de familles dans l'incertitude et l'inquiétude, situation propice à la colère. Trop de questions auxquelles vous devez maintenant répondre par des actes et non plus simplement par des annonces à la saveur de morphine !

Il est temps, Monsieur le Maire, de faire le nécessaire pour que les familles marseillaises retrouvent une certaine sérénité, une sécurité, au moins dans ce domaine. L'image de l'école se dégrade à Marseille. Les écoles marseillaises subissent déjà pour certaines des locaux en piteux état, des grèves à répétition et, pour couronner le tout, une réforme non appliquée, laissant toujours et encore des parents dans des situations de plus en plus compliquées.

Cette situation ne pouvant encore durer, vous devez, Monsieur le Maire, permettre à tous les enfants marseillais, dès le 9 janvier et comme vous vous y étiez engagé, de bénéficier d'activités périscolaires le vendredi après-midi, et apporter des réponses plus précises aux familles.

Pour toutes ces interrogations cruciales encore sans réponse, nous nous abstenons sur ce rapport. Merci.

(Applaudissements dans les rangs du groupe FN Marseille Bleu Marine)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, pour le bilan d'étape que nous pouvons faire sur le cas des temps d'activités périscolaires en cette fin d'année, il en résulte plusieurs manquements. En effet, l'effectif d'enfants inscrits aux TAP est un effectif estimé. Or, il est impossible de prévoir le nombre nécessaire d'animateurs, d'encadrement, sans connaître l'effectif exact.

Ainsi, il est demandé aux Centres Sociaux de signer une convention d'objectifs qui engage leur responsabilité vis-à-vis des familles du groupe scolaire et de la Ville de Marseille, et ce, sans certitude quant aux règles les plus élémentaires sur le taux d'encadrement légal et de sécurité des enfants. Ils doivent assumer et assurer la couverture des locaux et des personnels de la Ville, et le tout en renonçant à tout recours en cas de sinistre et/ou de non-paiement de l'aide publique, qui d'ailleurs ne correspond pas au projet déposé auprès des Services de la Ville en charge d'étape.

Par ailleurs, les activités proposées dans les établissements scolaires rattachés aux Centres Sociaux n'ayant pas signé cette convention se cantonnent plus à de la garderie qu'à de véritables activités artistiques, culturelles ou sportives. La qualification de certains animateurs est remise en doute, au point que certains parents retirent leurs enfants le vendredi après-midi.

A ce jour, ces points délicats n'ont toujours pas été résolus, ce qui empêche bon nombre d'établissements scolaires de bénéficier de ce dispositif. Autant dire que nous notons une inquiétude justifiée. Nous vous demandons en conséquence une communication précise sur l'état des lieux et une évaluation de la mise en œuvre d'étape. Merci.

Monsieur ROYER-PERREAUT. - Monsieur le Maire, permettez au Maire de Secteur élu depuis sept mois de vous parler de son expérience et de vous dire aussi combien je mesure finalement, et je pense que tous les Maires d'Arrondissements ici peuvent en convenir, la difficulté de la mise en place de cette réforme. Parce qu'en fait, le vrai problème, ce n'est pas tant la volonté politique des uns et des autres, elle est grande chez nous, elle est grande chez Danielle CASANOVA comme chez vous-même, Monsieur le Maire, la véritable difficulté de cette réforme, c'est que c'est cette réforme qui est génératrice en elle-même de disparités, d'inégalités et d'inefficience;

Aujourd'hui, lorsque nous assistons aux conseils d'école, les uns et les autres, et je fais l'effort en tant que Maire d'Arrondissements d'y aller pour justement écouter, pour justement expliquer, pour justement défendre, qu'est-ce que je constate ? C'est que lorsqu'il y a un projet dans une école et lorsqu'il y a l'ensemble des acteurs, l'ensemble, c'est-à-dire les enseignants, c'est-à-dire le personnel municipal, c'est-à-dire bien évidemment la Municipalité, c'est-à-dire les parents, lorsque l'ensemble des acteurs de la vie de l'école joue le jeu, à ce moment-là le projet quel qu'il soit arrive à émerger et est fait dans de bonnes conditions.

La vérité, mes chers amis, et ce n'est pas la peine de se renvoyer la responsabilité sur les uns et sur les autres, la vérité, c'est que vous avez dans certaines écoles des enseignants qui ne veulent pas jouer le jeu, qui refusent l'accès aux écoles, qui refusent l'accès à certains matériels. Nous avons des directeurs et des directrices d'école dont c'est un choix, et je veux bien l'entendre, qui refusent l'accès de certains de leurs locaux, qui sont pourtant des locaux municipaux. C'est une réalité et on peut toujours la contester, mais c'est une réalité.

Vous avez dans d'autres écoles, et cela m'est arrivé encore pas plus tard que la semaine dernière dans une école du 10^e arrondissement, où ce sont les parents d'élèves eux-mêmes qui s'opposent au projet tel que nous l'avons présenté, parce qu'ils estiment que cela ne correspond pas aux attentes qu'ils ont émises. Mais je rappellerai quand même que le projet périscolaire est un projet libre d'adhésion. Nous, nous faisons l'effort politique, et nous l'assumons et je vous en remercie, Monsieur le Maire, de faire en sorte que cela fonctionne, mais s'il y a des parents qui devaient ne pas se satisfaire de ce que nous proposons, rien ne les empêche d'inscrire leurs enfants ailleurs. Et lorsque vous avez dans certaines écoles des parents eux-mêmes qui ne jouent pas le jeu, cela pose un souci.

Et puis, il y a aussi le personnel municipal, parce qu'il faut le dire, il y a aussi du personnel municipal, notamment durant le temps cantine, qui se laisse aller à des grèves qui aujourd'hui ne sont plus admissibles et ne sont plus compréhensibles, et qui aujourd'hui remettent en cause durablement et injustement la mise en place du système périscolaire dans certaines de nos écoles. C'est aussi cela la réalité.

Alors ce que je retire de l'expérience de ces sept mois, c'est que lorsque vous avez l'ensemble des partenaires, lorsque vous avez l'ensemble de la communauté de l'école qui se manifeste, qui se mobilise, à ce moment-là cela fonctionne, parce que nous, Mairie, nous sommes quand même ici pour porter les projets qui nous sont soumis et cela fonctionne plutôt bien.

La vérité aussi, reconnaissons-le, ma chère collègue, c'est que là où l'année dernière, à Paris, le Recteur de Paris, a accepté que la mise en place des rythmes scolaires ne se fasse qu'au mois de novembre, c'est-à-dire après les vacances de la Toussaint, ici il y a eu une volonté politique de faire en sorte que cette rentrée se fasse tout de suite et donc avec les conséquences que nous anticipions puisque nous n'avions ni les moyens matériels ni les moyens financiers pour la réaliser dans des conditions optimales. C'est cela, la réalité : il y a eu une volonté politique de l'Etat de faire en sorte que cette réforme soit sabotée ! Et je crois qu'il faut aussi le reconnaître et le dire.

Enfin, il me semble qu'il est important de reconnaître le travail réalisé par notre Adjointe Danielle CASANOVA. Parce que dans une ville où nous avons finalement quelquefois tendance à vouloir consommer l'éducation comme un service de bien de consommation courante, quand nous avons aussi cette disparité sociale, égalitaire, qui est une réalité, que l'on peut contester ou pas, mais qui est une réalité, quand nous avons aussi un Etat qui s'amuse à retarder certaines décisions ou à ne pas nous soutenir quand nous aurions besoin du soutien, nous avons là toutes les conditions pour que cette réforme se mette en place dans des conditions qui n'auraient pas dû exister ici dans cette ville.

A partir du mois de janvier, nous aurons une grande majorité de nos écoles qui seront en TAP. C'est vrai que les animations qui sont proposées sont aussi là très disparates. Il y a des appels à projets avec des associations qui font de l'animation et du périscolaire de très grande qualité, quelquefois même cela donne dans la sur-qualité, très peu mais cela arrive. Et vous avez aussi des associations qui sont dans de l'animation plus basique.

Néanmoins, je crois que nous devons en tirer les enseignements, Monsieur le Maire, pour l'année scolaire prochaine. On a bien conscience, les uns et les autres, que le problème, c'est celui de la ressource humaine, c'est le fait que nous n'avons pas suffisamment d'animateurs pour couvrir l'ensemble des besoins. Et donc, nous allons devoir très vraisemblablement dans les appels à projets futurs pour l'année prochaine scinder le temps périscolaire. Car vouloir tout concentrer sur un seul après-midi, à savoir le vendredi après-midi, mais cela aurait pu être un autre, eh bien à ce moment-là, effectivement, nous nous mettons dans une situation qui est délicate.

Mais cela aussi, je m'empresse de le dire et ce sera mon mot de la fin, c'est que le vendredi après-midi, vous avez souhaité, et je pense que c'est une bonne chose parce que c'est ainsi que l'on fonctionne en démocratie, soumettre à l'avis des conseils d'école l'après-midi qui serait l'après-midi finalement retenue. Et c'est vrai que la grande majorité des conseils d'école ont choisi le vendredi après-midi. C'est donc ce qui a fait que nous avons choisi et uniformisé le vendredi après-midi. Je crois très sincèrement qu'il faudra revenir sur cela pour la deuxième année, car ce sera sans doute un des moyens pour améliorer la qualité du service tel que nous le souhaitons, au bénéfice de nos enfants. Je vous en remercie;

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur ZERIBI. - Monsieur le Maire, pendant que certains nous parlent de la rentrée prochaine alors que nous finissons à peine le premier trimestre, nous préférons, nous, nous focaliser sur le temps présent, l'immédiateté, avec une double approche qui serait objective et constructive.

Cette réforme des rythmes scolaires que l'on a demandée aux Collectivités de mettre en place a été mal présentée et mal préparée par le Gouvernement. Il faut être objectif et le reconnaître. Et, effectivement, la difficulté aujourd'hui est la gestion de ce dossier depuis la rentrée, avec un mécontentement des parents et avec des inquiétudes légitimes aussi du personnel de l'éducation.

J'ai deux sujets concernant la réforme des rythmes scolaires dans l'état actuel des choses, Monsieur le Maire. Le premier sujet, c'est le contenu des activités qui mérite quand même à un moment donné que l'on soit un peu plus précis sur ce qui sera proposé effectivement sur un après-midi, alors que nous sommes tous convaincus, et la dernière intervention le démontre, qu'il fallait plutôt étaler sur deux après-midi ce temps périscolaire. Le contenu des activités mérite un peu plus de clarification et de clarté, Monsieur le Maire, pour que les parents aient le sentiment que ce n'est pas simplement de la garderie qui sera offerte pour garder les enfants le vendredi après-midi.

Deuxième sujet qui n'est pas sans intérêt, c'est la responsabilité des opérateurs vis-à-vis des enfants. Et là, je parle des associations qui, pour certaines, malheureusement, je crois, ont refusé de participer et de signer la convention, je le regrette, croyez-le, sincèrement, mais si elles l'ont fait, Monsieur le Maire, c'est peut-être parce qu'il y avait des raisons valables en termes de responsabilités, de lisibilité aussi de leur rôle vis-à-vis des enfants. Et il faut aussi être un peu en prévention sur cette question, la demande légitime des associations, nous devons y répondre.

Donc il faut, me semble-t-il, un cahier des charges beaucoup plus lisible sur ces deux points, assez rapidement, pour que l'on puisse sortir des inquiétudes aujourd'hui et être dans une démarche de coproduction, de co-construction, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation : premièrement, le contenu des activités et, deuxièmement, la responsabilité des associations vis-à-vis des enfants.

Et comme c'est une intervention sur l'éducation au sens large, je voudrais terminer en vous disant, sur la réforme là aussi de la carte scolaire, de la sectorisation que vous proposez au sein de ce Conseil Municipal sur les écoles élémentaires, de veiller, Monsieur le Maire, à ce qu'il n'y ait pas trop de rigidité sur l'application de ces nouvelles cartes.

Je vous donnerai un seul exemple. J'ai des habitants de Verduron Bas qui ont vu leurs enfants non acceptés à l'école maternelle et primaire de Verduron, alors que des enfants des Pennes-Mirabeau sont acceptés dans cette même école. Loin de moi l'idée de refuser des enfants des Pennes-Mirabeau, mais surtout, mon objectif consiste à faire en sorte que les enfants de Verduron Bas puissent accéder à une école de proximité, qui est naturellement l'école de leur quartier. Et donc, dans la réforme nouvelle de sectorisation qui est proposée, je demanderai à votre Adjointe et à vos Services un peu plus de souplesse, de compréhension, pour que nous puissions éviter ces cas malheureux et dommageables pour des parents là aussi qui demandent tout simplement leur droit d'accéder à l'école de proximité de leur quartier.

Voilà, une intervention plutôt constructive, Monsieur le Maire. Je pense que cette question de l'éducation, comme celle de la sécurité, doit autant que faire se peut trouver un consensus dans une coproduction Etat-Collectivités, plutôt que de se renvoyer la balle, parce que c'est l'intérêt général qui prime, c'est l'esprit républicain, à mon avis, qui doit l'emporter, plutôt que les intérêts particuliers et les postures politiciennes.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole, Mme CASANOVA va répondre et puis j'ajouterai quelques commentaires.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, j'ai apprécié très attentivement ces diverses interventions de nos collègues élus. On a fait une grande différence entre ceux qui ont regardé les choses de l'extérieur de façon uniquement critique et on a tout de suite vu les critiques qui se font, qui sont quelquefois très mal informées, et puis le discours de ceux qui sont rentrés dans les rythmes scolaires en voulant aider la population qui était autour d'eux, que sont les Maires de certains secteurs, qui ont vraiment joué le rôle à plein pour la défense de notre population et des familles, et qui, eux, sont bien au courant des choses telles qu'elles se passent dans nos écoles. Et entre autres, les élus de secteur qui vont assister aux conseils d'école, et je sais, pour les avoir pratiqués pendant 25 ans, que ce n'est pas toujours quelque chose de très confortable, mais c'est là que se fait la démocratie au niveau de l'école.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés de recrutement, encore que je crois que je vais renvoyer Mme LEVY-MOZZICONACCI au CP parce qu'elle dit que trois heures ce n'est pas assez et que deux fois une heure et demie ce serait mieux, mais à ma connaissance, deux fois une heure et demie cela fait trois heures ! Donc cela ne change pas grand-chose au problème. Voilà encore une fois une façon de voir les choses de l'extérieur quand on n'est pas vraiment préoccupé précisément du problème.

Je vais revenir quand même sur quelque chose de très important qu'est le coût financier pour notre Collectivité. Selon les termes du rapport que nous votons aujourd'hui, les associations et les Centres Sociaux, et je crois que la manne financière que nous apportons aux Centres Sociaux va permettre à certains Centres Sociaux de survivre, et je crois que pour nous, habitants de Marseille, c'est quelque chose de très important, les Centres Sociaux seront rétribués désormais 3 euros de l'heure et par enfant. Ce tarif n'a pas été pris au hasard, mais c'est le tarif que l'on pratique dans les ALSH depuis plusieurs années, ce qui fait 324 euros par an et par enfant, quand l'Etat nous fait l'aumône de 90 euros cette année et seulement de 50 euros l'année prochaine puisque nous ne serons plus dans les villes cibles et nous serons sortis des villes cibles.

On me parle aussi de l'obtention de 0,50 euro par enfant par la CAF. Mais cette dotation est soumise à des conditions d'encadrement et de dimension des locaux utilisés que nous ne remplissons pas tant que nous ne disposerons pas de l'ensemble des locaux scolaires. Et vous savez très bien que dans un certain nombre d'écoles les enseignants changent les verrous de l'école pour que nous ne puissions pas rentrer, ce qui est quand même scandaleux ! Et, Monsieur le Maire, vous en avez fait part à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qui s'est engagé à user de son autorité auprès des enseignants pour que cela change. Et si cela ne change pas, nous écrirons au Ministre de l'Education pour que cela change. Parce qu'il est impossible de laisser des enfants de maternelle le vendredi après-midi trois heures dans la cour, et quand il pleut ! C'est un scandale ! Donc, voilà une fois de plus la preuve que ce décret a très mal été préparé.

Je rappelle aussi que pour Marseille, on nous parle du PEDT, de ce fameux PEDT que les Socialistes considèrent comme une baguette magique. A savoir déjà que sur les 140 Communes que comptent les Bouches-du-Rhône, 34 seulement aujourd'hui ont mis le PEDT en place. Alors, le groupe Socialiste devrait répéter aux Maires d'Arles et de Fos, par exemple, de faire leur PEDT aussi, parce que nous l'avons commencé ! L'année dernière, nous avons fait un audit qui a fait l'évaluation de tous les moyens que nous avons à notre disposition. Et cet état des lieux compte pour un tiers dans la constitution du PEDT. Alors, nous allons le faire ce PEDT, bien entendu, et nous allons associer le plus largement possible toute la communauté éducative à la fabrication de ce PEDT.

Et nous, le nôtre, au lieu d'être théorique comme souvent les mesures du Gouvernement, sera pratique parce qu'il s'inspirera, il sera éclairé et nourri par notre expérience que nous venons d'avoir ces quatre derniers mois. Et je pense qu'il sera beaucoup plus proche et en adéquation avec les spécificités des écoles marseillaises, où je rappelle que dans certains quartiers il n'y a pas un seul enfant dans une classe qui parle français, donc c'est quand même un problème tout à fait particulier à Marseille, et que nous le ferons en adéquation avec ces problèmes qui sont particuliers à Marseille.

Alors, le vendredi 19 décembre, c'est-à-dire vendredi prochain, ce seront 300 écoles qui bénéficieront des temps d'activités périscolaires. Et dans la grande majorité de ces écoles, les activités se passent bien. Les journalistes et la presse, comme d'habitude, ne retiennent que les quelques incidents inévitables sur un si grand nombre d'écoles. Je voudrais bien être à Coudoux ou dans un village où il y a deux écoles ; je crois que le problème, on le comprendra, y est plus vite résolu.

Aujourd'hui même, ce sont les 74 300 élèves marseillais qui sont inscrits aux activités périscolaires. Je le répète, elles sont facultatives, le Conseil d'Etat vient encore de le dire vendredi dernier, mais elles vont coûter quand même aux contribuables marseillais plus de 20 millions d'euros. Et vous comprendrez très bien que ce coût financier ne peut que se répercuter sur l'ensemble des décisions que nous prenons dans cet hémicycle. Le 9 janvier, comme l'a dit excellemment M. ROYER-PERREAUT, c'est dans 444 écoles de Marseille que les activités périscolaires vont se mettre en marche.

Monsieur le Maire, face à ce Gouvernement Socialiste qui préfère l'entêtement et le sectarisme plutôt que l'intérêt des enfants, ce Gouvernement Socialiste qui préfère recruter par téléphone des professeurs remplaçants en ce moment, alors quand on parle de la qualité de nos activités périscolaires, commençons d'abord par parler de la qualité de l'enseignement français à l'heure actuelle ! Des enseignants que l'on recrute sans aucune formation, sans aucune compétence. Qui préfère aussi, comme on l'a dit tout à l'heure, supprimer les aides des Zones d'Education Prioritaire ! Il faudrait emmener vos Ministres visiter Air Bel pour leur montrer que ce ne sont pas des petits bourgeois et je crois qu'ils avaient vraiment besoin de cette aide qui était réservée aux élèves en difficulté !

Nous avons spécifié vendredi à l'Inspecteur d'Académie que le nouveau groupe scolaire Bugeaud, qui va ouvrir dans le 3^e arrondissement à la rentrée prochaine, mérite lui aussi que lui soient attribuées ces aides de REP Plus, puisque maintenant cela s'appelle REP Plus. Il était oublié ! Evidemment on avait oublié de considérer que l'école Bugeaud était dans un quartier difficile ! C'est le cas de l'école Air Bel qui manifeste aujourd'hui. Nous avons insisté, pas plus tard que vendredi, pour que toutes ces écoles ne soient pas privées de ce qui est vraiment indispensable dans ces quartiers, pour que l'on puisse faire l'égalité dans les écoles de Marseille.

Autant de coups bas à l'encontre de la jeunesse de notre pays. Il ne leur reste plus qu'à supprimer les notes, pour cacher l'effondrement des niveaux de nos élèves sûrement dans le prochain classement de l'OCDE, dont on a parlé tout à l'heure, que vont provoquer sans aucun doute ces mesures catastrophiques qu'accumule notre Gouvernement, les unes après les autres !

Permettez-moi, une nouvelle fois, Monsieur le Maire, de regretter au nom de notre équipe municipale que ces investissements de 20 millions d'euros, particulièrement lourds pour notre Collectivité, ne soient pas consacrés, comme nous l'avons souhaité dans le projet MARS'EDUC, à une aide personnalisée pour chaque enfant en échec scolaire, afin d'assurer, comme vous en avez la volonté, Monsieur le Maire, la réussite et un avenir meilleur pour nos 74 300 écoliers marseillais !

Je vous remercie.

majorité)

(Applaudissements dans les rangs de la

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, effectivement c'est un problème très difficile, mais je voudrais dire d'abord, et cela ne surprendra personne, à Mme Danielle CASANOVA combien je la remercie, combien j'ai été tout le temps solidaire avec elle, semaine après semaine, dans nos discussions personnelles pour voir comment nous pouvions sortir de cet imbroglio et de ces difficultés.

Sur le fond, je ne vais pas rouvrir un problème politique, mais quand le Gouvernement n'a pas le courage d'aller devant le Parlement, quand le Gouvernement ne va pas écouter ce que disent les Députés et les Sénateurs, qui n'auraient jamais laissé passer ces rythmes scolaires sans exiger, conformément à la Constitution, la contrepartie financière que cela coûte à la France entière. Alors évidemment, les Communes ne sont pas les mêmes. Evidemment il y a des Communes riches, des Communes qui le sont beaucoup moins. Il y a des Communes urbaines, il y a des Communes rurales, etc.

Sur le procès qui a essayé d'être fait sur le plan politique, ici, depuis que nous sommes à la direction de notre Ville, nous avons investi de l'ordre de 540 millions d'euros dans nos écoles maternelles et primaires. Nous avons donc fait au mieux que nous pouvions, même si nous améliorons encore, même si nous recherchons des locaux supplémentaires pour répondre à l'afflux de la population qui peut se présenter. On nous a imposé les rythmes scolaires par un décret-loi et les unes et les autres, vous l'avez fait remarquer, le décret-loi dans notre République a valeur de loi, mais sans discussion au Parlement et par conséquent sans les contreparties ! Première remarque que l'on peut faire.

Ensuite, je n'ai jamais entendu ou lu, ici ou là, que 444 écoles maternelles et primaires, 74 000 enfants qu'il faut scolariser à la rentrée scolaire, cela posait de véritables problèmes. Je vous rappelle aussi ce que nous avions suggéré comme soutien scolaire, c'est-à-dire si les professeurs des écoles avaient accepté une heure supplémentaire chaque soir payée par la Municipalité. On nous a répondu "non" ! Quand j'ai suggéré : "mais le mercredi, quand les enfants vont prendre cette habitude d'aller en classe, afin que les parents qui travaillent puissent venir les chercher à midi et demi, peut-on garder les enfants ? Les instituteurs pourraient peut-être faire l'effort d'une heure supplémentaire, entre 11 h 30 et midi et demi, que la Municipalité s'appropriait également à financer." On m'a dit : "ce n'est pas de votre autorité, ce n'est pas vous qui décidez, on ne veut pas !"

Dans les interventions qui ont été faites tout à l'heure, et je ne veux pas reprendre ce qui a été dit, mais je remercie quand même M. ROYER-PERREAUT, et Mme CASANOVA vient de le constater avec un peu d'amertume, moi aussi, ce n'est quand même pas normal que l'on nous dise : "les activités périscolaires, vous ne les ferez pas dans les classes, les classes seront fermées". Et il a fallu que Mme CASANOVA hurle l'autre jour avec l'Inspecteur d'Académie, qui a d'ailleurs été très à l'écoute, pour dire : "attendez, s'il pleut un vendredi après-midi, on ne peut quand même pas laisser les enfants dehors ! Il faut quand même qu'ils puissent rentrer !" Alors soit dans le réfectoire, soit dans la bibliothèque, que sais-je ! Mais pourquoi ferme-t-on les classes à clé alors que c'est nous qui sommes propriétaires en tant que Ville de Marseille ? Cela aussi, il me semble que ce n'est pas tout à l'honneur d'une attitude commune que nous pourrions organiser avec l'Education Nationale. L'Education Nationale, nous l'avons consultée. Les conseils d'école ont eu lieu dans la précipitation juste avant les vacances de l'année dernière, et les instituteurs et les parents sous la pression des instituteurs ont choisi qu'au fond c'était le vendredi après-midi et lui seul qui serait retenu, ce qui permettait quand même aussi aux enseignants d'être libérés le vendredi à 11 h et demie jusqu'au lundi matin.

Alors, j'entends bien sûr les formules qui sont évoquées par les uns et par les autres, en disant : "mais peut-être, afin d'avoir plus de facilités à recruter les animateurs nécessaires, faudrait-il changer ? Peut-être faudrait-il mettre deux après-midi ?" Tout ceci, mes chers collègues, est déjà à l'étude. Tout ceci, nous le regardons. Parce que, vous faites tous des remarques, certaines sont justifiées, d'autres sont un peu abruptes. Personne, sauf Mme CASANOVA et sauf l'Adjoint aux finances, si je le consultais, n'indique le coût de tout ce que cela représente.

Alors, il y a deux aspects, et je m'en tiendrai là. Il y a d'abord l'aspect social. Les grèves, une heure, par certains syndicats, deviennent intolérables ! C'est inacceptable que l'on ne veuille pas nourrir les enfants alors que nous avons une politique de générosité à l'égard des enfants marseillais extraordinaire, qui n'existe pas dans la quasi-totalité des autres villes de France ! Premièrement, là, ce n'est pas possible ! Et on ne peut pas subir ce diktat syndical !

Deuxièmement, l'engagement financier de l'Etat, mais on va voir, on va voir si le Gouvernement dit maintenant : "ce n'était prévu que pour une année, exceptionnellement peut-être on ferait un effort..."

(Réflexions dans les rangs du Groupe Socialiste)

Monsieur le Maire.- Oh là, là ! Excusez-moi, mais quand même, comme je vois jusqu'au niveau du Président de la République faire voter au Parlement la suppression des crédits sur l'enseignement supérieur, puis dire le lendemain : "mais je les rétablis quand même", merci pour le Parlement aussi ! Voilà ! Alors, vous savez, de ce côté-là, pour l'instant, l'aide financière n'est pas arrivée à la hauteur de ce que cela coûte pour 74 000 enfants dans l'ensemble de la deuxième ville de France ! Et cela va évidemment conditionner d'autres décisions que nous prendrons plus tard. Donc l'aspect social, cela suffit ! Et l'aspect financement, j'entends qu'il soit vérifié et bien vérifié, pour savoir l'aide que nous pouvons avoir !

Ensuite, je remercie effectivement les Maires de Secteur qui ont essayé eux aussi de faire des efforts de présence et d'être là, en liaison toujours avec Mme CASANOVA. Si c'était aussi simple que cela, rassurez-vous, nous aurions vite réglé le problème. Mais comme ce n'est pas simple, comme tout cela relève de plusieurs niveaux de décision, eh bien, il est clair que nous avons progressé au fur et à mesure dans les activités. Alors, maintenant, on en est à nous dire : "les activités, mais ce n'est pas exactement ce que l'on voudrait", etc. Oui, à Lyon aussi il y a des activités et on fait payer les parents d'élèves ! Voilà ! Nous, vu les difficultés que nous avons eues, nous n'avons pas sollicité de l'aide. Cela ne veut pas dire qu'un jour il ne faudra pas le faire, parce que ce n'est pas possible autrement de répondre à tout cela.

Voilà ce que je voulais encore dire après avoir encore une fois remercié Mme CASANOVA, les élus qui se sont exprimés. Nous essayons d'aller dans le bon sens. Nous essayons de faire les efforts. Toutes les écoles bénéficieront des fameux temps d'activités périscolaires à la rentrée de janvier 2015. Il nous aura fallu tout ce temps. Et ceux qui ont voulu nous compliquer la vie, ceux qui ont voulu faire des marches aux flambeaux sous la pluie, ceux qui ont voulu dire que l'on préférerait privilégier une autre forme d'enseignement, allez, que tous ces gens-là se taisent ! Et si ces gens-là sont plus forts que nous, qu'ils se présentent aux élections, qu'ils soient élus, qu'ils soient en responsabilité ! Mais c'est à nous que les Marseillaises et les Marseillais ont renouvelé leur confiance. Par conséquent, il peut y avoir mécontentement ici ou là, ce n'est pas vrai de dire que Mme CASANOVA n'a pas écouté ! Nous avons tout écouté ! Nous avons essayé de tout améliorer, mais nous n'avons pas non plus à recevoir de leçon de ceux qui ne se présentent pas aux élections ou qui, mieux encore, sont battus !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix le rapport 63, puis le rapport n°213.

Le rapport 14/0870/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Le rapport 14/1017/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

64 - 14/0871/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Fourniture et livraison de tissus occultants nécessaires à la Direction des Régies et de l'Entretien et aux services municipaux de la Ville de Marseille.
(14-26878-GDB52302)

Le rapport 14/0871/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

65 - 14/0872/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et de petites créations dans les bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état Charpentes, Etalement, Couvertures (4 lots) - Lancement d'une consultation.
(14-26904-GDB50202)

Le rapport 14/0872/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 14/0873/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et de petites créations dans les bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état Maçonnerie, Gros œuvre, Démolitions (8 lots) - Lancement d'une Consultation.
(14-26906-GDB50202)

Le rapport 14/0873/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 14/0874/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et de petites créations dans les bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état Vitrierie, Miroiterie (2 lots) - Lancement d'une consultation.

(14-26907-GDB50202)

Le rapport 14/0874/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 14/0875/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Entretien et maintenance des portes et portails automatiques dans divers établissements de la Ville de Marseille (2 lots) - Lancement d'une consultation.

(14-26908-GDB50202)

Le rapport 14/0875/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 14/0876/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Prestations de relevés architecturaux et topographiques nécessaires sur tous les types d'aménagement de bâtiments et espaces connexes - Lancement d'une consultation.

(14-26909-GDB50202)

Le rapport 14/0876/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 14/0877/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Paiement à l'association Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du CCAS et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'un premier acompte sur subvention de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2015.

(14-26877-GDB61002)

Le rapport 14/0877/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 14/0878/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • SOMIMAR - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2013.

(14-26901-GDB12202)

Monsieur BAUMANN.- Monsieur le Maire, chers collègues, vous soumettez à notre approbation le rapport de gestion et les comptes de la société SOMIMAR, qui est une société d'économie mixte chargée de la gestion du marché national, MIN. Je relève, en passant, dans votre rapport qu'il existe toujours des incertitudes quant au tracé exact de la L2. Vous devriez désormais l'appeler l'Arlésienne, on en parle, mais on ne la voit jamais ! Mais pour revenir à l'objet essentiel de mon intervention, je vous dirai de façon laconique : "revoyez votre copie". En effet, le bilan retranscrit que vous voulez nous faire approuver dans ce rapport est faux. Il ne s'agit pas d'une virgule flottante. Constatez vous-même.

A l'actif, colonne année 2013, il est mentionné : actif immobilisé, 8 007 485 euros, actif circulant, 8 012 661 euros, total général, 11 718 835 euros. Or l'addition de 8 007 485 et 8 012 661 donne 16 020 146 euros, soit une erreur de 4 301 311 euros. Au passif, dans la colonne 2013, il est mentionné : capitaux propres, 2 183 196 euros, provisions pour risques et charges, 6 422 642 euros, emprunts et dettes, 2 812 997 euros. Vous mentionnez un total général de 11 718 835 euros. Or l'addition des 2 183 196, 6 422 642 et 2 812 997 donne 11 418 835 euros, soit là aussi une erreur de 300 000 euros !

En conclusion, l'actif est faux, le passif est faux. Pourtant le bilan présente un actif en équilibre avec le passif, donc cadré. Je vous demande de retirer ce rapport et, à défaut, nous voterons contre. Merci.

Monsieur le Maire.- M. BAUMANN étant un expert-comptable et expert dans d'autres domaines aussi. Ce sont des experts-comptables qui ont fait tous ces comptes, vous pensez bien que ce n'est pas moi avec ma calculatrice, je ne saurais pas le faire ! Donc, nous faisons confiance à tous ceux qui normalement se sont assurés de cela. Mais, Monsieur l'Adjoint aux Finances, peut-être, pouvez-vous répondre à M. BAUMANN.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, simplement je répondrai à M. BAUMANN que les comptes de la SOMIMAR, dont j'assume la présidence, ont été examinés par les experts-comptables, également approuvés par les Commissaires aux Comptes. Ils ont été transmis au Greffe du Tribunal de Commerce et vous savez que s'il y avait eu la moindre irrégularité, on peut faire confiance au Greffe du Tribunal de Commerce pour les transmettre au Parquet et donc il y aurait eu une enquête qui aurait été diligentée. Donc, je ne pense pas, et je suis désolé de vous contredire, que ces comptes soient en quoi que ce soit faux ils ont été approuvés. Donc, je ne peux pas vous en dire plus sur ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire.- Mais vous votez comme vous l'entendez, M. BAUMANN.

Monsieur BAUMANN.- Je voudrais quand même répéter que j'ai bien précisé : "le bilan retranscrit". Et nous allons voter sur le rapport et non pas sur le dossier de la SOMIMAR, on vote sur ce rapport. Or le rapport d'aujourd'hui, je le maintiens, est faux !

Le rapport 14/0878/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

72 - 14/0879/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Approbation de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs concernant l'association Confédération Générale des Comités d'Intérêts de Quartiers au titre des exercices 2015 à 2017
(14-26947-GDB12202)

Le rapport 14/0879/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73 - 14/0880/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Recrutement de personnel contractuel.
(14-27018-GDB61002)

Le rapport 14/0880/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

74 - 14/0881/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • Affaires : SADAOUI - ZANONI.
(14-27034-GDB63002)

Le rapport 14/0881/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

75 - 14/0882/EFAG

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ETUDES EXPERTISES ET CONNAISSANCE - 7^e arrondissement - Quartier Endoume - Boulevard des Dardanelles, rue du Vallon des Auffes - Création et inscription de l'extension du Centre d'Animation Maison des Jeux à l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée à la Mairie du 1er Secteur.
(14-27113-GDB42652)

Le rapport 14/0882/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

76 - 14/0883/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Décision Modificative 2014-2 de Clôture.
(14-27101-GDB62002)

Le rapport 14/0883/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre, le groupe Socialiste et apparentés, et le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

77 - 14/0884/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Office de Tourisme et des Congrès de Marseille - Approbation du Budget Supplémentaire 2014.
(14-27102-GDB62002)

Le rapport 14/0884/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

78 - 14/0885/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'Investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du budget primitif 2015.
(14-26870-GDB62002)

Le rapport 14/0885/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Front de Gauche ne participant pas au vote.

* * *

79 - 14/0886/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Diverses opérations du 15 décembre 2014.
(14-27121-GDB62002)

Monsieur CATANEO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je rappelle, et en ce sens je vais faire écho à mon collègue Bernard MARANDAT, que le Front National n'est bien entendu pas opposé au principe des logements sociaux, bien évidemment. Nous dénonçons par contre et de façon constante l'abus qui résulte dans les faits de l'application de ce principe, notamment concernant le mode d'attribution, je ne vais pas y revenir. En particulier, nous critiquons ces quotas imposés, mais qui ont pour effet d'accroître le communautarisme dans notre ville et l'insécurité sous couvert de mixité sociale.

Par ailleurs, notre Municipalité se porte très souvent garante de prêts de bailleurs sociaux, ce qui constitue à nos yeux une épée de Damoclès de plusieurs millions d'euros sur une Ville déjà surendettée de deux milliards d'euros. Alors, on va nous dire qu'il n'y a aucun risque, mais dans ce cas pourquoi rechercher ces garanties ? Mais surtout, cela permet à des organismes sociaux de s'exonérer du risque couru dans le cadre de leur activité économique, car en cas de défaillance du débiteur du prêt, c'est bien entendu la Collectivité garante qui s'engagera à payer les annuités du prêt garanti.

C'est pourquoi nous voterons contre ce rapport 79, ainsi que sur le rapport 80, le suivant. Merci.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, les garanties d'emprunts jusqu'à présent n'ont jamais joué et par conséquent, nous sommes assez heureux de cela.

Ceci dit, nous sommes quelquefois les seuls, même sur les logements sociaux, à faire les garanties d'emprunt, d'autres Collectivités Territoriales ne le font pas. Alors si un jour vous allez siéger dans ces autres Collectivités Territoriales, vous pourrez le faire remarquer.

Le rapport 14/0886/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

80 - 14/0887/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Urbanis Aménagement/ilot EHI n°2 - Acquisition foncière et travaux 2014.

(14-27019-GDB62002)

Le rapport 14/0887/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

81 - 14/0888/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Prolongation d'un an de la Convention n°11/1325 passée avec l'AGAM - Attribution d'une subvention 2015 - Paiement d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2015.

(14-26912-GDB12202)

Le rapport 14/0888/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

82 - 14/0889/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • SOLEAM - Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2013

(14-26913-GDB12202)

Le rapport 14/0889/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés, et le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

83 - 14/0890/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • SOGIMA - Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2013.

(14-26914-GDB12202)

Monsieur PAYAN.- Monsieur le Maire, vous-même et vos Adjoints vantez régulièrement la qualité de votre gestion à la Mairie dans les organismes HLM et dans les SEM de la Ville. Tout aussi régulièrement, la Chambre ou la Mission d'Inspection du Logement Social apporte quelques nuances à vos déclarations. HMP a été épinglée sur une situation financière assez déséquilibrée et sur le

non-respect des marchés publics, ainsi que sur un licenciement très coûteux pour la Collectivité. Marseille Aménagement a elle aussi été critiquée pour un certain nombre de pratiques étonnantes, avec là aussi des licenciements coûteux, ainsi qu'une indemnité d'expropriation plus que généreuse accordée à une entreprise locale.

Aujourd'hui, c'est au tour de la SOGIMA, une SEM qui vous est très chère et à laquelle nous sommes dans cet hémicycle tous attachés, d'être épinglée par la Mission d'Inspection du Logement Social, le résumé du rapport est assez clair. Pour les points forts, des compétences techniques reconnues, des hommes de talent, compétents, et pour les points faibles, un peu plus nombreux, un manque de formalisation des procédures, un niveau d'endettement très haut, un coût de gestion élevé et une santé financière préoccupante.

Ainsi, concernant la gouvernance, la MILOS s'étonne du fait que la société ait mis beaucoup de temps à répondre à des questions aussi simples que le nombre de logements conventionnés qu'elle gère. Mais c'était peut-être un grand secret. Enfin, certains marchés ont été –je cite– "passés en méconnaissance des principes fondamentaux de la commande publique". Il est aussi écrit, Monsieur le Maire, que la production de logements prêts sociaux est insuffisante. Cela ne nous étonne pas vraiment quand on sait l'empressement de votre Municipalité à en construire. Il est aussi indiqué que la situation financière se caractérise par une faible rentabilité liée au niveau d'endettement. De là à penser que la SOGIMA a pris en charge des opérations et des dettes pour alléger les comptes de la Ville, il n'y a qu'un pas, Monsieur le Maire, que je ne franchirai pas.

Donc cette situation nécessite selon la MILOS un examen attentif de la part des deux actionnaires, habitants en région et nous-mêmes la Ville de Marseille, afin que soient prises rapidement des mesures indispensables au redressement de l'organisme.

Enfin, il y a ce que le rapport définit comme des anomalies ou des irrégularités particulières, c'est le non-respect des règles fondamentales de la commande publique, presque rien, le dépassement des plafonds conventionnels des loyers et enfin, et là il faut rester bien assis, l'attribution de logements effectuée avant la Commission d'attribution.

Donc, dans cette période de rigueur budgétaire et de hausse d'impôts déjà annoncée par votre Municipalité, il serait peut-être temps de renforcer des contrôles et des audits, mais personne ne doute, Monsieur le Maire, que vous en avez la volonté et que vous le ferez.

En attendant, vous comprendrez que sur ce rapport, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire.- D'une manière générale, M. PAYAN, concernant tous les rapports de la Chambre Régionale des Comptes, multiples et variés, concernant les visites scandaleuses des personnes de l'IGAS pour démolir nos Hôpitaux à Marseille, on trouve toujours dans ces remarques et dans ces rapports mille et une choses à souligner.

Prenons l'IGAS, par exemple, qui dit : "Oh ! C'est ahurissant que les conseils d'administration des Hôpitaux de Marseille ne se tiennent pas au siège social des hôpitaux, mais à l'Hôtel de Ville de Marseille !" C'est une tradition qui remonte au Maire historique, au Maire illustre, M. PAYAN. Il y avait des raisons. Quand je suis arrivé, j'ai tenté deux ou trois fois d'aller, je me rappelle le nom de la rue, au siège de l'AP-HM, rue Brochier, pour tenir le conseil. Et chaque fois, nous avons été envahis par des blouses blanches, par des infirmières, par les syndicats venant nous intimer l'ordre de voter une motion !

Allez, M. PAYAN, vous croyez que l'on a tous, là, du temps à perdre pour aller écouter ces balivernes avec une insolence totale ! Eh bien, j'ai décidé, comme le faisait Gaston DEFFERRE, de faire tenir le Conseil d'administration à l'Hôtel de Ville ! IGAS ou pas IGAS, je n'ai pas l'intention de changer !

Si c'est cela les remarques, vous vous rappelez, "pourquoi avez-vous fait sur le Stade Vélodrome un PPP avec M. BOUYGUES ?" pour qu'à quelque temps de là j'observe et je lise que l'Etat lui-même faisait un PPP pour en finir avec la L2, dont M. BAUMANN nous parlait, et choisissait comme organisateur l'entreprise BOUYGUES !

Alors, M. PAYAN, je sais bien que l'opposition doit dire mille et une choses. Moi, je sais qu'avec les élus nous venons d'inaugurer, en plein cœur de la Place du 4 Septembre, quelque chose de remarquable, fait par la SOGIMA. Et tout ce qui est fait par la SOGIMA dans le secteur de M. GILLES, où je suis toujours associé à lui pour inaugurer ce genre de choses, enfin ce sont des réalisations superbes, ce sont des gestions très bien faites. Oh, il peut y avoir telle ou telle critique. Mais quand les critiques sont sérieuses de la part de la Chambre Régionale des Comptes, j'essaie de les mettre en application. Et pour l'instant, il ne nous est pas arrivé, même sur des indemnités spectaculaires données à tel ou tel, d'encourir les foudres de la Justice !

Ou plus exactement, M. PAYAN, vos aînés, quand j'ai quitté la Région, ont cru bon d'entamer une instance en Justice sur la société la SEMADER, qui justement construisait et modernisait les lycées de la Région. Au passage d'ailleurs, sous ma présidence, les élus qui m'accompagnaient ont créé 30 lycées neufs en douze ans dans cette région. Mais on croyait que c'était la pompe à fric de la Droite et par conséquent, il fallait entamer une procédure ! Et elle a été votée avec des termes ahurissants ! Je me rappelle des interventions de Mme GUIGOU à l'Assemblée Nationale, je me rappelle des remarques acerbes et méchantes d'un Juge là-bas, à Grasse, également. Et finalement, après 14 ans, vous entendez, 14 ans d'études et d'examens par les différentes Cours d'Appel, les deux personnages qui avaient été un peu montrés du doigt, deux hommes dont je connais l'intégrité, la loyauté et la droiture, 14 ans après ont bénéficié ces jours derniers d'une relaxe. Honte à ceux de vos amis, M. PAYAN, qui avaient entamé ce genre de procédure ! Honte à eux ! Voilà le résultat : pendant 14 ans, deux hommes ont vécu, l'un parce que c'est un expert-comptable, l'autre parce qu'il avait dirigé la SEMADER, avec une épée de Damoclès sur la tête, 14 ans pour en arriver à la relaxe ! Alors, vous savez, les remarques de la Chambre Régionale des Comptes, de l'IGAS ou d'autres organismes, prenons-les avec précaution ! Et dans 20 ans, quand vous serez encore, je pense, dans cette assemblée, peut-être que vous vous rappellerez des remarques du vieux !

Le rapport 14/0890/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, le Front de Gauche et Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

84 - 14/0891/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • MARSEILLE HABITAT - Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2013.
(14-26923-GDB12202)

Le rapport 14/0891/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés, et le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

85 - 14/0892/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • CREDIT MUNICIPAL DE MARSEILLE - Information relative au rapport d'activité et au compte financier de l'exercice 2013.
(14-27002-GDB12202)

Le rapport 14/0892/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés, et le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FLEURY-VLASTO
Dominique

86 - 14/0893/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Commissariat à l'Energie atomique et aux énergies alternatives - Agence ITER France pour l'organisation du Forum ITER Business 2015.
(14-27093-GDB40001)

Le rapport 14/0893/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

87 - 14/0894/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Révision des tarifs des fournitures (y compris caveaux et caissons) et des prestations funéraires délivrées par la Régie Municipale des Pompes Funébres.
(14-26959-GDB30102)

Le rapport 14/0894/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

88 - 14/0895/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Révision du montant des taxes communales de convoi, d'inhumation et de crémation.
(14-26962-GDB30102)

Le rapport 14/0895/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

89 - 14/0896/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Modification des modalités de prise en charge par la commune des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

(14-26966-GDB30102)

Le rapport 14/0896/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

90 - 14/0897/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES - Prise en charge de la réparation des dommages occasionnés à la concession détenue par M. Marc PEREZ représentant M. Jésus PEREZ, le fondateur.

(14-26952-GDB30102)

Le rapport 14/0897/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

91 - 14/0898/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Sortie d'Amphi Marseille n°00004085 au titre de l'année 2015 - Approbation d'une convention.

(14-27081-GDB40001)

Le rapport 14/0898/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

92 - 14/0899/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'EPA Chancellerie de l'Académie d'Aix-Marseille pour le soutien aux Salons de l'Etudiant, Métierama et au dispositif PASS, au titre de l'année 2015.

(14-27090-GDB40001)

Le rapport 14/0899/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 14/0900/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) d'Aix-Marseille pour les actions menées en faveur des étudiants marseillais, au titre de l'année 2015 - Approbation d'une convention.

(14-27091-GDB40001)

Le rapport 14/0900/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

94 - 14/0901/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Plan Climat Energie Territorial - Adhésion de la Ville de Marseille et désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès du Réseau PACA 21, association pour la promotion des Chartes pour l'environnement et des Agendas 21 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(14-27065-GDB41502)

Monsieur CAZZOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues, au nom du groupe Socialiste et apparentés, nous voterons bien évidemment ce rapport, car il permet la mise en commun de toutes les actions entreprises par bon nombre de Collectivités en PACA dans le but d'améliorer le Plan Climat Energie Territorial, et nous ne pouvons bien sûr être que "pour" quand une décision va dans le bon sens.

Par contre, permettez-moi de faire un tout petit retour en arrière. Lors d'un précédent Conseil Municipal, nous avons voté le rapport sur la situation en matière de développement durable et mon collègue Robert ASSANTE a défendu votre bilan avec l'enthousiasme, la rigueur et le sérieux qu'on lui connaît. M. ASSANTE a pointé le fait qu'il y avait beaucoup moins de dioxyde de soufre et d'azote dans l'air que nous respirons, c'est vrai. Mais il a peut-être oublié de dire qu'il y avait beaucoup plus de particules fines et de nanoparticules, dont on commence à mesurer l'extrême toxicité. Marseille connaît ainsi des épisodes de pollution de l'air de plus en plus nombreux, vous le savez, puisque les normes d'émission de gaz à effet de serre sont dépassées plusieurs fois par an et un rapport européen a estimé que cette pollution était la cause de plusieurs centaines de décès.

Dans notre métropole, le problème de la pollution de l'air et de la détérioration de la couche d'ozone nous semble absolument prioritaire. Il concerne d'abord les transports et plus particulièrement l'automobile, mais aussi tout ce qui est chauffage des bâtiments. Et dans ces deux domaines, l'action de la Mairie n'est peut-être pas assez lisible et déterminée, Monsieur le Maire. Bien sûr, il y a quelques efforts, comme la réduction des droits de stationnement pour les voitures électriques, mais convenez avec moi que ce n'est pas tout à fait à la hauteur du problème. En matière de covoiturage, de pistes cyclables, de transport collectif et d'alternative globale à la voiture, nous sommes très en retard par rapport à de grandes villes, c'est une évidence.

Monsieur le Maire, je n'irai pas, comme souhaite le faire le Maire de Paris, vous demander d'envisager l'idée d'une interdiction des anciens modèles de véhicules diesel dans un futur proche, une telle mesure paraît bien évidemment brutale et injuste pour les foyers qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule et Dieu sait si malheureusement notre ville de Marseille compte des foyers modestes, mais si elle permet d'éviter des centaines de morts et de longues maladies, pourquoi s'interdire d'en discuter sereinement et s'attaquer sérieusement au problème, plutôt que d'en faire une polémique politique.

La hausse des maladies respiratoires graves qui touchent les enfants et les personnes âgées est une triste réalité, et je sais de quoi je parle en tant que professionnel de santé, triste réalité qui coûte très cher à la collectivité. Le tout-automobile est aujourd'hui un modèle dépassé. Votre Municipalité, malgré quelques efforts, manque aujourd'hui du courage nécessaire pour aller un peu plus loin. Alors même le parc automobile de la Ville, Monsieur le Maire, qui compte des centaines de véhicules, détient à peine un véhicule électrique et une poignée de véhicules hybrides.

Autre point, en matière de rénovation thermique des bâtiments, nous pensons qu'il y a là aussi des progrès à faire. Le Ministère de l'Environnement vient de dégager des financements significatifs dans ce domaine. Alors pourquoi notre Collectivité n'accorderait-elle pas des subventions majorées sur tout ce qui est travaux de rénovation thermique ? Peut-être que Mme CARADEC ou Mme FRUCTUS ont quelques idées sur la question, encore faudra-t-il que votre Adjoint aux finances, M. BLUM, suive en lâchant un petit peu les cordons de la bourse. Mais ceci, c'est un choix.

Enfin, en matière de traitement et de recyclage des déchets, nous avons là aussi encore beaucoup d'efforts à faire.

Voilà, Monsieur le Maire, des réflexions qui se veulent constructives sur la problématique du développement durable qui est le grand enjeu du 21^e siècle. Votre Municipalité conduit un certain nombre de projets, certes, mais l'action manque peut-être un petit peu de cohérence, comme je le disais, et elle est évidemment limitée par les maigres moyens que la Ville et la Communauté Urbaine souhaitent engager.

Nous pensons néanmoins qu'une véritable volonté politique pourrait faire avancer les choses plus rapidement, comme cela est le cas dans de nombreuses grandes villes de France qui en ont fait une priorité absolue. Pour information, la Mairie de Paris va consacrer un Conseil Municipal au Plan antipollution qu'elle souhaite mettre en place. Alors, pourquoi ne pas suivre cet exemple ou mettre en place, comme vous l'avez indiqué précédemment, une réunion informelle ?

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Monsieur le Maire. - Très bien. M. ASSANTE va dire pourquoi nous ne prenons pas les mêmes décisions que Mme HIDALGO.

Monsieur ASSANTE. - Monsieur le Maire, je vais essayer d'apporter à notre collègue une réponse faite de sérieux, de rigueur et de compétence, je vais essayer d'être à la hauteur de l'observation qu'il a formulée.

Simplement, lorsque la Ville de Marseille a lancé son opération de changer les chaudières de tous ses bâtiments publics, nous nous étions orientés sur des filières de chaudière bois. Mais à ce moment-là, Mme DUFLOT nous a indiqué qu'il ne fallait pas que nous nous tournions vers le bois puisqu'il y a de fortes émissions de particules dans l'atmosphère. Et remettant en cause ce choix, nous nous sommes dit que nous devions revenir sur ce qui avait été initialement préparé, qui était le gaz. Mais aujourd'hui, on nous indique que c'était ridicule et stupide ce qui avait été dit par la Ministre précédente et on nous conseille de reprendre de nouveau du bois. Est-ce que nous avons les moyens de suivre les méandres ministériels nous indiquant que l'on doit

changer, que l'on doit évoluer au fur et à mesure des hésitations gouvernementales ? Surtout qu'entre temps, chers collègues, il a été décidé de faire à Gardanne une transformation d'utilisation du charbon dans les houillères pour les transformer en fours à bois, pour brûler plus de 800 000 tonnes de bois à l'année. Et je pense que l'on arrivera assez rapidement à 1 million de tonnes. C'est-à-dire que toute la filière bois du département a complètement explosé, les bois vont venir de toute la France, de toute l'Europe, certainement même d'Amérique du Sud et également d'Afrique du Sud.

Donc on voit que pour protéger l'environnemental selon certains critères, on fait venir du bois du monde entier pour alimenter une chaudière, près de 1 million de tonnes de bois, dont les particules seront respirées par les Marseillais selon les vents portant. Et je suis très heureux d'ailleurs que vous indiquiez qu'aujourd'hui il faille faire attention à notre santé. Je me demande si l'on ne va pas reprendre au Conseil Général, voire dans d'autres métropoles, ce type de sujet, parce que finalement on nous l'aura imposé. Et certains s'interrogent toujours sur la Métropole, finalement il fallait la faire plus tôt parce que l'on n'aurait peut-être pas eu cela.

En matière d'automobile, vous nous dites que nous n'avons pas de courage. Croyez-vous qu'à la Ville de Marseille et à la Communauté Urbaine il ne fallait pas du courage pour réaménager complètement le Quai des Belges selon la formule que nous avons retenue ensemble ? Je me rappelle même l'intervention de certains élus nous indiquant que c'était fou ce que nous faisons à ce moment-là. Et pourtant, cela a eu un impact considérable puisque la pollution atmosphérique a été divisée par deux.

Nous avons aussi développé le transport collectif, vous le savez mieux que personne, moi qui participe à des réunions avec vous pour tenir compte de ce qui se passe dans vos quartiers, comme j'en tiens compte sur ce qui se passe sur tous les quartiers de la ville, le prolongement du tramway que l'on va inaugurer à Castellane fin mars, le prolongement du métro jusqu'à Capitaine Gèze que l'on inaugurerait en décembre 2015, le prolongement du tramway comme les études de faisabilité sont en train de démarrer et comme Guy TEISSIER l'a dit et l'a répété, concernant le tramway Nord jusqu'au lycée Saint-Exupéry et au Sud jusqu'à La Rouvière, les deux se faisant concomitamment. Etudier également la projection du métro jusqu'à Saint-Loup, peut-être demain prolonger le tramway des Caillols jusqu'à Aubagne, voire dans la Valdonne. Voilà le courage que nous avons ! Voilà les investissements que nous réalisons ! Voilà les objectifs que l'on fait !

Et pour la voiture électrique, Monsieur le Maire, vous me pardonnez de le dire tout de go, mais négocier au plus haut niveau le fait d'avoir l'Autolib à Marseille en installant mille bornes électriques, ce qui fait que tout un chacun pourra se servir de la voiture électrique en faisant de l'autopartage, en mettant en place une autre dynamique que celle que nous avons eue jusqu'à aujourd'hui. Croyez bien qu'il faut pour changer les mentalités avoir du courage, avoir le soutien des collègues élus, mon cher Jean-Luc, pour que nous puissions aller dans cet objectif !

Bien évidemment, nous continuerons à œuvrer dans un objectif d'améliorer notre qualité de vie. Nous sommes dans cette définition-là. Vous nous reprochez en fait un point et je crois que l'on va vous entendre : vous nous reprochez de ne pas suffisamment communiquer. Et si vous tentez un élu, le Maire, moi-même et tous, de mieux communiquer, je pense qu'en 2015 on va vous faire des propositions pour encore mieux communiquer, pour encore mieux dire toutes les politiques que nous menons, qui sont complémentaires entre la Ville et la Communauté Urbaine, pour que demain on respire mieux, on vive mieux. Eh oui, M. CAZZOLA, un jour à Marseille, ce sera Plus Belle la Vie !

Merci beaucoup !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 14/0901/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ASSANTE Robert

95 - 14/0902/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Retrait du Groupement d'Intérêt Public Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM).

(14-27073-GDB12402)

Le rapport 14/0902/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés, et le Front de Gauche votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CORDIER Monique

96 - 14/0903/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Travaux d'abattage et de plantations d'arbres sur la voirie communale - Travaux d'entretien et petites réparations des espaces verts dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 11^e, 12^e arrondissements - Travaux de créations et grosses réparations dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 7^e arrondissements - Travaux de taille d'arbres sur la voirie communale - Approbation du renouvellement de l'opération.

(14-26965-GDB41502)

Le rapport 14/0903/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

97 - 14/0904/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Acquisition de matériels agricoles - Approbation du renouvellement de l'opération.

(14-26967-GDB41502)

Le rapport 14/0904/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

98 - 14/0905/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Reconduction de la convention portant échange partiel et réciproque de prestations de services pour la gestion des arbres d'alignement et des plages de Marseille.

(14-26957-GDB41502)

Le rapport 14/0905/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

99 - 14/0906/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Attribution de trois subventions à l'association Atelier Marseillais d'Initiatives en Ecologie Urbaine (dossiers n°EX004251, n°EX004257 et n°EX004258) pour des actions éducatives de valorisation des jardins collectifs et pédagogiques dans différents secteurs de Marseille.

(14-26684-GDB41502)

Le rapport 14/0906/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

100 - 14/0907/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Atelier Marseillais d'Initiatives en Ecologie Urbaine pour son projet pédagogique d'éducation à l'environnement Economes en culottes courtes - saison 5 - Dossier n°EX004261.

(14-26968-GDB41502)

Le rapport 14/0907/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 14/0908/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Approbation d'une convention de donation entre la Ville de Marseille et l'Association Croix Bleue des Arméniens de France, relative au don et à la plantation d'arbres à proximité du Monument aux Arméniens, avenue de Saint-Julien - 12^eme arrondissement.

(14-27063-GDB41502)

Le rapport 14/0908/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

102 - 14/0909/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Organisation du concours Marseille en Fleurs - Edition 2015 - Rectificatif du règlement du concours.

(14-26948-GDB41502)

Le rapport 14/0909/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

103 - 14/0910/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Adhésion au Groupement Sanitaire pour un Parcours Gérontologique de l'Agglomération Marseillaise.

(14-26767-GDB30502)

Le rapport 14/0910/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 14/0911/DDCV

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Projet Esperanza - Réalisation d'une première tranche de travaux de rénovation et d'adaptation pour la création du dispositif inter-institutionnel pour la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles complexes du développement - 129, Avenue Fernandel - 12^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(14-26938-GDB50202)

Le rapport 14/0911/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

105 - 14/0912/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Signature du contrat Local de Santé entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille pour la période 2014-2016.

(14-26999-GDB30502)

Monsieur PADOVANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, à l'occasion de la présentation de ce Contrat Local de Santé, je voudrais expliquer un peu la politique de santé de la Ville de Marseille.

Si les compétences légales obligatoires de la Commune en matière de santé sont encadrées par les lois de santé publique, la légitimité de la Ville à agir dans le champ de la santé et du handicap a toujours été une priorité de votre Municipalité, Monsieur le Maire. Elle repose sur votre pouvoir de police sanitaire et sur les obligations légales et réglementaires, dont certaines sont déléguées par l'Etat à titre dérogatoire au Service Communal d'Hygiène et de Santé.

Le Service Santé Publique et Handicap, par ses divisions Hygiène Publique, met en œuvre les missions inscrites dans le Code de Santé Publique, le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement. Ces missions visent, au travers de la protection de l'hygiène publique et de l'environnement, à assurer le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène, à lutter contre l'éradication de l'habitat indigne, à s'assurer du contrôle de la qualité de l'eau de consommation et des eaux de baignade, à développer la lutte anti-vectorielle, à participer à la lutte contre les nuisances sonores liées aux bruits de voisinage. La responsabilité politique d'une partie de ces missions est confiée à ma collègue Monique DAUBET, dont je salue l'engagement à mes côtés.

La Ville est également dotée d'un centre de vaccination international, toujours très actif, aussi bien pour les vaccinations obligatoires et recommandées que pour les conseils aux voyageurs. Sa notoriété s'étend bien au-delà des frontières de la ville et lui confère une expertise reconnue par tous les spécialistes en la matière.

Au-delà de ces compétences légales obligatoires, la volonté politique d'intervenir pour promouvoir la santé des habitants de notre ville est tout autant légitime. En effet, les villes sont des acteurs qui par leurs différentes politiques sectorielles, urbanisation, logement, circulation,

voirie, assainissement, agissent sur les déterminants de la santé et ainsi influencent l'état de santé de nos concitoyens. Car la santé, telle que l'a définie l'OMS, est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne constitue pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Cela confirme le poids des facteurs environnementaux par les inter-réactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre socio-économique, en interdépendance avec l'environnement physique et social, et le comportement individuel. Et cela confirme également le rôle important que les Municipalités ont à jouer dans la prise en charge de cet environnement, pour un cadre de vie compatible avec un équilibre de santé.

C'est là que s'affirme la volonté politique de votre Municipalité depuis 1995 pour, d'une part, accompagner les publics les plus vulnérables, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, promouvoir la santé pour tous, permettre l'accès aux politiques de droit commun pour les publics spécifiques, changer les modes de représentation sur les personnes en situation de vulnérabilité et les personnes en situation de handicap, améliorer la cohabitation entre les citoyens dans une logique de vivre ensemble, promouvoir un environnement social et psychosocial favorable à la santé en agissant sur les déterminants environnementaux et sanitaires, enfin favoriser la promotion et la protection de la santé.

Voilà la traduction stratégique de cette volonté pour structurer une politique municipale de santé et du handicap. Cette politique de santé, c'est celle que vous portez depuis 20 ans, Monsieur le Maire, pour tous les Marseillais et les Marseillaises. C'est votre volonté et nous la défendons sous votre autorité depuis 1995. Construite par notre collègue le Professeur Jean-François MATTEI, grand pionnier de la santé publique moderne, relayée par ma camarade Françoise GAUNET dont je salue ici tout le travail effectué au sein de la délégation que vous m'avez confiée aujourd'hui, la Ville a développé une politique d'inclusion des personnes en situation de handicap en contribuant à l'atteinte d'objectifs mis en avant souvent par d'autres politiques publiques, mais qui relèvent des compétences de la Ville ou de ses partenaires : développement durable, insertion, réussite éducative, prévention de la perte d'autonomie, participation des habitants à la vie citoyenne, accès à un logement digne et adapté, accès aux soins et aux droits sociaux.

C'est dans cette optique que nous avons développé une véritable action locale de santé publique et du handicap, adaptée aux besoins des Marseillais, dans une nécessaire complémentarité avec ma partenaire institutionnelle, professionnels de santé ou du secteur médico-social, acteurs associatifs et citoyens. Ces priorités se sont élargies tout au long des années, souvent parce que nous avons été sollicités par les acteurs locaux, au regard d'un certain désinvestissement de l'Etat dans ce domaine et en particulier en ce moment. Notre détermination dans la lutte contre le VIH et le Sida, les hépatites et les infections sexuellement transmissibles, notre volonté indéfectible et pragmatique pour prévenir, certes, mais aussi réduire les risques liés à la consommation de substances psychoactives sont aujourd'hui reconnues par tous.

Les projets mis en place et les soutiens apportés auprès des structures accueillant et accompagnant les jeunes, les adolescents et leurs proches, les actions autour de la promotion de la santé nutritionnelle et notamment dans les écoles, la coordination des actions et des dispositifs de santé mentale par le Conseil d'Orientation à la Santé Mentale que nous pilotons avec la psychiatrie publique, avec les Services de l'Etat et les représentants des usagers, nous permettent d'être l'un des facteurs fédérateurs et vigilants dans l'intérêt de nos concitoyens pour la mise en œuvre de l'action des politiques publiques de santé.

La Ville a donc pouvoir et compétence pour mener et soutenir des projets aux côtés de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé. De ce fait, pour relayer et décliner les priorités nationales et régionales qui relèvent de la compétence de l'Etat et pour développer ses propres visées stratégiques, nous avons depuis toujours construit un

partenariat avec les institutions en charge des politiques publiques de santé et du handicap, qu'elles relèvent de l'Etat ou des Collectivités Territoriales.

Ainsi, pour renforcer cette coopération, la Ville de Marseille et l'Agence Régionale de Santé se sont saisies de l'opportunité ouverte par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, pour contractualiser un engagement commun pour la protection et la promotion de la santé de la population marseillaise, par le biais d'un Contrat Local de Santé. Il ne s'agit pas seulement de contractualiser des efforts. Le CLS est aussi le symbole de la reconnaissance du rôle majeur que peut jouer une Commune au côté de l'Etat pour la protection et la promotion de la santé de la population.

Un premier CLS a été signé le 22 juin 2010 avec la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé et avec le Préfet de Région, pour la période 2009-2011. Le premier signé en France ! La Ville de Marseille et la Délégation Territoriale des Bouches-du-Rhône de l'ARS ont coopéré pour assurer la mise en œuvre concrète des actions inscrites dans ce Contrat. Arrivé à son terme, c'est un deuxième CLS qui vous est proposé, qui se fonde sur un diagnostic épidémiologique de l'état de santé de la population marseillaise. Ce bilan santé Marseille a été réalisé en 2012 par l'Observatoire Régional de la Santé à la demande des Services de Santé Publique et des personnes handicapées de la ville. Il est complété par un outil cartographique innovant, Marseille Observation Santé, qui peut être consulté en ligne par l'ensemble des acteurs intéressés et qui permet d'avoir accès à des informations sur l'état de santé des Marseillais à l'échelle des différents territoires géographiques.

Le nouveau CLS sur lequel vous allez vous prononcer aujourd'hui poursuit deux enjeux majeurs : la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, enjeu fondamental dans les stratégies de santé internationales, nationales et régionales, et la continuité de la prise en charge, en travaillant sur la logique de parcours, laquelle repose sur le triptyque prévention, promotion de la santé et prise en charge et accompagnement de l'individu.

Ses enjeux sont cohérents avec les objectifs stratégiques de politique locale de santé à Marseille, qui, je vous le rappelle, visent à favoriser le mieux vivre ensemble en améliorant l'environnement et le cadre de vie et en protégeant la santé de la population. Quatre orientations qui constituent la base du cadre programmatique du CLS : promouvoir l'égalité devant la santé dès les premiers âges de la vie dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence, anticiper et accompagner le vieillissement de la population par des mesures d'accompagnement dans le cadre de la perte d'autonomie des personnes âgées, prendre en charge les parcours santé et l'insertion des personnes atteintes d'un handicap, permettre un accès aux soins, à la prévention et à l'amélioration des prises en charge des publics précaires et marginalisés.

Neuf thématiques découlent de ces orientations, chacune déclinée en actions. Car le CLS n'est pas seulement un document d'intention, c'est aussi une instance de décision et d'action à poursuivre, à renforcer et à initier.

Pour mettre en œuvre ces orientations, le CLS s'appuie sur plusieurs principes d'intervention, qui sont ceux que la Ville a toujours suivis : mobiliser et impliquer tous les acteurs concernés, institutions, associations, professionnels de santé et bien sûr les habitants ; soutenir, fédérer et animer les initiatives et les énergies ; agir sur tous les déterminants de la santé en impliquant d'autres compétences que celles de la santé publique. Dans cette dynamique, tenter de coordonner l'action du Service de Santé avec les autres Services Municipaux. Se mettre enfin en cohérence avec le volet Santé du nouveau Contrat de Ville.

Et j'insiste sur ce dernier point. Depuis toujours, le Service de Santé de la Ville et ses élus ont inscrit dans leur stratégie d'actions un engagement fort pour les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Cela s'est traduit notamment depuis 1999 par le soutien technique et

financier à la mise en œuvre des Ateliers Santé Ville, dispositif incontournable dans la mise en réseau des acteurs de la santé et du cadre de vie sur les territoires prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et qui permettent de renforcer l'accès à la prévention et aux soins pour les habitants les plus en difficulté de nos quartiers. Outil exemplaire de ce que peut faire un service de droit commun et de grande notoriété locale et nationale. Nous avons donc toute légitimité à ce que ce CLS devienne ainsi le volet Santé du futur Contrat de Ville. Nous allons travailler à préserver cette démarche de structuration et la place de la Ville dans la logique métropolitaine.

Enfin, le CLS doit être piloté, suivi et animé de manière partenariale, sur un plan stratégique et sur un plan opérationnel. Un modèle de gouvernance a été défini avec les partenaires. Au regard des enjeux, des approches et des stratégies, il est représentatif de notre volonté de coopération, de synergie et d'affirmation de la place de la Ville dans cette gouvernance.

Il faut avoir conscience que la santé entre aujourd'hui dans la Politique de la Ville et que la construction d'un espace de vie équilibré ne peut faire l'impasse sur les déterminants environnementaux et socio-économiques. Les acteurs de la Mission Santé Publique que vous m'avez confiée, Monsieur le Maire, sont prêts à relever le défi en collaboration avec les autres Services concernés. Encore faut-il que l'Etat, dans le cadre des orientations annoncées et de la future loi de Santé Publique pour renforcer la prévention et la promotion de la santé, prenne ses responsabilités en accompagnant ses préconisations du volet financier pour les soutenir, sans quoi elles se résumeront à un inventaire démagogique et mettront en péril un peu plus les acteurs de santé publique de proximité !
Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole sur ce sujet, qu'il me soit permis de dire au Docteur PADOVANI, à notre éminent collègue, que d'abord j'apprécie qu'il ait eu un mot de souvenir à l'égard du Docteur Françoise GAUNET, qui dans la précédente municipalité a exercé les mêmes fonctions, qui ne sont pas toujours faciles lorsque nous arrivons justement au moment de l'été, lorsque quelques orages peuvent arriver aussi et où l'on doit prendre la décision d'interdire les plages afin qu'il n'y ait pas un enfant qui attrape une maladie importante. Tout ceci ne se fait jamais avec beaucoup de facilité, il y a toujours les critiques nécessaires.

Merci au Docteur PADOVANI. Outre le fait de présider tout ce qui a trait à la santé, à l'hygiène, à nos centres, à la vaccination, à mille et une choses que nous devons faire, il a une politique volontariste en matière de lutte contre le Sida, de lutte contre cette terrible maladie d'Alzheimer, de lutte en faveur des enfants autistes. Ces trois points que je viens de citer ne font pas partie des obligations de la Ville de Marseille.

Le Sida. Je me rappelle comment c'était difficile lorsqu'il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années, il fallait voter les premières aides sous la forme de subventions et les noms d'oiseaux dont j'étais affublé à cette époque-là, pour oser, heureusement avec le soutien toujours de Jean-François MATTEI, que vous avez évoqué aussi, de mettre par exemple en marche la distribution de seringues et de préservatifs un peu partout dans la ville. Nous avons été précurseurs, au point qu'un jour, mais je l'ai déjà dit, le Maire de Toulouse, Dominique BAUDIS, qui est parti aujourd'hui, me téléphonait pour savoir comment nous avons fait. Heureusement que nous avons toujours eu des Médecins de qualité qui nous ont soutenus de ce côté-là.

Nous, nous avons eu, à force de protestation, et Jean-Marc COPPOLA assistait il y a 48 heures au Conseil de Surveillance de l'Assistance Publique de Marseille en même temps que moi, une heureuse surprise d'entendre l'ARS nous dire que l'on nous débloquent 12 millions d'euros. 12 millions d'euros lorsque l'on regarde les 15 000 employés de l'Assistance Publique de Marseille,

l'aide que l'on apporte en dehors de la population marseillaise, car notre AP-HM soigne pour 46 % hors de la population strictement marseillaise ! Tout ceci passe inaperçu, mais c'est la réalité, et on exige de nos agents beaucoup d'efforts. Et là nous ne sommes pas traités sur le même plan d'égalité par l'Etat puisqu'à Paris on peut donner une indemnisation sur le logement des agents que l'on nous a toujours refusée ici à l'AP-HM de Marseille.

La maladie d'Alzheimer : vous nous avez fait poser les premières pierres et voilà que les constructions commencent à s'élever, pour les personnes âgées qui sont atteintes de cette terrible maladie. Je ne vous dirai jamais assez merci au nom du Conseil Municipal. Nous n'étions pas obligés de le faire, nous le faisons et nous le faisons dans un souci de générosité à l'égard des Marseillais. Pendant que l'Etat donnait 12 millions à l'AP-HM, nous, nous avons mis quand même 500 000 euros supplémentaires sur la sécurité.

Et lorsque des voyous qui viennent d'Aix-en-Provence... arrivent encagoulés, sortant des boîtes de nuit d'Aix-en-Provence et viennent décharger leur kalachnikov sur les vitres de l'Hôpital Nord à Marseille, il y aurait de quoi dire, quand j'entends toujours stigmatiser par les villes d'à côté ce qui se passe ici, dans cette ville de Marseille !

L'autisme : Docteur PADOVANI, faites encore des efforts, nous vous aiderons sur la réserve parlementaire, nous l'avons déjà fait et je le ferai encore ! Parce que je pense que c'est très important aussi.

Voilà, ce sont des aspects que vous avez évoqués, en plus de la réalité du travail que vous contrôlez avec nos fonctionnaires municipaux et je voulais, de tout cela, vous remercier !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 14/0912/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 14/0913/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Approbation d'une demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour le financement d'une étude sur les phénomènes de persistance de la pollution bactérienne de la plage de l'Huveaune après un épisode orageux.

(14-27016-GDB30502)

Monsieur CAZZOLA, - Monsieur le Maire, vous venez de l'évoquer à propos de la qualité des eaux de baignade qui laissent parfois à désirer et l'une des actions qui visent à améliorer la qualité des eaux de baignade de la plage de l'Huveaune, notamment lors des épisodes orageux et violents que notre commune connaît de plus en plus souvent, cette pollution devrait théoriquement disparaître dans un futur proche grâce à un bassin tampon de 50 000 m³ qui va être construit à proximité de la station d'épuration Géolide. Et j'ai bien noté par ailleurs que la Ville et MPM, sommées par la Commission de Bruxelles, allaient engager 185 millions d'euros de travaux sous quatre ans, pour moderniser le système d'assainissement. Et Didier REAULT a été très clair en début de ce Conseil, il en a parlé. Mais tout cela est très bien, bien sûr si nos impôts n'augmentent pas.

Mais là où le bât blesse, Monsieur le Maire, c'est que d'après le Directeur de l'Institut Océanographique Paul Ricard, M. Nardo VICENTE, pour ne pas le nommer, la réalisation de ce bassin sera tout juste suffisante pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne. Alors une simple question, Monsieur le Maire : pour faire face aux multiples désagréments dus à ces épisodes pluvieux, ne faudrait-il pas que notre Municipalité soit à

l'initiative d'un Contrat de Baie qui impliquerait tout le bassin versant ? Alors dans le creux de l'oreille, Robert ASSANTE, encore lui, m'a dit que ce Contrat de Baie apparemment était prêt ou était fait, que Didier REAULT s'en occupait, mais nous n'avons aucune communication là-dessus. Donc, si on pouvait en avoir, ce serait bien. Je vous remercie.

Monsieur le Maire, - M. CAZZOLA, cela fait plusieurs interventions que vous faites ce matin toujours en nous demandant de faire plus, de faire plus. Il arrivera un moment, au début du mois d'avril ou vers le 20 avril, quand il faudra voter le budget, on peut le voter un peu plus tard cette année, où vous me direz : "on ne vote pas votre budget, vous n'êtes pas bon, tout ce que vous faites ne va pas bien". Et vous nous demandez toujours d'en dépenser beaucoup plus !

Je dois vous dire, cela fait deux fois que je le dis ce matin, les efforts que nous avons faits pour éviter que Marseille ait ces inondations que nous avons connues une année. C'était le Premier Ministre, c'était M. JOSPIN à l'époque, je m'en souviens bien, lorsqu'il a téléphoné pour savoir, avec les deux morts dont j'évoquais aussi le souvenir ce matin, ces choses-là ne nous laissent pas indifférents, M. CAZZOLA, nous avons fait tous les efforts nécessaires. Et dans certains secteurs de Marseille, nous avons recalibré l'Huveaune, fait des ouvrages considérables. Peut-être d'ailleurs, ce n'est pas la peine que je le dise, M. ASSANTE est plus qualifié que moi pour vous répondre. M. ASSANTE, donnez quelques exemples, si vous le voulez bien.

Monsieur ASSANTE, - En ce qui concerne la pluviométrie que nous avons sur cette ville, il est certain que nous devons toujours faire des efforts et Monsieur le Maire à l'instant a rappelé les inondations que nous avons eues en 2000, 2002 et 2003. Force est de constater que tous les investissements que nous avons réalisés ont permis de mettre des quartiers hors d'eau, quartiers que vous connaissez mieux que moi, qui est le vallon des Tuves, où il y a des bassins de rétention d'eau de 55 000 m³, que nous avons complétés, que nous avons réaménagés et qui ont amené à ce que dans ce secteur il n'y ait plus d'inondation. Ceci est valable sur le Vieux-Port, où nous avons eu 1,50 mètre d'eau, Monsieur le Maire le rappelait à l'instant. C'est terminé !

Nous avons fait des investissements majeurs ! Nous continuons à le faire ! La Ville travaille la main dans la main avec la Communauté Urbaine pour prolonger. Ce matin, Monsieur le Maire, parlait de Jules Guesde. Je rajouterai celui du cours Pierre Puget. Nous allons continuer à recalibrer le cours de l'Huveaune, le cours du Jarret, le cours du ruisseau des Aygalades. Tout ceci fait partie de nos préoccupations. Mais en fonction des enveloppes budgétaires, nous devons planifier et nous devons aller dans les secteurs qui sont les plus dangereux pour les populations comme pour les biens. De plus, nous sommes mis dans une situation par le Préfet, en présentant un PPRI, un Plan de Prévention du Risque d'Inondation, sur l'Huveaune et sur son affluent, le Jarret. Cela va amener des contraintes supplémentaires et sans doute des investissements supplémentaires.

Donc, si, comme Monsieur le Maire l'a rappelé à l'instant, vous ne votez sans doute pas le budget, faites en sorte au moins que là où vous avez des collègues dans d'autres Collectivités, ceux-ci nous abondent. Parce qu'il est un fait que la Ville et la Communauté Urbaine doivent prendre leurs responsabilités, mais si nous sommes soutenus par le Conseil Général et le Conseil Régional pour mettre hors d'eau certains quartiers de Marseille, nous aurons à ce moment-là des moyens supplémentaires, une efficacité accrue pour le bien public. Donc, si vous ne voulez pas le faire ici, il serait quand même dommageable, là où vous avez la majorité, que vous ne le fassiez pas, parce que cela voudrait dire que vous n'avez que de la mauvaise foi et que vous voulez mettre Marseille en situation difficile ou d'exclusion ! Je ne pense pas que ce soit votre esprit, je ne pense pas que ce soit votre mentalité. Alors, usez de votre influence sur tous ceux qui sont Conseillers généraux et

* * *

108 - 14/0915/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES -
Annulation d'une subvention au Comité Départemental d'Education
pour la Santé des Bouches-du-Rhône - CODES 13.
(14-27106-GDB30502)

Le rapport 14/0915/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PUSTORINO-
DURAND Marine

109 - 14/0916/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS -
Approbation de la réalisation de travaux concernant des
opérations de grosse réparation, de rénovation ou
d'extension du réseau d'éclairage public de la Ville de
Marseille.
(14-26960-GDB41502)

Le rapport 14/0916/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 14/0917/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Plan
d'économies d'énergie, tous secteurs - Approbation de l'affectation
de l'autorisation de programme - Financement.
(14-26980-GDB41502)

Le rapport 14/0917/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à l'unanimité.

* * *

111 - 14/0918/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Approbation de
l'opération concernant la location et la pose de décors lumineux à
l'occasion des illuminations de fin d'année.
(14-26961-GDB41502)

Le rapport 14/0918/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à l'unanimité.

* * *

112 - 14/0919/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'ESPACE URBAIN • SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET
ILLUMINATIONS - Approbation de l'opération relative à la
réalisation de contrôles mécaniques des candélabres du
parc d'éclairage public de la Ville de Marseille.
(14-26963-GDB41502)

Monsieur REAULT,- Monsieur le Maire, je
voudrais donner quelques précisions sur le Contrat de Baie.
Le Contrat de Baie rassemble à la fois le Contrat
d'Agglomération, les Plans Plages et en même temps les
plans de dépollution des ports et de lutte contre la pollution
dans ces ports. Donc le Contrat de Baie rassemble tout ceci
et il ajoute une partie qui est de réduire les pollutions et les
prévenir, restaurer la biodiversité et en même temps, assurer
la sensibilisation et la communication auprès des cibles qui
sont intéressées par ce sujet.

Je dois dire que nous sommes déjà dans un
Comité de Baie qui est en train d'élaborer ce Contrat de
Baie. Ce Comité de Baie a été établi par le Préfet de Région.
Il est mené par la Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole à la présidence et à la vice-présidence, c'est la
Ville de Marseille qui l'assure et j'en suis votre représentant,
Monsieur le Maire. C'est un Contrat qui va sans doute être
agréé dans le courant du mois de juin prochain et qui pourra
évidemment répondre aux questions que vous posez et que
vous avez évoquées récemment.

Je dois dire que ce Contrat de Baie ne
fonctionne que parce qu'il y a aussi un Contrat de Rivières
sur l'Huveaune et ses affluents, c'est-à-dire que l'Huveaune
est souvent citée uniquement, mais ce Contrat de Rivières
concerne également les affluents de l'Huveaune. Et donc
nous sommes là dans une réflexion beaucoup plus globale,
qui, pour faire court, consiste à dire : nous ne pouvons pas tout
traiter à Marseille dans la cuvette, c'est-à-dire tout traiter les
eaux pluviales en aval. Nous sommes obligés de travailler
sur l'ensemble des communes du bassin versant, c'est-à-
dire entre Martigues et La Ciotat, Saint-Cyr-sur-Mer même,
qui composent les bassins versants de notre ville. Et donc
nous avons une vocation à travailler beaucoup plus en
amont, c'est-à-dire que les Communes qui sont situées en
amont de l'Huveaune, du Jarret et de tous les petits fleuves
côtiers doivent pouvoir s'engager et s'engager avec le
soutien de l'Agence de l'Eau, qui, comme il est indiqué ici,
peut aller jusqu'à 50 % du montant, ce qui n'est quand
même pas négligeable. Je vous ai cité un certain nombre de
montants, récemment, cela peut être intéressant.

Donc je crois que l'on est dans la bonne
évolution. Et croyez bien que les informations seront faites
lorsque nous aurons aussi les financements des
Collectivités. Tout le monde est autour de la table, le Conseil
Général, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau, l'Etat et les
différentes agences qui sont concernées, le Parc National, le
Parc de la Côte Bleue. Et donc nous avons cette réflexion
commune, mais aussi des engagements financiers qui
lorsque l'on met deux ou trois peuvent rapporter dix, ce qui
n'est pas négligeable.

Monsieur le Maire.- Merci, M. REAULT.

Le rapport 14/0913/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 14/0914/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE
PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES
HANDICAPES - Approbation d'une convention entre la Ville
de Marseille, l'Agence Régionale de Santé PACA et le
Centre Hospitalier Valvert - Financement d'un poste de
coordination du Conseil d'Orientation en Santé Mentale de la
Ville de Marseille - Exercice 2015.
(14-27020-GDB30502)

Le rapport 14/0914/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à l'unanimité.

Le rapport 14/0919/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

113 - 14/0920/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Approbation de la réalisation de travaux concernant l'exploitation et le maintien des installations d'éclairage de la Ville de Marseille.

(14-26978-GDB41502)

Le rapport 14/0920/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. RICCA Jean-Luc

114 - 14/0921/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à la société CITIZ PROVENCE pour développer l'offre expérimentale de mise en place de véhicules électriques dans le cadre de l'autopartage.

(14-26997-GDB30502)

Monsieur MAGGIO.- J'aimerais, si vous me le permettez, intervenir brièvement sur ce rapport ou plutôt ce type de rapport, parce que j'ai entendu, ici et là, en commission, en réunion, en Conseil, que la position de vote des élus Bleu Marine est incompréhensible, hasardeuse, aléatoire, en ce qui concerne les subventions aux associations. Vous avez, paraît-il, un désir de comprendre. Alors, pour satisfaire votre désir de comprendre, j'ai décidé de vous éclairer sur notre manière de délibérer sur la subvention de 10 000 euros dont il est question.

D'abord, en premier lieu, nous prenons soin de vérifier l'existence et l'intégrité de l'association que l'on doit subventionner. Cela peut vous paraître surprenant, mais le passé politique du 13-14 nous a montré que ce n'est pas aussi évident que cela. C'est pour cela que nous vérifions systématiquement, même si cela peut faire sourire certains. Puis, vient enfin la pertinence des actions menées par telle ou telle association, l'enfer étant pavé de bonnes intentions. Et c'est justement ce que nous faisons avec ce rapport qui propose de subventionner une expérimentation de véhicules électriques, au nombre de 20, probablement, je suppose par souci d'écologie, plus que de nuisances sonores.

Eh bien, parlons-en de l'écologie ! Parce que, voyez-vous, Marseille est très mal placée en la matière. Selon une étude récente, Marseille est de loin la ville la plus polluée de France et la 6^e en Europe, avec un taux de particules fines dans l'air avoisinant 90 % du taux maximum par m³ d'air conseillé par les directives européennes. L'espérance de vie des Marseillais se réduit en moyenne de huit mois pour le seul cancer du poumon, aujourd'hui de loin l'un des plus meurtriers.

La question est : pourquoi ? Tout simplement pour deux raisons : la première est qu'à Marseille la circulation des véhicules diesel d'ancienne génération est autorisée sur l'ensemble de l'agglomération, contrairement à de nombreuses grandes villes en Europe. D'ailleurs, pas plus tard qu'hier, et vous l'avez très bien souligné, M. CAZZOLA, la question a été soulevée à Paris par Mme HIDALGO. Et la deuxième est que nous détenons le record de France des embouteillages, avec une L2 qui, je le rappelle, n'a que 80 ans de retard, pour des raisons que nous savons tous, mais que nous ne comprenons pas. Les

deux axes principaux permettant aujourd'hui de traverser Marseille sont le Jarret et le tunnel A55 de la Joliette, que ce soit vers le Sud ou vers l'Est. Et là encore, nos éminences grises de la gestion publique ont eu la bonne idée d'y placer un radar, quelquefois que cela circulerait trop bien. Eh oui, que ne feraient-ils pas pour 45 euros grappillés par-ci par-là !

Nous avons reçu en Mairie de secteur, le mois dernier, le Directeur de la rocade L2, qui nous expliquait que celle-ci doit capter au minimum 110 000 véhicules par jour. Ceci permettrait de désengorger les artères centrales et donc de réduire la pollution dans le centre-ville. Cependant, l'air ne sera pas filtré en tranchée couverte et l'air vicié sera réintégré par zones localisées dans l'environnement urbain, faute de technologies de filtrage suffisantes. Je vous rappelle quand même que c'est un projet à 300 millions d'euros. Que ferons-nous avec 20 voitures électriques si l'expérimentation aboutit ? Allez-vous en financer 110 000 ?

Alors, quand on voit un tel rapport qui nous propose de dépenser l'équivalent de dix taxes d'habitation, eh oui, excusez mon souci du contribuable, pour subventionner je ne sais quelle mesurette visant à faire semblant d'améliorer la qualité de l'air, eh bien, nous sommes contraints, Messieurs, Mesdames, de nous abstenir. L'intention est certes louable, mais la politique est hasardeuse. Et puis, comme ça, à l'avenir, vous ne pourrez plus dire que vous ne comprenez pas le vote des élus FN. Monsieur le Maire, je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs du groupe FN Marseille Bleu Marine)

Monsieur le Maire.- Pour rassurer M. MAGGIO, heureusement que de temps à autre il arrive des coups de mistral extraordinaires qui nettoient tout !

Le rapport 14/0921/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstient.

* * *

115 - 14/0922/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - Modalités de délivrance de la vignette professionnelle pour le stationnement sur voirie en zone payante applicable aux véhicules tout électriques affectés à l'autopartage.

(14-27006-GDB30502)

Le rapport 14/0922/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - Division de la Mobilité Urbaine - Approbation de dénomination de voies.

(14-27003-GDB30502)

Rapport retiré

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. RUAS Julien

117 - 14/0923/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Tarification 2015 des prestations au profit des tiers.

(14-26981-GDB12802)

Le rapport 14/0923/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

118 - 14/0924/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Prestations de formation au profit de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime de Marseille.

(14-27036-GDB12802)

Le rapport 14/0924/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 14/0925/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON MARINS-POMPIERS - Participation du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille au programme Européen E-Sponder.

(14-27037-GDB12802)

Le rapport 14/0925/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

120 - 14/0926/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Prestations de maintenance des moyens élévateurs aériens du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(14-27038-GDB12802)

Le rapport 14/0926/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

121 - 14/0927/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Attribution d'une subvention à l'association Amicale des Anciens des Marins-Pompiers.

(14-27031-GDB12802)

Le rapport 14/0927/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

122 - 14/0928/DDCV

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la société le Résidentiel Numérique dans le cadre du Mieux Vivre Ensemble.

(14-27085-GDB30102)

Le rapport 14/0928/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

123 - 14/0929/DDCV

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE ET DE L'ETAT CIVIL- Développement d'un projet d'accès au droit du travail - Plan Mieux Vivre Ensemble - Approbation d'un avenant à caractère technique à la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône (CDAD) et l'Ordre des avocats du Barreau de Marseille.

(14-26984-GDB30102)

Le rapport 14/0929/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstient.

* * *

EDUCATION, CULTURE, SOLIDARITE ET SPORTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

124 - 14/0930/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE MEDITERRANEE - Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée - Contribution financière de la Ville de Marseille pour l'exercice 2015 - Acompte.

(14-26403-GDB20502)

Le rapport 14/0930/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstient, Mme D'ESTIENNE D'ORVES ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

125 - 14/0931/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Lancement d'une procédure de marché public pour la gestion de la fourrière animale et les prestations d'enlèvement des animaux morts sur le territoire de la Ville de Marseille.

(14-26733-GDB30502)

Le rapport 14/0931/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

126 - 14/0932/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Versement d'acomptes sur le budget 2015 aux délégataires des Maisons Pour Tous. (14-27026-GDB21502)

Le rapport 14/0932/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire.- On a beaucoup parlé des Centres Sociaux aujourd'hui, de tous les efforts que vous y faites, je sais bien, des difficultés qu'il peut y avoir, je lis cela de temps à autre dans la presse. Et lorsqu'il y a des difficultés qui ne nous concernent pas, c'est écrit de telle manière que l'on dirait que c'est nous les responsables ! Alors, merci, Mme CARREGA, de tout ce que vous faites là aussi :

* * *

127 - 14/0933/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Approbation de la Convention-Cadre des Centres Sociaux 2015-2017. (14-27077-GDB21502)

Le rapport 14/0933/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

128 - 14/0934/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Soutien aux équipements sociaux - Acomptes 2015. (14-27078-GDB21502)

Le rapport 14/0934/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

129 - 14/0935/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Approbation de subventions d'équipement à diverses associations - 3^e répartition 2014. (14-27098-GDB21502)

Le rapport 14/0935/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

130 - 14/0936/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Inscriptions scolaires - Actualisation des périmètres scolaires. (14-26880-GDB20102)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, nous ne rentrerons pas dans les détails de ce rapport, mais nous nous abstenons, car il parle d'une modification d'un état de fait mis en place, mais contre lequel nous sommes toujours élevés. En effet, ces périmètres scolaires et la carte scolaire en général sont pour nous une entrave à la liberté de choix de l'éducation que l'on veut donner à ses enfants et une grande injustice pour ceux qui ne sont pas dans un secteur géographique où il est encore possible de mettre ses enfants à l'école publique.

En effet, il est facile de faire des théories sur l'égalité des chances et l'école de la République. Mais quelle peut être la chance d'un enfant dans certains quartiers où en fonction de cette carte scolaire il va se retrouver dans une classe où, du fait d'une politique d'immigration débridée, il existe 28 nationalités différentes et où le français n'est même plus la langue commune ? Choisir l'école publique dans ces cas-là, et ne faisons pas semblant de croire que cette situation est rare, c'est entraîner son enfant à un suicide scolaire. Et il n'y a pas d'autre moyen à ce moment-là, et si on en a les possibilités financières, de mettre alors ses enfants dans une école privée. Et ce n'est pas d'ailleurs par hasard si actuellement l'effectif des écoles privées ne cesse d'augmenter. Et c'est quand même un peu fort, avec les taux d'imposition actuels, que l'on paye pour mettre ses enfants à l'école publique et qu'en fait l'on soit obligé de payer en plus le privé pour pouvoir faire suivre des études normales à ses enfants !

J'entends bien sûr les soupirs indignés de beaucoup d'élus, en particulier Socialistes, qui défendent l'école de la République, pour les autres, mais qui en même temps ont le culot de mettre leurs enfants dans des écoles privées ! Et dans ce domaine comme dans bien d'autres, faites ce que je dis, mais pas ce que je fais !

Merci beaucoup !

(Applaudissements dans les rangs du groupe FN Marseille Bleu Marine)

Monsieur le Maire.- Mme CASANOVA, avant que vous donniez quelques éclaircissements sur un sujet aussi difficile, je dois dire que nous ne sommes pas toujours à l'origine de tout ça, et qu'effectivement aussi, M. MARANDAT, vous savez parfaitement, vous connaissez bien ces arrondissements, l'Eglise qui est à Marseille a fait beaucoup d'efforts d'installation d'écoles, de créations d'écoles, de construction de collèges, où il y a autant d'enfants qui sont catholiques que ceux qui ne le sont pas. De ce côté-là, l'Eglise a un aspect social qui mérite considération de notre part. Pour le reste, vous avez aussi raison de dire que nous sommes là aussi confrontés à des problèmes qui ne peuvent pas se régler aussi facilement, qui sont dus à l'immigration aussi. Mme CASANOVA, sur la technicité, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris moi non plus.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, nous avons pris en main, selon la loi, les inscriptions scolaires dans les écoles de Marseille, puisque c'est la loi qui le veut, donc depuis trois ans nous avons pris ces inscriptions scolaires en main. Pour que les parents puissent inscrire leurs enfants par Internet, puisque c'est vraiment la solution actuelle privilégiée par les parents qui travaillent entre autres, il a fallu que nous établissions des périmètres scolaires, puisque désormais, dès le 1^{er} janvier, les parents mettront leur adresse sur le site de la Ville de Marseille et il sera indiqué

automatiquement l'école à laquelle est rattaché leur enfant. Vous voyez déjà que c'est un gain de temps important pour les parents, puisqu'ils n'ont plus besoin, pour la plupart, de se déplacer.

Et vous savez aussi que notre ville change et se transforme très rapidement, et que nous sommes obligés d'intégrer toutes les années les nouvelles constructions, nombreuses dans certains quartiers, et donc, nous mettons à jour tous les ans ce périmètre scolaire, en essayant justement de faire de la mixité scolaire, c'est vrai. Mais si le Gouvernement, au lieu de supprimer les aides entre autres dans les secteurs défavorisés, les maintenant, cette égalité des chances serait respectée. Or, c'est bien dommage, et nous le regrettons encore pour la troisième fois de la journée, que ces aides qui étaient faites pour justement favoriser les écoles qui veulent mettre de la mixité scolaire en place, et je crois que c'est quand même une solution de ne pas réunir tous les mêmes problèmes dans la même école, eh bien, c'est encore plus dommage que le Gouvernement mette fin à certaines aides qui étaient faites justement pour sauver des enfants de l'échec scolaire et pour que dans toutes les écoles de Marseille les enfants aient les mêmes chances. Et nous le regrettons une fois de plus !

Monsieur le Maire.- Nous essayons aussi d'y pallier, parce que nous recherchons avec frénésie aussi la possibilité de récupérer des locaux. C'est l'occasion pour moi de vous dire que dans les casernes, nous sommes justement en train de mettre une école dans la caserne Bugeaud. Je dois dire, et je voudrais dire un mot de remerciement aussi à M. COPPOLA dans ses fonctions à la Région, que nous rendre le lycée Michelet sera aussi quelque chose de très important, parce que dans le secteur de M. Bruno GILLES, effectivement, le lycée Michelet va nous permettre de désengorger un peu aussi le cœur de Marseille, le centre de Marseille, la rue des Abeilles, etc., où nous avons beaucoup d'enfants qui arrivent.

Mes chers collègues, il y a aussi un problème, vous le savez, qui touche ceux qui pilotent, évidemment les autres peuvent ne pas s'en préoccuper, mais de ces enfants aussi issus de l'immigration qui ne nous arrivent qu'à partir de la Toussaint et qui demandent instantanément d'être admis dans nos écoles, parce qu'il y a chez eux une tradition, ils sont partis en vacances, ils y sont restés plus longtemps que prévu, les enfants arrivent et il faut les scolariser là où ils n'ont pas été inscrits. Jadis, nous avions ce problème avec les Comoriens. Depuis que les Comores ont été transformées en département et qu'il y a sur place les aides financières nécessaires, ce sujet s'est chez nous un peu atténué. Mais Mme CASANOVA me disait que dans les rentrées scolaires précédentes on nous amenait les enfants sans les avoir inscrits, les parents amenaient les enfants à l'école presque en maillot de bain ! Et la première des choses que nous étions obligés de faire, c'était d'abord de leur trouver des vêtements !

Tout ceci passe un peu inaperçu, parce que l'on regarde la globalité de ces problèmes, mais ces problèmes existent et ceux qui sont en exercice de responsabilité doivent y faire face aussi et c'est une préoccupation que nous avons. Voilà la réponse que l'on peut faire.

Le rapport 14/0936/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche et Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

131 - 14/0937/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Mise en sécurité des coursives et des structures de l'école élémentaire Oddo - 1, place Edgar Tarquin - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(14-26928-GDB50202)

Le rapport 14/0937/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

132 - 14/0938/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Restructuration du groupe scolaire Arenc Bachas - 56, rue Bachas et 15, boulevard Ferdinand de Lesseps - 15^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(14-26931-GDB50202)

Le rapport 14/0938/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

133 - 14/0939/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Démolition d'un préfabriqué et construction de locaux de restauration à la maternelle Sévigné - 2, rue Aviateur Lebrix - 9^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(14-26937-GDB50202)

Le rapport 14/0939/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

134 - 14/0940/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • Remplacement du Système Sécurité Incendie (SSI) dans divers établissements scolaires - 1^{ère} tranche - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(14-26956-GDB50202)

Le rapport 14/0940/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

135 - 14/0941/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Réfection des clôtures d'enceinte de l'ensemble des trois groupes scolaires Emile Vayssière - Rue de La Crau - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(14-27054-GDB50202)

Le rapport 14/0941/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

136 - 14/0942/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Optimisation des systèmes de chauffage dans deux établissements scolaires du 4^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement

(14-27069-GDB50202)

Le rapport 14/0942/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

137 - 14/0943/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Restructuration et extension de l'école maternelle des Douanes - 56, boulevard de Strasbourg - 3^e arrondissement - Exonération des pénalités de retard dans le cadre de l'exécution des marchés n°08/726 passé avec la société GAGNERAUD CONSTRUCTION, n°08/728 passé avec la société SNEF, n°08/730 passé avec la société INEO, n°08/732 passé avec la société CFA, n°10/498 et n°10/499 passés avec la société RER et n°10/803 passé avec la société SNSFM.

(14-27052-GDB50202)

Le rapport 14/0943/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

138 - 14/0944/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Aide financière au fonctionnement des associations, autres organismes et établissements publics œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance - Budget 2014 - Paiement du premier acompte sur subvention de fonctionnement à valoir sur les crédits 2015 - Etablissement Public la Caisse des Ecoles de la Ville de Marseille.

(14-26953-GDB20102)

Le rapport 14/0944/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

139 - 14/0945/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations conduisant des actions dans le cadre du dispositif Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année scolaire 2014/2015 - Second versement de subventions.

(14-26964-GDB20102)

Le rapport 14/0945/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

140 - 14/0946/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Approbation d'une convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

(14-26879-GDB20102)

Le rapport 14/0946/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Bravo pour le Téléthon !

Bravo pour l'investissement que depuis des années, avant même d'être élue, vous vous investissiez dans ces journées-là. Nous avons été très heureux que Marseille réponde malgré les difficultés que chacun peut avoir, avec beaucoup de générosité et je voulais vous remercier ! Et aussi, on peut se savonner avec un savon de Marseille qui a contribué à ces succès !

141 - 14/0947/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Approbation de la convention avec la Caisse Maritime d'Allocations Familiales fixant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour les crèches municipales.

(14-26881-GDB20102)

Le rapport 14/0947/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 14/0948/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Approbation du schéma départemental des services aux familles des Bouches-du-Rhône.

(14-26955-GDB20102)

Le rapport 14/0948/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

143 - 14/0949/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Division Contrat Enfance Jeunesse - Petite Enfance - Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance - Paiement aux associations des premiers acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2015.

(14-26951-GDB20102)

Madame D'ANGIO.- Monsieur le Maire, simplement une précision sur ce rapport concernant l'annonce vraisemblablement erronée de l'ouverture de la crèche Les Cigalons aux Mourets dans le 13^e arrondissement, prévue pour le premier semestre 2015. Il me semble, Mme CHANTELOT, que vous nous avez communiqué que la livraison des locaux aménageables ne se faisant qu'en octobre 2015, la livraison ne pouvait se faire qu'en janvier 2016. Merci pour les précisions.

Madame CHANTELOT.- Monsieur le Maire, Mme D'ANGIO, effectivement vous avez raison, a priori, vous m'aviez questionné pour inscrire des enfants, donc je préfère être dans la vérité vis-à-vis des parents. Effectivement, il y a un peu de retard sur les travaux et donc la livraison devrait être en janvier 2016. Toutefois, il convient de l'inscrire en 2015 au Contrat Enfance Jeunesse afin que l'on puisse effectuer les premiers paiements, ce que l'on appelle les premières subventions préalables pour que le premier trimestre 2016 puisse fonctionner correctement.

Monsieur le Maire.- Là aussi, on fera des efforts importants. On a inauguré ensemble, dans les 13^e et 14^e arrondissements aussi, deux crèches, il y a très peu de temps. C'est vrai que le lendemain, cela ne donne pas une place extraordinaire dans les annonces, on préfère d'autres choses !

Bravo, Mme CHANTELOT ! Là aussi, sur les crèches, nous faisons tous les efforts qu'il faut.

Le rapport 14/0949/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES Anne-Marie

144 - 14/0950/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Récapitulatif de la mise à disposition gratuite des espaces d'animation de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR) de l'Alcazar pour les années 2013 et 2014.

(14-26070-GDB20502)

Le rapport 14/0950/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

145 - 14/0951/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Parc Urbain de la Jarre - 9^e arrondissement - Implantation du Théâtre du Centaure - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et première tranche des travaux - Financement.

(14-27100-GDB50202)

Le rapport 14/0951/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

146 - 14/0952/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de coédition conclue entre la Ville de Marseille et les Editions Artlys pour la coédition d'un ouvrage sur Pierre Puget.

(14-26399-GDB20502)

Le rapport 14/0952/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

147 - 14/0953/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'un contrat d'autorisation d'exploitation numérique d'œuvres des arts visuels conclu entre la Ville de Marseille et la société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP).

(14-26441-GDB20502)

Le rapport 14/0953/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

148 - 14/0954/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de deux conventions de partenariat conclues entre la Ville de Marseille et la Réunion des Musées Nationaux pour la numérisation des collections patrimoniales des Musées de la Ville de Marseille.

(14-26777-GDB20502)

Le rapport 14/0954/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

149 - 14/0955/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de la convention-cadre de soutien aux Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) pour la période 2014-2016 fixant les objectifs de l'association Autokab.

(14-26818-GDB20502)

Le rapport 14/0955/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

150 - 14/0956/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Association pour les Musées de Marseille.

(14-26885-GDB20502)

Le rapport 14/0956/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

151 - 14/0957/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation du protocole transactionnel conclu entre la Ville de Marseille et l'entreprise CIC-ORIO pour le règlement de la conception et la fabrication des socles et supports des mosaïques, pavements et lapidaires du Musée d'Histoire de Marseille.

(14-26887-GDB20502)

Le rapport 14/0957/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre, le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

152 - 14/0958/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et Animation de l'Affranchi Café-Musiques de Saint-Marcel Scène de Musiques Actuelles - Délégation de Service Public - Gestion et Animation du Château de la Buzine - Contributions financières 2015 de la Ville de Marseille - Approbation des premiers versements.

(14-26888-GDB20502)

Le rapport 14/0958/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

153 - 14/0959/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de lancement de marchés ou d'accords-cadres pour le fonctionnement courant du Service des Musées de la Ville de Marseille.

(14-26903-GDB20502)

Monsieur PAYAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, en préparant ce rapport je me suis demandé sous quel angle j'aborderais mon intervention. Et finalement, Monsieur le Maire, puisqu'il s'agit d'une intervention sur les Musées, j'ai choisi de la faire imagée.

Alors, je vais commencer par le courrier des lecteurs. Le courrier des lecteurs d'une revue culturelle à laquelle vous êtes toutes et tous, Monsieur le Maire, votre Cabinet, vos collaborateurs, vos Adjoints, les Conseillers municipaux, tous abonnés, je veux parler de Télérama. Dans le numéro de la semaine dernière, un lecteur écrit : "Marseille 2013, année de la culture, nous exultons ! Marseille n'est plus et ne sera plus un désert culturel. Marseille 2014, nous nous réveillons. Il n'y a plus d'argent

pour faire –et c'est toujours le lecteur qui écrit– fonctionner les Bibliothèques. Dans mon quartier, les 5 Avenues – finalement c'est quelqu'un de chez vous, M. GILLES– la photocopieuse de la Bibliothèque a rendu l'âme et aucun budget n'est prévu pour la remplacer. Pendant ce temps, le pharaonique Stade Vélodrome grandit à n'en plus finir sur l'avenue du Prado. En 2015, au lieu d'aller à la Bibliothèque, c'est décidé, j'irai à l'OM !" Ce courrier, Monsieur le Maire, traduit un malaise qui frappe notre ville en matière de culture. Derrière le clinquant des équipements babyloniens se cache une vraie réalité. Vous avez fait de Marseille, malgré vous, je le sais, une ville à deux vitesses, une ville-musées pour les touristes du centre-ville, alors que s'installe une toundra culturelle dans tous les arrondissements de Marseille.

Après le courrier des lecteurs, je vais maintenant vous raconter une anecdote qui vient de nous être rapportée par un de vos collaborateurs de la Direction des Musées. C'est l'histoire d'un couple de Lyonnais en goguette à Marseille. Pour situer l'affaire, nous sommes au 4^e trimestre 2013, 2^e semaine de décembre. Marseille est Capitale Européenne de la Culture, c'est une grande fierté pour son Maire, pour ses élus, pour tous les Marseillais, pour toute la France, pour l'Europe, pour le Monde même ! Ce couple décide d'aller au Musée de la Vieille Charité. Ils arrivent le matin au Musée, ils entrent, commencent la visite et très vite, ils s'aperçoivent que la moitié des salles est fermée. Quand ils posent la question à un agent des Musées, le gardien leur répond : "c'est fermé parce qu'il y a un manque de personnel". Alors ils décident de sortir de la Vieille Charité, ils traversent la ville, ils vont au Musée Grobet-Labadié. Ils ont le temps de regarder la ville, de la trouver magnifique, splendide, ils ont raison, elle est magnifique, mais le Musée Grobet-Labadié est fermé ! Alors, là, un peu de stupéfaction, de surprise, mais ils se disent : "on joue de malchance, cela peut arriver". Et ils se tournent vers ce magnifique édifice auquel vous êtes tous attachés, le Palais Longchamp, ils entrent dans le Palais Longchamp et ils vont vers le Musée des Beaux-Arts, et là, une fois de plus, portes fermées ! Donc, évidemment, ils font quelques mètres, parce que le Palais Longchamp a deux Musées, ils vont vers le Muséum d'Histoire naturelle, et là, écoutez bien, ils ont de la chance parce que sur le Muséum il y a quand même une pancarte sur la porte : "fermé pour manque de personnel". Alors, ils disent : "c'est peut-être le quartier, on change de quartier". Et ils décident d'aller au Musée d'Art Contemporain, au MAC. Ils traversent la ville, ils arrivent au MAC et alors, là, encore une pancarte, finalement ils avaient de la chance, il est écrit ce jour-là sur le MAC : "fermé pour dégât des eaux". Donc, vous chercherez un petit peu dans vos archives et vous regarderez de quel jour il s'agit puisque, moi, je n'ai pas réussi à retrouver de quel jour il s'agissait. Enfin, je voudrais quand même vous rassurer, Monsieur le Maire, ils ont fini par aller au MUCEM et ils ont été très contents.

Ces deux anecdotes donnent un aperçu de la triste réalité des équipements municipaux en 2014 : pénurie de personnel, manque de moyens. Bien sûr, de très beaux équipements ont été construits, bien sûr de très beaux bâtiments ont été rénovés en 2013, mais aujourd'hui la fête est finie ! 50 postes manquent dans les Bibliothèques et au moins autant dans les Musées. Dans le 3^e arrondissement, arrondissement cher à votre cœur, 45 000 personnes, Monsieur le Maire, n'ont pas droit à une seule Bibliothèque ! Dans les 15^e et 16^e arrondissements, Mme GHALI plaide depuis 15 ans pour la construction d'une médiathèque digne de ce nom. Je sais que le projet se dessine, Monsieur le Maire, mais nous attendons de le voir.

Je crois que la Culture ne doit plus être pensée sous l'angle du développement économique. La Culture doit retrouver sa vocation, Monsieur le Maire, émancipatrice, accessible à tous les Marseillais. A Marseille, un événement succède à un autre. Après Marseille Capitale Européenne de la Culture, Marseille Capitale Européenne des Sports, c'est très bien. Et puis peut-être, demain, Marseille Capitale Européenne des Santons ! La stratégie est parfaite, l'illusion fonctionne presque, mais est-ce suffisant ? Est-ce suffisant pour dynamiser la ville, pour dynamiser son offre culturelle et pour l'ouvrir à toutes et à tous ?

Un dernier élément. Cette stratégie de développement de la ville qui confond marketing et politique va trouver dans quelques années ses limites. Je vous renvoie d'ailleurs à l'excellente publication de Fabien PECOT, ce que l'échec de Valence nous apprend sur le développement de Marseille.

Enfin, Monsieur le Maire, et pour conclure, et vous me le permettez, je veux m'adresser au professeur d'histoire, j'ose un parallèle qui vaut pour la culture, mais pour d'autres domaines. Votre politique à Marseille, Monsieur le Maire, me fait penser, toute proportion gardée, à cette légende historique de la Russie impériale que vous connaissez bien, je veux parler des villages Potemkine. En janvier 1787, Catherine II, qui vient de nommer Potemkine Ministre de la guerre, part visiter les nouvelles provinces. Elle quitte en grande pompe Saint-Pétersbourg, elle s'embarque sur le Dniepr et elle descend triomphalement le Dniepr, elle est accompagnée à ce moment-là de l'Empereur Joseph II, elle est accompagnée de Stanislas II, Empereur de Pologne. Et tout le génie de Potemkine, Monsieur le Maire, est là, justement là : rassurer l'opinion publique en montrant de belles et de grandes choses pendant qu'ils descendaient le Dniepr, de belles façades, peut-être factices, parce que derrière le décorum il restait la réalité de la Russie ! Derrière nos grandes aventures à nous, derrière nos grands événements, derrière nos grands équipements, il reste aussi quelquefois une triste réalité à Marseille.

Alors, Monsieur le Maire, j'ai beau regarder cet hémicycle, j'ai beau regarder autour de moi, je ne vois pas de trace de l'équipée impériale, du cortège impérial. Mais si je regarde la tribune, à ce fauteuil, dans quelques années on dira "le fauteuil du Maire illustre", je peux voir un peu se dessiner le visage de Potemkine.

Merci.

(Applaudissements dans les rangs du groupe Socialiste et apparentés)

Monsieur le Maire. - C'est fait avec beaucoup d'humour et vous avez raison de souligner les difficultés que nous pouvons rencontrer ici ou là : 11 500 employés municipaux, nous ne pouvons guère faire mieux. Et par conséquent, au contraire, dans les soucis de restrictions que nous avons pour faire plus d'investissements, il est clair que nous ne pouvons pas répondre à toutes les exigences qui peuvent être manifestées et qui seraient nécessaires.

Marseille Provence Capitale de la Culture, nous avons fait un effort considérable. Cet effort considérable a été salué partout. Oh ! Dieu sait pourtant si des fées Carabosse avaient dit : "ils se planteront, cela ne réussira pas, cela ne marchera pas !", etc. Et puis tout cela a fonctionné d'une manière très satisfaisante. Mais c'est vrai qu'il faut que nous fassions encore beaucoup d'efforts.

On a fait une Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale qui a un succès fou. M. PAYAN, cela ne vous échappe pas, qui reçoit les enfants des quartiers défavorisés autour, qui permet le soir aux enfants d'être un peu aidés pour faire leurs devoirs, pour attirer leur attention sur un certain nombre de lectures, etc. Tout cela fait aussi partie des choses importantes. Pour le reste, on essaie de mettre en place tout ce que l'on peut. Le Musée Grobet-Labadié que vous avez cité, effectivement il est un certain nombre de Musées qui n'ont pas l'attractivité que l'on pouvait espérer, mais à cause des legs qui ont été faits à la Ville de

Marseille, alors qu'il y a une tradition, je vous ai parlé tout à l'heure de l'Opéra, c'est vrai, mais Mme D'ESTIENNE D'ORVES pourrait peut-être nous dire comment on pourrait faire quelques efforts effectivement pour éviter que nous ayons trop de salles fermées au moment où il y a trop de visiteurs à Marseille et si nous sommes en train de réfléchir à cela.

Maintenant, M. PAYAN, il y a le Muséum d'Histoire Naturelle, à Longchamp, qui marche du feu de Dieu ! Et là, je vous le dis, on peut être empaillé !

Madame D'ESTIENNE D'ORVES. - Monsieur le Maire, merci de me laisser la parole quelques instants, d'abord pour dire à M. PAYAN quand même qu'ils pourraient venir dans les Commissions Culture où ils sont toujours absents, il n'y a personne, nous sommes seuls. Et cela pourrait nous permettre en tout cas de passer un peu de temps ensemble, de discuter et d'échanger. Je tiens aussi à quand même rappeler, Monsieur le Maire, qu'avant vous c'était le grand désert culturel et que grâce à vous et Marseille Provence 2013, l'image de Marseille a largement changé. Et nous avons la chance d'avoir, c'est vrai maintenant, en tout cas des Musées magnifiques et il faut en être fier.

En ce qui concerne les Musées et les absences, des portes fermées, alors autant de portes fermées, je n'y crois pas, vraiment c'est impossible ! Non, parce que tous les matins, je pose la question, je demande. Non ! Alors, qu'une salle soit fermée à la Vieille Charité, je veux bien le croire, mais que tous les Musées soient fermés, je dis "non" ! Parce que tous les matins j'ai un état des lieux. Mais c'est vrai, cela peut arriver, et on est en train de faire un effort sur la réorganisation des équipes pour faire en sorte que cela ne se produise plus ou de moins en moins.

En ce qui concerne les Bibliothèques, une étude est en cours, elle va être terminée dans quelques semaines, on va pouvoir faire un état des lieux, savoir si vraiment on a besoin de 50 personnes. Je vous rappelle que la grille sur laquelle vous basez est une grille de 2004 ; les postes ont évolué, tout a changé et donc elle n'est plus à l'ordre du jour. Donc j'attendrai la fin de l'étude pour vous répondre.

Et en ce qui concerne l'offre culturelle, franchement, si vous me dites qu'à Marseille il n'y a rien ou qu'il ne se passe rien, je ne le croirai pas ! Venez déjà le 22 janvier à l'ouverture de la Biennale des Arts du Cirque. Ensuite, et c'est dans les autres délibérations, vous pouvez le constater, il y a d'autres expositions qui vont arriver, notamment celle d'Hervé Télémaque à Cantini, pour laquelle nous montons un énorme partenariat avec le Centre Beaubourg, qui va nous permettre en tout cas de faire des économies de 40 % sur le montant de l'exposition, et c'est très bien en ces temps difficiles. Et puis comme ça, cela permet aussi de donner une réponse à M. MARI qui disait tout à l'heure que nous étions trop dispendieux.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(M. COPPOLA demande la parole)

Monsieur le Maire. - M. COPPOLA, vous savez que je n'aime pas que l'on reprenne la parole lorsque les élus compétents ont répondu.

Monsieur COPPOLA. - Je sais, Monsieur le Maire, mais comme je comptais intervenir sur les Bibliothèques au rapport 158 et que Mme D'ESTIENNE D'ORVES a répondu, c'est juste sur les Bibliothèques puisque nous sommes préoccupés et surtout les personnels de ces Bibliothèques sont préoccupés par les réorganisations, en tout cas il manque un certain nombre de postes et cela occasionne des fermetures ou des réductions d'ouverture.

Mme D'ESTIENNE D'ORVES dit qu'il y a une réorganisation qui va avoir lieu, je voudrais savoir à quelle échéance. Et puis, parlant de Bibliothèques et de Culture, je vous fais une suggestion, Monsieur le Maire, puisque nous sommes à la veille de Noël, c'est que vous pourriez offrir à chaque enfant des écoles de Marseille un livre : ce serait un beau geste et cela montrerait véritablement et concrètement votre attention à l'égard des enfants de Marseille.

Monsieur le Maire. - M. COPPOLA, bien sûr, mais vous savez qu'à chaque rentrée scolaire nous offrons déjà un dictionnaire aux élèves des classes élémentaires. Et dans tout ce qui a été dit sur la Culture, l'énorme succès aussi de la Friche de la Belle-de-Mai, l'énorme succès de toutes ces personnes qui occupent tous ces bâtiments, le fait que l'on a même pu installer une crèche, un restaurant, mille et une choses aussi, cela fait partie des choses qui sont aussi positives !

Le rapport 14/0959/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

154 - 14/0960/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat média conclue entre la Ville de Marseille et la Société Française de Promotion Artistique (SFPA) - Connaissances des Arts pour l'exposition Visions Huichol, un art amérindien, présentée au Centre de la Vieille Charité jusqu'au 11 janvier 2015.

(14-27029-GDB20502)

Le rapport 14/0960/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

155 - 14/0961/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Agence Régionale du Livre (ARL) - Approbation d'une convention de financement.

(14-26753-GDB20502)

Le rapport 14/0961/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

156 - 14/0962/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Phonopaca Groupement des Acteurs de l'Industrie Musicale en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(14-26765-GDB20502)

Le rapport 14/0962/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

157 - 14/0963/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention d'investissement aux associations Vue sur les Docs et Lieux Fictifs - Approbation des affectations de l'autorisation de programme - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association Vue sur les Docs.

(14-26766-GDB20502)

Le rapport 14/0963/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

158 - 14/0964/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office Central des Bibliothèques (OCB) - Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'Office Central des Bibliothèques.

(14-26854-GDB20502)

Le rapport 14/0964/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

159 - 14/0965/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Subventions de fonctionnement 2015 à différents organismes et associations culturelles.

(14-26916-GDB20502)

Le rapport 14/0965/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

160 - 14/0966/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement 2015 à l'Institut Français et au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC-CICRP) Belle-de-Mai - Premiers versements.

(14-26925-GDB20502)

Le rapport 14/0966/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

161 - 14/0967/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Paiement aux associations culturelles des premiers versements de subventions 2015.

(14-27092-GDB20502)

Le rapport 14/0967/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

162 - 14/0968/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du projet APOC (Appel à Projet pour des Actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle), pour les expositions des Océans et des Hommes et les Animaux de la Grande Guerre et dans le cadre de l'appel d'offres APERLA (Appel à projets Etat-Région de culture scientifique)

(14-26911-GDB20502)

Le rapport 14/0968/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 14/0969/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Demande d'une subvention auprès de l'Etat, Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur pour l'année 2015.

(14-26921-GDB20502)

Le rapport 14/0969/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FERAUD-GREGORI Marie-Hélène

164 - 14/0970/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de onze conventions de partenariat conclues entre la Ville de Marseille et divers organismes, avec le soutien du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, pour l'organisation de concerts.

(14-26532-GDB20502)

Le rapport 14/0970/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire, - Et nous avons un Opéra qui fonctionne très bien quand même et qui a un succès énorme, avec le coût que j'évoquais en début de séance aujourd'hui.

Merci, Mme FERAUD-GREGORI, de nous faire vivre tout cela, avec près de 300 personnes, 300 employés municipaux, plus les couturières, etc., et l'énorme succès quand on fait "l'Opéra c'est classe" et que l'on ouvre pour les enfants ! Les enfants se régalaient, ils s'habillaient en centurion pour montrer qu'ils ont des mollets aussi beaux que ceux de M. CHENOZ !

165 - 14/0971/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ODEON - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Espace Culture pour la vente de billets d'entrée du Théâtre de l'Odéon par l'Espace Culture.

(14-26673-GDB20502)

Le rapport 14/0971/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 14/0972/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de trois conventions de partenariat conclues entre la Ville de Marseille et l'association Entraide, l'EHPAD Ma Maison, l'EHPAD le Hameau des Accates, pour l'organisation de concerts.

(14-26895-GDB20502)

Le rapport 14/0972/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

167 - 14/0973/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de cinq conventions de partenariat conclues entre la Ville de Marseille et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Saint-Jean-de-Dieu, la Ville de Marseille et l'Hôpital Fondation Saint-Joseph, la Ville de Marseille et le Pôle Gérontologique Saint-Maure, la Ville de Marseille et le Centre de soins palliatifs de Gardanne la Maison, la Ville de Marseille et la Maison d'Arrêt de Marseille les Baumettes pour l'organisation de concerts - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Académie d'Aix-Marseille pour la saison 2014/2015 - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie dans le cadre de l'organisation de séances de kinésithérapie à l'Opéra pour l'année 2015.

(14-26896-GDB20502)

Le rapport 14/0973/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

168 - 14/0974/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'un contrat conclu entre la Ville de Marseille et Radio France dans le cadre de l'enregistrement et la retransmission du concert du cinquantième anniversaire de l'Orchestre Philharmonique de Marseille le 10 janvier 2015.

(14-26902-GDB20502)

Le rapport 14/0974/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

169 - 14/0975/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de mise à disposition de l'Orchestre Philharmonique de Marseille conclue entre la Ville de Marseille et l'Association Marseille Concerts pour la présentation de deux concerts le 12 mars 2015 au Théâtre National de la Criée.

(14-26905-GDB20502)

Le rapport 14/0975/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

170 - 14/0976/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et la Société LGM Télévision, pour la captation et la diffusion du spectacle intitulé Moïse et Pharaon de Gioacchino Rossini présenté à l'Opéra de Marseille les 14 et 16 novembre 2014.

(14-26920-GDB20502)

Le rapport 14/0976/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

171

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - FONDS COMMUNAL D'ART CONTEMPORAIN - Acceptation du don d'une œuvre sculptée et sonore intitulée "Opéra Noir", par la fédération des commerces Marseille Centre à la Ville de Marseille - Approbation de la convention relative au don et à la gestion de cette œuvre - Inscription à l'inventaire de la Ville de Marseille - Fonds Communal d'Art Contemporain.

(14-27086-GDB41502)

Rapport retiré

* * *

172 - 14/0977/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Demande de subvention auprès de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication pour l'année 2015.

(14-26899-GDB20502)

Le rapport 14/0977/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MERY Xavier

173 - 14/0978/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Subvention à l'association Les Restaurants du Cœur - Les relais du Cœur et à la Fondation Saint-Jean de Dieu - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Forbin - Approbation de conventions et acomptes sur le budget 2015.

(14-27074-GDB21502)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, je n'interviens pas à propos du rapport 173, que nous voterons, mais, Monsieur le Maire, j'ai été sensible à votre propos tout à l'heure sur votre volonté d'apaisement à Marseille en citant le drame du petit Nicolas BOURGAT, je vous crois sincère. Mais alors je voudrais poser une question : pourquoi un arrêté anti-mendicité, la gestion de l'UHU par une association de prévention de la délinquance et dernièrement, des triangles jaunes pour marquer les SDF, même si vous êtes revenu là-dessus. C'est en tout cas ressenti comme de la criminalisation de la pauvreté et en tout cas, ce n'est pas

ainsi que l'on fera reculer les inégalités à Marseille. Donc, voilà, nous vous demandons de mener une politique qui soit plus solidaire et conforme à l'intérêt général.

Monsieur le Maire.- C'est moi qui vais répondre et pas M. Xavier MERY, qui est pourtant parfaitement au courant de tout cela.

M. COPPOLA, d'abord les arrêtés anti-mendicité, c'est une époque où on frappait fort sur la sécurité. C'est une époque où les deux Préfets, le Préfet de Police et le Préfet des Bouches-du-Rhône, Préfet de Région, m'ont dit : "Si vous ne prenez pas cet arrêté...", et vous savez que je ne l'avais jamais fait ! Que je n'ai jamais stigmatisé ! Qu'il y a plein de villes de Gauche qui prenaient des arrêtés anti-mendicité pour chasser les gens des endroits touristiques ! Je ne l'avais pas fait ! Je ne l'ai fait qu'à la demande des deux Préfets me disant : "Si vous ne prenez pas cet arrêté, il est certain que les gens qui se comportent mal, qui ont des chiens, qui font peur au sommet des escaliers de la Gare Saint-Charles aux voyageurs qui arrivent et qui descendent à pied vers le centre de la ville, nous n'arrivons pas à prendre ces gens en flagrant délit si vous ne le faites pas." Ce n'est pas le type qui tend la main devant une église ! Je passe tous les matins, comme vous, devant Saint-Ferréol les Augustins, c'est bien là un endroit où vous avez toujours deux ou trois déshérités de la vie qui tendent la main. Ce n'est pas contre ces gens-là, même s'ils ont manifesté, même s'ils m'ont dit qu'ils étaient très étonnés, parce que je fais toujours cadeau de mes costumes anciens à Emmaüs et qu'un type qui fait cadeau de ses costumes anciens à Emmaüs ne devait pas prendre d'arrêté anti-mendicité. Je l'ai pris dans une volonté justement d'assurer plus de sécurité. Et d'ailleurs, vous avez vu, cela n'a rien changé du tout !

Il y a peut-être effectivement l'affaire de ce que vous appelez le triangle jaune. Personne n'avait pensé à cela. Qu'est-ce que nous faisons ? Nous faisons une politique de générosité extraordinaire à l'UHU de la Madrague-Ville, à notre SAMU Social ! Notre SAMU Social est exemplaire, avec quelqu'un qui le dirige sous l'autorité de l'Adjoint Xavier MERY. Xavier MERY, aussi, c'est un humaniste, c'est un agrégé de l'Université, c'est un homme qui avait toutes les qualités nécessaires pour exercer cette responsabilité et il le fait ! Oh ! Il y a peut-être cette maladresse. Dès que nous nous en sommes rendus compte, personne parmi ceux qui l'avaient fait ne s'en était rendu compte et je ne l'avais pas vu non plus, donc j'ai dit : "on arrête tout, ce n'est pas la peine de faire une polémique." Que l'on ne veuille pas nous comparer ou nous mettre dans des situations par rapport à l'histoire que nous avons condamnée et sur laquelle nous sommes parfaitement très clairs !

Mais attention, M. COPPOLA, si nous sommes attaqués sur l'UHU de la Madrague-Ville, si nous sommes attaqués sur le SAMU Social, alors nous renverrons la responsabilité à l'Etat ! Parce que c'est à l'Etat d'assurer la sécurité des personnes défavorisées, ce n'est pas à la Ville de Marseille !

Et nous avons une politique de générosité exemplaire ! On a même fait cette politique de générosité à l'égard des Roms ! Quand j'entends ce que l'on dit dans les Tribunaux quelquefois contre nous, par rapport aux Roms, aux Roms l'été on leur apporte de l'eau, l'hiver on leur apporte des couvertures ! Voilà ! Alors qu'ils effraient les populations d'à côté, vous le savez parfaitement !

Alors si vraiment on veut nous attaquer sur la politique sociale qui est la nôtre, de générosité et de fraternité, alors nous réduirons les crédits et nous laisserons l'Etat se débrouiller ! Il y a une Préfète à l'Egalité des Chances, qu'elle fasse le boulot toute seule si elle est capable de le faire ! Nous, nous l'avons toujours fait en générosité, en grande ouverture, en grande considération, pour l'équilibre social de cette ville ! Il y a des endroits où on peut me critiquer et où je peux accepter les critiques, mais dans ce domaine-là, je dois vous dire, M. COPPOLA, que je ne l'accepte pas !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 14/0978/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

174 - 14/0979/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Complexe tennistique de Luminy - Approbation de conventions d'occupation temporaire.
(14-26566-GDB51502)

Le rapport 14/0979/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

175 - 14/0980/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS • DIRECTION DES SPORTS - Centre Equestre Marseille-Pastré - Approbation de la convention de Délégation de Service Public - Approbation des tarifs.
(14-27043-GDB50001)

Le rapport 14/0980/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

176 - 14/0981/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Rénovation et transformation de locaux vétustes en vestiaires pour le gymnase Valentine Tirane - Avenue de la Tirane - 11^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.
(14-27022-GDB50202)

Le rapport 14/0981/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

177 - 14/0982/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Transport en autocars des enfants et des jeunes vers les piscines municipales Busserine et Saint-Joseph - 14^e arrondissement.
(14-26864-GDB51502)

Monsieur CAZZOLA,- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous votons avec ce rapport le transfert des enfants et des jeunes vers les piscines municipales du 14^e, ce que nous aurons un petit peu moins à faire pour le 15^e puisque je vous rappelle que nous sommes toujours en déficit de piscines sur ce secteur et d'ailleurs sur l'ensemble de Marseille. Monsieur le Préfet CADOT, en date du 2 décembre de cette année, c'est-à-dire il y a quelques jours, écrivait à Mme Samia GHALL, Sénateur-Maire du 8^e Secteur, en lui indiquant que le maintien ou l'amélioration des équipements sportifs des quartiers Nord était une priorité qui avait été inscrite dans le

cadre du Pacte de Sécurité et de Cohésion Sociale pour Marseille. Ces propos ont été confirmés par Mme Marie LAJUS, Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances, qui a indiqué par ailleurs que le Gouvernement s'était engagé, par la voix de son ancien Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, à soutenir tout projet de réhabilitation de la piscine Nord qui lui serait présenté.

Monsieur le Préfet précisait également, Monsieur le Maire, qu'il vous avait sollicité pour établir le dossier correspondant dans le but d'obtenir dès 2015 un financement de ce projet, car à ce jour, il n'y avait aucune demande formelle par la Ville auprès du CNDS et par conséquent, aucune subvention allouée pour l'instant. Une question écrite issue du Conseil d'Arrondissements du 8^e Secteur, en date du 11 décembre 2014, vous a été adressée en ce sens, Monsieur le Maire, mais pouvez-vous d'ores et déjà nous rassurer et surtout nous assurer que cette action sera enfin menée et inscrite pourquoi pas lors de notre prochain Conseil Municipal du 16 février ?

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MIRON,- Monsieur le Maire, en ce qui concerne la question posée, je voudrais renvoyer les élus des 15^e et 16^e arrondissements vers les dernières décisions du CNDS. Les Ministres passent et les Ministres font des déclarations, et on s'aperçoit ensuite que dans les faits les choses sont un petit peu plus compliquées.

D'abord, le Gouvernement Socialiste de la République Française a baissé les dotations du CNDS et la part qui a été baissée, c'est celle qui a été attribuée bien sûr au sport amateur et non pas celle qui est destinée au sport professionnel et à la rénovation des grands équipements pour l'Euro 2016. Et donc, cela se traduit dans les faits. Nous venons, Monsieur le Maire, de recevoir un courrier du CNDS nous indiquant avec enthousiasme que la piscine de la Castellane, sur laquelle nous envisageons de faire des travaux de rénovation, ce qui est bien normal, bénéficierait d'une dotation extraordinaire de 60 000 euros, Monsieur le Maire, c'est-à-dire une aumône ! Même chose pour la piscine de la Busserine, 60 000 euros. Alors que dans le même temps, on se réjouit pour le Maire de Miramas, la salle d'athlétisme qui est en construction à Miramas recevra, elle, 385 000 euros ! Il y a donc plusieurs poids et plusieurs mesures ! Je sais bien que les Ministres, lorsqu'ils viennent en campagne électorale, font de grandes promesses et ensuite, eh bien, il faut les tenir ! On s'aperçoit là que ces promesses ne sont pas tenues.

Nous, Monsieur le Maire, nous avons, à votre demande, voté ensemble, sous votre autorité, une délibération visant à faire une étude pour savoir si cette fameuse piscine Nord devait enfin être refaite ou devait être détruite. Eh bien, on attend que cette étude sorte, après on verra bien ce que l'on peut y faire !

Quant aux déclarations de Monsieur le Préfet, oui, dans le cadre de la Politique de la Ville il y a un certain nombre de financements qui sont accordés et la Présidente de la Politique de la Ville met en place avec ces dotations des financements entre autres sur des équipements de proximité qui sont installés dans le 15-16, le 13-14 ou d'autres quartiers bénéficiaires de cette Politique de la Ville.

Je voudrais, Monsieur le Maire, profiter de cette délibération et du fait que j'ai la parole pour faire part plutôt de notre satisfaction, de notre joie à tous et de cet enthousiasme, puisque depuis le dernier Conseil Municipal, Marseille-Provence a reçu le titre de Capitale Européenne du Sport pour 2017. Et là, on peut s'en réjouir parce que c'est à la fois Marseille qui rassemble, c'est Marseille qui passionne, c'est aussi le sport symbole, comme l'a été la Culture, de notre identité marseillaise. Et c'est donc cet axe-là qui nous préoccupe en matière sportive. Et nous avons, avec Frédéric BOUSQUET, bien sûr sous votre autorité, invité demain soir l'ensemble du mouvement sportif, pour à la fois les remercier sur ce qui a été fait et puis se placer dans une perspective d'avenir.

Alors dans le cadre des remerciements, si vous permettez, Monsieur le Maire, je voudrais remercier d'abord tous les Présidents des Institutions qui nous entourent, que ce soit la Communauté Urbaine, le Conseil Général, la Région. Je voudrais aussi remercier le Préfet, avec le Directeur des Sports et la Directrice de la Cohésion Sociale, mais je voudrais aussi remercier le Président du Comité National Olympique et Sportif, Denis MASSEGLIA, qui a accompagné à la fois Frédéric BOUSQUET et moi-même, ainsi que Dominique TIAN, Didier REAULT et Jean-Claude GONDARD, avec José ANTONIOLI et François NOEL, lors du passage devant le Jury, où nous avons pu ensemble expliquer ce qu'était le sport dans notre ville et ce que nous souhaitons en faire, dans le cadre bien sûr à la fois du sport pour tous qui représente la compétition, mais aussi les apprentissages, mais aussi le sport dans d'autres cadres comme la santé.

Et puis, nos anciens Députés européens Dominique VLASTO et Jean ROATTA, avec notre Député européen Renaud MUSELIER, nous ont aussi apporté le concours nécessaire lorsque nous sommes allés à Bruxelles recueillir ce titre.

Et puis je crois qu'il faut rendre hommage aux dizaines de milliers de Marseillaises et de Marseillais qui, à travers le site Internet, à travers leurs visites sur le stand à la Foire, ont soutenu avec enthousiasme et avec beaucoup de considération, au-delà de tous les clivages ; cela a été, si je peux me permettre, Monsieur le Maire, la mobilisation générale pour le sport à Marseille, pour le sport dans notre ville !

Nous souhaitons, avec Frédéric BOUSQUET, comme vous nous l'avez confié, mettre en œuvre cette politique sportive à travers la Capitale Européenne du Sport en 2017, à la fois sur nos objectifs de développement économique, ceux de cohésion sociale à travers les pratiques et les pratiquants, et ceux aussi de la rénovation, de l'intensification de la rénovation de nos équipements sportifs.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. MIRON, merci infiniment !

Le rapport 14/0982/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

178 - 14/0983/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Attribution de subventions aux organismes sportifs - 1^{ère} répartition 2015 - Approbation de conventions - Budget primitif 2015. (14-26867-GDB51502)

Le rapport 14/0983/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PREZIOSI Nora

179 - 14/0984/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Approbation de l'avenant n°2 au Contrat CEJ-2G n°2012-503. (14-26930-GDB20102)

Le rapport 14/0984/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ROCCA-SERRA Marie-Laure

180 - 14/0985/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'allocations à des chercheurs extérieurs qui s'installent dans des laboratoires marseillais. (14-27083-GDB40001)

Le rapport 14/0985/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

181 - 14/0986/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes d'enseignement supérieur et de recherche pour l'organisation de deux manifestations scientifiques. (14-27087-GDB40001)

Le rapport 14/0986/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

182 - 14/0987/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Approbation de conventions relatives à des subventions. (14-27096-GDB21502)

Le rapport 14/0987/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

183 - 14/0988/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Acceptation du don, fait par l'Union des Associations des Français d'Algérie, du haut-relief intitulé Le retour des Français d'Algérie à Marseille - Approbation de la convention relative au don de l'œuvre. (14-27084-GDB41502)

Le rapport 14/0988/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**URBANISME, AMENAGEMENT ET
GRANDS PROJETS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

184 - 14/0989/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - Les Mourets - Traverse du Jas de Serre - Constitution de servitude de passage réseaux au profit de Monsieur Franck Jannuzzi pour l'installation d'une antenne relais Free Mobile. (14-27035-GDB42652)

Le rapport 14/0989/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

185 - 14/0990/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 11^e arrondissement - La Pomme - 6-8, boulevard de la Pomme - Bail emphytéotique administratif entre la Ville de Marseille et l'association Saint-Joseph - AFOR. (14-27044-GDB42652)

Le rapport 14/0990/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

186 - 14/0991/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE PROJETS URBAINS - Convention tripartite de remise d'ouvrages et convention tripartite de superposition d'affectation de la rocade L2 de Marseille entre la Société de la Rocade L2, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. (14-27109-GDB80001)

Monsieur RAVIER S.- Merci, Monsieur le Maire, de m'accorder la parole pour pouvoir m'exprimer sur ce sujet, autre sujet que celui de la sécurité, après que les élus de mon groupe se soient exprimés sur les rythmes scolaires, sur divers points. N'en déplaise aux représentants du Parti Socialiste, nous nous investissons dans tous les domaines, y compris celui effectivement des crèches, où j'ai eu le plaisir de vous accompagner, non pas pour une inauguration, mais pour la réouverture d'une crèche rénovée, qui comportait 34 places, mais qui ne comporte plus que 30 places. Certes, elle est flambant neuve, mais c'est une perte sèche de 4 accueils. Ceci dit, nous avons été ensemble pour défendre les crèches pour les petits-enfants, mais je me suis retrouvé bien seul pour défendre la crèche du Petit Jésus à l'occasion de la campagne lancée par certains talibans laïcards qui avaient la volonté, l'outrecuidance de vouloir interdire à Marseille les crèches provençales. Je n'ai pas entendu la Gauche ni qui que ce soit à la Mairie des 13^e et 14^e arrondissements pour nous apporter leur soutien, apporter le soutien à la défense de notre identité, de nos traditions, de nos racines, qui rassemblent et qui permettent le... ?

Une réponse à ses côtés : "Mieux vivre ensemble !"

Monsieur RAVIER S.- Vivre ensemble !

J'attendais qu'il y ait une réaction commune ! Le terme est tellement galvaudé et creux qu'il finit par être usé jusqu'à la corde !

Je voudrais quand même intervenir sur ce rapport 186 et je voudrais, Monsieur le Maire, vous faire une confession. Pardonnez-moi, mon Maire, parce que j'ai péché, un péché de jeunesse, un péché de naïveté d'un jeune Sénateur qui a cru, l'espace d'un instant, en la parole d'un élu Socialiste, et qui plus est d'un Secrétaire d'Etat au Transport, qui lui avait promis au Sénat, alors que je l'ai quasiment appréhendé en sortant d'une Commission, de sa Commission sur le développement durable, et je lui ai demandé de m'accorder un rendez-vous pour évoquer ce qu'il était encore possible d'obtenir pour améliorer le projet de la L2. Et le Secrétaire d'Etat s'est engagé, il m'a répondu positivement et j'ai attendu, attendu, attendu ! Je l'ai relancé quand même, je n'ai pas fait qu'attendre ! Je l'ai relancé par l'intermédiaire de mon Cabinet jusqu'à ce que je reçoive une lettre de sa part m'invitant à aller rencontrer le Préfet. Voilà ce que vaut la parole d'un élu Socialiste, même lorsqu'il s'agit d'un membre du Gouvernement, on apprend tous les jours !

J'irai voir le Préfet, bien sûr, accompagné des CIQ concernés pour cette L2 dans les quartiers Nord, une L2 dont je persiste à dire que c'est une L2 au rabais, que ce qui a été fait dans la partie Est et les investissements consentis ont été et sont largement supérieurs, à euro constant, par rapport à ce qui est accordé aux quartiers Nord. Le Gouvernement Socialiste voudrait nous faire croire qu'il a agi et qu'il a été d'une générosité exemplaire, je le conteste. Là encore, les quartiers Nord sont les plus maltraités et y compris, mais ce n'est pas une surprise, en réalité c'est une habitude, maltraités par les Socialistes et la Gauche en général. Je vous avais alerté, Monsieur le Maire, en vous avertissant que les populations, les habitants qui verront cette L2 sous leurs fenêtres sont déjà dans des situations très difficiles et ont quelquefois des méthodes un peu viriles pour faire comprendre qu'ils en ont assez d'être traités comme des citoyens de seconde zone !

Quelques mots sur ce qui est évoqué précisément dans le rapport et qui est la sortie Jean Queillau. Cette sortie qui n'était pas prévue dans la DUP et qui a été imposée à tous, et qui provoque bien légitimement un mécontentement très fort de la part des habitants et en particulier de leur porte-parole associatif, si je puis dire, les Comités d'Intérêt de Quartier. Je tenais simplement à faire savoir que la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements reste et sera au côté de ces CIQ dans leur volonté de mener une action, quitte à aller en Justice, parce qu'il y a là sinon une illégalité, mais une irrégularité qu'il est normal, légitime, de pointer, une sortie Jean Queillau qui va considérablement nuire à la qualité de vie et même de circulation dans ce quartier. Donc, la Mairie de Secteur, je vous le dis, je vous en informe, mènera une action forte, comme elle l'a déjà fait en soutenant et en participant à une manifestation qui a créé beaucoup de problèmes de circulation ce jour-là, mais quand nous ne sommes pas écoutés, nous sommes bien obligés d'agir avec les moyens du bord, eh bien, nous agirons, nous serons au côté des CIQ pour qu'enfin la raison, je l'espère, finisse par l'emporter !

(Applaudissements dans les rangs du groupe FN Marseille Bleu Marine)

Monsieur le Maire.- S'il y a effectivement quelque chose qui sur le plan technique peut être soulevé et peut être retenu comme étant une faiblesse ou une erreur, je pense que ce sera corrigé. Nous sommes appelés à voter, mais en réalité nous ne sommes pas partie prenante, c'est la Communauté Urbaine, l'Etat et les deux autres Collectivités. Mais je vous donne acte de votre déclaration.

Le rapport 14/0991/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés, et le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

187

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - Cession gratuite au profit de la Région de biens nécessaires à la réalisation de l'internat du lycée Thiers.

(14-27115-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

188 - 14/0992/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Politique de la Ville - Convention Financière 2015 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la gestion de la politique de la Ville à Marseille - Acompte sur dotation 2015.

(14-26975-GDB42302)

Le rapport 14/0992/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

189 - 14/0993/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Plan d'équipement logistique des nouvelles régies - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(14-26872-GDB52302)

Le rapport 14/0993/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

190 - 14/0994/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(14-27005-GDB63002)

Le rapport 14/0994/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

191 - 14/0995/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Lancement de deux opérations nécessaires aux activités de la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

(14-27088-GDB10702)

Le rapport 14/0995/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre, le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

192 - 14/0996/EFAG

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Désignation des représentants au sein du conseil d'administration du lycée la Fourragère

(14-27079-GDB10203)

Le rapport 14/0996/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 14/0997/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Infiltrations affectant l'immeuble du 27, allées Léon Gambetta - 1^{er} arrondissement - Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille, le syndicat des copropriétaires du 27, allées Léon Gambetta et Monsieur René Garcia.

(14-27125-GDB50202)

Le rapport 14/0997/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

194 - 14/0998/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 à l'association Club de la Croisière Marseille Provence.

(14-27128-GDB40001)

Le rapport 14/0998/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

195 - 14/0999/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 à l'association Marseille Congrès.

(14-27132-GDB40001)

Le rapport 14/0999/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

196 - 14/1000/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Clôture et annulation d'opérations d'investissements.

(14-26871-GDB62002)

Le rapport 14/1000/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

197 - 14/1001/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Renouvellement de la convention entre la Ville de Marseille et l'Association Conseil Mondial de l'Eau - Versement d'une subvention au titre des exercices 2015-2016-2017 - Paiement d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2015.

(14-26944-GDB12202)

Monsieur le Maire.- Nous avons un amendement de M. MARI.

Monsieur MARI.- C'est sur le dossier concernant le Conseil Mondial de l'Eau. Je vous le lis, Monsieur le Maire. Vous l'avez eu sur table.

Confrontés à une situation financière difficile en raison d'un endettement qui atteindra près de 2 milliards d'euros en fin d'année, une perspective de baisse des dotations de l'Etat et dans le but de ne pas augmenter les impôts locaux, nous proposons une modification des articles 3 et 4, et de rajouter l'article 6.

Article 3 : Est attribuée pour les exercices 2015/2016/2017 une subvention annuelle de fonctionnement de 220 000 euros.

Article 4 : Est autorisé le versement d'un acompte pour l'année 2015 calculé sur la base de 50 %, soit un montant de 110 000 euros, après transmission de l'ensemble de ses comptes.

Article 6 : Les 220 000 euros économisés par rapport à la prévision initiale de dépense seront versés aux Centres Sociaux et plus particulièrement à ceux dont le budget est impacté par le nouveau zonage de la Politique de la Ville.

Monsieur le Maire, je préciserai que lors du dernier Conseil Municipal vous aviez demandé à Mme VASSAL de diminuer quelque peu la subvention au Conseil Mondial de l'Eau pour les autres exercices. Donc nous allons tout à fait dans votre sens, Monsieur le Maire, puisque j'ai repris quasiment textuellement les propos que vous aviez tenus lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire.- Vous allez voir que vous avez en partie satisfaction, Mme VASSAL va vous le dire, puisque, premièrement, on a réduit la subvention, deuxièmement, on va déplacer le siège du Conseil Mondial de l'Eau dans un endroit qui appartient à la Ville de Marseille afin qu'il n'y ait plus de paiement de loyer. Pour le reste, l'efficacité du Conseil Mondial de l'Eau demeure importante, surtout vis-à-vis des peuples qui en ont besoin et qui manquent d'eau.

Mme VASSAL, voulez-vous rassurer M. MARI ?

Madame VASSAL.- Oui, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons tenu compte des problématiques financières de la Ville, qui sont dues, comme l'a répété Monsieur le Premier Adjoint, notamment au désengagement de l'Etat. Alors, je suis assez étonnée que vous nous proposiez de mettre de l'argent sur les Centres Sociaux, il faudrait déjà que l'Etat fasse ce qu'il a à faire au niveau de ses engagements, avant de pouvoir nous dire vers où on doit réaffecter l'argent. Ceci est la première chose.

Ensuite, le Conseil Mondial de l'Eau, c'est annuel, chaque année il y a une intervention qui est faite. Tout à l'heure, il y a eu aussi un petit clin d'œil qui a été fait par rapport au Conseil Mondial de l'Eau, qui, au niveau de l'utilité, pour nous est fondamental, parce qu'il y a toujours beaucoup de personnes qui meurent et beaucoup d'enfants notamment qui meurent parce qu'il n'y a pas d'eau ou parce qu'il y a des problèmes d'assainissement. Donc, là-dessus, nous continuerons à soutenir le Conseil Mondial de l'Eau, qui mène une action remarquable au travers du monde entier.

Nous avons effectivement conscience des problématiques financières. Vous avez commencé à l'expliquer, Monsieur le Maire. Nous avons déjà fait une économie au niveau des salaires et le personnel qui était mis à disposition par la Ville a été embauché par le Conseil Mondial de l'Eau, ce qui a représenté une économie de 120 000 euros, ce qui est quand même pas mal. Et nous sommes effectivement en train de regarder le déménagement du Conseil Mondial de l'Eau, puisque nous avons une participation au loyer, qui nous permettra d'alléger aussi ces charges globales. Il était donc logique de maintenir le montant actuel de la subvention puisque nous allons pouvoir diminuer le reste à côté.

Donc, là-dessus, nous sommes très à cheval sur non seulement les résultats, et il n'est pas question d'aller à l'encontre du fonctionnement du Conseil Mondial de l'Eau, mais aussi des finances de la Ville. Mais en tout cas, M. MARI, avant de donner des leçons, demandez à vos amis Socialistes, eux, de nous donner l'argent que l'on doit, et notamment, je me rappelle de quelques milliards qui avaient été promis par votre candidat tête de liste et par M. AYRAULT lorsqu'il était venu. Alors, avant de donner ces leçons-là, demandez à l'ancien Premier Ministre et au Gouvernement d'apporter cet argent-là ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix l'amendement de M. MARI.

L'amendement déposé par le groupe Socialiste et apparentés n'est pas adopté, le groupe Marseille en Avant et Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant, le Front de Gauche ne participant pas au vote.

Monsieur le Maire.- Je mets maintenant aux voix le rapport.

Le rapport 14/1001/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, le Front de Gauche et Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

198 - 14/1002/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Création du Budget Annexe Opéra-Odéon - Ouverture de crédits par anticipation au 1er janvier 2015.
(14-27124-GDB62002)

Le rapport 14/1002/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

199 - 14/1003/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Paiement aux associations ou autres organismes des premiers acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2015.
(14-27135-GDB62002)

Le rapport 14/1003/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

200 - 14/1004/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Société Logis Méditerranée / réaménagement 2014 - Modification de la délibération n°14/0807/EFAG du 10 octobre 2014.
(14-27138-GDB62002)

Le rapport 14/1004/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FLEURY-VLASTO Dominique

201 - 14/1005/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE ET SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Aix-Marseille Université pour l'organisation du Colloque Médias et Santé 2014.
(14-27089-GDB40001)

Le rapport 14/1005/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme LOTA Marie-Louise

202 - 14/1006/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2015.
(14-27024-GDB30502)

Le rapport 14/1006/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre, Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

203 - 14/1007/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Année 2015.
(14-27025-GDB30502)

Le rapport 14/1007/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre, Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CORDIER Monique

204 - 14/1008/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Délégation de Service Public n°12/0540 pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne - Régularisation des montants de la participation financière de la Ville au titre des exercices 2012 et 2013 - Modification de la délibération n°14/0463/DDCV du 10 octobre 2014.
(14-27129-GDB41502)

Le rapport 14/1008/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

205 - 14/1009/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Délégation de Service Public de la ferme pédagogique du Collet des Comtes - 12^e arrondissement - Régularisation des montants de la participation financière de la Ville au titre des exercices 2012 et 2013 - Modification de la délibération n°14/0126/DDCV du 30 juin 2014.
(14-27130-GDB41502)

Le rapport 14/1009/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

206 - 14/1010/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Modification de la tarification des vaccins au centre de vaccination de la Ville de Marseille.
(14-27011-GDB30502)

Le rapport 14/1010/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

207 - 14/1011/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME • SERVICE MER PLAGES ET LITTORAL - Plage des Catalans - Approbation des travaux de sécurisation des alcôves nord de la plage des Catalans - Approbation de l'augmentation d'affectation d'autorisation de programme de l'opération Plage des Catalans - Remise en état - Travaux - Approbation de la diminution d'affectation d'autorisation de programme de l'opération Plan Plages et Littoral - Financement.

(14-26897-GDB45002)

Le rapport 14/1011/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. RICCA Jean-Luc

208 - 14/1012/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE - DIVISION DU CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES - Ajustement des tarifs des droits de stationnement applicables aux véhicules d'autopartage au titre de l'année 2015.

(14-26943-GDB30502)

Le rapport 14/1012/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

209 - 14/1013/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - Modification des tarifs du parking Borély, avenue Clot- Bey - 8^e arrondissement.

(14-27009-GDB30502)

Le rapport 14/1013/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. RUAS Julien

210 - 14/1014/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Lancement d'une opération visant à assurer l'hébergement de personnes sinistrées sur le territoire communal.

(14-27126-GDB30502)

Le rapport 14/1014/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SANTELLI Thierry

211 - 14/1015/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE - DIVISION DU CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES - Tarifs des droits de stationnement applicables aux taxis, aux autocars et des droits annexes au titre de l'année 2015.

(14-26946-GDB30502)

Le rapport 14/1015/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

212 - 14/1016/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE PROMOTION - Plan Marseille Attractive 2012/2020 - Label La French Tech - Création d'un Conseil Territorial du Numérique.

(14-27127-GDB40001)

Le rapport 14/1016/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

EDUCATION, CULTURE, SOLIDARITE ET SPORTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

214 - 14/1018/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Requalification du lycée Michelet en groupe scolaire, 21, avenue Foch - 4 arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(14-27134-GDB50202)

Le rapport 14/1018/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES Anne-Marie

215 - 14/1019/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de deux conventions de partenariat médias conclues entre la Ville de Marseille et France Bleu Provence, la Ville de Marseille et la Société Sophia Publications/l'Histoire Magazine.

(14-26788-GDB20502)

Le rapport 14/1019/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

216 - 14/1020/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL - Approbation du renouvellement de trois conventions de partenariat conclues entre la Ville de Marseille et l'Education Nationale, entre la Ville de Marseille et le collège - lycée Thiers, entre la Ville de Marseille et le collège Longchamp concernant les classes à horaires aménagés.

(14-26882-GDB20502)

Le rapport 14/1020/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

217 - 14/1021/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'un contrat conclu entre la Ville de Marseille et le Centre Georges Pompidou - Musée National d'Art Moderne pour l'exposition intitulée Hervé Télémaque présentée au Musée Cantini du 18 juin au 21 septembre 2015.

(14-26884-GDB20502)

Le rapport 14/1021/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

218 - 14/1022/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'Affectation de l'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement - Approbation d'une convention de subventionnement conclue entre la Ville de Marseille et la SARL TNM la Criée.

(14-27122-GDB20502)

Le rapport 14/1022/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

219

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'une délibération de principe relative à la participation financière de la Ville de Marseille pour l'aménagement des réserves foncières de la Friche Belle-de-Mai.

(14-27123-GDB20502)

Rapport retiré

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MERY Xavier

220 - 14/1023/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Convention de gestion n°08/1206 relative à l'Unité d'Hébergement d'Urgence de la Ville de Marseille - Versement du solde à la Fondation de l'Armée du Salut.

(14-27117-GDB21502)

Le rapport 14/1023/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

221 - 14/1024/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • Synthétisation du terrain de football stabilisé en gazon synthétique au stade Ganay - 9^e arrondissement - Financement.

(14-27116-GDB50202)

Monsieur RAVIER S.- Monsieur le Maire, simplement pour faire taire la rumeur, vous savez comment sont les gens, on parle, cela part d'une discussion autour d'un café et puis cela se répand dans le couloir, cela prend l'étage et cela finit par envahir et se répandre sur l'ensemble de la ville pour arriver jusqu'aux oreilles du Maire du 7^e Secteur. Je me réjouis bien sûr pour les enfants et les adultes qui vont jouer sur ce stade Ganay, qui va bénéficier de la mise en gazon synthétique, un confort pour le jeu, un confort pour éviter des blessures. Je me réjouis pour eux, mais je suis en attente et la population des 13^e et 14^e arrondissements est en attente elle aussi, je dirai même elle d'abord, d'une amélioration de ses structures. Et la rumeur voudrait que l'on ait donné pour consigne au Service des Sports que les demandes légitimes de rénovation venant de la Mairie de Secteur, y compris lorsqu'il s'agit de désamiantage ou de restructuration de vestiaires, voire de mise en pelouse synthétique du stade de la Batarelle, qui à chaque pluie ou chaque orage se voit être fermé en attendant que l'on verse un petit peu de sable pour combler les trous, la rumeur voudrait que le Service des Sports ait donné pour consigne qu'il n'y aurait pas de travaux accordés lorsque les demandes émaneraient de la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements ! Mais c'est la rumeur ! Et pour faire taire la rumeur, qui est dévastatrice, la preuve, je m'adresse à vous, Monsieur le Maire, ou par l'intermédiaire du Conseiller Municipal chargé des Sports. Je lui demande de rassurer les populations et les sportifs des quartiers Nord.

(Applaudissements dans les rangs du groupe FN Marseille Bleu Marine)

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque M. RAVIER parle de rumeur, il en parle en professionnel. Régulièrement, c'est lui qui répand l'ensemble des rumeurs dont il se nourrit. Il se nourrit de deux choses, de la rumeur et des mécontentements. Et ceci, c'est une réalité au quotidien que nous vivons sur les 13^e et 14^e arrondissements de la ville de Marseille, où il considère que les 150 000 habitants des 13^e et 14^e arrondissements sont manipulables à coup de rumeurs. On le laisse dans ses manières de fonctionner.

Oui, M. RAVIER, j'ai dit effectivement que je souhaitais être informé, comme c'est le cas pour tous les Maires de Secteur, mais pour vous aussi, des demandes qui étaient faites par la Mairie de Secteur dans le cadre des travaux. Que cela vous plaise ou ne vous plaise pas, en tant qu'Adjoint aux Sports, sur les équipements sportifs les

travaux qui sont mis en œuvre doivent être validés, ou en tout cas je dois donner mon avis là-dessus puisqu'il s'agit d'un budget d'ensemble.

Je vous rappelle quand même que, comme l'ensemble des autres Maires de Secteur, je vous ai sollicité, et vous y avez répondu, sur quelles étaient vos priorités en matière de travaux sur des équipements de proximité, c'est-à-dire les équipements de la responsabilité de la Mairie de Secteur. Et donc, vous allez très prochainement recevoir un courrier, comme l'ensemble des Maires de Secteur, vous indiquant ce qui a été retenu. C'est comme cela que l'on procède et il me semble que ce procédé est largement républicain, comme vous dites, même si ce n'est que des mots pour vous qui sont au-delà des actes qui ne sont pas les vôtres.

Ensuite, pour ce qui est des différents stades, on peut se réjouir que celui-ci, Ganay, bénéficie d'une pelouse synthétique. Il ne vous a pas échappé, puisque tout à l'heure nous en avons longuement parlé, qu'il y avait des travaux sur ce site et qu'ensuite, c'est-à-dire dans deux ans, quand les travaux seront terminés, nous installerons dessus une pelouse synthétique. Je vous rappelle, Monsieur le Maire du 7^e Secteur, que pour le stade du Merlan les travaux vont bientôt démarrer, que pour celui de La Busserine, pour lequel vous et vos collègues avez voté "contre" le stade et l'école de la Busserine, et où, en ce qui me concerne, je ne souhaite pas vous voir à l'inauguration, comme ça, c'est dit, c'est fait, puisque vous avez voté "contre" ! Vous avez voté "contre", donc assumez vos responsabilités ! Le stade de la Busserine va donc être livré, les gymnases vont être livrés, l'école va être livrée, pour 17 millions d'euros de travaux au global. Il faut donc assumer vos contradictions !

Et je suis très heureux de porter dans les 13^e et 14^e arrondissements, mais aussi dans le 9^e, dans le 8^e et dans l'ensemble des arrondissements de la Ville de Marseille les travaux que nous faisons ! Et que cela vous plaise ou pas, il faut que je donne mon avis !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Voilà la réponse.

Le rapport 14/1024/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PREZIOSI Nora

222 - 14/1025/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2015.

(14-26945-GDB20102)

Le rapport 14/1025/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Sérena

223 - 14/1026/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Subventions à des associations d'intérêt social - Acomptes sur le Budget Primitif 2015.

(14-27119-GDB21502)

Le rapport 14/1026/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

224 - 14/1027/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Extension des locaux du service de l'Etat Civil de la Mairie du 8^e secteur, 265, rue de Lyon - 15^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(14-27139-GDB50202)

Le rapport 14/1027/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

225 - 14/1028/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Convention financière d'accompagnement transitoire du transfert de la compétence pluvial entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(14-27140-GDB62002)

Le rapport 14/1028/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés, et le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PUSTORINO-DURAND Marine

226 - 14/1029/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Approbation de la réalisation de travaux concernant la mise en lumière du patrimoine de la Ville de Marseille

(14-26958-GDB41502)

Le rapport 14/1029/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**EDUCATION, CULTURE, SOLIDARITE
ET SPORTS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE
D'ORVES Anne-Marie

227 - 14/1030/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Approbation de
l'avenant n°3 à la convention de coproduction Des Océans
et des Hommes conclue entre la Ville de Marseille et la
Société Columbia River.
(14-26824-GDB20502)

Le rapport 14/1030/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

228 - 14/1031/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE
LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES
EQUIPEMENTS SOCIAUX - Subvention à l'association
Action de Coordination de Loisirs et d'Accueil pour les
Personnes Agées (ACLAP) - Acompte sur le budget 2015.
(14-27141-GDB21502)

Le rapport 14/1031/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à l'unanimité.

* * *

**URBANISME, AMENAGEMENT ET
GRANDS PROJETS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-
Agnès

229 - 14/1032/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA
STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE
ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - Saint-Mauront -
Rue Auphan, rue des Industriels, boulevard Charpentier et
rue Félix Pyat - Cession à Nexity de deux tènements
fonciers d'une superficie totale de 5 681 m² environ.
(14-27142-GDB42652)

Le rapport 14/1032/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille
Bleu Marine votant contre, le groupe Socialiste et apparentés
s'abstenant.

* * *

**ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

230 - 14/1033/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET
GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES
FINANCES • Garantie d'emprunt - Fondation Saint-Jean-de-
Dieu - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
Forbin - Modification de la délibération n°13/1393/FEAM du
9 décembre 2013.
(14-27143-GDB62002)

Le rapport 14/1033/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire
est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille
Bleu Marine votant contre, le groupe Socialiste et apparentés
s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire. - Mes chers collègues,
nous avons épuisé notre ordre du jour. C'est bien de mettre
un peu moins de rapports. C'est une année qui aura été une
année électorale un peu difficile. Nous allons prendre, en
tout cas moi, quelques jours de congé. Et je vous souhaite
un bon Noël, de bonnes fêtes à chacune et à chacun d'entre
vous ! Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 03.

* * *

**Extrait du procès verbal du
16 février 2015**

15/0001/EFAG

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION
DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
GESTION EXTERNALISEE - Rapport annuel sur le prix et
la qualité des services publics d'éliminations des
déchets - Exercice 2013.**

15-27176-DEPPGE

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport
suivant :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, qui fait obligation au Maire ou au Président de
l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de
présenter à son Conseil Municipal ou à l'assemblée
délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public d'eau potable destiné à l'information des
usagers, étend cette obligation aux services
d'assainissement ainsi que de collecte et de traitement des
ordures ménagères.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport
annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination
des déchets précise les modalités d'élaboration et de
présentation de ce rapport et donne la liste des indicateurs
techniques et financiers qu'il doit comporter.

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets
a été transférée à un Établissement Public de Coopération
Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les éléments du
rapport annuel sont intégrés dans le rapport que celui-ci doit
fournir avant le 30 septembre de l'année suivante aux
communes membres conformément à l'article L.5211-39 du
Code Général des Collectivités Territoriales. Suite aux
élections municipales de mars 2014, la Communauté
Urbaine a dû mettre en place le renouvellement des organes
consultatifs et n'a donc transmis ledit rapport que le 5 janvier
2015, ce qui n'a pas rendu possible la présentation au
Conseil Municipal avant la fin de l'année 2014.

C'est donc sur la base de ce rapport transmis par la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole que le
rapport suivant est présenté par Monsieur le Maire au
Conseil Municipal.

La collecte et le traitement des déchets ménagers étant
assurés par la Communauté Urbaine, il appartient à la Ville
de Marseille de reprendre ce rapport à son compte et d'en
diffuser les principales caractéristiques.

En voici quelques éléments chiffrés portant sur les indicateurs
techniques et financiers. L'entier dossier est par ailleurs tenu à la
disposition des membres de l'Assemblée Délibérante et du
public à la Direction d'Evaluation des Politiques Publiques et
Gestion Externalisée.

I – Indicateurs techniques

- La collecte des déchets

La population de Marseille Provence Métropole (MPM) s'élève à 1 041 225 habitants.

En 2013, 653 226 tonnes de déchets ont été générées sur l'ensemble du territoire de MPM.

Les différents types de collecte mis en place par MPM, étendus à l'ensemble du territoire, ont permis en 2013, la valorisation de près de 84% du gisement total des déchets, soit 549 680 tonnes.

En 2013, 330 370 tonnes d'ordures ménagères (hors déchets de balayeuse) ont été collectées sur le périmètre marseillais, soit 388 kg/habitant (80 % des déchets de MPM).

La collecte sélective, en porte à porte et en points d'apport volontaire, a permis la récupération de 31 588 tonnes de déchets recyclables. 77 % des tonnages collectés en porte à porte (arrondissements 8 à 16) et 94 % de ceux collectés en points d'apport volontaire ont pu être valorisés.

La Commune de Marseille applique une collecte mixte dont l'unité est l'arrondissement : onze arrondissements sont collectés en régie et cinq par des prestataires privés.

- Le transfert

Deux centres existent sur Marseille dans les 10^{ème} et 15^{ème} arrondissements 349 638 tonnes y ont transité en 2013 soit 85 % du tonnage total des déchets transférés (409 868 tonnes).

8 % des ordures collectées (34 436 sur tout le périmètre MPM) ont été acheminées directement vers le centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer, via le centre de transfert d'Ensuès-La-Redonne.

- Le traitement

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées sur le centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer soit par voie ferrée soit par voie routière. Celui-ci a reçu en 2013, 365 373 tonnes de déchets (90% de l'ensemble des ordures de MPM),

Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2013, un incendie s'est déclaré dans le centre de tri secondaire des déchets organiques du centre de traitement multi-filières. Les centres de tri primaire et secondaire ainsi que la plate forme de compostage ont été détruits. Le traitement des ordures ménagères résiduelles a repris progressivement le 25 novembre 2013. 42 820 tonnes ont été transférées vers les centres de stockage des déchets. La reconstruction des ateliers détruits s'étalera sur les deux années à venir pendant lesquelles seule l'unité de valorisation énergétique fonctionnera.

Les collectes sélectives, quant à elles, sont transférées vers le centre de tri du Jas du Rhône / Les Cadenaux qui a reçu en 2013, 19 370 tonnes de déchets dont 80% ont été valorisées.

- L'enfouissement

Le territoire communautaire utilise pour le stockage de ses déchets trois centres : le CSD Septèmes, le CSD les Cadenaux (Les Pennes Mirabeau) et le CSD de Gardanne.

En 2013, 95 437 tonnes de déchets ont été enfouies dans ces centres (41 554 tonnes pour Septèmes, 936 tonnes pour Gardanne, 57 853 tonnes pour Les Cadenaux)

II – Indicateurs financiers

Le coût annuel à l'habitant en 2013 est de 193 Euros (185 Euros en 2012, soit + 4,3 %).

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 203,6 M€ en 2013, les dépenses d'investissement sont quant à elles de 16,6 M€.

Le montant des recettes s'élève à 209,5 M€ dont 180,2 M€ de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (soit 91% des recettes). Les 9% restants sont constitués de redevances spéciales (commerçants et professionnels), de subventions et participations d'organismes (Eco Emballage, Eco Folio notamment) et de vente de matériaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE DECRET N°2000-404 DU 11 MAI 2000
VU LA DELIBERATION PEDD 001-557/14 DU
19 DECEMBRE 2014 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel pour l'année 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport sera mis à la disposition du public conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0002/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION
DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
GESTION EXTERNALISEE - Rapport annuel sur le prix et
la qualité des services publics de l'eau et de
l'assainissement - Exercice 2013

15-27179-DEPPGE

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative à l'administration territoriale de la République, a introduit diverses réformes dans la gestion des services municipaux de l'eau et de l'assainissement. Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des usagers.

L'article 73 de cette loi prévoit notamment un rapport annuel de l'autorité compétente (commune ou établissement public de coopération intercommunale) sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, un rapport unique pouvant regrouper le compte-rendu technique et financier de ces deux services.

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 détermine les indicateurs techniques et financiers que devront compter ces rapports qui seront mis à disposition du public. Ce rapport doit être présenté au Conseil de Communauté dans les six mois de la clôture de l'exercice. Pour chaque commune membre, le rapport est adressé à Monsieur le Maire qui doit le présenter au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre 2014. Suite aux élections municipales de mars 2014, la Communauté Urbaine a du mettre en place le renouvellement des organes consultatifs et n'a donc transmis ledit rapport que le 22 décembre 2014, ce qui n'a pas rendu possible la présentation au Conseil Municipal avant la fin de l'année 2014.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2001.

A ce titre, elle nous a transmis le rapport annuel sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2013

En voici quelques éléments chiffrés et indicateurs clés pour l'eau, l'assainissement et les coûts corrélatifs, l'entier document étant par ailleurs tenu à disposition des membres de l'Assemblée Délibérante et du public pour consultation à la Direction de l'Evaluation des Politiques Publiques et Gestion Externalisée.

► Eau¹ :

□ Organisation du service :

Mode de gestion : concession communautaire

Durée du contrat : jusqu'au 31 décembre 2013

Cocontractant : Société des Eaux de Marseille (SEM).

Population desservie : 1 053 679 habitants (890 979 habitants pour « Marseille périmètre », 859 368 pour Marseille intra-muros).

Longueur totale du réseau de distribution : 3 332 Km (dont 2 322 km sur « Marseille périmètre »).

Volumes produits (au 31 décembre 2013) : 179 040 477 m³ (184 108 534 m³ en 2012, soit - 2,75%) sur « Marseille périmètre ».

Volumes vendus : 123 937 288 m³ en 2013 (124 378 650 m³ en 2012, soit - 0,35%) sur « Marseille périmètre ».

Nombre d'abonnements : 165 254 en 2013 (163 511 en 2012, soit + 1,07%) sur « Marseille périmètre ».

Sur «Marseille périmètre », le coût des travaux du délégataire terminés en 2013 s'élève à :

-gros entretien : 7,4M d'Euros HT

-renouvellement réseaux : 10,6 M d'Euros HT

-renouvellement électromécanique : 1,7 M d'Euros HT.

Sur Marseille le coût des travaux du délégant terminés en 2013 s'élève à 4,8 M d'Euros (extension, dévoiement de réseau, création...).

► Assainissement² :

□ Organisation du service :

Mode de gestion : affermage communautaire

Durée du contrat : jusqu'au 31 décembre 2013 (prolongation du contrat d'un an)

Cocontractant : Société d'Exploitation du Réseau d'Assainissement de Marseille (SERAM).

Population desservie : 879 845 habitants pour « Marseille périmètre ».

Longueur totale des réseaux entretenus : 2 585 Km (dont 1 825 km pour Marseille et Allauch, périmètre de desserte).

Volumes facturés : 48 538 067 m³ en 2013 (49 528 069 m³ en 2012, soit - 2%).

Nombre d'abonnements : 123 353 en 2013 (122 349 en 2012, soit + 0,82%).

Coût des travaux délégataires terminés en 2013 : 2 425 461 Euros (2 448 852 Euros en 2012, soit - 0,96%).

► Le prix de l'eau :

Le prix de l'eau comprend trois composantes majeures que sont :

□ l'adduction, la production et la distribution de l'eau d'alimentation avec une part délégataire et une part Marseille Provence Métropole,

□ la collecte et l'assainissement (dépollution) des eaux usées avec une part délégataire et une part Marseille Provence Métropole,

□ les taxes et redevances (prélèvement, pollution et modernisation réseau des agences de l'eau).

► Les coûts en Euros de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2014 :

Tarif usager eau domestique au 1 ^{er} janvier 2014 en Euros au m ³	
Eau	1,47100,0488
Part fermier	
Surtaxe	
« communale » MPM	
S/Total Eau HT	1,5198
Assainissement	0,93020,1780
Part fermier	
Surtaxe	
« communale » MPM	
S/Total assainissement HT	1,1082
Redevances à l'Agence de l'Eau	0,04800,4300
Prélèvement	
Pollution	
Modernisation	
S/Total Redevances HT	0,4780
Total soumis à TVA	3,1060
TVA (5,5% et 10%)	0,2274
Total TTC	3,3334

Au 1^{er} janvier 2014 : le prix payé par l'utilisateur « eau domestique tous usages » est donc de 3,3334 Euros/m³.

Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2014 (3,3334 Euros/m³ TTC) pour l'utilisateur « eau domestique tous usages » toutes redevances comprises a baissé de 0,1287 centime d'Euro par rapport au 1^{er} janvier 2013 (3,4621 Euros/m³), soit - 3,72%.

Il est à noter que dans 1 m³ d'eau payé par l'utilisateur final (3,1060 Euros HTVA en 2013), le prix de l'eau produite qui rentre pour 48,93% dans la composition de ce prix (dont 47,36% au titre du concessionnaire) a varié de - 16,8 %. Le prix de l'assainissement qui représente 35,68% de ce prix a augmenté de + 9,57%. Les taxes additionnelles de l'Agence de l'Eau n'ont, quant à elles, pas évolué mais elles ne représentent que 15,39% du prix total.

La facture sur la base d'une consommation moyenne de référence de 120 m³/an a baissé de 3,72 % durant l'année 2013 (415,45 Euros en 2012 contre 400,01 Euros en 2013).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°95-101 DU 2 FEVRIER 1995
VU LE DECRET N°95-635 DU 6 MAI 1995
VU LA DELIBERATION N°PEDD 005-19/12/14/CC DU 19 DECEMBRE 2014 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel pour l'année 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement ci-annexé. Ce rapport sera mis à disposition du public conformément aux dispositions prévues au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

¹ Les chiffres présentés correspondent à ceux de l'année d'enquête INSEE recensement 2009 actualisée et représentent l'ensemble du contrat « Marseille périmètre », c'est-à-dire qu'ils comprennent Marseille, les Pennes Mirabeau, Allauch, Septèmes-Les-Vallons et la Penne sur Huveaune.

15/0003/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE DES EXPERTISES - Approbation d'une convention d'expérimentation avec Electricité de France.

15-27158-DIRCA

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Electricité de France (EDF) a lancé en 2009 le programme « Energie Efficace » en région Provence Alpes-Côte-d'Azur (PACA), dédié à la maîtrise de la demande d'électricité et au développement des énergies renouvelables. Le programme Energie Efficace s'inscrit dans la volonté de développer les innovations techniques mais aussi pédagogiques et comportementales ainsi que de favoriser l'émergence de nouvelles démarches en matière énergétique.

Dans le cadre du programme Energie Efficace, EDF lance l'expérimentation d'un nouveau service de mesure et d'analyse détaillées des consommations électriques des bâtiments et des industries.

La mise en place de ce nouveau service expérimental se caractérise par l'utilisation d'un enregistreur de données qui se présente sous la forme d'un petit boîtier. Ce dernier, relié au tableau électrique de façon non intrusive, c'est-à-dire sans connexion ou déconnexion de câbles déjà branchés, permet de connaître, en temps réel, la consommation d'un site par zone et par usage. L'analyse des données permet ensuite de repérer les éventuelles anomalies ou de fournir des informations pour maîtriser la consommation.

Afin de tester ce service et vérifier sa pertinence par rapport aux besoins, EDF propose de faire bénéficier la Ville de Marseille de ce service gratuitement sur un site, pendant la durée de l'expérimentation, afin de mesurer son impact sur les consommations électriques de ce site.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention d'expérimentation ci-annexée, conclue entre la Ville de Marseille et Electricité de France.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0004/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi de chargé de mission au sein des services de la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille.

15-27198-DRH

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Aux termes de l'article 36 de la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, l'exécution des attributions des mairies d'arrondissements est effectuée par des agents de la commune affectés par le maire de la commune auprès du maire d'arrondissement après avis des commissions administratives paritaires compétentes et du maire d'arrondissement.

Conformément à la demande exprimée par Monsieur le Maire des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille, il apparaît nécessaire, en raison de l'évolution des besoins de cette mairie de secteur, de renforcer les moyens en personnel qui lui sont affectés, par la création d'un emploi de chargé de mission « communication ».

Il est précisé que cet emploi correspond aux grades d'attaché et d'attaché principal du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

S'agissant d'un emploi permanent, cet emploi de chargé de mission a vocation à être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire. Néanmoins, il convient dès à présent de préciser qu'il pourrait être nécessaire de recourir à un agent non titulaire afin de le pourvoir, dans le cadre des dispositions des articles 3-3 2°, et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Dans cette hypothèse, il appartient à l'organe délibérant, aux termes de l'article 34 précité, de préciser le motif invoqué, ainsi que la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Aussi, les précisions suivantes doivent être apportées :

- le motif : eu égard à la nécessité de pourvoir cet emploi compte tenu des besoins du service, un agent non titulaire pourrait être recruté, dans le cas où les démarches et appels à candidatures effectués, notamment en application de l'article 41 de la loi du 26 janvier 1984, en vue de le pourvoir selon les différentes possibilités prévues par le statut de la Fonction Publique Territoriale, se révéleraient infructueux, notamment en l'absence de candidature, ou en cas de candidatures ne donnant pas satisfaction.

- la nature des fonctions dévolues à cet emploi consiste à :

* participer à la conception des opérations de communication relatives à l'action de la mairie de secteur, et assurer leur mise en œuvre,

* assurer la gestion du site internet et des réseaux sociaux de la mairie de secteur,

* assurer la réalisation de sa newsletter et de ses supports de communication,

* suivre et développer les manifestations en faveur du public, notamment celles organisées sur les équipements de la mairie de secteur dans le cadre de l'animation des séniors, de la jeunesse et des familles, et ce en lien avec les associations ;

- le niveau de recrutement : les candidats à cet emploi devront être titulaires d'un des titres ou diplômes requis pour se présenter aux épreuves du concours externe d'attaché territorial, en application du décret N° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

- le niveau de rémunération de cet emploi est fixé par référence à la grille indiciaire des grades d'attaché et d'attaché principal. La rémunération du candidat retenu sera déterminée en fonction de son niveau de diplôme et de son niveau d'expérience professionnelle, fixée et plafonnée par référence à la grille indiciaire d'un des grades précités, et comprendra l'équivalent des primes et indemnités qui s'y rattachent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 ET
NOTAMMENT SES ARTICLES 3-3 2° ET 34
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est créé un emploi de chargé de mission « Communication », au sein des services de la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille, correspondant aux grades d'attaché et d'attaché principal du cadre d'emplois des attachés territoriaux, dans les conditions fixées au présent rapport.

ARTICLE 2 Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire, sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées au présent rapport.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0005/EFAG

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION
DES SERVICES JURIDIQUES - Affaires : Apcar - Garcia -
Overney - Société MNLPE - Lefebvre - Moran - Benassi.**

15-27215-DSJ

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

- Affaire Apcar :

Le 6 janvier 2014, des infiltrations d'eaux consécutives à la rupture d'une canalisation sont survenues au sein des locaux de la Cité des Arts de la Rue, dont la Ville de Marseille est propriétaire, endommageant des biens appartenant à l'Association de Préfiguration de la Cité des Arts de la Rue (Apcar) qui les occupent.

La Maif, assureur de l'association, a présenté une réclamation de 666,23 Euros correspondant aux dommages, vétusté déduite, suivant rapport d'expertise et justificatifs d'achat.

- Affaire Garcia :

Le 11 août 2014, la concession de la famille Garcia au sein du cimetière des Vaudrans a été endommagée par la chute d'une branche au cours d'opérations d'élagage en régie réalisées par le Service des Espaces Verts et de la Nature.

Madame Garcia a présenté une réclamation de 398 Euros correspondant aux frais de réparation du Livre, suivant devis.

- Affaire Overney :

Le 22 octobre 2014, un arbre implanté sur une parcelle municipale à usage de parking pour les résidents du 19, rue Jean Giono a chuté sur le véhicule de Monsieur Overney, l'endommageant sur le côté gauche.

Axa, assureur de l'intéressé, a présenté une réclamation de 1 167,15 Euros correspondant aux frais de réparation, suivant rapport d'expertise.

- Affaire société MNLPE

Le 6 janvier 2014, lors de la récupération d'un véhicule Peugeot utilisé par la société MNLPE à la fourrière des Arnavaux, il a été constaté la disparition de la batterie ainsi que du pot d'échappement.

La société MNLPE a présenté une réclamation de 833,36 Euros suivant factures correspondant à l'achat des pièces et réparations des dommages.

- Affaires Lefebvre et Moran :

Le 25 juin 2014, Messieurs Victor Lefebvre et Manuel Moran ont signalé, lors de la récupération de leurs effets personnels qu'ils avaient déposés à la consigne du Poste de Secours n°6 implanté Plage de l'Huveaune, la disparition de leurs téléphones portables respectifs.

Madame Herouali et Monsieur Lefebvre, parents de Victor, ont présenté une réclamation de 117,61 Euros suivant facture d'achat.

Monsieur José Moran, père de Manuel, a accepté la proposition indemnitaire de 54 Euros, suivant facture d'achat et vétusté déduite.

- Affaire Benassi

Le 31 juillet 2014, à l'occasion de l'ouverture de la concession de Monsieur BENASSI au sein du cimetière des Vaudrans, il a été constaté par le service technique des Opérations Funéraires et par huissier la présence de nombreuses fissures dont il est apparu qu'elles étaient imputables au système racinaire d'un arbre implanté à proximité.

Monsieur Benassi a présenté une réclamation indemnitaire de 5 200 Euros correspondant aux travaux de remise en état suivant facture.

La responsabilité de la Ville de Marseille ne pouvant être écartée dans ces affaires, il convient de donner suite aux demandes précitées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 666,23 Euros à la Maif, domiciliée 79018 Niort Cedex 9, assureur de l'Association de Préfiguration de la Cité des Arts de la Rue (Apcar), subrogée dans ses droits.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 398 Euros à Madame Arlette Garcia.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 1 167,15 Euros à Axa, domiciliée TSA 60600 92727 Nanterre Cedex, assureur de Monsieur André Overney, subrogé dans ses droits.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 833,36 Euros à la Société MNLPE domiciliée 22, traverse Brun 13016 Marseille.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 117,61 Euros à Madame Myriam Herouali ou Monsieur Jean-Pierre Lefebvre.

ARTICLE 6 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 54 Euros à Monsieur José Moran.

ARTICLE 7 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 5 200 Euros à Monsieur Mathieu Benassi.

ARTICLE 8 Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur le Budget 2015 - nature 678 - fonction 020.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0006/EFAG

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - Modification de la composition des Commissions Permanentes du Conseil Municipal.

15-27237-SAC

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°14/0003/HN du 11 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé la composition des Commissions Permanentes.

Certains Conseillers Municipaux ont manifesté le souhait de changer de Commission.

Le nombre d'élus par Commission étant fixé à 25, ces mouvements se font par voie de permutation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°14/0003/HN DU 11 AVRIL 2014
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE La composition des Commissions permanentes est modifiée ainsi qu'il suit :

Madame Sandrine D'ANGIO remplace Monsieur Stéphane RAVIER dans la Commission Education, Culture, Solidarité et Sports.

Monsieur Stéphane RAVIER remplace Madame Sandrine D'ANGIO dans la Commission Développement Durable et Cadre de Vie.

Monsieur Jacques BESNAINOU remplace Monsieur Laurent COMAS dans la Commission Education, Culture, Solidarité et Sports.

Monsieur Laurent COMAS remplace Monsieur Jacques BESNAINOU dans la Commission Urbanisme, Aménagement et Grands Projets.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0007/EFAG

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réalisation de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille - 1er arrondissement - Approbation de l'avenant n°5 de transfert de la convention de mandat n°97/258 de la SEML Marseille Aménagement à la SPL SOLEAM.

14-27149-DIRCA

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°97/0128/CESS du 24 mars 1997, le Conseil Municipal approuvait la convention de mandat passée avec la SEML Marseille Aménagement pour la réalisation des travaux nécessaires à l'installation de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale sur le site de l'ancien théâtre de l'Alcazar.

Cette convention a été notifiée le 7 mai 1997 sous le n°97/258.

Par délibération n°98/0927/CESS du 30 novembre 1998, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 à la convention de mandat afin d'adapter l'échéancier de versement du mandataire ainsi que le montant de l'avance accordée pour faire face à l'importance des travaux préalables de démolition, confortement et butonnage des façades, déviation de réseaux, parois moulées et terrassements nécessaires à la préparation du site pour les fouilles archéologiques.

Par délibération n°99/0908/CESS du 4 octobre 1999, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°2 visant à augmenter le montant des avances en fonction du rythme de l'opération afin d'éviter la charge de frais financiers importants.

Par délibération n°03/0317/CESS du 24 mars 2003, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°3 afin de tenir compte des conditions particulières pour la réalisation d'une salle de réunion après réception des travaux de construction de la Bibliothèque.

Par délibération n°08/0174/CESS du 1^{er} février 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°4 visant à provisionner les coûts directs et indirects liés au contentieux de l'immeuble riverain du 6, rue Nationale dans le budget de la convention.

Par délibération n°13/1077/FEAM du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a approuvé le transfert de tous les contrats de concession d'aménagement et de mandats octroyés à la SEML Marseille Aménagement et pour lesquels la Ville de Marseille est soit concédant soit maître d'ouvrage au profit de la SPL SOLEAM. Ce transfert a été entériné par la parfaite réalisation de la fusion absorption approuvée par assemblée générale intervenue le 28 novembre 2013.

C'est pourquoi le présent avenant n°5 a pour objet de transférer la convention n°97/258 à la SPL SOLEAM qui se substitue intégralement à l'ensemble des droits et obligations de la SEML Marseille Aménagement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA DELIBERATION N°97/0128/CESS DU
24 MARS 1997
VU LA DELIBERATION N°98/0927/CESS DU
30 NOVEMBRE 1998
VU LA DELIBERATION N°99/0908/CESS DU
4 OCTOBRE 1999
VU LA DELIBERATION N°03/0317/CESS DU
24 MARS 2003
VU LA DELIBERATION N°08/0174/CESS DU
1^{ER} FEVRIER 2008
VU LA DELIBERATION N°13/1077/FEAM DU
7 OCTOBRE 2013
VU LE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE N°97/258
NOTIFIE LE 7 MAI 1997
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°5 de transfert de la convention n°97/258 à la SPL SOLEAM qui se substitue intégralement à l'ensemble des droits et obligations de la SEML Marseille Aménagement.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ledit avenant.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0008/EFAG

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES - SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en oeuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

15-27155-DSJ

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le recours à des procédures de marchés publics et accords-cadres est nécessaire pour assurer l'exécution des décisions de la municipalité. Certains marchés ont une durée d'exécution supérieure à un an et sont imputables au budget de fonctionnement.

Conformément à l'article L. 2122-21 6° du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces marchés.

Telle est la raison qui nous incite à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (AAPC n°2014/42103/0004) pour l'élaboration de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur la commune de Marseille, avec le groupement conjoint : Mireille PELLEN (mandataire) - BRESLIN Elisabeth - DELAUNAY Charles - DOMENE SCOP SARL - DAUDE Dominique - CHAILLAN Eve - SOURISSEAU Véronique - MEYER Jean Michel - SARL AZURPRESS.

La durée du marché est de vingt quatre mois (délais de validation des phases de l'étude inclus).

Le montant du marché, à prix global forfaitaire, est de 340 110 Euros HT.

ARTICLE 2 Est approuvé le marché passé selon la procédure adaptée (avis n°2014/42103/0011) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre d'une politique en faveur du logement à Marseille, avec le groupement conjoint SA SEMAPHORES TERRITOIRES (mandataire) / SARL TERRITOIRES ET HABITAT E.T.H.

La durée du marché comprenant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles est de 42 mois.

Le montant du marché, à prix global et forfaitaire, est de 205 425 Euros HT, réparti comme suit :

- pour la tranche ferme : 190 625 Euros HT

- pour la tranche conditionnelle 1 : 7 400 Euros HT

- pour la tranche conditionnelle 2 : 7 400 Euros HT

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 3 Est approuvé le marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (AAPC n°2014/50303/0012) pour des missions de contrôle technique des bâtiments et ouvrages divers du patrimoine immobilier de la Ville de Marseille pour l'ensemble des services municipaux, avec la société APAVE SUDEUROPE SAS (Agence Bâtiment - Génie civil).

La durée du marché est de quarante-huit mois.

Le marché est à bons de commande avec un montant minimum de 750 000 Euros HT et un montant maximum de 2 500 000 Euros HT.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 4 Est approuvé le marché passé selon la procédure adaptée (avis n°2014/42103/0007) pour la mise en sécurité des biens immobiliers vacants du patrimoine de la Ville de Marseille par pose et location maintenance de portes et panneaux métalliques, avec la société SAS VPSITEX.

La durée du marché est de vingt-quatre mois.

Le marché est à bons de commande avec un montant minimum de 20 000 Euros HT et un montant maximum de 80 000 Euros HT.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0009/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES - Mise en oeuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des MAPA de travaux.

15-27227-DSJ

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Considérant la délibération n°14/0004/HN du 11 Avril 2014, article 1 - 4°, la signature des MAPA de travaux d'un montant compris entre 207 000 Euros HT et 5 186 000 Euros HT, demeure soumise à autorisation préalable du Conseil Municipal.

Telle est la raison qui nous incite à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le marché passé selon la procédure adaptée (Avis de Marché n°2014/67) avec la société ATEC pour l'extension des locaux du Service de l'Etat Civil de la Mairie du 8^{ème} Secteur sise 265, rue de Lyon - 13015 Marseille - Lot n°1 : Gros oeuvre.

La durée du marché est de 8 mois (incluant une période de préparation de 1 mois).

Son montant, à prix global et forfaitaire, est de 153 927 Euros HT.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 2 Est approuvé le marché passé selon la procédure adaptée (Avis de Marché n° 2014/67) avec la société ATEC pour l'extension des locaux du Service de l'Etat Civil de la Mairie du 8^{ème} Secteur sise 265, rue de Lyon - 13015 Marseille - Lot n°2 : Second oeuvre.

La durée du marché est de 8 mois (incluant une période de préparation de 1 mois).

Son montant, à prix global et forfaitaire, est de 43 305 Euros HT.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 3 Est approuvé le marché passé selon la procédure adaptée (Avis de Marché n°2014/67) avec la société SNEF SERVICE 4 U pour l'extension des locaux du Service de l'Etat Civil de la Mairie du 8^{ème} Secteur sise 265, rue de Lyon – 13015 Marseille - Lot n°3 : Electricité, ventilation.

La durée du marché est de 8 mois (incluant une période de préparation de 1 mois).

Son montant, à prix global et forfaitaire, est de 19 931,75 Euros HT.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0010/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN - Nettoyage des locaux répartis sur la Ville de Marseille - Marché à bons de commande.

14-27147-DIRE

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille assure le nettoyage des locaux municipaux répartis sur son territoire.

Pour répondre à ces besoins, elle passe notamment des marchés à bons de commande. Les marchés en cours d'exécution arriveront bientôt à échéance.

Afin de poursuivre ces prestations, il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le lancement de l'opération concernant le nettoyage des locaux répartis sur la Ville de Marseille.

ARTICLE 2 Les dépenses seront imputées sur les crédits des différents budgets de la Ville.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0011/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - SERVICE DE L'EXPLOITATION - Fourniture d'appareils téléphoniques et petits matériels pour les services de la Ville de Marseille et prestations associées.

15-27157-DSI

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le marché en cours (n°11/904) qui a permis d'équiper les nouveaux sites municipaux en matériel téléphonique et de maintenir en état de bon fonctionnement le parc actuel prendra fin le 27 août 2015.

Afin d'assurer la continuité du service, il convient de lancer une nouvelle procédure permettant de pérenniser l'acquisition de ces matériels.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le lancement d'une procédure de fourniture d'appareils téléphoniques et petits matériels pour les services de la Ville de Marseille et prestations associées, pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

ARTICLE 2 Les crédits seront inscrits au budget de la Ville, pour les exercices 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0012/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - MISSION COORDINATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE - Fourniture et livraison de produits d'entretien pour les services municipaux de la Ville de Marseille et assimilés.

15-27174-DGMGR

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La fourniture et la livraison des produits destinés à l'entretien et l'hygiène des services municipaux de la Ville de Marseille et assimilés sont assurées par divers marchés à bons de commande qui arriveront à échéance le 10 juillet 2015.

Compte tenu de la nécessité pour le bon fonctionnement des services de ne pas interrompre cette prestation, il convient de lancer une nouvelle procédure d'achat avec allotissement, en conformité avec le Code des Marchés Publics.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe de l'acquisition et de la livraison des produits destinés à l'entretien et l'hygiène des services municipaux de la Ville de Marseille et assimilés.

ARTICLE 2 La dépense correspondante sera imputée aux Budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0013/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - MISSION COORDINATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE - Fourniture et livraison de mobilier spécifique, prestige et protocolaire.

15-27180-DGMGR

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La fourniture de mobilier spécifique, prestige et protocolaire est assurée par un accord-cadre qui s'est terminé le 30 janvier 2015.

Compte tenu de la nécessité, pour le bon fonctionnement des services, de poursuivre cette prestation, il convient de lancer un nouvel accord-cadre qui permettra de conclure des marchés subséquents au fur et à mesure des besoins.

La durée de cet accord-cadre sera de quatre ans fermes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe de la fourniture et de la livraison de mobilier spécifique, prestige et protocolaire.

ARTICLE 2 La dépense correspondante sera imputée aux Budgets 2015 à 2019.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0014/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES - Approbation d'un protocole transactionnel conclu entre la Ville de Marseille et la société France Boissons pour la livraison de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille - Lot n°1 - Apéritifs, digestifs, bières et cidres.

15-27228-DGAPM

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Direction de la Communication et des Relations Publiques a lancé en 2013 une consultation sous la forme de marché à procédure adaptée, répartie en quatre lots, afin de

désigner des prestataires pour la « livraison de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille ».

A l'issue de cette procédure, le lot n°1 relatif aux « Apéritifs, digestifs, bières et cidres » a donné lieu à l'attribution d'un marché à la société « France Boissons » qui a été notifié le 6 mars 2013 sous le numéro 2013 - 324.

Le surplus d'activité lié à l'événement « Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture » a contribué à atteindre le montant maximum autorisé de ce marché, et pour faire face aux nombreuses demandes imprévues, le prestataire a accepté, en accord avec la Ville de Marseille, de continuer les livraisons sur la base des prix consentis dans le marché attribué. En même temps, une nouvelle procédure était lancée afin de pallier au plus vite à la situation.

Il convient à présent, de régler à la société « France Boissons » les prestations réalisées afin de ne pas interrompre la continuité du service, soit la totalité des sommes dues qui s'élève à 3 405,98 Euros.

En conséquence, il est proposé d'approuver le protocole transactionnel ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé conclu entre la Ville de Marseille et la société « France Boissons » pour la « livraison de fourniture de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille – Lot n° 1 – Apéritifs, digestifs, bières et cidres ».

ARTICLE 2 : Monsieur Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le protocole transactionnel.

ARTICLE 3 : Est autorisé le règlement à la société « France Boissons » de la somme de 3 405,98 Euros.

ARTICLE 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget 2015 de la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0015/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES - Approbation d'un protocole transactionnel conclu entre la Ville de Marseille et la société France Boissons pour la livraison de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille - Lot n°2 - Champagnes.

15-27229-DGAPM

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Direction de la Communication et des Relations Publiques a lancé en 2013 une consultation sous la forme de marché à procédure adaptée, répartie en quatre lots, afin de désigner des prestataires pour la « livraison de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille ».

A l'issue de cette procédure, le lot n°2 relatif aux « Champagnes » a donné lieu à l'attribution d'un marché à la société « France Boissons » qui a été notifié le 6 mars 2013 sous le numéro 2013 - 325.

Le surplus d'activité lié à l'événement « Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture » a contribué à atteindre le montant maximum autorisé de ce marché, et pour faire face aux nombreuses demandes imprévues, le prestataire a accepté, en accord avec la Ville de Marseille, de continuer les livraisons sur la base des prix consentis dans le marché attribué. En même temps, une nouvelle procédure était lancée afin de pallier au plus vite à la situation.

Il convient à présent, de régler à la société « France Boissons » les prestations réalisées afin de ne pas interrompre la continuité du service, soit la totalité des sommes dues qui s'élève à 2 108,68 Euros.

En conséquence, il est proposé d'approuver le protocole transactionnel ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé conclu entre la Ville de Marseille et la société « France Boissons » pour la « livraison de fourniture de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille – Lot n°2 – Champagnes ».

ARTICLE 2 Monsieur Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le protocole transactionnel.

ARTICLE 3 Est autorisé le règlement à la société « France Boissons » de la somme de 2 108,68 Euros.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur le budget 2015 de la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0016/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES - Approbation d'un protocole transactionnel conclu entre la Ville de Marseille et la société France Boissons pour la livraison de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille - Lot n°3 - Vins.

15-27232-DGAPM

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Direction de la Communication et des Relations Publiques a lancé en 2013 une consultation sous la forme de marché à procédure adaptée, répartie en quatre lots, afin de désigner des prestataires pour la « livraison de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille ».

A l'issue de cette procédure, le lot n°3 relatif aux « Vins » a donné lieu à l'attribution d'un marché à la société « France Boissons » qui a été notifié le 6 mars 2013 sous le numéro 2013 - 326.

Le surplus d'activité lié à l'événement « Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture » a contribué à atteindre le montant maximum autorisé de ce marché, et pour faire face aux nombreuses demandes imprévues, le prestataire a accepté, en accord avec la Ville de Marseille, de continuer les livraisons sur la base des prix consentis dans le marché attribué. En même temps, une nouvelle procédure était lancée afin de pallier au plus vite à la situation.

Il convient à présent, de régler à la société « France Boissons » les prestations réalisées afin de ne pas interrompre la continuité du service, soit la totalité des sommes dues qui s'élève à 10 991,19 Euros.

En conséquence, il est proposé d'approuver le protocole transactionnel ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé conclu entre la Ville de Marseille et la société « France Boissons » pour la « livraison de fourniture de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille – Lot n° 3 – Vins ».

ARTICLE 2 Monsieur Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le protocole transactionnel.

ARTICLE 3 Est autorisé le règlement à la société « France Boissons » de la somme de 10 991,19 Euros.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur le budget 2015 de la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0017/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES - Approbation d'un protocole transactionnel conclu entre la Ville de Marseille et la société France Boissons pour la livraison de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille - Lot n° 4 - Eaux, jus de fruit et sodas.

15-27234-DGAPM

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Direction de la Communication et des Relations Publiques a lancé en 2013 une consultation sous la forme de marché à procédure adaptée, répartie en quatre lots, afin de désigner des prestataires pour la livraison de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille.

A l'issue de cette procédure, le lot n°4 relatif aux « Eaux, jus de fruit et sodas » a donné lieu à l'attribution d'un marché à la société France Boissons qui a été notifié le 6 mars 2013 sous le numéro 2013 - 327.

Le surplus d'activité lié à l'événement « Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture » a contribué à atteindre le montant maximum autorisé de ce marché, et pour faire face aux nombreuses demandes imprévues, le prestataire a accepté, en accord avec la Ville de Marseille, de continuer les livraisons sur la base des prix consentis dans le marché attribué. En même temps, une nouvelle procédure était lancée afin de pallier au plus vite à la situation.

Il convient à présent, de régler à la société « France Boissons » les prestations réalisées afin de ne pas interrompre la continuité du service, soit la totalité des sommes dues qui s'élève à 1 513,41 Euros.

En conséquence, il est proposé d'approuver le protocole transactionnel ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé conclu entre la Ville de Marseille et la société France Boissons pour la livraison de fourniture de boissons nécessaires lors de manifestations organisées par la Ville de Marseille – Lot n° 4 – Eaux, jus de fruit et sodas.

ARTICLE 2 Monsieur Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le protocole transactionnel.

ARTICLE 3 Est autorisé le règlement à la société France Boissons de la somme de 1 513,41 Euros.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur le budget 2015 de la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0018/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET
GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES
FINANCES - Orientations budgétaires de l'exercice 2015.

15-27168-DF

- o -

Monsieur Le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port, présente au Conseil Municipal le rapport sur les Orientations Générales du Budget prévu par la Loi d'Orientation n°92/125 du 6 février 1992 (article 11).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET NOTAMMENT SON ARTICLE
L.2312-1

VU LA LOI D'ORIENTATION N°92-125 DU
6 FEVRIER 1992 RELATIVE A L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (ARTICLE11)
VU LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
MUNICIPAL (ARTICLE 6) ADOPTE PAR DELIBERATION
N°14/0703/EFAG DU 10 OCTOBRE 2014
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est pris acte de la tenue d'un débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2015.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0019/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION
DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
GESTION EXTERNALISEE - Bilan annuel de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux
(CCSPL) pour l'année 2014.

15-27156-DEPPGE

- o -

Monsieur Le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission

Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour toute commune de plus de 10 000 habitants.

Les délibérations n°14/0046/EFAG du 28 avril 2014 et n°14/0451/EFAG du 30 juin 2014 en ont précisé la composition.

Le Président de la CCSPL doit présenter à son assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En 2014, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roland BLUM, les 26 septembre, 31 octobre et 24 novembre 2014.

Les rapports suivants y ont été présentés :

- Approbation du règlement intérieur de la commission ;
- Renouvellement de Délégation de Service Public : Relais nature Saint Joseph

- Lancement d'une procédure de délégation de Service Public : Sous-traités d'exploitation de la plage des Catalans

Dix-huit présentations de rapports annuels de Délégation de Service Public :

- Stationnement payant sur voirie,
- Centre Equestre Pastré,
- Complexe sportif René Magnac,
- Palais Omnisport Grand Est,
- Relais nature La Moline,
- Relais nature Saint-Joseph,
- Ferme pédagogique du Roy d'Espagne,
- Ferme pédagogique du Collet des Comtes,
- Restauration scolaire,
- Maisons Pour Tous,
- Aires aménagées pour l'accueil des gens du voyage,
- Espaces Culturels du Silo d'Arenc,
- Cité de la Musique,
- Château de la Buzine,
- Café-Musiques « L'Affranchi »,
- Mémorial de la Marseillaise,
- Centre animalier municipal,
- Signalétique historique et économique.

Le document ci-annexé retrace l'activité de la commission en 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est pris acte du bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2014.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0020/EFAG**DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Octroi de garanties d'emprunts pour diverses opérations réalisées à Marseille.****15-27225-DF**

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a été sollicitée sur l'octroi des garanties d'emprunts suivantes :

1 – LOGER MARSEILLE JEUNES – Opération « Aubagne 2015 »

2 – Le PACT 13 - Opération « Bons Enfants »

3 – Le PACT 13 – Opération « rue Fauchier »

4 – UES HABITAT PACT MEDITERRANEE – Opération « Patrimoine diffus »

5 – Société Sud Habitat - Opération « Moulin de Mai »

6 – Promologis - Opération « Chevalier Roze/La Mure » - Modification de la délibération du 10 octobre 2014

Selon l'exigence habituelle des organismes prêteurs, l'octroi de ces prêts est subordonné à l'accord de la garantie communale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET NOTAMMENT L'ARTICLE L.312-3
VU LES ARTICLES 2298 ET 2316 DU CODE CIVIL
VU LA DELIBERATION N°01/1177/EFAG DU 17 DECEMBRE 2001 FIXANT LES CONDITIONS GENERALES D'OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE
VU LA DELIBERATION N°08/0195/EFAG DU 1^{ER} FEVRIER 2008 MODIFIANT LA DELIBERATION N°01/1177/EFAG DU 17 DECEMBRE 2001
VU LA DELIBERATION N°14/0807/EFAG DU 10 OCTOBRE 2014
VU LES AVIS DE MADAME L'ADJOINTE DELEGUEE AU LOGEMENT, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA RENOVATION URBAINE
VU LES DEMANDES DES ORGANISMES
OUI LE RAPPORT CI DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Loger Marseille Jeunes dont le siège social est sis 80, rue d'Aubagne – 13001 Marseille.

1 - Opération rue d'Aubagne 2015.

La Ville de Marseille accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 57 750 Euros, représentant 55% d'un emprunt de 105 000 Euros que l'association Loger Marseille Jeunes se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle s'inscrit dans le processus de développement de patrimoine engagé depuis 1999 sur les 1^{er} et 6^{ème} arrondissements et dans le cadre de son contrat d'objectifs de résorption de l'habitat insalubre.

La typologie et les redevances maximales prévisibles s'établissent comme suit :

Type	Nombre	Redevance (en Euros) (1)
1	2	128,81
1bis	3	198,67
2	2	262,56

(1) La redevance mensuelle comprend le loyer, les charges et le mobilier.

La dépense prévisionnelle actualisée est de 568 653 Euros. Son coût et son financement se décomposent de la façon suivante :

Coût en Euros		Financement en Euros	
Acquisition	260 000	Prêt PLAI	105 000
Travaux	243 177	Subventions	
Honoraires	19 254	CUM ETAT	91 749
Frais d'acquisition	19 177	Complément État	47 250
Maître d'œuvre	15 325	CUM	21 000
Divers	11 720	Ville de Marseille	61 355
		Conseil Général	42 000
		Conseil Régional	88 072
		Fondation Abbé Pierre	56 865
		Fonds propres	55 362
TOTAL	568 653	TOTAL	568 653

Par ailleurs, la garantie complémentaire, représentant 45% de l'emprunt à souscrire, a été sollicitée auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Les modalités de l'emprunt (en Euros) sont définies comme suit :

Montant du prêt	105 000
Durée de la période d'amortissement	40 ans
Indice de référence	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,20%
Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50% maximum
Périodicité des échéances	Annuelle
Modalité de révision	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances	Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
Annuité prévisionnelle	1 693

Le taux d'intérêt indiqué est établi sur la base du taux du Livret A. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A est modifié entre la date de la présente et la date d'établissement du contrat de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

ARTICLE 2 Le PACT 13 dont le siège social est sis L'Estello, 1, chemin des grives – dans le 13^{ème} arrondissement.

1 - Opération Bons Enfants

La Ville de Marseille accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 3 218 Euros représentant 55% d'un emprunt PAM de 5 851 Euros que Le PACT 13 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux de reconstruction d'un logement situé 74, rue des Bons enfants dans le 6^{ème} arrondissement.

Ce logement fera l'objet de travaux de remise en état et bénéficiera d'une gestion locative adaptée avec accompagnement social du ménage relogé. Cette opération répond à l'Engagement Municipal pour le Logement 2011.

Le loyer et la typologie sont les suivants :

Type	Loyer en Euros
3	300

Le plan de financement est détaillé ci-après :

Coût (en Euros)		Financement (en Euros)	
Travaux	48 202	Prêt PAM	5 851
Coût acquisition	3 049	Subventions	42 442
Frais annexes	91	Prêt CAF	3 049
Total	51 342	Total	51 342

Les modalités de l'emprunt (en Euros) sont définies comme suit :

Montant du prêt	5 851
Durée du prêt	15 ans
Indice de référence	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du Livret A sans que sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée du différé d'amortissement	24 mois
Modalité de révision	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances	de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation de l'index Inflation) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index Inflation sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.
Annuité prévisionnelle garantie	243

ARTICLE 3 Le PACT 13 dont le siège social est sis L'Estello, 1, chemin des grives dans le 13^{ème} arrondissement.

1 - Opération rue Fauchier.

La Ville de Marseille accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 864 Euros représentant 55% d'un emprunt PAM de 5 208 Euros que Le PACT 13 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations pour financer les travaux de reconstruction d'un logement situé 2 rue Fauchier dans le 2^{ème} arrondissement.

Ce logement fera l'objet de travaux de remise en état et bénéficiera d'une gestion locative adaptée avec accompagnement social du ménage relogé. Cette opération répond à l'Engagement Municipal pour le Logement 2011.

Le loyer et la typologie sont les suivants :

Type	Loyer en euros
4	475

Le plan de financement est détaillé ci-après :

Coût (en Euros)		Financement (en Euros)	
Travaux	34 364	Prêt PAM	5 208
Coût acquisition	5 569	Subventions	30 439
Frais annexes	1 283	Prêt CAF	5 569
Total	41 216	Total	41 216

Les modalités de l'emprunt (en Euros) sont définies comme suit :

Montant du prêt	5 208
Durée du prêt	10 ans
Indice de référence	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du Livret A sans que sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Périodicité des échéances	Annuelle
Modalité de révision	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances	de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation de l'index Inflation) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index Inflation sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.
Annuité prévisionnelle garantie	312

ARTICLE 4 UES HABITAT PACT MEDITERRANEE dont le siège social est sis L'Estello, 1, chemin des grives dans le 13^{ème} arrondissement.

1 - Opération Patrimoine diffus.

La Ville de Marseille accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 715 387 Euros représentant 55% de deux emprunts d'un total de 3 118 886 Euros que l'UES HABITAT PACT MEDITERRANEE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le rachat de patrimoine et la réhabilitation de 109 logements détaillés ci-dessous :

En Euros

Adresse	CP	Type	SurfaceHabitable m ²	Loyer mensuelhors charge
38, rue Pierre Albrand	13002	T1 bis	31,15	198,51
33, rue Jean Fiolle	13006	T3	49,65	283,21
59, rue Pierre Albrand	13002	T1 bis	32,55	196,20
20, rue Lanthier	13002	T1 bis	39,68	209,79
10, rue Lanthier	13002	T1 bis	38,3	213,67
61, boulevard de Paris	13002	T1 bis	35,55	199,90
20, rue Jean-Francois Leca	13002	T2	44,95	238,68
25, avenue Robert Schumann	13002	T2	42,75	223,29
119, Bis rue de L'évêché	13002	T1 bis	47,62	243,05
225, boulevard Danielle Casanova	13014	T1 bis	31	201,64
3, rue Denis Papin	13015	T1 bis	34,27	207,18
3, rue Denis Papin	13015	T1 bis	34,17	192,19
61, traverse Moulin de la Villette	13003	T2	45,51	245,92
43, rue de Suez	13007	T1 bis	32,44	209,28
11, rue des Trois Mages	13001	T1 bis	37,26	229,00
8, allée des Chênes Verts	13015	T1 bis	32,9	209,88
5, rue Michelis	13010	T1 bis	31,59	197,07
1, rue Bir Hakeim	13001	T1 bis	31,51	224,02
6, rue Jean Trinquet	13002	T2	45,77	229,94
6, rue de la Cascade	13004	T1 bis	30,24	190,60
381, chemin de la Madrague Ville	13015	T1 bis	28,04	173,03
105, rue Jean de Bernardy	13001	T1 bis	33,07	213,91
23, passage du Docteur León Perrin	13003	T1 bis	35,29	209,05
5, rue Gourjon	13001	T1 bis	39,83	224,04

34, rue Espérandieu	13001	T1 bis	35,5	201,62
31, rue Clovis Hugues	13003	T1 bis	23	191,75
32, rue Fort du Sanctuaire	13006	T1/2	19,35	145,65
15, rue Michel Merino	13005	T1 bis	28,87	184,44
23, rue D'isly	13005	T2	42,8	233,86
27, rue Nau	13006	T1 bis	31,33	194,61
21, boulevard Schloesing	13010	T2	41,46	230,23
28, rue Bernard	13003	T1 bis	34,83	211,98
44, rue Vacon	13001	T1 bis	28,86	186,89
52, rue Stanislas Torrents	13006	T1 bis	35,1	197,29
60, rue Jean de Bernardy	13001	T1 bis	31,02	179,02
83, rue du Commandant Mage	13001	T1 bis	37,8	196,92
61, rue de la Rotonde	13001	T2	51	252,73
3, rue Jemmapes	13001	T1 bis	37,23	205,38
24, Domaine Ventre	13001	T1 bis	31,89	182,09
9, rue Sénac	13001	T1 bis	24,73	178,52
100, rue Consolat	13001	T1 bis	31,8	196,33
20, rue Jean Roque	13001	T2	51,56	257,26
7, rue de Rome	13001	T1 bis	29,56	208,08
73, La Canebiere	13001	T1 bis	27,05	201,32
22, rue d'aubagne	13001	T1 bis	27,05	189,27
81, rue d'aubagne	13001	T1 bis	25,06	183,30
81, rue d'aubagne	13001	T1 bis	34,35	209,40
42, rue Adolphe Thiers	13001	T2	41,58	233,45
55, boulevard de Paris	13002	T2	45,3	244,15
35, rue Pierre Albrand	13002	T1 bis	35,26	205,07
62, rue Pierre Albrand	13002	T1 bis	35,69	205,09
3, rue Méolan	13001	T 1	23,68	178,09
33, rue Montolieu	13002	T1 bis	39,46	209,19

7, rue Saint-Antoine	13002	T1 bis	40	240,51
27, rue des Belles Ecuelle	13002	T1 bis	31,44	195,56
38, rue Chevalier Paul	13002	T1 bis	34,12	195,89
44, rue Chevalier Paul	13002	T1 bis	34,79	211,81
52, rue Chevalier Paul	13002	T 1	32,55	188,08
1, avenue Roger Salengro	13003	T1 bis	40,14	220,19
213, avenue Roger Salengro	13003	T3	54,07	294,25
77, boulevard National	13003	T1 bis	39,57	232,80
280, boulevard National	13003	T 1	29,42	197,90
317, boulevard National	13003	T 1	25,95	190,93
317, boulevard National	13003	T 1	27,95	180,48
47, rue Cavaignac	13003	T1 bis	35,32	193,94
68, rue du Génie	13003	T1 bis	31,86	188,37
177, rue de Crimée	13003	T1 bis	33,34	190,44
5, rue Nouvelle	13003	T1 bis	34,2	186,85
2, rue Lanthier	13003	T1 bis	33,51	209,66
14, boulevard Charpentier	13003	T1 bis	31,34	203,56
8, rue Eugène Pottier	13003	T 1	32,2	172,97
31, rue Francois Barbini	13003	T1 bis	26,95	183,08
26, boulevard Gouzian	13003	T 1	26,25	172,22
109, avenue Camille Pelletan	13003	T2	41,93	217,90
18, rue Séry	13003	T2	45	232,47
20, rue Séry	13003	T2	46,44	241,56
34, rue Guibal	13003	T2	53,41	292,39
43, rue Fortune Jourdan	13003	T2	31,49	196,60
6, rue Navarin	13006	T1 bis	31,42	182,96
13, boulevard Fraissinet	13004	T 1	25,9	170,94
1, rue Merentie	13005	T1 bis	32,54	200,98

29, boulevard Boisson	13004	T1 bis	33,2	196,85
17, boulevard Jean Baptiste Ivaldi	13004	T1 bis	42,2	233,76
41, rue Sainte Sophie	13004	T1 bis	29,85	197,14
41, rue Sainte Sophie	13004	T1 bis	29,85	189,99
21, avenue du Maréchal Juin	13004	T2	41,19	256,42
13, rue Bravet	13005	T1 bis	30,69	192,42
73, rue de Bruys	13005	T1 bis	38,67	209,36
37, rue Château Payan	13005	T1 bis	34,46	205,36
43, rue Eugène Pierre	13005	T1 bis	35,5	190,71
26, rue Brandis	13005	T 1	27,19	201,74
30, rue Brandis	13005	T1 bis	32,54	195,95
16, rue Abbé Féraud	13005	T1 bis	26,66	189,79
35, rue Saint-Pierre	13005	T1 bis	28,65	197,83
50, rue Château Payan	13006	T1 bis	38,21	205,87
60, Cours Gouffé	13006	T1 bis	37,76	211,09
73, A avenue de Toulon	13006	T1 bis	33,77	201,97
14, rue Saint Michel	13006	T2	53,72	289,58
32, place Notre-Dame du Mont	13006	T 1	17,38	144,77
68, rue Sauveur Tobelem	13007	T1 bis	39,24	221,24
49, avenue du Thym	13010	T1 bis	37,97	242,80
4, rue Vincent Delpuech	13008	T1 bis	31,78	210,62
195, avenue de Saint-Louis	13015	T 1	22,41	161,26
17, rue Michel	13015	T2	43	255,68
254, boulevard National	13003	T1 bis	32	188,21
27, rue Cavaignac	13003	T 1	32,3	206,50
159, rue de Crimée	13003	T 1	18,3	155,75
74, rue Clovis Hugues	13003	T 1	35,22	183,21
67, rue Hoche	13003	T3	51,32	249,58

Cette opération répond à l'Engagement Municipal pour le Logement 2011.

Le plan de financement est détaillé ci-après :

Coût (en Euros)		Financement (en Euros)	
Travaux	1 052 531	Prêt PAM*	1 052 531
Coût acquisition	2 066 355	Prêt PTP*	2 066 355
Frais annexes	48 661	Subvention Conseil Régional	48 661
Total	3 167 547	Total	3 167 547

* PTP : Prêt Transfert de Patrimoine – PAM : Prêt Amélioration

Les modalités des emprunts (en Euros) sont définies comme suit :

	PAM	PTP
Montant du prêt	1 052 531	2 066 355
Durée du prêt	25 ans	35 ans
Indice de référence	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,60% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0,04%
Différé d'amortissement	24 mois	
Périodicité des échéances	Annuelle	
Modalité de révision	« Double révisabilité limitée » (DL)	
Taux de progressivité des échéances	de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation de l'index Inflation) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index Inflation sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	
Annuité prévisionnelle garantie	28 277	38 386

ARTICLE 5 Société Sud Habitat, dont le siège social est sis 72, avenue de Toulon dans le 6^{ème} arrondissement.

Opération Moulin de Mai.

La Ville de Marseille accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 95 254 Euros représentant 55% d'un emprunt de 173 189 Euros que la société Sud Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux de reconstruction de 3 logements locatifs sociaux PLAI situés résidence de Moulin de Mai, impasse Delpech/impasse Jolie Manson dans le 3^{ème} arrondissement.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de l'Engagement Municipal pour le Logement et le Programme Local de l'Habitat précisant les nouvelles dispositions d'aide à la production de logements sociaux.

La typologie et les loyers (en Euros) s'établissent comme suit :

Type	Logements PLAI	
	Nombre	Loyer prévisionnel Hors Charge
2	3	De 241 à 354

Le plan de financement est détaillé ci-après :

Coût		Financement	
Charges foncières	3 016	Prêt PLAI	173 189
Travaux	255 707	Subvention État	36 000
Honoraires	79 046	Subvention LOGEO	25 000
Tva livraison à soi-même	- 34 579	Subvention MPM	9 000
		Fonds propres	60 000
Total	303 189	Total	303 189

Par ailleurs, la garantie complémentaire, représentant 45% des emprunts à souscrire, a été sollicitée auprès de la GCLLS.

Les caractéristiques de l'emprunt (en Euros) sont définies comme suit :

Prêt PLAI	
Montant du prêt	173 189
Durée de la période d'amortissement	40 ans
Indice de référence	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Mode de révision	Double révisabilité limitée DL
Taux annuel de progressivité	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.
Périodicité des échéances	Annuelle
Annuité prévisionnelle garantie	2 792

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A. En conséquence, les taux du Livret A effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

ARTICLE 6 Opération Chevalier Roze-La Mure 1.

L'article 12 de la délibération n°14/0807/EFAG du 10 octobre 2014 est modifié comme suit.

L'emprunt de 3 975 800 Euros contracté par la société Promologis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est garanti par la Ville de Marseille à hauteur de 55% soit 2 186 690 Euros.

Les autres termes de la délibération n°14/0807/EFAG du 10 octobre 2014 restent inchangés.

ARTICLE 7 La garantie est apportée aux conditions suivantes.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

ARTICLE 8 La validité d'utilisation de la garantie sera de :

- dix huit mois à compter de la date du vote du Conseil Municipal, si aucun contrat de prêt relatif à l'opération n'est présenté à la signature de la Ville,

- vingt-quatre mois à partir de la date de signature par la Ville du premier contrat de prêt pour le solde.

ARTICLE 9 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0021/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - Convention de mise en oeuvre - Nouveau dispositif d'application à des opérations de subventions en cours.

15-27239-DEPPGE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La réglementation prévoit qu'en cas de subventionnement à une association d'un montant supérieur à 23 000 Euros, une convention doit impérativement être établie et signée entre les parties pour en régler les conditions de mise en oeuvre.

En l'absence de précision des textes sur ce point, le conventionnement était jusqu'alors généré dans ces conditions et uniquement celles-ci.

Lors d'un contrôle opéré auprès de la Recette des Finances de Marseille Municipale, organisme payeur, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a préconisé qu'un conventionnement soit également généré en cas de délibération d'octroi d'un montant inférieur à cette somme, ayant pour effet d'aboutir au versement d'une somme supérieure à ce plancher sur l'exercice budgétaire correspondant au paiement effectif des sommes votées, et de procéder ensuite, le cas échéant, sous forme d'avenants à la convention initiale.

Une telle mise en oeuvre n'étant pas possible à la lettre sans de lourdes formalités de contrôle permanent de computation au stade du paiement et (ou) sans contraindre la liberté de décision de notre collectivité, il a été convenu pour l'avenir de systématiser le conventionnement à partir du 1^{er} Euro de sorte que chaque subvention soit régie par une convention intervenue entre les parties dès le stade de la décision d'octroi.

Pour la bonne administration des opérations en cours à fin 2014, tout en respectant ces nouvelles dispositions, il a également été envisagé de régulariser au moyen de la présente délibération en conventionnant a posteriori pour les subventionnements concernant :

- toutes les subventions décidées antérieurement et actuellement en cours de paiement qui réuniraient ces conditions.

- toutes les subventions décidées au Conseil Municipal du 15 décembre 2014, non encore soumises au paiement et qui se trouveraient dans le même cas.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE DECRET DU 9 DECEMBRE 2014 PORTANT
NOMENCLATURE BUDGETAIRE APPLICABLE AUX
PAIEMENTS EN M14
VU L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 DU
12 AVRIL 2000
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Il est pris acte des conventionnements a posteriori relatifs aux subventionnements :

- décidés antérieurement et en cours de paiement correspondant à la liste figurant en annexe 1,

- décidés au Conseil Municipal du 15 décembre 2014 et non assortis d'un conventionnement figurant en annexe 2.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces conventions et toutes pièces relatives à leur mise en oeuvre.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0022/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC : Renouvellement des conseillers municipaux siégeant au Conseil de Discipline du Commerce non Sédentaire.

15-27219-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Emplacements Publics, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le règlement des Marchés du 24 avril 2014 détermine en son article 32/1, la composition du Conseil de Discipline du Commerce non Sédentaire, et précise que les quatre Conseillers Municipaux, ayant voix délibérative, sont désignés par le Conseil Municipal.

Il convient donc d'arrêter la désignation des Conseillers Municipaux qui siégeront au conseil de discipline précité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU L'ARRETE MUNICIPAL N°89/017/SG DU 19 JANVIER
1989 FIXANT LA REGLEMENTATION DES MARCHES,
FOIRES ET KERMESSES ET DES MANIFESTATIONS
COMMERCIALES SUR LA VOIE PUBLIQUE
VU L'ARRETE MUNICIPAL N°14/282/SG DU
24 AVRIL 2014, MODIFIANT L'ARRETE PRECITE
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Sont désignés pour siéger au sein du Conseil de Discipline du Commerce non Sédentaire :

- Madame Marie-Louise LOTA Adjointe Déléguée aux Emplacements Publics.
- Madame Caroline POZMENTIER-SPORTICH Adjointe Déléguée à la Sécurité Publique et à la Prévention de la délinquance.
- Madame Solange BIAGGI Adjointe Déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Grand Centre-Ville.
- Madame Monique CORDIER Adjointe Déléguée aux Espaces Naturels et aux, Parcs et Jardins.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0023/EFAG

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE
PROXIMITE - SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC -
Protocole de fin de contrat de Délégation de Service
Public.**

15-27220-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Emplacements Publics, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par un contrat de délégation de Service Public n°02/575 en date du 19 novembre 2002, la Ville de Marseille a confié à la société JC Decaux la gestion du service public pour la fourniture, la pose et la maintenance de mobilier urbain sur le domaine public destiné à la valorisation de sites historiques ou touristiques et à la signalétique commerciale pour une durée de 12 ans.

Ce contrat est arrivé à son terme le 25 novembre 2014.

Les parties souhaitent donc formaliser les conséquences de la fin du contrat de concession et se sont rapprochées en vue de la conclusion du présent protocole de clôture (ci-annexé).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE GENERAL DES PROPRIÉTÉS DES
PERSONNES PUBLIQUES
VU LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
N°02/575 RELATIF À LA VALORISATION DES
DISPOSITIFS HISTORIQUES ET TOURISTIQUES ET A LA
SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE CONCLU ENTRE LA
VILLE DE MARSEILLE ET LA SOCIÉTÉ JC DECAUX
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole de fin de contrat de concession n°02/575 conclu avec la société JC Decaux.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer le protocole de fin de contrat précité et ses annexes.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0024/EFAG

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS
ECONOMIQUES - Participation de la Ville de Marseille au
Marché International Professionnel des contenus
audiovisuels (MIPTV) à Cannes du 13 au 16 avril 2015.**

15-27221-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Economie, aux Relations avec le monde de l'entreprise et à la Prospective, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Marché International Professionnel des contenus audiovisuels (MIPTV) se tiendra au Palais des Festivals de Cannes du 13 au 16 avril 2015.

Cette manifestation annuelle a rassemblé en 2014 :

- plus de 11 000 participants,
- 4 000 acheteurs,
- 1 700 sociétés de production,
- 1 600 exposants,
- 300 journalistes de la presse spécialisée,
- plus de 100 pays participaient à cette manifestation.

Le MIPTV se positionne ainsi comme le rendez-vous international de l'offre et de la demande dans le secteur des contenus audiovisuels. Ce salon constitue une vitrine exceptionnelle qui permet, en quatre jours, de rencontrer acteurs et décideurs du monde du cinéma et de l'audiovisuel.

La participation à cette manifestation permet à la Ville de Marseille, deuxième ville de tournages cinématographiques en France, de valoriser et d'accroître son attractivité économique dans ce secteur d'activité. En effet, le MIPTV constitue une opportunité particulièrement efficace et un moment privilégié pour présenter l'offre de notre ville en termes d'accueil de tournages et le savoir-faire des entreprises locales dédiées à la filière audiovisuelle, notamment au sein du Pôle Média Belle de Mai, bâtiment totem de la French Tech Aix-Marseille.

En 2013, la présence de la Ville de Marseille a permis d'attirer le tournage de la saison 2 de la série « Crossing Lines », diffusée sur TF1, qui représente 1,8 millions de retombées économiques et des embauches pour 300 personnes. Un autre exemple, le tournage de la série « No Limit » produite par Europacorp représente un total de plus de 2,5 millions d'Euros de retombées économiques dont environ 37,7% favorisant l'emploi. En 2014, la présence de la Ville de Marseille a permis la venue de la série « Barbarians : The Last of the Pink Panthers » tournée fin 2014 pour le compte de Canal +.

Pour le tournage d'une série télévisée, pour 1 Euro investi, près de 18 Euros de retombées sont comptabilisées en moyenne, dont la moitié consacrée à l'emploi. Cet effet levier encourage la Ville de Marseille à structurer son offre en faveur de la filière cinéma et audiovisuel.

De plus, le Pôle Média de la Belle de Mai vient de fêter ses 10 ans, le MIPTV est l'occasion de promouvoir la filière, les entreprises implantées ainsi que le projet de studio de « Motion Capture » et d'effets spéciaux destinés au cinéma, aux jeux vidéos et aux films d'animations.

Le budget prévisionnel global de cette opération est évalué à 35 000 Euros, comprenant notamment la location de l'espace au Palais des Festivals, la conception et la réalisation du stand pour ce salon, l'organisation de rendez-vous professionnels et une opération de promotion de l'offre Marseille auprès des professionnels du salon.

Pour ce déplacement important, il est d'autre part proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses d'accréditations et des frais de voyage, de repas, de nuitées, de parking, liées à ces déplacements, sur la base de frais réels. Le coût estimatif de ces dépenses (accréditations + déplacements) s'élève pour l'ensemble de la délégation et pour les deux salons à 2 500 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la participation de la Ville de Marseille au Marché International Professionnel de l'Implantation des contenus audiovisuels (MIPTV), au Palais des Festivals de Cannes du 13 au 16 avril 2015 pour un budget prévisionnel de 37 500 Euros.

ARTICLE 2 Est autorisé le déplacement d'une délégation du 13 au 16 avril 2015 à Cannes pour le MIPTV dans le cadre du Marché International Professionnel des Contenus Audiovisuels conduite par Monsieur le Maire ou son représentant, composée d'élus et de fonctionnaires municipaux.

ARTICLE 3 Est autorisée, conformément à l'article 7.1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001, modifié par le décret 2007-23 du 7 janvier 2007 pour les fonctionnaires municipaux, et conformément à l'article 7 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 pour les élus municipaux, la prise en charge des frais de voyage, de repas, de nuitées, de parking, sur la base de frais réels pour l'ensemble de la délégation, estimés à 2 500 Euros.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur le budget 2015 de la Direction des Projets.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0025/EFAG

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS
ECONOMIQUES - SERVICE PROMOTION TERRITORIALE
- Lancement du réseau des ambassadeurs bénévoles de
Marseille Club M Ambassadeurs.**

15-27238-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Economie, aux Relations avec le monde de l'entreprise et à la Prospective, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Forte de ses récents succès comme l'année Capitale Européenne de la Culture, plus récemment sa nomination comme Capitale Européenne du Sport, ou encore le label "French Tech" obtenu pour le territoire Aix-Marseille, la Ville de Marseille affiche sa volonté d'amplifier son rayonnement à l'échelle nationale et internationale en poursuivant sa démarche de développement de l'attractivité du territoire.

Dans cette perspective, la constitution d'un groupement collégial informel rassemblant toute personne désireuse de véhiculer une image positive de Marseille renforcera le positionnement de la Ville de Marseille au regard des filières économiques porteuses d'avenir afin d'accroître les opportunités d'investissement sur Marseille et son territoire.

Ce réseau regroupera des acteurs du dynamisme du territoire : dirigeants d'entreprise, représentants d'institution, universitaires, scientifiques, médecins, créateurs, artistes, sportifs, journalistes... Ils ont pour point commun un attachement particulier à Marseille d'ordre personnel ou professionnel et la capacité, par leur position, d'exporter avec conviction et sur la base des données rigoureusement établies et sélectionnées, tous les atouts de Marseille.

Les axes à promouvoir qui constitueront l'argumentaire utile pour les ambassadeurs s'articulent autour des filières suivantes :

- maritime, transports, logistique,
- innovation Numérique,
- santé, biotechnologie, environnement,
- tourisme, loisirs,
- sport,
- culture.

Deux thématiques générales seront ainsi mises en valeur :

- les grands projets,
- les lieux incontournables.

Cet outil s'inscrit dans une stratégie partenariale.

Les missions du réseau des ambassadeurs sont les suivantes :

- faire connaître et rayonner Marseille ainsi que son territoire,
- faire venir à Marseille entreprises, investisseurs, touristes et visiteurs,
- accroître ce réseau des ambassadeurs en :
 - détectant de nouvelles opportunités de développement pour Marseille,
 - promouvant les atouts de Marseille au plan national et international,
 - mettant en lien des investisseurs, des porteurs de projets extérieurs (entre eux comme avec les services municipaux compétents) dans le but de faire rayonner le territoire marseillais.

Après la récente signature d'une Charte de partenariat entre le Bureau des Congrès et des Evénements de Marseille et les structures de recherche et d'enseignement, qui s'inscrit dans cette démarche globale, la Ville de Marseille souhaite poursuivre le renforcement de son rayonnement en fédérant l'ensemble des acteurs soucieux de promouvoir son territoire.

Il s'agit en effet de contribuer à la construction d'une métropole de haut niveau, plus dynamique et plus attractive. Un territoire de polarisation des initiatives, un réseau d'animation, de rencontres et de créativité.

C'est dans cette ambition que l'Académie "Club M Ambassadeurs" est proposée afin de développer l'attractivité de notre territoire à l'échelle nationale et internationale, sous toutes ses formes. La Ville de Marseille souhaite, grâce à cette structure informelle, mettre en synergie tous ceux qui souhaitent contribuer autour du Maire de Marseille à cette démarche et lancer des actions de promotion spécifiques visant à apporter une image dynamique autour des domaines d'excellence qu'elle entend mettre en exergue, pour attirer et développer des projets économiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est approuvé le principe de la constitution d'un réseau des ambassadeurs bénévoles de Marseille, dénommé « Club M Ambassadeurs ».

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0026/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE - SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES - Prise en charge par la Ville de Marseille en faveur de Madame Farida KHERRAZ, des frais afférents à l'attribution, au cimetière des Vaudrans, dans un carré dédié aux personnes de confession musulmane, d'une concession perpétuelle dans les rangs d'une superficie de 2,69 m2 et d'un caisson aménagé.

15-27161-DAVC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué aux Opérations Funéraires et aux Cimetières, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Eu égard aux circonstances du décès de l'enfant Lenny Faouzi Afid LAIDL et à la situation financière précaire de sa mère, Madame Farida KHERRAZ, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la prise en charge des frais relatifs à l'acquisition d'une concession.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe de la prise en charge par la Ville de Marseille des frais relatifs à l'acquisition d'une concession perpétuelle dans les rangs d'une superficie de 2,69 m², et du caisson aménagé.

ARTICLE 2 Le montant de la prise en charge s'élève à :

- pour la concession : 2 884 Euros (dont 915 Euros reversés au CCAS),

- pour le caisson : 2 299,32 Euros TTC (1 916,10 Euros HT).

ARTICLE 3 La dépense correspondant au coût de la concession supportée par le budget général de la Ville de Marseille sera de 2 884 Euros - nature 70311 - fonction 026.

La dépense supportée par le budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres de la Ville de Marseille correspondant au prix du caisson soit 2 299,32 Euros TTC (1 916,10 Euros HT) fera l'objet d'un remboursement de la part du budget général, versé sur la ligne budgétaire - nature 7087 - fonction SPF.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0027/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE - SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES - Rénovation du monument érigé sur la sépulture de Jean Bouin à l'occasion du 100ème anniversaire de sa mort, le 29 septembre 1914 - Prise en charge de la dépense par la Ville de Marseille.

15-27162-DAVC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué aux Opérations Funéraires et aux Cimetières, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le 29 septembre 1914, Jean Alexandre François Etienne Bouin, à l'âge de 26 ans, mourait au champ d'honneur, lors de l'assaut du Mont-sec. Il est inhumé dans le cimetière Saint-Pierre, Pinède du Carré 30 – N°81.

En cette année 2014, vient d'être commémoré le 100^{ème} anniversaire de sa mort.

Lors de cette cérémonie, l'état d'abandon de cette sépulture a pu être remarqué, comme il en avait été le cas 20 ans plus tôt, conduisant alors la ville de Marseille, par délibération n°94/392/AG en date du 24 juin 1994, à faire réaliser à ses frais les travaux d'entretien de cette tombe afin que l'oubli ne vienne point ternir le souvenir d'un être qui a été une référence pour de multiples générations.

L'importance que revêt ce personnage pour la Ville de Marseille nous conduit à faire réaliser les travaux nécessaires au maintien en état de cette sépulture, travaux qui consistent essentiellement au ponçage et gravure du pied de la colonne, à la pose de plaques retranscrivant les inscriptions d'origines que le temps a rendu illisibles, et la mise en peinture des lettres.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est décidée la prise en charge par la Ville de Marseille de la rénovation du monument érigé sur la tombe de Jean Bouin, athlète et coureur de fond marseillais mort au champ d'honneur le 29 septembre 1914.

ARTICLE 2 La dépense afférente aux travaux estimée à 3 300 Euros sera imputée au Budget général - nature 6228 - fonction 026.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0028/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 8ème arrondissement - Périer - Avenue Ferdinand Flotte - Cession d'un bien immobilier aux époux Pitollat.

15-27177-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille est propriétaire d'un terrain sis 20, avenue Ferdinand Flotte, 8^{ème} arrondissement, cadastré sous le n°21(p) de la section L de Périer d'une superficie d'environ 83 m².

Ce bien a été acquis par ordonnance d'expropriation en date du 24 septembre 1963 en vue de la réalisation du groupe scolaire Ferdinand Flotte. A l'issue de la construction du groupe scolaire, un talus résiduel n'a pas été englobé dans l'enceinte scolaire.

Madame et Monsieur Guillaume Pitollat, propriétaires de la parcelle mitoyenne, souhaitent acquérir une partie de ce bien pour le remembrer à leur propriété.

Au terme de négociations amiables, la Ville de Marseille est convenue d'un accord avec les époux Pitollat pour la cession de ce bien moyennant la somme de 12 450 Euros (douze mille quatre cent cinquante Euros) hors frais et hors taxes, net vendeur, conformément à l'avis de France Domaine.

Ce bien relevant du domaine public, il convient au préalable de constater sa désaffectation et d'approuver son déclassement.

Les modalités de cet accord sont fixées dans le protocole foncier ci-annexé, qu'il nous est proposé d'approuver.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N° 2014-208V3927 DU
22 DECEMBRE 2014
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est constatée la désaffectation du bien immobilier, cadastré Périer section L sous le n°21(p) dans le 8^{ème} arrondissement, d'une contenance de 83 m² environ, tel que délimité en pointillés sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 2 Est approuvé le déclassement du domaine public du bien mentionné à l'article premier.

ARTICLE 3 Est incorporé au domaine privé communal le bien mentionné à l'article premier.

ARTICLE 4 Est approuvée la cession à Madame et Monsieur Guillaume Pitollat, du bien immobilier, cadastré Périer section L sous le n°21(p) dans le 8^{ème} arrondissement à Marseille, d'une contenance de 83 m² environ, tel que délimité en pointillés sur le plan ci-annexé, moyennant la somme de 12 450 Euros (douze mille quatre cent cinquante Euros) hors frais et hors taxes, net vendeur, conformément à l'avis de France Domaine.

ARTICLE 5 Est approuvé le protocole foncier ci-annexé passé entre la Ville de Marseille et les acquéreurs fixant les modalités de cette cession.

ARTICLE 6 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ledit protocole foncier ainsi que tous documents et actes inhérents à cette opération.

ARTICLE 7 La recette correspondante sera constatée sur les budgets 2015 et suivants – nature 775 - fonction 01.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0029/UAGP

**DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE -
SERVICE ACTION FONCIERE - 16ème arrondissement -
L'Estaque - 30, Traverse du Balicot - Cession de la
parcelle cadastrée 908 section D n°103 à Monsieur
LEBRACHE Boujmâa.**

15-27188-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et Foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille est propriétaire d'une parcelle bâtie cadastrée quartier l'Estaque (908) section D n°103, pour une superficie de 92 m², sise 30, Traverse du Balicot, dans le 16^{ème} arrondissement.

Par courrier du 18 décembre 2014, Monsieur Boujmâa LEBRACHE, propriétaire riverain, a manifesté son intention d'acquérir cette parcelle bâtie jouxtant son habitation.

La cession se réalisera moyennant la somme de 21 000 Euros (vingt et un mille Euros), déduction faite des frais de démolition du bâti existant à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis de France Domaine n°2014-216V0560 du 8 avril 2014.

Les modalités de cette transaction foncière ont été arrêtées au sein d'un protocole foncier ci-après annexé qu'il nous est proposé d'approuver.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'URBANISME
VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2014-216V0560 DU
8 AVRIL 2014**

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la cession à Monsieur Boujmâa LEBRACHE de la parcelle bâtie cadastrée quartier de l'Estaque (908) D n°103, pour une superficie de 92 m², sise 30, Traverse du Balicot.

ARTICLE 2 Cette cession est consentie moyennant le montant total de 21 000 Euros (vingt et un mille Euros) net vendeur, conformément à l'avis rendu par France Domaine le 8 avril 2014.

ARTICLE 3 Est approuvé le protocole foncier ci-annexé fixant les modalités de la cession.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer le protocole foncier ainsi que tous les documents et actes inhérents à cette opération.

ARTICLE 5 La recette correspondante sera inscrite aux Budgets 2015 et suivants – nature 775 fonction 01.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0030/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - Cession gratuite au profit de la Région de biens nécessaires à la réalisation de l'internat du lycée Thiers.

15-27190-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est toujours investie dans la réhabilitation de son centre-ville et l'Opération d'aménagement Grand-Centre Ville (OGCV), s'inscrit dans la continuité de la politique municipale de rénovation du centre-ville. Elle relève des articles L 300-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Ainsi dans ce cadre, par délibération du 6 octobre 2008, la Ville de Marseille a rappelé la nécessité de réaliser des projets universitaires, ainsi que son accompagnement dans des opérations de logements de l'effectif des étudiants dans les différentes universités du centre ville.

Afin d'accroître la possibilité en faveur des étudiants en matière d'hébergement en Centre Ville, la Ville de Marseille envisageait une opération de réhabilitation sur un îlot d'immeubles, regroupant les biens suivants lui appartenant :

- les étages du 1^{er} au 4^{ème} de l'immeuble 6-8, rue Sénac, relevant du domaine public communal, du fait que ces locaux étaient anciennement nécessaires au fonctionnement de la sous-station électrique de la RATVM (aujourd'hui RTM),
- l'immeuble situé 10-12, rue Sénac, relevant du domaine privé communal,
- le lot 1 de l'immeuble 29, rue Mazagran, relevant du domaine privé communal,
- la parcelle partiellement construite sise 33, rue Mazagran, relevant du domaine privé communal, ainsi que l'immeuble 25 / 27 et 29, rue Mazagran acquis par la Région, auprès de la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL).

Sollicitée par le Conseil Régional, la Ville de Marseille a accepté d'établir un partenariat financier. Il a ainsi été décidé la réalisation d'un internat de 180 à 190 lits pour le lycée Thiers, qui abrite des classes préparatoires. Ce projet consiste en la réhabilitation et la reconstruction sur le site des immeubles cités ci-dessus.

Aussi, certains de ces biens communaux, libres de toute occupation, ont-ils pu être mis à la disposition de la Région, par convention d'occupation précaire, qui a été nécessaire pour la réalisation des études préalables et la constitution du dossier de permis de construire.

Cette autorisation d'occupation devra être réactualisée et complétée par l'établissement d'une nouvelle convention, destinée à formaliser la mise à disposition anticipée à l'acte de cession des biens objet de la présente.

La mise à disposition prendra effet aux dates des autorisations antérieures, pour se terminer à la signature de l'acte de cession.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la Ville, il nous est proposé d'approuver la cession à titre gratuit des immeubles concernés, estimés respectivement par France Domaine aux prix de 720 000 Euros, 476 000 Euros, 92 800 Euros et 195 000 Euros, soit un total de 1 483 800 Euros.

Compte tenu de la valeur de ces immeubles, une clause de retour en cas de cessation de l'affectation ayant initialement généré la présente cession a été prévue dans le protocole joint.

Préalablement à l'approbation de cette cession, le Conseil Municipal se doit de constater la désaffectation du domaine public des étages de l'immeuble 6/8, rue Sénac, qui ont été anciennement nécessaires au fonctionnement de la sous-station électrique de la RATVM (RTM).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE DU DOMAINE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est constatée la désaffectation des étages du 1^{er} au 4^{ème} étages de l'immeuble situé 6/8, rue Sénac, cadastré quartier Thiers section A n° 74.

ARTICLE 2 Est approuvé le déclassement du domaine public communal des étages du 1^{er} au 4^{ème} étages de l'immeuble situé 6/8, rue Sénac, cadastré quartier Thiers section A n°74.

ARTICLE 3 Est approuvé le projet de protocole foncier ci-joint relatif à la cession par la Ville de Marseille au profit de la Région, des biens suivants lui appartenant :

- les étages du 1^{er} au 4^{ème} de l'immeuble 6/8, rue Sénac, cadastré Thiers section A n°74,
- l'immeuble situé 10/12, rue Sénac, cadastré Thiers section A n° 57,
- le lot 1 de l'immeuble 29, rue Mazagran, cadastré Thiers section A n°180,
- la parcelle partiellement construite sise 33, rue Mazagran, cadastrée Thiers section A n° 49, le tout tel que délimité sur les plans joints.

ARTICLE 4 Est approuvée la mise à disposition anticipée à l'acte au profit de la Région, à compter :

- du 4 janvier 2010 pour les biens 6, 8, 10 et 12, rue Sénac,
- du 10 novembre 2010 pour la parcelle sise 33, rue Mazagran,
- de la présente devenue exécutoire pour le lot 1 du 29, rue Mazagran.

Le transfert de propriété deviendra définitif à compter de la signature de l'acte appelé à constater le transfert de propriété.

ARTICLE 5 Compte tenu de l'affectation du futur projet, la présente cession est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 6 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tous les documents et actes inhérents à cette opération.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

. . .

15/0031/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 2ème arrondissement - Quartier Les Grands Carmes - Retrait de la délibération n°14/0258/UAGP du 30 juin 2014 relative à la suppression de la liste des biens immobiliers transférés à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'immeuble situé 5/7, rue Montolieu.

15-27181-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

17 février 2015

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE MARSEILLE

Par délibération n°14/0258/UAGP du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°8 relatif au retrait de la liste des biens transférés à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, de locaux situés dans l'immeuble 5/7, rue Montolieu 2^{ème} arrondissement, en vue de leur remise dans le domaine communal.

Ces locaux occupés par la Direction de la Propreté Urbaine, d'une contenance totale de 232 m², constituent le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, d'un immeuble cadastré quartier Les Grands Carmes section B n°161.

Par courrier en date du 16 octobre 2014, La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a informé la Ville de Marseille qu'après nouvelle étude du dossier, elle souhaitait conserver la jouissance de ce bien et ainsi réaffirmait sa volonté de le voir transférer en pleine propriété.

Il convient par conséquent de procéder au retrait de la délibération n°14/0258/UAGP du 30 juin 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°14/0258/UAGP DU
30 JUIN 2014
VU LA LETTRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE MPM
DU 16 OCTOBRE 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est retirée la délibération n°14/0258/UAGP du 30 juin 2014 approuvant l'avenant n°8 relatif au retrait de la liste des biens transférés à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, de locaux situés dans l'immeuble 5/7, rue Montolieu 2^{ème} arrondissement.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0032/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 4ème arrondissement - la Blancarde - 5/7, rue Cadolive - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'un bien immobilier au bénéfice de l'Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (ARAIMC) - Avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif en date du 20 février 2013.

15-27182-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°12/1142/DEVD du 10 décembre 2012, la Ville de Marseille a décidé de mettre à disposition de l'Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (ARAIMC) un bien immobilier sis 5/7, rue Cadolive 4^{ème} arrondissement par bail emphytéotique administratif, d'une durée de 50 ans, moyennant le règlement d'un loyer annuel symbolique de 1 500 Euros.

L'association, qui occupe les lieux depuis 30 ans, y a installé l'Etablissement d'Education Spécialisé pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) Decanis.

Elle souhaite y relocaliser le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Saint-Thys, actuellement situé dans le 6^{ème} arrondissement, et implanter une structure multi-accueil de la petite enfance ouverte à la fois aux enfants handicapés et aux enfants du quartier.

L'activité de l'EEAP Decanis doit être transférée dans de nouveaux locaux qui vont être construits par l'ARAIMC sur un terrain communal situé 160, chemin des Jonquilles 12^{ème} arrondissement, mis à disposition également par bail emphytéotique administratif. En raison de retards imprévus, les travaux concernant le projet immobilier doivent débiter prochainement.

La promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif du 20 février 2013, notifiée le 27 février 2013, arrive à expiration le 27 février 2015.

Compte tenu de la durée des travaux du projet de l'ARAIMC au chemin des Jonquilles, il y a lieu de proroger la durée de validité de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 27 février 2017.

C'est pourquoi, il a été établi un avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif au profit de l'ARAIMC, annexé au présent rapport, qu'il nous est proposé d'approuver.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°12/1142/DEVD DU
10 DECEMBRE 2012
VU LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE BAIL
EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF DU 20 FEVRIER 2013
VU LA LETTRE DE L'ARAIMC DU 8 JANVIER 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif en date du 20 février 2013, passé entre la Ville et l'Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (ARAIMC), prorogeant d'une durée de deux ans la validité de la promesse, soit jusqu'au 27 février 2017.

ARTICLE 2 L'ARAIMC ou toute personne habilitée est autorisée à déposer auprès des services compétents toutes demandes d'autorisation du droit des sols nécessaires ainsi que tous les dossiers inhérents à ces demandes auprès des services compétents.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer l'avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif ainsi que tous les documents et actes inhérents à cette opération.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0033/UAGP

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION
DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 12ème arrondissement - Saint-Julien - Traverse du Maroc - Constitution de servitudes de passage entre la Ville de Marseille et Monsieur Demaria.

15-27184-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par acte notarié des 12 avril et 5 mai 1976, la Ville a fait l'acquisition de la parcelle située traverse du Maroc dans le 12^{ème} arrondissement, cadastrée section T n°40, en vue de la création d'une voie nouvelle alors prévue au PLU.

Cette réservation ayant été supprimée, la parcelle n'a pas fait l'objet d'aménagement et est aujourd'hui inutilisée par la Ville.

Monsieur Demaria, propriétaire de la parcelle riveraine section T n°74, s'est rapproché de la Ville pour solliciter un accès à sa propriété au travers de la parcelle communale. En effet, l'accès à sa propriété se fait aujourd'hui par le biais d'un passage qui, en raison des constructions existantes, est très étroit et ne permet notamment pas le passage de véhicules de secours.

Au regard de la situation de la parcelle communale et de la demande de Monsieur Demaria, il a donc été proposé de lui accorder une servitude de passage pour piétons et véhicules.

Dans l'attente de la constitution de servitude, une convention d'occupation précaire a par ailleurs été consentie à Monsieur Demaria afin qu'il puisse d'ores et déjà accéder à sa propriété par la parcelle communale. Cette convention prendra fin lors de la réitération de la servitude par acte notarié.

La servitude de passage sera accordée sur une emprise d'environ 100 m², Monsieur Demaria prenant en charge tous les frais d'aménagement de cet accès. Une servitude de passage en tréfonds sera également consentie le long de la parcelle communale pour lui permettre d'installer un interphone au niveau de sa nouvelle entrée.

Au vu de l'avis de France Domaine n°2015-212V0367 rendu le 2 février 2015, cette constitution de servitudes interviendra moyennant l'indemnité de 5 500 Euros (cinq mille cinq cents Euros) net vendeur.

Enfin, lors de son acquisition, cette parcelle est entrée dans le domaine public communal en application de la théorie du domaine public virtuel. N'ayant jamais fait l'objet des aménagements envisagés, elle n'a pas été affectée à une quelconque mission de service public ou au public. Il convient donc d'en approuver le déclassement du domaine public communal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES
PERSONNES PUBLIQUES
VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2015-212V0367 DU
2 FEVRIER 2015
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est constatée la désaffectation et approuvé le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée Saint-Julien section T n°40.

ARTICLE 2 Est approuvée la constitution de servitudes voirie sur une emprise d'environ 100m² et réseaux sur une longueur d'environ 25m grevant la parcelle cadastrée Saint-Julien section T n°40 au profit de la parcelle cadastrée Saint-Julien section T n°74, moyennant l'indemnité de 5 500 Euros net vendeur (cinq mille cinq cents Euros) au vu de l'avis de France Domaine.

ARTICLE 3 Est approuvé le protocole fixant les conditions de constitution des servitudes à signer entre Monsieur Demaria et la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à signer l'acte authentique fixant les modalités de ces servitudes, ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 5 La recette correspondante sera constatée sur les Budgets 2015 et suivants - nature 7788 - fonction 824.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0034/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 2ème arrondissement - Grands Carmes - Avenant de prorogation à la promesse unilatérale de vente de bien sis 7, rue Jean Marc Cathala / 12, rue Jean Trinquet par la Ville de Marseille au profit de la société ADIM PACA en vue de sa réhabilitation en programme de bureaux.

15-27185-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a lancé un appel à projet avec avis de publicité courant octobre 2012 afin de proposer à la vente un immeuble lui appartenant sis 12, rue Jean Trinquet / 7, rue Jean-Marc Cathala 2^{ème} arrondissement, cadastré quartier Grands Carmes section C numéro 6, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée, en vue de la réalisation d'un projet de réhabilitation de qualité en termes architecturaux et fonctionnels et moyennant une proposition financière valorisante.

Plusieurs candidatures ont été reçues au 29 mars 2013 et le projet présenté par la société ADIM PACA a retenu l'intérêt de la Ville de Marseille. Par délibération n°13/0670/DEVU du 17 juin 2013, le Conseil Municipal a approuvé la désignation de la société ADIM PACA pour la cession au profit de cette dernière de cet immeuble en vue de sa réhabilitation intégrale pour l'accueil d'un programme de bureaux.

Par délibération en date du 7 octobre 2013, la Ville de Marseille a approuvé la promesse unilatérale de vente à la société ADIM PACA, moyennant un prix de 1 250 000 Euros (un million deux cent cinquante mille Euros), conformément à l'avis de France Domaine, d'un immeuble bâti sis 12, rue Jean Trinquet et 7, rue Jean Marc Cathala, cadastré section 808 - C - n°6, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée avec entresol et cour en vue de sa réhabilitation.

Au terme de la promesse unilatérale de vente signée entre les parties le 12 novembre 2013, l'acte authentique réitérant la présente cession devait être signé d'ici le 31 décembre 2014 avec capacité à proroger ce délai jusqu'au

31 décembre 2016, en cas d'absence de délivrance du permis de construire.

Le permis de construire a été délivré le 10 octobre 2014 et le constat d'affichage affiché le 28 octobre 2014. Toutefois, la société ADIM PACA sollicite la Ville de Marseille pour une prorogation de la promesse jusqu'au 31 décembre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°13/0670/DEVU DU
7 OCTOBRE 2013
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la prorogation de la promesse de vente par laquelle la Ville de Marseille s'engage à céder à la société ADIM PACA un immeuble sis 12, rue Jean Trinquet / 7, rue Jean-Marc Cathala 2^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 La recette correspondante sera constatée sur la nature 775 - fonction 01 des budgets 2015 et suivants.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite prorogation ainsi que tous les documents et actes inhérents à cette opération.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0035/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

15-27226-DEEU

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols et de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°11/1390/DEVD du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé, d'une part, le principe de mise en place d'un dispositif d'octroi de subventions aux propriétaires d'immeubles situés sur les 15 axes prioritaires de l'Opération Grand Centre-Ville (OGCV), pour le ravalement de leurs façades et, d'autre part, l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 2,8 millions d'Euros correspondant à une première enveloppe, relative à ce dispositif.

Par délibération n°12/0062/DEVD du 6 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides au ravalement de façades dans le cadre de l'OGCV, et les pièces constitutives du dossier de demande de subvention.

Le contenu de ce dossier a été modifié successivement par délibérations n°12/0523/DEVD du 25 juin 2012, n°13/0465/DEVD du 17 juin 2013 et n°13/1187/DEVD du 9 décembre 2013.

De plus, par délibération n°13/0939/SOSP du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'ajout d'un 16^{ème} axe prioritaire : le cours Pierre Puget situé dans le 6^{ème} arrondissement.

Dans le cadre des campagnes d'injonction de ravalement des façades portant sur les axes des boulevards d'Athènes-Dugommier-Garibaldi et du boulevard National, il est proposé l'engagement de subventions municipales pour un montant de 29 230,30 Euros, concernant le ravalement de 4 immeubles correspondant à 25 dossiers. Les dossiers de demande de subvention concernés par le présent rapport ont été jugés complets et recevables par le comité technique qui s'est réuni le 21 janvier 2015.

Le détail des dossiers et des subventions figure en annexe 1 du présent rapport.

Le versement des subventions est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et justificatifs de dépenses correspondantes et au respect, par le bénéficiaire, de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE
L'HABITATION**

**VU LA DELIBERATION N°11/1390/DEVD DU
12 DECEMBRE 2011
VU LA DELIBERATION N°12/0062/DEVD DU
6 FEVRIER 2012
VU LA DELIBERATION N°12/0523/DEVD DU
25 JUIN 2012
VU LA DELIBERATION N°13/0465/DEVD DU
17 JUIN 2013
VU LA DELIBERATION N°13/0939/SOSP DU
07 OCTOBRE 2013
VU LA DELIBERATION N°13/1187/DEVD DU
9 DECEMBRE 2013
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est jointe en annexe, pour un montant global de 29 230,30 Euros et selon la répartition par opérations suivantes :

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros TTC
1	Campagne de ravalement Axe Athènes – Dugommier Garibaldi	9	13 024,60
1	Campagne de ravalement Axe National	16	16 205,70

ARTICLE 2 Les subventions visées à l'article 1 ci-dessus seront versées après contrôle, par l'équipe opérationnelle compétente, de l'exécution des travaux subventionnés, sur présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes, et sur justification du bon respect, par le bénéficiaire, de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le cadre du courrier notifiant l'octroi. Le cas échéant, ces versements seront minorés au prorata des travaux effectivement réalisés.

ARTICLE 3 Les dépenses correspondantes, versées directement par la Ville de Marseille, seront imputées aux Budgets 2015 et suivants - nature 2042 - fonction 824.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0036/UAGP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation de mise à disposition des Espaces Culturels du Silo pour le compte de l'Orchestre Philharmonique pour l'année 2015.

15-27165-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Grands Evénements et aux Grands Equipements, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°11/0001/CURI du 7 février 2011, le Conseil Municipal a approuvé la désignation de la société Véga, en qualité de délégataire de service public pour la gestion, l'animation et l'exploitation des Espaces Culturels du Silo d'Arenc.

La cession du contrat de Délégation de Service Public à la société dédiée « Les Espaces Culturels du Silo d'Arenc » a fait l'objet de l'avenant n°1, approuvé par délibération n°11/0696/CURI du 27 juin 2011.

Le contrat de délégation de service public n°11/0231 sous forme d'affermage, a pris effet à compter du 21 février 2011 pour une durée de dix ans.

Conformément à l'article 11-4 dudit contrat de Délégation de Service Public, il a été convenu l'organisation par la Ville de trois soirées symphoniques de l'Orchestre Philharmonique de Marseille par an au Silo d'Arenc.

Ainsi, l'Orchestre Philharmonique de Marseille sera présent pour trois concerts les 27 mars, 11 septembre et 28 novembre 2015. Dirigé successivement par Adrien Prabava et Lawrence Foster, l'Orchestre Philharmonique interprétera notamment :

- Le 27 mars 2015 : Concerto pour piano n° 2 de Tchaïkowsky ;

Un américain à Paris de Gershwin ;

El Salon Mexico de Copland ;

Concerto pour quatuor à cordes de Neikrug.

- Le 11 septembre 2015 : Des Knaben Wunderhom de Mahler ;

Une Symphonie de Beethoven.

- le 28 novembre 2015 : Un Concerto de Mozart ;

Une Symphonie de Bruckner.

Les modalités d'utilisation, de fonctionnement et de partage des responsabilités sont définies dans la convention de mise à disposition des Espaces Culturels du Silo pour le compte de l'Orchestre Philharmonique de Marseille ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

VU LA DELIBERATION N°11/0001/CURI DU

7 FEVRIER 2011

VU LA DELIBERATION N°11/0696/CURI DU 27 JUIN 2011

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée, pour l'année 2015, la convention de mise à disposition des Espaces Culturels du Silo pour le compte de l'Orchestre Philharmonique de Marseille, ci-annexée.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 3 Les dépenses seront imputées et les recettes constatées au budget 2015 – nature - fonction correspondantes – code MPA 12035449.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0037/UAGP

**DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE
LOGEMENT ET URBANISME - Engagement Municipal
pour le Logement - 3ème arrondissement - 99, rue
Loubon - Attribution d'une subvention à la SA d'HLM
DOMICIL pour la construction de onze logements
sociaux (5 PLUS et 6 PLAI).**

15-27204-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La SA d'HLM DOMICIL a acquis un terrain de 300 m² en 1998 sur lequel il existe deux constructions en R + 1, l'une en façade rue Loubon à usage commercial et l'autre limitrophe de la résidence Floréal. L'opération prévoit de démolir ces locaux et de reconstruire un immeuble en R + 6 composé de 11 logements collectifs locatifs (5 PLUS et 6 PLAI) avec une place de parking en extérieur, un local vélo et un local entretien en rez-de-chaussée. Le programme se situe à proximité des transports en commun et commerces ainsi que de la gare Saint Charles et participe positivement au renouvellement urbain du quartier.

Ce projet a fait l'objet d'une décision de subvention et d'agrément de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en date du 7 novembre 2014.

Le coût prévisionnel s'élève à 1 431 071 Euros TTC pour les 11 logements PLUS et PLAI soit 2 500 Euros par m² de surface utile et 130 097 Euros par logement.

La participation de la Ville est sollicitée à hauteur de 6 000 Euros par logement soit 66 000 Euros pour les 11 logements PLUS et PLAI.

Cette subvention municipale impactera l'autorisation de programme affectée à l'aide à la pierre.

Le reste du financement est assuré par des subventions de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole par délégation de l'Etat, du Conseil Général, du 1 % patronal, des fonds propres et un recours à l'emprunt.

Cette opération répond aux objectifs fixés par :

- «l'Engagement Municipal pour le Logement» (EML) approuvé par délibération du 17 juillet 2006, qui participera à favoriser l'atteinte des objectifs du Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole adopté le 14 décembre 2012 sur avis favorable des communes membres,

- la délibération du 15 décembre 2008 relative au renforcement de la politique municipale en faveur de l'EML,

- la délibération du 6 décembre 2010 approuvant l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme,

- les délibérations du 7 octobre 2013 et du 15 décembre 2014 relatives à la prorogation de l'EML 2011 et l'actualisation du dispositif d'aide à la production de logements sociaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées la participation de la Ville d'un montant de 66 000 Euros pour la construction de 11 logements sociaux (5 PLUS et 6 PLAI) sis 99, rue Loubon 3^{ème} arrondissement par la SA d'HLM DOMICIL et la convention de financement ci-annexée.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et à solliciter, le cas échéant, des subventions du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU).

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0038/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE LOGEMENT ET URBANISME - Engagement Municipal pour le Logement - 3ème arrondissement - Docks Libres rue René Cassin/boulevard National - Subvention à la SA d'HLM LOGIREM pour l'acquisition en VEFA de 41 logements sociaux PLUS.

15-27205-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La SA d'HLM LOGIREM a prévu l'acquisition en VEFA de 77 logements sociaux (41 PLUS, 29 PLAI et 7 PLUS CD) dans le programme « Les Docks Libres », projet d'ampleur réalisé par NEXITY à l'angle du boulevard National et de la rue René Cassin dans le 3^{ème} arrondissement, quartier Belle de Mai, en limite du secteur Euroméditerranée.

Ce programme comporte au total plus de 450 logements dont 151 logements locatifs sociaux PLUS/PLAI, une résidence hôtelière de 100 logements, une résidence étudiante de 130 logements, des commerces, des bureaux, des locaux artisanaux et une crèche.

Cette demande ne concerne que les 41 logements PLUS financés par l'aide à la pierre et inscrits dans la reconstitution des logements démolis dans le cadre de la création de la L2.

Ce projet, en ce qui concerne les 41 logements PLUS, a fait l'objet d'une décision de subvention et d'agrément de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en date du 17 décembre 2012.

Le coût prévisionnel s'élève à 5 974 612 Euros TTC pour les 41 logements PLUS soit 2 100 Euros par m² de surface utile et 145 722 Euros par logement.

La participation de la Ville est sollicitée à hauteur de 5 000 Euros par logement soit 205 000 Euros pour les 41 logements PLUS.

Cette subvention municipale impactera l'autorisation de programme affectée à l'aide à la pierre.

Le reste du financement est assuré par des subventions de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole par délégation de l'Etat dont une pour surcharge foncière, des fonds propres et un recours à l'emprunt.

Cette opération répond aux objectifs fixés par :

- « l'Engagement Municipal pour le Logement » (EML) approuvé par délibération du 17 juillet 2006, qui participera à favoriser l'atteinte des objectifs du Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole adopté le 14 décembre 2012 sur avis favorable des communes membres.

- la délibération du 15 décembre 2008 relative au renforcement de la politique municipale en faveur de l'EML.

- la délibération du 6 décembre 2010 approuvant l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

- les délibérations du 7 octobre 2013 et du 15 décembre 2014 relatives à la prorogation de l'EML 2011 et l'actualisation du dispositif d'aide à la production de logements sociaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'URBANISME
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE**ARTICLE 1**

Sont approuvées la participation de la Ville d'un montant de 205 000 Euros pour l'acquisition en VEFA de 41 logements sociaux PLUS sis « Les Docks libres » rue René Cassin/boulevard National 3^{ème} arrondissement par la SA d'HLM LOGIREM et la convention de financement ci-annexée.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et à solliciter, le cas échéant, des subventions du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU).

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0039/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas-Oliviers-Mimosas - 13ème arrondissement - Saint Barthélémy - 14ème arrondissement - Subventions à Habitat Marseille Provence au titre de l'année 2013.

15-27172-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°87/614/UCV du 23 novembre 1987, le Conseil Municipal a approuvé les conventions pour la gestion des espaces extérieurs, propriété de la Ville, des groupes Lilas- Oliviers (n°88/038) et Saint Barthélémy (n°88/039), par l'Office Public de l'Habitat, Habitat Marseille Provence.

Ces conventions définissent les modalités de gestion des terrains aménagés à l'époque dans le cadre des opérations de développement social des quartiers. En contrepartie des missions de maintenance des sites et des équipements, d'entretien et de surveillance de ces terrains, l'Office Public de l'Habitat, Habitat Marseille Provence perçoit une participation financière de la Ville

Le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur l'attribution de ces participations en faveur de l'Office Public de l'Habitat, Habitat Marseille Provence.

Par délibération n°14/0285/UAGP du 30 juin 2014 le Conseil Municipal a reconduit, pour les groupes Oliviers Lilas Mimosas et Saint Barthélémy les montants des subventions attribués en 2013 au titre des dépenses réalisées en 2012. Or, les dépenses réalisées par Habitat Marseille Provence en 2013 pour les deux groupes ont été moins importantes, il convient donc de préciser les montants des subventions qui seront réellement versés par la Ville à Habitat Marseille Provence.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer à Habitat Marseille Provence les montants des subventions suivants, au titre des prestations réalisées en 2013 pour la gestion des espaces extérieurs :

Groupes	Montants des subventions (en Euros)
Lilas- Oliviers- Mimosas	22 472,08
Saint Barthélémy	21 495,26

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°87/614/UCV DU
23 NOVEMBRE 1987
VU LA DELIBERATION N°95/404/HCV DU 21 AVRIL 1995**

VU LA DELIBERATION N°14/0285/UAGP DU**30 JUIN 2014****VU LES CONVENTIONS N°88/038, N°88/039, N°95/284, N°95/285, N°95/286, N°95/287, N°95/288****OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS****DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée, au titre des dépenses réalisées en 2013, l'attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion des espaces extérieurs, des groupes Lilas Oliviers Mimosas et Saint Barthélémy, définie dans les conventions de gestion n°88/038 et 88/039 pour les montants ci-après :

Groupes	Montants des subventions (en Euros)
Lilas- Oliviers- Mimosas	22 472,08
Saint Barthélémy	21 495,26

Ces montants annulent et remplacent les montants approuvés par délibération n°14/0285/UAGP du 30 juin 2014.

ARTICLE 2 Les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au budget de fonctionnement 2015 - nature 65737 - fonction 72.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0040/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - MAISON DU LOGEMENT - Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

15-27193-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

C'est à travers son Engagement Municipal pour le Logement que la Ville de Marseille a affirmé en juillet 2006 sa volonté d'intervenir pour que chaque marseillais puisse trouver un logement adapté à ses souhaits et moyens.

Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'un chèque premier logement (CPL) destiné à des ménages dont les revenus fiscaux de référence mentionnés sur leur avis d'imposition sont situés en dessous du plafond du PLS et primo-accédants dans des logements neufs ou anciens, sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette aide consiste en l'octroi aux ménages bénéficiaires d'une subvention qui, conjuguée à l'effort des banques partenaires d'un même montant moyen, permet d'intervenir en diminution des remboursements mensuels dus par le ménage au titre du remboursement de son prêt principal à taux fixe :

- pendant les cinq premières années pour ce qui concerne la somme apportée par la Ville,
- pendant les dix premières années en ce qui concerne l'apport de la banque partenaire.

L'aide de la Ville est modulable entre 2 000 Euros et 6 000 Euros en fonction de la performance énergétique du logement et de la composition du ménage primo accédant.

Depuis la dernière décision attributive (délibération n°14/0855/UAGP du 15 décembre 2014), 36 nouveaux prêts, dont 9 pour une acquisition dans l'ancien et 27 dans le neuf, ont été accordés portant ainsi, depuis la signature d'une convention cadre avec les quatre banques partenaires, à 4 797 dont 1 902 pour des logements anciens, le nombre de chèques premier logement accordés à des

primo-accédants. Parmi ces 36 prêts accordés au titre du Chèque Premier Logement 2011-2014, 3 ont été accordés par la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC), 9 par le Crédit Agricole Alpes Provence (CA), et 24 par le Crédit Foncier (CF), à des ménages bénéficiaires du dispositif et pouvant justifier d'un certificat d'éligibilité délivré en 2012, 2013 et 2014 établi par la Maison du Logement de la Ville de Marseille.

Les listes des bénéficiaires, des biens en cours d'acquisition et le montant de la subvention accordée sont joints en annexes. Le versement de l'aide de la Ville aux bénéficiaires sera effectué par la CEPAC, le CA et le CF.

4 bénéficiaires de CPL au titre de délibérations antérieures ont fait évoluer leur projet.

Par délibération n°14/0045/UAGP du 28 avril 2014, une subvention d'un montant de 3 000 Euros a été accordée à Monsieur Faye Momadou pour son projet d'acquisition d'un logement neuf au «Parc» de Promogim. Le Crédit Foncier nous a informé de l'annulation de son dossier. L'annulation de l'aide qui devait être versée au Crédit Foncier est proposée.

Par délibération n°14/0287/UAGP du 30 juin 2014, une subvention d'un montant de 3 000 Euros a été accordée à Monsieur Collard Thomas pour son projet d'acquisition d'un logement ancien 13, rue Poirier 2^{ème} arrondissement. Ce dernier nous a informé de l'annulation de la vente. L'annulation de l'aide qui devait être versée au Crédit Foncier est proposée.

Par délibération n°14/0045/UAGP du 28 avril 2014, une subvention d'un montant de 6 000 Euros a été accordée à Monsieur et Madame Moumen Mohamed pour leur projet d'acquisition d'un logement neuf au «Parc» de Promogim. Le Crédit Foncier nous a informé de l'annulation de l'offre de prêt. L'annulation de l'aide qui devait être versée au Crédit Foncier est proposée.

Par délibération n°14/0287/UAGP du 30 juin 2014, une subvention d'un montant de 3 000 Euros a été accordée à Monsieur Boussad Ali pour son projet d'acquisition d'un logement neuf au «Parc» de Promogim. Ce dernier sollicite un nouveau Chèque pour acquérir un logement neuf au «Cœur Village» de Bouygues Immobilier. L'annulation de l'aide versée au Crédit Foncier est proposée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

VU LA DELIBERATION N°08/1214/SOSP DU**15 DECEMBRE 2008****VU LA DELIBERATION N°08/1215/SOSP DU****15 DECEMBRE 2008****VU LA DELIBERATION N°08/1216/SOSP DU****15 DECEMBRE 2008****VU LA DELIBERATION N°09/1221/SOSP DU****16 NOVEMBRE 2009****VU LA DELIBERATION N°10/0058/SOSP DU****8 FEVRIER 2010****VU LA DELIBERATION N°14/0045/UAGP DU****28 AVRIL 2014****VU LA DELIBERATION N°14/0287/UAGP DU****30 JUIN 2014****VU LA DELIBERATION N°14/0855/UAGP DU****15 DECEMBRE 2014****OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS****DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions aux primo-accédants selon les états ci-annexés pour un montant total de 135 000 Euros.

ARTICLE 2 Les subventions seront versées à la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC) (annexe 1) pour un montant de 8 000 Euros, au Crédit Foncier (CF) (annexe 2) pour un montant de 89 000 Euros et au Crédit Agricole Alpes Provence (CA) (Annexe 3) pour un montant de 38 000 Euros, sur production de la copie de l'avenant ou de l'offre de prêt signée par les ménages bénéficiaires.

ARTICLE 3 La dépense totale d'un montant de 135 000 Euros sera imputée au budget d'investissement sur la nature 20422 - fonction 824.

ARTICLE 4 En cas de vente du logement dans les cinq ans suivant l'acquisition, la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse, le Crédit Agricole Alpes Provence et le Crédit Foncier rembourseront la Ville de Marseille au prorata temporis.

ARTICLE 5 La subvention d'un montant de 3 000 Euros accordée à Monsieur Faye Momadou par délibération n°14/0045/UAGP du 28 avril 2014 est annulée. Le détail est joint en annexe 2bis.

ARTICLE 6 La subvention d'un montant de 3 000 Euros accordée à Monsieur Collard Thomas par délibération n°14/0287/UAGP du 30 juin 2014 est annulée. Le détail est joint en annexe 2 bis.

ARTICLE 7 La subvention d'un montant de 6 000 Euros accordée à Monsieur et Madame Moumen Mohamed par délibération n°14/0045/UAGP du 28 avril 2014 est annulée. Le détail est joint en annexe 2 bis.

ARTICLE 8 La subvention d'un montant de 3 000 Euros accordée à Monsieur Boussard Ali par délibération n°14/0287/UAGP du 30 juin 2014 est annulée. Le détail est joint en annexe 2 bis.

ARTICLE 9 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) pour les dossiers éligibles.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0041/UAGP

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Subventions aux propriétaires privés - Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAHD) Lot n°2 - Programme d'Intérêt Général communautaire - Dispositions diverses.

15-27194-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a créé des dispositifs d'aide à la réhabilitation de l'habitat ancien privé et a notamment adhéré au Programme d'Intérêt Général Communautaire.

Il est proposé de valider l'octroi des subventions aux propriétaires examinées dans ce contexte.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire, il est proposé de subventionner 16 dossiers pour un montant de 15 000 Euros correspondant à 16 primes soit 4 primes de 500 Euros pour l'amélioration de la performance énergétique du logement, 10 primes de 1 000 Euros pour l'adaptation du logement à la perte de mobilité et 2 primes de sortie de vacance avec remise sur le marché de logement conventionné. Les bénéficiaires sont 14 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs. Au total 16 logements sont améliorés.

Le détail des dossiers est joint en annexe 1.

L'octroi et le versement des subventions sont subordonnés à l'obtention des aides de l'ANAH déléguées à MPM, au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi.

Dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé lot n°2, il est proposé la prorogation d'une année de la subvention de 160 048,38 Euros accordée à Urbanis Aménagement par délibération n°12/1111/SOSP du 8 octobre 2012 pour la réhabilitation d'un immeuble de 10 logements conventionnés sis 10, boulevard des Italiens dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, les travaux de réhabilitation ayant pris du retard par rapport au planning initial.

Le détail du dossier est joint en annexe 2.

Dans le cadre du Programme d'intérêt Général Communautaire un dossier appelle une régularisation suite à une erreur de plume. Le libellé du bénéficiaire du dossier de subvention n°013012308, 77, avenue de la Corse appelle une rectification pour permettre le paiement par le trésorier à Defendidi Claire est substitué Defendini Claire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU LA DELIBERATION N°11/0639/SOSP DU
27 JUIN 2011**

**VU LA DELIBERATION N°13/1318/SOSP DU
9 DECEMBRE 2013**

**VU LA DELIBERATION N°14/0857/UAGP DU
15 DECEMBRE 2014**

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés dont les listes sont jointes en annexe 1

Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé
Programme d'Intérêt Général	16	15 000 Euros
Total	16	15 000 Euros

ARTICLE 2 Les travaux subventionnés doivent être commencés dans le délai d'un an et réalisés dans le délai de deux ans à compter de la notification de la subvention.

Les travaux subventionnés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général peuvent avoir été engagés ou achevés avant l'engagement des présentes participations de la Ville.

ARTICLE 3 Les subventions, visées à l'article 1 ci-dessus, seront versées après contrôle de l'exécution des travaux subventionnés, la production de factures et autorisations administratives correspondantes, et le respect par le bénéficiaire de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi, notamment la réservation d'un droit de désignation des locataires par la Ville. Le cas échéant, ces versements seront minorés au prorata des travaux effectivement réalisés.

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes versées directement par la Ville de Marseille pour un montant de 15 000 Euros seront imputées aux budgets 2015 et suivants – nature 20422.

ARTICLE 5 Est approuvé dans le cadre de l'OAHD lot n°2 la prorogation d'une année – soit jusqu'au 15 février 2016 – de la validité de la subvention accordée à Urbanis Aménagement pour des travaux à effectuer au 10, boulevard des Italiens dans le 15^{ème} arrondissement. Le détail de ce dossier est joint en annexe 2.

ARTICLE 6 Le nom du bénéficiaire de la subvention de 500 Euros engagée dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire par délibération n°14/0857/UAGP du 15 décembre 2014 sous le n°013012308, est rectifié de Defendidi Claire en Defendini Claire.

ARTICLE 7 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions du Fonds d'Aménagement Urbain pour les dossiers éligibles.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0042/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - Accompagnement des ménages occupants en copropriétés dégradées - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement n°2014-80159 passée avec l'association Compagnons Bâisseurs Provence.

15-27224-DAH

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°13/1407/SOSP du 9 décembre 2013, la Ville a accordé une subvention de 120 000 Euros aux Compagnons Bâisseurs Provence, soit 30% d'un coût total de 403 600 Euros pour un projet d'accompagnement des habitants de certaines copropriétés dégradées pour des travaux d'entretien urgents consistant à assister les occupants, locataires ou propriétaires, dans un projet d'auto-réhabilitation de leur logement. Cette démarche sert de support à des actions de sensibilisation sur l'entretien d'un logement.

Cette action a démarré effectivement le 15 février 2014 avec un développement progressif sur 7 copropriétés en difficulté. Au 30 septembre 2014, elle avait permis de mener : 11 diagnostics techniques de logements, 8 interventions auprès de ménages sur le thème de la précarité énergétique, 9 réunions techniques et d'animation des intervenants sur les copropriétés concernées, et enfin, 11 chantiers d'auto réhabilitation accompagnée dans des logements dont 7 étaient terminés.

Cette action n'a pu se développer pleinement qu'après une période de mise au point de plusieurs mois. Aussi, face à ces résultats encourageants, il est proposé, à budget constant, de proroger cette convention jusqu'au 31 décembre 2015 et d'ajuster les modalités de versement de la subvention de la Ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°13/1407/SOSP DU
9 DECEMBRE 2013
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant 1 à la convention de financement joint en annexe.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cet avenant et tous les actes afférents.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0043/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Projet de Renouvellement Urbain de la Savine - Concession d'aménagement passée avec la SOLEAM - Poursuite de la concertation publique.

15-27213-DAH

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine et de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet Métropolitain, au Patrimoine municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°08/0127/EHCV du 1^{er} février 2008, la Ville a approuvé le programme et la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine (PRU) de la Savine dans le 15^{ème} arrondissement. Cette convention a été signée le 30 mars 2009 par l'ANRU, la Ville et les partenaires locaux.

Les objectifs du projet de rénovation urbaine de la Savine :

Ce projet de rénovation urbaine va permettre de créer une centralité au bas du vallon des Tuves, au carrefour avec le boulevard du Bosphore, composée de programmes de logements, de commerces, de services et d'équipements publics.

Il prévoit également de mieux connecter le site haut de la Savine avec le tissu urbain environnant par la création d'un parc urbain et la réalisation de nouvelles constructions en lisière de cet équipement public.

Face à la complexité du projet comportant de la maîtrise foncière, des travaux d'aménagement, de la commercialisation, la Ville de Marseille, par délibération du conseil municipal du 17 octobre 2011, l'a confié en partie, sur le site bas de la Savine, à la SPL SOLEAM par une concession d'aménagement d'une durée de sept ans afin de développer un programme de 12 700m² de surface de planchers de logements, 2 475m² de commerces et d'activités et de réaliser une part des équipements publics nécessaires.

En 2010 les diagnostics préalables aux chantiers de réhabilitation du parc de logements de la cité de la Savine ont révélé la présence d'amiante dans les joints des cloisons des appartements qui a conduit les acteurs publics à redéfinir une stratégie d'intervention et à envisager la démolition massive du site haut de la Savine et la réhabilitation des logements du groupe de la petite Savine.

Ce changement d'orientation du PRU a conduit le GIP Marseille Rénovation Urbaine (MRU) à lancer une étude urbaine en 2012 menée par le Cabinet GERME & JAM, et à étudier les conditions financières de mise en œuvre d'un nouveau projet. En l'attente des conclusions, l'intervention de l'aménageur SOLEAM sur le projet initial n'a pas commencé.

Les nouvelles orientations du projet ont été validées par les partenaires lors du conseil d'administration du GIP MRU de février 2013 avec une reconfiguration progressive du quartier qui s'étalera sur une quinzaine d'années et sera accompagnée d'un volet social renforcé.

A l'issue de la présentation de ces éléments lors d'une réunion technique partenariale le 15 juillet 2013, l'ANRU a souhaité mener une expertise sur les conditions temporelles et financières de la mise en œuvre du nouveau PRU.

Cette étude a permis de définir le contenu d'une première phase de réalisation du projet à court terme dont les objectifs sont le relogement des habitants et l'amorce d'une transformation urbaine du territoire ; la seconde phase du projet à échéance de 2026 permettra de renforcer et diversifier l'offre en logement sur un périmètre élargi au plateau de la Savine et le long du boulevard du Bosphore.

Le programme du PRU prévu en phase 1 de réalisation comprend :

- la démolition de 389 logements sur le site haut de la Savine,
- la création d'un nouveau centre urbain sur le site bas au vallon des Tuves, avec des logements, des commerces et des équipements publics,
- l'aménagement du parc du canal,
- le réaménagement des espaces publics et des voiries dans le périmètre de la phase 1,
- la construction de logements qui seront implantés en bordure du parc, le long du boulevard circulaire,
- et la construction de logements sociaux dans d'autres quartiers de Marseille pour compléter l'offre locative sociale suite aux démolitions.

Le programme du PRU envisagé en phase 2 comprend :

- la démolition des derniers bâtiments du site haut de la Savine,
- la construction de logements sociaux et en accession libre,
- la réalisation d'espaces publics et de travaux de voiries,
- et la réalisation d'un nouveau groupe scolaire.

Le plan de financement pour la mise en œuvre d'un nouveau programme en phase 1 reste à contractualiser par avenant à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du PRU, les partenaires locaux devant donner leur accord sur l'augmentation de leur participation financière respective.

Les opérations d'aménagement pour la réalisation de la phase 1 du PRU seront alors confiées à la SOLEAM par un avenant à la convention de concession.

- Les modalités de la concertation

Dans le cadre de la concession il avait été prévu, par délibération du Conseil Municipal, en 2011, les modalités de la concertation sur le projet d'aménagement au titre de l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme comprenant deux réunions publiques et un mois d'exposition avec recueil des observations du public.

Or, depuis, les orientations du projet ont évolué de manière substantielle et la loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié l'article L 300.2 pour soumettre les projets de renouvellement urbain à la concertation.

Depuis 2008 et tout au long des réflexions relatives au nouveau projet de rénovation urbaine le GIP MRU a mis en place un ensemble de dispositifs qui contribue à mener une concertation auprès des habitants et des associations présentes sur ce territoire avec l'ouverture d'une permanence, la tenue d'ateliers et de réunions thématiques. Depuis juillet 2013 le journal de la Savine qui est un bulletin d'information est diffusé localement, quatre exemplaires étant déjà parus.

La concertation va se poursuivre en 2015, elle reposera sur des dispositifs d'information et d'échange composés de la Maison du projet qui constituera un lieu de diffusion des informations et qui sera ouverte à La Savine d'ici mi - 2015. Seront présentés l'ensemble des éléments d'information de base nécessaires à la compréhension et à l'appropriation du projet : objectifs, programme, parti pris architecturaux et urbains, phasage opérationnel, acteurs... La Maison du projet délivrera également une information sur la concertation pour en rappeler les modalités et l'actualité (programme des réunions et ateliers, comptes rendus synthétiques consultables sur place).

Matériellement, l'information pourra s'appuyer :

- sur des panneaux d'affichages, une maquette du quartier évolutive permettant de visualiser le programme d'aménagement et son avancement,
- des permanences régulières d'information afin de recevoir les personnes désireuses de s'informer du projet ou de faire part de leurs observations ou préoccupations particulières,
- un journal d'information trimestriel « Aujourd'hui/Demain » diffusé auprès de la population qui intégrera notamment les informations liées au processus d'aménagement,

- des réunions avec des représentants identifiés, des habitants et des professionnels du quartier pour permettre de préparer les réunions publiques ou les ateliers,
- des réunions publiques pour aborder avec les habitants les principaux sujets de discussion autour du projet d'aménagement,

- des ateliers thématiques qui vont accueillir toute personne mobilisée autour d'un sujet particulier permettant un approfondissement et un suivi des points mis au débat qui ne peuvent avoir lieu dans les autres cadres d'échanges.

Il est proposé que notre assemblée approuve les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de la concertation conduite par la Ville avec l'appui technique du GIP-MRU qui va se poursuivre tout au long de l'élaboration du PRU, tels que décrits dans le présent rapport.

Il sera ensuite proposé à votre assemblée d'approuver un bilan d'étape de cette concertation pour la partie du projet qui sera mise en œuvre en première phase du PRU de la Savine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'URBANISME
VU LA DELIBERATION N°08/0127/EHCV DU
1ER FEVRIER 2008
VU LA CONSULTATION DU CONSEIL DES 15EME ET
16EME ARRONDISSEMENTS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Sont approuvés les objectifs poursuivis par le projet de rénovation urbaine de la Savine et les modalités de la concertation relative à ce projet conduite par la Ville avec l'appui technique du GIP MRU, tels que décrits dans l'exposé ci-dessus.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0044/UAGP

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

**DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Projet Centre-
Ville - Opération Grand Centre-Ville - Concession
d'aménagement n°11/0136 passée entre la Ville de
Marseille et la SOLEAM - Inscription des rues Saint-
Ferréol et Paradis au titre des axes de ravalement
prioritaires de l'Opération Grand Centre Ville -
Approbation de l'avenant n°4 à la concession
d'aménagement.**

15-27195-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Grand Centre Ville, de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine et de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet Métropolitain, au Patrimoine Municipal et Foncier soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°10/0941/DEVD du 25 octobre 2010, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de l'Opération Grand Centre-Ville. Trente cinq pôles de renouvellement urbain ont été identifiés à l'intérieur du périmètre de cette opération qui doit permettre, sur la période 2011-2021, le traitement par réhabilitation, reconstruction ou démolition/reconstruction d'îlots urbains complets. Quinze axes de ravalement de façade sur des axes stratégiques doivent permettre de compléter cette

opération ; ce nombre ayant été porté à seize avec l'ajout du cours Pierre Puget par délibération n°13/0939/SOSP du 7 octobre 2013.

Par délibération n°10/1142/SOSP du 6 décembre 2010, la Ville a confié la réalisation de cette opération à la société publique locale SOLEAM, par concession d'aménagement n°11/0136.

Aujourd'hui, alors que de grands équipements commerciaux viennent drainer une nouvelle chalandise à Marseille, il est important de conforter l'attractivité du centre historique de notre Ville et de développer sa spécificité commerciale, en complémentarité avec les nouveaux centres de consommation tels que les Terrasses du Port ou le futur Centre Commercial du Prado.

En accompagnement d'interventions menées sur l'espace public par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM), telles que la très récente restauration de la rue Saint-Ferréol et la requalification de la rue Paradis programmée en 2015/2016 entre la Canebière et la place Estrangin, la Ville souhaite inscrire ces deux rues comme deux nouveaux axes prioritaires de ravalement dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville. Un plan de ces deux axes figure en annexe n°1 au présent rapport.

Cette mesure permettra de lancer de nouvelles campagnes d'injonctions, participant ainsi à l'embellissement de l'hypercentre pour lui rendre tout son attrait, venant ainsi compléter les campagnes en cours sur la Canebière et le cours Pierre Puget, et celle qui est projetée sur la rue de Rome ; autant de rues qui sont déjà au nombre des axes prioritaires de l'Opération Grand Centre-Ville.

Les calendriers, de lancement de campagne par la Ville et d'aménagement de l'espace public par la CUMPM, seront étroitement mis en corrélation pour éviter tout chevauchement entre les différentes phases chantiers, minimisant ainsi les nuisances que pourraient ponctuellement subir les commerçants et les riverains.

Après consultation des membres du Comité de Pilotage de l'Opération Grand Centre-Ville, lesquels ont été renouvelés par délibération n°14/0046/EFAG du 28 avril 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la concession n°11/0136, ci-annexé, concernant l'inscription de la rue Paradis (entre la Canebière au cours Pierre Puget) et de la rue Saint-Ferréol dans les 1^{er} et 6^{ème} arrondissements, parmi les axes de ravalement prioritaires de l'Opération Grand Centre-Ville concédée à la SOLEAM afin de bénéficier des moyens de facilitation suivants :

- rendre les travaux de ravalement éligibles au dispositif de subventions municipales,
- apporter au Service de l'Espace Urbain l'appui technique de l'équipe de la SOLEAM,
- recourir éventuellement aux travaux d'office en cas de carence des propriétaires.

Ces dispositions sont prévues à budget constant pour la Ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°10/0941/DEVD DU 25 OCTOBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°10/1142/SOSP DU 6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°13/0939/SOSP DU 7 OCTOBRE 2013
VU LA DELIBERATION N°14/0046/EFAG DU 28 AVRIL 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe d'inscrire les rues Saint-Ferréol et Paradis (entre la Canebière et le Cours Puget) dans les 1^{er} et 6^{ème} arrondissements comme axes prioritaires de l'Opération Grand Centre-Ville, sur les sections portées au plan ci-annexé (n°1).

ARTICLE 2 Les injonctions de ravalement sur ces nouveaux axes rendront les projets des propriétaires concernés éligibles au dispositif de subventions municipales mis en place dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville.

ARTICLE 3 Est approuvé l'avenant n°4, à la concession n°11/0136, en annexe 2, habilitant la SOLEAM à exercer les missions afférentes aux campagnes de ravalement de façades des axes prioritaires de l'Opération Grand Centre-Ville sur ces deux nouveaux axes.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire, ou ses représentants, sont habilités chacun pour ce qui concerne sa délégation, à signer les actes permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0045/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Récapitulatif des mises à disposition gratuites de la salle d'expositions du Parc du 26^{ème} Centenaire, accordées par Monsieur le Maire pour l'année 2014.

15-27199-DEEU

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En vertu des dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance.

Par délibération n°04/1131/TUGE du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à pouvoir accorder six mises à disposition gratuites de la salle d'expositions du Parc du 26^{ème} Centenaire par an, sous réserve que les manifestations concernées s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle et/ou participent au rayonnement de la Ville.

La délibération n°12/1132/DEVD du 10 décembre 2012 a porté à dix le nombre des mises à disposition gratuites relevant de la seule décision de Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions de la délibération du 13 décembre 2004 précitée, un compte-rendu des décisions récapitulant les cas de gratuité doit être soumis annuellement au Conseil Municipal.

C'est pourquoi, il est proposé d'approuver le tableau récapitulatif ci-après des trois mises à disposition gratuites de la salle d'expositions du Parc du 26^{ème} Centenaire accordées par Monsieur le Maire pour l'année 2014.

Demandeur	Nature	Motif	Date	Durée	Coût estimatif
CIQ Castellane	Association d'intérêt général	Journées culturelles de printemps	10/9 - 14/9	5 jours	Base tarif réduit : 1 320 Euros
ASSOM	Association d'intérêt général	Ateliers culturels étudiants	26/9 - 28/9	3 jours	Base plein tarif : 1 008 Euros
Les amis de Terra Seca	Association d'intérêt général	Conférences et projections de documentaires botaniques (délibération n°14/0468 du 10 octobre 2014)	21/11 - 23/11	2,5 jours	Base plein tarif : 1 500 Euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES
VU LA DELIBERATION N°04/1131/TUGE DU 13 DECEMBRE 2004
VU LA DELIBERATION N°12/1132/DEVD DU 10 DECEMBRE 2012
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est approuvé le tableau ci-dessous relatif aux mises à disposition gratuites de la salle d'expositions du Parc du 26^{ème} Centenaire accordées par Monsieur le Maire pour l'année 2014.

Demandeur	Nature	Motif	Date	Durée	Coût estimatif
CIQ Castellane	Association d'intérêt général	Journées culturelles de printemps	10/9 - 14/9	5 jours	Base tarif réduit : 1 320 Euros
ASSOM	Association d'intérêt général	Ateliers culturels étudiants	26/9 - 28/9	3 jours	Base plein tarif : 1 008 Euros
Les amis de Terra Seca	Association d'intérêt général	Conférences et projections de documentaires botaniques	21/11 - 23/11	2,5 jours	Base plein tarif : 1 500 Euros

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0046/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Colinéo.

15-27201-DEEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Espaces Naturels et aux Parcs et Jardins, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'association Colinéo a pour but la préservation de l'environnement ainsi que la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Cette association bénéficie depuis plusieurs années d'une convention d'occupation précaire l'autorisant à occuper trois pièces, d'une surface totale de 30 m², au premier étage du Relais Nature de Saint-Joseph, propriété communale sise 64, boulevard Simon-Bolivar, 13014 Marseille. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à charge pour l'Association d'entretenir les locaux et installations, objet de la convention.

La précédente convention, prévue pour une durée d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction, étant arrivée à échéance le 31 décembre 2014, la Ville de Marseille souhaite conclure une nouvelle convention pour une durée maximale de deux ans.

Le présent rapport a donc pour objet l'approbation d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention d'occupation précaire à titre gratuit ci-annexée, à passer avec l'association Colinéo pour une durée maximale de deux ans, correspondant à un avantage en nature de 1 000 Euros par an.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0047/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion du Relais-Nature de Saint Joseph 14ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°09/0282.

15-27231-DEEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Espaces Naturels et aux Parcs et Jardins, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et de sensibilisation des scolaires à la protection de la nature, la Ville de Marseille a décidé en 1980 de créer des Fermes Pédagogiques et des Relais-Nature. Ces derniers équipements, axés sur la découverte de la nature et du jardinage, ont été définis par la Circulaire Ministérielle du 3 juin 1980.

Le Relais-Nature de Saint Joseph, situé au 64, boulevard Simon Bolivar – 13014 Marseille, a démarré ses activités en 1982.

Il propose des activités de jardinage (potager, verger et serres), d'observations des cycles de la nature au jardin (faune, flore), de sensibilisation à la problématique des déchets.

La Ville de Marseille en a confié la gestion et l'animation à un délégataire, l'association « Comité d'Animation et d'Intérêt du Relais-Nature » (CAIRN), par convention n°09/0282, approuvée par délibération n°09/0031/DEVD du 9 février 2009.

Cette convention notifiée le 9 mars 2009 arrive à échéance le 8 mars 2015.

Le calendrier de la procédure de renouvellement de cette délégation ayant dû être revu face à des contraintes de mise en œuvre, la procédure en cours ne pourra trouver son aboutissement avant le terme du contrat.

Afin d'assurer la continuité du Service Public, il est donc proposé au Conseil Municipal de prolonger par avenant la convention en cours pour une durée maximale de six mois, conformément aux dispositions de l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'actuelle convention prenant automatiquement fin à la notification de la nouvelle convention si celle-ci venait à intervenir avant l'expiration du délai.

Le montant de la participation financière due par la Ville de Marseille pour cette période supplémentaire, qui s'élèvera au maximum à 21 287, 27 Euros (pour une durée de six mois), sera calculée au prorata temporis de la durée réelle de la prolongation.

La prolongation du contrat de Délégation de Service Public entraînant une augmentation de plus de 5% du montant global, l'avenant susvisé a été présenté à la Commission de Délégation de Service Public, conformément à l'article L1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a émis un avis favorable en séance du 27 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU L'AVIS DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC DU 27 JANVIER 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention n°09/0282 de Délégation de Service Public relative à la gestion et l'animation du Relais Nature de Saint-Joseph passée entre la Ville de Marseille et l'association « Comité d'Animation et d'Intérêt du Relais Nature » (CAIRN), qui prolonge la convention actuelle pour une durée maximale de six mois, cette prolongation prenant automatiquement fin à la notification de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, si celle-ci venait à intervenir avant l'expiration du délai.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cet avenant et tout autre document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 Est autorisé le versement de la participation financière de la Ville de Marseille, telle que prévue dans la convention n°09/0282, au prorata temporis de la durée d'exploitation prolongée.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget 2015 - nature 67443 - fonction 810 - code action IB 16110572.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0048/DDCV

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE
PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET
DES HANDICAPES - Octroi d'un avantage en nature au
bénéfice de l'Association Arpsydémio au titre de l'année
2015.**

15-27170-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Hygiène et à la Santé, aux Personnes Handicapées, à la maladie d'Alzheimer, au Sida et à la Toxicomanie, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'Association de Recherche en Psychiatrie et en Epidémiologie (Arpsydémio), créée en juin 1999 est une association de professionnels, d'usagers de la psychiatrie, de parents et d'amis qui s'implique depuis des années dans de nombreux domaines portant sur les questions de santé mentale dans la cité.

Ses objectifs sont multiples :

- développer des axes de prévention,
- informer le public sur les questions de santé mentale,
- changer les représentations de la psychiatrie souvent négatives affectant les personnes souffrant de troubles psychiatriques et leurs proches,
- développer le partenariat avec les usagers, les familles, les politiques, les acteurs sociaux, le milieu associatif, etc,
- proposer des actions de formation,
- favoriser les échanges et les liens entre professionnels du bassin méditerranéen.

Plusieurs de ces actions sont soutenues ou portées par le Conseil d'Orientation en Santé Mentale (COSM) de la Ville de Marseille.

En particulier, c'est Arpsydémio qui organise chaque année les Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) pour notre territoire. Ces SISM représentent un enjeu important pour la lutte contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques.

En 2014 le COSM a décidé de soutenir l'association Arpsydémio dans cette mission vis-à-vis des SISM, et en particulier, de l'aider dans la mise en œuvre de la communication sur les manifestations organisées pendant les SISM qui se dérouleront, en 2015, du 16 au 29 mars.

Cette semaine d'information 2015 est axée sur "les adolescents d'aujourd'hui" et sera placée sous le signe des échanges avec des spécialistes issus de disciplines différentes, et permettra de contribuer à un état des lieux des pratiques en particulier des partenariats auprès des adolescents et de permettre l'expression de parents voire, d'adolescents sur les questions que posent cette période cruciale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé l'octroi d'un avantage en nature évalué à un montant maximum de 2 000 Euros, au bénéfice de l'association Arpsydémio pour l'impression de divers documents supports dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale "Les adolescents d'aujourd'hui".

ARTICLE 2 Cet avantage en nature sera valorisé dans les comptes de l'association Arpsydémio et sera inscrit au Compte Administratif de la Ville de Marseille.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0049/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME - Politique de la Mer et du Littoral - Approbation d'une convention avec le Festival Mondial de l'Image Sous-Marine (FMISM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

15-27218-DMLN

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à la Mer, au Littoral, au Nautisme et aux Plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Festival Mondial de l'Image Sous-Marine est une association créée en 1974. Elle a pour objet d'organiser de grandes manifestations de promotion du monde sous-marin, en lien avec des activités touristiques, sportives, culturelles et ludiques. Ce festival réunit chaque année les meilleures productions mondiales et les plus grands spécialistes du milieu subaquatique. Tout au long de ses 37 années d'existence, le Festival a par ailleurs acquis un nombre important d'œuvres qui représentent une base de données d'une richesse considérable. Il s'exporte aux quatre coins du monde, par des tournées organisées en France et à l'international, où sont projetés les films primés aux précédents festivals, avec l'objectif de promouvoir la mer et sensibiliser les hommes à la gestion des océans. A ce titre, le FMISM est partenaire de quatre Organisations Non Gouvernementales dans le monde, sous le patronage du Secrétariat d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, et du Ministère de l'Education Nationale.

Le FMISM se déroule à Marseille depuis 2009 et a décidé d'y implanter son siège ; il dure 4 jours en moyenne, durant lesquels sont proposés :

- une compétition de films et de photos (plus de 450 œuvres, 28 nationalités),
- des conférences,
- des expositions de photos, affiches, collections, innovations technologiques et productions d'œuvres par des enfants scolarisés en lien avec le monde sous-marin,
- des stands d'exposition liés au milieu subaquatique (matériel de plongée, photo et vidéo, clubs et centres de plongée, revues sous-marines...).

Le FMISM a pour ambition de devenir un élément majeur de la vie culturelle de Marseille et de pouvoir accompagner le développement du concept de « Blue Society », qui propose une vision de la société promouvant un développement durable des ressources marines par de nouvelles approches scientifiques, technologiques, économiques et sociales.

La programmation lors du festival proprement dit, et les activités d'animation et de sensibilisation mises en place pour un large public, de toutes catégories sociales confondues, comprennent :

- 1) une compétition, alliant une programmation de films et des expositions ouvertes au grand public, un Forum de l'Océan qui cherche à apporter des solutions au développement durable d'une société fortement liée à l'océan, la « Blue society », et un salon d'expositions ;
- 2) des activités de sensibilisation au travers d'interventions et événements développés tout au long de l'année, grâce notamment à un véritable travail avec les écoles, au développement d'un Jury Jeune Public, à des tournées du festival à l'échelle nationale et internationale, et à la gestion des festivals associés ;

3) une communication du festival aux niveaux local, régional et national grâce à des partenariats presse, à la recherche de sponsors internationaux, et à sa présence sur des salons professionnels.

L'objectif de cette association ainsi que les actions qu'elle envisage pour les trois prochaines années s'intègrent dans le cadre que la Ville de Marseille souhaite voir se développer en matière de valorisation du milieu maritime marseillais, et participent au développement et au rayonnement de sa politique maritime et littorale.

Il est donc proposé que la Ville de Marseille contribue financièrement à l'installation de ce festival à Marseille, et au développement de ses actions, par le biais d'une convention d'une durée de trois ans, prévoyant notamment le versement d'une subvention annuelle de 200 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

VU LA DELIBERATION N°10/1088/DEVD DU

6 DECEMBRE 2010

VU LA DELIBERATION N°11/0681/DEVD DU

27 JUIN 2011

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention triennale, ci-annexée, entre la Ville de Marseille et le FMISM.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 Est approuvé le versement au Festival Mondial de l'Image Sous-Marine d'une subvention de 200 000 Euros (deux cent mille Euros) pour l'année 2015, en application des dispositions de la convention sus-visée.

ARTICLE 4 Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015 – nature 6574.1, fonction 830 - code action IB 16114596.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0050/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - Division de la Mobilité Urbaine - Approbation de dénomination de voies.

14-27003-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué à la Circulation et au Stationnement, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Suite à l'avis favorable de la Commission de Dénomination des noms de rue, il est proposé d'adopter les dénominations de voies citées en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Sont approuvées les propositions de dénomination de voies, figurant sur le tableau ci-annexé.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0051/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Renforcement ponctuel du Bataillon de Marins-Pompiers par des associations agréées de Sécurité Civile au titre de l'année 2015.

15-27197-DSIS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de Marins-Pompiers et à la Prévention et la Gestion des Risques Urbains, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Notre ville connaît chaque année un nombre important de grandes manifestations publiques.

La dynamique issue de Marseille Provence 2013, bientôt relayée par l'Euro 2016 puis par Marseille Capitale du Sport va manifestement inscrire ce phénomène dans la durée.

Parmi toutes les questions que l'autorité municipale doit aborder à cette occasion l'une des plus prégnante est celle relative à la sécurité.

Dans ce domaine deux cas de figure sont à considérer :

- la manifestation est organisée par une entité juridiquement distincte de la sphère municipale : il appartient à l'organisateur de mettre en place, conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure un « Dispositif Prévisionnel de Secours » (DPS) dimensionné aux besoins. Le rôle de la municipalité et/ou de l'Etat consiste alors à apprécier la qualité des mesures proposées et, le cas échéant, à en imposer le renforcement ;

- la manifestation est organisée par la Ville de Marseille : l'Autorité Municipale doit dans ce cas pourvoir à l'organisation du DPS.

La présence à Marseille du Bataillon de Marins-Pompiers permet le plus souvent de faire face « en régie » à cette problématique.

En effet le statut militaire du Bataillon offre la possibilité, sans versement d'heures supplémentaires ni contraintes liées au temps de travail, de rappeler les personnels de repos nécessaires.

En dépit de cette facilité dont ne disposent pas les autres communes françaises, il peut arriver que le Bataillon ne puisse, à lui seul, assumer l'intégralité d'un DPS.

Il s'agit en particulier des cas où la situation opérationnelle suppose la mobilisation de toutes les forces vives de l'unité au profit du cœur de métier comme par exemple le 14 juillet durant « la campagne feux de forêts ».

De même les crises de sécurité intérieure ou sanitaire que connaît malheureusement de plus en plus souvent notre pays peuvent amener à réserver l'ensemble des capacités d'intervention aux opérations de secours proprement dites.

Dans ces hypothèses la loi du 13 août 2004 aujourd'hui intégrée au Code de la sécurité intérieure rend obligatoire le recours à des « associations agréées ».

Cette démarche doit être formalisée par une convention bipartite signée avec chacun des participants.

Ce document dont la trame figure en annexe, précise pour l'essentiel, l'étendue de la mission, les moyens que propose d'y affecter l'association et les conditions financières qui en découlent.

Sur ce dernier point ces associations composées de bénévoles agissent à titre gratuit mais demandent, sous forme de défraiement, le remboursement des frais qu'elles sont amenées à exposer notamment pour l'alimentation des intervenants, les consommables utilisés et le carburant des véhicules employés.

A titre indicatif le module de base, défini conformément à la réglementation, génère selon l'association engagée une dépense variant de 5 000 à 6 000 Euros par manifestation.

Il convient donc au regard du nombre de manifestations attendues, notamment au cours des étés 2015 à 2017, d'arrêter le principe de ces renforts ponctuels et de leur défraiement par la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe du renforcement ponctuel du Bataillon de Marins-Pompiers par des associations agréées de Sécurité Civile à l'occasion de manifestations publiques organisées par la Ville de Marseille.

ARTICLE 2 Ces associations seront forfaitairement défrayées en fonction du nombre de manifestations et du volume des concours humains et matériels apportés.

ARTICLE 3 Les modalités d'emploi de ces équipes et le montant des défraiements accordés feront l'objet, pour chaque manifestation d'une convention particulière entre la Ville de Marseille et l'association prestataire.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces documents dont la trame, prévue par l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 7 novembre 2006, figure en annexe au présent rapport.

ARTICLE 5 Les dépenses correspondantes seront constatées au budget primitif des années 2015 et suivantes du Bataillon de Marins-Pompiers fonction - 113 et seront intégrées au budget de chacune des manifestations.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0052/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - Approbation de la convention de partenariat avec l'association Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains.

15-27230-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de Marins-Pompiers et à la Prévention et la Gestion des Risques Urbains, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales confie au Maire le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents, les fléaux calamiteux et les pollutions de toutes natures ainsi que de pourvoir d'urgence à toutes mesures d'assistance et de secours.

L'Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains dont le siège social se trouve à Marseille, a pour objet d'accompagner les responsables urbains à faire face aux risques majeurs susceptibles d'affecter le territoire des villes :

- par l'analyse et la réduction des aléas ;
- par l'organisation de démarches de protection des personnes et des biens et en particulier en informant préventivement tous les acteurs ;
- par une gestion du droit des sols ;
- par une organisation cohérente des moyens locaux dans les situations de danger imminent ;
- par une organisation susceptible d'assurer dans les plus brefs délais le retour à la normale ;
- par la prise en compte d'un retour d'expérience susceptible d'améliorer les systèmes.

L'IPGR réseau de villes, d'experts et d'acteurs dans les divers domaines du risques constitue un lieu d'échange, de formation, de connaissances au travers de groupes thématiques dans lesquels la Ville de Marseille souhaite s'insérer pour pouvoir bénéficier de l'information complète et des compétences reconnues de l'IPGR afin d'approfondir sa propre réflexion sur ces axes et d'engager des politiques publiques plus adaptées.

Ainsi, au regard de l'intérêt général présenté par ces actions, la Ville de Marseille versera à l'Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains au titre de 2015, une participation financière d'un montant de 12 200 Euros.

En raison de contraintes administratives et financières, la délibération n°14/0768/DDCV n'a pas pu faire l'objet d'un paiement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 la délibération n°14/0768/DDCV est annulée.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention de partenariat avec l'association « Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains ».

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document concourant à la bonne exécution de cette décision.

ARTICLE 4 Est attribuée, au titre du budget 2015, une subvention d'un montant de 12 200 Euros à l'association « Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains ».

ARTICLE 5 La dépense correspondante sera imputée au Budget Primitif 2015, nature 6574-2 – fonction 114.

ARTICLE 6 La demande de liquidation de cette subvention devra parvenir, dans un délai d'un an après le vote de la présente délibération. Au-delà cette subvention sera considérée comme caduque.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0053/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Approbation d'une convention avec le MuCEM dans le cadre des Escapades Culturelles.

15-27183-DASS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale, aux Centres Sociaux et aux Maisons Pour Tous, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre, et notamment à la population qui aujourd'hui encore et pour

différentes raisons reste éloignée des lieux culturels, la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité (DASS) de la Ville de Marseille a développé « Les Escapades Culturelles ».

Dans le cadre de cette action, la DASS, en partenariat avec les équipements sociaux, des associations sociales, les différents acteurs culturels, organise le déplacement de familles des quartiers populaires de Marseille vers les lieux culturels et leur propose des visites guidées. Depuis la mise en place de ces Escapades Culturelles, de nombreuses familles marseillaises ont ainsi pu découvrir des sites et événements culturels de leur ville.

Il est aujourd'hui proposé d'étendre ces Escapades Culturelles à des visites du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM).

La convention ci-annexée définit les modalités de ce partenariat : le MuCEM s'engage à réserver des créneaux de visite entre le 1^{er} mars 2015 et le 31 décembre 2016 pour accueillir des groupes dans le cadre des Escapades Culturelles. En application de sa grille tarifaire, le MuCEM s'engage à facturer à la Ville les tarifs dédiés aux publics dits du champ social, à savoir 50 Euros pour une visite guidée générale d'1h30 par groupe, comprenant le droit d'entrée dans les espaces d'expositions (à titre d'information, le tarif réel d'une visite générale d'1h30 est de 260 Euros TTC).

Pour 2015 et 2016, le MuCEM s'engage à proposer à partir de mars 2015 quatre créneaux de visite par mois (hors période de vacances scolaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention ci-annexée entre le MuCEM et la Ville de Marseille dans le cadre des Escapades Culturelles.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0054/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Délégation de Service Public de la restauration scolaire du 1er degré - Avenant n°3 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo.

15-27171-DVSCJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a délégué à compter du 11 août 2011, la gestion du service public de la restauration scolaire du 1^{er} degré à la société Sodexo pour l'ensemble des arrondissements de la Ville.

Par avenant n°1 au contrat, notifié le 3 mars 2014, la Ville et Sodexo ont convenu, d'une part, de préciser les catégories de repas décomptés du nombre de référence contractuel et, d'autre part, de mettre en place des équipements mobiliers supplémentaires afin de tenir compte de la hausse de fréquentation connue sur les offices depuis septembre 2011.

Par avenant n°2 au contrat, approuvé par une délibération n°14/0785/CESS en date du 10 octobre 2014, la Ville et Sodexo ont convenu d'apporter des précisions concernant les modalités de règlement du prix des repas par les familles et les procédures relatives au respect des règles de vie dans les cantines ainsi que de prendre en compte la suppression par

l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) d'un indice des prix figurant dans la formule de révision des prix contractualisée.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, il est aujourd'hui nécessaire de fixer un certain nombre de points afin de permettre aux personnels travaillant dans les cantines scolaires et aux enfants qui y mangent de pouvoir bénéficier d'un service amélioré.

Ces éléments à préciser reflétant la progression de la fréquentation dans les cantines scolaires depuis le démarrage du nouveau contrat, il est nécessaire de procéder à des investissements mobiliers sur les offices où cette hausse se révèle la plus importante pour un montant de 174 574,19 Euros TTC.

Par ailleurs, la Ville a souhaité poursuivre et conclure le programme initié dès 2001 de mise en place des self-services dont l'implantation répond très positivement aux besoins des personnels et des enfants inscrits dans les cantines scolaires.

Aujourd'hui, l'école Oddo doit bénéficier de ces aménagements, pour un montant global de 48 169,18 Euros TTC.

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte, dans le cadre de cet avenant n°3, des aménagements sur les deux offices Parc Sévigné et Busserine, suite aux travaux de restructuration des deux groupes scolaires correspondants.

Le montant de ces aménagements est fixé à la somme de 102 229,83 Euros TTC.

L'ensemble de ces opérations de clôture donneront lieu à l'émission du mandat correspondant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°3 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo.

ARTICLE 2 Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget 2015, nature 67 443 - fonction 251.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer l'avenant n°3 précité et ses annexes.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0055/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire - Approbation de l'avenant n°1 à deux conventions d'objectifs pour l'année scolaire 2014-2015.

15-27192-DVSCJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille est depuis de nombreuses années engagée aux côtés des associations, des familles et de l'État afin de favoriser la réussite scolaire des enfants.

A cet effet, ont été mis en place les dispositifs Clubs de Lecture et d'Écriture Coup de Pouce pour les Cours Préparatoire depuis 1999 en partenariat avec l'Association Pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École (APFEE), et les Clubs Élémentaires de Lecture, Expression et Mathématiques (CELEM) ainsi que les Clubs de Lecture Écriture et Mathématiques (CLEM) pour les CE1.

Ces actions regroupées sous l'intitulé Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) fonctionnent par niveau de classe, durant les périodes scolaires, sous forme de groupes auxquels s'inscrivent des enfants dont les difficultés sont identifiées par leurs enseignants.

Ces actions conduites dans les quartiers sont mises en œuvre par des centres sociaux ou des Fédérations d'Éducation Populaire gestionnaires de Maisons pour Tous.

L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSÉ) qui co-finance l'action a décidé dans le cadre du Pacte pour la Sécurité et la Cohésion Sociale pour Marseille d'augmenter sa participation de 80 000 euros pour l'ouverture de clubs supplémentaires en 2014/2015. Ces nouvelles ouvertures n'ont pas pour effet d'augmenter la contribution financière de la Ville.

Dix-neuf conventions d'objectifs encadrant le fonctionnement de ce dispositif ont été approuvées par la délibération n°14/0738/ECSS du 10 octobre 2014.

Le présent rapport a pour objet d'approuver la signature de deux avenants aux conventions d'objectifs conclues avec la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL) et le Centre Social Air Bel afin de permettre l'ouverture de 5 clubs supplémentaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION 14/0738/ECSS DU
10 OCTOBRE 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les deux avenants aux conventions d'objectifs conclus avec la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL) et le Centre Social Air Bel, afin de renforcer les actions MARS durant l'année scolaire 2014/2015.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer les avenants aux conventions.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0056/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES CRECHES - Approbation de la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour la mise à disposition de composteurs dans les crèches municipales.

14-27104-DVSCJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance et aux Crèches, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille met à la disposition des familles 63 structures municipales du jeune enfant. Plus de 3 500 enfants y sont accueillis chaque année.

Afin de répondre au mieux aux besoins des parents et des enfants, notre collectivité a décidé de s'engager dans une démarche qualité. Ce projet s'appuie sur un référentiel spécifique, « Certi'Crèche », validé par l'AFNOR, applicable aux activités d'accueil collectif destinées aux enfants dès l'âge de huit semaines jusqu'à l'entrée en maternelle. La mise en œuvre d'une politique éco-responsable fait partie des engagements de ce référentiel.

Aussi, à titre expérimental, le service des crèches a sollicité les services de la Communauté Urbaine afin d'être équipé de composteurs. Ce matériel paraît particulièrement indiqué pour traiter les déchets issus de la confection des repas et de l'entretien des espaces verts des crèches.

Il répond par ailleurs aux objectifs que s'est fixée la Communauté Urbaine concernant la valorisation de la production d'ordures ménagères d'ici fin 2016 à partir d'actions définies autour de quatre axes :

sensibiliser le public à la réduction des déchets,

valoriser les biodéchets,

développer l'éco-exemplarité de la collectivité,

mobiliser les acteurs de terrain.

Les services des deux collectivités ont choisi six crèches pilotes à équiper de composteurs. Cette expérimentation permettra d'évaluer l'impact du compostage sur ces sites et d'identifier les principaux enseignements pour un développement du dispositif.

Il est donc proposé d'approuver la convention afférente destinée à fixer les droits et obligations respectifs des parties, notamment les conditions techniques et juridiques par lesquelles la Communauté Urbaine et la Ville de Marseille s'engagent à mettre en œuvre cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, conclue à titre gratuit avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relative à la mise en place du compostage dans six crèches pilotes.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de la Ville de Marseille ou son représentant, est autorisé à signer la présente convention.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0057/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES CRECHES - Approbation de la convention de partenariat tripartite avec l'association Les Restaurants du Coeur et la société SODEXO pour la collecte de denrées alimentaires auprès des familles utilisatrices des crèches municipales.

15-27217-DVSCJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance et aux Crèches, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite renforcer son aide aux familles les plus démunies en soutenant activement l'opération « Bébés Restos du Cœur » initiée par l'association « les Restaurants du Cœur ».

Pour cela, il est proposé de réaliser une collecte de denrées alimentaires pour de jeunes enfants (laits infantiles, petits pots...) auprès des familles volontaires des crèches municipales.

Cette collecte sera réalisée dans le cadre d'un partenariat avec l'association « les Restaurants du Cœur » et la société SODEXO, titulaire du marché de prestations alimentaires dans les établissements municipaux de la petite enfance.

Cette opération débutera, en mars 2015, par une campagne d'affichage dans les crèches pour sensibiliser les familles et

sera suivie par la collecte des produits grâce à l'appui logistique de la société SODEXO.

Il est donc proposé l'approbation par le Conseil Municipal de la convention, ci-jointe, qui fixe les modalités pratiques de ce partenariat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention, ci-annexée, avec l'association « les Restaurants du Cœur » et la société SODEXO, dans le cadre de l'opération de collecte de denrées alimentaires auprès des familles des crèches municipales.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0058/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Actualisation des dispositions tarifaires applicables aux Musées de Marseille, au Muséum d'Histoire Naturelle et au Jardin Botanique.

14-26443-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les dispositions tarifaires en vigueur dans les Musées de la Ville de Marseille ont fait l'objet de la délibération n°12/0331/CURI en date du 19 mars 2012 (gratuité et demi-tarif), de la délibération n°12/1091/CURI en date du 8 octobre 2012, de la délibération n°12/1389/CURI en date du 10 décembre 2012, de la délibération n°13/0632/CURI en date du 17 juin 2013 et de la délibération n°13/1060/CURI en date du 7 octobre 2013.

Suite à la refonte des musées de la Ville de Marseille et au partenariat avec le MuCEM, il est proposé de modifier les grilles tarifaires des musées, Muséum et Jardin Botanique. Ces tarifs d'entrée entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2015.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle délibération afin de modifier ces mesures, conformément aux grilles tarifaires ci-annexées.

- Collections permanentes :

Billet combiné Musée des Beaux-Arts + Muséum :

Suppression du Musée Grobet Labadié – Tarifs inchangés.

Billet combiné Musée d'Histoire + Docks Romains :

Suppression du Mémorial des Camps de la Mort - Tarifs inchangés.

Billet combiné Musée Borély + Jardin Botanique :

Suppression du Musée d'Art Contemporain en billet combiné
Plein tarif (PT) : 6 Euros - Tarif réduit (TR) : 3 Euros au lieu de PT : 9 Euros - TR : 6 Euros.

- Création du Pass Musées municipaux + Muséum + MuCEM :

PT : 45 Euros - TR : 35 Euros ;

Frais de réédition en cas de perte ou de vol : 5 Euros.

- Exposition temporaire catégorie 1 :

PT et TR : tarifs inchangés ;

TR vente en nombre (15 billets minimum) : 8 Euros au lieu de 9 Euros.

- Exposition temporaire catégorie 2 :
PT et TR : tarifs inchangés ;

TR vente en nombre (15 billets minimum) : 5 Euros au lieu de 6 Euros.

- Exposition temporaire catégorie 3 :

PT : 5 Euros au lieu de 6 Euros – TR 3 Euros au lieu de 4 Euros ;

Tarif réduit vente en nombre (15 billets minimum) : 3 Euros au lieu de 5 Euros.

- Création d'un tarif « visites Prestiges » d'un musée, de 18h30 à 20h30 (minimum de 30 personnes) :

Tarif unique : 35 Euros.

- Gratuité d'accès aux expositions permanentes et temporaires de catégorie 1, 2 et 3 avec les tickets pré-payés City-Pass.

- Modification de la gratuité des collections permanentes des Musées le dimanche matin jusqu'à 13h00 remplacée par la gratuité des Musées, du Muséum et du Jardin Botanique le 1^{er} dimanche de chaque mois.

- Remplacement de la gratuité d'accès aux expositions temporaires au bénéfice du tarif réduit pour :

- les membres de l'Association des Villes de France ;

- les artistes (AGESSA, Maison des Artistes) ;

- les enseignants .

- les enseignants de l'ESADMM (Ecole Supérieure d'Art et de Design de Marseille Méditerranée) ;

- les titulaires de la carte Ministère de la Culture ;

- les adhérents du Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille et leurs ayant-droits (carte CAS).

- Visite commentée individuelle :

Création d'un tarif unique d'appareillage au lieu de tarifs différenciés pour les collections permanentes et les expositions temporaires, catégorie 1, 2 et 3 : Adulte : 4 Euros ; Enfant de 5 à 13 ans : 2 Euros ; Enfant de moins de 5 ans : non équipé.

- Ateliers et animations :

Création d'un tarif « Visite commentée en famille » :

- Entrée enfant : 2,00 Euros + entrée au musée gratuite ;

- Entrée adulte : 4,00 Euros + billet d'entrée au musée selon la catégorie de l'exposition.

Création d'un tarif « Visite atelier en famille » :

- Entrée enfant : 5,00 Euros – TR: 1,00 Euro + billet d'entrée au musée selon la catégorie de l'exposition ;

- Entrée adulte : billet d'entrée au musée selon la catégorie de l'exposition ; suppression du tarif individuel enfant.

- Jardin Botanique :

Suppression de la location d'espaces.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU LA DELIBERATION N°12/0331/CURI DU
19 MARS 2012**

**VU LA DELIBERATION N°12/1091/CURI DU
8 OCTOBRE 2012**

**VU LA DELIBERATION N°12/1389/CURI DU
10 DECEMBRE 2012**

VU LA DELIBERATION N°13/0632/CURI DU 17 JUIN 2013

**VU LA DELIBERATION N°13/1060/CURI DU
7 OCTOBRE 2013**

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les grilles tarifaires ci-annexées relatives à l'actualisation des dispositions tarifaires applicables aux Musées de Marseille, au Muséum d'Histoire Naturelle et au Jardin Botanique.

ARTICLE 2 Les grilles tarifaires ci-annexées entreront en vigueur au 1^{er} mars 2015.

ARTICLE 3 Les recettes seront constatées sur les budgets 2015 et suivants - nature 7062 (redevances et droits des services à caractère culturel) - fonction 322, MPA 12031443.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0059/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une lettre-accord de partenariat média conclu entre la Ville de Marseille et le magazine Télérama pour l'exposition Andy Warhol - Times Capsules présentée au Musée d'Art Contemporain (MAC).

14-26451-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par l'intermédiaire du Service des Musées, la Ville de Marseille œuvre au quotidien pour la promotion du patrimoine culturel auprès du plus large public. Ainsi, les Musées de Marseille proposent tout au long de l'année une programmation riche et variée visant à assurer cette diffusion par le biais notamment d'expositions temporaires.

Le Musée d'Art Contemporain (MAC) poursuit la même démarche qui l'anime depuis sa création : faire découvrir la richesse artistique de la seconde moitié du XX^{ème} siècle avec sa collection d'œuvres remarquables, réunies depuis 20 ans, illustrant les mouvements artistiques apparus dès les années 1960 et riche de plus de 600 pièces.

Dans la dynamique de l'année Marseille-Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013, le MAC programme des grands noms de l'art contemporain, et propose jusqu'au 12 avril 2015, l'exposition « Andy WARHOL – Time Capsules ».

Afin d'accroître le public fréquentant cette exposition, la Ville de Marseille souhaite mettre en place un partenariat avec le magazine Télérama, média national culturel qualitatif à fort impact sur un lectorat très important et diversifié, qui assurera un relais performant et ciblé en région et dans la France entière.

Ainsi, le magazine Télérama propose une opération de communication et de promotion en insérant dans ses pages et sur son site internet des articles et annonces relatifs à l'exposition « Andy Warhol – Times Capsules », à destination de ses clients et lecteurs.

En contrepartie, la Ville de Marseille s'engage à faire figurer le logo de Télérama sur l'ensemble de ses supports de communication et offrira des invitations pour l'exposition au partenaire et à ses lecteurs.

Les prestations réciproques sont estimées équivalentes et évaluées à la somme de

37 100 Euros HT.

Le cadre et les modalités de ce partenariat média sont définis dans la lettre-accord ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la lettre-accord de partenariat média ci-annexée conclu entre la Ville de Marseille et le magazine Télérama pour l'exposition « Andy Warhol – Times Capsules » présentée au Musée d'Art Contemporain (MAC).

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite lettre-accord.

ARTICLE 3 Les dépenses seront imputées sur le budget 2015 – nature et fonction correspondantes.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0060/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Approbation du contrat conclu entre la Ville de Marseille et la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-GP) pour la coédition du catalogue de l'exposition intitulée Futurs, de la ville aux étoiles présentée du 22 mai au 27 septembre 2015 au Centre de la Vieille Charité.

14-26886-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément à la délibération n°14/0399/ECSS du 30 juin 2014, la Ville de Marseille organise, en partenariat avec la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-GP), l'exposition événement intitulée « Futurs, de la ville aux étoiles » qui aura lieu du 22 mai au 27 septembre 2015 au Centre de la Vieille Charité.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille et la Réunion des Musées Nationaux et Grand Palais des Champs-Élysées ont décidé de coéditer un catalogue de cette exposition.

Son prix de vente prévisionnel au public est de 35 Euros. La Ville et la RMN-GP participeront à la coédition à parts égales soit 50 % pour la Ville et 50 % pour la RMN-GP pour le partage des charges et des produits.

Les conditions de cette coédition ainsi que les conditions de commercialisation et de diffusion du catalogue sont définies dans le contrat de coédition, ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°14/0399/ECSS DU 30 JUIN 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le contrat, ci-annexé, conclu entre la Ville de Marseille et la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-GP) pour la coédition du catalogue de l'exposition « Futurs, de la ville aux étoiles » présentée du 22 mai au 27 septembre 2015 au Centre de la Vieille Charité.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ledit contrat.

ARTICLE 3 Les dépenses seront imputées au budget 2015 - nature et fonction correspondantes.

ARTICLE 4 Les recettes seront constatées au budget 2015 - nature 7062 - fonction 322 - MPA 12031443.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0061/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille, la société Bayard Editions et l'association Massilia BD pour l'organisation d'une exposition intitulée ARIOL à Marseille présentée du 14 avril au 27 juin 2015 à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale l'Alcazar à Marseille.

15-27150-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille via la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale l'Alcazar (BMVR) a souhaité mettre à l'honneur la bande dessinée « Ariol » éditée par la société Bayard Presse. Cette bande dessinée évoque la vie quotidienne du héros éponyme, le petit âne bleu Ariol et de son entourage proche.

Pour rendre hommage à ce héros très populaire chez les 6 - 12 ans, la division jeunesse de la BMVR propose la manifestation « ARIOL à Marseille » comprenant une exposition avec conférences et animations jeunesse. Ce type d'exposition permet d'accueillir en visite guidée un nombre considérable de classes des écoles marseillaises. De nombreuses animations sont également prévues en inscription libre.

La Ville de Marseille, la société Bayard Editions et l'association Massilia BD deviennent ainsi coproductrices d'une manifestation jeunesse particulièrement prisée du jeune public marseillais. L'exposition « ARIOL à Marseille » se déroulera du 14 avril au 27 juin 2015 à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale l'Alcazar. L'objectif de cette exposition sera de faire découvrir aux lecteurs le monde dans lequel évolue Ariol, son univers, ses amis, sa famille, son quartier et ses jeux.

Le budget prévisionnel de l'exposition s'élève à 160 900 Euros répartis comme suit :

- apport de la Ville de Marseille : 113 700 Euros dont 103 700 Euros d'apport en nature ;

- apport de la société Bayard Editions : 30 200 Euros ;

- apport de l'association Massilia BD : 17 000 Euros.

Le cadre et les modalités de ce partenariat sont définis dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de coproduction ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille, la société Bayard Editions et l'association Massilia BD pour l'exposition « ARIOL à Marseille » qui se déroulera du 14 avril au 27 juin 2015 à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale l'Alcazar à Marseille.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 3 Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets 2015 et suivants – nature et fonction correspondantes.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Association Regard'en France Cie - Centre Recherche Théâtre Handicap pour la mise en oeuvre du dispositif Souffleurs d'Images.
15-27160-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'Association loi 1901, Regard'en France Cie, Centre de Recherche Théâtre Handicap (CRTH) est une structure culturelle reconnue depuis 1993. Lieu de création et de formation professionnelle, intégrant une école de théâtre, Acte 21, basée sur l'égalité, le CRTH œuvre initialement pour que le théâtre, et plus spécialement le spectacle vivant, soit accessible à tous. Depuis 2011, il travaille également sur l'accessibilité des musées et des expositions aux personnes malvoyantes via le dispositif des Souffleurs d'Images.

Ce dispositif a pour but d'accompagner une personne mal ou non-voyante sur des événements culturels pour lui souffler à l'oreille ce qui lui est invisible.

Le dispositif est conçu sur la base d'un partenariat entre le CRTH, les lieux culturels et les établissements de formation artistique.

Le CRTH recrute et forme des étudiants bénévoles au soufflage et gère le dispositif et la mise en lien des parties.

Le lieu culturel s'engage à offrir sa place/entrée au Souffleur d'images et à donner toute visibilité à ce dispositif au travers de ses outils d'informations.

Ainsi, la Ville de Marseille et le CRTH ont souhaité s'associer afin de mettre en œuvre un échange de prestations qui ne donnera lieu à aucun échange financier entre les parties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, conclue entre la Ville de Marseille et l'association Regard'en France Cie, Centre de Recherche Théâtre Handicap, pour la mise en œuvre du dispositif Souffleurs d'images.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0063/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Opération de relogement du Théâtre de la Minoterie - Place Henri Verneuil - 2ème arrondissement - Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la société Dumez Méditerranée SAS - Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la société INEO Provence et Côte d'Azur - Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la société AMG Fechoz.

15-27166-DIRCA

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Au cours de la procédure d'établissement des soldes des marchés de travaux relatifs à l'opération de relogement du théâtre de la Minoterie, situé place Henri Verneuil, 2^{ème} arrondissement, la Ville de Marseille a été saisie par les sociétés Dumez Méditerranée SAS mandataire du groupement Dumez/Alquier/Bareau, INEO Provence et Côte d'Azur et AMG Fechoz de réclamations relatives à l'exécution de leurs lots de travaux respectifs.

1) Concernant le différend opposant la Ville de Marseille à la société Dumez Méditerranée SAS :

Par le marché n°2012/1011, la Ville de Marseille a confié au groupement Dumez/Alquier/Bareau les prestations du lot 1 : « Gros Œuvre et Corps d'Etats Architecturaux » relatives au relogement du théâtre de la Minoterie, situé place Henri Verneuil 2^{ème} arrondissement.

L'ouvrage a été réceptionné le 27 septembre 2013. Les réserves signalées lors de la réception ont été levées le 10 mars 2014. Le décompte général du marché précité a été notifié à l'entreprise le 26 mars 2014. Par courrier daté du 5 mai 2014, l'Entreprise a retourné à la Ville de Marseille le décompte général signé avec réserve et présenté une réclamation d'un montant de 54 202,74 Euros HT, sollicitant, notamment, l'indemnisation de frais d'immobilisation de personnel et de matériel et le paiement de prestations supplémentaires.

Au regard de la réclamation présentée, les services de la Ville de Marseille et les représentants de la société se sont rapprochés afin de rechercher une solution amiable et négociée, dans le respect des intérêts de chacun, ceci afin d'éviter que naissent ou prospèrent des procédures contentieuses, longues, coûteuses et aléatoires, afin de préserver les deniers publics et, finalement, de s'interdire réciproquement toute action, contentieuse ou non relative à l'objet du différend.

La société Dumez Méditerranée SAS a agréé la proposition de concessions réciproques qui suit :

- la rémunération de travaux supplémentaires pour un montant de 37 111,22 Euros TTC.

Soit une concession financière totale de : 37 111,22 Euros TTC dont le détail figure dans le projet de convention ci-annexé.

La société a consenti à renoncer irrémédiablement à toutes ses autres prétentions. Il est également arrêté l'interdiction réciproque de tout recours ou demande ultérieur relativement à l'objet du litige.

Cette proposition amiable a été formalisée par une convention transactionnelle ci-annexée et ratifiée par le représentant de la société Dumez Méditerranée SAS.

2) Concernant le différend opposant la Ville de Marseille à la société INEO Provence et Côte d'Azur :

Par le marché n°2012/1012, la Ville de Marseille a confié à la société INEO Provence et Côte d'Azur, les prestations du lot 2 : « Electricité - courants faibles et courants forts » relatives au relogement du théâtre de la Minoterie, situé place Henri Verneuil 2^{ème} arrondissement.

L'ouvrage a été réceptionné le 27 septembre 2013. Les réserves signalées lors de la réception ont été levées le 10 mars 2014. Le décompte général du marché précité a été notifié à l'entreprise le 26 mars 2014. Par courrier daté du 5 mai 2014, l'Entreprise a retourné à la Ville de Marseille le décompte général signé avec réserve et présenté une réclamation d'un montant de 83 573,52 Euros HT, sollicitant, notamment, l'indemnisation du surcoût lié à des moyens humains mobilisés, le paiement de prestations supplémentaires et contestant l'application de pénalités.

Au regard de la réclamation présentée, les services de la Ville de Marseille et les représentants de la société se sont rapprochés afin de rechercher une solution amiable et négociée, dans le respect des intérêts de chacun, ceci afin d'éviter que naissent ou prospèrent des procédures contentieuses, longues, coûteuses et aléatoires, afin de préserver les deniers publics et, finalement, de s'interdire réciproquement toute action, contentieuse ou non relative à l'objet du différend.

La société INEO Provence et Côte d'Azur a agréé la proposition de concessions réciproques qui suit :

- l'indemnisation du surcoût lié aux moyens humains pour un montant de 22 049,28 Euros Net de taxes,
- la rémunération des travaux supplémentaires pour un montant de 23 764,52 Euros TTC,
- la réintégration des pénalités de retard appliquées pour un montant de 3 690,43 Euros TTC.

Soit une concession financière totale de : 49 504,23 Euros TTC dont le détail figure dans le projet de convention ci-annexé.

La société a consenti à renoncer irrémédiablement à toutes ses autres prétentions. Il est également arrêté l'interdiction réciproque de tout recours ou demande ultérieure relativement à l'objet du litige.

Cette proposition amiable a été formalisée par une convention transactionnelle ci-annexée et ratifiée par le représentant de la société INEO Provence et Côte d'Azur.

3) Concernant le différend opposant la Ville de Marseille à la société AMG Fechoz :

Par le marché n°2012/1015, la Ville de Marseille a confié à la société AMG Fechoz, les prestations du lot 5 : «Equipements scéniques» relatives au relogement du théâtre de la Minoterie, situé place Henri Verneuil 2^{ème} arrondissement.

L'ouvrage a été réceptionné le 27 septembre 2013. Les réserves signalées lors de la réception ont été levées le 10 mars 2014. Le décompte général du marché précité a été notifié à l'entreprise le 26 mars 2014. Par courrier daté du 15 avril 2014, l'Entreprise a retourné à la Ville de Marseille le décompte général signé avec réserve et présenté une réclamation d'un montant de 13 268,18 Euros HT, sollicitant, notamment, le paiement de prestations supplémentaires et contestant l'application de pénalités.

Au regard de la réclamation présentée, les services de la Ville de Marseille et les représentants de la société se sont rapprochés afin de rechercher une solution amiable et négociée, dans le respect des intérêts de chacun, ceci afin d'éviter que naissent ou prospèrent des procédures contentieuses, longues, coûteuses et aléatoires, afin de préserver les deniers publics et, finalement, de s'interdire réciproquement toute action, contentieuse ou non relative à l'objet du différend.

La société AMG Fechoz a agréé la proposition de concessions réciproques qui suit :

- la réintégration des pénalités de retard appliquées pour un montant de 7 468,18 Euros TTC.

Soit une concession financière totale de : 7 468,18 Euros TTC dont le détail figure dans le projet de convention ci-annexé.

La société a consenti à renoncer irrémédiablement à toutes ses autres prétentions. Il est également arrêté l'interdiction réciproque de tout recours ou demande ultérieure relativement à l'objet du litige.

Cette proposition amiable a été formalisée par une convention transactionnelle ci-annexée et ratifiée par le représentant de la société AMG.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LES ARTICLES 2044, 2045 ET SUIVANTS DU CODE
CIVIL**

**VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA CIRCULAIRE EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2009
PARUE AU JO N°0216 DU 18 SEPTEMBRE 2009
RELATIVE AU RECOURS A LA TRANSACTION POUR LA
PREVENTION ET LE REGLEMENT DES LITIGES
PORTANT SUR L'EXECUTION DES CONTRATS DE LA
COMMANDE PUBLIQUE**

**VU LA DELIBERATION N°08/0222/CESS DU
1^{ER} FEVRIER 2008**

VU LA DELIBERATION N°09/0538/CURI DU 25 MAI 2009

VU LA DELIBERATION N°10/0643/CURI DU 21 JUIN 2010

VU LA DELIBERATION N°11/0758/CURI DU 27 JUIN 2011

VU LA DELIBERATION N°12/0105/CURI DU

06 FEVRIER 2012

VU LE MARCHE N°2012/1011 NOTIFIE LE

6 SEPTEMBRE 2012

**VU LE MEMOIRE EN RECLAMATION FORME PAR LA
SOCIETE DUMEZ MEDITERRANEE SAS LE 5 MAI 2014**

VU LE MARCHE N°12/1012 NOTIFIE LE

6 SEPTEMBRE 2012

**VU LE MEMOIRE EN RECLAMATION FORME PAR LA
SOCIETE INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR LE**

5 MAI 2014

VU LE MARCHE N°12/1015 NOTIFIE LE

6 SEPTEMBRE 2012

**VU LE MEMOIRE EN RECLAMATION FORME PAR LA
SOCIETE AMG FECHOZ LE 15 AVRIL 2014**

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé concernant la résolution amiable du litige opposant la Ville de Marseille à la Société Dumez Méditerranée SAS relatif aux chefs de réclamation présentés au titre du marché n°12/1011 « Relogement du théâtre de la Minoterie - lot 1 : Gros Œuvre et Corps d'Etats Architecturaux ».

ARTICLE 2 Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé concernant la résolution amiable du litige opposant la Ville de Marseille à la Société INEO Provence et Côte d'Azur relatif aux chefs de réclamation présentés au titre du marché n°12/1012 « Relogement du théâtre de la Minoterie - lot 2 : Electricité - courants faibles et courants forts ».

ARTICLE 3 Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé concernant la résolution amiable du litige opposant la Ville de Marseille à la Société AMG Fechoz Méditerranée SAS relatif aux chefs de réclamation présentés au titre du marché n°12/1015 « Relogement du théâtre de la Minoterie - lot 5 : Equipements scéniques ».

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant, est habilité à signer les protocoles mentionnés aux articles 1, 2 et 3.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0064/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat culturel et scientifique conclue entre la Ville de Marseille et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

15-27169-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a, depuis de nombreuses années, marqué son intérêt pour la sauvegarde du patrimoine archéologique et sa volonté de valoriser les résultats des fouilles effectuées sur son territoire. Dans ce cadre, à l'occasion de l'année Capitale Européenne de la Culture Marseille-Provence 2013, la Ville a engagé la rénovation du Musée d'Histoire de Marseille pour valoriser ses collections dont une partie est issue des fouilles menées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

L'INRAP a pour mission d'assurer, sur prescription de l'Etat, la détection, la protection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, il assure l'exploitation scientifique des résultats des opérations archéologiques et la valorisation des résultats obtenus. Il concourt ainsi à la diffusion, auprès des différents publics, des connaissances liées au patrimoine. Pour ce faire, il collabore à des actions de communication et de valorisation en partenariat avec les collectivités territoriales et les musées.

Ainsi, la Ville de Marseille, via son Musée d'Histoire, a souhaité associer les compétences de spécialistes de l'INRAP, à la conception de son exposition permanente, à la réalisation de publications, ainsi qu'aux actions de valorisation du patrimoine archéologique de la Ville de Marseille qui pourront être menées par la suite.

En conséquence, la Ville de Marseille et l'INRAP, souhaitant poursuivre et étendre leur collaboration en matière de valorisation de l'archéologie et de diffusion des connaissances liées à l'histoire du territoire auprès des différents publics, se sont rapprochés afin de préciser les termes d'une collaboration scientifique et culturelle.

Les termes de cette collaboration scientifique et culturelle font l'objet d'une convention générale de partenariat culturel et scientifique soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention générale de partenariat culturel et scientifique conclue entre la Ville de Marseille et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0065/ECSS**RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION**

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Association pour la Recherche et l'Archivage de la Mémoire Arménienne (ARAM) pour l'organisation d'un programme de manifestations présenté au Musée d'Histoire de Marseille du 12 mars au 27 septembre 2015.

15-27178-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du centenaire de la commémoration du génocide arménien, l'Association pour la Recherche et l'Archivage de la Mémoire Arménienne (ARAM) et la Ville de Marseille souhaitent proposer un programme commun de rencontres et de conférences au Musée d'Histoire de Marseille du 12 mars au 27 septembre 2015.

Marseille a en effet connu au début des années 1920 une arrivée massive de Réfugiés Arméniens. D'abord hébergés dans des camps de transit, ils vont peu à peu se reconstruire et s'intégrer en s'appuyant sur une solidarité communautaire très forte, au travers d'associations.

Parallèlement à ces manifestations une exposition sera également présentée au Musée d'Histoire de Marseille sur la quête d'identité des réfugiés arméniens.

Le budget prévisionnel de ce programme de manifestations est estimé à 35 480 Euros se répartissant comme suit :

- apport de la Ville de Marseille : 24 180 Euros ;

- apport de l'ARAM : 11 300 Euros.

Le cadre et les modalités de ce partenariat sont définis dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et l'Association pour la Recherche et l'Archivage de la Mémoire Arménienne pour l'organisation d'expositions, de rencontres et de conférences présentées au Musée d'Histoire de Marseille du 12 mars au 27 septembre 2015.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 3 Le dépense sera imputée au budget 2015 – nature et fonction correspondantes.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0066/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réaménagement intérieur du Musée des Beaux-Arts - 4ème arrondissement - Approbation d'un protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la société VIVIAN et Cie.

15-27211-DIRCA

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par marché n°2011/1291, la Ville de Marseille a confié au groupement Vivian et Cie / Les Compagnons de Castellane les prestations de «Démolition - structure - maçonnerie» relatives au réaménagement intérieur du Musée des Beaux Arts, situé au sein du Palais Longchamp (13004). L'ouvrage a été réceptionné avec réserves le 29 mars 2013. Les réserves signalées lors de la réception ont été levées. Le décompte général du marché précité a été notifié à l'entreprise le 24 juin 2014. Par courrier du 7 juillet 2014, l'Entreprise a retourné à la Ville de Marseille le décompte général signé avec réserve et présenté le 1^{er} août 2014 une réclamation d'un montant de 49 727,47 Euros contestant l'application de pénalités.

Au regard de la réclamation présentée, les services de la Ville de Marseille et les représentants de la société se sont rapprochés afin de rechercher une solution amiable et négociée, dans le respect des intérêts de chacun, ceci afin d'éviter que naissent ou prospèrent des procédures contentieuses, longues, coûteuses et aléatoires, afin de préserver les deniers publics et, finalement, de s'interdire réciproquement toute action, contentieuse ou non relative à l'objet du différend.

La société VIVIAN et Cie a agréé à la proposition de concessions réciproques qui suit :

- la réintégration partielle de pénalités de retard appliquées pour un montant de 33 151,64 Euros TTC. Soit une concession financière totale de : 33 151,64 Euros TTC dont le détail figure dans le projet de convention ci-annexée,

- la société a consenti à renoncer irrémédiablement à toutes ses autres prétentions. Il est également arrêté l'interdiction réciproque de tout recours ou demande ultérieure relativement à l'objet du litige.

Cette proposition amiable a été formalisée par une convention transactionnelle ci-annexée et ratifiée par le représentant de la société Vivian et Cie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE**VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES****VU LES ARTICLES 2044, 2045 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL****VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS****VU LA CIRCULAIRE EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2009****PARUE AU JO N° 0216 DU 18 SEPTEMBRE 2009****RELATIVE AU RECOURS A LA TRANSACTION POUR LA PREVENTION ET LE REGLEMENT DES LITIGES****PORTANT SUR L'EXECUTION DES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE****VU LA DELIBERATION N°99/0992/CESS DU 25 OCTOBRE 1999****VU LA DELIBERATION N°01/0631/CESS DU 16 JUILLET 2001****VU LA DELIBERATION N°01/0850/CESS DU 05 OCTOBRE 2001****VU LA DELIBERATION N°01/1078/CESS DU 26 NOVEMBRE 2001****VU LA DELIBERATION N°02/0447/CESS DU 11 MARS 2002****VU LA DELIBERATION N°02/0727/CESS DU 19 JUILLET 2002****VU LA DELIBERATION N°09/0312/CURI DU 30 MARS 2009****VU LA DELIBERATION N°10/0458/CURI DU 10 MAI 2010****VU LA DELIBERATION N°11/0113/CURI DU 7 FEVRIER 2011****VU LA DELIBERATION N°11/0376/CURI DU 4 AVRIL 2011****VU LE MARCHÉS N°OS 2011/1291 NOTIFIÉS LE 08/12/2011****VU LE MÉMOIRE EN RÉCLAMATION FORME PAR LA SOCIETE VIVIAN et Cie LE 1^{er} AOUT 2014****OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS****DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole transactionnel ci-annexé relatif à la résolution amiable du litige opposant la Ville de Marseille et la société VIVIAN et Cie relatif au marché n°2011/1291.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer le protocole mentionné à l'article 1.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

. . .

15/0067/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention au profit de l'association Archaos dans le cadre de la première édition de la Biennale Internationale des Arts du Cirque.

15-27242-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la poursuite d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, au lendemain d'une année Capitale couronnée de réussite, il est apparu nécessaire de soutenir des opérations dont le succès public est incontestable.

Le résultat impressionnant de Cirque en Capitales, en terme de fréquentation publique, révèle l'appétence du public pour le cirque et prouve que le territoire de Marseille-Provence peut devenir le siège d'un prestigieux festival de cirque, pôle d'attractivité pour l'ensemble de la profession, artistes et opérateurs nationaux et internationaux.

La première édition de la Biennale Internationale des Arts du Cirque a vu le jour en 2015, et s'est déployée sur les mois de janvier et février, sur un vaste territoire, sous chapiteaux, dans des salles de théâtre et dans des friches industrielles pour faire découvrir pendant un mois plus de 300 artistes internationaux regroupés en une quarantaine de compagnies qui ont présenté sur le territoire Marseille-Provence plus de 200 spectacles à un public attendu de 100 000 spectateurs.

La Biennale Internationale des Arts du Cirque deviendra ainsi le rendez-vous international des nouvelles écritures des arts du cirque avec un objectif de créer une manifestation de référence, véritable booster pour le territoire.

Afin de mener à bien la Biennale Internationale des Arts du Cirque en 2015, 2014 a été l'année préparatoire à la mise en œuvre de l'opération.

Il convient donc à présent de proposer, au vote du Conseil Municipal, une subvention de 433 000 Euros au profit de l'association Archaos, porteuse de la manifestation, pour permettre la réalisation de cet événement.

Les modalités de versement de cette participation financière sont précisées dans la convention de financement ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'une subvention de 433 000 Euros au profit de l'association Archaos (dossier EX005253) pour la réalisation de la manifestation « Biennale Internationale des Arts du Cirque ».

ARTICLE 2 Est approuvée la convention de financement ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et l'association Archaos.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur la nature 6574.1 - fonction 313 - MPA 12900903 au titre

Les crédits sont ouverts par la présente délibération.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0068/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'Orchestre Philharmonique de l'Opéra de Marseille conclue entre la Ville de Marseille et la société Global Performance Arts Company.

14-27133-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'Orchestre Philharmonique de l'Opéra de Marseille a participé cet été à une tournée en Chine entre le 13 et le 18 juillet 2014.

Cette tournée triomphale a engendré des frais supplémentaires, non prévus dans la convention, notamment les frais occasionnés par le remplacement de musiciens titulaires survenu à une date proche du départ.

Ces frais sont essentiellement liés aux changements de nom, de billets d'avion, de billets de train et de chambre d'hôtel.

Cela concerne aussi le remboursement par la Ville de Marseille, à la société Global Performance Arts Company, du salaire et des charges sociales d'un musicien intermittent. En effet, la Ville de Marseille était dans l'impossibilité, en raison du lieu et des délais impartis, d'établir un contrat de travail et de rémunérer ledit musicien.

Le montant total des frais est estimé à 1 850 Euros selon le cours du yuan à la date de la facturation.

Ces nouvelles dispositions font l'objet de l'avenant n°1 ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention de mise à disposition de l'Orchestre Philharmonique de Marseille conclue entre la Ville de Marseille et la société Global Performance Arts Company.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à signer ledit avenant.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0069/ECSS

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Musée du Terroir Marseillais pour l'organisation de deux concerts.

15-27159-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Au regard de l'importance de sa production artistique, et de la place qu'il tient auprès d'un public fidèle et nombreux, l'Opéra de Marseille constitue un des équipements culturels structurants du territoire métropolitain marseillais.

Son rayonnement dans le champ lyrique et symphonique dépasse le seul territoire marseillais pour être véritablement départemental, voire même régional.

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille a souhaité proposer deux interventions artistiques au Musée du Terroir Marseillais de Château-Gombert autour d'œuvres populaires.

- dimanche 25 janvier 2015 à 17h30 ;

- lundi 23 mars 2015 à 17h30.

Une participation aux frais de 10 Euros (5 Euros pour les moins de 14 ans) sera demandée au public par le Musée qui gardera la totalité des recettes.

Le cadre et les modalités de ce partenariat sont définis dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et le Musée du Terroir Marseillais.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0070/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - ODEON - Tarification des places de l'Opéra et du Théâtre de l'Odéon pour la saison 2015-2016.

15-27163-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est proposé d'adopter pour la saison 2015/2016 les nouveaux tarifs des places de l'Opéra et du Théâtre de l'Odéon. Il s'agit d'adapter les tarifs liés aux formules d'abonnements et d'ajouter des tarifs théâtre et ballet pour l'Opéra. Il est également proposé l'ajout d'une catégorie 2 pour le Théâtre de l'Odéon.

L'ensemble des dispositions en matière de tarifs est précisé dans la grille tarifaire ci-annexée qui entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les tarifs des places d'Opéra et du Théâtre de l'Odéon pour la saison 2015/2016, l'adaptation des tarifs liés aux formules d'abonnement, l'ajout des tarifs théâtre et ballet pour l'Opéra et la création d'une catégorie 2 pour le Théâtre de l'Odéon figurant dans la grille tarifaire ci-annexée.

ARTICLE 2 Sont approuvées les réductions accordées (non cumulables entre elles) et répertoriées dans la grille tarifaire ci-annexée.

ARTICLE 3 L'ensemble des dispositions relatives aux tarifs entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

ARTICLE 4 Les recettes résultant des mesures proposées seront inscrites au budget concerné Opéra - Odéon - fonction 311-313 - nature 7062 ; Redevances et droits des Services à caractère culturel - nature 752 ; Revenu des immeubles nature 7083 : Locations diverses autres qu'immeubles - nature 758 ; Produits divers de gestion courante - nature - 70688 ; Frais de port - nature 7088 autres produits divers de gestion courante - code MPA 12035449.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0071/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Subventionnement de l'association Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du CCAS et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, au titre de l'année 2015.

15-27173-DRH

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Aux termes de l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, les collectivités locales peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations d'action sociale dont bénéficient leurs agents, à des organismes à but non lucratif ou à des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Dans ce cadre, par délibération n°07/1039/EFAG du 12 novembre 2007, il a été confirmé que la gestion des prestations d'action sociale en faveur des agents de la Ville de Marseille était confiée à l'association « Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du CCAS, et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ».

Il est rappelé que cette association a notamment pour objet, conformément à l'article 2 de ses statuts :

- d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des personnels en activité et en retraite de la Ville de Marseille, du CCAS, et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ainsi que celles de leurs familles,
- à cet effet, de promouvoir et de coordonner toute forme d'activités (sociales, sportives, culturelles, etc.) et d'instituer en faveur des personnels précités toutes les aides jugées opportunes.

L'activité de l'association CAS en faveur du personnel municipal concerne différents domaines : aides aux vacances (chèques vacances, aides aux séjours, sorties familiales), aides en faveur de l'enfance (arbre de Noël, sorties, participation aux frais de garde...), billetterie (spectacles culturels et sportifs...), aides diverses (activités sportives, aides au déplacement des agents handicapés...).

Afin de lui permettre de poursuivre ces actions, l'association CAS sollicite chaque année de la Ville de Marseille une subvention de fonctionnement.

Il est donc proposé d'attribuer à l'association CAS, au titre de l'année 2015, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 542 420 Euros, de laquelle sera déduit l'acompte de 1 110 000 Euros attribué par délibération n°14/0877/EFAG du 15 décembre 2014.

Il est rappelé que par convention n°00439 du 11 octobre 2012, prévue pour une durée de trois années, ont été définis l'objet, les modalités d'octroi et les conditions d'utilisation de la subvention annuelle de fonctionnement versée par la Ville de Marseille en faveur de l'association CAS.

Il est donc nécessaire de compléter cette convention par un avenant n°3 précisant le montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'association CAS bénéficie de la mise à disposition de personnel municipal, dans les conditions prévues par une convention n°100460 en date du 26 avril 2010, approuvée par délibération n°09/1015/FEAM du 16 novembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 61-1 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et de l'article 2 II du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, l'association CAS est tenue de rembourser à la Ville de Marseille, la rémunération des agents mis à sa disposition, ainsi que les cotisations et contributions afférentes.

Aussi, afin de permettre à l'association CAS de faire face à l'accroissement de ses charges résultant de cette obligation de remboursement, la Ville de Marseille a souhaité lui apporter une aide complémentaire, d'un montant de 737 672,45 Euros, correspondant au montant de la rémunération des agents municipaux mis à sa disposition, cotisations et contributions afférentes incluses, pendant l'année 2014.

Le montant de cette subvention complémentaire est précisé dans l'avenant n°3 susvisé à la convention n°00439 du 11 octobre 2012.

Par ailleurs, la prestation relative à l'octroi de titres restaurant au personnel de la Ville de Marseille est assurée dans le cadre du marché n°2013-0632, qui a pris effet au 6 juin 2013, pour une durée d'un an reconductible 3 fois. Ce marché comporte les modalités financières suivantes :

- Une « Ristourne sur les Titres Perdus ou Périmés » relative aux Titres Restaurant non présentés à l'encaissement dans les délais légaux, dont la contre-valeur est répartie annuellement par le prestataire entre les entreprises clientes, au prorata de leurs commandes.

Pour les Titres Restaurant du millésime 2013 non consommés, cette ristourne est de 93 511,70 Euros.

- Une « Remise annuelle » fixée à 0,6% du montant des valeurs commandées, versée par le prestataire à la Ville de Marseille, à la date anniversaire du contrat.

Au titre de la première année du contrat, le montant de cette remise est de 87 558,97 Euros.

Il est proposé de verser sous forme de deux subventions à l'association CAS les sommes de 93 511,70 Euros et 87 558,97 Euros ainsi perçues par la Ville de Marseille au titre respectivement de la "Ristourne sur les Titres Perdus ou Périmés", et de la "Remise annuelle".

Le montant de ces deux subventions complémentaires est également précisé dans l'avenant n°3 susvisé à la convention n°00439 du 11 octobre 2012.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DU TRAVAIL
VU L'ORDONNANCE N°67-830 DU 27 SEPTEMBRE 1967
MODIFIEE
VU LE DeCRET N°67-1165 DU 22 DECEMBRE 1967
RELATIF AUX TITRES RESTAURANT
VU LA DELIBERATION N°02/182/EFAG DU
11 MARS 2002
VU LA DELIBERATION N°14/0163/EFAG DU
30 JUIN 2014
VU LA DELIBERATION n°14/0877/EFAG DU
15 DECEMBRE 2014
VU LA CONVENTION N°100460 DU 26 AVRIL 2010
CONCLUE ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET
L'ASSOCIATION CAS
VU LA CONVENTION N°00439 DU 11 OCTOBRE 2012
CONCLUE ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET
L'ASSOCIATION CAS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association « Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du Centre Communal d'Action Sociale, et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole » une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 542 420 Euros, au titre de l'année 2015. L'acompte déjà versé d'un montant de 1 110 000 Euros viendra en déduction de cette somme.

ARTICLE 2 Est attribuée à l'association « Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du Centre Communal d'Action Sociale, et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole », une subvention complémentaire d'un montant de 737 672,45 Euros, dont l'objet est de lui permettre de s'acquitter de l'obligation de remboursement des rémunérations des agents municipaux mis à sa disposition pendant l'année 2014.

ARTICLE 3 Sont attribuées à l'association « Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du Centre Communal d'Action Sociale, et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole », une subvention de 93 511,70 Euros, dont le montant correspond à la "Ristourne sur les Titres restaurant du millésime 2013 Perdus ou Périmés", et une subvention de 87 558,97 Euros, dont le montant correspond à la "Remise annuelle" au titre du marché des titres restaurant.

ARTICLE 4 Est approuvé l'avenant n°3, ci-annexé, à la convention n°00439 en date du 11 octobre 2012.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cet avenant.

ARTICLE 6 Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2015 de la Ville de Marseille et imputés sur la nature 6574 - fonction 520 - service 61 194.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0072/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Commémoration en mémoire du génocide arménien de 1915.

15-27223-DGAPM

- o -

Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Considérant que 2015 est une année d'une importance particulière s'agissant de la mémoire des génocides qui ont marqué le XX^{ème} siècle ;

Considérant que le 24 avril 1915 débutait le génocide qui allait conduire à l'assassinat méthodiquement organisé d'un million cinq cent mille Arméniens ;

Considérant que la Ville de Marseille a accueilli, dès 1915, de très nombreux rescapés du génocide, et qu'elle comporte aujourd'hui une forte présence issue de la diaspora arménienne ;

Considérant que, par la loi du 29 janvier 2001, la France a publiquement reconnu le génocide de 1915 ;

Considérant qu'en dépit des évidences historiques, la négation du génocide des Arméniens - le premier du XX^{ème} siècle- continue de prospérer et que la persistance de cette négation constitue une insulte à la mémoire des victimes et à la dignité de leurs descendants ;

Considérant que la communauté arménienne de Marseille a contribué au développement, à la culture et au rayonnement de notre ville ;

Considérant que la Ville de Marseille entretient des liens forts avec la capitale arménienne, Erevan, avec qui elle a signé un premier accord de coopération dès 1992, accord qui a été renouvelé en octobre 2013.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE La Ville de Marseille entend commémorer le centenaire du génocide des Arméniens, par des projets visant à diffuser, à faire connaître et faire comprendre la réalité du génocide et à combattre sa négation.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0073/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES - Régularisation des recettes constatées au cours de l'exercice 2014.

15-27255-DSJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Service des Assurances est chargé, entre autres attributions de recouvrer diverses prestations servies à des agents municipaux accidentés par des tiers, ainsi que des dommages subis par la Ville de Marseille suite à la survenance d'accidents matériels, de détérioration d'ouvrages, immeubles ou matériels divers.

Il est porté à la connaissance de notre assemblée qu'au cours de l'année 2014, il a été établi 137 propositions de recouvrement portant sur une somme de 397 002,84 Euros (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux Euros et quatre-vingt-quatre centimes).

Par ailleurs, les prestations servies aux garages agréés par la compagnie d'assurance garantissant les véhicules de la Ville, se sont élevées à un montant total de 72 127,01 Euros (soixante-douze mille cent vingt-sept Euros et un centime) dans 50 dossiers d'accidents survenus à des véhicules municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les propositions de recouvrement dont le montant s'élève à 397 002,84 Euros (trois cent quatre-vingt-sept mille deux Euros et quatre-vingt-quatre centimes).

ARTICLE 2 Par ailleurs, sont approuvées les prestations servies aux garages agréés par la compagnie d'assurances des véhicules municipaux pour un montant de 72 127,01 Euros (soixante-douze mille cent vingt-sept Euros et un centime).

- BMPM : 26 022,43 Euros
- Service du Parc Automobile : 46 104,58 Euros

ARTICLE 3 Les recettes relatives à ces indemnités d'un montant total de 397 002,84 Euros ont été constatées sur le Budget de l'année 2014 – nature 758 – fonction 020 .

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0074/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Subvention à l'association Regain pour l'organisation des rencontres nationales de l'habitat participatif à Marseille

15-27175-DAH

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumis au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'association Regain fait partie d'un réseau national qui soutient et accompagne les initiatives en matière d'habitat participatif. Ce réseau a organisé depuis 2010 trois rencontres nationales de l'habitat participatif (RNHP) à Strasbourg, Grenoble et Lille qui ont permis de contribuer à la connaissance de l'habitat participatif par le grand public, de faire se rencontrer des acteurs impliqués pour un partage et une diffusion de leurs expériences et de consolider des partenariats multiples avec les acteurs professionnels et politiques favorables à l'émergence de cette nouvelle voie du logement en France.

L'habitat participatif dispose, depuis la loi ALUR qui a créé les sociétés d'habitat participatif, d'un cadre juridique pour la mise en œuvre de projets de logements. Ces sociétés peuvent prendre la forme de coopératives d'habitants ou de sociétés d'attribution et d'autopromotion.

Cette forme de production de logements, complémentaire d'interventions plus classiques, peut permettre aux citoyens de mieux comprendre l'acte complexe de construire et fournir une réponse originale à certains besoins et projets.

L'association Regain propose d'organiser les 4^{èmes} rencontres nationales à Marseille les 9, 10 et 11 juillet 2015 et met ainsi en avant l'implication des acteurs locaux, professionnels et institutionnels, dans cette démarche : la Ville de Marseille suit attentivement et facilite le développement de plusieurs projets sur son territoire ; Marseille Provence Métropole peut mobiliser un fonds de soutien à l'innovation pour des formes originales de

production de logement et la Région propose un cadre d'intervention pour accompagner ces démarches innovantes.

Ces rencontres doivent permettre de réunir près de 1 000 personnes : élus, professionnels de l'habitat et de la construction, du foncier, de l'aménagement, établissements financiers, associations et citoyens.

Elles permettront, sur trois journées, d'organiser des temps de présentation, de débats, d'ateliers et de synthèse.

L'organisation de cette manifestation repose sur un budget prévisionnel de 159 000 Euros auquel pourrait contribuer la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région PACA, la CUMPM.

La promotion d'actions innovantes dans la construction de logements et l'implication des citoyens face à la crise du logement faisant partie des objectifs de la Ville, il nous est proposé de soutenir cette initiative à hauteur de 5 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'URBANISME
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le versement d'une subvention de 5 000 Euros à l'association Regain pour l'organisation des Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif à Marseille en 2015.

ARTICLE 2 Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2015 nature 6574-2 fonction 72.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0075/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de rénovation urbaine du quartier de Saint-Mauront - 3ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de l'avenant n°3 à la convention de financement n°10/0429 entre la Ville et le GIP-MRU - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

15-27187-DAH

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumis au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'opération de renouvellement urbain de la ZUS Saint-Mauront - Bellevue fait l'objet d'une convention signée le 18 décembre 2009 entre l'ANRU, la CUMPM, le Département, la Région, l'Association Foncière Logement, la SEML Marseille Aménagement, la SEM Marseille Habitat, l'OPAC Sud, la SA Logis Méditerranéen, le GIP-Marseille Rénovation Urbaine (MRU) et l'Etat. La convention n°10/0429 en décline les modalités financières.

Afin de prendre en compte des adaptations mineures, mais indispensables à la conduite opérationnelle, cette convention a fait l'objet de deux avenants locaux, sans modification de l'économie générale du projet :

- un avenant n°1, approuvé par délibération n°12/0275/DEVD du 9 mars 2012 et signé en août 2013 a permis de préciser le programme de constructions, d'interventions sur les îlots urbains dégradés, les aménagements urbains et locaux associatifs,

- un avenant n°2, approuvé par délibération n°13/1143/DEVD du 9 décembre 2013 et signé en avril 2014 a identifié Nexity, dans la famille de subventions « Intervention sur habitat privé », comme maître d'ouvrage sur deux opérations de logements avec accession (caserne Cardot et Auphan Charpentier).

La revue de projet du PRU de Saint-Mauront qui s'est tenue en Préfecture en juin 2013 a présenté l'état d'avancement du projet depuis 2010 et a mis en exergue la nécessité d'un avenant national afin de :

- proroger les engagements jusqu'au 31 décembre 2015 et offrir ainsi aux opérations les moyens de leur déroulement après cette échéance,

- prendre en compte les évolutions du projet, préciser ou modifier le contenu de certaines opérations (ajustement du projet aux diverses contraintes techniques et financières rencontrées dans la mise en œuvre), et acter l'abandon de la construction du groupe scolaire dont la localisation est envisagée au plus près des programmes de construction de logements,

- actualiser le calendrier des opérations,

- proposer une nouvelle répartition des financements, principalement par le redéploiement des moindres dépenses de la famille «équipements», sur les familles «requalification d'îlots anciens dégradés» et «aménagements», permettant ainsi des améliorations de l'espace public contribuant à la qualité de vie quotidienne des habitants et au changement d'image du secteur.

Ces changements concernent principalement :

- la diminution du nombre de logements sociaux en Acquisition Amélioration sur le parc Bellevue, (-13), financés par ailleurs,

- l'intégration des bilans actualisés de la requalification d'îlots anciens dégradés, avec une minoration des recettes,

- les interventions plus significatives sur les espaces publics du noyau villageois et le report dans la famille «Aménagement » de la reprise des espaces extérieurs des bâtiments D, E, F, G, et H du parc Bellevue, initialement programmées dans la famille « interventions sur habitat privé»,

- l'abandon de la réalisation du groupe scolaire au titre du PRU, une localisation plus pertinente dans le quartier étant recherchée,

- le financement d'études techniques et urbaines et d'une étude de stratégie de peuplement.

Ces changements nécessitent la modification par avenant national de la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine ainsi que la mise en cohérence de la convention de financement entre la Ville et le GIP-MRU.

Les changements ci-dessus évoqués portent le montant actuel de la subvention au GIP-MRU de 2 747 429 Euros à 3 202 411 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°12/0275/DEVD DU
9 MARS 2012
VU LA DELIBERATION N°13/1143/DEVD DU
9 DECEMBRE 2013
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain de la ZUS Saint-Mauront - Bellevue (annexe 1) portant sur les évolutions du projet ainsi qu'une nouvelle répartition du financement.

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant n°3 à la convention n°10/0429 Ville/GIP-MRU (annexe 2) portant la subvention Ville de 2 747 429 Euros à 3 202 411 Euros suite aux évolutions du projet.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces avenants et tous documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0076/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de Renouvellement Urbain Saint-Paul - Approbation de l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU n°07/106.

15-27191-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumis au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le programme de renouvellement urbain (PRU) de Saint-Paul a été approuvé par délibération n°06/1366/EHCV du 11 décembre 2006 .

La convention pluriannuelle correspondante signée avec l'ANRU, a fait l'objet d'avenants actant les évolutions tant financières qu'opérationnelles au vu de la complexité et de la durée de ce programme qui doit encore évoluer de la manière suivante :

- l'opération de reconstitution de logements locatifs sociaux sur le site de l'ancienne maternité Belle de Mai passe de 30 à 29 logements. La subvention accordée par la Ville à cette opération est ajustée au prorata du nombre de logements effectivement réalisés,

- les lignes financières relatives à l'ingénierie du projet sont regroupées.

Ces évolutions sont traduites dans un avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU pour le PRU Saint-Paul.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°06/1366/EHCV DU
11 DECEMBRE 2006
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé, l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU ci-annexé.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cet avenant et tous les actes afférents.

Le Maire de Marseille
 Vice-Président du Sénat
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0077/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET HABITAT SUD - Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord - 1er, 2ème, 3ème et 6ème arrondissements - Approbation de l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de la ZUS Centre Nord Marseille et de l'avenant 4 à la convention de financement n°10/669 entre la Ville et le GIP-MRU.

15-27208-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'opération de renouvellement urbain de la ZUS Centre Nord fait l'objet d'une convention signée avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) le 28 juin 2010 entre l'Etat, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, le Département, la Région, l'Association Foncière Logement, la SEML Marseille Aménagement, la SEM Marseille Habitat, 13 Habitat, Nouveau Logis Provençal, Adoma, Logirem, Sogima, HMP, ICF Sud Est, Eriila, le GIP-Marseille Rénovation Urbaine (MRU). La convention n°10/669 conclue entre la Ville et le GIP-MRU en décline les modalités financières.

Afin de prendre en compte des adaptations mineures, mais indispensables à la conduite opérationnelle, cette convention a fait l'objet d'un avenant local, sans modification de l'économie générale du projet :

- l'avenant n°1, approuvé par délibération n°13/1145/DEVD du 9 décembre 2013 et signé le 11 février 2014 a permis de préciser le changement de maîtrise d'ouvrage pour certaines opérations, la mise en conformité de la convention initiale avec la convention type validée par le Conseil d'Administration de l'ANRU et la mise en conformité avec les nouvelles dispositions du règlement général paru au JO du 9 juillet 2011 et du règlement comptable et financier approuvé le 20 juin 2011.

La Revue de Projet du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de la ZUS Centre Nord qui s'est tenue en Préfecture le 28 mars 2013 a présenté l'état d'avancement du projet depuis 2010 et a mis en exergue la nécessité d'un avenant national afin de :

- proroger les engagements jusqu'au 31 décembre 2015 et permettre le déroulement des opérations après cette échéance,
- prendre en compte les évolutions du projet, préciser ou modifier le contenu de certaines opérations en fonction des contraintes techniques et financières rencontrées dans leur mise en œuvre, et acter l'abandon de deux opérations de réhabilitation conduites dans un autre cadre opérationnel par Marseille Habitat,
- actualiser le calendrier des opérations,
- proposer une nouvelle répartition des financements conforme à l'évolution du projet.

Ces changements concernent principalement :

- l'ajustement du programme de reconstitution de l'offre en logements sociaux en compensant la diminution du nombre de logements dans certaines opérations par l'introduction de trois nouvelles opérations,
- l'intégration des bilans actualisés de la requalification d'îlots anciens dégradés,
- l'introduction d'une nouvelle opération d'aménagement sur le secteur Hoche-Caire venant en substitution d'une opération qui sera réalisée dans un autre cadre opérationnel,
- les reports de délais de plus de deux ans de démarrage des travaux sur certaines opérations nécessitant une maîtrise foncière préalable,

- la production de logements en accession aidée qui était programmée sur plusieurs opérations est réaffectée sur deux îlots dégradés (Bon Pasteur et Korsec). Cette réaffectation permet d'avoir une offre de logements diversifiée à l'échelle de ces deux îlots,

- l'actualisation de localisation des contreparties foncières cédées à l'Agence Foncière Logement (AFL).

Un avenant n°2 à la convention pluriannuelle du PRU de la ZUS Centre Nord (annexe 1) et un avenant n°4 à la convention de financement n°10/669 (annexe 2) ci-annexés sont aujourd'hui proposés pour acter ces adaptations.

Les évolutions d'autorisation de programme, à la baisse, sont actées dans un autre rapport au Conseil Municipal présenté à la même séance.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N° 13/1145/DEVD DU
9 DECEMBRE 2013**

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine de la ZUS Centre Nord (annexe 1) portant sur les évolutions du projet ainsi qu'une actualisation du calendrier des opérations.

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant n°4 à la convention n°10/669 Ville/GIP-MRU (annexe 2).

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces avenants et tous documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

. . .

15/0078/UAGP**RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION**

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de rénovation urbaine - Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville - Augmentations et diminutions des affectations d'autorisations de programme correspondantes.

15-27209-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est fortement engagée, depuis 2005, dans un vaste programme de rénovation urbaine. 14 sites inscrits en zone urbaine sensible, présentant une grande diversité de formes urbaines, grands ensembles de logements sociaux ou privés, quartiers anciens dégradés, ont fait l'objet de 13 conventions signées entre septembre 2005 et octobre 2011 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM), les collectivités locales, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), des bailleurs sociaux, l'association régionale HLM et plusieurs promoteurs. Elle en a confié le pilotage au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU).

Ces 13 projets, d'ampleur différente, auront permis à leur terme un investissement global de plus d'un milliard d'Euros dont environ 30% sont assurés par l'ANRU.

La part de la Ville, s'établit à 118,63 millions d'Euros dans les tableaux financiers annexés aux conventions initiales signées avec l'ANRU, hors financement, par la Ville également, de la structure du GIP MRU évalué à 5,12 millions sur la période 2004-2015 et participation à des études générales.

La Ville de Marseille, porteur du projet de Rénovation Urbaine, est la seule à intervenir à plusieurs titres dans ce programme :

- en tant que maître d'ouvrage d'équipements publics (centres sociaux, groupes scolaires, crèches municipales, équipements culturels et sportifs) pour une dépense subventionnable globale initiale de l'ordre de 100 millions d'Euros et un reste à charge pour la Ville une fois les subventions déduites, hors paiement de la TVA, de 44 millions d'Euros ;

- en tant que financeur d'opérations réalisées par des maîtres d'ouvrage tels que les bailleurs sociaux (opérations de constructions, de réhabilitations et de résidentialisation), la CUMPM (voies et espaces publics), le GIP MRU qui assure des missions de pilotage, coordination et expertise dans le cadre d'une ingénierie propre à ces projets complexes, pour un montant global estimé à 74 millions d'Euros ;

- et enfin, en tant que concédante d'opérations d'aménagement confiées à Marseille Aménagement devenue depuis Soleam sous forme de participation aux opérations d'aménagements qui pré existaient à la signature des conventions (PRI Panier et RHI Saint Mauront) pour le solde.

Les 118,63 millions contractualisés dans le cadre de ces projets regroupent donc des dépenses d'investissements de natures diverses ainsi que des subventions de fonctionnement.

Il est nécessaire de rappeler en quelques chiffres l'ambition de ces projets et de mesurer leur avancement à ce jour :

- plus de 3 000 logements sociaux neufs dont 62% sont livrés ou en cours de chantier,

- près de 2 300 relogements à opérer dont 72% sont réalisés,

- plus de 2 500 logements sociaux ou privés dégradés à démolir dont 52 % réalisés,

- 29 équipements publics de plus d'un million d'euros à créer ou réhabiliter, 12 sont livrés ou en chantier (centres sociaux de Malpassé, Plan d'Aou, Flamants/Iris, Saint-Mauront et Saint-Barthélemy, crèches du Plan d'Aou, Belsunce, équipements sportifs Soude/Hauts de Mazargues, Saint-Barthélemy/Picon/ Busserine et butte de Saint-Mauront, Café Musique Toursky, Pôle de service social des Flamants/Iris),

- près de 7 000 logements réhabilités et résidentialisés dont les travaux sont engagés sur la plupart des sites.

Le document joint à ce rapport, réalisé par le GIP MRU, en illustre le contenu.

La mise en œuvre, sur une période de 5 à 10 ans, de ces différents projets complexes a nécessité une adaptation en continu des programmes initiaux en fonction des besoins et des calendriers. De nombreux avenants sont venus ponctuer le déroulement des PRU, en préciser le contenu, les coûts et les échéanciers et ont permis d'acter les évolutions budgétaires correspondantes.

Nous sommes aujourd'hui à 10 mois de l'échéance du premier programme national de rénovation urbaine. L'ANRU, en collaboration étroite avec la Ville et sous l'égide du GIP MRU, a accepté le double principe de redéployer des crédits non consommés de certains PRU sur d'autres et de réabonder l'enveloppe affectée à Marseille de 7 millions d'Euros.

Le calendrier de clôture mis en place par l'ANRU impose un examen par son conseil d'administration, au plus tard à la fin mars 2015, des avenants aux conventions qui prévoient des redéploiements significatifs ou des abondements de crédits de l'ANRU, après que ceux-ci aient fait l'objet d'un examen préalable en comité national d'engagement. Au delà de cette date, aucun redéploiement ne sera plus possible.

Il est donc indispensable d'approuver aujourd'hui, dans le respect de ce calendrier, les modalités de redéploiements des moyens alloués par les différents partenaires de la rénovation urbaine, et pour ce qui nous concerne directement, ceux de la Ville, afin d'achever ce programme dans les meilleures conditions et permettre d'amorcer le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) qui pourra se développer sur les 9 quartiers d'intérêt national dont la liste a été portée à notre connaissance en décembre dernier : Centre Nord/Saint-Mauront, Air Bel, Saint-Paul/Malpassé/Oliviers/Lilas/Lauriers, Frais Vallon/La Rose, Flamants/Saint Barthélemy/Font Vert, Saint Antoine/Bricarde/La Castellane, Solidarité/Kalliste, La Savine, La Cabucelle/ Les Crottes et sur lesquels nous avons déjà engagé des réflexions.

Le volume des crédits de la Ville à redéployer se situe à hauteur de 21,17 millions d'Euros.

Il résulte à la fois :

- d'une évolution de la planification de certains équipements publics. C'est ainsi qu'il a été proposé de différer dans le temps certains équipements et aménagements ou de les faire réaliser dans des cadres opérationnels plus favorables. Pour les PRU de Saint-Paul, les Créneaux et la Solidarité, ces ajustements ont été adoptés lors du conseil du 15 décembre 2014,

- du changement de maîtrise d'ouvrage d'opérations initialement prévues pour être assurées par la Ville et qui seront, en fonction de l'évolution des projets et de l'efficacité recherchée, assurées par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (ex : pôle d'échange de Saint-Antoine) ou des bailleurs (ex : crèches associatives) ou encore par la Soléam et Marseille Habitat dans le cadre d'opérations d'aménagement.

La réaffectation de ces crédits et un abondement de la Ville à hauteur de 5,25 millions d'Euros, soit au total 26,42 millions d'Euros vont permettre :

1/ De répondre à l'évolution significative des programmes de trois PRU après que la présence d'amiante ait été détectée dans les revêtements des cloisons des appartements : Flamants/Iris, La Savine et Malpassé. Les coûts de réhabilitation très élevés pour des bâtiments dont l'insertion urbaine et la qualité constructive sont médiocres ont conduit à redéfinir les projets urbains dans le cadre de stratégie à long terme permettant d'améliorer significativement l'intégration urbaine de ces sites :

- le PRU Flamants/Iris dont les contours du nouveau projet ont déjà été adoptés avec la démolition complémentaire de 223 logements ;

- le PRU Malpassé :

La transformation du site s'est amorcée avec l'implantation d'activités et services le long de la rue Raymonde Martin voie U104 qui a permis de désenclaver le Vallon de Malpassé, puis avec les opérations de démolitions, constructions neuves, réhabilitations et résidentialisation. La mutation engagée peut être amplifiée et confortée par une intervention nouvelle au sud du quartier en interface avec le centre ancien de Saint-Just qui s'appuie sur l'acquisition et la démolition d'un centre commercial vétuste et en déclin et sur la démolition complémentaire d'une centaine de logements des Cèdres Sud.

- le PRU Savine :

Un nouveau projet de développement urbain a permis de fixer les orientations à long terme sur ce territoire. Il s'agit dans un premier temps :

- de conforter la centralité Bosphore/ Vallon des Tuves, amorcée par une desserte en transport en commun efficace, en y implantant de nouveaux équipements (centre social et crèche), services (commerces) et quelques logements autour d'une trame d'espaces publics et de voies,
- de construire des logements en lisière d'un parc public à conforter autour de la couverture du canal de Marseille et son espace boisé,
- d'améliorer la desserte viaire entre la lisière haute du parc du canal et le vallon des Tuves,
- de réserver l'espace, anciennement bâti, en frange de l'espace naturel, à des activités de nature et loisirs,
- de poursuivre le relogement des ménages et la démolition de 172 logements complémentaires,

A terme, c'est une démolition complète des anciens bâtiments amiantés et vétustes de la Savine qui est poursuivie après relogement concerté de tous les ménages, dans des logements de qualité sur le territoire communal ainsi qu'une reconstruction des équipements scolaires. Le site, ainsi libéré, sera pour partie réservé à des espaces de loisirs, en frange de l'espace naturel et dans le respect des orientations du PLU.

Pour ces deux projets complexes, les modes opératoires ont évolué avec l'intervention de la Soléam à travers deux concessions d'aménagement, permettant de disposer d'un opérateur réactif pour procéder, à des acquisitions foncières en direct ou en lien avec l'EPF, à des remboursements, des travaux d'espaces publics, des cessions de terrains pour diversifier les fonctions de ces quartiers.

Ces trois projets nécessitent la réaffectation de près de 19,87 millions d'Euros.

2/ Le réajustement des programmes d'actions des autres PRU pour le solde de 7,55 millions d'Euros.

Ces crédits seront affectés sous forme :

- de subventions d'investissements auprès de la CUMPM, de bailleurs sociaux et du GIP MRU à hauteur de 6,7 millions d'Euros,
- de participations aux opérations d'aménagement conduites par la Soléam sur les sites de la Savine, Malpassé et Kalliste à hauteur de 18,67 millions d'Euros,
- de subventions de fonctionnement pour conforter l'ingénierie des projets pour le solde.

La Ville de Marseille finance par ailleurs dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville 2,2 millions d'Euros au titre du PRU ZUS centre nord.

Le document joint en annexe 1 détaille l'évolution des crédits de la Ville affectés à chaque PRU depuis la signature des conventions initiales.

Ces évolutions doivent se traduire par des augmentations ou diminutions d'autorisation de programme et par l'approbation d'avenants successifs aux conventions existantes.

Les avenants n°2 et n°3 aux conventions pluriannuelles de mise en oeuvre des projets de renouvellement urbain de Saint-Mauront / Bellevue et de la ZUS Centre Nord sont soumis à notre approbation au cours de cette même séance et font l'objet de deux rapports spécifiques qui en détaillent les évolutions.

Les autres avenants seront soumis à notre approbation lors de prochaines assemblées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont approuvées les modalités de redéploiement des crédits de la Ville de Marseille au titre des 13 conventions pluriannuelles de mise en oeuvre des projets de renouvellement urbain selon le tableau joint en annexe 1.

ARTICLE 2 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - Plan d'Aou / Saint-Antoine/La Viste d'un montant de 1 138 052 Euros. Le montant de cette opération est donc porté de 6 971 948 Euros à 8 110 000 Euros.

ARTICLE 3 Est approuvé le maintien de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - Flamants Iris à hauteur de 6 159 989 Euros.

ARTICLE 4 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - Les Créneaux de 1 478 569 Euros. Le montant de cette opération est donc porté de 2 818 569 à 1 340 000 Euros.

ARTICLE 5 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - Saint-Paul de 141 553 Euros. Le montant de cette opération est donc porté de 4 291 553 Euros à 4 150 000 Euros.

ARTICLE 6 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - Saint-Joseph/Vieux Moulin de 100 338 Euros. Le montant de cette opération est porté de 2 160 338 Euros à 2 060 000 Euros.

ARTICLE 7 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2008 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle rénovation urbaine la Savine de 2 367 904 Euros. Le montant de cette opération est porté de 3 872 096 Euros à 6 240 000 Euros.

ARTICLE 8 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2011 relative à l'opération concernant la concession d'aménagement PRU La Savine Bas passée avec la SOLEAM de 1 550 000 Euros. Le montant de cette opération est porté de 4 500 000 Euros à 6 050 000 Euros.

ARTICLE 9 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2009 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - Saint-Mauront de 305 639 Euros. Le montant de cette opération est porté de 2 724 361 Euros à 3 030 000 Euros.

ARTICLE 10 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2010 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle ZUS Centre Nord de 608 130 Euros. Le montant de cette opération est porté de 5 068 130 Euros à 4 460 000 Euros.

ARTICLE 11 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2009 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - ND Limite / Solidarité de 587 051 Euros. Le montant de cette opération est porté de 1 222 949 Euros à 1 810 000 Euros.

ARTICLE 12 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2010 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - Vallon de Malpassé de 205 577 Euros. Le montant de cette opération est porté de 14 294 423 Euros à 14 500 000 Euros.

ARTICLE 13 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2012 relative à l'opération concernant la Concession d'aménagement Malpassé avec la SOLEAM participations de 4 387 011 Euros. Le montant de cette opération est porté de 172 989 Euros à 4 560 000 Euros.

ARTICLE 14 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2010 relative à l'opération concernant la Pluriannuelle – Soude / Hauts De Mazargues de 115 941 Euros. Le montant de cette opération est porté de 5 185 941 Euros à 5 070 000 Euros.

ARTICLE 15 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2011 relative à l'opération concernant la Convention Pluriannuelle – Saint-Barthélemy" de 422 183 Euros. Le montant de cette opération est porté de 7 517 817 Euros à 7 940 000 Euros.

ARTICLE 16 Est approuvé le maintien de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2011 relative à l'opération concernant le PRU Notre Dame Limite / Kallisté – participation Ville de Marseille - reconstitution de l'offre à hauteur de 1 139 913 Euros.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0079/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de Renouvellement Urbain Flamants Iris - Approbation de l'avenant local n°3 à la convention pluriannuelle de financement avec l'ANRU - Approbation de l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU n°07/1058 - 14ème arrondissement.

15-27210-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le programme de renouvellement urbain (PRU) des Flamants-Iris a été approuvé par délibération n°05/0866/EHCV du 18 Juillet 2005.

La convention pluriannuelle correspondante signée avec l'ANRU, a fait l'objet d'avenants actant les évolutions tant financières qu'opérationnelles au vu de la complexité et de la durée de ce programme qui doit encore évoluer de la manière suivante :

Les opérations de reconstitution de l'offre locative sociale démolie ont été précisées, et les modifications correspondantes sont inscrites dans l'avenant local n°3 à la convention pluriannuelle signée avec l'ANRU en annexe du présent rapport.

Parmi ces opérations reconstituées hors site, un programme de 27 logements sera réalisé par ERILIA, 27, chemin de Gibbes dans le 14^{ème} arrondissement.

Cette évolution est traduite à budget constant, dans un avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU pour le PRU Flamants Iris, ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°05/0866/EHCV DU
18 JUILLET 2005
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé, l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de financement signée avec l'ANRU (annexe 1).

ARTICLE 2 Est approuvé, l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU (annexe 2).

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces avenants et tous les actes afférents.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0080/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Ouvrages paysagers de couverture des dalles de la rocade L2 - Remise des ouvrages de la dalle de Saint-Barnabé et levée des réserves émises par la Ville de Marseille concernant les ouvrages de la dalle de Montolivet-Bois Luzy - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°00-528.

15-27249-DEEU

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Espaces Naturels et aux Parcs et Jardins, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°00/0716/EUGE en date du 26 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé la "convention n°00-528 de remise des ouvrages à la Ville ainsi que les modalités de gestion et d'entretien des espaces publics autres que ceux nécessaires à l'exploitation du réseau routier national, de la rocade L2 en sa partie Est".

Cette convention cadre a été signée par toutes les parties le 13 septembre 2000 et déposée en préfecture le 19 octobre 2000.

Conformément à cette convention, l'Etat a remis le 30 juin 2005 à la Ville de Marseille les ouvrages réalisés de la section couverte dalle de Montolivet-Bois Luzy d'une longueur de 1 050 mètres. Mais lors de la remise de cet ouvrage la Ville de Marseille a émis des réserves qui n'ont jamais été levées par l'Etat. Elles portent sur l'étanchéité défectueuse du bassin de modélisme et sur le dysfonctionnement des pompes de ce bassin situé au sein du parc de la Moline. Le montant des travaux de remise en état s'élève à 72 000 Euros TTC.

Par ailleurs, la dalle de Saint-Barnabé a fait l'objet de réserves pour la réalisation des travaux non conformes, à savoir :

- réfection du système d'arrosage,
- remplacement des végétaux morts et non conformes,
- mise en place d'obstacles au passage et au stationnement non autorisés des véhicules.

Le montant de ces travaux est estimé à 54 000 Euros TTC.

L'avenant n°1 annexé à la présente délibération a donc pour objet le versement par l'Etat à la Ville de Marseille d'une indemnité de 126 000 Euros, en contre partie de la levée des réserves émises lors du transfert de gestion de la dalle de Montolivet-Bois Luzy et de l'acceptation de la remise des ouvrages paysagers de la dalle Saint-Barnabé de la rocade L2.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°00/0716/EUGE DU
26 JUIN 2000
VU LA CONVENTION CADRE N°00-528 RELATIVE A LA
GESTION ET A L'ENTRETIEN DES DALLES DE
COUVERTURE DE LA ROCADE L2
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention cadre n°00-528 relative à la gestion et à l'entretien des dalles de couverture de la rocade L2 modifiant les articles 8 et 11 de ladite convention.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant susvisé.

ARTICLE 3 La Ville de Marseille émettra les demandes de compensation financière à l'attention de l'Etat, conformément au présent avenant, pour un montant maximum de 126 000 Euros TTC.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0081/DDCV

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET
NATURE - Approbation d'une convention de cession
d'une oeuvre à la Ville de Marseille par l'association
Cabanon Vertical.**

15-27256-DEEU

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Espaces Naturels et aux Parcs et Jardins, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'association Le Cabanon Vertical est un collectif pluridisciplinaire qui conjugue les arts appliqués et les arts visuels. Le travail du collectif touche à la place de l'individu dans l'espace urbain, à sa liberté d'agir et à la mise en valeur de ses usages actuels. La conception des projets passe par l'observation d'un contexte, la confrontation des points de vue et la participation des usagers. Les réalisations consistent bien souvent dans des formes architecturales se greffant sur des bâtiments ou détournant sous forme hybride les fonctions du mobilier urbain.

Dans le cadre de l'appel à projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Politique de la Ville, l'association Le Cabanon Vertical a proposé la création de trois oeuvres d'art praticables. Les objets ainsi proposés visent par leur présence à matérialiser la création d'un espace valorisant et améliorant les pratiques sociales dans l'espace public. Ces projets d'aménagement temporaire s'inscriront sur le territoire de Saint-Mauront.

L'association Le Cabanon Vertical a travaillé avec les habitants et les associations de Bellevue, et propose de réaliser sur la placette publique rue Edouard Crémieux au pied de la copropriété Bellevue une oeuvre composée de trois modules polyvalents, permettant de s'asseoir et de faire des exercices de mise en forme. Elle aura vocation à favoriser la rencontre, la convivialité et la cohabitation intergénérationnelle.

Ces trois installations réalisées selon les règlements et normes en vigueur seront remises à la Ville de Marseille à la fin du chantier prévue début avril 2015.

La présente convention définit les critères techniques, les mesures de sécurité et d'entretien qui régissent la cession de l'oeuvre à la Ville de Marseille par l'association Cabanon Vertical.

Le présent rapport a donc pour objet l'approbation de la convention de cession.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de cession de l'oeuvre à la Ville par l'association Cabanon Vertical.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0082/ECSS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES
CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA
JEUNESSE - Attribution de subventions de
fonctionnement aux associations intervenant dans le
cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année
scolaire 2014/2015 - Approbation de 26 avenants et de 7
nouvelles conventions d'objectifs.**

15-27167-DVSCJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la nouvelle semaine scolaire, qui s'applique à Marseille à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ainsi que les mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 (à l'exception de certaines écoles bénéficiant d'une adaptation locale des horaires).

Afin de mettre en oeuvre les Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015, la Ville de Marseille a lancé un appel à projets, auprès des Fédérations d'Education Populaire, des Centres Sociaux, des Maisons Pour Tous et plus généralement des associations œuvrant dans les domaines socio-éducatif, culturel et sportif.

Les associations ont répondu en présentant un projet pour un groupe scolaire sur la base d'un effectif estimé d'enfants inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires.

Ces associations s'appuient sur une longue expérience de l'animation et de l'éducation populaire, mais aussi sur un véritable ancrage territorial de proximité, avec un objectif commun, la qualité de vie des écoliers, dans la justice sociale et la responsabilité.

Elles ont fait part de leur volonté de s'engager sur les différents temps périscolaires découlant des nouveaux rythmes scolaires :

1) Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

il s'agit d'organiser des activités périscolaires pour les enfants scolarisés en écoles élémentaires et maternelles publiques, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 durant les périodes scolaires.

2) Les Temps Récréatifs de Restauration (TRR) :

ce sont des temps d'animation organisés dans l'enceinte de l'école, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Ils sont offerts aux enfants demi-pensionnaires des écoles élémentaires.

3) Le temps d'accueil du vendredi soir :

il est mis en place de 16h30 à 17h30, le vendredi durant les périodes scolaires à la condition que 5 enfants ou plus y soient inscrits.

La Ville de Marseille a fait le choix de s'appuyer sur le tissu associatif qui joue un rôle déterminant dans le maintien du lien social au sein de notre commune.

Par délibération n°14/1017/ECSS du 15 Décembre 2014 le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions aux 58 associations ayant présenté un projet d'action dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du temps d'accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30.

Le présent rapport au Conseil Municipal a pour objet :

- d'approuver 26 avenants aux conventions d'objectifs et 7 nouvelles conventions,
- de prendre acte :
 - du renoncement du Centre Social du Roy d'Espagne (Tiers 11 586) et d'annuler les subventions qui lui ont été attribuées au titre des TAP par les délibérations n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et 14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, pour un montant de 81 648 Euros,
 - de la réalisation du projet du Centre Social Saint Giniez Milan (Tiers 11 585) uniquement sur l'école maternelle Etienne Milan 8-04 ce qui entraîne l'annulation des subventions qui lui ont été attribuées au titre des TRR par les délibérations n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et n°14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, pour un montant de 5 040 Euros,
 - d'autoriser le versement de subventions d'un montant de 821 829 Euros aux 33 associations qui mettent en œuvre des actions complémentaires dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Le présent versement, vient en complément :

- d'un montant de 5 484 911 Euros autorisé par la délibération n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et,
- d'un montant de 4 577 076 Euros autorisé par la délibération n°14/1017/ECSS du 15 décembre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°14/0784/ECSS DU
10 OCTOBRE 2014
VU LA DELIBERATION N°14/1017/ECSS DU
15 DECEMBRE 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont approuvés les 26 avenants (9 avenants n°1 et 17 avenants n°2) et les 7 conventions d'objectifs des associations présentant un projet d'actions pour l'année scolaire 2014/2015.

ARTICLE 2 Sont approuvées les annulations des subventions attribuées par les délibérations n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et 14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, au CS du Roy d'Espagne (Tiers 11 586) pour un montant de 81 648 Euros au titre des TAP ainsi qu'au CS Saint Giniez Milan (Tiers 11 585) pour un montant de 5 040 Euros au titre des TRR.

Soit un total de 86 688 Euros.

ARTICLE 3 Est autorisé conformément au tableau ci-dessous le versement de subventions aux associations pour les actions qu'elles mènent dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du temps d'accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30 pour l'année scolaire 2014/2015.

N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
4370	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations	MFA Font vert	14-08	13014	2 858			2 144		
	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations	Avenant N°2			2 858	0	0	2 144	0	0
13293	Centre de l'Amitié Jeunes et Loisirs	CAJL	14-13 Maternelle	13014	8 316			6 237		
13293	Centre de l'Amitié Jeunes et Loisirs	CAJL	8-11	13008	1 890			1 418		
	Centre de l'Amitié Jeunes et Loisirs	Avenant N°2			10 206	0	0	7 655	0	0
4453	Centre de Culture Ouvrière	CCO (MPT Pauline)	9-12	13009	16 632	5 632	1 056	12 474	4 224	792
	Centre de Culture Ouvrière	Avenant N°2			16 632	5 632	1 056	12 474	4 224	792
72155	Chemlana	Chemlana	15-04	13015	21 780	2 816		16 335	2 112	
	Chemlana	Avenant N°2			21 780	2 816	0	16 335	2 112	0
8263	CS Air Bel	CS Air Bel	11-02 Élémentaire	13011						
	CS Air Bel	Avenant N°2								
11583	CS Baussenque	CS Baussenque	2-01 Élémentaire	13002	2 592			1 944		
	CS Baussenque	Avenant N°2			2 592	0	0	1 944	0	0
11584	CS St Elisabeth	CS St Elisabeth	12-03	13012	6 945			5 208		
	CS St Elisabeth	Avenant N°2			6 945	0	0	5 208	0	0
7179	CS St Gabriel	CS St Gabriel	14-02	13014	12 973			9 730		
7179	CS St Gabriel	CS St Gabriel	14-06	13014	5 616			4 212		
7179	CS St Gabriel	CS St Gabriel	14-16	13014	10 782			8 087		
	CS St Gabriel	Avenant N°2			29 371	0	0	22 029	0	0
11585	CS St Giniez Milan	CS St Giniez Milan	8-04 maternelle	13008						
	CS St Giniez Milan	Avenant N°2								
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	3-02	13003		5 360			4 020	

N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	4-03	13004		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	9-18	13009		6 800			5 100	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	11-03	13011		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	11-18	13011		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	13-22	13013		6 720			5 040	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	14-14	13014		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-01	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-02	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-04	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-06	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-07	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS les musardises)	15-20	13015		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS st joseph fontainieu)	15-08	13015		5 360			4 020	

4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (MPT/CS LA MARIE)	13-06	13013		4 960			3 720	
N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (MPT/CS LA MARIE)	13-07	13013		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (MPT/CS LA MARIE)	13-11	13013		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL CS les musardises	1516-18	13015		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL MPT/CS Kleber	3-05	13003		5 360			4 020	
	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	Avenant N°2			0	104 240	0	0	78 180	0
73745	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	FRANCAS	8-03	13008		5 698			4 274	
73745	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	FRANCAS	8-06	13008		5 698			4 274	
73745	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	FRANCAS	10-08	13010		5 698			4 274	
73745	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	FRANCAS	15-03 Élémentaire	13015	6 426	5 698		4 820	4 274	
	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	Avenant N°2			6 426	22 792	0	4 820	17 096	0
98228	Le Coin des Loisirs	Le Coin des Loisirs	8-05	13008		2 715	1 040		2 036	780
	Le Coin des Loisirs	Avenant N°2			0	2 715	1 040	0	2 036	780
4451	Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange Méditerranée	8-08	13008			1 008			756

4451	Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange Méditerranée	8-15	13008			1 008			756
N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
4451	Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange MPT Panier	2-04	13002	6 294			4 721		
4451	Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange MPT St Mauront	3-04	13003	3 740			2 805		
	Léo Lagrange Méditerranée	Avenant N°2			10 034	0	2 016	7 526	0	1 512
98063	Les Enfants à Bord	Les Enfants à Bord	2-07	13002	1 512			1 134		
	Les Enfants à Bord	Avenant N°2			1 512	0	0	1 134	0	0
44822	Pile-Poil Association de Loisirs	Pile-Poil Association de Loisirs (PPAL)	8-13	13008		5 520			4 140	
	Pile-Poil Association de Loisirs	Avenant N°2			0	5 520	0	0	4 140	0
44895	Team Judo Jujitsu	Team Judo Jujitsu	14-03	13014	1 076			807		
	Team Judo Jujitsu	Avenant N°2			1 076	0	0	807	0	0
20380	Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air	UCPA	10-06 Élémentaire	13010	22 302		960	16 727		720
	Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air	Avenant N°2			22 302	0	960	16 727	0	720
à créer	Broadway Live	Broadway Live	13-09	13013	12 240	640		9 180	480	
	Broadway Live	Avenant N°1			12 240	640	0	9 180	480	0
à créer	Formation Artistique 13	Formation Artistique 13	14-12 Elementaire	13014	15 120			11 340		
	Formation Artistique 13	Avenant N°1			15 120	0	0	11 340	0	0
à créer	ASPTT Marseille	ASPTT Marseille	8-18 Maternelle	13008	2 167			1 625		
	ASPTT Marseille	ASPTT Marseille	8-17 Elementaire	13008	6 352			4 764		
	ASPTT Marseille	Avenant N°1			8 519	0	0	6 389	0	0
à créer	Les Amis de Gylofère	Les Amis de Gylofère	23-01	13002	12 012			9 009		
	Les Amis de Gylofère	Avenant N°1			12 012	0	0	9 009	0	0

29684	Artéco	Artéco	14-13 Saint Gabriel élémentaire mixte 1	13014	3 240			2 430		
29684	Artéco	Artéco	14-13 Saint Gabriel élémentaire mixte 2	13014	5 414	512		4 061	384	
	Artéco	Avenant N°1			8 654	512	0	6 491	384	0
N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
	APE Verduron Haut	APE Verduron Haut	15-24	13015	3 024			2 308		
	APE Verduron Haut	Avenant N°1			3 024	0	0	2 308	0	0
	Groupe d'étude et de Recherche Thérapeutique Pédagogique et Psychanalytique - École expérimentale de Frais Vallon	Groupe d'étude et de Recherche Thérapeutique Pédagogique et Psychanalytique - École expérimentale de Frais Vallon	13-16 Maternelle Frais vallon Nord	13013	1 436			1 077		
	Groupe d'étude et de Recherche Thérapeutique Pédagogique et Psychanalytique - École expérimentale de Frais Vallon	Avenant N°1			1 436	0	0	1 077	0	0
	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques des Bouches -du- Rhône	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques des Bouches -du- Rhône	13-16 Rose Frais Vallon Sud Maternelle	13013	3 600			2 700		
	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques des Bouches -du- Rhône	Avenant N°1			3 600	0	0	2 700	0	0
	San-See Principe Actif	San-See Principe Actif	02-01 Maternelle	13002	5 292			3 969		
	San-See Principe Actif	Avenant N°1			5 292	0	0	3 969	0	0
	Orizon Sud	Orizon Sud	9-07 Elementaire	13009	4 860	5 760		3 645	4 320	
	Orizon Sud	Orizon Sud	8-04 Elementaire	13008	7 991	5 760		5 993	4 320	

	Orizon Sud	convention			12 851	11 520	0	9 638	8 640	0
	Urban Prod	Urban Prod	13-16 RFV Sud et Nord Elementaires	13013	16 600	1 344		12 450	1 008	
	Urban Prod	convention			16 600	1 344	0	12 450	1 008	0

N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
	Relais Mini-Schools	Relais Mini-Schools	11-15 Elementaire	13011	12 960		432	9 720		324
	Relais Mini-Schools	convention			12 960	0	432	9 720	0	324
	Synergie Sport Sud	Synergie Sport Sud	9-13	13009	15 120	5 336		11 340	4 002	
	Synergie Sport Sud	convention			15 120	5 336	0	11 340	4 002	0
	APRONEF	APRONEF	14-05 Maternelle	13014	6 048			4 536		
	APRONEF	APRONEF	14-04 Maternelle	13014	4 536			3 402		
	APRONEF	APRONEF	14-07 Maternelles 1 et 3	13014	4 446			3 335		
	APRONEF	convention			15 030	0	0	11 273	0	0
	La Boîte à Musique	La Boîte à Musique	14-07 élémentaire 1	13014	7 776			5 832		
	La Boîte à Musique	convention			7 776	0	0	5 832	0	0
	Marseille Echecs	Marseille Echecs	12-12	13012	17 820	704	528	13 365	528	396
	Marseille Echecs	convention			17 820	704	528	13 365	528	396
TOTAL					299 788	163 771	6 032	224 884	122 830	4 524

ARTICLE 4 Le montant de la dépense qui s'élève à 821 829 Euros (huit cent vingt et un mille huit cent vingt-neuf Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015 – nature 6574-2 – fonction 20 – service 20 404 – code action 11012413.

Les crédits nécessaires au paiement de ces montants sont ouverts par la présente délibération.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer les 26 avenants ainsi que les 7 conventions d'objectifs des associations présentant un projet d'action pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0083/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Cession à la Ville de Marseille du droit de reproduction des dalles sérigraphiées de la Fontaine de l'Espérance située sur le parvis du parc du 26ème Centenaire dans le 10ème arrondissement - Approbation de la convention.

15-27258-DEEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la célébration du 26^{ème} centenaire de Marseille, le marché n°00/52 a été conclu entre la Ville de Marseille et le groupement d'entreprises HYDRAP / CRUDEL / TRAVAUX DU MIDI / SUDEQUIP représenté par son mandataire, Madame Dominique Le Fur, paysagiste DPLG. Ce marché a porté sur la conception et la réalisation de la Fontaine de l'Espérance dans le 10^{ème} arrondissement, sur le parvis du parc du 26^{ème} Centenaire.

Cette réalisation, que l'on doit à une initiative de Marseille Espérance, rassemblement des grandes familles spirituelles représentées à Marseille, est une structure unique et originale, emblème de paix et de fraternité. Le souhait de la municipalité et de Marseille Espérance consistait alors à représenter la diversité marseillaise par une œuvre collective. Chaque habitant a ainsi été invité à s'associer au message de tolérance, d'accueil et de partage ainsi représenté.

Cette œuvre publique contemporaine, dont les co-auteurs sont Madame Dominique Le Fur et Monsieur Daniel Chotard, sculpteur, représente un livre dont les pages sont constituées par le bassin de la fontaine, l'Arbre de l'Espérance lui-même ainsi qu'une projection sérigraphiée au sol. Les dalles, au nombre de 2 659, représentent ainsi l'ombre portée de la fontaine et font, en même temps, apparaître les noms de plus de 350 000 marseillais ayant répondu à l'appel.

Depuis sa réalisation en 2000, cet ensemble a fait l'objet de détériorations importantes au niveau des dalles sérigraphiées, pouvant peut-être s'expliquer par un défaut de conception du gros œuvre. Cet espace doit donc faire l'objet d'un réaménagement avec reprise des dalles détériorées.

Pour ce faire, la Ville de Marseille, tout en étant propriétaire de l'ensemble, doit, conformément à l'article L. 131-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, obtenir préalablement l'autorisation des co-auteurs de cette œuvre dite de collaboration, afin que puissent être reproduites les dalles devant être remplacées.

Dans ce cadre, les co-auteurs ont finalement formulé le souhait de céder, à titre gratuit, à la Ville de Marseille, le droit de reproduction des dalles sérigraphiées.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de cession ci-annexée, qui précise l'objet de la cession, ses modalités d'entrée en vigueur et les dispositions relatives à la propriété de l'œuvre susvisée ainsi que les responsabilités afférentes aux deux parties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU LE CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
VU LE MARCHE N°00/52 PASSE AVEC LE GROUPEMENT
HYDRAP/CRUDEL/TRAVAUX DU MIDI/SUDEQUIP
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est acceptée la cession du droit de reproduction des dalles sérigraphiées de l'Arbre de l'Espérance, à titre gratuit, fait à la Ville de Marseille par les co-auteurs de l'œuvre, Madame Dominique Le Fur, Paysagiste DPLG, et Monsieur Daniel Chotard, sculpteur.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention de cession ci-annexée.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention susvisée et tout acte ou document afférent.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0084/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Approbation du lancement d'un appel d'offres ouvert pour le transport en autocars des enfants et des jeunes de Marseille vers les piscines.

15-27250-DS

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué au Sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°13/0948/SOSP du 7 octobre 2013 le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour la passation de marchés à bons de commande relatifs au transport en autocars des enfants et des jeunes vers les piscines suivantes : Saint Charles 1^{er} arrondissement, Cercle des Nageurs de Marseille 7^{ème} arrondissement, Pont de Vivaux 10^{ème} arrondissement, la Granière 11^{ème} arrondissement et Louis Armand 12^{ème} arrondissement.

Les marchés actuels de transport en autocars des enfants et des jeunes vers ces piscines arrivent à leur terme le 3 juillet 2015.

En raison de difficultés avec le titulaire de ces marchés, ceux-ci pourraient ne pas être reconduits au-delà de cette date.

Afin d'assurer la continuité du transport des enfants et des jeunes vers les piscines, un appel d'offres ouvert sera lancé pour renouveler les marchés susvisés.

Les marchés qui en résulteront seront des marchés à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les marchés seront passés pour une période initiale d'un an, reconductible pour trois périodes d'égale durée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°13/0948/SOSP DU 7 OCTOBRE 2013
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif au transport en autocars des enfants et des jeunes vers les piscines suivantes : Saint Charles 1^{er} arrondissement, Cercle des Nageurs de Marseille 7^{ème} arrondissement, Pont de Vivaux 10^{ème} arrondissement, la Granière 11^{ème} arrondissement et Louis Armand 12^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement 2015 – Direction des Sports – 51504 – fonction 252 – nature 6247.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0085/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Conventions de coopération avec l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA, l'association Café Photo Marseille dans la cadre d'une manifestation intitulée Marseille art déco un patrimoine, deux sculpteurs.

15-27243-DASS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Jeunesse, à l'Animation dans les Quartiers et aux Droits des Femmes, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité de la Ville de Marseille organise, du 3 au 21 février 2015, une exposition intitulée « Marseille art déco : un patrimoine, deux sculpteurs » afin de mettre en valeur la richesse architecturale d'un bâtiment partiellement art déco situé 93, La Canebière qui abrite deux de ses Divisions : la Cité des Associations et la Division Animation Urbaine.

Expositions de photos, projections vidéos, conférences, ateliers jeune public, visites guidées, démonstrations de professionnels du travail de la pierre seront ainsi organisés devant et dans le bâtiment.

Trois associations apporteront leur participation gratuite tout au long de cette manifestation : l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA, et l'association Café Photo Marseille.

L'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France assurera ainsi des conférences sur la taille de la pierre et le compagnonnage et animera des ateliers de démonstration de la taille de la pierre en plein air devant l'immeuble de la Cité des Associations. La Maison de la Ville et de l'Architecture PACA proposera pour sa part des visites de l'exposition, notamment pour des scolaires. L'association Café Photo Marseille enfin, mettra à disposition une exposition de photographies urbaines réalisées par ses membres.

L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature de conventions avec ces trois associations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées à conclure avec les associations suivantes dans le cadre de l'exposition « Marseille art déco : un patrimoine, deux sculpteurs » :

- l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France ; - la Maison de l'Architecture et de la Ville Provence-Alpes-Côte d'Azur ; - l'association Café Photo Marseille.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0086/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

15-27154-DVSCJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'aménagement des rythmes scolaires en vigueur dans les écoles communales marseillaises depuis septembre 2014, répartit les heures de classe sur cinq matinées, du lundi au vendredi, trois après-midi le lundi, mardi et jeudi, et libère le vendredi après-midi pour des activités organisées par la commune, suivant l'avis exprimé par la majorité des conseils d'écoles.

Ce dispositif expérimental a été autorisé par le Recteur pour une durée d'un an. Monsieur le Recteur vient d'écrire au Maire de Marseille, par courrier en date du 27 janvier 2015, pour lui demander quelles étaient les propositions de la Ville pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2015.

Il est donc indispensable de tirer, dès à présent, les principaux enseignements des premiers mois de fonctionnement afin de pouvoir proposer au rectorat le renouvellement d'une expérimentation des rythmes scolaires qui capitalise sur les points forts du dispositif actuel, procède à certaines adaptations et prend en compte les évolutions du cadre réglementaire.

Il est à souligner en effet, que dans l'hypothèse où un nouveau régime expérimental prévu par le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 ne serait pas approuvé par le Recteur, les écoles communales adopteraient en septembre 2015 une semaine scolaire « classique » prévue par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, à savoir cinq matinées de classe du lundi au vendredi et quatre après-midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec une durée écourtée : sortie à 15h45 au lieu de 16h30.

Capitaliser sur les points forts du dispositif actuel et identifier les adaptations et renforcements nécessaires pour faciliter les apprentissages des élèves constituent la première étape de l'élaboration du Projet Éducatif Territorial (PEDT).

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Dans ce but, Madame l'Adjointe Déléguée aux Écoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire a installé le 12 février 2015, le comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial qui réunit les principaux acteurs de la communauté éducative sur le territoire communal.

Sans préjuger des conclusions des travaux en cours, il est déjà possible d'affirmer que les points positifs à maintenir, résident dans les partenariats avec le tissu associatif de proximité qui peut, si nécessaire, s'appuyer sur les grandes fédérations d'éducation populaire. De même, le regroupement des temps d'activités périscolaires (TAP) sur un après-midi de trois heures permet de s'inscrire dans une démarche éducative qualitative et adaptée à l'âge des enfants.

Au nombre des interrogations qui se posent, il convient de savoir si le positionnement de cette demi-journée d'activités périscolaires le vendredi après-midi, contribue ou non au bon équilibre des temps d'apprentissage hebdomadaires. La consultation des conseils d'écoles constitue un préalable obligatoire à la décision du Recteur.

En outre, les associations partenaires sont unanimes pour considérer que la concentration de leurs activités sur un seul après-midi est un frein majeur à la professionnalisation des intervenants et se trouve à l'origine d'un « turn over » important qui est un facteur déstabilisant dans les relations avec l'enfant et plus généralement avec la communauté éducative de chaque école.

Les organisations syndicales représentatives du personnel municipal sont également favorables à la répartition des TAP sur plusieurs après-midis par semaine.

Enfin, le souci de l'administration municipale de perfectionner la qualité du dispositif conduit à adopter une organisation des TAP en Accueils de Loisirs Sans Hébergement agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ; ce cadre juridique et financier étant à même de permettre une offre de plusieurs activités équilibrées, assurant une qualification optimale des intervenants ainsi qu'un taux d'encadrement adéquat pour un projet éducatif adapté.

La municipalité entend naturellement préserver l'accès du plus grand nombre à ces activités puisque la participation des parents sera limitée à deux Euros par semaine avec mise en place d'un demi-tarif voire d'une gratuité totale pour les familles les plus modestes, selon le barème applicable en matière de restauration scolaire.

Bien évidemment, les grandes orientations exposées ci-dessus sont au cœur des travaux d'élaboration du PEDT, et sont donc susceptibles de connaître des adaptations. Il sera alors possible de soumettre pour avis, dès le mois de mars prochain, le nouveau projet d'aménagement des rythmes scolaires à chaque conseil d'école et de présenter le PEDT à la prochaine séance du Conseil Municipal, avant de le transmettre pour approbation au Recteur.

Sachant que la Ville de Marseille compte 444 écoles communales qui accueillent quelque 74 000 élèves, il convient d'ores et déjà de lancer les marchés publics en vue de l'organisation des activités périscolaires à partir de septembre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé le principe du lancement de marchés publics de prestation de service, à procédure adaptée, passés selon les dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires à compter de septembre 2015.

ARTICLE 2 Les sommes nécessaires à la réalisation de ces opérations seront imputées sur les crédits des budgets annuels correspondants.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0087/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention (d'aide à l'action) à l'association Le Roudelet Felibren de Château-Gombert - Approbation d'une convention de subventionnement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Le Roudelet Felibren de Château-Gombert.

15-27270-DAC

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Roudelet Felibren est une association qui œuvre depuis 1932 pour valoriser la langue provençale dans les domaines artistiques tels que la musique, le chant, et la danse. Les actions s'adressent à tous les publics avec une attention particulière aux jeunes. Elle organise de nombreuses manifestations : veillées calendales, marché de Noël, représentations pastorales, concours de crèches, foire aux santons et particulièrement le "Festival International de Folklore Château-Gombert".

Organisé depuis 1964, ce festival se déroule chaque année au mois de juillet et propose à l'ensemble des marseillais des défilés de costumes et des spectacles de danse au carrefour des cultures et des traditions du monde au sein du village de Château-Gombert.

L'association organise également des tournées internationales portant ainsi nos traditions populaires provençales aux quatre coins du monde.

Ainsi, la Ville de Marseille décide de soutenir l'association Le Roudelet Felibren à hauteur de 30 000 Euros pour mener à bien ces actions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée au titre de l'exercice 2015 une subvention de 30 000 Euros à l'association Le Roudelet Felibren de Château-Gombert (dossier EX004746).

ARTICLE 2 Est approuvée la convention de financement ci-annexée, conclue entre la Ville de Marseille et l'association Le Roudelet Felibren de Château-Gombert.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 4 La dépense sera imputée sur le Budget 2015 de la Direction de l'Action Culturelle nature 6574.1 - fonction 312 - MPA 12900905. Les crédits sont ouverts par la présente délibération.

Le Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat
Jean-Claude GAUDIN

• • •

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 1er secteur

Extrait du procès verbal du 12 février 2015

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL
DES 1ER ET 7EME ARRONDISSEMENTS

**JEUDI 12 Février 2015
à 11H00 AU CENTRE D'ANIMATION SENAC**

PROCES – VERBAL

Début séance 11 h 05

Secrétaire de séance Monsieur Thibault PINATEL

Appel

Nombre de conseillers présents : 25 Le quorum est atteint

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2014.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

BACCINO René - BATTISTA Marie-José - BENZAID Farida - BERNASCONI Sabine - BINI Alain COUTON Christian - CRISTOFARI Jean - FILIPPI Céline- JALINOT Catherine - JEANJEAN Frédéric - LIGUORI Vincent - MERLE-CHENOZ Françoise - MONTEUX Josiane - MUNIGA Aïcha - NICOLAI Guy PELLICANI Christian - PERRILLAT Anne - PIETRUCCHI Joseph - PILA Catherine PINATEL Thibault - RICHIER Gisèle - ROATTA Jean - SAID SOILHI Maliza - SCOTTO Eric - TAZA Serge.

Étaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

BOUALEM Miloud – BOUSQUET Frédéric – DEMEESTER Dominique – LAURENT Isabelle – MENNUCCI Patrick – SPORTIELLO Josette – TIAN Dominique - VIGNOLI-BARTHELEMY Isabelle

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

Madame Kheira MAIMOUN FALL , élue de la liste « Marseille en Avant » a présenté sa démission par courrier daté du 29 janvier 2015 de son mandat de Conseillère d'arrondissements.

Conformément à l'Article 270 du Code électoral le « candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller d'arrondissements élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Céline FILIPPI , appelée à remplacer Madame Kheira MAIMOUN FALL au sein du Conseil d'Arrondissements, a été convoquée le 3 février 2015 à la séance du Conseil d'Arrondissements du 12 février 2015.

Madame Céline FILIPPI est donc installée dans sa fonction de Conseillère d'Arrondissements et invitée à siéger au sein du Conseil d'arrondissements.

Monsieur le Maire de Marseille et Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône sont informés de cette modification.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M.CRISTOFARI

1.

R15/001/1S-14-27149-DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS- DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE- SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS- Réalisation de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille-1er arrondissement-Approbation de l'avenant n°5 de transfert de la convention de mandat n°97/258 de la SEML Marseille Aménagement à la SPL SOLEAM. Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité par 23 voix

Abstention de Mme MUNIGA et de M.SCOTTO

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M .CRISTOFARI

2.

R15/002/1S-15-27156-DEPPGE:

DELEGATION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE – Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité par 23 voix.

Contre Mme MUNIGA et M.PELLICANI.

3.

R15/003/1S-15-27190-DSFP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – Cession gratuite au profit de la Région de biens nécessaires à la réalisation de l'internat du lycée Thiers.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 25 voix

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M.CRISTOFARI

4.

R15/004/1S-15-27194-DAH

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Subventions aux propriétaires privés – Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) Lot n°2 – Programme d'Intérêt Général Communautaire – Dispositions diverses.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 25 voix

5.

R15/005/1S-15-27195-DAH

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Projet Centre-Ville – Opérations Grand Centre-Ville – Concession d'aménagement n°11/0136 passée entre la Ville de Marseille et la SOLEAM – Inscription des rues Saint-Ferréol et Paradis au titre des axes de ravalement prioritaires de l'Opération Grand Centre Ville – Approbation de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 25 voix

COMMISSAIRE RAPPORTEUR :Mme BERNASCONI

6.

R15/006/1S-15-27226-DEEU

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 25 voix

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CRISTOFARI

7.

R15/007/1S-15-27209-DAH

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de rénovation urbaine-Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville- Augmentation et diminutions des affectations d'autorisations de programmes correspondantes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix

Abstention de M. PELLICANI

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CRISTOFARI

8.

R15/0081S-15-27208-DAH

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET HABITAT SUD – Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements- Approbation de l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de la ZUS Centre Nord Marseille et de l'avenant 4 à la convention de financement n°10/669 entre la Ville et le GIP-MRU.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 25 voix

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TAZA

9

R15/009/1S-15-27250-DS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS- DIRECTION DES SPORTS – approbation du lancement d'un appel d'offres ouvert pour le transport en autocars des enfants et des jeunes de Marseille vers les piscines.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 25 voix

10

R15/010/1S-15-27243-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE-DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE- Conventions de coopération avec l'association Ouvrières des compagnons du Devoir et du Tour de France, la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA, l'association Café Photo Marseille dans le cadre d'une manifestation intitulée Marseille art déco un patrimoine, deux sculpteurs.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 25 voix

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PINATEL

11

R15/011/1S-15-27167-DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE- DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE- SERVICE DE LA JEUNESSE- Attributions de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires- Année Scolaire 2014/2015- Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 25 voix

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PINATEL

12

R15/012/1S-15-27154-DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE- DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE- SERVICE DE LA JEUNESSE- approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité par 23 voix

Abstention de Mme MUNIGA

Contre de M. PELLICANI

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h 00

Délibérations du 12 février 2015

R15/001/1S-14-27149-DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS- DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE- SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS- Réalisation de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille-1^{er} arrondissement-Approbation de l'avenant n°5 de transfert de la convention de mandat n°97/258 de la SEML Marseille Aménagement à la SPL SOLEAM.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil Municipal du 16 Février 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Abstention de Mme MUNIGA et de M. SCOTTO

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI**

COMMISSION ECONOMIE FINANCES ET ADMINISTRATION
GENERALE

R15/002/1S-15-27156-DEPPGE
 DELEGATION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE
 L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION
 EXTERNALISEE – Bilan annuel de la Commission Consultative
 des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

**Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
 d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil
 Municipal du 16 Février 2015.**

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.
 Contre Mme MUNIGA et M.PELLICANI.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

COMMISSION ECONOMIE FINANCES ET ADMINISTRATION
 GENERALE

R15/003/1S-15-27190-DSFP
 DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
 L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA
 STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION
 FONCIERE – Cession gratuite au profit de la Région de biens
 nécessaires à la réalisation de l'internat du lycée Thiers.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

**Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
 d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil
 Municipal du 16 Février 2015.**

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

COMMISSION URBANISME AMENAGEMENT ET GRANDS
 PROJETS

R15/004/1S-15-27194-DAH
 DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
 L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
 L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Subventions aux
 propriétaires privés – Opération d'Amélioration de l'Habitat
 Dégradé (OAH) Lot n°2 – Programme d'Intérêt Général
 Communautaire – Dispositions diverses

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

**Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
 d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil
 Municipal du 16 Février 2015.**

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

COMMISSION URBANISME AMENAGEMENT ET GRANDS
 PROJETS

R15/005/1S-15-27195-DAH
 DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
 L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
 L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Projet Centre-Ville –
 Opération Grand Centre-Ville – Concession d'aménagement
 n°11/0136 passée entre la Ville de Marseille et la SOLEAM –
 Inscription des rues Saint-Ferréol et Paradis au titre des axes de
 ravalement prioritaires de l'Opération Grand Centre Ville –
 Approbation de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

**Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
 d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil Municipal
 du 16 Février 2015.**

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

COMMISSION URBANISME AMENAGEMENT ET GRANDS
 PROJETS

R15/006/1S-15-27226-DEEU
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades
dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) –
Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre
des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes
prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil
Municipal du 16 Février 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

COMMISSION URBANISME AMENAGEMENT ET GRANDS
 PROJETS

R15/007/1S-15-27209-DAH
DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de rénovation
urbaine-Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville-
Augmentation et diminutions des affectations d'autorisations de
programmes correspondantes

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil
Municipal du 16 Février 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.
 Abstention de M.PELLICANI.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

COMMISSION URBANISME AMENAGEMENT ET GRANDS
 PROJETS

R15/0081S-15-27208-DAH
DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DE
L'AMENAGEMENT ET HABITAT SUD – Opération de rénovation
urbaine ZUS Centre Nord- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème}
arrondissements- Approbation de l'avenant 2 à la convention
pluriannuelle de rénovation urbaine de la ZUS Centre Nord
Marseille et de l'avenant 4 à la convention de financement n°10/669
entre la Ville et le GIP-MRU.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil
Municipal du 16 Février 2015.

Cette proposition mise aux voix adoptée à l'unanimité.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

COMMISSION ECONOMIE FINANCES ET ADMINISTRATION
 GENERALE

R15/009/1S-15-27250-DS
DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS-
DIRECTION DES SPORTS – Approbation du lancement d'un appel
d'offres ouvert pour le transport en autocars des enfants et des jeunes
de Marseille vers les piscines.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil
Municipal du 16 Février 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

COMMISSION EDUCATION CULTURE SOLIDARITE ET SPORT

R15/010/1S-15-27243-DASS
 DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE-DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE- Conventions de coopération avec l'association Ouvrière des compagnons du Devoir et du Tour de France, la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA, l'association Café Photo Marseille dans le cadre d'une manifestation intitulée Marseille art déco un patrimoine, deux sculpteurs.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil Municipal du 16 Février 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 Sabine BERNASCONI**

COMMISSION EDUCATION CULTURE SOLIDARITE ET SPORT

R15/011/1S-15-27167-DVSCJ
 DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE- DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE- SERVICE DE LA JEUNESSE-Attributions de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires- Année Scolaire 2014/2015- Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil Municipal du 16 Février 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 Sabine BERNASCONI**

COMMISSION EDUCATION CULTURE SOLIDARITE ET SPORT

R15/012/1S-15-27154
 DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE- DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE- SERVICE DE LA JEUNESSE- approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 12 Février 2015 pour le Conseil Municipal du 16 Février 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Abstention de Mme MUNIGA.
 Contre M.PELLICANI

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 Sabine BERNASCONI**

COMMISSION EDUCATION CULTURE SOLIDARITE ET SPORT

Mairie du 2^{ème} secteur

In Extenso du 11 décembre 2014

MAIRIE DU 2^{ème} SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 11 DECEMBRE 2014

La séance du Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements du jeudi 11 décembre 2014 est ouverte dans les formes réglementaires à 16 heures 03, sous la présidence de Madame Lisette NARDUCCI, Maire du 2^{ème} secteur.

Madame le Maire.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il est 16 heures passées de quelques minutes, je déclare la séance du Conseil d'arrondissements ouverte et je procède à l'appel.

Madame le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, le Conseil d'arrondissements peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 26 novembre 2014

Madame le Maire.- Je soumetts à votre approbation le compte rendu du Conseil d'arrondissements du 26 novembre 2014. Y a-t-il des observations ? *(Pas d'observation.)*

Le procès-verbal du 26 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents

2. RAPPORTS VILLE

Rapport n°14/125/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE. Attribution d'une subvention d'investissement aux associations Vue sur les Docs et Lieux Fictifs. Approbation des affectations de l'autorisation de programme – Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association Vue sur les Docs.

Rapporteur : M. DROPY (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°14/125/2S est approuvé à la majorité Abstention du groupe Bleu Marine

Rapport n°14/126/2S

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION. Dépenses d'Investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du budget primitif 2015.

Rapporteur : Mme BENSALIH (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Il s'agit d'un rapport classique, en cette période de l'année, qui présente effectivement nos engagements au douzième sur le fonctionnement et l'investissement. Nous avons une enveloppe plus que modeste pour les investissements, compte tenu des interventions d'entretien sur nos équipements qui prennent une très grande place et surtout, une part importante de notre budget. Il est vrai que l'on a le même discours à ce propos chaque année, j'espère que –comme nous le revendiquons souvent– nous aurons une augmentation des enveloppes permettant d'aller un peu plus loin dans les travaux à réaliser pour nos équipements. Je reviens au contenu du rapport, y a-t-il des interventions ?

Mme BATOUX.- En référence à un précédent vote, j'aurai la même ligne de conduite sur ce rapport, je voterai donc contre.

Le rapport n°14/126/2S est approuvé à la majorité

Vote contre de Mme Batoux

Abstention du groupe Bleu Marine

Rapport n°14/127/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE. Inscriptions scolaires – Actualisation des périmètres scolaires.

Rapporteur : Mme LARGUEM (*Lecture du rapport.*)

Je rajouterai que ce rapport porte sur l'inscription des enfants dans les écoles maternelles ainsi que sur les rues correspondant à chaque groupe scolaire.

Le rapporteur émet un avis favorable.

Mme BATOUX.- La question des zones prioritaires en cours de discussion est corrélée à ce rapport, mais n'apparaît pas clairement. La première carte pour les écoles maternelles et primaires de Marseille est arrivée hier avec quelques inquiétudes pour notre secteur en particulier, à savoir l'école des Accoules n'est pas répertoriée alors que l'école maternelle et le collège de rattachement le sont. Également, l'école Saint-Charles 1 n'est pas inscrite alors que l'école Saint-Charles 2 l'est. Sur une question pouvant paraître anecdotique comme une carte, un périmètre scolaire de cette manière, cela a des incidences dans le terme des recrutements des écoles et de fait, sur les ressources de ces mêmes écoles ainsi que les discussions attenantes au Rectorat, etc.

De même, il y a de nombreuses inquiétudes concernant la rentrée scolaire et les constructions d'écoles. J'aimerais, Madame le Maire, que vous en profitiez pour faire un point précis sur le calendrier pouvant avoir lieu pour les prochaines échéances afin de nous donner un cadre précis et visible, ainsi que pour les

parents, y compris pour les enseignants et tout le personnel concerné, qui manquent parfois de consultations et d'idées bien claires sur le cheminement, ce qui est assez regrettable à mon sens. C'est la raison pour laquelle je voulais évoquer cette question et vous demander, si vous en avez l'occasion, d'une part d'intervenir vigoureusement en ce sens-là auprès de la Mairie centrale et du Rectorat et, d'autre part, d'essayer d'informer la population qui attend des réponses.

Madame le Maire.- Concernant la répartition que j'appelle sectorisation de la carte scolaire, elle est quasi identique à celle de l'année précédente. Ce dossier a été étudié par les élus en Commission. Concernant les deux écoles évoquées, les Accoules et Saint-Charles, l'information nous est parvenue hier, j'ai donc indiqué que je saisisais le Recteur pour l'intégration de ces deux écoles, car nous sommes dans une incohérence totale. C'est incompréhensible, deux écoles et –comme vous l'avez dit si justement– avec des écoles rattachées, les écoles maternelles et les collèges, je saisis donc le Recteur. Je l'ai fait savoir aux parents d'élèves et à Mme LARGUEM, saisie elle-même par les établissements scolaires. C'est une démarche que la Mairie de Secteur engage dès aujourd'hui et qui partira demain puisqu'il s'agit du sujet de ce matin.

Concernant la mise en place des animations périscolaires, 38 des 40 écoles publiques en bénéficient à l'heure actuelle. Nous avons différents acteurs, le plus important d'entre eux est la Fédération des AIL qui couvre une grande partie de ces établissements. D'autres acteurs associatifs interviennent également. Les informations se trouvent sur le site de la Mairie, j'ai à cœur que les informations soient communiquées dès qu'elles nous parviennent. La Mairie de Secteur travaille étroitement sur ce point puisque nous avons aussi œuvré avec des associations intervenant sur les établissements scolaires.

À ce jour, il nous reste deux écoles, l'école maternelle Ruffi et l'école élémentaire de la Madrague Ville, et j'espère –je l'ai dit à la Ville de Marseille puisque nous n'avons pas d'association pour intervenir sur ces écoles– pouvoir mettre en place un dispositif de la régie directe de la municipalité. C'est en tout cas ma demande afin de pouvoir démarrer à la rentrée des vacances de Noël avec une couverture de 100 % de nos écoles. Cela a été un travail important, nous nous sommes beaucoup investis puisque nous sommes nous-mêmes partis chercher certains opérateurs. J'étais très inquiète au démarrage de ces activités, car nous avons commencé avec d'importantes difficultés. À ce jour, nous avons couvert la quasi-totalité des établissements, il reste ces deux écoles, j'ai à cœur, c'est ce à quoi nous travaillons, que l'ensemble du secteur soit couvert à la rentrée du mois de janvier. C'est aujourd'hui une situation plutôt satisfaisante, cela fut très compliqué, sur la couverture des animations périscolaires. Vous aurez, comme je l'ai évoqué, le détail sur le site, avec chaque opérateur y compris les activités proposées aux enfants dans nos écoles. Ai-je répondu à vos questions, Madame Batoux ?

Mme BATOUX.- Je n'ai pas de réponse sur les constructions d'écoles.

Madame le Maire.- Concernant les constructions d'écoles –je vous l'ai déjà dit ici d'ailleurs– c'est ma priorité depuis le printemps dernier. J'ai exposé au Maire de Marseille que s'il fallait travailler ensemble, c'était d'abord la démonstration de nous aider véritablement sur des sujets pour lesquels nous avons toujours eu la plus importante difficulté à avancer. J'ai plusieurs fois rencontré le service de l'Urbanisme de la Ville. Aujourd'hui –cela a d'ailleurs fait l'objet de rapports– l'engagement concerne trois nouvelles écoles.

Deux d'entre elles n'existent pas à l'heure actuelle puisque nous aurons l'ouverture de l'école Bugeaud à la rentrée 2015 sur les sites des casernes avec une dizaine de classes environ.

Ensuite, cela concerne une école provisoire. C'est la sonnette d'alarme que nous tirons depuis longtemps au vu de la capacité d'accueil de nos enfants. Nous avons les plus importantes écoles de l'académie d'Aix-Marseille, trois d'entre elles ont un effectif de 400 élèves. Ce n'était pas possible. L'Urbanisme s'est mis au travail en urgent afin que nous puissions inaugurer cette école provisoire en préfabriqué comme ils le font actuellement, sur le site de Bugeaud.

Pour la rentrée de septembre 2016, nous inaugurerons –c'est un engagement, cela a fait l'objet d'une délibération– une nouvelle école qui sera sur les casernes du Muy. Il s'agit d'une importante école puisqu'elle comprendra *a minima* 20 classes –voire 22, mais on part sur le nombre de 20 pour l'instant– avec des espaces communs d'ateliers, la restauration attenante, etc. Le site offre ces possibilités foncières et ce sera un souffle, une bouffée d'oxygène pour ce territoire très saturé.

La troisième école, celle qui me tient à cœur même si la construction nouvelle a été un combat durant des années, concerne celle de Ruffi. Celle dernière souffre depuis des années d'un fonctionnement très compliqué, c'est une école en préfabriqué, provisoire, qui s'inscrivait dans le projet d'Euromed 1 et qui a ouvert ses portes il y a une dizaine d'années. On voit la difficulté des préfabriqués qui ne sont pas ceux que l'on connaît aujourd'hui puisqu'il y fait très froid l'hiver et très chaud l'été, avec des escaliers glissants quand il pleut. C'est un fonctionnement très difficile, des conditions compliquées pour les enfants et pour le corps enseignant. Le Maire de Marseille s'est engagé à la reconstruction de cette école, je l'ai rencontré pas moins de trois fois à ce sujet, d'autant plus qu'en fait, une toute nouvelle école privée vient d'ouvrir ces portes. C'est une école supplémentaire dans un quartier populaire, c'est positif, mais on ne peut décemment pas laisser l'école publique dans cet état, face à cette belle école. Le Maire de Marseille s'y est engagé très officiellement.

Concernant les programmes scolaires arrêtés, ce sont les trois concernés. En revanche, je n'ai pas le calendrier exact de Ruffi mais il fait partie des priorités, cela a été notre priorité à la Mairie de Secteur concernant les constructions. Je rajouterai qu'une école supplémentaire sera construite sur les Docks Libres. Elle aurait dû être créée à la rue Félix Pyat près de la future crèche, celle-ci ayant finalement été déplacée puisque, vous le savez, nous avons un programme de logements sur les Docks Libres. Il s'agit d'abord d'un site nouveau, spacieux, avec un programme de logements qui, à terme, accueillera 900 logements mixtes. L'inscription d'un groupe scolaire est absolument indispensable pour accueillir les nouvelles familles le moment venu. Il s'agit d'un programme également arrêté, définitivement inscrit dans la seconde phase des Docks Libres.

Nous avons une quatrième opération, à plus courte durée puisqu'elle doit s'inscrire dans les deux prochaines années : l'extension de l'école Montolieu. Euromed a acquis les fonciers d'une grande partie de la rue Montolieu, cela s'inscrit dans le cadre de la ZUS Centre Nord. Il s'agit d'un renouvellement important de ce que j'appelle le quartier Bon Pasteur, côté rue des Fiacres, la rue Bon Pasteur faisant évidemment aussi l'objet de renouvellement ainsi que la rue Montolieu. On récupère un foncier qui permettra d'étendre l'école Montolieu de manière à avoir une capacité d'accueil plus importante que celle actuellement.

Ce sont donc des programmes à court et moyen termes. Quatre opérations importantes et encore plus importantes lorsque l'on connaît les difficultés que nous avons à l'heure actuelle de surpopulation dans les écoles, notamment celles du 3ème arrondissement. Ai-je répondu à vos questions, Madame Batoux ?

Mme BATOUX.- Totalement. Je vous ai demandé de le préciser, car il existe –suite à la lecture du dernier rapport sur l'école de la caserne du Muy– des inquiétudes de la part des enseignants notamment, qui se demandaient si la caserne Bugeaud serait ralentie ou pas.

Madame le Maire.- Non, je vous le confirme d'ailleurs...

Mme BATOUX.- C'est pour cela que je vous le demandais, vous me confirmez que non. L'autre question porte sur l'école de la Friche, vous n'en avez pas parlé.

Madame le Maire.- Il fallait répondre aux urgences. Ce qui m'importe c'est de construire une école dans les quartiers que j'appelle National-Belle-de-Mai. Le premier foncier était celui de la Friche, je l'ai moi-même proposé puisque la difficulté était de trouver du foncier sur ce quartier. Cela a été acté, nous avons même voté –souvenez-vous– une délibération en ce sens. Aujourd'hui nous sommes dans l'urgence, et nous savons très bien qu'à partir du moment où nous décidons d'un projet, entre le

moment où une nouvelle opération est décidée et celui où elle est livrée, il existe un laps de temps relativement important. La caserne du Muy qui fait d'ailleurs l'objet de concertations, de démarches citoyennes un peu particulières puisque des ateliers ont eu lieu jusqu'à présent, offre ces possibilités d'aller beaucoup plus vite, car le bâtiment est en très bon état, proposant des espaces très importants qu'il faut aménager en plus d'un espace pour la cour : toutes les conditions sont réunies pour réaliser une belle et bonne école sur ce site. Vous l'avez vu, la caserne du Muy et La Friche sont deux sites en face de l'autre, elles se trouvent dans une proximité relativement réduite. Je préfère tenir que courir, plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet, on construit déjà l'école dans la caserne du Muy. L'idée de créer des équipements petite enfance à la Friche est importante –nous y viendrons sur un autre rapport, je vous donnerai plus d'éléments sur l'aménagement des espaces extérieurs de la Friche à la Belle-de-Mai– mais cela ne veut pas dire que c'est mis de côté. Mais là, au moins, je sais que c'est réalisé. L'important est de créer ces nouvelles écoles dont nous avons besoin.

S'il n'y a plus d'intervention, je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/127/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/128/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE. Délégation de Service public – Gestion, Animation et Exploitation des Espaces Culturels du Silo d'Arenc. Approbation d'un premier versement au titre de la contribution financière 2015 de la Ville de Marseille.

Rapporteur : M. DROPY (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°14/128/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/129/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE. Subventions de fonctionnement 2015 à différents organismes et associations culturels (6574.2).

Rapporteur : Mme GINER (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°14/129/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/130/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE. Attribution d'une subvention de fonctionnement 2015 à l'Institut Français et au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC-CICRP) Belle-de-Mai. Premiers versements.

Rapporteur : M. DROPY (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Concernant le Centre interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP), peu de Marseillais savent le travail mené dans ces véritables laboratoires. Il s'agit d'un travail tout à fait exceptionnel et important, je proposerai une visite aux élus, il n'y a pas de visite publique compte tenu du travail réalisé, mais c'est vraiment exceptionnel. Nous avons une mine d'or de par les talents de ces « chirurgiens » qui interviennent véritablement et j'ai à cœur de pouvoir faire visiter cet espace au moins aux élus, peut-être également aux CIQ dans un deuxième temps.

Le rapport n°14/130/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/131/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. Approbation de l'avenant n°2 au Contrat CEJ-2G n°2012-503. Rapporteur : Mme ISSAN-HAMADY (*Lecture du rapport.*)

Je me permets de rajouter quelques mots sur l'Association « Familles en action » qui œuvre sur le territoire depuis trois ans et qui est très active. Elle est située sur la Place Marceau, elle mène des activités pour les adolescents, activités sportives au CCAS Saint-Laurent, des activités extra et périscolaires, des relais d'écoute d'adolescents, des activités éducatives, citoyennes et familiales. Je me permets de féliciter ces nouvelles actions sur le 3^{ème} arrondissement.

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, vous avez raison de les féliciter, car c'est un travail difficile et compliqué et nous connaissons l'impact que cela a sur nos quartiers pour lesquels l'offre de loisirs en direction de ces jeunes est importante. Elle permet, pendant qu'ils pratiquent du sport, de la culture ou autre, de ne pas les avoir dans la rue à faire n'importe quoi, ce que déplore bien souvent la population. Vous avez raison de les féliciter et de les encourager, de nouvelles actions nous sont présentées, c'est positif, cela vient compléter ce que nous avons déjà sur notre territoire : les centres sociaux, les Maisons pour Tous et nos centres d'animations qui œuvrent pour l'accompagnement de ces publics. Il est très important de les supporter, de les soutenir, de les accompagner et surtout de les encourager. Félicitations, Madame Issan-Hamady !

Le rapport n°14/131/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/132/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Division Contrat Enfance Jeunesse. Petite Enfance – Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance – Paiement aux associations des premiers acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2015.

Rapporteur : Mme BELARBI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Je compléterai cette longue liste –c'est une perspective 2015– par la création de deux crèches. L'une va enfin prendre place sur le site de l'ancien bâtiment des célibataires, Place de Strasbourg. Pour ceux qui connaissent bien ce bâtiment bleu –lequel nous a tellement causé de soucis pendant une quinzaine d'années– il est aujourd'hui démolit et accueillera une crèche qui sera financée pour la plus grande partie par le Conseil Général dans le cadre d'Euroméditerranée. L'établissement public a fait appel au Conseil Général pour la réalisation de cette crèche. C'est l'aboutissement de quatre à cinq années de démarches pour arriver à ce résultat, c'est une très bonne chose.

Enfin, l'autre crèche doit aussi démarrer en 2015, rue Félix Pyat sur le territoire de l'EHU Guichard/Gaillard, elle complètera les équipements déjà existants.

Nous avons également une troisième crèche dans le projet des Docks Libres –le terme est un peu plus lointain– qui verra le jour sur le terrain des Docks Libres dans la deuxième phase du programme. S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/132/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/133/2S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre Ville (OGCV) – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre Ville. Rapporteur : M. POLIZZI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur Polizzi, pour ce rapport important. Y a-t-il des interventions ?

Mme BIAGGI.- Je voulais simplement faire une intervention sur les ravalements de façades. En ce qui concerne les 15 axes prioritaires, Mme Narducci avait demandé en plus le Boulevard National, ce boulevard a donc été ajouté dans les axes prioritaires se prolongeant dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville qui va se continuer dans l'hyper centre avec les rues Saint-Ferréol et Paradis. Je voulais dire bravo pour le Boulevard National qui comprend le plus de rapports –il en existe 42– au vu des autres axes. Je voulais vous donner une précision sur les montants : nous nous basons sur 150 € le mètre carré et la Ville de Marseille donne 20 %. Le propriétaire qui fera le ravalement de façade peut dépenser plus, mais nous partons sur une base de 150 € du mètre carré, parce qu'on ne peut pas dire n'importe quoi, et l'on met 20 %.

Je voulais faire remarquer que c'est un important effort de la Ville de Marseille parce qu'elle donne 20 % à ceux qui font l'effort de réaliser ces travaux ; la Région s'était engagée avec 10 %, mais à l'heure actuelle nous n'avons pas encore de réponse. Ceux qui sont en charge à la Région pourraient nous aider.

(*S'adressant à Mme Ben Marnia*) Je vous regarde, si le Parti socialiste pouvait également nous aider sur cette opération...

(*S'adressant à M. Rasca*) Stéphane, il faut nous aider sur cette opération, je vois que vous êtes là en spectateur, il faut nous aider !

C'est un très gros effort, les injonctions sont faites, les personnes qui peuvent le faire le font. Quand on restaure les façades, on réhabilite l'espace public, c'est important pour le quotidien des habitants et afin que des personnes investissent à Marseille.

Madame le Maire.- Il s'agit d'un rapport important de la rénovation des vieux quartiers du 3^{ème} arrondissement. Cela fait des années que nous œuvrons et vous avez raison de rappeler –puisque nous y avons travaillé– les 10 % supplémentaires : les familles qui sont les nôtres dans le 3^{ème} arrondissement n'ont pas des revenus extravagants, vous le savez bien, surtout au Boulevard National et il est très difficile –même si l'aide de 20 % est la bienvenue– d'apporter la différence.

On y arrivera tout autant qu'effectivement les pouvoirs publics offrent ces moyens-là et je forme le vœu, puisque nous sommes en période de vœux, que la Région réponde, l'engagement concernait les 10 % supplémentaires que nous attendons. Cela va freiner l'engagement de certains copropriétaires ou certaines copropriétés pour qui 10 % –quand on parle de ravalements, il s'agit de travaux importants– représentent une différence.

Nous relancerons la Région parce que l'engagement avait été pris et il faut qu'elle s'y tienne pour cet axe du Boulevard National qui est un axe traversant majeur de la Ville de Marseille, pour lequel une requalification a été engagée et une première phase a été réalisée. Nous allons engager une seconde phase qui démarrera l'an prochain avec des opérations importantes de constructions. Je vous ferai un résumé des opérations de l'année 2015 pour que vous visualisiez les chantiers actuellement en cours. Il faut que cela s'accompagne effectivement d'une rénovation de l'existant, dans tous les cas des immeubles qui ont besoin d'être ravalés. Ce n'est pas que 10 %, c'est important. J'aurais apprécié aller au-delà comme dans les dispositifs OPH où la prise en charge par les pouvoirs publics est plus importante. Nous suivons ce dossier de près et j'ose espérer que nous pourrions obtenir ces niveaux de subventions pour les copropriétaires du Boulevard National. Ensuite, Madame Biaggi, nous irons sur d'autres axes importants que sont Camille Pelletan, le Boulevard des Dames et autres.

Mme BATOUX.- Je voudrais que l'on partage tous la volonté de réaménager ces quartiers, que l'on soit tous très contents d'avoir des interventions publiques fortes à ce sujet. Effectivement, le fait que toutes les collectivités publiques s'engagent semble normal bien que nous puissions regretter la politique nationale de restrictions des dotations budgétaires amenant forcément des collectivités à se désengager de manière plus ou moins loyale. Pour autant, je ne voudrais pas que le débat sur la requalification du Boulevard National se limite aux ravalements des façades.

Madame le Maire.- Ce n'est pas ce que nous avons dit, Madame Batoux.

Mme BATOUX.- C'est un débat fort intéressant à mener ainsi que pour nous, parce que pour pouvoir répondre à ce besoin de requalification, il semble un peu anormal d'avoir des axes aussi importants avec un nombre de voitures aussi conséquent qui arrivent jusque dans le centre-ville, de ne pas régler la question des transports collectifs à Marseille et de ne pas arriver à diminuer le nombre de voitures particulières dans la ville actuellement. Sans doute aurions-nous moins besoin de ravalier les façades si nous arrivions à limiter les émissions de gaz à effet de serre. C'est tout un débat à mener qui touche la question des transports publics et celle de repenser complètement les axes et le rapport des habitants avec la ville. Je crois que l'on peut saluer les quelques initiatives de concertation qui ont eu lieu sur « Quartiers Libres » et récemment sur Noailles. M. Chenoz n'est pas présent ce soir, il pourrait vous relater ce qui a été dit, notamment sur le rapport à la voiture qui aujourd'hui en centre-ville et dans ce Grand Centre-Ville peut apparaître insupportable aux habitants, car la qualité de vie en est fort dommageable, mais il n'est pas possible pour tous de laisser la voiture au garage pour se rendre à son travail, aller chercher ses enfants et faire tout un tas d'autres choses.

M. POLIZZI.- Je remercie Mme Biaggi et vous-même, Madame le Maire, concernant cette opération de ravalements de façades sur l'axe National. Je voulais rebondir par rapport au Conseil Régional. Madame Biaggi, vous avez été gentille en disant *J'espère qu'ils vont être là*. Si je peux me permettre, le Conseil Régional a pour habitude de ne pas tenir ses promesses, nous avons des dossiers de centaines de milliers d'euros qui sont en souffrance –ne serait-ce que pour le Comptoir de la Victorine– donc ils sont toujours là pour dire *On est là*, ensuite on se débrouille et l'on fait avec. Excusez-moi de ce petit « coup de gueule ».

Mme. BIAGGI.- C'était très bien de le rappeler.

Madame le Maire.- Je comprends.

Mme. BIAGGI.- Madame Batoux, je suis ravie que vous soyez dans la même ligne que nous et je remercie Gérard Polizzi pour ses propos. Pour diminuer les voitures en centre-ville, je n'ai pas les dernières estimations par exemple de la rue Paradis et de l'hyper centre, mais on est à moins 50 % de voitures. Vous savez bien que la politique se fait lentement, nous avons tout de même moins de voitures : on fait des sorties et pas de rentrées. Si nous insistons pour le tramway et les transports en commun de cette façon, c'est justement pour que les personnes prennent les transports en commun.

Madame le Maire.- Madame Ben Marnia ?

Mme BIAGGI.- Elle va nous donner l'argent. (*Rires.*)

Mme BEN MARNIA.- Madame Biaggi, je ne suis pas conseillère régionale mais...

Mme. BIAGGI.- ...Vous prenez acte.

Mme BEN MARNIA.- Je prends acte aujourd'hui et dès demain j'appellerai la Région pour savoir où en est ce dossier.

Mme. BIAGGI.- C'est gentil.

Madame le Maire.- Merci à vous de vous en inquiéter, c'est une vraie problématique mais avant d'aborder la Région et ses engagements, la question des transports dépasse le Boulevard National. C'est un problème qui ne date pas d'aujourd'hui. Au printemps dernier, j'ai demandé au service de l'Urbanisme une étude de la trame circulatoire, car ce sont tous les axes de circulation qu'il faut revoir si nous voulons améliorer la situation au moins au niveau du centre-ville, élargi sur notre secteur et un petit peu au-delà.

C'est une vraie problématique, des chantiers ont eu lieu pendant toutes ces dernières années et ont fait dire à la RTM, que j'ai rencontrée plusieurs fois, que les circuits étaient très difficiles à mettre en place à cause des importants chantiers réalisés tantôt sur Saint-Charles, tantôt sur Strasbourg, et aujourd'hui sur National, etc., mais ce n'était pas une réponse.

Un bureau d'études a été mandaté par le service de l'Urbanisme pour étudier la façon dont on travaille sur une trame différente permettant plus de fluidité dans ce secteur. Cette étude m'a été présentée il y a à peine quelques jours, elle sera présentée à l'ensemble des élus et des représentants dans quelques mois parce que c'est une préoccupation majeure mais encore une fois, il ne s'agissait pas du seul Boulevard National. Vous disiez que cela ne peut pas se limiter aux ravalements de façades, cela ne vous a tout de même pas échappé que sur le Boulevard National cela ne se limite pas qu'à ces travaux. Pour votre information, la rénovation de la requalification de ce boulevard –après la livraison du tunnel Saint-Charles qui a amené un flux extraordinaire de véhicules puisqu'il existe une sortie sur le Boulevard National– n'a pas facilité la circulation sur cet axe, avec un stationnement anarchique posant les pires problèmes.

Je vous rappelle également que des accidents extrêmement graves ont eu lieu sur cet axe. Pardonnez-moi de personnaliser, mais depuis 1999, cela fait partie des dossiers en OPI, c'est-à-dire en importantes opérations que j'ai demandé de prendre en compte et de réaliser. En 2008, en 2009 même, grâce au plan quinquennal voté par le Conseil Général, j'ai pu effectivement demander l'appui et l'accord du Conseil Général pour la requalification du Boulevard National. À ce jour, une première phase a été réalisée, la seconde phase sera engagée l'an prochain, je vous donnerai plus de précisions ultérieurement.

L'éclairage public va être repris à partir de janvier 2015, donc cela apportera de la sécurité, et nous avons inscrit comme prioritaire l'implantation de la vidéo surveillance sur cet axe que nous attendons toujours, mais qui est programmée. C'est un boulevard qui va connaître petit à petit une mutation, puisque cela s'accompagne aussi de nouvelles opérations qui devraient bientôt, je l'espère, enfin je le pense, offrir un nouveau visage aux habitants de ce quartier. Il s'agit d'une prise en charge globale du boulevard qui est en train de se mettre en place.

Par rapport aux précédents propos de Gérard Polizzi, le fait de se retirer d'engagements pris sur lesquels les collectivités se sont investies est préoccupant. Il s'agit, dans ce cas, des ravalements de façades, je le redis, qui sont très importants. C'est effectivement un sentiment d'abandon alors que des engagements ont été écrits.

Le Comptoir de la Victorine est l'un des équipements culturels très importants, c'est un bâtiment classé de surcroît et pour lequel la Région s'est engagée à investir de la même façon que le Conseil Général et la Ville de Marseille. Vous vous souvenez de la bataille pour conserver ce Comptoir de la Victorine : il avait été acté et engagé un financement paritaire de ces trois collectivités, de 2,2 M€ à l'époque. Le Conseil Général a voté en février 2012 sa contribution de 2,2 M€ ; la Ville de Marseille les a votés de la même façon et depuis 2012, nous attendons le financement de la Région. Je signale par ailleurs que ce bâtiment historique – anciennement fabrique d'allumettes, qui fait partie du témoignage et de l'histoire de Marseille – est en train de s'écrouler. C'est un véritable désastre, ce n'est pas faute de relancer à maintes reprises la Région sur des engagements écrits concernant ce dossier. Ensuite, je peux aussi regretter le retrait sur le fonctionnement de structures importantes sur le territoire, là encore nous pouvons regretter ce désengagement.

Merci à vous, Madame Ben Marnia, de défendre les intérêts de ce territoire sur ces dossiers tout aussi importants, et j'espère que vous aurez une voix qui sera entendue plus que nous pourrions arriver à nous faire entendre. Merci de votre démarche. Je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/133/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/134/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE. Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations conduisant des actions dans le cadre du dispositif Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année scolaire 2014/2015 – Second Versement de subventions. Rapporteur : Mme LARGUEM (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°14/134/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/135/2S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Travaux d'abattage et de plantations d'arbres sur la voirie communale – Travaux d'entretien et petites réparations des espaces verts dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} arrondissements – Travaux de créations et grosses réparations dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 7^{ème} arrondissements – Travaux de taille d'arbres sur la voirie communale – Approbation du renouvellement de l'opération.

Rapporteur : M. DALLARI (*Lecture du rapport.*)

Pour information, nous avons demandé le document annexe puisque nous n'avions pas de montant dans le rapport, nous ne connaissions pas les sommes allouées pour les marchés. Nous avons eu des montants globaux, cela se passe par groupe et par arrondissements : notre groupe est concerné par les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements. Les montants alloués pour les travaux de création et de grosses réparations sont d'un montant minimum de 120 000 € HT par an et d'un montant maximum de 1,2 M€. L'entretien des espaces verts et petites réparations est de 250 000 € HT par an en montant minimum et 1 M€ HT par an en montant maximum.

Le rapporteur émet un avis favorable, mais j'aurais souhaité avoir plus de détails sur ce rapport.

Madame le Maire.- Oui, nous allons demander à l'Adjointe déléguée les sommes allouées à notre secteur. Merci, Monsieur Dallari.

(*Mme Batoux quitte la séance.*)

M. DARY.- En fonction des dépenses moyennes annuelles de la ville qui sont très inférieures au montant maximum, je ne suis pas certain que l'on aurait dû proposer des montants aussi élevés parce que cela encouragera toujours les entreprises –dans la mesure où elles savent qu'elles ont la possibilité de faire plus– d'aller un peu trop haut dans les dépenses. Je ne vois pas l'intérêt d'être si élevé en montant.

Madame le Maire.- Il est vrai que l'écart est très important, le rapport est de 1 à 10, c'est surprenant, sans doute le service concerné nous donnera-t-il des précisions, certainement.

Le rapport n°14/135/2S est approuvé à la majorité

Vote contre du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/136/2S

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 3^{ème} arrondissement – Saint Lazare – 12 rue Hoche – Cession à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée des lots n°9 et n°10 de l'immeuble cadastré 812 section A n°28, sis 12 rue Hoche 3ème.

Rapporteur : M. ALI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Il s'agit d'un rapport très important, car il ne concerne pas uniquement le n°12 de la rue Hoche, mais l'ensemble du périmètre : Place Joséphine Roussel, le début de la rue Eugène Pottier, la rue Hoche et de Salengro. Il s'agit de la requalification de tout ce secteur où une série de démolitions auront lieu, notamment le bas de la place Joséphine Roussel, puis une reconstruction de toute cette zone. Cela s'inscrit dans le cadre de la ZUS Centre Nord, il s'agit d'un travail d'une dizaine d'années puisque ce dispositif a été prorogé il y a quelques années et nous arrivons presque à son terme. Il était urgent de prendre ces engagements pour ne pas perdre les crédits alloués dans le cadre de cette opération. Cela fait partie des acquisitions nécessaires afin d'arriver à la requalification totale de ce quartier. On avance malgré tout.

Le rapport n°14/136/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/137/2S

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 3^{ème} arrondissement – Saint Lazare – 14 rue Hoche – Cession à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée de l'immeuble cadastré 812 section A n°29. Rapporteur : M. ALI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Ce rapport est lié au premier, j'ai parlé des différentes opérations. Ce sont des bâtiments où des personnes ont vécu avec un véritable danger. Par exemple, au n°14, la cage d'escalier était totalement défectueuse et dangereuse. Ce sont des opérations qui avancent doucement, mais sûrement. Je sou mets ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/137/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/138/2S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES – Division de la Mobilité Urbaine. Approbation de dénomination de voies.

Madame le Maire.- Ce rapport va sans doute être retiré au Conseil Municipal pour des raisons techniques. La décision vient d'arriver, c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas l'information. Ce rapport est retiré.

Le rapport est retiré

Rapport n°14/139/2S

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt – Urbanis Aménagement/ilot EHI n°2. Acquisition foncière et travaux 2014.

Rapporteur : M. ALI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Je rajouterai que par rapport à ces acquisitions, sachant que le quartier du 2^{ème} et plus particulièrement celui du 3^{ème} est en déshérence, toutes ces opérations avec les collectivités –que ce soient la Communauté urbaine, la Ville de Marseille ou Euroméditerranée– vont dans le bon sens puisque ce quartier était abandonné. Je me réjouis des rapports soumis aujourd'hui au sein de ce Conseil d'arrondissements, en habitant, en ayant étudié et vécu dans ces quartiers. C'était juste un petit aparté.

Madame le Maire.- Je réagirai en quelques mots : pour y travailler depuis de nombreuses années, je ne dirai pas aujourd'hui que ces quartiers sont abandonnés parce qu'un travail a été réalisé et les opérations commencent tout juste à sortir. Il est vrai que pour le citoyen de ces arrondissements et de certains quartiers particulièrement, on est encore dans la difficulté, dans un

environnement immédiat qui n'est pas encore celui que tous espèrent, néanmoins vous avez vu que des chantiers sont engagés, des démolitions ont eu lieu un peu partout, des opérations importantes se font.

Je pense au 3^{ème} arrondissement en particulier où énormément de rencontres ont eu lieu. Les projets ont été repoussés et reportés, soutenus pour certains, nous avons également rencontré et encouragé des opérateurs à venir. À ce jour, sur les quatre coins du 3^{ème} arrondissement en particulier, beaucoup d'opérateurs privés ont fait le pari de l'investissement.

Nous partons de très bas dans ces quartiers, il nous reste un très long chemin à parcourir pour arriver demain à avoir une qualité de vie et un environnement digne de ce nom, mais j'y crois totalement, car c'est véritablement ce qui est en train de se passer. Je n'engagerai pas –parce que l'on prendrait beaucoup de temps à moins d'avoir une demande– la liste des opérations en cours sur le 3^{ème} arrondissement qui est tout de même impressionnante. Je ne parle même pas de la rue Hoche, car il s'agit d'une série de démolitions et de reconstructions sur le dispositif ANRU Centre Nord, mais si l'on prend la rue Loubon, pas moins de quatre opérations font l'objet de dépôts de permis de construire ainsi qu'une voie plutôt sinistrée aujourd'hui, pour lesquelles il se passera des choses dans les mois et les deux ans à venir.

En effet, ce sentiment qui existait n'est pas qu'un sentiment, mais vraiment une réalité des années durant et aujourd'hui, je suis assez fière de ce qui s'y passe. On s'est tous retroussé les manches et on sort du marasme dans lequel était plongé cet arrondissement, c'est pour cette raison que j'ai du mal à entendre encore dans la presse « *L'arrondissement le plus pauvre de France et d'Europe* » d'après une certaine ministre, d'abord parce que cela ne nous arrange pas, ensuite cela ne valorise pas nos quartiers. Il s'y passe de belles choses, il faut arrêter de nous qualifier des plus misérables du monde. Ceci étant, nous sommes heureux comme vous, cher Smail Ali, chaque fois qu'un rapport est présenté dans ce sens. Je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/139/2S est approuvé à l'unanimité

(Mme Bruguière quitte la séance)

Rapport n°14/140/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Versement d'acomptes sur le budget 2015 aux délégataires des Maisons Pour Tous.

Rapporteur : Mme BEN AKNE (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Certains penseront que ces sommes sont très importantes, mais il s'agit surtout d'assurer des dépenses liées aux salaires et je rappelle la mission très importante de l'aide sociale qu'exercent les Maisons pour Tous. Ces dépenses sont liées aux paiements des salaires en début d'année et il est très important d'avoir une aide sociale dans nos quartiers, on ne peut donc que valider ce rapport.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Madame Ben Akne, j'ai eu un grand plaisir à vous écouter. C'est un rapport classique de fonctionnement qui comprend effectivement l'ensemble des charges que vous venez d'évoquer, je vous écoutais avec le plus grand intérêt d'ailleurs. Merci pour ces structures, je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/140/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Madame le Maire.- Je vais faire une entorse à l'ordre du jour parce qu'il y a un impératif, et présenter le rapport 142.

Rapport n°14/142/2S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 3^{ème} arrondissement – Tènement situé 31-33-35 rue Cristofol – Cession à Treize Habitat de la parcelle cadastrée 811 section L n°68 et d'une partie de la parcelle cadastrée 811 section L n°69 en vue de la construction d'un programme d'environ 56 logements locatifs sociaux, d'une crèche et de deux locaux pour les Amis de l'Instruction Laïque et l'Office Central des Bibliothèques.

Rapporteur : M. POLIZZI (*Lecture du rapport.*)

Madame le Maire, rappelez-vous, nous avons travaillé sur ces parcelles en 2009, nous avons eu d'énormes difficultés à regrouper tous les propriétaires –il devait y en avoir une quarantaine environ– avec l'ambition d'endiguer ce site de l'endroit où se trouvaient des squatteurs. Nous sommes enfin arrivés à regrouper tous ces copropriétaires et je constate avec grand plaisir que 13 Habitat, malgré les remerciements des AIL au travers de son président qu'ils peuvent recevoir, a tout de même pensé à réserver, dans ce même site, environ 250 m2 d'un local situé au 35 rue Jean Cristofol.

Le rapporteur émet un avis favorable.

Mme BEN MARNIA.- J'étais très gênée sur ce dossier. Bien évidemment, je suis pour construire du logement social, en revanche concernant les AIL, puisque vous les abordez, ils n'ont à ce jour pas d'assurance d'être relogés sur ces lieux et n'ont surtout pas d'assurance de ce qui se passera pendant la durée des travaux. Où vont-ils être pendant le déroulement des travaux ? C'est un équipement qui sert à beaucoup de familles dans le secteur. Je les ai eus au téléphone ce matin et à ce jour, sauf changement entre-temps, ils n'ont pas de proposition de relogement pendant toute la durée des travaux.

Madame le Maire.- D'abord, je me félicite de cette opération, car c'est en 2006 qu'a eu lieu la première rencontre avec Mme Servant à l'Urbanisme et le Président de 13 Habitat de l'époque pour dire qu'il lui fallait absolument s'intéresser à cette rue sur laquelle existait un programme de logements correspondant aujourd'hui au bâtiment plus haut, nommé « Le sphère », et un programme de logements étudiants. Entre ces deux constructions se trouvaient ces bâtiments avec la Mission italienne, les AIL et surtout ces habitations dégradées que nous connaissons. Ces squats ont pendant longtemps mené l'enfer à tout l'environnement immédiat, parce que l'occupation illégale de ces lieux était loin d'être une mince affaire.

À l'époque, j'ai invité et emmené le président visiter cette rue sachant qu'il existait deux opérations de logements qui n'étaient pas démarrées mais programmées. De là, est partie effectivement l'opération de transformation d'acquisition par 13 Habitat. Je l'ai modestement accompagné, mais aujourd'hui c'est chose faite, on est sur la démolition de tout cet îlot et la reconstruction de logements de qualité ainsi qu'une crèche, j'ai oublié d'en parler tout à l'heure mais elle est bien dans le projet. Quant au reste, effectivement, il n'y a pas, ni pour la Mission italienne qui s'est débrouillée par elle-même de se trouver un lieu, ni pour les AIL de la Belle-de-Mai, de point de chute.

Aujourd'hui, il est difficile pour un opérateur et un bailleur public de réserver des espaces pour une structure dont elle n'a pas la compétence. Cela ne relève pas en effet de celle des bailleurs publics que de construire et réserver des locaux pour ce type d'action. Vous avez raison et je comprends bien que cela représente une difficulté certaine pour les AIL de la Belle-de-Mai. C'est amusant, je n'ai pas eu la chance de les avoir rencontrés une seule fois en plusieurs années. Ils n'avaient certainement pas besoin de moi puisqu'ils ne sont jamais venus me voir sauf une fois, il y a huit ans lorsqu'ils ont eu un trou dans la toiture et c'est une structure municipale que la Ville, à l'époque, n'avait pas les moyens de prendre en compte. Je les avais rencontrés et leur avais affirmé que je voulais bien mettre mon budget d'investissement, Mairie de Secteur, au profit des AIL. C'est ce que nous avons fait. Cela a coûté à l'époque 40 000 € quand on

sait que notre budget était de 200 000 €, voyez que la part était importante ! Depuis je ne les ai plus vus.

Je me dis que les AIL n'avaient sans doute pas besoin de moi parce que généralement lorsque l'on vient vous voir, ce n'est pas que pour vous saluer – quand c'est le cas et cela arrive de temps en temps, cela fait plaisir – c'est parce que des soucis sont à régler. Je n'ai pas eu ce loisir-là, donc je ne connais pas aujourd'hui la situation exacte puisque je n'ai jamais eu, encore une fois, l'occasion d'échanger avec eux contrairement à l'ensemble des structures de ce territoire. Ce sont les seuls qui fonctionnent de manière autonome, vous les connaissez certainement mieux que moi ainsi que le Député puisque je sais qu'il les a très longtemps accompagnés.

Mme BEN MARNIA.- Je n'entre pas dans ce genre de considérations, je regarde les faits...

Madame le Maire.- C'est important, Madame Ben Marnia, parce que pour intervenir, il faut connaître et savoir.

Mme BEN MARNIA.- Il y a 230 enfants qui bénéficient de ces activités, entre le karaté, la danse, etc., hormis le public adulte. Mon interrogation est de savoir où ils vont aller dans ce périmètre.

Madame le Maire.- Comme je vous le disais, c'est une opération portée par un bailleur public et je n'ai absolument pas d'informations à ce sujet. De toute façon, il est vrai que l'opération ne démarre pas dans l'immédiat, cela laisse du temps et je souhaite évidemment qu'ils trouvent un lieu, un point de chute.

Mme BEN MARNIA.- Qu'ils viennent éventuellement à votre rencontre aussi !

Madame le Maire.- Vous savez, je ne suis pas demandeur. La seule fois où j'ai voulu les rencontrer, ils n'ont pas souhaité me voir. Et pourtant, Dieu sait que nous avons été présents pendant très longtemps, cela fait plusieurs années. Ensuite, mon souci concerne les familles accueillies, ils en ont la gestion. Il s'agit d'une gestion privée, je n'ai donc pas de solution aujourd'hui puisque nous n'avons pas – nous, Mairie de Secteur – de locaux. Je pense qu'ils ont dû se rapprocher également de la Ville de Marseille pour voir s'ils pouvaient obtenir un lieu dans la proximité immédiate, ce qui est le plus difficile d'ailleurs. Mais je n'ai véritablement pas de réponse à la question que vous me posez aujourd'hui. Je suppose qu'ils font des démarches de leur côté.

Mme BEN MARNIA.- Bien sûr, ils font des démarches de leur côté.

Madame le Maire.- Nous, Mairie de Secteur, n'avons évidemment pas la solution et le bailleur est d'abord dans son opération dont il a la vocation, c'est-à-dire le logement.

Mme BEN MARNIA.- Je sais qu'ils ont été touchés et ont annoncé qu'un local dans les lieux leur sera ensuite dédié, mais c'est l'entre-deux qui pose question pour les familles.

Madame le Maire.- Sur ce point, c'est très difficile. J'espère en tout cas pour eux qu'ils trouveront un lieu. Je le leur souhaite.

Mme BEN MARNIA.- Surtout pour les familles !

Madame le Maire.- Je sou mets ce rapport à votre approbation.

Mme BEN MARNIA.- Je m'abstiens, car je n'ai pas eu de réponse à cette question.

Le rapport n°14/142/2S est approuvé à la majorité Abstention de Mme Ben Marnia

Rapport n°14/141/2S

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 3^{ème} arrondissement – Saint Mauront – Rues Jullien et Félix Pyat – Cession à Marseille Habitat d'une partie des parcelles cadastrées 813 section I n°35, 36, 37, 38 et 41.

Rapporteur : M. AZOULAI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- C'est un très bon rapport, il s'agit de l'une des crèches dont je vous parlais auparavant. C'est un territoire qui, petit à petit, avance et se réhabilite, ce qui est positif. Je sou mets ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/141/2S est approuvé à l'unanimité

(Mme Ben Marnia quitte la séance)

Rapport n°14/143/2S

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement Municipal pour le logement – 3^{ème} arrondissement – Ruffi Japan 65 avenue Roger Salengro / 54 rue Ruffi Japan – Subvention à la SOGIMA pour la construction de 18 logements sociaux PLUS.

Rapporteur : M. RASCA (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Il s'agit d'une opération qui s'inscrit dans le cadre du parc habité présenté cette semaine. C'est encore un rapport de renouvellement urbain, les choses avancent dans le 3ème.

Le rapport n°14/143/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/144/2S

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL – Restructuration et extension de l'école maternelle des Douanes – 56 boulevard de Strasbourg. 3^{ème} arrondissement – Exonération des pénalités de retard dans le cadre de l'exécution des marchés n°08/726 passé avec la Société GAGNERAUD CONSTRUCTION, n° 08/728 passé avec la Société SNEF, n°08/730 passé avec la Société INEO, n°08/732 passé avec la Société CFA, n°10/498 et n°10/499 passés avec la Société RER et n°10/803 passé avec la Société SNSFM.

Rapporteur : M. AZOULAI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Il s'agit en effet d'un rapport de régularisation que je sou mets à votre approbation.

Le rapport n°14/144/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/145/2S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE. SERVICE COMMERCE – Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales et au réaménagement intérieur des commerces du FISAC ZUS Centre-Ville/Euroméditerranée phase 2.

Rapporteur : Mme GINER-FAUCHOUX (*Lecture du rapport.*)

Avant de vous demander d'émettre un avis favorable sur ce rapport contribuant à la modernisation des rez-de-chaussée commerciaux et s'inscrivant dans la continuité des opérations de requalification de la ville, comme nous sommes en période de Noël, j'aimerais que l'on trouve au pied du sapin de la Mairie du 2/3, un cadeau qui s'appellerait FISAC Belle-de-Mai et qui proviendrait du Gouvernement, parce que nous l'attendons depuis trois ans. J'aimerais que ce secteur et ces quartiers puissent enfin être redynamisés. Je vous demande d'émettre un avis favorable. Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Alors, Papa Noël, Mme BIAGGI, va nous répondre... (*Rires.*)

Mme BIAGGI.- Vous avez déjà le « Teddy », le « Nounours » de l'an. Grâce à M. Dary, je pense, nous venons d'avoir une réponse mais je ne l'ai pas encore étudiée. Nous avons reçu, il y a deux ou trois jours, la réponse du Gouvernement pour nos trois FISAC : la Belle-de-Mai, Belsunce et rue de Rome. Pour la rue de Rome, je pense que maintenant c'est « cuit », mais nous aurons des réponses sur l'investissement. Il y a tout de même des diminutions... mais on va pouvoir faire certaines choses.

(*S'adressant à M. Dary*) Je ne sais pas si c'est toi qui as tout fait remuer, Michel, mais je te remercie.

Je vous donnerai des précisions beaucoup plus importantes, nous allons voir la manière dont nous pouvons travailler et la façon dont nous pouvons faire de l'investissement, des animations. Ils parlent également et surtout des réhabilitations des commerces.

Madame le Maire.- Monsieur Dary, voulez-vous répondre ?

M. DARY.- Il n'y a rien à dire.

Madame le Maire.- Voyez que parfois les interventions auprès de certains ministres –je ne parle pas de tous les ministres– ont porté leurs fruits. Merci, Monsieur Dary, de l'avoir fait. C'est important, car il est vrai que lorsque l'on voit ces commerces de Belle-de-Mai « en berne », de nombreux rideaux sont baissés dans ce quartier, que ce soit à la rue Belle-de-Mai ou Clovis Hugues, rue Schiaffini, rue Loubon. Heureusement, nous avons quelques beaux commerces de qualité, de bonnes pâtisseries et boulangeries...

Le FISAC est très important parce que c'est le signe d'une redynamisation de l'économie de ce quartier. Il y a des opérations de logements, de réhabilitation, etc., mais cela doit s'accompagner du commerce dont on a besoin. On a besoin de retrouver des commerces de proximité et traditionnels aussi, de ces services qui ont disparu. Nous allons y arriver, c'est le coup de pouce qui permettra de lancer cette dynamique, donc nous l'attendons avec impatience. Voyez qu'à Noël tout arrive. Je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/145/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/146/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Convention-cadre des Centres Sociaux et convention relative aux modalités particulières de mise en œuvre à Marseille.

Rapporteur : Mme BEN AKNE (*Lecture du rapport.*)

Le rapport n°14/146/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/147/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Soutien aux équipements sociaux – Acomptes 2015.

Rapporteur : M. RASCA (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Il s'agit effectivement de l'acompte 2015, un rapport régulier que nous passons.

Une modification sera présentée au Conseil Municipal : le montant des acomptes s'élève à 433 300 € au lieu de 554 069 € comme le rapport nous l'a indiqué, soit 100 000 € environ de moins. Avec cet amendement, je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/147/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/148/2S

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Valorisation de la voie historique – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études préalables de faisabilité et de programmation. Financement.

Rapporteur : M. AZOULAI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Je vais tout de même me permettre un avis personnel : je me demande si l'on a vraiment besoin de financer une étude à 60 000 € pour définir le parcours historique. Nous avons des personnes qualifiées, des historiens, et la Ville de Marseille est également dotée de personnels tout à fait compétents pour dessiner ce parcours historique et pour mettre cette signalétique en place. C'est une réflexion, je me dis qu'il est un peu dommage de financer des études pour de pareilles choses.

Mme BIAGGI.- (*Hors micro*) Est-ce sur la Grand-Rue ?

Madame le Maire.- Le parcours historique commence par les Jardins des Vestiges, la Grand-Rue, rue Caisserie, puis on continue en passant par le J4, jusqu'au MuCEM. On le connaît un peu en tant qu'habitant, on le connaît un peu mieux quand on s'occupe des affaires de la municipalité. Nous allons tout de même le présenter.

Mme BIAGGI.- Je suis d'accord, Madame le Maire, puisqu'hier nous avons justement fait le point avec les élus de la majorité ainsi qu'avec Yves Moraine, nous avons dit qu'il fallait diminuer ces études. Aujourd'hui, je pense que ce n'est pas le lieu de l'enlever, mais nous allons faire d'énormes restrictions sur les études, car cela nous coûte beaucoup d'argent alors que l'on dispose exactement des compétences. C'est une réflexion du groupe de la majorité, nous en avons donc parlé hier en réunion de groupe avec Yves Moraine.

M. RASCA.- L'année dernière, nous avons mis en place un Parcours Rose qui a fédéré tout de même 126 commerces avec un dérivé historique, et cela ne nous a pas coûté...

Madame le Maire.- Nous l'avons fait au niveau de la Mairie de Secteur et nous avons fait le fil « rose fuchsia » à l'occasion de l'année Capitale européenne de la culture. Il faut vraiment avoir cela à l'esprit à l'heure où tout est cher, où il faut économiser, donc il faut arrêter de financer des études quand on est capable de réaliser le travail soi-même. Ceci étant, je soumetts ce rapport à votre approbation.

*Le rapport n°14/148/2S est approuvé à la majorité
Vote contre du Groupe Bleu Marine*

Rapport n°14/149/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE. Paiement aux associations culturelles des premiers versements de subventions.

Rapporteur : Mme ISSAN-HAMADY (*Lecture du rapport.*)

Je vais me permettre de dire quelques mots sur les associations et les subventions revues à la baisse. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, il faut faire des économies et il est dommage de financer des études pour des travaux que nous pouvons réaliser, par conséquent je trouve regrettable que ce soit les associations qui « casquent » pour ces restrictions de budget.

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Il s'agit d'un vrai sujet d'actualité où l'on observe effectivement des « coupes sombres » comme on dit dans bien des domaines. Il faut bien sûr continuer à soutenir le monde associatif, pas n'importe quelle association, celles qui réalisent des actions importantes et qui impactent le public, et elles sont nombreuses. Les temps sont difficiles et forcément elles sont impactées par ces baisses de budget, je suis d'accord avec vous, Madame Issan-Hamady. Il est à noter que nous sommes le secteur le plus culturel de Marseille, vous en avez ici la preuve, et toutes ne sont pas recensées puisqu'elles ne sont pas toutes financées de cette façon. Je sou mets ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/149/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/150/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Approbation de subventions d'équipement à diverses associations – 3^{ème} répartition.
Rapporteur : M. DROPY (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Avant de voter, cela me fait penser à un dossier concernant la future annexe du Centre social Bausseque : si l'on tarde encore, j'espère en tout cas que la Ville va avancer, il se retrouvera de nouveau squatté avec les difficultés de pouvoir étendre des activités du Centre qui se retrouve vraiment à l'étroit.

Le rapport n°14/150/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/151/2S

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – 3^{ème} arrondissement – Quartier de la Belle-de-Mai – Projet urbain quartier Gare – Casernes Belle-de-Mai – Avenant à la Convention de valorisation.
Rapporteur : M. POLIZZI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Il s'agit d'un rapport très important pour le secteur, qui concerne effectivement le site des casernes mais s'inscrit plus largement sur un périmètre de 140 ha autour qui serait impactés par l'aménagement de ces casernes, vous avez rappelé les ateliers qui se sont tenus que nous avons suivis et qui vont se poursuivre. Ces aménagements créeront une dynamique probablement économique, en tout cas des réflexions diverses sont en cours sur l'utilisation de ces 7 ha intra-muros des casernes, et pour lesquels de nombreux acteurs interviennent afin d'arriver à donner un sens et une direction à ces bâtiments idéalement placés. Je rappelle que j'avais proposé, il y a deux ans, d'en faire un village olympique du sport puisque nous cherchions des fonciers pour réaliser des équipements d'envergure et j'imaginai bien qu'il était idéalement situé –à 10 mn de la gare Saint-Charles et à 20 mn de Plombières qui mène à l'aéroport. Ce site des casernes pourra véritablement nous apporter le souffle dont a besoin le 3^{ème} arrondissement, mais cela dépasse largement l'intérêt de notre seul arrondissement puisqu'il s'agit d'un site d'envergure municipale, voire départementale, et, j'ose le dire, bien au-delà en fonction de ce qu'il accueillera dans le futur.

Ce site des casernes est un très fort espoir avec une volonté de la Ville –on peut enfin s'en réjouir– et nous qui encourageons depuis 2003 où nous avons d'ailleurs forgé et proposé différents scénarios sur ce site. L'important est qu'aujourd'hui nous sommes tous autour de la table pour avancer ensemble, et le plus important encore est que nous ne sommes pas sur 10 ans mais sur du court et moyen terme. Cela veut signifier aussi une perspective très encourageante pour le 3^{ème} et pour Marseille. Je sou mets ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/151/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/152/2S

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt – Diverses opérations du 15 décembre 2014.
Rapporteur : Mme BENSALHIH (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Ce rapport, comme les précédents, montre tout de même le nombre d'opérations engagées sur notre territoire et notre secteur. Effectivement, les choses avancent et prennent la voie que l'ensemble de la population attendait depuis des années, à savoir le renouvellement urbain de ces quartiers. Nous y sommes et cela est plutôt réjouissant. Je sou mets ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/152/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/153/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes – Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2015.
Rapporteur : Mme BELARBI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°14/153/2Sb est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/154/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE. Approbation d'une délibération de principe relative à la participation financière de la Ville de Marseille pour l'aménagement des réserves foncières de la Friche Belle-de-Mai.

Le rapport est retiré

Rapport n°14/155/2S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Second versement de subventions.
Rapporteur : Mme LARGUEM (*Lecture du rapport.*)

Je me permettrai de rajouter quelques mots, Madame le Maire, et je saluerai votre détermination à mettre en place ces activités périscolaires dans les écoles. Actuellement, nous rencontrons de réelles difficultés dans celle du Boulevard National : depuis trois mois, les activités périscolaires, les temps scolaires et les aménagements scolaires ne peuvent être mis en place, car nous avons deux ATSEM qui font grève continuellement tous les vendredis. Ces activités périscolaires sont là parce qu'il y a eu une demande et un décret, mais ne peuvent être mises en place et nous ne pouvons pas en profiter. Aujourd'hui, cette école du Boulevard National –vous l'avez citée tout à l'heure– qui a un fort taux de fréquentation (416 élèves) se retrouve avec des activités périscolaires qui ne sont pas mises en place, ni entre 12h et 14h,

ni le vendredi après-midi parce que deux ATSEM font grève sans réelle motivation et sans réelle revendication. J'émet un avis favorable pour les activités périscolaires et tiens à souligner ce problème important.

Madame le Maire.- Ce qui se passe dans cette école est une situation tout de même assez intolérable. Effectivement, que les ATSEM ou employés municipaux se mettent en grève parce qu'il n'y a pas d'activités et qu'on leur demande d'encadrer est une chose, mais ce n'est pas le cas à l'école du Boulevard National. Il n'a pas été simple de trouver une structure qui prenne en charge 400 enfants dans les temps périscolaires. Il est vrai que ce n'est pas la première fois que l'on rencontre des difficultés avec ces personnels, vous avez parlé de deux personnes, il s'agit en effet de deux personnes. Ce n'est pas la première année non plus que nous rencontrons des difficultés avec elles. Je suis assez outrée de ce que j'ai pu voir moi-même cette année encore en me rendant sur place avec le Directeur de l'école et les représentants de la Ville de Marseille responsables des travaux des écoles : ces deux personnes ont voulu de nouveau nous interdire purement et simplement l'accès à la cantine, et ce n'est pas la première fois. J'ai déjà fait remonter ces attitudes assez choquantes auprès de Mme Casanova, mais elles continuent avec des comportements tout de même inacceptables.

Nous n'avons pas, fort heureusement, à nous plaindre des employés municipaux qui interviennent dans les établissements scolaires, au contraire ce sont, comme on dit, des « tatas » plutôt appréciées des enfants. Dans cette école, en l'occurrence, ces personnes posent un véritable problème et je ne manquerai pas d'en reparler à Mme Casanova dès lundi, car nous avons une situation tout à fait anormale, elles empêchent de fait la mise en place de ces activités. Je comprends que vous souleviez ce problème parce que les conséquences sont assez « embêtantes » et dramatiques quand on voit qu'il s'agit de deux personnes mettant en cause l'ensemble du fonctionnement.

Mme MARTI.- Je comprends mal, en tant que Maire de Secteur vous avez le droit d'entrer dans les écoles.

Madame le Maire.- J'ai le droit d'entrer dans les écoles d'autant que les plateaux –les courts considérés comme des plateaux sportifs– sont à la charge des Mairies de Secteur. En revanche, l'établissement n'est pas sous l'autorité des Mairies de Secteur mais sous celle de la Ville de Marseille. Pourquoi ces personnes sont-elles assez stupéfiantes dans leur attitude ? L'an passé, à la demande du Directeur, j'ai invité les services responsables des travaux des écoles à m'accompagner puisque nous avions de véritables problèmes. En arrivant, elles nous ont interdit l'accès de la cantine, à moi-même Maire de Secteur mais pire, au Directeur de l'école. Cette situation est totalement ahurissante, je l'ai fait remonter à la Direction de l'Éducation et à l'Adjointe concernée, Mme Casanova. J'ai demandé l'exclusion de ces personnes, car j'ai trouvé cela intolérable, je n'avais jamais vu cela. Depuis près de 19 ans que je vais dans les établissements et autres, je n'avais jamais vu une chose pareille, et ce avec une arrogance dont je vous passe les détails.

Pour cette rentrée, à la demande des parents d'élèves cette fois et du Directeur, j'ai demandé au responsable des services de la Ville de m'accompagner pour constater les travaux d'urgence qui ont dû être réalisés cet été et voir ce qui restait à faire parce que cela représentait une vraie préoccupation, et nous nous sommes heurtés à la même attitude de ces personnes. Je pense réellement –je le dis et je passe sur l'attitude qu'elles ont avec certains parents qui se sont élevés contre ce comportement– qu'elles n'ont rien à faire à l'Éducation nationale, elles ne sont pas à leur place. Je trouve très grave d'avoir une autorité qu'elles se donnent et qu'elles appliquent envers un directeur, envers le directeur de l'école puisqu'il est dans son établissement, et envers le Maire de Secteur. Il est aussi de mon rôle de venir constater ou de rencontrer les responsables, l'équipe pédagogique et les parents d'élèves et d'emmener également les services compétents pour faire avancer les choses.

C'est inadmissible, je ne comprends pas qu'elles soient encore là, je le dis, et que deux personnes mettent en cause le fonctionnement de l'établissement. On tombe dans l'hérésie. Je ne manquerai pas, dès lundi prochain, puisque nous serons en Conseil Municipal, de faire part de ce point à Mme Casanova afin

qu'une vraie décision soit prise. Merci, Madame Larguem, de votre présentation. Je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/155/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/156/2S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE –
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC – Taxe locale sur la Publicité
Extérieure – Année 2015.

Rapporteur : M. DALLARI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Merci beaucoup pour ce rapport. Y a-t-il des interventions ?

Mme MARTI.- Je voudrais juste faire une remarque à propos de cette publicité qui devient, pour moi, une pollution visuelle trop importante dans nos villes.

Madame le Maire.- Il s'agit d'un vrai débat, elle est à la fois nécessaire et discutable sur l'implantation des panneaux. Elle rend service à certaines copropriétés parce que c'est une manne, une vraie redevance pour certaines copropriétés demandeuses – j'en ai rencontré– d'avoir sur leur façade, souvent aveugle d'ailleurs, ces panneaux, car cela leur permet de diminuer un peu leurs charges. J'imagine mal tout de même une ville comme Marseille sans informations, là encore la quantité, les lieux d'implantations...

Mme MARTI.- Il faut une certaine surveillance sur certaines images.

Madame le Maire.- Absolument. C'est l'affichage sauvage qui est plutôt agressif, nous sommes d'accord.

Mme MARTI.- Tant que nous ne sommes pas en élections !

Madame le Maire.- Absolument. (*Rires.*)

Le rapport n°14/156/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/157/2S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE –
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC – Tarifs d'occupation du
domaine public communal pour l'année 2015.

Rapporteur : Mme GINER (*Lecture du rapport.*)

Si vous me le permettez, Madame le Maire, j'aimerais émettre quelques remarques concernant les marchés. On peut regretter le nombre d'inspecteurs qui existent actuellement sur les marchés, le manque de ces inspecteurs a pour effet une paupérisation de ces derniers dont ceux de la Belle-de-Mai, de la Joliette, et qui, de fait, produit la présence de vendeurs à la sauvette. On peut regretter le manque du qualitatif sur ces marchés dû à cette absence de contrôle. Également, on est toujours dans l'attente du marché paysan à Belle-de-Mai, voté depuis un certain temps. Le rapporteur émet un avis favorable.

Mme le Maire.- Il est vrai que c'est un rapport important, et j'adhère tout à fait à ce que vous indiquez sur le marché paysan et la requalification de celui de la Belle-de-Mai qui s'est malheureusement dégradé ces dernières années. On aurait vraiment besoin de retrouver les forains de qualité que nous avons connus il n'y a pas si longtemps, nous l'avons d'ailleurs très souvent évoqué avec Mme Vassal puisque nous avons demandé la création d'un marché paysan qui a été acté en Commission des marchés le 4 décembre 2012. Ce marché existe, mais il n'est pas mis en application et j'espère donc que l'on y viendra. Quant au marché Cadenat c'est une vraie plaie de voir ce qu'il est devenu, car nous attirions ces dernières années des populations venant de partout, non pas uniquement de la Belle-de-Mai et du 3^{ème}. La situation de la Place Bernard Cadenat est aujourd'hui tout de même différente.

J'ai hâte également de voir un vrai contrôle, une vraie réorganisation que nous avons proposée pour ce marché y compris du marché actuel, pour ramener et réorganiser tout ce qui est alimentaire au bas de la place puis réaménager. Il est nécessaire également d'avoir une qualité de forains qu'il faut être capable de contrôler, de gérer parce qu'actuellement, j'exagère à peine quand je dis que l'on est le « marché aux puces bis ». On ne doit surtout pas arriver à cette situation, il est très important de ne pas autoriser n'importe quoi sur cette place. Concernant les tarifs, si j'ai bien lu mon rapport, l'augmentation ne concerne pas le stationnement payant.

Des élus. - Non.

Madame le Maire. - D'accord. Je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/157/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°14/158/2S

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 3^{ème} arrondissement – Saint Mauront – Rue Auphan, rue des Industriels, boulevard Charpentier et rue Félix Pyat – Cession à Nexity de deux tènements fonciers d'une superficie totale de 5 681 m² environ.

Rapporteur : M. POLIZZI (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire. - Ils se situent dans le quartier Saint-Mauront sur l'îlot Auphan-Charpentier. Il s'agit de la première grosse opération de rénovation urbaine que nous avons dans le 3^{ème} arrondissement. Il concerne plusieurs bailleurs, c'est une opération mixte dans laquelle nous avons de l'accession, de la location, du loyer libre. La création de la voie nouvelle qui d'ailleurs lancera l'opération démarrant sur ce quartier permettra de le transformer et de lui donner une autre image, puisqu'il s'agit de tout le secteur Félix Pyat, Bellevue –vous avez cité des rues impactées par ce projet. Il s'agit donc d'une opération importante de renouvellement urbain face aux Docks Libres. Il fallait au moins cela pour être juste en face d'un parc de nouvelles résidences qui est en train de voir le jour, qui va continuer à se construire dans ce quartier idéalement situé, car il s'agit d'un site avec le métro proche du futur Pôle multimodal des transports lequel viendra prendre sa place ici, il jouxte le futur Parc Bougainville. Une fois réalisé, il faudra baptiser ce futur parc pour lequel nous nous sommes tant battus et qui doit démarrer –je l'espère– au second semestre 2015. On est dans la poursuite de ce que nous disons depuis le début de ce Conseil avec des rapports importants pour nos arrondissements. Je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°14/158/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Rapport n°14/159/2S

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt – Fondation Saint-Jean-de-Dieu – Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Forbin. Modification de la délibération n°13/1393/FEAM du 9 décembre 2013.

Rapporteur : M. RASCA (*Lecture du rapport.*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire. - Nous avons parlé de nombreux points, de beaux programmes, Saint-Jean-de-Dieu est le Centre d'accueil de nuit non loin d'ici, il a subi une surélévation du bâtiment, on appelle cela l'humanisation de la structure, de l'accueil des personnes sans-abri. Je salue et rends véritablement hommage au directeur, M. Kammerlocher, qui gère cette structure. Je suis tout de même inquiète, je le dis, je m'étais opposée au permis d'extension, on ne peut pas en centre-ville avoir un accueil de nuit qui reçoit un public aussi important que celui-là. On a quand

même forcé l'extension de ce bâtiment pour plus de confort. J'espère simplement me tromper en disant que les résidents de cet accueil de nuit se retrouveront dans des chambres beaucoup plus confortables et plus grandes, car ma conviction profonde est que l'État devant loger les personnes sans-abri cherche des places. On sait très bien que les CADA sont pris d'assaut, saturés, et qu'il manque de nombreuses places d'hébergement dans cette ville.

Je disais qu'il faut arrêter de grossir ces équipements accueillant des personnes dans la difficulté, car tant que l'on ne créera pas de structures à taille humaine que l'on peut gérer, on ira à l'échec. J'en veux pour preuve l'UHU de la Madrague Ville dont on s'est beaucoup battu contre l'extension. Le nombre de lits de cette structure a doublé, aujourd'hui il est malheureusement dans la situation que nous connaissons tous. On sait très bien que l'on ne peut pas faire des « ghettos de la misère » avec un nombre de personnes accueillies, ce n'est pas bon pour les publics accueillis qui vivent très mal. Si vous demandez aujourd'hui à une personne à la rue d'aller à la Madrague Ville, elle n'y va pas, car les conditions d'accueil sont effroyables. Tant que l'on ne se mettra pas dans la tête que ce genre de structures nécessitent des équipements à taille humaine que l'on peut gérer, encadrer, accompagner, parce que ces publics ont besoin d'être accompagnés, le fait de doubler la capacité d'accueil en superficie m'inquiète beaucoup, et je ne crois guère à une augmentation de cette taille avec le même nombre de personnes accueillies. C'est l'engagement qu'a pris la fondation, puisque j'ai rencontré son Président, M. Girard, et le directeur. Je redoute surtout les exigences des services de l'État qui pourraient imposer demain l'accueil plus important de personnes dans ces structures et l'on irait sur le CHU de la Madrague. C'est un dossier à suivre. À ce jour, la rénovation est terminée, c'est plutôt bien réalisé. Rénover est une chose, l'étendre en est une autre, nous espérons que les choses se passeront au mieux.

Le rapport n°14/159/2S est approuvé à la majorité Abstention du Groupe Bleu Marine

Madame le Maire. - Nous arrivons au terme non seulement de ce Conseil mais aussi au terme de cette année. Le dernier Conseil de l'année 2014 a été parfois plutôt riche dans tous les domaines, sans entrer dans les détails. Nous aborderons –je l'espère– une belle année 2015 avec des projets ambitieux pour notre ville et pour notre secteur. Nous n'avons pas de date arrêtée du prochain Conseil Municipal, nous vous la communiquerons le moment venu. Avant cela, je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et nous aurons le plaisir de nous retrouver pour une nouvelle année 2015 qui promet d'être très animée et j'espère tout aussi riche. Je vous remercie.
La séance est levée à 18 heures 27.

Délibérations du Jeudi 12 Février 2015

Rapporteur : **Monsieur Gérard POLIZZI** -

Rapport n° 15/001/2S

N° 15-27226-DEEU Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville –

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Dans le cadre des campagnes d'injonction de ravalement des façades portant sur les axes du boulevard National, 13003, il nous est demandé de valider l'attribution de subventions municipales à des propriétaires privés pour un montant global de 16 205,70 Euros.

Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros TTC
Campagne de ravalement AXE NATIONAL 3ème	16	16 205,70

Les subventions seront versées après contrôle de l'exécution des travaux subventionnés et sur présentations des pièces administratives justificatives.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2ème et 3ème ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27226-DEEU relatif à la DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Didier DALLARI -

Rapport n° 15/002/2S

N° 14-27003-DGUP Commission : DDCV

OBJET : DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES – Division de la Mobilité Urbaine – Approbation de dénomination de voies -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Suite à la Commission de Dénomination des noms de rue, il nous est demandé d'approuver les dénominations de voies citées en annexe.

Notre secteur est concerné par :

DESIGNATION DE LA VOIE	ARRDT	VOIE DEMANDEE PAR	APPELLATION PROPOSEE	NOM DEMANDE PAR
Voie sans nom qui se situe entre les n°116 et 118, Quai du Port	2ème	Monsieur Maurice TALAZAC Adjoint au Maire des 6/8	Passage Adrien BLES - HISTORIEN des Rues de Marseille- (1921-2013)	Maurice TALAZAC Adjoint au Maire des 6/8

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2ème et 3ème ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 14 -27003-DGUP relatif à la DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES – Division de la Mobilité Urbaine – Approbation de dénomination de voies -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Madame Ismahan BENSALIH -

Rapport n° 15/003/2S

N° 15-27156-DEPPGE Commission : EFAG

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE – Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014 -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévue à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives.

Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Chaque année, le Président de la CCSPL doit présenter à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} Juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Il nous est aujourd'hui demandé de prendre acte du bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27156-DEPPGE relatif à la DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE – Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014 -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à la Majorité-
Abstention du Groupe Bleu Marine (Madame Jeanne MARTI et Monsieur Joël DUPUIS) -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Ismahan BENSALIH -

Rapport n° 15/004/2S

N° 15-27166-DIRCA Commission : ECSS

OBJET : DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Opération de relogement du Théâtre de la Minoterie - Place Henri Verneuil – 2^{ème} arrondissement – Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la Société Dumez Méditerranée SAS- Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la société INEO Provence et Côte d'Azur – Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la Société AMG Fechoz

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Au cours de la procédure d'établissement des soldes des marchés de travaux, relatifs à l'opération de relogement du Théâtre de la Minoterie, situé place Henri Verneuil, 2^{ème} arrondissement, la Ville de Marseille a été saisie par les sociétés Dumez Méditerranée SAS mandataire du groupement DUMEZ/Alquier/Bareau, INEO Provence et côte d'Azur et AMG Fechoz de réclamations relatives à l'exécution de leurs lots de travaux respectifs.

Les services de la Ville et les représentants de chaque société se sont rapprochés, afin de rechercher une solution amiable et négociée, dans le respect des intérêts de chacun et d'éviter des procédures contentieuses coûteuses.

Dans ce cadre, il nous est aujourd'hui demandé d'approuver :

- 1°) le protocole transactionnel concernant la résolution amiable du litige opposant la Ville de Marseille à la Société Dumez Méditerranée SAS selon lequel les travaux supplémentaires nécessaires seront rémunérés à hauteur de 37 111,22 Euros (Lot 1 : Gros Œuvre et Corps d'États Architecturaux).

La société Dumez Méditerranée renonce alors irrémédiablement à tout autre prétention.

- 2°) le protocole transactionnel concernant la résolution amiable du litige opposant la Ville de Marseille à la société INEO Provence et Côte d'Azur selon lequel la société INEO a agréé l'indemnisation du surcoût lié aux moyens humains pour un montant de 22 049,28 Euros, la rémunération des travaux supplémentaires pour un montant de 23 764,52 Euros TTC et la réintégration des pénalités de retard appliquées pour un montant de 3 690,43 Euros (Lot 2 : Electricité – courants faibles et courants forts).

La société INEO Provence et Côte d'Azur renonce alors irrémédiablement à tout autre prétention

- 3°) le protocole transactionnel concernant la résolution amiable du litige opposant la Ville de Marseille à la société AMG Fechoz formalisant pour un montant de 7 468,18 Euros ; la réintégration des pénalités de retard appliquées (Lot 5 : Equipements scéniques).

La société AMG Fechoz renonce alors irrémédiablement à tout autre prétention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27166-DIRCA relatif à la DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Opération de relogement du Théâtre de la Minoterie - Place Henri Verneuil – 2ème arrondissement – Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la Société Dumez Méditerranée SAS- Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la société INEO Provence et Côte d'Azur – Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la Société AMG Fechoz -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à la Majorité-
Abstention du Groupe Bleu Marine (Madame Jeanne MARTI et Monsieur Joël DUPUIS) -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Michel AZOULAI -

Rapport n° 15/005/2S

N° 15-27181-DSFP Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 2ème arrondissement – Quartier Les Grands Carnes – Retrait de la délibération n° 14/0258/UAGP du 30 juin 2014 relative à la suppression de la liste des biens immobiliers transférés à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'immeuble situé 5/7 rue Montolieu-

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Par délibération n° 14/0258/UAGP en date du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°8, relatif au retrait de la liste des biens transférés à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, de locaux situés dans l'immeuble 5/7 rue Montolieu, 2ème arrondissement, en vue de leur remise dans le domaine communal.

Après une nouvelle étude du dossier, la CUMPM souhaite conserver la jouissance de ce bien et réaffirme sa volonté de le voir transférer en pleine propriété.

Il nous est donc aujourd'hui demandé d'approuver le retrait de la délibération n° 14/0258/UAGP en date du 30 juin 2014, approuvant l'avenant n°8 relatif au retrait de la liste des biens transférés à la CUMPM, de locaux situés dans l'immeuble 5/7 rue Montolieu, 2ème arrondissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27181-DSFP relatif à la DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 2ème arrondissement – Quartier Les Grands Carnes – Retrait de la délibération n° 14/0258/UAGP du 30 juin 2014 relative à la suppression de la liste des biens immobiliers transférés à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'immeuble situé 5/7 rue Montolieu-

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

RAPPORTEUR : Michel AZOULAI -

Rapport n° 15/006/2S

N° 15-27185-DSFP Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 2ème arrondissement – Grands Carnes – Avenant de prorogation à la promesse unilatérale de vente du bien sis, 7 rue Jean-Marc Cathala / 12 rue Jean trinquet par la Ville de Marseille au profit de la société ADIM PACA en vue de sa réhabilitation en programme de bureaux.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Dans le cadre d'un appel à projet visant à la réhabilitation d'un immeuble lui appartenant, et par délibération n° 13/0670/DEVD du 17 juin 2013, le Conseil Municipal approuvait la désignation de la société ADIM PACA pour la cession, au profit de cette dernière de l'immeuble sis 7 rue Jean-marc Cathala / 12 rue Jean trinquet, 2ème arrondissement. Y sera réalisé un programme d'accueil de bureaux.

La Ville de Marseille a approuvé la promesse unilatérale de vente à la société ADIM PACA moyennant un prix de 1 250 000 Euros.

Au terme de la promesse unilatérale de vente signée entre les parties le 12 novembre 2013, l'acte authentique réitérant la présente cession devait être signé d'ici le 31 décembre 2014 avec capacité à proroger ce délai jusqu'au 31 décembre 2016, en cas d'absence de délivrance du permis de construire.

Le permis de construire a été délivré le 10 octobre 2014 et le constat d'affichage affiché le 28 octobre 2014.

Il nous est toutefois demandé aujourd'hui de valider la prorogation de la promesse de vente jusqu'au 31 décembre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27185-DSFP relatif à la DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 2^{ème} arrondissement – Grands Carmes – Avenant de prorogation à la promesse unilatérale de vente du bien sis, 7 rue Jean-Marc Cathala / 12 rue Jean Trinquet par la Ville de Marseille au profit de la société ADIM PACA en vue de sa réhabilitation en programme de bureaux.

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à la Majorité-
Abstention du Groupe Bleu Marine (Madame Jeanne MARTI et Monsieur Joël DUPUIS) -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Monsieur Smaïl ALI -

Rapport n° 15/007/2S

N° 15-27194-DAH Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Subventions aux propriétaires privés – Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAHD) Lot n°2 – Programme d'Intérêt Général Communautaire- Dispositions diverses -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire, il nous est demandé de valider l'attribution de diverses subventions aux propriétaires privés :

OPERATION	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT ENGAGE
Programme d'Intérêt Général	16	15 000 Euros
Total	16	15 000 Euros

Pour notre information, il nous est également demandé d'approuver la prorogation de subvention, pour une année, en faveur d'Urbanis Aménagement pour un programme sis dans le 15^{ème} arrondissement suite à un retard dans le programme initial.

Les travaux devront être commencés dans un délai de un an et réalisés dans un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention.

Les subventions seront versées après contrôle de l'exécution des travaux subventionnés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27194-DAH relatif à la DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Subventions aux propriétaires privés – Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAHD) Lot n°2 – Programme d'Intérêt Général Communautaire- Dispositions diverses -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Madame Dominique GINER-FAUCHOUX -

Rapport n° 15/008/2S

N° 15-27204-DAH Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE LOGEMENT ET URBANISME – Engagement Municipal pour le Logement – 3ème arrondissement – 99 rue Loubon – Attribution d'une subvention à la SA d'HLM DOMICIL pour la construction de onze logements sociaux (5 PLUS et 6 PLAI) -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

La SA DOMICIL a acquis un terrain de 300m² en 1998 sur lequel il est prévu de démolir les locaux existant, pour reconstruire un immeuble en R+6 composé de 11 logements collectifs locatifs - 5 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 6 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)- avec une place de parking en extérieur, un local vélo et un local entretien en rez-de-chaussée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Saint Charles.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 431 071 Euros TTC pour les 11 logements PLUS et PLAI.

La participation de la Ville est sollicitée à hauteur de 6 000 Euros par logement.

Il nous est donc demandé aujourd'hui d'approuver la participation de la Ville d'un montant de 66 000 Euros pour la construction de 5 logements PLUS et 6 logements PLAI sis 99 rue Loubon, 13003, par la société SA d'HLM DOMICIL.

Il nous est également demandé d'entériner la convention de financement s'y afférent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2ème et 3ème ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27204-DAH relatif à la DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE LOGEMENT ET URBANISME – Engagement Municipal pour le Logement – 3ème arrondissement – 99 rue Loubon – Attribution d'une subvention à la SA d'HLM DOMICIL pour la construction de onze logements sociaux (5 PLUS et 6 PLAI) -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à la Majorité-
Vote contre du Groupe Bleu Marine (Madame Jeanne MARTI et Monsieur Joël DUPUIS) -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Madame Béatrice BEN AKNE -

Rapport n° 15/009/2S

N° 15-27205-DAH Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE LOGEMENT ET URBANISME - Engagement Municipal pour le Logement – 3ème arrondissement – Docks Libres rue René Cassin / boulevard National – Subvention à la SA d'HLM LOGIREM pour l'acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 41 logements sociaux PLUS -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Le programme des Docks Libres réalisé par Nexity (à l'angle du boulevard André Cassin et du boulevard National) porte sur la réalisation de 450 logements dont 151 logements locatifs sociaux PLUS/PLAI, une résidence hôtelière de 100 logements, une résidence étudiante de 130 logements, des commerces, des bureaux, des locaux artisanaux et une crèche.

Dans ce cadre, la SA LOGIREM a prévu l'acquisition en VEFA de 77 logements sociaux (41 PLUS, 29 PLAI et 7 PLUS CD).

En ce qui concerne plus précisément les 41 logements PLUS, ce projet a fait l'objet d'une décision de subvention et d'agrément de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 5 974 612 Euros TTC pour les 41 logements PLUS, soit 2 100m² de surface utile et 145 722 Euros par logement.

La participation de la Ville est de 5 000 Euros par logement.

Il nous est aujourd'hui demandé d'approuver la participation de la Ville d'un montant de 205 000 Euros pour l'acquisition en VEFA de ces 41 logements sociaux PLUS sis « Les Docks Libres », rue René Cassin / boulevard National, 3ème arrondissement, par la SA d'HLM LOGIREM.

Il nous est également demandé d'entériner la convention de financement qui fixe les modalités d'acquisition en VEFA de ces 41 logements sociaux PLUS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2ème et 3ème ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27205-DAH relatif à la DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE LOGEMENT ET URBANISME - Engagement Municipal pour le Logement – 3ème arrondissement – Docks Libres rue René Cassin / boulevard National – Subvention à la SA d'HLM LOGIREM pour l'acquisition en VEFA de 41 logements sociaux PLUS -
- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à la Majorité-
Vote contre du Groupe Bleu Marine (Madame Jeanne MARTI et Monsieur Joël DUPUIS) -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI

Rapporteur : Madame Soraya LARGUEM -

Rapport n° 15/010/2S

N° 15-27167-DVSCJ Commission : ECSS

OBJET : DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Dans le cadre de la nouvelle semaine scolaire, et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la ville de Marseille a fait le choix de s'appuyer sur le tissu associatif à l'issue d'appels à projets.

Par délibération n° 14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions aux 58 associations ayant présenté un projet d'action dans le cadre des Temps Récréatifs de Restauration et du Temps d'Accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30.

Il nous est aujourd'hui demandé d'approuver :

-1°) 26 avenants aux conventions d'objectifs et 7 nouvelles conventions d'objectifs des associations présentant un projet d'actions pour l'année scolaire 2014/2015

-2°) les annulations des subventions attribuées par les délibérations n° 14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et 14/1017/ECSS DU 15 décembre 2014, au CS du Roy d'Espagne pour un montant de 81 648 Euros au titre des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) ainsi qu'au CS Saint Giniez Milan pour un montant de 5 040 Euros au titre des TRR (Temps Récréatif de Restructuration)

- 3°) le versement de subventions aux associations pour les actions qu'elles mènent dans le cadre des temps d'Activités périscolaires , des temps récréatifs de Restauration et du temps

d'accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30 pour l'année scolaire 2014/2015.

Dans ce cadre, notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associaion Gestionnaire	Equipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arrdt	TAP Reliquat 1 ^{er} versement 40 %	TRR Reliquat 1 ^{er} versement 40 %	AS Reliquat 1 ^{er} versement 40 %	TAP Reliquat 2ème versement 30 %	TRR Reliquat 2ème versement 30 %	AS Reliquat 2ème versement 30 %
CS Bausseque	CS Bausseque	2-01 Elémentaire	13002	2 592			1 944		
Fédération Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	3-02	13003		5 360			4 020	
Fédération Amis de l'Instruction Laïque	FAIL MPT/CS Kléber	3-05	13003		5 360			4 020	
Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange MPT Panier	2-04	13002	6 294			4 721		
Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange MPT St Mauront	3-04	13003	3 740			2 805		
Les Enfants à Bord	Les Enfants à Bord	2-07	13002	1 512			1 134		
Les Amis de Gylofère	Les Amis de Gylofère	23-01	13002	12 012			9 009		
San-See Principe Actif	San-See Principe Actif	02-01 Maternelle	13002	5 292			3 969		

Le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 14 – relatif à la DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à la Majorité-
Abstention du Groupe Bleu Marine (Madame Jeanne MARTI et Monsieur Joël DUPUIS) -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Monsieur Didier DROPY -

Rapport n° 15/011/2S

N° 15-27256-DEEU Commission : DDCV

OBJET : DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Approbation d'une convention de cession d'une œuvre à la Ville de Marseille par l'association Cabanon Vertical -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Dans le cadre de l'appel à projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Politique de la Ville, l'association Le Cabanon Vertical a proposé la création de trois œuvres d'art « praticables »

Les projets consistent essentiellement en des formes architecturales se greffant sur des bâtiments ou détournant les fonctions du mobilier urbain.

Les objets ainsi proposés visent par leur présence, à matérialiser la création d'un espace valorisant et améliorant les pratiques sociales dans l'espace public.

Les habitants seront associés à leur élaboration.

Ces projets d'aménagement temporaires s'inscriront sur le territoire de Saint Mauront. Il s'agira notamment de réaliser sur la placette publique Edouard Crémieux au pied de la copropriété Bellevue une œuvre composée de trois modules polyvalents, permettant de s'asseoir et de faire des exercices de mise en forme .

A l'issue de la réalisation, cette œuvre sera cédée à la Ville.

Dans ce cadre, il nous est demandé de valider la convention de cession de l'œuvre à la Ville par l'association Le Cabanon Vertical.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15–27256-DEEU relatif à la DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Approbation d'une convention de cession d'une œuvre à la Ville de Marseille par l'association Cabanon Vertical -

- sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Smaïl ALI -

Rapport n° 15/012/2S

N° 15-27209-DAH Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de rénovation urbaine – Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville – Augmentations et diminutions des affectations d'autorisations de programme correspondantes -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine, la Ville de Marseille intervient à plusieurs titres dans ses programmes couvrant différents territoires de l'agglomération, et subventionnés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

- en tant que maître d'ouvrage d'équipements publics
- en tant que financeur d'opérations réalisées par des maîtres d'ouvrage tels que les bailleurs sociaux, la CUMPM et le GIP MRU (Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine).
- et en tant que concédante d'opérations d'aménagement confiées à la SOLEAM (ex Marseille Aménagement), soldes d'opérations PRI Panier et RHI Saint Mauront préexistant à la signature des conventions.

Les 13 projets d'amélioration des quartiers dégradés « ANRU » visent, tout à la fois, l'amélioration des conditions de vie des résidents, l'accueil de nouveaux habitants, et plus de brassage, pour impulser le développement social.

A 10 mois de l'échéance de clôture de la programmation nationale de rénovation urbaine l'ANRU, qui a consacré près de 1 milliard d'Euros à ces projets, soumettra à son Conseil d'Administration, après examen préalable du Comité National d'Engagement, un redéploiement des crédits non utilisés, et une dotation complémentaire d'enveloppe. Au delà de cette date, aucun redéploiement ne sera plus possible.

Sur 118,63 Millions d'Euros (part Ville) contractualisés et utilisés sur des projets menés sur des périodes de cinq à 10 ans, il convient donc de redéployer des crédits non utilisés sur d'autres périmètres de restauration urbaine (21,17 millions d'Euros) et de réabonder l'enveloppe affectée à Marseille (7 millions d'Euros).

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

- L'insertion de **Saint Mauront** dans la dynamique du Grand Centre Ville

- Le Centre Nord sur lequel une mosaïque d'interventions est prévue dans quatre pôles de projets à savoir : Velten-Belsunce, **Panier – République, Joliette-Bon Pasteur et Hoche-Caire-Villette.**

Il est donc indispensable d'approuver, dès à présent, les 13 conventions pluriannuelles de mise en œuvre des projets ANRU ainsi que les modalités de redéploiement des crédits, selon le tableau ci-joint, et de valider au travers les diminutions ou augmentations des affectations d'autorisation de programme de financement le projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1^o) un avis favorable sur les dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15 -27209- DAH relatif à la DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de rénovation urbaine – Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville – Augmentations et diminutions des affectations d'autorisations de programme correspondantes -

- sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Le rapport est adopté à la Majorité à l'issue du vote suivant :

Vote pour : Solange BIAGGI – Gérard CHENOZ - Marie-Claude BRUGUIERE – Didier DROPHY – Michel AZOULAI – Noro ISSAN-HAMADI – Nasséra BELARBI (Groupe UMP) -

Abstention : Smail ALI - BEN AKNE Béatrice – Ismahan BENSALIH – Richard BERGAMINI – Didier DALLARI – Michel DARY (pouvoir donné à Monsieur Gérard POLIZZI – Dominique GINER-FAUCHOUX – Soraya LARGUEM – Lisette NARDUCCI – Gérard POLIZZI – Stéphane RASCA - Jeanne MARTI et Joël DUPUIS (Groupe Bleu Marine) et Marie BATOUX (Groupe Front de Gauche)-

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Smaïl ALI -

Rapport n° 15/013/2S

N° 15-27208-DAH Commission : UAGP

**OBJET : DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET HABITAT SUD – Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord
– 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements – Approbation de l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de la ZUS Centre Nord Marseille et de l'avenant 4 à la convention de financement n° 10/669 entre la Ville et le GIP-MRU .**

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

En date du 28 juin 2010, l'opération de renouvellement urbain de la ZUS Centre Nord fait l'objet d'une convention signée avec l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain) entre l'État, la CUMPM, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, le Département, la Région, l'Association Foncière Logement, la SEML Marseille Aménagement, la SEM Marseille Habitat, 13 Habitat, Nouveau Logis Provençal, Adoma, Logirem, Sogima, HMP, ICF Sud Est, Erilia, et le GIP-Marseille Rénovation Urbaine.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant local n°1 en date du 11/02/2014, indispensable à la conduite opérationnelle et à la mise en conformité avec la convention type validée par l'ANRU. Il nous est aujourd'hui demandé de valider :

- un avenant n° 2 à cette convention pluriannuelle « ANRU » du projet de rénovation urbaine de la ZUS Centre Nord qui porte sur les évolutions du projet ainsi que sur une actualisation du calendrier des opérations

- un avenant n° 4 à la convention de financement dans lequel la Ville et le GIP MRU s'engagent à soutenir financièrement la réalisation des opérations du programme pour un montant total s'élevant à 6 301 875 Euros sous forme de subventions et dans la limite des crédits disponibles.

Cette subvention porte sur un montant global subventionnable de travaux de 77 740 097 Euros .

Le coût total du projet s'élève quant à lui à 143 647 984 Euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15 –27208-DAH relatif à la DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET HABITAT SUD – Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord– 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements – Approbation de l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de la ZUS Centre Nord Marseille et de l'avenant 4 à la convention de financement n° 10/669 entre la Ville et le GIP-MRU
- sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à Majorité-

Abstention du Groupe Bleu Marine (Madame Jeanne MARTI et Monsieur Joël DUPUIS) -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Stéphane RASCA -

Rapport n° 15/014/2S
N° 15-27187-DAH Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Opération de rénovation urbaine du quartier de Saint Mauront – 3^{ème} arrondissement – Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de l'avenant n°3 à la convention de financement n° 10/0429 entre la Ville et le GIP – MRU – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

L'opération de renouvellement urbain de la ZUS Saint Mauront – Bellevue a fait l'objet d'une convention ANRU signée en décembre 2009 avec différents partenaires sociaux.

Cette convention a déjà fait l'objet de deux avenants locaux sans modification de l'économie générale du projet.

Afin de proroger les engagements jusqu'au 31 décembre 2015, de prendre en compte les évolutions du projet, d'actualiser le calendrier des opérations et de proposer une nouvelle répartition des financements, il nous est aujourd'hui demandé de valider un avenant n° 3 à la convention pluri-annuelle Nationale de mise en œuvre du projet, et un avenant n°3 à la convention Ville/GIP - MRU.

Suite aux évolutions du projet, le montant actuel de la subvention au GIP-MRU est porté de 2 747 429 Euros à 3 202 411 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15 –27187-DAH relatif à la DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Opération de rénovation urbaine du quartier de Saint Mauront – 3^{ème} arrondissement – Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de l'avenant n°3 à la convention de financement n° 10/0429 entre la Ville et le GIP – MRU – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à la Majorité-
Abstention du Groupe Bleu Marine (Madame Jeanne MARTI et Monsieur Joël DUPUIS) -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Rapporteur : Dominique GINER-FAUCHOUX-

Rapport n° 15/015/2S

N° 15-27191-DAH Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de Renouveau Urbain Saint-Paul – Approbation de l'avenant n° 5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU n° 07/106-

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

La convention pluriannuelle ANRU correspondant au Projet de Renouveau Urbain de Saint-Paul a fait l'objet d'avenants actant les évolutions financières et opérationnelles du programme.

Il nous est aujourd'hui demandé d'approuver un avenant n°5 à la convention locale pluriannuelle de financement entre la ville de Marseille et le GIP MRU fixant les modalités suivantes :

- l'opération de reconstitution de logements locatifs sociaux sur le site de l'ancienne maternité de la Belle de Mai passe de 30 à 29 logements (La subvention accordée par la Ville à cette opération est ajustée au prorata du nombre de logements effectivement réalisés).

- les lignes financières relatives à l'ingénierie du projet sont regroupées.
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 2ème et 3ème ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15 –27191-DAH relatif à la DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de Renouveau Urbain Saint-Paul – Approbation de l'avenant n° 5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU n° 07/106-

- sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Lisette NARDUCCI**

Mairie du 3^{ème} secteur

Extrait du procès verbal du Jeudi 12 février 2015

**REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
DU JEUDI 12 FEVRIER 2015**

25 conseillers étaient présents :

Maryse AILLAUD, Roselyne AUDAN, Jean-Pierre BAUMANN, Jean-Claude CINQUEGRANA, Josépha COLIN, Monique DAUBET-GRUNDLER, Jean DAVID, Anselme DUGAIN, Marie-Hélène FERAUD-GREGORI, Eric GIANCARLI, Bruno GILLES, Albert LAPEYRE, Jacqueline LAURENZATI, Marie-Louise LOTA, Philippe MEMOLI, Camille MINETTI, Haroutioun OHANESSIAN, Patrick PADOVANI, Isabelle PASQUET, Muriel PRISCO, Marine PUSTORINO, Julien RUAS, Marcel SPORTIELLO, Martine-Claude TIMSIT, Josette VENTRE.

Procurations :

Mme Lucette ALBERTO donne mandat à Mme Monique DAUBET-GRUNDLER

M. Albert GUIGUI donne mandat à M. Jean-Claude CINQUEGRANA

M. Benoît PAYAN donne mandat à Mme Muriel PRISCO

La séance est ouverte dans les formes à 19h06 par M. Bruno GILLES, Maire des 4^{ème} et 5^{ème} Arrondissements.

M. OHANESSIAN est élu à la majorité, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 est approuvé.

M. le Maire appelle les différents points inscrits à l'ordre du jour :

RAPPORT 15/01/03/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014.
N°SUIVI : 15-27156-DEPPGE

Rapporteur : Mme TIMSIT

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 ET Cap à Gauche – Abstention : Marseille Bleu Marine

RAPPORT 15/02/03/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 4ème arrondissement - la Blancarde - 5/7, rue Cadolive - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'un bien immobilier au bénéfice de l'Association Régionale d'Aide aux Infirmités Motrices Cérébrales (ARAIMC) - Avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif en date du 20 février 2013.
N°suivi : 15-27182-DSFP

Rapporteur : M. MEMOLI

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

RAPPORT 15/03/03/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Subventions aux propriétaires privés - Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) Lot n°2 - Programme d'Intérêt Général communautaire - Dispositions diverses.
N°suivi : 15-27194-DAH

Rapporteur : Mme COLIN

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

RAPPORT 15/04/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs.
N°suivi : 15-27167-DVSCJ

Rapporteur : Mme MINETTI

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

RAPPORT 15/05/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

N°suivi : 15-27154-DVSCJ

Rapporteur : Mme MINETTI

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 – Contre : Cap à Gauche – Abstention : Marseille Bleu Marine

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h25.

Fait à Marseille, le 12 février 2015

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

Délibérations du 12 février 2015

RAPPORT 15/01/03/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014.
N°suivi : 15-27156-DEPPGE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour toute commune de plus de 10 000 habitants.

Les délibérations du 28 avril 2014 et du 30 juin 2014 en ont précisé la composition.

Le Président de la CCSPL doit présenter à son assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En 2014, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a présenté les rapports suivants :

- Approbation du règlement intérieur de la commission ;
 - Renouvellement de Délégation de Service Public : Relais nature Saint Joseph
 - Lancement d'une procédure de délégation de Service Public : Sous-traités d'exploitation de la plage des Catalans
- Dix-huit présentations de rapports annuels de Délégation de Service Public :

- Stationnement payant sur voirie,
- Centre Equestre Pastré,
- Complexe sportif René Magnac,
- Palais Omnisport Grand Est,
- Relais nature La Moline,
- Relais nature Saint-Joseph,
- Ferme pédagogique du Roy d'Espagne,
- Ferme pédagogique du Collet des Comtes,
- Restauration scolaire,
- Maisons Pour Tous,
- Aires aménagées pour l'accueil des gens du voyage,
- Espaces Culturels du Silo d'Arenc,
- Cité de la Musique,
- Château de la Buzine,
- Café-Musiques « L'Affranchi »,
- Mémorial de la Marseillaise,
- Centre animalier municipal,
- Signalétique historique et économique.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 DU 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est pris acte du bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2014.

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 et Cap à Gauche – Abstention : Marseille Bleu Marine

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/02/03/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 4^eme arrondissement - la Blancarde - 5/7, rue Cadolive - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif d'un bien immobilier au bénéfice de l'Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (ARAIMC) - Avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif en date du 20 février 2013.

N°suivi : 15-27182-DSFP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Par délibération du 10 décembre 2012, la Ville de Marseille a décidé de mettre à disposition de l'Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (ARAIMC) un bien immobilier sis 5/7, rue Cadolive 4^{ème} arrondissement par bail emphytéotique administratif, d'une durée de 50 ans, moyennant le règlement d'un loyer annuel symbolique de 1 500 Euros.

L'activité de l'EEAP Decanis doit être transférée dans de nouveaux locaux qui vont être construits par l'ARAIMC sur un terrain communal situé 160, chemin des Jonquilles 12^{ème} arrondissement, mis à disposition également par bail emphytéotique administratif. En raison de retards imprévus, les travaux concernant le projet immobilier doivent débiter prochainement.

Compte tenu de la durée des travaux du projet de l'ARAIMC au chemin des Jonquilles, il y a lieu de proroger la durée de validité de la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 27 février 2017. C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 DU 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif en date du 20 février 2013, passé entre la Ville et l'Association Régionale d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (ARAIMC), prorogeant d'une durée de deux ans la validité de la promesse, soit jusqu'au 27 février 2017.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer l'avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique administratif ainsi que tous les documents et actes inhérents à cette opération.

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/03/03/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Subventions aux propriétaires privés - Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) Lot n°2 - Programme d'Intérêt Général communautaire - Dispositions diverses.

N°suivi : 15-27194-DAH

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le Conseil Municipal a créé des dispositifs d'aide à la réhabilitation de l'habitat ancien privé et a notamment adhéré au Programme d'Intérêt Général Communautaire.

Il est proposé de valider l'octroi des subventions aux propriétaires examinées dans ce contexte.

L'octroi et le versement des subventions sont subordonnés à l'obtention des aides de l'ANAH déléguées à MPM, au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 DU 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés ci-après :

Programme d'Intérêt Général communautaire 2010-2014
Aides aux propriétaires Privés
Primes municipales

Civilité	Nom du Bénéficiaire adresse du Bien	Statut bénéficiaire occupant ou bailleur	Adresse des travaux	Nature des Travaux	Montant Prime Ville	Engagement Montant en €	Ville
Mme	BATAOUI Brigitte 174, rue Abbé de l'Epée 13005 Marseille	Propriétaire occupant	174, rue Abbé de l'Epée 13005 Marseille	Adaptation Logement : 85 m2 Adaptation salle de bain GIR : 5	1 000 €	1000 €	
M	BRUYERE Sébastien 6, rue Yves Chapuis 13004 Marseille	Propriétaire occupant	6, rue Yves Chapuis 13004 Marseille	Energie Logement : 19 m2 Isolation des combles, DV et ventilation Gain énergétique 30 % de G-->F	500 €	500 €	
Mme	SAHAL Halima 300, Bd Chave 13005 Marseille	Propriétaire occupant	300, Bd Chave 13005 Marseille	Adaptation Logement : 61 m2 Adaptation salle de bain GIR : 6	1 000 €	1 000 €	

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/04/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs.
N°suivi : 15-27167-DVSCJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Dans le cadre de la nouvelle semaine scolaire, qui s'applique à Marseille à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ainsi que les mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 (à l'exception de certaines écoles bénéficiant d'une adaptation locale des horaires).

Afin de mettre en oeuvre les Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015, La Ville de Marseille a lancé un appel à projets, auprès des Fédérations d'Education Populaire, des Centres Sociaux, des Maisons Pour Tous et plus généralement des associations oeuvrant dans les domaines socio-éducatif, culturel et sportif.

Par délibération du 15 Décembre 2014 le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions aux 58 associations ayant présenté un projet d'action dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du temps d'accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30.

Le présent rapport au Conseil Municipal a pour objet d'autoriser le versement de subventions aux associations qui mettent en oeuvre des actions complémentaires dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 DU 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 3 Est autorisé le versement de subvention à l'association suivante :

Association Gestionnaire	Arr.	TRR Reliquat 1er versement 40 % RCM 15- 27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2ème versement 30 % RCM 15- DVSCJ du 16/02/2015
Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	13004	5360	4020

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/05/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

N°suivi : 15-27154-DVSCJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

L'aménagement des rythmes scolaires en vigueur dans les écoles communales marseillaises depuis septembre 2014, répartit les heures de classe sur cinq matinées, du lundi au vendredi, trois après-midi le lundi, mardi et jeudi, et libère le vendredi après-midi pour des activités organisées par la commune, suivant l'avis exprimé par la majorité des conseils d'écoles.

Ce dispositif expérimental a été autorisé par le Recteur pour une durée d'un an. Monsieur le Recteur vient d'écrire au Maire de Marseille, par courrier en date du 27 janvier 2015, pour lui demander quelles étaient les propositions de la Ville afin de préparer la prochaine rentrée scolaire de septembre 2015.

Il est indispensable de tirer, dès à présent, les principaux enseignements des premiers mois de fonctionnement afin de pouvoir proposer au rectorat le renouvellement d'une expérimentation des rythmes scolaires qui capitalise sur les points forts du dispositif actuel, procède à certaines adaptations et prend en compte les évolutions du cadre réglementaire.

Capitaliser sur les points forts du dispositif actuel et identifier les adaptations et renforcements nécessaires pour faciliter les apprentissages des élèves constituent la première étape de l'élaboration du Projet Éducatif Territorial (PEDT).

Au nombre des interrogations qui se posent, il convient de savoir si le positionnement de cette demi-journée d'activités périscolaires le vendredi après-midi, contribue ou non au bon équilibre des temps d'apprentissage hebdomadaires. La consultation des conseils d'écoles constitue un préalable obligatoire à la décision du Recteur.

La municipalité entend naturellement préserver l'accès du plus grand nombre à ces activités avec une participation des parents limitée à deux Euros par semaine avec mise en place d'un demi-tarif voire d'une gratuité totale pour les familles les plus modestes, selon le barème applicable en matière de restauration scolaire.

Sachant que la Ville de Marseille compte 444 écoles communales qui accueillent quelque 74 000 élèves, il convient d'ores et déjà de lancer les marchés publics en vue de l'organisation des activités périscolaires à partir de septembre 2015.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

**LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 DU 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe du lancement de marchés publics de prestation de service, à procédure adaptée, passés selon les dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires à compter de septembre 2015.

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 – Contre : Cap à Gauche – Abstention : Marseille Bleu Marine

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

Mairie du 4^{ème} secteur

Délibérations du 11 février 2015

DGUP: DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE – Division de la Mobilité Urbaine – Approbation de dénomination de voies.
N° de suivi : 14-27003/001 DGUP

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27003/001-DGUP portant sur l'approbation de dénomination de voies.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : M. TALAZAC

DSFP: DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 8ème arrondissement – Perrier – Avenue Ferdinand Flotte – Cession d'un bien immobilier aux époux Pitollat.
N° de suivi : 15-27177/003 DSFP

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27177/003-DSFP portant sur l'approbation d'une cession d'un bien immobilier aux époux Pitollat.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : P. DJIANE

DVSCJ: DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.
N° de suivi : 15-27154/010 DVSCJ

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27167/009-DVSCJ portant sur l'approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : C. CAULE

DEPPG: DELEGATION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE – Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014.
N° de suivi : 15-27156/002 DEPPG

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27156/002-DEPPG portant sur l'approbation du Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014.

LE CA A PRIS CONNAISSANCE DU DOCUMENT PAS DE VOTE

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : M. LE MAIRE

DVSCJ: DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs.

N° de suivi : 15-27167/009 DVSCJ

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27167/009-DVSCJ portant sur l'approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : C. CAULE

DAH: DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Subventions aux propriétaires privés – Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) Lot n°2 – Programme d'Intérêt Général communautaire – Dispositions diverses.

N° de suivi : 15-27194/004 DAH

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27194/004-DAH portant sur l'approbation de Subventions aux propriétaires privés – Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) Lot n°2 – Programme d'Intérêt Général communautaire – Dispositions diverses.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : C. HOCHFELDER

DAH: DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Projet Centre- Ville – Opération Grand Centre- Ville – Concession d'aménagement n°11/0136 passée entre la Ville de Marseille et la SOLEAM – Inscription des rues Saint-Ferréol et Paradis au titre des axes de ravalement prioritaires de l'Opération Grand Centre Ville – Approbation de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement.

N° de suivi : 15-27195/005 DAH

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27195/005-DAH portant sur l'approbation de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : P. DJIANE

DRH: DELEGATION GENERALE GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi de chargé de mission au sein des services de la Mairies des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille.

N° de suivi : 15-27198/006 DRH

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27198/006-DRH portant sur l'approbation de la création d'un emploi de chargé de mission au sein des services de la Mairies des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : M. LE MAIRE

DRH: DELEGATION GENERALE GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi de chargé de mission au sein des services de la Mairies des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille.

N° de suivi : 15-27198/006 DRH

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27198/006-DRH portant sur l'approbation de la création d'un emploi de chargé de mission au sein des services de la Mairies des 6ème et 8ème arrondissements de Marseille.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : M. LE MAIRE

DASS: DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Conventions de coopération avec l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France de l'Architecture et de la Ville PACA, l'association Café Photo Marseille dans le cadre d'une manifestation intitulée Marseille art déco un patrimoine, deux sculpteurs.

N° de suivi : 15-27243/007 DASS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-27243/007-DASS portant sur l'approbation des conventions de coopération avec l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France de l'Architecture et de la Ville PACA, l'association Café Photo Marseille dans le cadre d'une manifestation intitulée Marseille art déco un patrimoine, deux sculpteurs.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTEA L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 09/02/2015
ENR. : 11/02/2015
RAP : G. DETAILLE

Mairie du 5^{ème} secteur

Procès verbal d'installation d'un nouveau conseiller d'arrondissements du 9 février 2015

PROCÈS-VERBAL

DE L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

D'ARRONDISSEMENTS

L'an deux mille quinze, le 9 février à 18 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil d'arrondissements du 5^{ème} secteur de Marseille.

Étaient présents ou représentés les conseillers d'arrondissements suivants :

ARRIGHI Sophie	BABOUCHIAN Colette	BENICHOU-TOUATY Brigitte
BERBERIAN Ara Jean-Pierre	BLANCHARD Danielle	BORGNI Michèle
CALATAYUD Marie-Christine	CAPUANO Marc	CASANOVA Danielle

CAVAGNARA Jean-Marc	CHANTELOT Catherine	COMAS Laurent
D'ESTIENNE D'ORVES Anne-Marie	EMERY Michèle	FARESE Nicole
FEDI Nathalie	FINDYKIAN Richard	GREGORI Anne-Marie
GUELLE Frédéric	HERMANN Daniel	HOFFMANN Gilbert
LIEUTAUD Régis	MAUNIER Marcel	MURACCIOLE Jean-Michel
ORTEGA-HERNANDEZ Anaïs	PAPALLARDO Patrick	PIGAMO Nathalie
PRONO Christian	REULT Didier	RODRIGUEZ Nathalie
ROSATO Blaise	ROUSSEL Jean-Marie	ROYER PERREAUT Lionel
SALOUM-DALBIN Sandra	SANTELLI Thierry	SIMON Nathalie
SPERLING Daniel	TEISSIER Guy	TOMMASINI Maxime
TRANI Jocelyne	VANELLE Patrice	VIDAL Vincent
ZENAFI Kheïra	ZERIBI Karim	ZOUAGHI Séréna

1. Installation des conseillers d'arrondissements

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LIONEL ROYER-PERREAUT, Maire du Vème Secteur, qui a déclaré qu'à la suite de la démission de Monsieur Maxime ALESSANDRI, il convient d'installer Monsieur Vincent VIDAL membre du conseil d'arrondissements dans ses fonctions.

Madame Anaïs ORTEGA-HERNANDEZ a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'arrondissements (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 9 février 2015, à 18 heures, 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, et le secrétaire.

Le maire,

Le secrétaire,

Lionel ROYER-PERREAUT

Anaïs ORTEGA-HERNANDEZ

Délibérations du 09 février 2015

15/01 – MS5**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES**

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération 14/14-MS5 du 23 juin 2014 le Conseil d'arrondissements a fixé la composition des Commissions Permanentes.

Deux Conseillers d'arrondissements ayant démissionné, et le nombre d'élus étant fixé à neuf par commission il y a lieu de procéder à leur remplacement au sein de leur Commission.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements**Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996****VU le code général des collectivités territoriales****(jo du 24/02/1996)****oui le rapport ci-dessus****DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE La composition des Commissions Permanentes est modifiée tel que suit :

- Monsieur Vincent VIDAL remplace Monsieur Maxime ALESSANDRI au sein de la Commission Environnement Habitat, Cadre de vie.

- Madame Kheïra ZENAFI remplace Madame Caroline COURONNE au sein de la Commission Culture, Education, Solidarité, Sport.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/02 – MS5

Vœu : Apposition d'une plaque de souvenir Sarah dans l'enceinte de l'école Cabot Nazzuri.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Dans l'après-midi du 12 Avril 2014, le Bus 54 reliant la Timone aux Catalans a fauché devant la Préfecture, sous les yeux de ses parents, la petite Sarah.

Malgré les premiers soins pratiqués par les marins pompiers de Marseille, la petite victime décédait sur place.

Sarah effectuait sa scolarité en classe de CM2 à l'école Cabot Nazzuri, elle était une excellente élève, sérieuse, pondérée et appréciée de tous.

Elle aimait la danse.

Elle aimait les chats.

Un destin prometteur s'est brisé ce jour là.

Sarah avait 10 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire des 9ème et 10ème arrondissements, en soutien à la famille OUASSI, et avec son accord, il est soumis à votre approbation d'apposer une plaque du souvenir dans l'enceinte de l'école Cabot Nazzuri, sur le mur à l'entrée de sa classe, côté rue.

Sur cette plaque, sera gravée l'épithète suivante :

« CLASSE SARAH
PRINTEMPS 2014 »

La plaque sera agrémentée d'un petit chat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements**Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996****VU le code général des collectivités territoriales****(jo du 24/02/1996)****oui le rapport ci-dessus****DELIBERE**

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable pour qu'il soit rendu hommage à la mémoire de la petite Sarah OUASSI, en apposant une plaque du souvenir, à l'entrée de sa classe côté, rue dans l'enceinte de l'école Cabot Nazzuri.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que les frais d'acquisition de la plaque et son installation soient pris en charge par la Mairie des 9ème et 10ème arrondissements.

ARTICLE 3 : Est émis un avis favorable pour que la dépense inhérente à ces frais soit imputée sur la fonction 024 nature 6238. Les crédits correspondants seront autorisés par la présente délibération.

ARTICLE 4 : Est émis un avis favorable pour que le Maire du 5ème secteur ou son représentant soit habilité à signer tout document y afférent.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/03 – MS5

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES Division de la Mobilité Urbaine – Approbation de dénomination de voies. 14-27003-DGUP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Suite à l'avis favorable de la Commission de Dénomination des noms de rue, il est proposé d'adopter les dénominations de voies citées en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements**Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996****VU le code général des collectivités territoriales****(jo du 24/02/1996)****oui le rapport ci-dessus****DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les propositions de dénomination de voies, figurant sur le tableau ci-annexé.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/04 – MS5

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE – Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014
15-27156-DEPPGE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour toute commune de plus de 10 000 habitants.

Les délibérations n°14/0046/EFAG du 28 avril 2014 et n°14/0451/EFAG du 30 juin 2014 en ont précisé la composition.

Le Président de la CCSPL doit présenter à son assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En 2014, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roland BLUM, les 26 septembre, 31 octobre et 24 novembre 2014.

Les rapports suivants y ont été présentés :

- Approbation du règlement intérieur de la commission ;
- Renouvellement de Délégation de Service Public : Relais nature Saint Joseph
- Lancement d'une procédure de délégation de Service Public : Sous-traités d'exploitation de la plage des Catalans

Dix-huit présentations de rapports annuels de Délégation de Service Public :

- Stationnement payant sur voirie,
- Centre Equestre Pastré,
- Complexe sportif René Magnac,
- Palais Omnisport Grand Est,
- Relais nature La Moline,
- Relais nature Saint-Joseph,
- Ferme pédagogique du Roy d'Espagne,
- Ferme pédagogique du Collet des Comtes,
- Restauration scolaire,
- Maisons Pour Tous,
- Aires aménagées pour l'accueil des gens du voyage,
- Espaces Culturels du Silo d'Arrenc,
- Cité de la Musique,
- Château de la Buzine,
- Café-Musiques « L'Affranchi »,
- Mémorial de la Marseillaise,
- Centre animalier municipal,
- Signalétique historique et économique.

Le document ci-annexé retrace l'activité de la commission en 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est émis un avis favorable afin que soit pris acte par le Conseil Municipal, du bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2014.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/05 – MS5

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 9ème arrondissement - Quartier Mazargues - Cession gratuite au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'emprises de terrain nécessaires à la réalisation des voies du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le Pôle Universitaire de Luminy.
15-27189-DSIP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Le projet de création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le pôle Universitaire de Luminy a été approuvé par le Conseil de Communauté le 1^{er} octobre 2010.

Le Bus à Haut Niveau de Service permettra notamment d'améliorer la desserte de l'Université de Luminy depuis la station de métro de Castellane mais sera aussi l'occasion de réaménager les espaces publics le long du tracé :

- requalification des secteurs traversés avec pose de nouveaux mobiliers urbains,
- réalisation de cheminements piétons, de trottoirs et de stations BHNS accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- création d'itinéraires cyclables,
- aménagements de deux parkings relais afin de faciliter le stationnement des usagers du BHNS.

La communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite donc obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains impactés par l'opération.

La Ville de Marseille est propriétaire de trois parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet :

- une emprise de 391,44 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section P n°47, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 21 128 m²,
- une emprise de 2 107 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section I n°127, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 7 540 m²,
- la totalité de la parcelle cadastrée 849 section K n°13, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement d'une superficie de 8 065 m².

France Domaine a évalué la valeur de cette emprise au prix de 2 094 400 Euros en date du 10 avril 2014.

Cependant, les parcelles ayant été acquises par la Ville antérieurement à la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la cession intervenant dans le cadre de l'exercice d'une compétence communautaire et pour la réalisation d'un projet d'intérêt général, la Ville de Marseille s'engage à céder gratuitement à la Communauté Urbaine MPM, les emprises concernées.

Il nous est proposé aujourd'hui d'approuver le protocole foncier prévoyant les conditions de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé le protocole foncier ci-annexé relatif à la cession à titre gratuit au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de :

- une emprise de 391, 44 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section P n°47, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 21 128 m²,
- une emprise de 2 107 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section I n°127, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 7 540 m²,
- la totalité de la parcelle cadastrée 849 section K n°13, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement d'une superficie de 8 065 m², telle que figurant sur la plan ci-annexé.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer tous les documents et actes relatifs à cette opération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/06 – MS5
RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Subventions aux propriétaires privés - Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) Lot n°2 - Programme d'Intérêt Général communautaire - Dispositions diverses.
15-27194-DAH

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a créé des dispositifs d'aide à la réhabilitation de l'habitat ancien privé et a notamment adhéré au Programme d'Intérêt Général Communautaire.

Il est proposé de valider l'octroi des subventions aux propriétaires examinées dans ce contexte.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire, il est proposé de subventionner 16 dossiers pour un montant de 15 000 Euros correspondant à 16 primes soit 4 primes de 500 Euros pour l'amélioration de la performance énergétique du logement, 10 primes de 1 000 Euros pour l'adaptation du logement à la perte de mobilité et 2 primes de sortie de vacance avec remise sur le marché de logement conventionné. Les bénéficiaires sont 14 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs. Au total 16 logements sont améliorés.

Le détail des dossiers est joint en annexe 1.

L'octroi et le versement des subventions sont subordonnés à l'obtention des aides de l'ANAH déléguées à MPM, au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi.

Dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé lot n°2, il est proposé la prorogation d'une année de la subvention de 160 048,38 Euros accordée à Urbanis Aménagement par délibération n°12/1111/SOSP du 8 octobre 2012 pour la

réhabilitation d'un immeuble de 10 logements conventionnés sis 10, boulevard des Italiens dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, les travaux de réhabilitation ayant pris du retard par rapport au planning initial.

Le détail du dossier est joint en annexe 2.

Dans le cadre du Programme d'intérêt Général Communautaire un dossier appelle une régularisation suite à une erreur de plume. Le libellé du bénéficiaire du dossier de subvention n°013012308, 77, avenue de la Corse appelle une rectification pour permettre le paiement par le trésorier à Defendidi Claire est substitué Defendini Claire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient attribuées les subventions aux propriétaires privés du ressort de la Mairie du Vème Secteur dont les listes sont jointes en annexe 1

Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé
Programme d'Intérêt Général	16	15 000 Euros
Total	16	15 000 Euros

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que les travaux subventionnés commencent dans le délai d'un an et soient réalisés dans le délai de deux ans à compter de la notification de la subvention.

Les travaux subventionnés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général peuvent avoir été engagés ou achevés avant l'engagement des présentes participations de la Ville.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que les subventions, visées à l'article 1 ci-dessus, soient versées après contrôle de l'exécution des travaux subventionnés, la production de factures et autorisations administratives correspondantes, et le respect par le bénéficiaire de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi, notamment la réservation d'un droit de désignation des locataires par la Ville. Le cas échéant, ces versements seront minorés au prorata des travaux effectivement réalisés.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable pour que les dépenses correspondantes pour la part inhérente à la Mairie du Vème Secteur versées directement par la Ville de Marseille pour un montant total de 15 000 Euros soient imputées aux budgets 2015 et suivants – nature 20422.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à solliciter les subventions du Fonds d'Aménagement Urbain pour les dossiers éligibles.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/07 – MS5

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Approbation du lancement d'un appel d'offres ouvert pour le transport en autocars des enfants et des jeunes de Marseille vers les piscines.

15-27250-DS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération n°13/0948/SOSP du 7 octobre 2013 le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour la passation de marchés à bons de commande relatifs au transport en autocars des enfants et des jeunes vers les piscines suivantes : Saint Charles 1er arrondissement, Cercle des Nageurs de Marseille 7ème arrondissement, Pont de Vivaux 10ème arrondissement, la Granière 11ème arrondissement et Louis Armand 12ème arrondissement.

Les marchés actuels de transport en autocars des enfants et des jeunes vers ces piscines arrivent à leur terme le 3 juillet 2015.

En raison de difficultés avec le titulaire de ces marchés, ceux-ci pourraient ne pas être reconduits au-delà de cette date.

Afin d'assurer la continuité du transport des enfants et des jeunes vers les piscines, un appel d'offres ouvert sera lancé pour renouveler les marchés susvisés.

Les marchés qui en résulteront seront des marchés à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les marchés seront passés pour une période initiale d'un an, reconductible pour trois périodes d'égale durée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif au transport en autocars des enfants et des jeunes vers la piscine suivante: Pont de Vivaux 10ème arrondissement.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que les dépenses correspondantes soient imputées sur le budget de fonctionnement 2015 – Direction des Sports – 51504 – fonction 252 – nature 6247.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/08 – MS5

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Cession à la Ville de Marseille du droit de reproduction des dalles sérigraphiées de la Fontaine de l'Espérance située sur le parvis du parc du 26ème Centenaire dans le 10ème arrondissement - Approbation de la convention.

15-27258-DEEU

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Dans le cadre de la célébration du 26ème centenaire de Marseille, le marché n°00/52 a été conclu entre la Ville de Marseille et le groupement d'entreprises HYDRAP / CRUDEL / TRAVAUX DU MIDI / SUDEQUIP représenté par son mandataire, Madame Dominique Le Fur, paysagiste DPLG. Ce marché a porté sur la conception et la réalisation de la Fontaine de l'Espérance dans le 10ème arrondissement, sur le parvis du parc du 26ème Centenaire.

Cette réalisation, que l'on doit à une initiative de Marseille Espérance, rassemblement des grandes familles spirituelles représentées à Marseille, est une structure unique et originale, emblème de paix et de fraternité. Le souhait de la municipalité et de Marseille Espérance consistait alors à représenter la diversité marseillaise par une œuvre collective. Chaque habitant a ainsi été invité à s'associer au message de tolérance, d'accueil et de partage ainsi représenté.

Cette œuvre publique contemporaine, dont les co-auteurs sont Madame Dominique Le Fur et Monsieur Daniel Chotard, sculpteur, représente un livre dont les pages sont constituées par le bassin de la fontaine, l'Arbre de l'Espérance lui-même ainsi qu'une projection sérigraphiée au sol. Les dalles, au nombre de 2 659, représentent ainsi l'ombre portée de la fontaine et font, en même temps, apparaître les noms de plus de 350 000 marseillais ayant répondu à l'appel.

Depuis sa réalisation en 2000, cet ensemble a fait l'objet de détériorations importantes au niveau des dalles sérigraphiées, pouvant peut-être s'expliquer par un défaut de conception du gros œuvre. Cet espace doit donc faire l'objet d'un réaménagement avec reprise des dalles détériorées.

Pour ce faire, la Ville de Marseille, tout en étant propriétaire de l'ensemble, doit, conformément à l'article L.131-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, obtenir préalablement l'autorisation des co-auteurs de cette œuvre dite de collaboration, afin que puissent être reproduites les dalles devant être remplacées.

Dans ce cadre, les co-auteurs ont finalement formulé le souhait de céder, à titre gratuit, à la Ville de Marseille, le droit de reproduction des dalles sérigraphiées.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de cession ci-annexée, qui précise l'objet de la cession, ses modalités d'entrée en vigueur et les dispositions relatives à la propriété de l'œuvre susvisée ainsi que les responsabilités afférentes aux deux parties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit acceptée la cession du droit de reproduction des dalles sérigraphiées de l'Arbre de l'Espérance, à titre gratuit, faite à la Ville de Marseille par les co-auteurs de l'œuvre, Madame Dominique Le Fur, Paysagiste DPLG, et Monsieur Daniel Chotard, sculpteur.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable pour que soit approuvée la convention de cession ci-annexée.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer la convention susvisée et tout acte ou document afférent.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUX
Maire du 5^{ème} Secteur

15/09 – MS5
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014/2015 - Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs.
15-27167-DVSCJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Dans le cadre de la nouvelle semaine scolaire, qui s'applique à Marseille à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ainsi que les mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 (à l'exception de certaines écoles bénéficiant d'une adaptation locale des horaires).

Afin de mettre en œuvre les Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015, la Ville de Marseille a lancé un appel à projets, auprès des Fédérations d'Education Populaire, des Centres Sociaux, des Maisons Pour Tous et plus généralement des associations œuvrant dans les domaines socio-éducatif, culturel et sportif.

Les associations ont répondu en présentant un projet pour un groupe scolaire sur la base d'un effectif estimé d'enfants inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires.

Ces associations s'appuient sur une longue expérience de l'animation et de l'éducation populaire, mais aussi sur un véritable ancrage territorial de proximité, avec un objectif commun, la qualité de vie des écoliers, dans la justice sociale et la responsabilité.

Elles ont fait part de leur volonté de s'engager sur les différents temps périscolaires découlant des nouveaux rythmes scolaires :

1) Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : il s'agit d'organiser des activités périscolaires pour les enfants scolarisés en écoles élémentaires et maternelles publiques, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 durant les périodes scolaires.

2) Les Temps Récréatifs de Restauration (TRR) : ce sont des temps d'animation organisés dans l'enceinte de l'école, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Ils sont offerts aux enfants demi-pensionnaires des écoles élémentaires.

3) Le temps d'accueil du vendredi soir : il est mis en place de 16h30 à 17h30, le vendredi durant les périodes scolaires à la condition que 5 enfants ou plus y soient inscrits.

La Ville de Marseille a fait le choix de s'appuyer sur le tissu associatif qui joue un rôle déterminant dans le maintien du lien social au sein de notre commune.

Par délibération n°14/1017/ECSS du 15 Décembre 2014 le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions aux 58 associations ayant présenté un projet d'action dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du temps d'accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30.

Le présent rapport au Conseil Municipal a pour objet : - d'approuver 26 avenants aux conventions d'objectifs et 7 nouvelles conventions, - de prendre acte :

- du renoncement du Centre Social du Roy d'Espagne (Tiers 11 586) et d'annuler les subventions qui lui ont été attribuées au titre des TAP par les délibérations n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et 14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, pour un montant de 81 648 Euros,
- de la réalisation du projet du Centre Social Saint Giniez Milan (Tiers 11 585) uniquement sur l'école maternelle Etienne Milan 8-04 ce qui entraîne l'annulation des subventions qui lui ont été attribuées au titre des TRR par les délibérations n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et n°14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, pour un montant de 5 040 Euros,
- d'autoriser le versement de subventions d'un montant de 821 829 Euros aux 33 associations qui mettent en œuvre des actions complémentaires dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Le présent versement, vient en complément :

- d'un montant de 5 484 911 Euros autorisé par la délibération n° 14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et,

- d'un montant de 4 577 076 Euros autorisé par la délibération n° 14/1017/ECSS du 15 décembre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
VU la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable à l'approbation des avenants et conventions du ressort de la Mairie du 5ème Secteur parmi les 26 avenants (9 avenants n°1 et 17 avenants n°2) et les 7 conventions d'objectifs des associations présentant un projet d'actions pour l'année scolaire 2014/2015.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable à l'annulation des subventions attribuées par les délibérations n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et 14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, au CS du Roy d'Espagne (Tiers 11 586) pour un montant de 81 648 Euros au titre des TAP.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable à l'autorisation, conformément au tableau ci-dessous du versement de subventions aux associations du ressort de la Mairie du 5ème Secteur pour les actions qu'elles mènent dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du temps d'accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30 pour l'année scolaire 2014/2015.

N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
4453	Centre de Culture Ouvrière	CCO (MPT Pauline)	9-12	13009	16 632	5 632	1 056	12 474	4 224	792
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	9-18	13009		6 800			5 100	
73745	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	FRANCAS	10-08	13010		5 698			4 274	
20380	Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air	UCPA	10-06 Élémentaire	13010	22 302		960	16 727		720
	Orizon Sud	Orizon Sud	9-07 Elementaire	13009	4 860	5 760		3 645	4 320	
	Synergie Sport Sud	Synergie Sport Sud	9-13	13009	15 120	5 336		11 340	4 002	
TOTAL					58914	29226	2016	44186	21920	1512

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la part correspondant à la Mairie du 5ème Secteur du montant total de la dépense qui s'élève à 821 829 Euros (huit cent vingt et un mille huit cent vingt-neuf Euros) soit imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015 – nature 6574-2 – fonction 20 – service 20 404 – code action 11012413.

Les crédits nécessaires au paiement de ces montant seront ouverts par délibération du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que le Maire ou son représentant soit autorisé à signer les avenants et conventions correspondant aux actions sur le territoire de la Mairie du 5ème Secteur parmi les 26 avenants ainsi que les 7 conventions d'objectifs des associations présentant un projet d'action pour l'année scolaire 2014/2015.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/10 – MS5
DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de rénovation urbaine – Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville – Augmentations et diminutions des affectations d'autorisations de programme correspondantes. 15-27209-DAH

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est fortement engagée, depuis 2005, dans un vaste programme de rénovation urbaine. 14 sites inscrits en zone urbaine sensible, présentant une grande diversité de formes urbaines, grands ensembles de logements sociaux ou privés, quartiers anciens dégradés, ont fait l'objet de 13 conventions signées entre septembre 2005 et octobre 2011 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM), les collectivités locales, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), des bailleurs sociaux, l'association régionale HLM et plusieurs promoteurs. Elle en a confié le pilotage au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU).

Ces 13 projets, d'ampleur différente, auront permis à leur terme un investissement global de plus d'un milliard d'Euros dont environ 30% sont assurés par l'ANRU.

La part de la Ville, s'établit à 118,63 millions d'Euros dans les tableaux financiers annexés aux conventions initiales signées avec l'ANRU, hors financement, par la Ville également, de la structure du GIP MRU évalué à 5,12 millions sur la période 2004-2015 et participation à des études générales.

La Ville de Marseille, porteur du projet de Rénovation Urbaine, est la seule à intervenir à plusieurs titres dans ce programme :

- en tant que maître d'ouvrage d'équipements publics (centres sociaux, groupes scolaires, crèches municipales, équipements culturels et sportifs) pour une dépense subventionnable globale initiale de l'ordre de 100 millions d'Euros et un reste à charge pour la Ville une fois les subventions déduites, hors paiement de la TVA, de 44 millions d'Euros ;

- en tant que financeur d'opérations réalisées par des maîtres d'ouvrage tels que les bailleurs sociaux (opérations de

constructions, de réhabilitations et de résidentialisation), la CUMPM (voies et espaces publics), le GIP MRU qui assure des missions de pilotage, coordination et expertise

15-27209-DAH UAGP15-27209-DAH UAGP dans le cadre d'une ingénierie propre à ces projets complexes, pour un montant global estimé à 74 millions d'Euros ;

- et enfin, en tant que concédante d'opérations d'aménagement confiées à Marseille Aménagement devenue depuis Soleam sous forme de participation aux opérations d'aménagements qui pré existaient à la signature des conventions (PRI Panier et RHI Saint Mauront) pour le solde.

Les 118,63 millions contractualisés dans le cadre de ces projets regroupent donc des dépenses d'investissements de natures diverses ainsi que des subventions de fonctionnement.

Il est nécessaire de rappeler en quelques chiffres l'ambition de ces projets et de mesurer leur avancement à ce jour :

- plus de 3 000 logements sociaux neufs dont 62% sont livrés ou en cours de chantier, - près de 2 300 relogements à opérer dont 72% sont réalisés, - plus de 2 500 logements sociaux ou privés dégradés à démolir dont 52 % réalisés,

- 29 équipements publics de plus d'un million d'euros à créer ou réhabiliter, 12 sont livrés ou en chantier (centres sociaux de Malpassé, Plan d'Aou, Flamants/Iris, Saint-Mauront et Saint-Barthélemy, crèches du Plan d'Aou, Belsunce, équipements sportifs Soude/Hauts de Mazargues, Saint- Barthélemy/Picon/ Busserine et butte de Saint-Mauront, Café Musique Toursky, Pôle de service social des Flamants/Iris),

- près de 7 000 logements réhabilités et résidentialisés dont les travaux sont engagés sur la plupart des sites.

Le document joint à ce rapport, réalisé par le GIP MRU, en illustre le contenu.

La mise en œuvre, sur une période de 5 à 10 ans, de ces différents projets complexes a nécessité une adaptation en continu des programmes initiaux en fonction des besoins et des calendriers. De nombreux avenants sont venus ponctuer le déroulement des PRU, en préciser le contenu, les coûts et les échéanciers et ont permis d'acter les évolutions budgétaires correspondantes.

Nous sommes aujourd'hui à 10 mois de l'échéance du premier programme national de rénovation urbaine. L'ANRU, en collaboration étroite avec la Ville et sous l'égide du GIP MRU, a accepté le double principe de redéployer des crédits non consommés de certains PRU sur d'autres et de ré- abonder l'enveloppe affectée à Marseille de 7 millions d'Euros.

Le calendrier de clôture mis en place par l'ANRU impose un examen par son conseil d'administration, au plus tard à la fin mars 2015, des avenants aux conventions qui prévoient des redéploiements significatifs ou des abondements de crédits de l'ANRU, après que ceux-ci aient fait l'objet d'un examen préalable en comité national d'engagement. Au delà de cette date, aucun redéploiement ne sera plus possible.

Il est donc indispensable d'approuver aujourd'hui, dans le respect de ce calendrier, les modalités de redéploiements des moyens alloués par les différents partenaires de la rénovation urbaine, et pour ce qui nous concerne directement, ceux de la Ville, afin d'achever ce programme dans les meilleures conditions et permettre d'amorcer le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) qui pourra se développer sur les 9 quartiers d'intérêt national dont la liste a été portée à notre connaissance en décembre dernier : Centre Nord/Saint-Mauront, Air Bel, Saint-Paul/Malpassé/Oliviers/Lilas/Lauriers, Frais Vallon/La Rose, Flamants/Saint Barthélemy/Font Vert, Saint Antoine/Bricarde/La Castellane, Solidarité/Kalliste, La Savine, La Cabucelle/ Les Crottes et sur lesquels nous avons déjà engagé des réflexions.

Le volume des crédits de la Ville à redéployer se situe à hauteur de 21,17 millions d'Euros.

Il résulte à la fois :

- d'une évolution de la planification de certains équipements publics. C'est ainsi qu'il a été proposé de différer dans le temps certains équipements et aménagements ou de les faire réaliser 15-27209-DAH UAGP dans des cadres opérationnels plus favorables. Pour les PRU de Saint-Paul, les Créneaux et la Solidarité, ces ajustements ont été adoptés lors du conseil du 15 décembre 2014,

- du changement de maîtrise d'ouvrage d'opérations initialement prévues pour être assurées par la Ville et qui seront, en fonction de l'évolution des projets et de l'efficacité recherchée, assurées par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (ex : pôle d'échange de Saint- Antoine) ou des bailleurs (ex : crèches associatives) ou encore par la Soléam et Marseille Habitat dans le cadre d'opérations d'aménagement.

La réaffectation de ces crédits et un abondement de la Ville à hauteur de 5,25 millions d'Euros, soit au total 26,42 millions d'Euros vont permettre :

1/ De répondre à l'évolution significative des programmes de trois PRU après que la présence d'amiante ait été détectée dans les revêtements des cloisons des appartements : Flamants/Iris, La Savine et Malpassé. Les coûts de réhabilitation très élevés pour des bâtiments dont l'insertion urbaine et la qualité constructive sont médiocres ont conduit à redéfinir les projets urbains dans le cadre de stratégie à long terme permettant d'améliorer significativement l'intégration urbaine de ces sites :

- le PRU Flamants/Iris dont les contours du nouveau projet ont déjà été adoptés avec la démolition complémentaire de 223 logements ;

- le PRU Malpassé :

La transformation du site s'est amorcée avec l'implantation d'activités et services le long de la rue Raymonde Martin voie U104 qui a permis de désenclaver le Vallon de Malpassé, puis avec les opérations de démolitions, constructions neuves, réhabilitations et résidentialisation. La mutation engagée peut être amplifiée et confortée par une intervention nouvelle au sud du quartier en interface avec le centre ancien de Saint-Just qui s'appuie sur l'acquisition et la démolition d'un centre commercial vétuste et en déclin et sur la démolition complémentaire d'une centaine de logements des Cèdres Sud.

- le PRU Savine :

Un nouveau projet de développement urbain a permis de fixer les orientations à long terme sur ce territoire. Il s'agit dans un premier temps :

- de conforter la centralité Bosphore/ Vallon des Tuves, amorcée par une desserte en transport en commun efficace, en y implantant de nouveaux équipements (centre social et crèche), services (commerces) et quelques logements autour d'une trame d'espaces publics et de voies,

- de construire des logements en lisière d'un parc public à conforter autour de la couverture du canal de Marseille et son espace boisé,

- d'améliorer la desserte viaire entre la lisière haute du parc du canal et le vallon des Tuves,

- de réserver l'espace, anciennement bâti, en frange de l'espace naturel, à des activités de nature et loisirs,

- de poursuivre le relogement des ménages et la démolition de 172 logements complémentaires,

A terme, c'est une démolition complète des anciens bâtiments amiantés et vétustes de la Savine qui est poursuivie après relogement concerté de tous les ménages, dans des logements de qualité sur le territoire communal ainsi qu'une reconstruction des équipements scolaires. Le site, ainsi libéré, sera pour partie réservé à des espaces de loisirs, en frange de l'espace naturel et dans le respect des orientations du PLU.

Pour ces deux projets complexes, les modes opératoires ont évolué avec l'intervention de la Soléam à travers deux concessions d'aménagement, permettant de disposer d'un opérateur réactif pour procéder, à des acquisitions foncières en direct ou en lien avec l'EPF, à des remembrements, des travaux d'espaces publics, des cessions de terrains pour diversifier les fonctions de ces quartiers.
millions d'Euros.

Ces trois projets nécessitent la réaffectation de près de 19,87 millions d'Euros.

2/ Le réajustement des programmes d'actions des autres PRU pour le solde de 7,55. Ces crédits seront affectés sous forme :

- de subventions d'investissements auprès de la CUMPM, de bailleurs sociaux et du GIP MRU à hauteur de 6,7 millions d'Euros,

- de participations aux opérations d'aménagement conduites par la Soléam sur les sites de la Savine, Malpassé et Kalliste à hauteur de 18,67 millions d'Euros,

- de subventions de fonctionnement pour conforter l'ingénierie des projets pour le solde.

La Ville de Marseille finance par ailleurs dans le cadre de l'opération Grand Centre- Ville 2,2 millions d'Euros au titre du PRU ZUS centre nord.

Le document joint en annexe 1 détaille l'évolution des crédits de la Ville affectés à chaque PRU depuis la signature des conventions initiales.

Ces évolutions doivent se traduire par des augmentations ou diminutions d'autorisation de programme et par l'approbation d'avenants successifs aux conventions existantes.

Les avenants n°2 et n°3 aux conventions pluriannuel les de mise en oeuvre des projets de renouvellement urbain de Saint-Mauront / Bellevue et de la ZUS Centre Nord sont soumis à notre approbation au cours de cette même séance et font l'objet de deux rapports spécifiques qui en détaillent les évolutions.

Les autres avenants seront soumis à notre approbation lors de prochaines assemblées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable à l'approbation des modalités de redéploiement des crédits de la Ville de Marseille au titre des 13 conventions pluriannuelles de mise en œuvre des projets de renouvellement urbain selon le tableau joint en annexe 1, pour ceux correspondant au 5ème Secteur.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable à l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme – Année 2010 relative à l'opération concernant la Pluriannuelle – Soude / Hauts De Mazargues de 152 015 Euros. Le montant de cette opération est porté de 5 185 941 Euros à 5 337 956 Euros.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

Mairie du 6^{ème} secteur

Extrait du procès verbal du 12 février 2015

La séance est ouverte à 17 heures 35 par Madame BOYER, Maire du 6^{ème} Secteur, dans les formes réglementaires.

MEMBRES PRÉSENTS : 28

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS :

15/118/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014.

La délibération n°15/118/EFAG a été adoptée à l'unanimité - abstention du Groupe Marseille Bleu Marine

15/119/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire - Approbation de l'avenant n°1 à deux conventions d'objectifs pour l'année scolaire 2014-2015.

La délibération n°15/119/ECSS a été adoptée à la majorité - contre du Groupe Marseille Bleu Marine

15/120/UAGP - Rectificatif valant substitution

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 12ème arrondissement - Saint-Julien - Traverse du Maroc - Constitution d'une servitude de passage entre la Ville de Marseille et Monsieur Demaria.

La délibération n°14/120/UAGP a été adoptée à l'unanimité

15/121/UAGP - Rectificatif valant substitution

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Subventions aux propriétaires privés - Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) Lot n°2 - Programme d'Intérêt Général communautaire - Dispositions diverses.

La délibération n°14/121/UAGP a été adoptée à l'unanimité

15/122/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - Division de la Mobilité Urbaine - Approbation de dénomination de voies.

La délibération n°14/122/DDCV a été adoptée à l'unanimité

15/124/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Ouvrages paysagers de couverture des dalles de la rocade L2 - Remise des ouvrages de la dalle de Saint-Barnabé et levée des réserves émises par la Ville de Marseille concernant les ouvrages de la dalle de Montolivet – Bois-Luzy - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°00-528.

La délibération n°14/124/DDCV a été adoptée à l'unanimité

15/125/UAGP

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de rénovation urbaine - Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville - Augmentations et diminutions des affectations d'autorisations de programme correspondantes.

La délibération n°15/125/UAGP a été adoptée à l'unanimité - abstention du Groupe Marseille Bleu Marine

15/126/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Conventions de coopération avec l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA, l'association Café Photo Marseille dans la cadre d'une manifestation intitulée Marseille art déco un patrimoine, deux sculpteurs.

La délibération n°14/126/ECSS a été adoptée à l'unanimité

15/127/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Approbation du lancement d'un appel d'offres ouvert pour le transport en autocars des enfants et des jeunes de Marseille vers les piscines.

La délibération n°14/127/ECSS a été adoptée à l'unanimité

15/128/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014/2015 - Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs.

La délibération n°15/128/ECSS a été adoptée à la majorité - contre du Groupe Marseille Bleu Marine

15/129/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÊCHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

La délibération n°15/129/ECSS a été adoptée à la majorité - contre du Groupe Marseille Bleu Marine - abstention du Groupe Socialiste Communiste et Apparenté

15/130/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commissions Permanentes du Conseil d'Arrondissements - Désignation des membres.

La délibération n°14/130/HN a été adoptée à l'unanimité

QUESTION ORALE - Elisabeth PHILIPPE et le Groupe Marseille Bleu Marine

Sur l'Association Jeunesse 11ème et 12ème

La séance est levée à 18 h 18

---oOo---

Délibérations du 12 février 2015

15/118/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014. 15-27156-DEPPGE

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014. L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services

Publics Locaux (CCSPL) pour toute commune de plus de 10 000 habitants.

Les délibérations n°14/0046/EFAG du 28 avril 2014 et n°14/0451/EFAG du 30 juin 2014 en ont précisé la composition. Le Président de la CCSPL doit présenter à son assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En 2014, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roland BLUM, les 26 septembre, 31 octobre et 24 novembre 2014.

Les rapports suivants y ont été présentés :

- Approbation du règlement intérieur de la commission ;
- Renouvellement de Délégation de Service Public : Relais nature Saint Joseph
- Lancement d'une procédure de délégation de Service Public : Sous-traités d'exploitation de la plage des Catalans

Dix-huit présentations de rapports annuels de Délégation de Service Public :

- Stationnement payant sur voirie,
- Centre Equestre Pastré,
- Complexe sportif René Magnac,
- Palais Omnisport Grand Est,
- Relais nature La Moline,
- Relais nature Saint-Joseph,
- Ferme pédagogique du Roy d'Espagne,
- Ferme pédagogique du Collet des Comtes,
- Restauration scolaire,
- Maisons Pour Tous,
- Aires aménagées pour l'accueil des gens du voyage,
- Espaces Culturels du Silo d'Arenc,
- Cité de la Musique,
- Château de la Buzine,
- Café-Musiques « L'Affranchi »,
- Mémorial de la Marseillaise,
- Centre animalier municipal,
- Signalétique historique et économique.

Le document ci-annexé retrace l'activité de la commission en 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Est pris acte du bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2014.

Le présent projet de Vu et présenté pour son délibération mis aux voix a enrôlement à une séance du été adopté à l'unanimité. Conseil d'Arrondissements
Abstention du Groupe
Marseille Bleu Marine

Il est donc converti en LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
délibération du Conseil DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM
des 11ème et 12ème Valérie BOYER

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

15/119/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Marseille
Accompagnement à la Réussite Scolaire - Approbation de l'avenant n°1 à deux conventions d'objectifs pour l'année scolaire 2014-2015.

15-27192-DVSCJ

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation de l'avenant n°1 à deux conventions d'objectifs pour l'année scolaire 2014-2015.

La Ville de Marseille est depuis de nombreuses années engagée aux côtés des associations, des familles et de l'État afin de favoriser la réussite scolaire des enfants.

A cet effet, ont été mis en place les dispositifs Clubs de Lecture et d'Écriture Coup de Pouce pour les Cours Préparatoire depuis 1999 en partenariat avec l'Association Pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École (APFEE), et les Clubs Élémentaires de Lecture, Expression et Mathématiques (CELEM) ainsi que les Clubs de Lecture Écriture et Mathématiques (CLEM) pour les CE1.

Ces actions regroupées sous l'intitulé Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) fonctionnent par niveau de classe, durant les périodes scolaires, sous forme de groupes auxquels s'inscrivent des enfants dont les difficultés sont identifiées par leurs enseignants.

Ces actions conduites dans les quartiers sont mises en œuvre par des centres sociaux ou des Fédérations d'Éducation Populaire gestionnaires de Maisons pour Tous.

L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSÉ) qui co-finance l'action a décidé dans le cadre du Pacte pour la Sécurité et la Cohésion Sociale pour Marseille d'augmenter sa participation de 80 000 euros pour l'ouverture de clubs supplémentaires en 2014/2015. Ces nouvelles ouvertures n'ont pas pour effet d'augmenter la contribution financière de la Ville.

Dix-neuf conventions d'objectifs encadrant le fonctionnement de ce dispositif ont été approuvées par la délibération n°14/0738/ECSS du 10 octobre 2014.

Le présent rapport a pour objet d'approuver la signature de deux avenants aux conventions d'objectifs conclues avec la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL) et le Centre Social Air Bel afin de permettre l'ouverture de 5 clubs supplémentaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES VU LA DELIBERATION 14/0738/ECSS DU 10 OCTOBRE 2014 OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les deux avenants aux conventions d'objectifs conclus avec la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL) et le Centre Social Air Bel, afin de renforcer les actions MARS durant l'année scolaire 2014/2015.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer les avenants aux conventions.

Le présent projet de délibération Vu et présenté pour son mis aux voix a été adopté à la enrôlement à une séance du majorité.

Conseil d'Arrondissements
 Contre du Groupe Marseille
 Bleu Marine

Il est donc converti en LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
 délibération du Conseil des DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
 CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM
 Valérie BOYER
 11ème et 12ème

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

15/120/UAGP – RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 12ème arrondissement - Saint-Julien - Traverse du Maroc - Constitution d'une servitude de passage entre la Ville de Marseille et Monsieur Demaria.
15-27184-DSFP

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la constitution d'une servitude de passage entre la Ville de Marseille et Monsieur Demaria, traverse du Maroc - 12^{ème} arrondissement.

Par acte notarié des 12 avril et 5 mai 1976, la Ville a fait l'acquisition de la parcelle située traverse du Maroc dans le 12^{ème} arrondissement, cadastrée section T n°40, en vue de la création d'une voie nouvelle alors prévue au PLU.

Cette réservation ayant été supprimée, la parcelle n'a pas fait l'objet d'aménagement et est aujourd'hui inutilisée par la Ville.

Monsieur Demaria, propriétaire de la parcelle riveraine section T n°74, s'est rapproché de la Ville pour solliciter un accès à sa propriété au travers de la parcelle communale. En effet, l'accès à sa propriété se fait aujourd'hui par le biais d'un passage qui, en raison des constructions existantes, est très étroit et ne permet notamment pas le passage de véhicules de secours.

Au regard de la situation de la parcelle communale et de la demande de Monsieur Demaria, il a donc été proposé de lui accorder une servitude de passage pour piétons et véhicules.

Dans l'attente de la constitution de servitude, une convention d'occupation précaire a par ailleurs été consentie à Monsieur Demaria afin qu'il puisse d'ores et déjà accéder à sa propriété par la parcelle communale. Cette convention prendra fin lors de la réitération de la servitude par acte notarié.

La servitude de passage sera accordée sur une emprise d'environ 100 m², Monsieur Demaria prenant en charge tous les frais d'aménagement de cet accès. Une servitude de passage en tréfonds sera également consentie le long de la parcelle communale pour lui permettre d'installer un interphone au niveau de sa nouvelle entrée.

Au vu de l'avis de France Domaine n°2015-212V0367 rendu le 2 février 2015, cette constitution de servitudes interviendra moyennant l'indemnité de 5 500 Euros (cinq mille cinq cents Euros) net vendeur.

Enfin, lors de son acquisition, cette parcelle est entrée dans le domaine public communal en application de la théorie du domaine public virtuel. N'ayant jamais fait l'objet des aménagements envisagés, elle n'a pas été affectée à une quelconque mission de service public ou au public. Il convient donc d'en approuver le déclassement du domaine public communal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES
PERSONNES PUBLIQUES
VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2015-212V0367 DU
2 FEVRIER 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est constatée la désaffectation et approuvé le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée Saint-Julien section T n°40.

ARTICLE 2 Est approuvée la constitution de servitudes voirie sur une emprise d'environ 100m² et réseaux sur une longueur d'environ 25m grevant la parcelle cadastrée Saint-Julien section T n°40 au profit de la parcelle cadastrée Saint-Julien section T n°74, moyennant l'indemnité de 5 500 Euros net vendeur (cinq mille cinq cents Euros) au vu de l'avis de France Domaine.

ARTICLE 3 Est approuvé le protocole fixant les conditions de constitution des servitudes à signer entre Monsieur Demaria et la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est habilité à signer l'acte authentique fixant les modalités de ces servitudes, ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 5 La recette correspondante sera constatée sur les Budgets 2015 et suivants - nature 7788 - fonction 824.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

15/121/UAGP - RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Subventions aux propriétaires privés - Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) Lot n°2 - Programme d'Intérêt Général communautaire - Dispositions diverses.
15-27194-DAH

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subvention aux propriétaires privés. Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a créé des dispositifs d'aide à la réhabilitation de l'habitat ancien privé et a notamment adhéré au Programme d'Intérêt Général Communautaire.

Il est proposé de valider l'octroi des subventions aux propriétaires examinées dans ce contexte.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire, il est proposé de subventionner 16 dossiers pour un montant de 15 000 Euros correspondant à 16 primes soit 4 primes de 500 Euros pour l'amélioration de la performance énergétique du logement, 10 primes de 1 000 Euros pour l'adaptation du logement à la perte de mobilité et 2 primes de sortie de vacance avec remise sur le marché de logement conventionné. Les bénéficiaires sont 14 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs. Au total 16 logements sont améliorés, dont 2 sur notre secteur pour un montant de 2 000 €.

Le détail des dossiers est joint en annexe 1.

L'octroi et le versement des subventions sont subordonnés à l'obtention des aides de l'ANAH déléguées à MPM, au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi.

Dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé lot n°2, il est proposé la prorogation d'une année de la subvention de 160 048,38 Euros accordée à Urbanis Aménagement par délibération n°12/1111/SOSP du 8 octobre 2012 pour la réhabilitation d'un immeuble de 10 logements conventionnés sis 10, boulevard des Italiens dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, les travaux de réhabilitation ayant pris du retard par rapport au planning initial.

Le détail du dossier est joint en annexe 2.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire un dossier appelle une régularisation suite à une erreur de plume. Le libellé du bénéficiaire du dossier de subvention n°013012308, 77, avenue de la Corse appelle une rectification pour permettre le paiement par le trésorier à Defendidi Claire est substitué Defendidi Claire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°11/0639/SOSP DU 27 JUIN 2011
VU LA DELIBERATION N°13/1318/SOSP DU
9 DECEMBRE 2013
VU LA DELIBERATION N°14/0857/UAGP DU
15 DECEMBRE 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés dont les listes sont jointes en annexe 1, dont 2 sur notre secteur pour un montant de 2 000 €.

Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé
Programme d'Intérêt Général	16	15 000 Euros
Total	16	15 000 Euros

ARTICLE 2 Les travaux subventionnés doivent être commencés dans le délai d'un an et réalisés dans le délai de deux ans à compter de la notification de la subvention.

Les travaux subventionnés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général peuvent avoir été engagés ou achevés avant l'engagement des présentes participations de la Ville.

ARTICLE 3 Les subventions, visées à l'article 1 ci-dessus, seront versées après contrôle de l'exécution des travaux subventionnés, la production de factures et autorisations administratives correspondantes, et le respect par le bénéficiaire de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi, notamment la réservation d'un droit de désignation des locataires par la Ville. Le cas échéant, ces versements seront minorés au prorata des travaux effectivement réalisés.

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes versées directement par la Ville de Marseille pour un montant de 15 000 Euros seront imputées aux budgets 2015 et suivants – nature 20422.

ARTICLE 5 Est approuvé dans le cadre de l'OAHD lot n°2 la prorogation d'une année – soit jusqu'au 15 février 2016 – de la validité de la subvention accordée à Urbanis Aménagement pour des travaux à effectuer au 10, boulevard des Italiens dans le 15^{ème} arrondissement. Le détail de ce dossier est joint en annexe 2.

ARTICLE 6 Le nom du bénéficiaire de la subvention de 500 Euros engagée dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire par délibération n°14/0857/UAGP du 15 décembre 2014 sous le n°013012308, est rectifié de Defendidi Claire en Defendini Claire.

ARTICLE 7 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions du Fonds d'Aménagement Urbain pour les dossiers éligibles.

Le présent projet de Vu et présenté pour son délibération mis aux voix a enrôlement à une séance du été adopté à l'unanimité. Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
délibération du Conseil des DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
11^{ème} et 12^{ème} CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

15/122/DDCV
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE
DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - Division de
la Mobilité Urbaine - Approbation de dénomination de voies.
14-27003-DGUP

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation de dénomination de voies.

Suite à l'avis favorable de la Commission de Dénomination des noms de rue, il est proposé d'adopter les dénominations de voies citées en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Sont approuvées pour notre secteur les propositions de dénomination de voies figurant sur le tableau ci-dessous :

N° D'ORDRE	DESIGNATION DE LA VOIE	ARRDTS	VOIE DEMANDEE PAR	APPELLATION PROPOSEE	NOM DEMANDE PAR
6	Voie sans nom cadastrée ville "Les Jardins de Montbrun"	11 ^{ème}	M. Jean-Pierre Simi (CIQ. la Pomme) via M. Julien RAVIER Conseiller Municipal Mairie des 11/12	Impasse de MONTBRUN	M. Jean Pierre Simi (CIQ la Pomme)
7	Voie sans nom qui se situe sur l'allée de la Rouguière	11 ^{ème}	M. Dominique Peillard - Conseil syndical de la Résidence "Les Charmilles"	Impasse des FEUILLANTINES	M. Dominique Peillard - Conseil Syndical de la Résidence "Les Charmilles"

Le présent projet de Vu et présenté pour son enrôlement délibération mis aux voix a à une séance du Conseil été adopté à l'unanimité. d'Arrondissements

Il est donc converti en LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
délibération du Conseil des DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
11^{ème} et 12^{ème} CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

15/124/DDCV
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Ouvrages paysagers de
couverture des dalles de la rocade L2 - Remise des ouvrages de
la dalle de Saint-Barnabé et levée des réserves émises par la Ville de
Marseille concernant les ouvrages de la dalle de Montolivet – Bois-
Luzy - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°00-528.
15-27249-DEEU

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'avenant n° 1 relatif à la remise des ouvrages de la dalle de Saint-Barnabé et à la levée des réserves émises par la Ville de Marseille concernant la dalle de Montolivet - Bois-Luzy, dans le cadre des ouvrages paysagers de couverture des dalles de la rocade L2.

Par délibération n°00/0716/EUGE en date du 26 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé la "convention n°00-528 de remise des ouvrages à la Ville ainsi que les modalités de gestion et d'entretien des espaces publics autres que ceux nécessaires à l'exploitation du réseau routier national, de la rocade L2 en sa partie Est".

Cette convention cadre a été signée par toutes les parties le 13 septembre 2000 et déposée en préfecture le 19 octobre 2000. Conformément à cette convention, l'Etat a remis le 30 juin 2005 à la Ville de Marseille les ouvrages réalisés de la section couverte dalle de Montolivet-Bois Luzy d'une longueur de 1 050 mètres. Mais lors de la remise de cet ouvrage la Ville de Marseille a émis des réserves qui n'ont jamais été levées par l'Etat. Elles portent sur l'étanchéité défectueuse du bassin de modélisme et sur le

dysfonctionnement des pompes de ce bassin situé au sein du parc de la Moline. Le montant des travaux de remise en état s'élève à 72 000 Euros TTC.

Par ailleurs, la dalle de Saint-Barnabé a fait l'objet de réserves pour la réalisation des travaux non conformes, à savoir :

- réfection du système d'arrosage,
- remplacement des végétaux morts et non conformes,
- mise en place d'obstacles au passage et au stationnement non autorisés des véhicules.

Le montant de ces travaux est estimé à 54 000 Euros TTC.

L'avenant n°1 annexé à la présente délibération a donc pour objet le versement par l'Etat à la Ville de Marseille d'une indemnité de 126 000 Euros, en contre partie de la levée des réserves émises lors du transfert de gestion de la dalle de Montolivet - Bois-Luzy et de l'acceptation de la remise des ouvrages paysagers de la dalle Saint-Barnabé de la rocade L2.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°00/0716/EUGE DU 26 JUIN 2000
VU LA CONVENTION CADRE N°00-528 RELATIVE A LA
GESTION ET A L'ENTRETIEN DES DALLES DE
COUVERTURE DE LA ROCADÉ L2
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention cadre n°00-528 relative à la gestion et à l'entretien des dalles de couverture de la rocade L2 modifiant les articles 8 et 11 de ladite convention.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer l'avenant susvisé.

ARTICLE 3 La Ville de Marseille émettra les demandes de compensation financière à l'attention de l'Etat, conformément au présent avenant, pour un montant maximum de 126 000 Euros TTC.

Le présent projet de Vu et présenté pour son délibération mis aux voix a enrôlement à une séance du été adopté à l'unanimité. Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en
délibération du Conseil des **LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts**
11ème et 12ème **DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE**
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

**15/125/UAGP
DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de rénovation
urbaine - Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville -
Augmentations et diminutions des affectations d'autorisations de
programme correspondantes.
15-27209-DAH**

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL
DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE
DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI,
POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL
MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer dans le cadre du programme de rénovation urbaine sur le redéploiement d'une partie des crédits de la Ville de Marseille et sur les augmentations

et diminutions des affectations d'autorisations de programme correspondantes.

La Ville de Marseille s'est fortement engagée, depuis 2005, dans un vaste programme de rénovation urbaine. 14 sites inscrits en zone urbaine sensible, présentant une grande diversité de formes urbaines, grands ensembles de logements sociaux ou privés, quartiers anciens dégradés, ont fait l'objet de 13 conventions signées entre septembre 2005 et octobre 2011 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM), les collectivités locales, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), des bailleurs sociaux, l'association régionale HLM et plusieurs promoteurs. Elle en a confié le pilotage au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU).

Ces 13 projets, d'ampleur différente, auront permis à leur terme un investissement global de plus d'un milliard d'Euros dont environ 30% sont assurés par l'ANRU.

La part de la Ville, s'établit à 118,63 millions d'Euros dans les tableaux financiers annexés aux conventions initiales signées avec l'ANRU, hors financement, par la Ville également, de la structure du GIP MRU évalué à 5,12 millions sur la période 2004-2015 et participation à des études générales.

La Ville de Marseille, porteur du projet de Rénovation Urbaine, est la seule à intervenir à plusieurs titres dans ce programme :

- en tant que maître d'ouvrage d'équipements publics (centres sociaux, groupes scolaires, crèches municipales, équipements culturels et sportifs) pour une dépense subventionnable globale initiale de l'ordre de 100 millions d'Euros et un reste à charge pour la Ville une fois les subventions déduites, hors paiement de la TVA, de 44 millions d'Euros ;

- en tant que financeur d'opérations réalisées par des maîtres d'ouvrage tels que les bailleurs sociaux (opérations de constructions, de réhabilitations et de résidentialisation), la CUMPM (voies et espaces publics), le GIP MRU qui assure des missions de pilotage, coordination et expertise dans le cadre d'une ingénierie propre à ces projets complexes, pour un montant global estimé à 74 millions d'Euros ;

- et enfin, en tant que concédant d'opérations d'aménagement confiées à Marseille Aménagement devenue depuis Soleam sous forme de participation aux opérations d'aménagements qui pré existaient à la signature des conventions (PRI Panier et RHI Saint Mauront) pour le solde.

Les 118,63 millions contractualisés dans le cadre de ces projets regroupent donc des dépenses d'investissements de natures diverses ainsi que des subventions de fonctionnement.

Il est nécessaire de rappeler en quelques chiffres l'ambition de ces projets et de mesurer leur avancement à ce jour :

- plus de 3 000 logements sociaux neufs dont 62% sont livrés ou en cours de chantier,

- près de 2 300 relogements à opérer dont 72% sont réalisés,

- plus de 2 500 logements sociaux ou privés dégradés à démolir dont 52 % réalisés,

- 29 équipements publics de plus d'un million d'euros à créer ou réhabiliter, 12 sont livrés ou en chantier (centres sociaux de Malpassé, Plan d'Aou, Flamants/Iris, Saint-Mauront et Saint-Barthélemy, crèches du Plan d'Aou, Belsunce, équipements sportifs Soude/Hauts de Mazargues, Saint-Barthélemy/Picon/Busserine et butte de Saint-Mauront, Café Musique Toursky, Pôle de service social des Flamants/Iris),

- près de 7 000 logements réhabilités et résidentialisés dont les travaux sont engagés sur la plupart des sites.

Le document joint à ce rapport, réalisé par le GIP MRU, en illustre le contenu.

La mise en œuvre, sur une période de 5 à 10 ans, de ces différents projets complexes a nécessité une adaptation en continu des programmes initiaux en fonction des besoins et des calendriers. De nombreux avenants sont venus ponctuer le déroulement des PRU, en préciser le contenu, les coûts et les échéanciers et ont permis d'acter les évolutions budgétaires correspondantes.

Nous sommes aujourd'hui à 10 mois de l'échéance du premier programme national de rénovation urbaine. L'ANRU, en collaboration étroite avec la Ville et sous l'égide du GIP MRU, a accepté le double principe de redéployer des crédits non consommés de certains PRU sur d'autres et de ré-abonder l'enveloppe affectée à Marseille de 7 millions d'Euros.

Le calendrier de clôture mis en place par l'ANRU impose un examen par son conseil d'administration, au plus tard à la fin mars 2015, des avenants aux conventions qui prévoient des redéploiements significatifs ou des abondements de crédits de l'ANRU, après que ceux-ci aient fait l'objet d'un examen préalable en comité national d'engagement. Au delà de cette date, aucun redéploiement ne sera plus possible.

Il est donc indispensable d'approuver aujourd'hui, dans le respect de ce calendrier, les modalités de redéploiements des moyens alloués par les différents partenaires de la rénovation urbaine, et pour ce qui nous concerne directement, ceux de la Ville, afin d'achever ce programme dans les meilleures conditions et permettre d'amorcer le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) qui pourra se développer sur les 9 quartiers d'intérêt national dont la liste a été portée à notre connaissance en décembre dernier : Centre Nord/Saint-Mauront, Air Bel, Saint-Paul/Malpassé/Oliviers/Lilas/Lauriers, Frais Vallon/La Rose, Flamants/Saint Barthélemy/Font Vert, Saint Antoine/Bricarde/La Castellane, Solidarité/Kalliste, La Savine, La Cabucelle/ Les Crottes et sur lesquels nous avons déjà engagé des réflexions.

Le volume des crédits de la Ville à redéployer se situe à hauteur de 21,17 millions d'Euros.

Il résulte à la fois :

- d'une évolution de la planification de certains équipements publics. C'est ainsi qu'il a été proposé de différer dans le temps certains équipements et aménagements ou de les faire réaliser dans des cadres opérationnels plus favorables. Pour les PRU de Saint-Paul, les Créneaux et la Solidarité, ces ajustements ont été adoptés lors du conseil du 15 décembre 2014,
- du changement de maîtrise d'ouvrage d'opérations initialement prévues pour être assurées par la Ville et qui seront, en fonction de l'évolution des projets et de l'efficacité recherchée, assurées par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (ex : pôle d'échange de Saint-Antoine) ou des bailleurs (ex : crèches associatives) ou encore par la Soléam et Marseille Habitat dans le cadre d'opérations d'aménagement.

La réaffectation de ces crédits et un abondement de la Ville à hauteur de 5,25 millions d'Euros, soit au total 26,42 millions d'Euros vont permettre :

1/ De répondre à l'évolution significative des programmes de trois PRU après que la présence d'amiante ait été détectée dans les revêtements des cloisons des appartements : Flamants/Iris, La Savine et Malpassé. Les coûts de réhabilitation très élevés pour des bâtiments dont l'insertion urbaine et la qualité constructive sont médiocres ont conduit à redéfinir les projets urbains dans le cadre de stratégie à long terme permettant d'améliorer significativement l'intégration urbaine de ces sites :

- le PRU Flamants/Iris dont les contours du nouveau projet ont déjà été adoptés avec la démolition complémentaire de 223 logements ;
- le PRU Malpassé :

- 4 -

La transformation du site s'est amorcée avec l'implantation d'activités et services le long de la rue Raymonde Martin voie U104 qui a permis de désenclaver le Vallon de Malpassé, puis avec les opérations de démolitions, constructions neuves, réhabilitations et résidentialisation. La mutation engagée peut être amplifiée et confortée par une intervention nouvelle au sud du quartier en interface avec le centre ancien de Saint-Just qui s'appuie sur l'acquisition et la démolition d'un centre commercial vétuste et en déclin et sur la démolition complémentaire d'une centaine de logements des Cèdres Sud.

- le PRU Savine :

Un nouveau projet de développement urbain a permis de fixer les orientations à long terme sur ce territoire. Il s'agit dans un premier temps :

- de conforter la centralité Bosphore/ Vallon des Tuves, amorcée par une desserte en transport en commun efficace, en y implantant de nouveaux équipements (centre social et crèche), services (commerces) et quelques logements autour d'une trame d'espaces publics et de voies,
- de construire des logements en lisière d'un parc public à conforter autour de la couverture du canal de Marseille et son espace boisé,
- d'améliorer la desserte viaire entre la lisière haute du parc du canal et le vallon des Tuves,

- de réserver l'espace, anciennement bâti, en frange de l'espace naturel, à des activités de nature et loisirs,
- de poursuivre le relogement des ménages et la démolition de 172 logements complémentaires,

A terme, c'est une démolition complète des anciens bâtiments amiantés et vétustes de la Savine qui est poursuivie après relogement concerté de tous les ménages, dans des logements de qualité sur le territoire communal ainsi qu'une reconstruction des équipements scolaires. Le site, ainsi libéré, sera pour partie réservé à des espaces de loisirs, en frange de l'espace naturel et dans le respect des orientations du PLU.

Pour ces deux projets complexes, les modes opératoires ont évolué avec l'intervention de la Soléam à travers deux concessions d'aménagement, permettant de disposer d'un opérateur réactif pour procéder, à des acquisitions foncières en direct ou en lien avec l'EPF, à des remembrements, des travaux d'espaces publics, des cessions de terrains pour diversifier les fonctions de ces quartiers.

Ces trois projets nécessitent la réaffectation de près de 19,87 millions d'Euros.

2/ Le réajustement des programmes d'actions des autres PRU pour le solde de 7,55 millions d'Euros.

Ces crédits seront affectés sous forme :

- de subventions d'investissements auprès de la CUMPM, de bailleurs sociaux et du GIP MRU à hauteur de 6,7 millions d'Euros,
- de participations aux opérations d'aménagement conduites par la Soléam sur les sites de la Savine, Malpassé et Kalliste à hauteur de 18,67 millions d'Euros,
- de subventions de fonctionnement pour conforter l'ingénierie des projets pour le solde.

La Ville de Marseille finance par ailleurs dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville 2,2 millions d'Euros au titre du PRU ZUS centre nord.

Le document joint en annexe 1 détaille l'évolution des crédits de la Ville affectés à chaque PRU depuis la signature des conventions initiales.

Ces évolutions doivent se traduire par des augmentations ou diminutions d'autorisation de programme et par l'approbation d'avenants successifs aux conventions existantes.

Les avenants n°2 et n°3 aux conventions pluriannuelles de mise en oeuvre des projets de renouvellement urbain de Saint-Mauront / Bellevue et de la ZUS Centre Nord sont soumis à notre approbation au cours de cette même séance et font l'objet de deux rapports spécifiques qui en détaillent les évolutions.

Les autres avenants seront soumis à notre approbation lors de prochaines assemblées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les modalités de redéploiement des crédits de la Ville de Marseille au titre des 13 conventions pluriannuelles de mise en oeuvre des projets de renouvellement urbain selon le tableau joint en annexe 1.

ARTICLE 2 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle – Plan d'Aou / Saint-Antoine/La Viste d'un montant de 1 138 052 Euros. Le montant de cette opération est donc porté de 6 971 948 Euros à 8 110 000 Euros.

ARTICLE 3 Est approuvé le maintien de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle – Flamants Iris à hauteur de 6 159 989 Euros.

ARTICLE 4 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle – Les Créneaux de 1 478 569 Euros. Le montant de cette opération est donc porté de 2 818 569 à 1 340 000 Euros.

ARTICLE 5 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle – Saint-Paul de 141 553 Euros. Le montant de cette opération est donc porté de 4 291 553 Euros à 4 150 000 Euros.

ARTICLE 6 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle – Saint-Joseph/Vieux Moulin de 120 338 Euros. Le montant de cette opération est porté de 2 160 338 Euros à 2 040 000 Euros.

ARTICLE 7 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2008 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle rénovation urbaine la Savine de 2 367 904 Euros. Le montant de cette opération est porté de 3 872 096 Euros à 6 240 000 Euros.

ARTICLE 8 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2011 relative à l'opération concernant la concession d'aménagement PRU La Savine Bas passée avec la SOLEAM de 1 550 000 Euros. Le montant de cette opération est porté de 4 500 000 Euros à 6 050 000 Euros.

ARTICLE 9 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2009 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle – Saint-Mauront de 305 639 Euros. Le montant de cette opération est porté de 2 724 361 Euros à 3 030 000 Euros.

ARTICLE 10 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2010 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle ZUS Centre Nord de 608 130 Euros. Le montant de cette opération est porté de 5 068 130 Euros à 4 460 000 Euros.

ARTICLE 11 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2009 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - ND Limite / Solidarité de 587 051 Euros. Le montant de cette opération est porté de 1 222 949 Euros à 1 810 000 Euros.

ARTICLE 12 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2010 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - Vallon de Malpassé de 205 577 Euros. Le montant de cette opération est porté de 14 294 423 Euros à 14 500 000 Euros.

ARTICLE 13 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2012 relative à l'opération concernant la Concession d'aménagement Malpassé avec la SOLEAM participations de 4 387 011 Euros. Le montant de cette opération est porté de 172 989 Euros à 4 560 000 Euros.

ARTICLE 14 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme – Année 2010 relative à l'opération concernant la Pluriannuelle – Soude / Hauts De Mazargues de 115 941 Euros. Le montant de cette opération est porté de 5 185 941 Euros à 5 070 000 Euros.

ARTICLE 15 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2011 relative à l'opération concernant la Convention Pluriannuelle – Saint-Barthélemy" de 422 183 Euros. Le montant de cette opération est porté de 7 517 817 Euros à 7 940 000 Euros.

ARTICLE 16 Est approuvé le maintien de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2011 relative à l'opération concernant le PRU Notre Dame Limite / Kallisté – participation Ville de Marseille - reconstitution de l'offre à hauteur de 1 139 913 Euros.

Le présent projet de Vu et présenté pour son délibération mis aux voix a enrôlement à une séance du été adopté à l'unanimité. Conseil d'Arrondissements
Abstention du Groupe
Marseille Bleu Marine

Il est donc converti en
délibération du Conseil des LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
11^{ème} et 12^{ème} DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

15/126/ECSS
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Conventions de coopération avec l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA, l'association Café Photo Marseille dans la cadre d'une manifestation intitulée Marseille art déco un patrimoine, deux sculpteurs. 15-27243-DASS

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur les conventions de coopération avec l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France dont le siège social est établi 184 rue du Docteur Cauvin – 13012 Marseille.

La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité de la Ville de Marseille organise, du 3 au 21 février 2015, une exposition intitulée « Marseille art déco : un patrimoine, deux sculpteurs » afin de mettre en valeur la richesse architecturale d'un bâtiment partiellement art déco situé 93, La Canebière qui abrite deux de ses Divisions : la Cité des Associations et la Division Animation Urbaine.

Expositions de photos, projections vidéos, conférences, ateliers jeune public, visites guidées, démonstrations de professionnels du travail de la pierre seront ainsi organisés devant et dans le bâtiment.

Trois associations apporteront leur participation gratuite tout au long de cette manifestation : l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA, et l'association Café Photo Marseille.

L'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France assurera ainsi des conférences sur la taille de la pierre et le compagnonnage et animera des ateliers de démonstration de la taille de la pierre en plein air devant l'immeuble de la Cité des Associations. La Maison de la Ville et de l'Architecture PACA proposera pour sa part des visites de l'exposition, notamment pour des scolaires. L'association Café Photo Marseille enfin, mettra à disposition une exposition de photographies urbaines réalisées par ses membres.

L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature de conventions avec ces trois associations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées à conclure avec les associations suivantes dans le cadre de l'exposition « Marseille art déco : un patrimoine, deux sculpteurs » :

- l'association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France ;
- la Maison de l'Architecture et de la Ville Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- l'association Café Photo Marseille.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Le présent projet de Vu et présenté pour son délibération mis aux voix a enrôlement à une séance du été adopté à l'unanimité. Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
délibération du Conseil des DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
11^{ème} et 12^{ème} CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

**15/127/ECSS
DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS - Approbation du lancement d'un appel
d'offres ouvert pour le transport en autocars des enfants et des
jeunes de Marseille vers les piscines.
15-27250-DS**

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation du lancement d'un appel d'offres ouvert pour le transport en autocars des enfants et des jeunes de Marseille vers les piscines, dont celles de la Granière et Louis Armand.

Par délibération n°13/0948/SOSP du 7 octobre 2013 le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics pour la passation de marchés à bons de commande relatifs au transport en autocars des enfants et des jeunes vers 5 piscines de la Ville de Marseille dont la Granière dans le 11^{ème} arrondissement et Louis Armand dans le 12^{ème} arrondissement. Les marchés actuels de transport en autocars des enfants et des jeunes vers ces piscines arrivent à leur terme le 3 juillet 2015.

En raison de difficultés avec le titulaire de ces marchés, ceux-ci pourraient ne pas être reconduits au-delà de cette date.

Afin d'assurer la continuité du transport des enfants et des jeunes vers les piscines, un appel d'offres ouvert sera lancé pour renouveler les marchés susvisés.

Les marchés qui en résulteront seront des marchés à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les marchés seront passés pour une période initiale d'un an, reconductible pour trois périodes d'égale durée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°13/0948/SOSP DU 7 OCTOBRE 2013
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif au transport en autocars des enfants et des jeunes vers 5 piscines de la Ville de Marseille, dont 2 sur notre secteur : la Granière 11^{ème} arrondissement et Louis Armand 12^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement 2015 – Direction des Sports – 51504 – fonction 252 – nature 6247.

Le présent projet de Vu et présenté pour son enrôlement délibération mis aux voix a à une séance du Conseil été adopté à l'unanimité. d'Arrondissements

Il est donc converti en
délibération du Conseil des LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
11^{ème} et 12^{ème} DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

**15/128/ECSS
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES
ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution
de subventions de fonctionnement aux associations intervenant
dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire
2014/2015 - Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles
conventions d'objectifs.
15-27167-DVSCJ**

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires sur l'année scolaire 2014/2015.

Dans le cadre de la nouvelle semaine scolaire, qui s'applique à Marseille à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ainsi que les mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 (à l'exception de certaines écoles bénéficiant d'une adaptation locale des horaires).

Afin de mettre en œuvre les Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015, la Ville de Marseille a lancé un appel à projets, auprès des Fédérations d'Education Populaire, des Centres Sociaux, des Maisons Pour Tous et plus généralement des associations œuvrant dans les domaines socio-éducatif, culturel et sportif.

Les associations ont répondu en présentant un projet pour un groupe scolaire sur la base d'un effectif estimé d'enfants inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires.

Ces associations s'appuient sur une longue expérience de l'animation et de l'éducation populaire, mais aussi sur un véritable ancrage territorial de proximité, avec un objectif commun, la qualité de vie des écoliers, dans la justice sociale et la responsabilité.

Elles ont fait part de leur volonté de s'engager sur les différents temps périscolaires découlant des nouveaux rythmes scolaires :

1) Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

il s'agit d'organiser des activités périscolaires pour les enfants scolarisés en écoles élémentaires et maternelles publiques, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 durant les périodes scolaires.

2) Les Temps Récréatifs de Restauration (TRR) :

ce sont des temps d'animation organisés dans l'enceinte de l'école, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Ils sont offerts aux enfants demi-pensionnaires des écoles élémentaires.

3) Le temps d'accueil du vendredi soir :

il est mis en place de 16h30 à 17h30, le vendredi durant les périodes scolaires à la condition que 5 enfants ou plus y soient inscrits.

La Ville de Marseille a fait le choix de s'appuyer sur le tissu associatif qui joue un rôle déterminant dans le maintien du lien social au sein de notre commune.

Par délibération n°14/1017/ECSS du 15 Décembre 2014 le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions aux 58 associations ayant présenté un projet d'action dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du temps d'accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30.

Le présent rapport au Conseil Municipal a pour objet :

- d'approuver 26 avenants aux conventions d'objectifs et 7 nouvelles conventions,
- de prendre acte :
- du renoncement du Centre Social du Roy d'Espagne (Tiers 11 586) et d'annuler les subventions qui lui ont été attribuées au titre des TAP par les délibérations n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et 14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, pour un montant de 81 648 Euros,
- de la réalisation du projet du Centre Social Saint Giniez Milan (Tiers 11 585) uniquement sur l'école maternelle Etienne Milan 8-04 ce qui entraîne l'annulation des subventions qui lui ont été attribuées au titre des TRR par les délibérations n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et n°14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, pour un montant de 5 040 Euros,
- d'autoriser le versement de subventions d'un montant de 821 829 Euros aux 33 associations qui mettent en œuvre des actions complémentaires dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Le présent versement, vient en complément :

- d'un montant de 5 484 911 Euros autorisé par la délibération n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et,
- d'un montant de 4 577 076 Euros autorisé par la délibération n°14/1017/ECSS du 15 décembre 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°14/0784/ECSS DU
10 OCTOBRE 2014
VU LA DELIBERATION N°14/1017/ECSS DU
15 DECEMBRE 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les 26 avenants (9 avenants n°1 et 17 avenants n°2) et les 7 conventions d'objectifs des associations présentant un projet d'actions pour l'année scolaire 2014/2015.

ARTICLE 2 Sont approuvées les annulations des subventions attribuées par les délibérations n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014 et 14/1017/ECSS du 15 décembre 2014, au CS du Roy d'Espagne (Tiers 11 586) pour un montant de 81 648 Euros au titre des TAP ainsi qu'au CS Saint Giniez Milan (Tiers 11 585) pour un montant de 5 040 Euros au titre des TRR. Soit un total de 86 688 Euros.

ARTICLE 3 Est autorisé conformément au tableau ci-dessous le versement de subventions aux associations pour les actions qu'elles mènent dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du temps d'accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30 pour l'année scolaire 2014/2015.

N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
4370	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations	MFA Font vert	14-08	13014	2 858			2 144		
	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations	Avenant N°2			2 858	0	0	2 144	0	0
13293	Centre de l'Amitié Jeunes et Loisirs	CAJL	14-13 Maternelle	13014	8 316			6 237		
13293	Centre de l'Amitié Jeunes et Loisirs	CAJL	8-11	13008	1 890			1 418		
	Centre de l'Amitié Jeunes et Loisirs	Avenant N°2			10 206	0	0	7 655	0	0
4453	Centre Culture Ouvrière	CCO (MPT Pauline)	9-12	13009	16 632	5 632	1 056	12 474	4 224	792
	Centre Culture Ouvrière	Avenant N°2			16 632	5 632	1 056	12 474	4 224	792
72155	Chemlana	Chemlana	15-04	13015	21 780	2 816		16 335	2 112	
	Chemlana	Avenant N°2			21 780	2 816	0	16 335	2 112	0
8263	CS Air Bel	CS Air Bel	11-02 Élémentaire	13011						
	CS Air Bel	Avenant N°2								
11583	CS Baussenque	CS Baussenque	2-01 Élémentaire	13002	2 592			1 944		
	CS Baussenque	Avenant N°2			2 592	0	0	1 944	0	0
11584	CS St Elisabeth	CS St Elisabeth	12-03	13012	6 945			5 208		
	CS St Elisabeth	Avenant N°2			6 945	0	0	5 208	0	0
7179	CS St Gabriel	CS St Gabriel	14-02	13014	12 973			9 730		
7179	CS St Gabriel	CS St Gabriel	14-06	13014	5 616			4 212		
7179	CS St Gabriel	CS St Gabriel	14-16	13014	10 782			8 087		
	CS St Gabriel	Avenant N°2			29 371	0	0	22 029	0	0
11585	CS St Giniez Milan	CS St Giniez Milan	8-04 maternelle	13008						
	CS St Giniez Milan	Avenant N°2								
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	3-02	13003		5 360			4 020	

N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	4-03	13004		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	9-18	13009		6 800			5 100	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	11-03	13011		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	11-18	13011		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	13-22	13013		6 720			5 040	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	14-14	13014		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-01	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-02	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-04	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-06	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS du bassin de seon)	16-07	13016		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS les musardises)	15-20	13015		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (CS st joseph fontainieu)	15-08	13015		5 360			4 020	

4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (MPT/CS LA MARIE)	13-06	13013		4 960			3 720	
N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (MPT/CS LA MARIE)	13-07	13013		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (MPT/CS LA MARIE)	13-11	13013		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL CS les musardises	1516-18	13015		5 360			4 020	
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL MPT/CS Kleber	3-05	13003		5 360			4 020	
	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	Avenant N°2			0	104 240	0	0	78 180	0
73745	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	FRANCAS	8-03	13008		5 698			4 274	
73745	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	FRANCAS	8-06	13008		5 698			4 274	
73745	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	FRANCAS	10-08	13010		5 698			4 274	
73745	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	FRANCAS	15-03 Élémentaire	13015	6 426	5 698		4 820	4 274	
	Association Départementale des Francas des Bouches-du-Rhône	Avenant N°2			6 426	22 792	0	4 820	17 096	0
98228	Le Coin des Loisirs	Le Coin des Loisirs	8-05	13008		2 715	1 040		2 036	780
	Le Coin des Loisirs	Avenant N°2			0	2 715	1 040	0	2 036	780

4451	Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange Méditerranée	8-08	13008			1 008			756
4451	Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange Méditerranée	8-15	13008			1 008			756
N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
4451	Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange MPT Panier	2-04	13002	6 294			4 721		
4451	Léo Lagrange Méditerranée	Léo Lagrange MPT St Mauront	3-04	13003	3 740			2 805		
	Léo Lagrange Méditerranée	Avenant N°2			10 034	0	2 016	7 526	0	1 512
98063	Les Enfants à Bord	Les Enfants à Bord	2-07	13002	1 512			1 134		
	Les Enfants à Bord	Avenant N°2			1 512	0	0	1 134	0	0
44822	Pile-Poil Association de Loisirs	Pile-Poil Association de Loisirs (PPAL)	8-13	13008		5 520			4 140	
	Pile-Poil Association de Loisirs	Avenant N°2			0	5 520	0	0	4 140	0
44895	Team Judo Jujitsu	Team Judo Jujitsu	14-03	13014	1 076			807		
	Team Judo Jujitsu	Avenant N°2			1 076	0	0	807	0	0
20380	Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air	UCPA	10-06 Élémentaire	13010	22 302		960	16 727		720
	Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air	Avenant N°2			22 302	0	960	16 727	0	720
à créer	Broadway Live	Broadway Live	13-09	13013	12 240	640		9 180	480	
	Broadway Live	Avenant N°1			12 240	640	0	9 180	480	0
à créer	Formation Artistique 13	Formation Artistique 13	14-12 Elementaire	13014	15 120			11 340		
	Formation Artistique 13	Avenant N°1			15 120	0	0	11 340	0	0
à créer	ASPTT Marseille	ASPTT Marseille	8-18 Maternelle	13008	2 167			1 625		
	ASPTT Marseille	ASPTT Marseille	8-17 Elementaire	13008	6 352			4 764		
	ASPTT Marseille	Avenant N°1			8 519	0	0	6 389	0	0
à créer	Les Amis de Gylofère	Les Amis de Gylofère	23-01	13002	12 012			9 009		
	Les Amis de Gylofère	Avenant N°1			12 012	0	0	9 009	0	0

29684	Artéco	Artéco	14-13 Saint Gabriel élémentaire mixte 1	13014	3 240			2 430		
29684	Artéco	Artéco	14-13 Saint Gabriel élémentaire mixte 2	13014	5 414	512		4 061	384	
	Artéco	Avenant N°1			8 654	512	0	6 491	384	0
N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015
	APE Verduron Haut	APE Verduron Haut	15-24	13015	3 024			2 308		
	APE Verduron Haut	Avenant N°1			3 024	0	0	2 308	0	0
	Groupe d'étude et de Recherche Thérapeutique Pédagogique et Psychanalytique - École expérimentale de Frais Vallon	Groupe d'étude de Recherche Thérapeutique Pédagogique et Psychanalytique - École expérimentale de Frais Vallon	13-16 Maternelle Frais Vallon Nord	13013	1 436			1 077		
	Groupe d'étude et de Recherche Thérapeutique Pédagogique et Psychanalytique - École expérimentale de Frais Vallon	Avenant N°1			1 436	0	0	1 077	0	0
	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques des Bouches -du- Rhône	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques des Bouches -du- Rhône	13-16 Rose Frais Vallon Sud Maternelle	13013	3 600			2 700		
	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques des Bouches -du- Rhône	Avenant N°1			3 600	0	0	2 700	0	0
	San-See Principe Actif	San-See Principe Actif	02-01 Maternelle	13002	5 292			3 969		
	San-See Principe Actif	Avenant N°1			5 292	0	0	3 969	0	0
	Orizon Sud	Orizon Sud	9-07 Elementaire	13009	4 860	5 760		3 645	4 320	

	Orizon Sud	Orizon Sud	8-04 Elementaire	13008	7 991	5 760		5 993	4 320	
	Orizon Sud	convention			12 851	11 520	0	9 638	8 640	0
	Urban Prod	Urban Prod	13-16 RFV Sud et Nord Elementaires	13013	16 600	1 344		12 450	1 008	
	Urban Prod	convention			16 600	1 344	0	12 450	1 008	0

ARTICLE 4 Le montant de la dépense qui s'élève à 821 829 Euros (huit cent vingt et un mille huit cent vingt-neuf Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015 - nature 6574-2 - fonction 20 - service 20 404 - code action 11012413.

Les crédits nécessaires au paiement de ces montants sont ouverts par la présente délibération.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer les 26 avenants ainsi que les 7 conventions d'objectifs des associations présentant un projet d'action pour l'année scolaire 2014/2015.

Le présent projet de Vu et présenté pour son délibération mis aux enrôlement à une séance du voix a été adopté à la Conseil d'Arrondissements majorité.

Contre du Groupe
Marseille Bleu Marine

Il est donc converti en LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
délibération du DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Conseil des 11ème et Valérie BOYER
12ème

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

15/129/ECSS
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.
15-27154-DVSCJ

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation de principe du lancement de marchés publics de prestation de service, à procédure adaptée, pour la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires à compter de septembre 2015.

L'aménagement des rythmes scolaires en vigueur dans les écoles communales marseillaises depuis septembre 2014, répartit les heures de classe sur cinq matinées, du lundi au vendredi, trois après-midi le lundi, mardi et jeudi, et libère le vendredi après-midi pour des activités organisées par la commune, suivant l'avis exprimé par la majorité des conseils d'écoles.

Ce dispositif expérimental a été autorisé par le Recteur pour une durée d'un an. Monsieur le Recteur vient d'écrire au Maire de Marseille, par courrier en date du 27 janvier 2015, pour lui demander quelles étaient les propositions de la Ville pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2015.

Il est donc indispensable de tirer, dès à présent, les principaux enseignements des premiers mois de fonctionnement afin de pouvoir proposer au rectorat le renouvellement d'une expérimentation des rythmes scolaires qui capitalise sur les points forts du dispositif actuel, procède à certaines adaptations et prend en compte les évolutions du cadre réglementaire.

Il est à souligner en effet, que dans l'hypothèse où un nouveau régime expérimental prévu par le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 ne serait pas approuvé par le Recteur, les écoles communales adopteraient en septembre 2015 une semaine scolaire « classique » prévue par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, à savoir cinq matinées de classe du lundi au

vendredi et quatre après-midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec une durée écourtée : sortie à 15h45 au lieu de 16h30.

Capitaliser sur les points forts du dispositif actuel et identifier les adaptations et renforcements nécessaires pour faciliter les apprentissages des élèves constituent la première étape de l'élaboration du Projet Éducatif Territorial (PEDT).

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Dans ce but, Madame l'Adjointe Déléguée aux Écoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire a installé le 12 février 2015, le comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial qui réunit les principaux acteurs de la communauté éducative sur le territoire communal.

Sans préjuger des conclusions des travaux en cours, il est déjà possible d'affirmer que les points positifs à maintenir, résident dans les partenariats avec le tissu associatif de proximité qui peut, si nécessaire, s'appuyer sur les grandes fédérations d'éducation populaire. De même, le regroupement des temps d'activités périscolaires (TAP) sur un après-midi de trois heures permet de s'inscrire dans une démarche éducative qualitative et adaptée à l'âge des enfants.

Au nombre des interrogations qui se posent, il convient de savoir si le positionnement de cette demi-journée d'activités périscolaires le vendredi après-midi, contribue ou non au bon équilibre des temps d'apprentissage hebdomadaires. La consultation des conseils d'écoles constitue un préalable obligatoire à la décision du Recteur.

En outre, les associations partenaires sont unanimes pour considérer que la concentration de leurs activités sur un seul après-midi est un frein majeur à la professionnalisation des intervenants et se trouve à l'origine d'un « turn over » important qui est un facteur déstabilisant dans les relations avec l'enfant et plus généralement avec la communauté éducative de chaque école.

Les organisations syndicales représentatives du personnel municipal sont également favorables à la répartition des TAP sur plusieurs après-midis par semaine.

Enfin, le souci de l'administration municipale de perfectionner la qualité du dispositif conduit à adopter une organisation des TAP en Accueils de Loisirs Sans Hébergement agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ; ce cadre juridique et financier étant à même de permettre une offre de plusieurs activités équilibrées, assurant une qualification optimale des intervenants ainsi qu'un taux d'encadrement adéquat pour un projet éducatif adapté.

La municipalité entend naturellement préserver l'accès du plus grand nombre à ces activités puisque la participation des parents sera limitée à deux Euros par semaine avec mise en place d'un demi-tarif voire d'une gratuité totale pour les familles les plus modestes, selon le barème applicable en matière de restauration scolaire.

Bien évidemment, les grandes orientations exposées ci-dessus sont au cœur des travaux d'élaboration du PEDT, et sont donc susceptibles de connaître des adaptations. Il sera alors possible de soumettre pour avis, dès le mois de mars prochain, le nouveau projet d'aménagement des rythmes scolaires à chaque conseil d'école et de présenter le PEDT à la prochaine séance du Conseil Municipal, avant de le transmettre pour approbation au Recteur.

Sachant que la Ville de Marseille compte 444 écoles communales qui accueillent quelque 74 000 élèves, il convient d'ores et déjà de lancer les marchés publics en vue de l'organisation des activités périscolaires à partir de septembre 2015. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe du lancement de marchés publics de prestation de service, à procédure adaptée, passés selon les dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires à compter de septembre 2015.

ARTICLE 2 Les sommes nécessaires à la réalisation de ces opérations seront imputées sur les crédits des budgets annuels correspondants.

Le présent projet de Vu et présenté pour son délibération mis aux voix a enrôlement à une séance du été adopté à la majorité. Conseil d'Arrondissements
Abstention du Groupe
Socialiste Communiste et
Apparentés
Contre du Groupe Marseille
Bleu Marine

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
DÉPUTÉE DES BOUGHES-DU-RHÔNE
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE MPM

Il est donc converti en Valérie BOYER
délibération du Conseil des
11ème et 12ème

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

15/130/HN
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Commissions
Permanentes du Conseil d'Arrondissements – Désignation des
membres.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la modification de la délibération 14/74/HN du 2 Octobre 2014 concernant la désignation des membres des Commissions Permanentes.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales offre au Conseil Municipal la possibilité de constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises. Le Conseil d'Arrondissements peut, de la même façon, constituer des Commissions Permanentes chargées d'étudier les projets de délibération soumis au vote.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que la composition des différentes commissions, dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est donc proposé à notre Assemblée en application de cet article :

I - d'instituer 4 Commissions Permanentes :

Commission "Développement Durable et Cadre de Vie"
Commission " Economie, Finances et Administration Générale"
Commission "Education, Culture, Solidarité et Sports"
Commission "Urbanisme, Aménagement et Grands Projets"

II - de désigner le nombre de membres, chaque élu pouvant être membre de deux commissions, et pouvant assister sans pouvoir délibératif, aux travaux des commissions autres que celles dont il est membre.

Le règlement intérieur du Conseil d'Arrondissements, qui est soumis à votre approbation lors de cette séance du Conseil d'Arrondissements, précise dans le détail les modalités de fonctionnement de ces commissions, conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LA LOI N° 82-1169 DU 31 DECEMBRE 1982
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES, ARTICLES L.2122-22 ET L.2121-8
VU LE PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENTS DANS SA SEANCE DU 11 AVRIL 2014
VU LA DÉLIBÉRATION 14/74/HN DU 02/10/15
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 La Commission "Développement Durable et Cadre de Vie" est composée de 20 membres dont Madame le Maire est Présidente de droit.

En sont désignés membres :

Mme BOYER
M . DOURNAYAN
Président de la Commission
M. AGU
M. ASSANTE
Mme BALLETTI
Mme BARTHES
M. COULET
Mme DEVOUGE
M. NEMETH
Mme MONNET-CORTI
Mme PELLEGRINI
Mme POZMENTIER-SPORTICH
Mme RETALI
M. SARKISSIAN
Mme ZAKARIAN
Mme LEPORE
Mme PEREZ
M. BARAT
Mme CHASTAN
Mme POGGIALE

ARTICLE 2 La Commission "Economie, Finances et Administration Générale" est composée de 20 membres dont Madame le Maire est Présidente de droit.

En sont désignés membres :

Mme BOYER
M. LAGET
Président de la Commission
M. BLUM
Mme BOUALEM
Mme CARREGA
M. COLLART
M. NEMETH
M. PARAKIAN
M. PICHON
M. RAVIER
M. REY
Mme SARKISSIAN
Mme SAVON
M. SOUVESTRE
Mme ZAKARIAN
M. BULTEZ
M. TEISSONNIER
Mme PHILIPPE
Mme CHASTAN
Mme POGGIALE

Mairie du 7^{ème} secteur

ARTICLE 3 La Commission " Education, Culture, Solidarité et Sports" est composée de 20 membres dont Madame le Maire est Présidente de droit.

En sont désignés membres :

Mme BOYER
Mme CARREGA
Présidente de la Commission
M. ASSANTE
M. AUDIBERT
Mme BARTHES
Mme BOUALEM
M. COLLART
M. COULET
Mme DEVOUGE
Mme LUCCIONI
Mme MONNET-CORTI
Mme POZMENTIER-SPORTICH
Mme SAVON
M. SOUVESTRE
M. ZANINI
Mme PHILIPPE
M. BARAT
Mme LEPORE
Mme POGGIALE
M. SOBOL

ARTICLE 4 La Commission "Urbanisme, Aménagement et Grands Projets" est composée de 20 membres dont Madame le Maire est Présidente de droit.

En sont désignés membres :

Mme BOYER
M. LAGET
Président de la Commission
M. AGU
M. AUDIBERT
Mme BALLETTI
M. BLUM
M. DOURNAYAN
Mme LUCCIONI
M. PARAKIAN
M. PELLEGRINI
M. PICHON
M. RAVIER
Mme RETALI
M. ZANINI
Mme PHILIPPE
M. BARAT
Mme PEREZ
Mme CHASTAN
M. REY
M. SOBOL

Le présent projet de Vu et présenté pour son délibération mis aux enrôlements à une séance du voix a été adopté à Conseil d'Arrondissements l'unanimité.

Il est donc converti en LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
délibération du DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Conseil des 11ème et Valérie BOYER
12ème

Enrôlé au CA du 12 Février 2015

In Extenso du 25 novembre 2014

**VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**Procès-verbal in extenso de la Séance du 25 novembre 2014
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014
MARSEILLE**

La Séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Bonjour à tous ! Merci d'être là pour ce Conseil d'Arrondissements et comme chaque fois vous êtes pressés de partir et que l'on n'entend pas les remerciements, je choisis de les faire avant. Merci à celles et ceux qui se sont déplacés parmi le public et merci aux Services, bien sûr, pour le travail qu'ils ont accompli, notamment le Service des finances, Mme HOLLIER-LAROUSSE et toute son équipe, avec bien sûr Mme LEVY, qui ont en charge cette responsabilité. Merci au Cabinet du Maire et au Service des élus, emmené par Mme HABLOT et Mme GUFONI. Et merci à la Directrice générale des Services, Mme DESPORTES. Merci aussi à Mme HOLLIER et à M. MEXIS, pour leur excellent travail. Et merci à Mme MUSTACHIA.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Monsieur RAVIER.- Nous avons un seul rapport soumis à notre Conseil aujourd'hui. Mme MUSTACHIA, qui en êtes le rapporteur, vous avez la parole.

RAPPORT N° 14-102 7S - FINANCES - État Spécial d'Arrondissements 2015 - Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} Arrondissements.

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne l'État Spécial 2015 du budget primitif présenté par nature pour les 13^e et 14^e arrondissements.

Pour rappel, lors du précédent Conseil d'Arrondissements, en date du 8 octobre 2014, nous avons voté la Dotation de fonctionnement ainsi que la Dotation d'investissement. La Dotation de fonctionnement se décompose en la Dotation de Gestion Locale, d'un montant de 2 866 569 euros, et la Dotation d'Animation Locale, d'un montant de 51 868 euros. La Dotation de Gestion Locale, hors fluides, est en augmentation de 19 999 euros, ce qui inclut la transformation du gymnase Rose Val Plan en plateau sportif, la hausse légère de la population, ainsi que l'inflation d'environ 1,1 %.

Pour information, les fluides concernent les frais d'électricité, de téléphone, ainsi que de chauffage, pour l'ensemble des Centres d'animation et de notre Mairie. La Dotation d'Animation Locale concerne les dépenses à destination des habitants, de la démocratie, de la vie locale ; elle s'élève à 51 868 euros. Le montant de la Dotation d'Animation Locale est augmenté de 1,1 % en raison de l'inflation.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève donc à 2 918 437 euros. La dotation d'investissement ne change en rien, c'est toujours un montant de 2 euros par habitant, concernant les travaux conséquents : par exemple, sur les bâtiments sociaux et les bâtiments sportifs. Le total de la dotation d'investissement s'élève à 305 270 euros. Nous avons donc un budget total de 3 223 707 euros.

Je tenais aussi à préciser que ce budget a été réalisé dans la plus grande sincérité, dans l'intérêt général des habitants des 13/14. Il y aura donc des animations, des fêtes culturelles, des spectacles, des activités sportives, ainsi que le volet de la santé et de la solidarité, les petits jardins, etc. Nous n'avons oublié personne : adultes, enfants, personnes âgées. Ce rapport est terminé. Monsieur le Maire, je vous demande donc de bien vouloir mettre aux voix ce rapport. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MUSTACHIA. Vous avez peut-être remarqué une petite erreur sur le document qui vous était envoyé, où il était indiqué "Etat Spécial d'Arrondissements 2014", une erreur de frappe qui a été rectifiée sur le document que vous avez sur table de manière à ce que tout soit cohérent, et vous l'avez sans doute examiné, vous pourrez constater qu'il en est ainsi.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Madame HONDE-AMIAR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cela ne saura sans doute pas vous étonner, nous voterons contre ce rapport, ceci pour deux raisons. La première raison est la faiblesse des moyens alloués aux Mairies de Secteur, les fameux 2 euros par habitant pour la Dotation d'investissement, dotation qui, je le rappelle, reste inchangée depuis 14 ans, dotation qui représente seulement 0,8 % du budget global de la Ville de Marseille : c'est une goutte d'eau dans un océan de problèmes à résoudre.

La seconde raison, Monsieur le Maire, est que nous n'avons aucune confiance en vous et en votre équipe municipale sur la gestion de la Mairie de Secteur. Aucune confiance en vous et en votre équipe municipale quand on sait dans quel état vous avez laissé les Mairies que vous avez gérées. Aucune confiance en vous et en votre équipe municipale pour répondre aux besoins de tous les habitants de notre secteur et je dis bien "tous les habitants".

Pour terminer, Monsieur le Maire, pour les habitants de nos arrondissements la peine est triple, car d'une part nous subissons les choix politiques d'une majorité municipale qui ne cesse de faire grandir les inégalités dans notre ville, par exemple le choix du privé par rapport au public notamment pour nos écoles : en 20 ans de gestion GAUDIN, il y a deux Marseille, une qui souffre dans le Nord pour l'accès au logement, au travail, à la santé et aux transports, et une qui s'amuse et qui bénéficie de tout ce que Marseille peut offrir. D'autre part, face à ce constat, nous devons ajouter les choix politiques d'austérité du Gouvernement HOLLANDE-VALLS, qui ont annoncé une baisse de 30 % de la dotation de l'Etat pour les communes entre 2014 et 2017 : quel choix va faire M. GAUDIN ? Va-t-il remettre en cause la politique d'austérité, qui était déjà au service sous la "Sarkozie" ? Ou va-t-il augmenter les impôts locaux, impôts déjà mal supportés par les familles marseillaises. En troisième point, concernant vos choix Monsieur le Maire, quelles vont être vos priorités ? Répondre aux besoins des habitants, à tous les habitants, aussi bien des noyaux villageois que des cités populaires, mener des politiques volontaristes pour faire vivre la démocratie, notamment les CICA, soutenir le mouvement associatif ? Permettez-nous d'en douter au vu des votes sur ces différents points lors des derniers Conseils et des derniers événements qui ont secoué notre Mairie de Secteur. Merci.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, avant de rentrer dans le détail du budget, puisque vous nous avez convoqués pour le vote du budget de la Mairie de Secteur, j'aurai deux petites questions de forme. Je note la présence de deux caméras pour filmer notre Conseil d'Arrondissements : est-ce que suite, à ce Conseil d'Arrondissements, l'enregistrement sera en ligne sur le site Internet de la Mairie d'Arrondissements ? Première petite question. Et deuxièmement, Monsieur le Maire, vous nous avez convoqués à une heure quelque peu inhabituelle, à 14 h 30, un jour de semaine : est-ce que c'est une fois par hasard ou est-ce que vous allez maintenir cet horaire ? Je sais, Monsieur le Maire, que vous êtes maintenant à temps plein, que vous êtes beaucoup occupé, notamment sur Paris, mais il y a aussi, je suppose, dans notre assemblée des élus salariés qui ont dû prendre une journée, même si la loi permet de pouvoir avoir cette disponibilité. Donc je voudrais savoir, Monsieur le Maire, si vous maintiendrez

ces Conseils à 14 h 30 ou si c'est juste une fois par rapport à votre emploi du temps surchargé.

Sur le plan plus technique, Monsieur le Maire, j'ai pris connaissance du budget. Est-ce que vous pouvez nous détailler ce que signifie la ligne 6132, "locations immobilières", pour 10 000 euros, puis ligne 6135, "locations mobilières", pour 17 000 euros, la ligne 6228, "divers", à laquelle on a une proposition de 292 400 euros, ce qui est assez conséquent ? A quoi correspondent ces "divers" ? Il y a une deuxième ligne 6238, "divers", avec 543 590 euros et une ligne 62878, "remboursement frais à d'autres organismes", pour 347 322 euros. Ce sont des questions un petit peu techniques.

Si vous le permettez, je peux maintenant poser quelques questions plus politiques, ou si vous préférez me redonner la parole dans un second temps, après peut-être les réponses qui vont être faites, je les poserai après.

Monsieur RAVIER.- J'ai mon train qui m'amènera au Sénat à 18 h, donc j'ai le temps, j'ai un emploi du temps chargé, mais pas surchargé.

Monsieur MARI.- Donc vous me permettez de reprendre la parole dans un second temps.

Monsieur RAVIER.- Absolument ! Vous savez que j'ai une conception de la démocratie qui me pousse à donner la parole à celui ou celle qui me la demande et à le laisser s'exprimer autant de fois qu'il le souhaite, même lorsque l'on n'est que deux et que l'on me fait un procès d'intention à longueur de Conseil. Donc il n'y a pas de souci, M. MARI. C'est avec grand plaisir que nous vous écouterons à nouveau.

Madame PONCET-RAMADE.- Je voudrais simplement ajouter quelque chose à ce budget. Vous savez ou vous ne savez peut-être pas que nous avons élaboré un Agenda 21 au cours du mandat précédent. Cet Agenda 21 a été signé, il devait rentrer en application avec le prochain budget, c'est donc celui que vous présidez. Cet Agenda 21 comportait comme d'habitude l'accent sur le développement durable, c'est-à-dire la gestion de l'eau, avec sur la distribution de bouteilles d'eau en plastique le remplacement par l'utilisation de l'eau de la ville de Marseille. Il y avait la gestion de l'éclairage, dont une partie avait été réalisée au 1^{er} étage avec un éclairage qui ne s'allume que lorsque l'on passe et puis il avait prévu l'utilisation d'ampoules LED en remplacement d'ampoules à incandescence... Il y avait une programmation de l'entretien des jardins sans pesticides et sans herbicides et autres. Il y avait bien sûr les énergies où là on n'avait pas obtenu que lors de la réfection de la Mairie il y ait des doubles vitrages pour économiser l'énergie, quand il fait beaucoup de vent il y a des fenêtres qui sont quand même très fragiles, mais on pourrait prévoir la pose de doubles rideaux... pour garder la chaleur à l'intérieur des pièces. Et puis la gestion du papier, pour que le papier soit recyclé, ce qui n'est souvent pas le cas notamment en Mairie Centrale, et non jeté dans des poubelles communes, et aussi l'utilisation donc de papier recyclé, de même qu'on met le papier à recycler. C'était les principales mesures, mais je pense que vous avez dans vos dossiers l'ensemble de cet Agenda 21, qui nous a demandé un à deux ans de travail puisqu'on l'a étudié poste par poste.

Je vous remercie.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE.

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, ma question revient, dans le corps même du rapport, sur la Dotation de fonctionnement. Je me pose la question sur la transformation du gymnase Rose Val Plan en plateau sportif. J'ai ce point d'interrogation, et je m'adresse aussi à M. MIRON, puisqu'il est l'Adjoint au sport de la Mairie Centrale... Alors, comme je vois que c'est une augmentation de votre Dotation de Gestion Locale, on se dit que déjà que le gymnase, si c'est celui de La Rose Val Plan, est-ce que c'est celui qui est à côté des Pompiers ? Est-ce que c'était celui de l'école, qui n'existe déjà plus ? Mais je pose vraiment la question : qu'est-ce que ce projet de plateau sportif ? Merci.

Monsieur RAVIER.- S'il n'y a plus d'autre question, on peut commencer par la fin.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, au lendemain des élections, lors de votre intronisation, vous avez annoncé moult changements et vous avez à la fois pendant la campagne électorale, pendant les élections et le lendemain, dit, expliqué qu'avec vous ici personne ne pourrait dire que c'était pareil qu'avant et avec vous, et votre équipe bien sûr, les changements seraient au rendez-vous. Alors on peut faire deux constats aujourd'hui.

Il y a premièrement un discours que l'on entend ça et là par vos adjoints et peut-être n'est-ce pas le discours que vous leur avez demandé de porter, qui est : "nous, on n'y est pour rien, on ne peut rien faire, c'est la Mairie Centrale qui doit tout faire". Discours politique que l'on peut comprendre, surtout quand on se nourrit des difficultés et des mécontentements.

Et puis, deuxième volet, il y a le budget, qui est là, qui, certains orateurs l'ont rappelé est un budget à 3 millions d'euros plus quelques centaines de milliers d'euros pour l'investissement, et qui, je rappelle quand même, de par la loi donc s'il y en a à qui cela ne convient pas, ils saisissent leur député et leur demandent de faire changer la loi. Mais autant que je sache, ni à Gauche ni à Droite ni les députés Bleu Marine en ce moment n'ont demandé que la loi change sur cet aspect des choses. Il doit bien y avoir des raisons. Et donc j'essaie de regarder à travers les lignes, même si c'est compliqué de le faire puisqu'il n'y a pas de détail, il n'y a que des sommes, et on s'aperçoit qu'à quelques milliers d'euros près, c'est exactement les mêmes lignes budgétaires, exactement. Donc je ne vois aucune différence entre le Maire de Secteur d'aujourd'hui, c'est-à-dire le Maire Bleu Marine Front National, et la majorité d'hier ici, Socialistes, Communistes, Verts, on voit bien que vous avez les deux une conjonction d'intérêts puisque vous n'êtes ni l'un ni l'autre en capacité de proposer autre chose qu'un budget quasiment identique.

Donc, Monsieur le Maire de Secteur, vous allez donner un certain nombre d'explications, je vous en remercie d'avance, nous, nous ne sommes pas là pour faire des procès d'intention, on dit juste que ce qui nous est proposé, on juge sur les faits, ne nous correspond pas et nous ne souhaitons pas cautionner ni le budget d'avant ni le budget d'aujourd'hui. C'est pour cela que notre groupe ne prendra pas part au vote.

Monsieur JOHSUA.- Est-ce que vous pouvez nous expliquer où on en est pour les histoires de caméras, de droit à faire ce que nous avons à faire les uns et les autres ? Parce que je vois qu'il y a des caméras maintenant, on n'en a pas été avertis. Je vois qu'il y a eu un peu de problèmes dans le public. Est-ce que vous pouvez nous dire exactement quelle est votre position sur ces questions ?

Monsieur RAVIER.- M. JOHSUA, Mme HONDE-AMIAR, vous l'avez vous-même dit en préambule de votre intervention, vous ne faites absolument pas confiance à cette majorité de Mairie de Secteur. Quoi que nous vous disions, quels que soient les engagements qui soient les nôtres, quelles que soient les déclarations, vous n'y croyez pas, vous ne faites, et vous l'avez clairement exprimé, à l'occasion de chaque Conseil d'Arrondissements qui se sont déroulés ici, que vous assumez les procès d'intention que vous nous faites.

Et lorsque, par l'intermédiaire d'une association parisienne, pour parler des derniers événements qui ont secoué la Mairie de Secteur, vous passez d'un procès d'intention à un procès tout court, vous le perdez. A partir de là, je peux répéter, la politique c'est l'art de se répéter, donc je vais me répéter, encore et encore, mais vous n'y croyez pas, je ne vois pas pour quelle raison nous perdrons un temps précieux à parler dans le vide, en tout cas lorsque je m'adresse à vous.

Pour ce qui est du tournage, je vois que La Marseillaise, d'après ce que me dit mon Directeur de Cabinet, est venue assister à nos débats ; espérons, car la démocratie doit pouvoir s'exprimer, la pluralité en matière journalistique aussi, que La Marseillaise, qui a de moins en moins de lecteurs ayant de moins en moins d'électeurs, est en voie de disparaître, personnellement je ne le souhaite pas, ce serait dommage de se passer d'une certaine liberté et surtout de raconter n'importe quoi.

Nous avons, mon Directeur de Cabinet a rencontré M. MARI pour satisfaire sa demande, pour que nous organisions, parce qu'ici ce n'est quand même pas la foire, c'est un Conseil d'Arrondissements, il y a des règles, des règlements, la

bienséance, la courtoisie républicaine, etc., et nous avons convenu, nous nous sommes mis d'accord pour que les séances du Conseil d'Arrondissements soient filmées dans une démarche organisée.

Et pour répondre à une de vos questions, M. MARI, les Conseils sont donc filmés par des professionnels et ils seront très vite et à chaque fois mis en ligne sur le site de la Mairie qui va à terme lui aussi être profondément modifié, mais en tout cas les informations seront publiées, ces tournages seront mis en ligne et chacun pourra y accéder. Voilà, je crois qu'il ne sera plus nécessaire de déranger Mesdames et Messieurs les journalistes de La Marseillaise ou de quelconque autre quotidien ou périodique que ce soit, tout cela sera fait dans une démarche de très grande clarté. Est-ce que vous me croyez ? Non, a priori. Mais je le dis quand même.

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, vous ne prenez peut-être pas le temps pour répondre...

Monsieur RAVIER.- ...Je n'ai pas non plus engagé le dialogue !

Monsieur JOSHUA.- Mais il y a des éléments de faits sur lesquels on peut tous se mettre d'accord, du moment que le soleil se lève tous les jours, il n'y a pas de procès d'intention. Si vous me dites que vous avez des caméras...

Monsieur RAVIER.- ...Ce n'est pas la terre qui...

Monsieur JOSHUA.- ...Excusez-moi, Monsieur le Maire, je termine. Il n'y a pas de problème là-dessus. La question, vous avez (fait cela), on n'était pas au courant. Vous l'avez dit devant tout le monde, c'est parfait. Deuxième question à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est-à-dire le droit de filmer du public : c'est un droit constitutionnel, vous voulez vous y opposer ?

Monsieur RAVIER.- Non.

Monsieur JOSHUA.- Alors je voudrais savoir, on ne va pas passer la journée là-dessus, si on a le droit de venir avec une caméra dans le public et filmer indépendamment de votre contrôle. Si vous me répondez "non", on va en Justice et on verra qui a le droit. Si vous répondez "oui", il n'y a pas de problème, je ne vous fais aucun procès d'intention.

Monsieur RAVIER.- Vous n'avez vraiment que ça à faire, aller en Justice ! Vous savez, Mme HONDE-AMIAR l'a rappelé, la situation catastrophique dans laquelle se trouve ce pays et particulièrement cette ville gérée par la brillante majorité de Jean-Claude GAUDIN depuis une génération entière. Vous connaissez la situation et vous n'avez que ça à faire, faire des procès ?

Monsieur JOSHUA.- Répondez par un mot : on a droit ou pas, c'est tout ! Le reste...

Monsieur RAVIER.- Il a été entendu que la Mairie de Secteur assurait un tournage. La presse, encore une fois, elle aussi, c'est un des pouvoirs dit-on de cette République, mais cela ne la dispense pas de courtoisie républicaine et de venir sinon me voir en tout cas avoir un rendez-vous comme l'a eu très facilement M. MARI avec mon Directeur de Cabinet, afin que les choses soient faites de façon concertée, démocratique, républicaine, comme vous les aimez tant, vous les héritiers de Staline.

M. JOSHUA, à chaque Conseil d'Arrondissements vous allez nous faire votre numéro sur les libertés fondamentales ? On filme, on ne filme pas, on a le droit de ceci, on a le droit de cela, tout reste clair ici, M. JOSHUA, peut-être que vous n'êtes pas habitué, vous n'arrivez pas à le percevoir. C'est clair, c'est limpide c'est transparent, c'est démocratique, c'est tout ce qu'il faut. Dans le cadre de la loi, des règlements et de la bienséance

Madame PONCET-RAMADE.- Le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2122-18 !

Monsieur RAVIER.- Mme PONCET-RAMADE, si vous voulez intervenir, je vous donne la parole de manière à ce que tout le monde profite de votre intervention.

Madame PONCET-RAMADE.- On applique le Code Général des Collectivités Territoriales, toutes les séances sont ouvertes au public, peuvent être enregistrées, peuvent être filmées, c'est l'article L.2122-18.

Monsieur RAVIER.- A condition qu'il y ait eu au préalable, il y a une jurisprudence à ce sujet, pour ce qui est de tourner et de manière à ce que les choses, encore une fois..., on ne va pas se répéter, on ne va pas passer une heure là-dessus. Il y a ici des fonctionnaires, il y a du public qui n'a pas nécessairement envie de se retrouver sur un film qui aura été monté et diffusé je ne sais en direction de qui.

Madame PONCET-RAMADE.- Ça ne tient pas !

Monsieur RAVIER.- Tout cela, le tournage et l'expression des élus, par définition c'est public, cela doit être public, ça peut l'être, mais ce qui est alentour, eh bien, on ne le souhaite pas nécessairement, cela doit être fait dans un cadre organisé. Et il me semble que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour cela. Alors, si à chaque fois vous voulez aller au clash et à la perte de temps, vous n'avez que ça à faire, c'est vraiment regrettable !

Mme HONDE-AMIAR, vous parliez tout à l'heure, vous évoquiez la situation extrêmement difficile de nos quartiers, de la ville et de notre pays, en résultat d'une politique menée par le Gouvernement que vous avez permis quand même, que vous avez soutenu, un Président que vous avez élu, un gouvernement que vous avez soutenu, vous bénéficiez même d'un nouveau Sénateur grâce à la nomination d'un nouveau Ministre qui a remplacé celui qui manifestement a des choses à se reprocher, le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants qui a dû démissionner lui aussi, et il était Sénateur et il laisse la place au premier non élu de la liste, un candidat Communiste : est-ce que vous allez refuser le siège pour ne pas avoir à dire merci à ce Gouvernement que vous condamnez et que vous critiquez tant ? Alors, c'est vous, ce sont vos amis qui sont au pouvoir, ce n'est pas nous, et votre fausse opposition, à mon extrême droite aujourd'hui. Et les procès d'intention, ce sont des procès d'intention, il est inutile de s'y attarder : quoi que je puisse dire, vous n'en tiendrez pas compte.

On le retrouvera en ligne, M. MARI, j'y ai répondu, ce sera en ligne, il n'y a pas de problème.

L'Agenda 21, est-ce que nous... ? C'est vrai que j'ai rencontré, il y a quelque temps, les Services de la Mairie ou de la Communauté Urbaine, et pour ce qui est de la gestion de l'eau on nous a expliqué que l'on ne consommait plus assez d'eau, c'est curieux ! A force qu'il y ait..., mais c'est vrai, sous des aspects techniques, avec lesquels je ne voudrais pas vous assommer aujourd'hui, mais nous ne consommons pas assez d'eau aujourd'hui, c'est intéressant à entendre...

Madame PONCET-RAMADE.- ...Vous pouvez ouvrir le débat !

Monsieur RAVIER.- Mais nous sommes nous aussi très inquiets, nous avons à cœur d'économiser ce qui doit l'être, avec notamment moins de papier, M. DUDIEUZERE a entrepris une action en ce sens. Après, que cela plaise ou pas à M. MIRON, l'éclairage public, ce n'est pas la Mairie de Secteur, c'est la Mairie Centrale.

Mme PONCET-RAMADE.- Je parlais de l'éclairage de la Mairie de Secteur, uniquement.

Monsieur RAVIER.- La Mairie de Secteur fait déjà des efforts en ce domaine et elle continuera à en faire. Celles et ceux qui souhaitent que la planète se porte mieux vont commencer l'année prochaine par se réunir à Paris, cela va coûter 173 millions d'euros, pour préserver la planète on va faire venir le monde entier chez nous à Paris, ça risque quand même de surpolluer la capitale pour le coup, mais c'est un paradoxe et cela en est un de plus. Donc n'ayez crainte, Mme PONCET-RAMADE, nous faisons le maximum aussi dans ce domaine.

Je vais laisser Mme MUSTACHIA répondre aux questions que vous avez posées, M. MARI, concernant les lignes budgétaires Mme MASSE, M. MIRON n'a pas répondu, je crois qu'il est déjà en campagne électorale pour l'élection législative partielle qui

pointe le bout de son nez. Lui qui fait procès à ceux qui sont élus sur le plan national, il voudrait bien en être un, mais il est un petit peu, comme dit Annie Cordy, il "voudrait bien, mais il peut point". Alors il commence sa campagne électorale par des contrevérités, voire des énormités, parce que les lignes budgétaires, M. MIRON, nous ne pouvons pas les inventer, les lignes budgétaires ce sont les lignes budgétaires !

Ensuite, nous avons forcément le choix et vous pourrez ainsi observer que le montant accordé à ces lignes budgétaires varie et que nous avons désormais nos priorités et vous m'excuserez encore une fois, M. MIRON, mais je n'ai pas de ligne budgétaire concernant la Police Municipale. Je fais le maximum pour convaincre Mme POZMENTIER et M. GAUDIN pour qu'ils comprennent que la ville de Marseille, c'est 16 arrondissements et pas simplement le carré VIP des touristes qui va du MUCEM en montant sur la moitié de la Canebière pour remonter jusqu'à Notre-Dame de la Garde et finir sur les calanques, qui ne sont même pas sur notre commune. Les policiers municipaux, si vous voulez en trouver, ils sont là et moi j'essaie de les convaincre d'élargir leur horizon, parce que Marseille, c'est 240 km² et que les policiers municipaux, nous en avons besoin dans nos noyaux villageois, dans nos cités, sur l'ensemble du secteur, pour nos commerçants, pour les habitants. Et sur cela, je n'ai pas le pouvoir décisionnaire, c'est la loi PLM, c'est comme ça. Et notre Maire de Marseille se contente de dire : "halte au Marseille bashing ! Pas de Marseille bashing !" Et pendant ce temps, on se tire dessus à la kalachnikov à l'hôpital Nord et ça dézingue à tout va dans le 13-14, où les commerçants sont agressés, où les habitants sont cambriolés par dizaines désormais, chaque semaine, même le Ministre de l'intérieur ou le Préfet, son représentant, nous sort des statistiques, il y a quelques semaines, abracadabrantesques, complètement coupées des réalités. Pour ce qui est de la propreté, notre collègue Mme CORDIER...

Madame CORDIER.- ...J'ai le "balai magique" !

Monsieur RAVIER.- Voilà ! Elle aussi, elle nous dit qu'elle n'a pas le pouvoir magique. Eh bien ! Je fais mon possible pour lui mettre une pression positive, pour qu'elle, à son tour, arrive à convaincre les Services qui, depuis des dizaines d'années dans cette ville, il faut bien le reconnaître, ont pris un pli, et pour quelques-uns, un mauvais pli. Eh bien ! Il faut effacer le pli et qu'il y ait plus d'agents, que ce soit mieux organisé. Mais tout cela, ça ne dépend pas encore de moi. Quand cela dépendra un peu de moi, ce ne sera que pour le 13^{ème}, ce ne sera même pas pour le 14^{ème}, car ce sera l'année prochaine.

Vous le savez, M. MIRON, là c'est vous, ce sont vos amis qui sont aux manettes depuis vingt ans, vous ne pouvez pas me faire porter la responsabilité, toute la responsabilité de ce qui se passe dans ce secteur et sur la ville. Le bilan, c'est le vôtre, ce n'est pas le nôtre. Il faut encore voir quand même le fait que nous sommes à la tête d'une Mairie de Secteur depuis huit mois, avec deux mois d'été, donc ne me demandez pas de faire davantage en huit mois ce que vous avez été incapables de faire en vingt ans ! Soyez raisonnable, à défaut d'être impartial.

Alors, les Socialistes ont toujours travaillé dans de très bonnes conditions, j'ai pu l'observer de 2008 à 2014 en étant Conseiller d'Arrondissements dans ce secteur, où l'on ne m'accordait que très rarement la parole, les derniers temps je ne représentais que 48 % des électeurs, mais j'ai pu constater, faits à l'appui, qu'il y avait un travail en commun, et au-delà du travail il y avait tant d'amitié entre les uns et les autres.

Et pour ce qui était de renverser les gauchistes, comme on a pu l'entendre, et vous auriez pu le faire dès 2012 à l'occasion des élections législatives dans ce secteur, face à une Députée en sursis judiciaire, eh bien, je n'ai pas entendu Jean-Claude GAUDIN, je n'ai pas entendu M. BOURGAT à l'époque, Mme BOYER qui siégeait, enfin, qui siégeait, elle est venue deux fois en six ans, je crois, je n'ai pas entendu M. MIRON...

(Réflexion sans micro, inaudible)

Monsieur RAVIER.- C'est vrai que vous étiez encore dans les quartiers Sud, vous étiez encore élu de la Mairie de Bagatelle. Mais vous auriez pu prendre le micro et faire savoir à la population qu'en votre nom, convaincu du danger gauchiste et en plus avec la Députée qui finirait chemin de Morgiou, en tout cas

avec un bracelet, mais pas celui de Chanel a priori, mais celui de Mme TAUBIRA, eh bien, vous auriez pu avoir le courage de vos convictions dès ce moment-là et dire "non" à la Gauche, qui en plus passe plus de temps devant les tribunaux plutôt que dans nos quartiers. Mais vous ne l'avez pas fait parce qu'il y a depuis toujours une entente tacite entre la Gauche, la vieille Gauche, et la fausse Droite, incarnée par votre majorité à la Mairie Centrale.

Alors, ne venez pas dire que les élus disent "on ne peut rien faire", ce n'est pas vrai, parce que je constate qu'ils font beaucoup avec le peu de moyens décisionnaires qu'ils ont. Ils font beaucoup, ils sont sur le terrain et ils sont aussi à la Mairie. Ils sont dans les conseils d'école, 90 conseils d'école où les élus étaient présents, ce qui n'était pas le cas les années précédentes, les Directeurs et Directrices d'école sont très étonnés de voir des élus assister à leurs conseils. Et quand l'élu n'est pas présent, c'est que nous n'avons pas reçu la convocation ou alors on nous l'a envoyée après le conseil d'école, n'est-ce pas Mme D'ANGIO ! Donc je tiens à souligner l'implication des élus de la majorité de ce secteur, qui agissent avec leurs prérogatives, avec la marge de manœuvre qui est la leur, parce que nous, nous respectons la loi, nous respectons les règlements, pas comme certains, nous agissons dans le cadre qui est le nôtre, en attendant que dans quelque temps nous puissions obtenir davantage, pour faire davantage en matière de sécurité, en matière de propreté, en matière de gestion, Mme HOLLIER-LAROUSSE faisant elle aussi et les Services en général travaillant d'arrache-pied, pas pour Stéphane RAVIER, mais pour les habitants du secteur, car c'est tout ce qui nous intéresse, ce sont les habitants du secteur et c'est pour eux que nous agissons.

Voilà ce que je peux vous répondre de façon générale. Et pas de réponse, M. MIRON, sur Rose Val Plan ? Non ? Vous (ne demandez pas) ce qui se passe dans nos quartiers, comme d'habitude.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, ce genre de remarques, si vous voulez bien, vous vous les gardez !

Monsieur RAVIER.- Il ne vous aura pas échappé, M. MIRON, qu'ici vous êtes le battu, comme dirait M. GAUDIN. Ici, vous êtes le battu et nous, nous sommes les vainqueurs. Il va falloir que maintenant..., c'est comme ça, ce sont les électeurs qui ont tranché. Il va bien falloir à un moment donné que vous alliez de l'avant, que vous cessiez de regarder cette urne du deuxième tour qui vous a dit "non" ! C'est comme ça ! Il y aura d'autres rendez-vous ! Travaillez plutôt que mépriser la Rose Val plan, etc., vous pourriez répondre à la question qui vous a été posée, c'est vous le patron du service des sports !

Monsieur MIRON.- On parle du budget aujourd'hui !

Monsieur RAVIER.- J'imaginai que vous ayez assez de courage, en tout cas d'arguments, pour répondre à une question qui vous a été posée. Vous n'avez pas d'argument, tant pis ! Nous nous en remettrons !

Monsieur MIRON.- Aujourd'hui, on parle du budget !

Monsieur RAVIER.- Donc, le budget a été fait dans les grandes lignes, rien ne nous oblige à détailler, à vous dire, à vous présenter ce qui va être fait tel jour dans tel quartier pour tel montant. Ce sont les grandes lignes budgétaires, ce sont les sommes allouées aux différents chapitres, aux différents domaines.

Et au cours de l'année, vous aurez l'agréable surprise de découvrir ce que nous aurons concocté pour tous. Et vous verrez que l'argent du contribuable, si précieux avec ces augmentations d'impôt tous azimuts, sur le plan municipal, Communauté Urbaine et national, la Droite et la Gauche confondues, la "droiche" comme on disait dans un sketch célèbre des Inconnus, la "droiche", vous vous fondez l'un dans l'autre pour appliquer la même politique de matraquage fiscal des entreprises, des ménages, de tous ceux qui essayent de s'en sortir, coupés des réalités que vous êtes et toujours dans l'autosatisfaction.

Eh bien ! Ecoutez, moi, je suis très heureux de ce budget. Encore une fois je remercie Mme HOLLIER-LAROUSSE et son Service, Mme MUSTACHIA et Mme DESPORTES, pour y avoir travaillé d'arrache-pied.

Et je peux laisser enfin la parole à Mme MUSTACHIA, qui va vous donner, si elle en a envie, parce que l'on n'est obligé de rien, de vous présenter dans le détail. M. MARI, vous n'étiez pas très bavard les années précédentes, lorsque vous présentiez le budget de la Mairie de Secteur, ce n'était pas dans le détail, n'oubliez pas ! Laissez-nous le plaisir de vous surprendre agréablement au cours de l'année ! Vous verrez, il y a de belles choses qui vont se faire dans ce secteur.

Madame MUSTACHIA.- Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voudrais répondre à M. MIRON qui nous porte la critique sur le même budget par rapport à l'an dernier. La preuve est que non, puisqu'il ne m'a même pas reconnue et qu'il vote contre. On peut peut-être avoir les mêmes montants sur certaines lignes, mais avoir des projets différents.

Monsieur MIRON.- On ne va pas voter contre !

Madame MUSTACHIA.- Merci. M. Stéphane MARI, je suis étonnée de vos questions sur les lignes budgétaires, parce que là je vais vous détailler bien évidemment puisque vous voulez du détail, je vais vous en apporter, mais j'en reste étonnée, par votre expérience professionnelle, par votre expérience d'élu.

Monsieur MARI.- C'est pour en faire profiter l'ensemble de l'assemblée...

(Echange de propos simultanés, inaudible)

Monsieur RAVIER.- M. MARI, s'il vous plaît, laissez parler !

Madame MUSTACHIA.- Par votre expérience de comptable, je reste étonnée de vos questions, vous n'êtes même pas au courant, vous ne savez même pas ce que sont ces lignes budgétaires. Je vous invite à prendre une petite formation auprès de la Mairie de Secteur, si vous voulez. Vous y êtes invité, avec plaisir.

Alors il y a beaucoup de services, il y a les 6288 "autres services extérieurs", cinéma, piscines, le 6042, "achat de prestations", les droits fixes, les sorties d'enfants sans accompagnateur, le 61521, les espaces verts, les terrains sportifs, le 61522, l'entretien des bâtiments sportifs et sociaux, et encore et encore, les locations immobilières. Mais tout cela, vous le savez, M. MARI !

Monsieur MARI.- On sait lire ! Mais qu'est-ce qu'il y a comme contenu, quand il est marqué "divers", qu'est-ce que cela veut dire divers ?

Madame MUSTACHIA.- Lequel de "divers" ?

Monsieur MARI.- 6228 "divers", 6238 "divers".

Madame MUSTACHIA.- Le 6228, vous ne savez pas ce que ça veut dire ? C'est grave !

Monsieur RAVIER.- Mais, Mme MUSTACHIA, il n'a été adjoint aux finances que six ans ! Il faut lui pardonner, il n'a pas encore tout compris.

Madame MASSE.- Moi je veux savoir ! Alors, expliquez-moi !

Madame MUSTACHIA.- Mme MASSE, il faut avoir un minimum de formation en comptabilité publique.

(Echange de propos simultanés, inaudible)

Monsieur RAVIER.- Mme MASSE, nous ne sommes pas au siège du Parti Socialiste, ici ! Il faut se respecter, il faut écouter. Vous demandez des explications, encore une fois nous ne sommes pas tenus de rentrer dans les détails : ce sont des lignes budgétaires, avec des crédits qui sont alloués. Le 6132, c'est l'animation et la location de salles pour les spectacles dans les CAQ, vous le savez très bien ! Bon, vous allez nous condamner pour ça ? Pour mettre de l'argent dans les spectacles dans les CAQ ? Vous savez bien ce que c'est : c'est l'électricité, ce sont les carburants...

Monsieur MARI.- Mais dites-nous-le ! Où est-ce que c'est indiqué ? Il n'y a pas de transparence !

(Une réflexion dans l'opposition : "Il s'énerve !")

Monsieur RAVIER.- Non, on ne s'énerve pas, il n'y a qu'à vous regarder pour savoir de quel côté est l'énervement. Nous sommes là pour vous présenter, et c'est le cas dans toutes les Mairies...

Une petite parenthèse, je crois que Mme GHALI organise aussi ses Conseils d'Arrondissements en début d'après-midi. Je vous avais parlé de ce point, vous nous avez dit que la Gauche, dans le 15-16, organise les Conseils d'Arrondissements en début d'après-midi ; qu'on se le dise ! Et ils n'organisent pas de mariages de couples homosexuels, je crois.

Donc, nous ne sommes pas là pour vous donner tous les détails, vous les connaissez, c'était une simple présentation. Cette nouvelle présentation est une volonté de la Ville qui nous est imposée à tous, donc on ne va pas passer l'après-midi, encore moins la soirée, à essayer de mettre untel en difficulté. Nous savons très bien ce à quoi les sommes qui sont prévues pour "divers" et pour ceci et pour cela seront utilisées, ne vous inquiétez pas, tout sera clair. Nous ne sommes pas dans les municipalités qui ont été condamnées comme Hénin-Beaumont, je crois, il y a quelques mois, gérée par une Mairie Socialiste et comme on peut encore l'imaginer avec un début d'affaire d'un Ministre Socialiste qui est obligé de démissionner, un de plus !

On pourrait évoquer les dépenses de pognes, par exemple. Maintenant, là, nous, nous avons préféré que ces dépenses, sur lesquelles on pourrait s'interroger, ce soit vraiment encadré, que ce soit fait vraiment dans les règles, que ce soit dans les clous, de manière à ce qu'il n'y ait pas de possibilité d'interprétation ou de contestation. Voilà, je tiens, c'est un luxe que je compte m'accorder, c'est de dormir la nuit. Moi, la nuit, je dors comme un bébé, même si j'ai un emploi du temps chargé. Je ne veux pas être, comme certains de votre bord et d'autres, réveillé par la brigade financière... Et Mme DESPORTES, je lui ai demandé de rejoindre notre équipe pour un faisceau de raisons et notamment pour celle-là, pour que cette Mairie soit gérée de façon exemplaire, que nous n'ayons rien à nous reprocher et que personne ne vienne nous faire de procès ici, procès d'intention.

Alors, vous avez posé des questions. Mme MUSTACHIA, vous avez le loisir de rentrer dans le détail si vous le souhaitez, vous n'y êtes pas obligée, on ne va pas passer l'après-midi à poser quinze fois les mêmes questions !

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, vous m'avez autorisé à reprendre la parole.

Monsieur RAVIER.- Je vous en prie.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, juste avant de revenir sur le budget, je constate que l'on peut contester les chiffres du Préfet de Police, puisque vous indiquez que ce sont des chiffres...

Monsieur RAVIER.- ...Abracadabrantésques !

Monsieur MARI.- Abracadabrantésques ! Je sais que vous travaillez tard, que vous n'avez pas, comme moi, regardé le journal de 20 h de TF1, où on a donné en exemple les chiffres historiques de la baisse de la délinquance sur Marseille. Donc, pour une fois, ce n'est pas le Marseille bashing, il n'y avait pas de reportage sur les piscines fermées, il n'y avait pas de reportage sur la cacophonie des rythmes scolaires, il n'y avait pas de reportage sur les règlements de comptes, il n'y avait pas de reportage sur le coût exorbitant du stade Vélodrome. C'était un reportage sur la baisse historique de la délinquance et les méthodes mises en œuvre par le Préfet de Police sur Marseille ces dernières années qui commencent à porter leurs fruits. Mais je vous enverrai le lien, Monsieur le Maire, puisque je sais que vous êtes débordé, vous n'avez pas eu le temps de le regarder.

Donc, Monsieur le Maire, quel que soit, j'ai bien compris que nous n'avons pas eu de réponse. Un budget, vous savez qu'au demeurant, vous le voyez à la Mairie centrale, c'est un petit peu l'occasion d'une déclaration de politique générale du Maire, de ses adjoints. Or, on se rend compte qu'aujourd'hui vous présentez un budget de la Mairie du 13-14, vous ne rentrez pas dans les

détails, c'est votre droit, mais en tout cas vous faites voter un budget en blanc.

Bien entendu, nous ne pourrions pas voter ce budget, mais j'avais une ou deux autres questions à vous poser, Monsieur le Maire. Vous savez qu'un budget quel qu'il soit ne peut être exécuté, même avec la bonne volonté du Maire et des élus, qu'avec l'adhésion de l'ensemble des services, qu'avec l'adhésion des agents. Sans les agents d'une Collectivité, les élus ne font rien. Or, Monsieur le Maire, j'ai imprimé tout à l'heure, à partir du site Internet de la Mairie de Secteur, l'organigramme des Services et je note que le Directeur des services techniques est parti, que le Directeur des sports est parti, que la Directrice de la culture est partie, d'autres fonctionnaires dans les directions importantes...

Monsieur RAVIER.- ...Il y a aussi les élus Socialistes qui sont partis !

Monsieur MARI.- Il y en a quelques-uns qui sont restés ! Donc, je me demande simplement, Monsieur le Maire, comment vous allez mettre en œuvre votre politique si apparemment elle n'a pas l'adhésion des cadres de cette Mairie de Secteur. Je me suis aussi laissé dire, mais vous allez me dire que c'est la rumeur, Monsieur le Maire, que vous avez eu beaucoup de mal à trouver des bénévoles pour le spectacle de Noël. Après l'appel à candidatures, une vingtaine d'agents se sont portés volontaires. C'est après quelques pressions, quelques convocations, quelques émissaires dans les Maisons de quartier, dans les gymnases, que vous avez trouvé un petit volant de volontaires. Donc un souci demeure, Monsieur le Maire : comment se porte l'administration, parce que c'est quand même important pour mettre en œuvre une politique d'avoir une administration qui soit en adéquation avec son Maire de Secteur.

Monsieur RAVIER.- M. MARI, si on ne vous avait pas, il faudrait vous inventer ! Si on m'avait dit que le Parti Socialiste, remarquez, cela ne m'étonne pas finalement, se positionne par rapport à ce qu'il a entendu sur la chaîne privée TF1 et sur la rumeur, ce sont donc vos deux sources d'information, TF1 et la rumeur !

Monsieur MARI.- Je n'ai pas le droit de dévoiler mes sources, Monsieur le Maire. Je dis la rumeur parce que je ne peux pas donner le nom des agents qui m'appellent. Vous le comprenez bien.

Monsieur RAVIER.- Donc, si je comprends bien, vous vous félicitez de la baisse de la délinquance...

Monsieur MARI.- Cela va dans le bon sens :

Monsieur RAVIER.- ...Et vous vous acceptez le bilan, qui est le sien, du Préfet de Police, vous prenez pour argent comptant, vous acquiescez. Vous êtes vraiment devenu un homme de tweets !

Monsieur MARI.- On ne met pas en doute la parole de l'Etat !

Monsieur RAVIER.- Un homme tweets, un homme de communication, vous êtes un homme suspendu, d'ailleurs je vous remercie pour la faute d'orthographe que j'avais commise, vous me l'avez signalée, vous êtes constamment dans la communication, dans la surcommunication, vous n'êtes plus sur terre, vous êtes dans la stratosphère de la communication. Revenez sur terre ! Et quand vous reviendrez sur terre, je vous le souhaite, mais si vous ne revenez pas sur terre, vous ne serez pas plus nombreux dans cette Mairie de Secteur en 2020 ! C'est votre problème.

Mais si vous avez un peu de temps entre deux tweets pour aller dans les quartiers que l'on dit pourtant "favorisés", je déteste ce terme, ils ne sont pas favorisés, les quartiers de Château-Gombert, de Saint-Mitre, de La Batarelle, ce sont des quartiers qui jusqu'il n'y a pas longtemps étaient épargnés, pas favorisés, mais épargnés, au prix de grands sacrifices de la part de ceux qui y habitent, au prix du m², des impôts, etc. Même là et depuis quelques années déjà, ce sont des cambriolages à répétition, ce sont des commerçants qui sont braqués violemment, le petit coiffeur du boulevard (...), il y a quelques mois, on lui a cassé un doigt pour lui prendre dans sa caisse. Au Tabacs, un coup de crosse sur le crâne à 7 h du matin pour lui voler deux cartouches

de cigarettes et trois montres fabriquées à Taiwan, la mamie, la droguiste, on lui a arraché son sac à midi en plein cœur de Château-Gombert. Et des cambriolages à Château-Gombert, il y en a en veux-tu en voilà, on ne porte même plus plainte ! Et lorsqu'on veut porter plainte pour un cambriolage, il est recommandé de ne plus enregistrer cela, n'est-ce pas M. LAMY, sous la forme d'un cambriolage, mais de dégradation de biens matériels, des choses comme ça, "dégradation de biens privés". Voilà comment on manipule des statistiques...

(Réflexion dans les rangs de l'opposition)

Monsieur RAVIER.- Je ne manipule rien du tout ! Je vais à la rencontre des gens et on me dit : "Monsieur le Maire, on n'en peut plus !" Voilà ce que l'on me dit ! Vous, vous êtes dans l'insécurité sociale, c'est votre dogme, c'est votre droit, et les électeurs vous ont fait comprendre au mois de mars dernier ce qu'ils pensaient de votre analyse de l'insécurité. Eh bien ! L'insécurité ne cesse en réalité de se développer dans cette ville. Les statistiques sont complètement "bidon" et vous verrez que les prochaines devraient être salées, je crois qu'il y a eu un problème de logiciel. Je n'y crois pas, j'ai le droit. Est-ce que j'ai le droit de ne pas croire dans la religion des statistiques et dans votre religion de TF1 ? J'ai le droit, parce que j'ai encore cette liberté !

Monsieur MARI.- Nous, on a le droit aussi de croire...

Monsieur RAVIER.- Il faut que je dise, on va me faire encore un procès, je vois que Mme HONDE-AMIAR est d'ailleurs sur le quivive. Je n'y crois pas parce que, comme les élus de secteur de ma majorité, qui sont sur le terrain, ils entendent comme moi que les Marseillais de ce secteur et d'ailleurs n'en peuvent plus de l'insécurité et qui vire à la barbarie pour quelques euros, pour quelques grammes d'or, ça continue. Alors c'est vrai qu'il y a une chute de 80 % des arrachages de colliers, parce qu'on n'en porte plus, les Marseillaises n'en portent plus !

Monsieur MARI.- Vous commencez à faire comme GAUDIN, là, vous rabâchez !

Monsieur RAVIER.- On est dans une vérité et quand il y a un événement à montrer...

Monsieur MIRON.- ...Monsieur le Maire, on vous laisse entre vous raconter vos salades, ça ne sert à rien, on ne prend pas part au vote, on s'en va !

Monsieur RAVIER.- On vous reconnaît là, Monsieur, votre drame est de déclarer les guerres et puis de ne jamais les faire ! On a vu cela au cours de l'histoire.

Monsieur MIRON.- Mais nous, on s'en va !

Monsieur RAVIER.- Ce n'est pas la première fois que vous déclarez les guerres et que vous prenez vos jambes à votre cou !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Mme CORDIER, je vous sens hésitante.

Monsieur MIRON.- On s'en va tous !

Monsieur RAVIER.- Le dernier tract de M. MIRON, vous ne l'aviez pas signé. Je vois que vous vous désolidarisez. Laissez dire, c'est tout à votre honneur !

Madame CORDIER.- En tant qu'élue j'ai fait faire des économies à MPM puisque j'ai doublé pratiquement la masse...

Monsieur RAVIER.- ...Mme CORDIER, ce n'est pas de votre faute parce que je vois que vous êtes obligée de suivre votre petit chef pour qui, quand on chasse la nature il revient au galop, la démarche démocratique n'est pas son fort. Et quand on n'est pas dans sa vision des choses, voilà qu'il quitte l'espace démocratique du Conseil d'Arrondissements !

Monsieur MIRON.- ...Allez, on s'en va !

Monsieur RAVIER.- M. MIRON, nous vous souhaitons bon vent. Je regrette pour celles et ceux qui vous suivent parce manifestement ils le font à contrecœur.

Madame CORDIER.- Pas du tout !

Monsieur RAVIER.- Mais cela ne nous étonne pas venant de sa part. Même si la Gauche représentait l'UMP comme elle sait si bien le faire !

(Les élus du groupe "Marseille en Avant" quittent la salle, il est 15 h 30.)

Monsieur RAVIER.- Mme MASSE, une dernière question ? Je crois avoir répondu.

Monsieur MARI.- Sur le personnel, sur l'inquiétude que j'ai sur le personnel de l'administration de la Mairie du 13-14.

Monsieur RAVIER.- Vous avez raison, pardon. Il y a des Directeurs de service qui sont dans cette noble et belle Bastide depuis très longtemps et qui pour quelques-uns d'entre eux avaient déjà fait savoir, avant les résultats du mois de mars, qu'ils souhaitaient partir. Leur départ n'est pas le résultat de ce qui est sorti des urnes au mois de mars. C'est leur droit d'aller voir ce qui se passe ailleurs, parce qu'ils ont aussi besoin de changer d'activité, de service.

Monsieur MARI.- Donc vous n'y êtes pour rien ?

Monsieur RAVIER.- Et il y en a quelques-uns qui souhaitent partir et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour les aider à obtenir ce qu'ils souhaitent, parce que jusqu'à présent ils ont fait leur travail, ils ont assumé leur rôle au service des habitants du 13-14 de façon exemplaire. Je n'ai absolument pas à m'en plaindre. Donc s'ils souhaitent partir, c'est leur choix, et j'espère qu'ils trouveront ailleurs l'herbe un peu plus verte, et qu'ils pourront développer leur carrière, ce qui est tout à fait légitime. Je n'ai pas reçu de lettre me faisant savoir qu'ils étaient obligés..., et il y en a beaucoup qui sont restés quand même, énormément. Votre leader absent avait annoncé une centaine de départs le jour de notre première réunion du Conseil, on en est très loin. Et s'il y a des personnes qui souhaitent partir, je vous rassure, je rassure la population, il y en a beaucoup qui souhaitent venir, il y en a qui sont déjà venus ! Les services fonctionnent. Vous voyez peut-être certains..., mais soyez-en encore une fois convaincus : les services fonctionnent, ne vous inquiétez pas ! Certains s'en vont et d'autres viennent.

Et pour ce qui est de l'organisation du spectacle, nous avons, je crois, trop de volontaires, m'a-t-on dit.

Monsieur MARI.- Volontaires au sens noble du terme, vraiment volontaires !

Monsieur RAVIER.- Volontaires ! Et dans les mêmes conditions que l'année dernière, une soixantaine et même au-delà, et nous sommes même obligés de refuser des volontaires, parce que contrairement aux élucubrations qui furent les vôtres en premier lieu, M. MARI, par votre tweet, qui n'avait pas soulevé les foules, il a fallu que La Marseillaise, la si mal nommée, entre dans la danse pour que quasiment la presse internationale, en tout cas la presse nationale me fasse un procès, ces fameuses cartes d'identité, et ce qui a abouti à un procès que vous avez perdu. Car il n'y a aucune discrimination.

Et je le répète, les parents se sont inscrits très vite, dans tous les quartiers. Aucun n'est venu nous faire de la morale, aucun n'est venu nous accuser de quoi que ce soit. Ils nous demandent même plus de places que nous ne pouvons leur en offrir.

J'ajoute que les fonctionnaires, dont vous parliez, M. MARI, de cette Mairie de Secteur, dans le cadre qui est le leur, dans le cadre de leurs fonctions et uniquement de leurs fonctions et non pas d'un soutien politique, car il ne s'agit pas justement de politique dans cette affaire, en tout cas ce n'était pas mon but, c'était le vôtre, eh bien les fonctionnaires ont produit des attestations au Tribunal, pour ce qui est de la plainte qui a été déposée par la Maison des Potes, et ces attestations ont été déterminantes, en tout cas elles ont pesé, elles ont permis que...

Voilà comment ça se passe depuis le début de l'enregistrement des inscriptions, voilà comment ça se passe depuis le début de la distribution des billets : ça se passe tout à fait normalement. Seulement, nous, nous avons écrit ce que faisaient nos prédécesseurs sans l'écrire. Nous avons dit : "il faut une carte d'identité", et nos prédécesseurs demandaient la carte d'identité une fois que les personnes étaient là. Nous, nous avons préféré leur dire : "munissez-vous de votre carte d'identité nationale, mais une carte d'identité est forcément nationale. C'est ce qu'a entendu le Tribunal et vous vous êtes lamentablement échoués, mais manifestement vous en redemandiez.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Je crois que j'ai répondu à toutes vos interrogations.

Madame MASSE.- Non, pas à ma question, Monsieur le Maire !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Qu'est-ce que vous racontez, les dix Britanniques ? Si vous avez des Britanniques, peut-être qu'il y en a qui se sont installés dans le secteur, j'ai quelques places à leur offrir s'ils le souhaitent, s'ils habitent le 13-14. La seule condition, c'est d'habiter dans le 13-14. Est-ce que c'est clair ? Est-ce que c'est accessible, même à vous ? Ce n'est pas compliqué à comprendre. Voilà, c'est tout. Même les Britanniques, pourtant ils ont brûlé Jeanne d'Arc et ils nous ont déporté l'Empereur, je serai magnanime ! Oui, les Britanniques ont aussi une carte nationale d'identité.

Nous allons donc passer au vote

Madame MASSE.- C'est une précision que je souhaiterais. Pour qu'on soit honnête, je le suis et que vous le soyez aussi, et je ne comptais pas du tout aborder le sujet de l'aide qu'il était donc prévu de donner à une association. Vous avez parlé des pognes, je ne comptais pas ouvrir ce sujet aujourd'hui. Je souhaiterais une précision. Vous avez fait une allusion sur la prise en charge des pognes. Alors pour ceux qui ne connaissent pas, à Château-Gombert il y a les traditions culturelles, la vente des pognes pendant les aubades durant la Saint-Eloi. Et votre engagement auprès du Groupe Saint-Eloi, et cet engagement je l'aurais partagé, parce que nous avons toujours soutenu pleinement les actions du Groupe Saint-Eloi, vous vous êtes engagé auprès du groupe à prendre en charge les pognes. Je n'ai pas le coût exact, mais je crois d'une hauteur de 3 000 euros. Après, le Groupe Saint-Eloi revient vers vous pour savoir comment allait être faite cette prise en charge, et vous tenez des propos, Monsieur le Maire, accusant l'opposition, et dans l'opposition je me sens largement concernée, mais tous mes camarades et je pense aussi même le groupe UMP, comme quoi nous ne vous avons pas soutenu pour cette aide financière pour la prise en charge des pognes de Saint-Eloi. Ça, c'est un mensonge, Monsieur le Maire ! Qu'ensuite vous preniez en charge, que vous ayez..., mais un mensonge n'est pas possible, Monsieur le Maire. Je vous l'ai écrit et j'ai fait copie du courrier à M. (...). Moi, je demande de l'honnêteté, c'est tout, et ne dites pas à un groupe, à une association, pour couvrir le fait que vous n'arrivez pas à répondre de vos engagements, de nous accuser. C'est un mensonge, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- Mme MASSE, je n'ai jamais affirmé cela au Groupe Saint-Eloi, jamais ! Je n'ai jamais affirmé que vous ne souteniez pas la prise en charge de l'achat des pognes. Ce que j'ai dit au Groupe Saint-Eloi, c'est que je tenais que cette dépense, qui a priori n'est pas municipale, elle ne pouvait pas être prise en charge en l'état de ce qui m'était présenté et que je ne souhaitais pas, moi, faire comme d'autres auraient pu agir, que je souhaitais être dans le cadre strict du règlement qui veut qu'il n'y ait pas de subvention déguisée. L'achat de pognes par le Groupe Saint-Eloi n'est pas une action à la base de la Mairie de Secteur, même une action municipale. Et faire passer le coût de ces pognes sur les crédits, sur le budget de la Mairie de Secteur, c'est "border line", pardonnez-moi cette expression, c'est limite.

Madame MASSE.- C'est vous qui leur avez promis !

Monsieur RAVIER.- S'il y a une convention, oui. Quand il n'y a pas de convention, non, c'est tout ce que j'ai dit. Donc, la facture des pognes, je l'ai réglée, Mme MASSE. Et que vous ne fassiez pas courir le bruit, quand je dis "je", ce n'est pas la Mairie de Secteur, cela veut dire "je" : Stéphane RAVIER a réglé les pognes. Dans votre courrier, ce qui vous a été rapporté par un des membres du Groupe Saint-Eloi, soit il a mal entendu, soit il se trompe sciemment, mais ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

Je dis que ce qui se faisait peut-être avant ne correspondait pas à ce que j'attends, moi, c'est-à-dire qu'il y ait une convention pour que la Mairie de Secteur agisse dans le cadre strict qui est le sien. Et même dans la réalisation même, ça doit prendre corps, si j'ose dire : les pognes, ce sont les élus qui doivent les recevoir et participer à la distribution, à partir du moment où vous engagez la Mairie de Secteur. Donc tout cela était très flou, je n'étais pas tout à fait certain que nous soyons dans notre bon droit, si j'ose dire. Alors j'ai préféré, comme je m'étais engagé, je leur ai dit oui d'accord, et quand je me suis rendu compte que ce n'était pas très net, et comme je n'ai qu'une parole, j'ai quand même payé, mais pas sur les deniers de la Mairie de Secteur.

Alors je vous renvoie, j'allais dire, vers votre conscience. Je ne sais pas comment ça se passait les années précédentes, Mme MASSE, je n'ai pas encore tous les détails, mais je vous invite à interroger celui qui a signé, c'était le Maire de l'époque, le "disparu du 13-14", demandez à M. HOVSEPIAN comment il s'y est pris : est-ce qu'il y a eu une convention ? Est-ce que sur les documents du Groupe Saint-Eloi la Mairie de Secteur était annoncée comme un partenaire ou pas ? Ce n'était pas le cas pour cette année. Allez, tant pis, je le dis, je débutais, je suis parti d'une volonté positive et le Groupe Saint-Eloi, comme il le mérite, comme il est aidé et comme il doit continuer à l'être. Mais nous, cette Mairie de Secteur aide quand elle peut aider, quand la loi l'autorise. Et si la loi l'autorise, nous suivons le cadre de la loi. Et je vous le dis, ça passe par une convention, ça passe par l'annonce publique de la participation en tant que coorganisateur de ladite manifestation. Et ce n'était pas le cas pour cette année. Mais comme je m'étais engagé, j'ai dit : je paye, puisqu'autrement le Groupe Saint-Eloi va être dans un souci financier.

Et encore une fois, je n'ai jamais dit que vous ne souhaitiez pas participer.

Madame MASSE.- Ça, ils le disent !

Monsieur RAVIER.- Eh bien, ils se sont trompés. Et pourtant j'ai été très clair et ils m'ont remercié. Ce n'est pas le cas de tout le monde.

Madame MASSE.- J'ai pu leur parler et c'est eux qui me l'ont dit.

Monsieur RAVIER.- Eh bien ! On va aller les voir tous les deux. Sur ces paroles chaudement républicaines, nous mettons enfin ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-102 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe Parti Socialiste/Europe Ecologie-Les Verts, et des élus Front de Gauche, le groupe "Marseille en Avant" ayant quitté la salle ne participe pas au vote.)

Monsieur RAVIER.- Même si je l'ai déjà fait en début de séance, à nouveau, puisque tout le monde est là, sauf ceux du groupe Marseille en Avant, merci à vous tous pour votre patience, et merci aux Services. Et je vous souhaite une bonne fin de journée. La prochaine séance est prévue le 10 décembre à 14 h 30.

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 15 h 30 par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

* * *

In Extenso du 10 décembre 2014

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Procès-verbal in extenso de la Séance du 10 décembre 2014
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014
MARSEILLE

La Séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames, Messieurs, bonjour à tous et à toutes ! Pardonnez-moi pour ces quelques petites minutes de retard. Merci au public d'être venu aussi nombreux, avec quelques représentants des CIQ. Nous allons commencer par procéder à l'appel.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Monsieur RAVIER.- Nous pouvons entamer nos débats.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 8 octobre 2014

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, dans ce compte rendu il y a une petite erreur de frappe, mais j'ai peut-être mal prononcé : il est indiqué dans les propos qui me sont prêtés, Monsieur le Maire, que cet été vous avez diffusé un tract où vous "taguez" M. MIRON. Je n'ai pas parlé de tag, mais de taclé, j'ai employé un langage sportif, c'est donc : "où vous taclé M. MIRON".

Monsieur RAVIER.- C'est noté, nous rectifions.

Monsieur MARI.- Je n'ai pas d'autre remarque à faire. Je profite, Monsieur le Maire, je vous avais posé la question lors de la dernière séance sur l'heure inhabituelle de notre Conseil, à 14 h 30, et je vous avais demandé si cela allait être l'horaire habituel, et vous ne m'aviez pas répondu. Donc est-ce que l'on a la réponse ? En général, les Conseils seront à 14 h 30 ?

Monsieur RAVIER.- Le Maire de Marseille programmant un Conseil Municipal, qui est toujours précédé d'un Conseil d'Arrondissements, tous les deux ou trois mois, il ne sera pas, je pense, aussi compliqué que ça de nous adapter, comme les élus l'on fait dans le 8^e secteur, où c'est tôt le matin, ou c'est chez Mme Valérie BOYER, qui, elle, le fait le matin et Mme Samia GHAL le fait en début d'après-midi, comme nous le faisons aujourd'hui. Mais il n'est pas certain que cela reste ainsi.

Monsieur MARI.- C'est pour une bonne organisation des élus, Monsieur le Maire, pour qu'ils puissent prévoir. J'ai bien compris que vous allez à Paris par rapport à vos contraintes parlementaires, même si j'ai noté que certains indiquent que vous n'êtes jamais présent, mais vous allez bien au comité central du Front National, donc vous allez à Paris, même si vous n'allez pas au Sénat.

Monsieur RAVIER.- Nous évoquons là l'in extenso de la séance du Conseil ou vous enchaînez...

Monsieur MARI.- ...C'est lié aux horaires. Si vous allez au Sénat tous les mercredis soir, c'est évident que vous allez programmer tous les Conseils le mercredi, il faut que l'on s'organise en conséquence.

Monsieur RAVIER.- J'en reviens du Sénat. J'ai pris le train ce matin, si vous voulez tout savoir, le train de 7 h 30, ce qui m'a permis d'être aujourd'hui parmi vous, avec grande joie. Mais, oui, j'assume les responsabilités qui m'ont été confiées par les grands électeurs, comme

les autres, et j'étais hier au Sénat et je suis aujourd'hui parmi vous. Mais cela fait quand même quelques jours que vous savez que le Conseil a lieu à 14 h 30, ce n'est pas une convocation de dernière minute. Et puis c'est un petit effort à faire tous les trois mois dans l'intérêt général, je suis certain que vous continuerez à le faire si cela devait se passer à nouveau ainsi.

Monsieur MARI.- Dernière petite remarque, c'est sur l'enregistrement des séances. Vous aviez indiqué que les séances seraient diffusées sur le site Internet de la Mairie. A 13 h, quand j'ai quitté mon bureau professionnel, j'ai vu que ça n'y était pas encore. Est-ce que ça va être dans les semaines à venir ?

Monsieur RAVIER.- Ça va venir, non seulement pour le précédent Conseil puisqu'il a été déjà filmé, mais pour celui-ci ce sera fait sans doute plus rapidement, il y a des réglages techniques à faire. Désormais, ils seront bien sûr sur le site, ne vous inquiétez pas. Pas d'autre remarque sur le compte rendu in extenso du 8 octobre ? *(Aucune autre remarque)*

Avec la remarque de M. MARI, LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2014 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Nous passons non pas au premier dossier, mais à la réponse du Sénateur Maire de Marseille à la délibération 14-68 7S portant sur une meilleure application de la réforme des rythmes scolaires, puisque nous l'avions interpellé sous la forme d'un vœu, et il nous a répondu. Mme D'ANGIO, si vous voulez bien la lire à cette honorable assemblée.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, on sait lire !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais la population peut en être informée, c'est dans un souci de démocratie et tout simplement d'information. Et puisque c'est filmé, celles et ceux qui se connecteront sur le site Internet pourront prendre connaissance de la position du Maire.

Réponse du Maire de Marseille à la délibération 14-68 7S portant sur une meilleure application de la réforme des rythmes scolaires.

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs bonjour ! Je vais vous lire la lettre de la Mairie Centrale.

"Monsieur le Maire d'Arrondissements, vous m'avez adressé la délibération 14-68 7S adoptée par le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e Arrondissements demandant que soient prises les mesures nécessaires à la mise en place de l'animation des rythmes scolaires.

Je vous rappelle tout d'abord qu'au printemps dernier notre Municipalité avait élaboré un véritable plan de soutien à la réussite scolaire, qui, s'il n'avait pas été refusé par dogmatisme par le Ministre de l'Education Nationale, serait déjà en place et répondrait précisément à l'attente des familles marseillaises. Ce n'est en fait qu'au début du mois de juillet dernier que le Directeur départemental de l'Education Nationale a arrêté les rythmes scolaires actuels. Cela explique le retard constaté au niveau de l'organisation des activités périscolaires le vendredi après-midi, en dépit de la mobilisation de l'ensemble des fonctionnaires municipaux. Depuis lors, notre action est guidée par trois grands principes : la priorité donnée à la sécurité des enfants. C'est la raison pour laquelle un responsable municipal a été recruté et nommé dans chaque groupe scolaire. Ces agents ont d'ores et déjà pris leurs fonctions dans toutes les écoles des 13^e et 14^e arrondissements. La proximité pour le choix des partenaires en charge des ateliers périscolaires, qui ont été confiés aux Centres sociaux qui sont déjà les partenaires habituels des écoles. Et la transparence qui s'est manifestée par l'association de toutes les Mairies de Secteur à la démarche municipale. En outre, un espace dédié aux rythmes scolaires a été créé sur le site Internet "marseille.fr" pour permettre aux familles de suivre au jour le jour la situation des écoles où sont scolarisés leurs enfants.

A ce jour, des ateliers d'activités périscolaires sont ouverts dans 30 écoles des 13^e et 14^e arrondissements. De nouvelles écoles seront intégrées à ce dispositif au cours des prochaines semaines. Dans tous les sites restants, une inscription des enfants est déjà programmée pour les 12, 15 et 16 décembre, en concordance avec les inscriptions mensuelles à la cantine, en vue d'une ouverture généralisée dans toutes les écoles de Marseille le vendredi 9 janvier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire d'Arrondissements, en l'assurance de ma considération distinguée. Jean-Claude GAUDIN."

Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je souhaiterais apporter quelques précisions à cette réponse.

Monsieur RAVIER.- Je vous en prie, Mme D'ANGIO.

Madame D'ANGIO.- Il convient d'abord de rappeler certains chiffres. Le 3 octobre, seules 42 écoles pilotes étaient en place sur 444 pour tout Marseille et seulement 4 sur 96 dans notre secteur. Au 7 novembre, ce nombre était passé à plus de 200 –il est toujours difficile d'obtenir une information précise– sur tout Marseille et seulement 26 dans les 13^e et 14^e arrondissements, soit moins de 30 %. Aujourd'hui, d'après le site de la Mairie centrale, c'est plus de 250 écoles, mais seulement 35 dans les 13^e et 14^e arrondissements.

Cette réponse n'est pas tellement satisfaisante. Tout d'abord parce que gouverner, c'est prévoir, et qu'il était prévisible que le Ministre ne reviendrait pas sur sa décision, et que par conséquent, il eut été sage de préparer une solution de remplacement à ce projet, afin de pouvoir répondre aux besoins des familles. Ensuite parce qu'aujourd'hui, à seulement quelques semaines de la rentrée des classes de janvier, la Mairie Centrale n'a toujours pas suffisamment d'animateurs pour couvrir toutes les écoles et demande donc aux Mairies de Secteur de mobiliser leurs personnels habituels pour qu'elle puisse couvrir les écoles en régie directe.

L'ouverture des TAP dans toutes les écoles marseillaises est donc loin d'être acquise, seulement 55 écoles ont été annoncées la semaine dernière dans un tableau reçu de la Mairie Centrale pour le 9 janvier. Ce chiffre ne peut encore qu'augmenter, comme le laisse sous-entendre un autre rapport qui nous est soumis aujourd'hui sur les subventions aux associations œuvrant dans le cadre des activités périscolaires. Espérons que cela soit le cas, bien qu'il ne reste qu'un peu plus de quatre semaines avant le 9 janvier !

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO.

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, voilà deux ans que le Maire de Marseille pouvait se saisir de cette chance, je dis bien de cette chance, pour les petits Marseillais de pouvoir bénéficier de ces activités périscolaires. J'ai bien écouté les chiffres donnés par votre adjointe, je suis personnellement maman d'une petite fille de cinq ans, en maternelle à l'école Croix Rouge Village, et comme tous les parents de cette école et comme tous les parents des écoles autour sur le 13^e arrondissement, nous subissons, nous sommes KO debout toutes les semaines et tous les vendredis après-midi depuis la rentrée. Alors je reçois ça, un papier demandant l'inscription sur les rythmes scolaires. A part de me demander différentes choses sur ma fille, etc., sur le plan des activités, rien, rien n'est noté ! Aucune information ! Ça va être une garderie ?

On perd tout le sens qui était donné à cette réforme pour pouvoir apporter aux enfants autre chose, une ouverture, que ça soit sur l'environnement ou sur beaucoup d'autres choses. Et nous nous retrouvons là avec sûrement un temps récréatif, c'est vraiment le mot, ou à jouer "à la baballe" ou à faire des scoubidou, comme le disait si bien Monsieur le Maire. Donc, c'est vraiment paradoxal aujourd'hui. Et je pense à ces parents dans nos quartiers, ils sont soulagés..., après les vacances de Noël l'après-midi leurs enfants seront pris en charge, ils pourront enfin aller travailler et pouvoir un peu retravailler. Ils pourraient récupérer un peu de RTT, ils n'en ont plus ! Eh oui, ils ont aussi du mal, ces parents, avec les grands-parents et leur famille est bien gentille depuis le début de l'année, qui accordent de leur temps pour les aider à garder leurs enfants. On a perdu le sens de cette réforme, mais le constat aujourd'hui, c'est que le Maire de Marseille a tout fait pour que cette réforme ne serve à rien. Alors, oui, globalement dans les autres villes on se rend compte, quand les municipalités ont appliqué les règles de cette réforme, que les gens sont assez satisfaits même globalement satisfaits.

Alors, M. RAVIER, Monsieur le Maire, comme d'habitude votre stratégie, c'est un peu seul contre tous, c'est surtout on ne propose rien, on tire toujours vers le bas. Vous n'êtes pas le Maire pour tous les administrés du 13-14. Vous vous servez plutôt, vous, je pense, sur le 13-14 un petit peu pour vous essuyer les pieds, en prévision d'une éventuelle ascension dans les instances nationales du Front National. Alors oui, les Marseillais dans le 13-14 n'ont vraiment pas de chance ! Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MASSE.

Monsieur JOSHUA.- Surtout que la lettre que Monsieur le Maire de Marseille vous a envoyée est une véritable provocation ! Quand on ne peut pas défendre quelque chose, on se..., car ce que le Maire de Marseille fait et a fait est purement et simplement indéfendable. Tout le monde s'y met pour détruire notre école, c'est un point de désaccord que j'ai avec ma camarade socialiste. Cette réforme n'est ni faite ni à faire, c'est une très mauvaise réforme, la preuve, on la voit maintenant, parce qu'elle produit de l'inégalité dans nos territoires au sein même de Marseille et imaginez entre les villes comment ça peut se répercuter !

Nos programmes scolaires sont les mêmes pour tous nos écoliers, mais pas là, pas le contenu, pas les moyens ! Donc la réforme est mauvaise, et la manière dont le Maire de Marseille la met en pratique renforce encore ces difficultés, parce qu'à l'évidence c'est inégalitaire. Il ne s'y est pas pris à temps, il n'a pas vu la chose venir, et quand il a fallu choisir des priorités, on sait bien comment ça se passe : "ce n'est pas mon quartier".

Alors, Monsieur le Maire, vous, vous avez fait ce que vous estimez pouvoir faire pour ça. Ce n'est pas assez, ce n'est pas assez pour notre secteur ! Là-dessus ma camarade socialiste a raison. Donc je termine là-dessus, tout le monde s'y met pour que notre école, déjà en très mauvaise posture, soit encore plus attaquée sur les quartiers, et elle n'a vraiment pas besoin d'une chose de ce genre !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOSHUA.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, oui, cette réforme est mauvaise, oui, cette réforme est dogmatique. Cette réforme a été faite avec une idéologie, on la connaît très bien, et cette réforme est aujourd'hui obligatoire à mettre en œuvre. 444 écoles, vous vous doutez bien que c'est certainement plus facile à mettre en œuvre dans un village que dans que dans nos 111 quartiers et dans les 444 écoles de la ville de Marseille.

N'en déplaie aux supporters de M. PEILLON, ex-ministre, aujourd'hui député européen, en attendant d'être autre chose, qui nous a légué en héritage une difficulté telle qu'aujourd'hui, à part encore ces quelques supporters, personne ne trouve cette réforme positive. Ni les professeurs des écoles, ni les directeurs d'école, ni les parents bien évidemment qui sont dans la difficulté, ni les institutionnels, le Maire de Marseille étant le représentant emblématique de l'institution de la Ville de Marseille.

Alors, oui, il y a des difficultés, bien sûr. Je constate seulement qu'il y a certains secteurs de la ville de Marseille, a priori ceux de la majorité municipale, où les Maires de Secteur se sont saisis fortement de cette question et au-delà de dénoncer, ce que vous faites très bien, Monsieur le Maire de Secteur, au-delà de simplement dénoncer les situations certainement réelles, eh bien, ils se sont mis à la tâche, ils ont remonté les manches et ils se sont rendus utiles. Et cela fonctionne.

Cela ne fonctionne pas parfaitement partout, mais ça fonctionne. On peut constater ici que les choses sont un petit peu plus compliquées, y compris à côté, dans le 15-16, où certainement la volonté de soutien des camarades socialistes apporte là aussi une difficulté dans la mise en œuvre, puisqu'au moins ça va, au mieux Samia se porte. Et ici, c'est exactement la même chose. Nous avons des gens qui pendant douze ans ont dirigé de main de fer tous ces quartiers, pendant 40 ans, eux, leur famille, leurs ascendants et l'ensemble de la famille ont décidé de l'avenir de ces quartiers et qui aujourd'hui s'étonnent des résultats et des relations qu'il y a entre eux et la population.

Alors, que je sois pour une fois en désaccord, c'est vrai que cette réforme est mauvaise, même si on n'est pas d'accord sur le fond, on est d'accord sur la forme. Et cette réforme, qu'on "se l'empêgue" et on se la met en œuvre, avec un certain nombre de difficultés. Je constate qu'il y a eu des progressions, je constate aussi que tous ceux qui donnent des leçons feraient mieux d'essayer d'apporter des solutions plutôt que de mettre de l'encre.

Et on a nécessité à avoir plusieurs milliers d'animateurs, tous diplômés. On a nécessité aussi à accompagner les professeurs des écoles, qui ne voient pas toujours d'un bon œil lorsque des éléments extérieurs, même animateurs diplômés, viennent dans la classe. On a nécessité aussi à constater que cette réforme a amené un certain nombre de clubs sportifs à licencier des collaborateurs parce que les enfants qui étaient là le mercredi matin n'y sont plus. Et tout cela grâce à une réforme dogmatique, claque, je n'ose pas dire clientéliste, mais je le pense très fort, puisque l'on sait très bien qu'une partie de cette réforme a été faite dans l'esprit de servir l'électorat de gauche. Voilà, Monsieur le Maire.

Et le Maire de Marseille avec beaucoup de bonne volonté, avec beaucoup de professionnalisme, met en œuvre, à condition que tout le

monde s'y mette, que tout le monde relève les manches. Et je constate qu'il y a des secteurs où il y a des élus qui sont allés dans les écoles, je suis certain qu'ici il y a des élus de votre majorité qui feront pareil. En tout cas, nous sommes prêts à vous accompagner.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MIRON.

(M. MARI souhaite prendre la parole)

Monsieur RAVIER.- M. MARI, je crois que le groupe Socialiste s'est exprimé par la voix de Mme MASSE, autrement on ne va pas s'en sortir.

Monsieur MARI.- C'est pour faire une proposition concrète.

Monsieur RAVIER.- Je voudrais quand même répondre à l'ensemble des intervenants.

Ce que je voudrais d'abord, c'est féliciter publiquement les Services de la Mairie de Secteur, le Service de l'animation, tous les Services se sont mobilisés, avec à leurs côtés tous les élus et pas simplement, même si elle a eu la plus grosse part du gâteau indigeste qu'est cette réforme, Mme D'ANGIO, adjointe à l'éducation, aux écoles. Elle a fait un travail extraordinaire, dans les conditions que vous connaissez, mais avec l'aide de l'ensemble des élus, qui se sont mobilisés pour contacter des associations, parce que nous avons 98 écoles dans ce secteur, il est beaucoup plus difficile de les garnir toutes que dans les secteurs moins importants du centre-ville.

Et malheureusement, nous ne bénéficions pas d'une image qui fait l'enthousiasme au sein de cette nébuleuse associative, abimée non pas parce que je l'aurais piétinée, sur laquelle je me serais essuyé les pieds, celle qui s'est essuyé les pieds sur la nébuleuse associative ou sur le monde associatif et qui a jeté l'opprobre sur cette activité, c'est la Députée de la circonscription, Mme MASSE, c'est elle qui a fait une publicité exécrable au monde associatif de notre secteur et plus largement de la circonscription. Elle en a tellement usé et abusé pour son intérêt personnel, pour sa carrière politique personnelle, qu'elle est aujourd'hui condamnée, même si elle est en cassation, à un an de prison ferme. Alors, avant de me faire la leçon sur ce que je voudrais faire dans ce secteur, commencez par vous regarder dans une glace. Quand on veut monter au cocotier, Mme MASSE, il faut avoir le caleçon propre ! Or le vôtre, permettez-moi de vous dire que le caleçon associatif de la Gauche, il ne sent pas bon !

Encore une fois, si nous sommes dans cette situation, c'est parce que dans ce secteur nous avons 98 écoles, qu'il y a une image de la Mairie de Secteur qui n'est pas la meilleure, tant s'en faut ! Et des associations qui ne se bousculent pas, et pourtant, nous les avons toutes contactées, nous les avons appelées, nous les avons sollicitées à plusieurs reprises. Mais on ne se bouscule pas dans ces secteurs.

Et ce n'est pas en raison de mon action personnelle, mais c'est le fruit amer d'une gestion, d'une cogestion. Parce que, M. MIRON, vous voulez nous faire croire qu'il y aurait Marseille et les quartiers Nord, qu'il y aurait une gestion GAUDIN dans sept secteurs et une gestion de Gauche dans ce 7^e secteur des 13^e et 14^e arrondissements. Or je rappelle, et c'est ce que vous rappelez à l'occasion de la campagne électorale, et c'est tout à fait juste, que Marseille est une et indivisible.

Et il y a un Maire de Marseille, c'est Jean-Claude GAUDIN depuis bientôt vingt ans. Si des décisions ont été prises dans ce secteur, si une politique a été menée dans ce secteur, tout cela a été mené avec l'accord voire le soutien et je dirai même sous l'impulsion du Maire de Marseille, de vos amis, M. MIRON. Ne nous faites pas croire que ce qui s'est passé dans les 13^e et 14^e arrondissements, vous n'en êtes pas responsables ! Vous en êtes coresponsables !

J'ai été Conseiller d'arrondissements, ici, entre 2008 et 2014, pendant que vous siégiez encore dans la Mairie des 6^e et 8^e arrondissements, dans les quartiers Sud, et je vous ai vus à l'œuvre, c'est-à-dire j'ai vu vos amis à l'œuvre, ceux et celles qui représentaient la majorité municipale et qui étaient d'accord sur tout, comme vous l'êtes peu ou prou aujourd'hui, y compris pour soutenir la nébuleuse associative. Jamais je ne les ai entendus dénoncer les turpitudes supposées de la gestion de la Mairie de Secteur, des agissements de celle qui était élue Conseillère municipale et qui est toujours Députée de la circonscription ! Jamais je ne vous ai entendus la critiquer !

Et aujourd'hui, vous voudriez nous faire croire qu'il y a deux Marseille, un Marseille UMP et un Marseille 7^e Secteur, à Gauche jusqu'à présent. Ça, c'est une c'est la stratégie qui est la vôtre, où vous vous dédouanez, ou vous tentez de vous dédouaner de votre responsabilité. Mais je serai là, je serai là avec nos élus, pour rappeler que ce nous subissons

aujourd'hui, c'est le résultat d'une politique menée par l'UMPS à la tête de la Ville pendant une vingtaine d'années.

Je crois n'avoir rien oublié. Encore une fois, la Mairie de Secteur a fait le maximum, les élus et les Services. La plus belle fille du monde, M. JOSHUA et Mme MASSE, ne peut donner que ce qu'elle a. C'est la même chose pour les Mairies de Secteur. Nous sommes très encadrés, nous avons des prérogatives, nous avons une certaine marge de manœuvre, mais pas plus. Et nous avons mis à la disposition des populations les Centres d'animation, des employés se sont investis, dans l'intérêt général, nous les avons mis dans le 14^e, dans le 13^e, en étant le plus pertinents possible, pour que ces populations puissent trouver les Centres les plus proches de chez eux. Ils sont encore ouverts, pour certains, puisque la situation n'évolue que très lentement. Mais encore une fois, il faut rendre à César ce qui est à César et c'était à la Mairie centrale de faire le nécessaire, de prendre les devants, même si nous sommes d'accord, M. MIRON et M. JOSHUA, sur le fait que cette réforme est idéologique, qu'elle est clanique, qu'elle est coupée des réalités et que contrairement à ce que nous disait Mme MASSE, les parents sont mécontents de cette réforme. Les enfants sont fatigués, ils se lèvent un jour de plus, ils ne sont plus dans les meilleures conditions pour étudier et pour avoir ce qui ressemble à des activités périscolaires. Eh bien, nous, nous avons fait le maximum, dans le cadre de la loi, dans le cadre de nos prérogatives. C'est vrai que j'aurais pu faire peut-être comme le Maire des 6 et 8^e Arrondissements qui, lui, a pris des initiatives hors la loi, il mettait presque en danger les enfants, parce qu'il n'y avait pas l'encadrement nécessaire et légal. Eh bien, j'ai préféré assurer la sécurité des enfants. Ça compliquait la vie des parents, mais c'était pour moi la priorité, et vous le savez, la sécurité est une priorité, surtout lorsqu'il s'agit des enfants. Voilà !

Il n'y a donc évidemment pas de vote puisqu'il s'agissait d'une réponse du Maire de Marseille, que nous avons tous commentée. Nous allons pouvoir enfin attaquer l'ordre du jour et passer au premier rapport.

* * *

RAPPORT N° 14-103 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – MAIRIE DU 7^e SECTEUR - Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Arrondissements de la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements

RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR ET REPORTE A UNE SEANCE ULTERIEURE

* * *

RAPPORT N°14-26870-DF – 14-104 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION – Dépenses d'investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport de la Direction des Finances. Ce rapport vous autorise, Monsieur le Maire, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux états spéciaux de l'année précédente, qui s'élevaient à 302 152 euros. Nous avons donc droit à engager et à mandater 75 788 euros de dépenses. C'est cela dans chaque Mairie de Secteur. C'est donc une délibération technique, sans plus, que je vous propose de mettre aux voix. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MUSTACHIA.

Monsieur JOSHUA.- Petite somme, question technique, mais question de principe.

Comme depuis le tout début de nos séances, Monsieur le Maire, je vous rappelle, en toute politesse, parce que ce n'est pas la même question, que je n'ai pas confiance dans la politique que vous allez mener, surtout quand elle est sans contrôle a priori, ce qui est quand même le cas ici. Et une bonne raison supplémentaire de faire cela, c'est le fait que vous avez fait un certain nombre de promesses que manifestement vous ne respectez pas, par exemple, la question du cumul qui vous conduit à faire la réunion cet après-midi. Vous êtes contre le cumul et pourtant, immédiatement vous avez appliqué ça. Ce n'est pas la question financière, c'est autre chose, mais sur la question financière aussi, même procès d'intention, avec toute la politesse que je vous dois. Nous voterons contre cette délibération.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, avant de rentrer dans le fond du rapport, je souhaiterais, vous nous avez donné une leçon de morale tout à l'heure, j'invite simplement l'ensemble de l'assistance à taper sur Google "taux d'élus FN mis en examen". C'est très simple, il y a des comités citoyens de vigilance dans toute la France qui pointent une par une les mises en examen d'élus FN. Entre 1997 et 2012, 16 % des élus du Front National ont été condamnés ou mis en examen. Dans la même période, 3,12 % des élus de l'UMP et dans la même période, 1,94 % des élus Socialistes. Donc, des mises en examen, le Front National en fait partie, mais on remarquera qu'au Front National vous vous distinguez par rapport aux autres partis. Ceci dit, Monsieur le Maire, je rentre sur le fond du rapport.

M. JOSHUA s'inquiète des dépenses que vous allez faire. C'est vrai que l'on a eu un Conseil d'Arrondissements spécial où, dans l'état Spécial d'Arrondissements, vous n'avez pas pu expliquer à l'assistance les dépenses que vous alliez effectuer dans le cadre public qui vous est alloué, mais je les ai trouvées, Monsieur le Maire. Alors je ne connais pas de militant au Front National, mais j'ai reçu un mail "Communes Front National", vous avez dû le voir, cela a été distribué au Congrès du Front National : "Promesses tenues, ce que les médias ne vous diront pas".

Monsieur RAVIER.- Vous y étiez ?

Monsieur MARI.- J'ai reçu le mail.

Monsieur RAVIER.- Cela m'aurait fait plaisir de vous inviter à la table de la Présidente !

Monsieur MARI.- Donc j'ai appris ce que vous allez faire. C'est dommage de trouver ce tract au Congrès du Front National et que vous ne puissiez pas expliquer votre politique en Conseil d'Arrondissements. Donc j'ai appris que nous allons devenir une "Mairie vigilante" pour mieux coordonner toutes les initiatives et aider la Police à être plus réactive, car mieux renseignée. J'ai appris que vous allez ouvrir un musée de la gastronomie provençale, avec restaurant, cours et concours annuel de cuisine provençale. J'ai appris que vous allez organiser un théâtre et cinéma de plein air, axé sur le patrimoine national et régional, que vous allez développer les bals populaires, que vous allez mettre en place la fête de la Saint-Michel pour les parachutistes. D'ailleurs, je me suis demandé, à un moment donné, Monsieur le Maire, si vous êtes le Maire du 7^e Secteur ou le Président du Comité des Fêtes du 7^e secteur. J'ai appris, Monsieur le Maire, que vous alliez consulter les CIQ pour les tracés de routes. Je pense que c'est une politique publique assez révolutionnaire et qui est une première sur Marseille. J'ai appris, Monsieur le Maire, que vous alliez proposer, alors là c'est plus sérieux bien sûr et il faut nous dire où, vous avez un projet de refuge pour les sans-abri en cas de grand froid. Vous allez mettre en place des actions caritatives destinées en priorité aux personnes âgées. Vous allez attribuer prioritairement des logements sociaux aux familles qui demandent une protection pour avoir aidé à démanteler un trafic dans une cité. Les trois quarts de ces attributions répondent désormais à ces critères. J'ai appris que vous alliez lancer un projet de refuge pour animaux et j'ai appris que vous alliez diminuer les attestations d'accueil de 90 %.

Donc voilà, je suis quand même désolé d'être obligé de regarder les tracts du Front National –je me suis lavé les mains avant bien sûr– pour apprendre ce qui va être mis en œuvre dans ce secteur. Donc pourquoi, Monsieur le Maire ? Vous avez honte des politiques que vous alliez mettre en œuvre ? Pourquoi ne pas les exposer lors du vote du budget ? Ceci dit, sur la délibération, elle est purement technique, on votera favorablement. Merci de votre attention.

Monsieur RAVIER.- M. MARI, je vous remercie de faire de la publicité à cette Mairie de Secteur et à ses projets, grâce à la présence de la presse, des CIQ, des habitants et de cette réunion qui sera sur le site de la Mairie très bientôt. Vous vous êtes lavé les mains, vous prenez une douche chaque fois que vous côtoyez Madame la Députée ?

Monsieur JOSHUA.- (S'adressant à une personne du public se trouvant près de lui, dans son dos) Vous m'embêtez là, enfin ! Si vous faites des commentaires, allez là-bas ! Monsieur le Maire, enfin !

Monsieur RAVIER.- M. JOSHUA, maîtrisez votre tempérament. Je fais un rappel à l'ordre, puisque vous me le demandez de façon aussi calme et sympathique, je demande au public de ne pas se manifester, de ne pas émettre des commentaires. C'est vrai ici comme sur l'ensemble des secteurs, et c'est vrai aussi à la Mairie de Marseille. Le public écoute et il se fera un avis à l'issue de ce Conseil.

Monsieur JOSHUA.- Monsieur le Maire, vous pouvez demander à ce Monsieur de retourner dans le public ?

Monsieur RAVIER.- Vous n'avez pas demandé la même chose lorsque votre garde du corps, il y a quelques mois, nous a joué son numéro ! Mais vous avez raison, tout le monde doit rester à sa place. Les élus s'expriment lorsque je leur donne la parole et le public écoute. Merci.

M. MARI, encore une fois, merci d'avoir exposé ici tout notre volontarisme et surtout nos projets. Je rappelle quand même, alors je ne dirai pas ça dans quelques années, déjà plus l'année prochaine, puisque nous aurons justement mis en place les projets qui sont les nôtres, que pour l'instant nous étions encore coincés par votre gestion si parfaite, qui répondait tellement aux besoins de la population qu'elle vous a relégués à la place qui est la vôtre aujourd'hui. Alors, faites quand même preuve de mémoire et d'humilité !

Les projets qui sont évoqués ici, encore une fois, c'est une Mairie de Secteur : 300 000 euros de dotation d'investissement, 2,9 millions d'euros de dotation de fonctionnement. Nous avons donc une marge de manœuvre très étroite, ne me demandez pas de faire à moi tout seul un nouveau tracé de la L2 ou de faire ici un nouveau MUCEM. Nous faisons ici avec les moyens du bord et ceux-ci sont très modestes, et ce que nous avons quand même annoncé, nous le ferons sur la mandature, sur les six ans. Il nous reste cinq ans et demi, laissez-nous le temps de mettre en application à partir du budget que nous avons construit, dans les règles que nous imposent la loi et notamment la Ville de Marseille. Encore une fois, nous ne sortons pas de ce qui nous est dicté par les règles administratives.

M. JOSHUA, tout ce que nous ferons, tout ce que nous faisons, même ce que nous ne faisons pas, est scruté, analysé, disséqué, pour être chaque jour dans la presse. N'ayez aucune crainte sur la légalité de nos actions ! Si j'ai recruté Mme DESPORTES à la Direction Générale des Services, c'est parce qu'elle venait justement du Service des Achats et qu'elle est très attachée à ce que les décisions d'ordre financier qui seront prises dans cette Mairie de Secteur soient radicalement différentes de ce qui a été fait jusqu'à présent.

Quant aux mises en examen, M. MARI, je ne connais pas les détails ni les raisons de ces mises en examen, mais sous savez, il y a des mises en examen qui sont pour moi autant de décorations. Lorsque l'on est traîné devant les tribunaux parce que l'on souhaite défendre ses compatriotes, d'abord, pour moi, ce n'est pas une mise en examen, c'est une décoration. Ça dépend comment on l'entend. Par contre, quand on détourne 860 000 euros, qui devaient bénéficier aux populations en détresse dans notre secteur et qui ont finalement atterri dans les poches de petites crapules à la tête de pseudo-associations et qui ont permis la réélection de Madame la Députée, là ce n'est pas du tout la même chose ! Alors, vous avez donné des chiffres, des pourcentages. Vous vivez à travers les pourcentages, M. MARI, vous n'êtes plus dans la réalité, vous êtes dans les chiffres. C'est sans doute une déformation professionnelle. Ce que je sais, c'est que dans beau département il y a une Députée qui attend son numéro d'écrou. Il y a un Président du Conseil Général qui a échappé à une première condamnation. C'est ce qui s'appelle le miracle, non pas le miracle de Noël, mais le miracle de Jean-Noël. Et il reste encore pas mal de casseroles et qui sont toutes accrochées à vos basques, M. MARI, en tout cas aux basques de la Gauche et pas aux nôtres !

Voilà ce que j'avais à vous dire. Mais nous ferons ce que nous avons dit et nous allons mettre de l'ambiance, parce que c'était morne plaine dans ce secteur jusqu'à... Nous allons essayer de donner de la joie, de la vie, de l'envie, dans les noyaux villageois et aussi dans les cités, parce que tout le monde doit pouvoir en profiter. Est-ce que nous pouvons passer au vote ? Pas d'autre intervention ? Je mets donc le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26870-DF - 14-104 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, Vote "contre" des élus Front de Gauche,

* * *

RAPPORT N° 14-27098-DASS - 14-105 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Aprobation de subventions d'équipement à diverses associations – 3^e répartition 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet une 3^e répartition 2014 des subventions d'équipement accordées par la Ville de Marseille à sept associations, dont le montant global est de 27 751 euros.

Pour ce qui concerne notre secteur, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 885 euros à la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, pour le Centre Social de Fontainieu, pour l'achat de matériel informatique, d'un lave-linge et d'un baby-foot.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. S'il y a un baby-foot, c'est "oui" d'office. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27098-DASS - 14-105 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-27042-DFSP – 14-106 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE –-Aprobation des subventions en nature accordées à des associations ou à des sociétés dont l'activité présente un intérêt général local. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions en nature accordées à des associations ou des établissements publics dont l'activité présente un intérêt général local. La Ville de Marseille met à la disposition de ces structures des locaux communaux à titre gracieux ou moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation ou d'un loyer dont le prix est inférieur à la valeur locative réelle du bien, ce qui procure à l'association ou l'établissement public une subvention en nature.

En ce qui concerne notre secteur, il s'agit de l'association Léo Lagrange, qui souhaite occuper des locaux d'une superficie de 769 m² au 22, rue Briatta, dans le 13^e, ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 57 709 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27042-DFSP - 14-106 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine")

* * *

RAPPORT N° 14-26867-DS - 14-107 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux organismes sportifs - 1^{ère} répartition 2015 - Approbation de conventions - Budget primitif 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la 1^{ère} répartition 2015 de subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations, et ce, pour un montant global de 192 300 euros.

L'association Treize B Ballin a un budget prévisionnel pour 2015 de 145 200 euros pour sa manifestation et la Ville de Marseille lui octroie 28 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je voulais indiquer aux Conseillers que je me réjouis de la reconnaissance de cette association Treize B Ballin, pour qui pendant des années la Mairie de Secteur a été un partenaire, association qui organisait chaque année, quasiment dans l'ombre, un rassemblement de street ball dans notre secteur, en réussissant à faire intervenir des joueurs de National 1, de Pro A sur le secteur, donc une dimension absolument remarquable, avec une organisation de qualité. Et je suis très heureux de voir la reconnaissance qu'il y a aujourd'hui de cette association Treize B Ballin puisqu'elle a l'honneur de pouvoir organiser une manifestation sur le stade d'été. Je me souviens que la dernière fois vous aviez indiqué que la présence de M. MIRON dans notre secteur avait permis la rénovation de quelques équipements de notre secteur. Je crois que M. MIRON en venant dans le secteur a aussi (découvert) Treize B Ballin et je lui donne acte d'avoir su reconnaître le travail de qualité de cette association et de lui avoir permis de grandir.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26867-DS - 14-107 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-26864-DS - 14-108 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Transport en autocars des enfants et des jeunes vers les piscines municipales Busserine et Saint-Joseph - 14^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de prestations de transport en autocar des enfants vers les piscines municipales Busserine et Saint-Joseph, dans le 14^e, afin d'assurer la continuité de ces prestations de transport et d'en faire bénéficier un public plus large.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DATTILO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26864-DS - 14-108 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-27092-DAC - 14-109 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Paiement aux associations culturelles des premiers versements de subventions 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vous soumetts ce rapport qui a pour objet l'approbation du paiement aux associations culturelles des premiers versements de subventions 2015 et ce, pour un montant global de 5 411 600 euros.

Il est donc proposé d'attribuer aux associations culturelles du 7^e groupe d'arrondissements, des 13^e et 14^e, les subventions suivantes. Pour l'association Souf Assaman Ac Guedj Saag Le Moulin, 36 000 euros. Pour l'association Théâtre du Merlan, 324 000 euros. Et pour le Théâtre de la Mer, 9 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BESNAÏNOU. Y a-t-il des commentaires ou des demandes de prise de parole ? Non, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27092-DAC - 14-109 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-26951-DVSCJ – 14-110 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Division Contrat Enfance Jeunesse - Petite Enfance - Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance - Paiement aux associations des premiers acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport concerne le versement par la Ville de Marseille d'une aide financière au fonctionnement d'associations qui œuvrent dans le domaine de la Petite Enfance pour l'année 2015, donc à savoir les établissements d'accueil régulier et occasionnel, les lieux d'accueil Parents-Enfants, les Relais d'assistantes maternelles et l'Aide à la fonction parentale.

Dans le 13^e arrondissement, deux crèches associatives gérées par la Maison de la Famille doivent ouvrir : Les Griottes, située chemin de la Marre, au 1^{er} semestre 2015, et Les Cigalons, située chemin des Moutrets, annoncée dans le rapport au 1^{er} semestre 2015, mais d'après les dernières informations que j'ai eues, ce serait plutôt fin 2015, voire début 2016. Il convient donc pour ces deux crèches de prévoir dès à présent l'octroi de subventions de fonctionnement.

Ce rapport évoque aussi le fait, pour éviter tout problème de fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance, de prévoir les crédits nécessaires aux versements d'acomptes sur les subventions de la Ville pour les établissements en fonctionnement. Le montant total des acomptes s'élève à 2 303 524 euros. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame HONDE-AMIAR.- Bien sûr on votera pour ce rapport, mais on voudrait quand même ajouter que ça ne doit pas masquer le fait de créer des crèches privées associatives, la pénurie de manque de places en gestion municipale. On est quand même une ville où il manque énormément de places en crèches municipales, ce qui pose notamment un problème aux femmes pour l'accès au travail. Donc j'insiste sur le fait de la responsabilité de la Ville de Marseille sur le manque d'équipements pour la Petite Enfance en gestion municipale bien sûr.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme HONDE-AMIAR. Pas d'autre intervention ?

Madame PONCET-RAMADE.- Je vais un peu dans le sens de Marion, c'est-à-dire que les budgets de la Petite Enfance et de la Jeunesse sont notablement insuffisants à Marseille. La réussite scolaire dépend des premières années, c'est-à-dire entre quatre et cinq ans, où effectivement l'intelligence se développe et le comportement commence à se faire, et c'est au moment où il faut aider le plus et permettre le développement de la connaissance et de la cognition des vrais outils de la connaissance, c'est le moment où il faut effectivement soutenir beaucoup la population jeune. Et notre budget total pour les associations de l'enfance, c'est 2,3 millions et la culture ça fait 5,4 millions, ce n'est pas un comparatif absolu, mais c'est quand même un signe à mon avis que cette Ville s'intéresse peu...

Et surtout je voudrais revenir sur le problème de l'éducation, tout le monde en a suffisamment parlé, le budget de la Ville de Marseille dans les écoles est par ailleurs de 2 136 euros par enfant, je crois, je l'avais calculé. A Lyon, il est de 3 200 euros. Donc les soutiens scolaires ne sont pas les mêmes. C'est-à-dire que quelle que soit la bonne volonté des uns et des autres, si on ne met pas un budget suffisant pour que les écoles fonctionnent, elles ne fonctionnent pas et les enfants n'apprennent pas. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE. S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26951-DVSCJ - 14-110 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-26881-DVSCJ – 14-111 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES CRECHES – Approbation de la convention avec la Caisse Maritime d'Allocations Familiales fixant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour les crèches municipales. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention avec la Caisse Maritime d'Allocations Familiales, fixant les modalités d'intervention et de versement de la PSU pour l'établissement multi-accueil Saint-Just Corot. La Caisse Maritime d'Allocations Familiales participe au financement des crèches municipales en versant la Prévention de Service Unique pour les enfants relevant du régime maritime. Et la crèche Saint-Just Corot a accueilli en 2013 les enfants concernés par cette prestation. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais juste rappeler à notre collègue qui tout à l'heure faisait référence aux crèches, que nous avons ensemble inauguré avec le Maire de Marseille la nouvelle crèche Corot, qui est toute neuve, toute réhabilitée, qui permet d'accueillir une trentaine d'enfants, de bébés, et c'est tout neuf. Donc je vous invite à aller la voir, comme ça vous pourrez aussi rapporter que s'il y a nécessité à développer de nombreuses crèches, dans les 13^e et 14^e arrondissements on en ouvre et on en ouvrira encore.

Monsieur RAVIER.- Il est encore heureux que vous n'annonciez pas des fermetures !

En effet, j'ai eu le plaisir, car avec des tout-petits comme ça ce n'est que du bonheur, d'accompagner le Maire de Marseille pour l'inauguration d'une crèche rénovée. Ce n'est pas tout à fait une nouvelle crèche, donc on ne peut pas dire un nouvel équipement, mais il y a un nouveau confort et c'est tant mieux pour les enfants et pour les professionnels, les tatas qui y travaillent, les assistantes maternelles, etc. Mais ce n'est pas non plus quelque chose de tout à fait nouveau.

Et il est clair que nous manquons, ici comme ailleurs, de structures pour la Petite Enfance, ce qui effectivement déséquilibre, ne nous permet pas d'avoir une véritable égalité des parents dans notre secteur, qui sont soumis à beaucoup plus de difficultés pour faire garder leurs enfants et donc pour travailler. Là aussi, les quartiers Nord ont été

oubliés dans ce domaine-là comme dans d'autres par la municipalité tant centrale que locale.

Monsieur MARI.- Sur ce sujet, Monsieur le Maire, comme vous avez dit que je suis un homme de chiffres, il y en a un qui me vient en tête, il me semble que dans le programme municipal du Maire de Marseille il était prévu 1 000 nouvelles places de crèches au cours de la mandature. Je demanderai à nos collègues de la majorité municipale si c'est bien le chiffre que j'ai en tête. Donc, si on fait une règle de trois assez rapide, cela veut dire 170 places par an, et dans le 13-14, qui représente à peu près 20 % du territoire municipal, donc est-ce qu'il y a un plan de création dans le 13-14 d'une trentaine de places par an, de 34 places de crèche nouvelles par an durant l'ensemble de la mandature ? Est-ce que vous avez des informations sur ce sujet, Monsieur le Maire, de la part de la Mairie de Marseille ?

Monsieur RAVIER.- Je ne vais plus vous appeler M. MARI, je vais vous appeler Texas Instruments ! Ou Casio. Les chiffres, ce sont les chiffres. M. MIRON peut-être ou Mme CORDIER pourraient répondre, parce que moi, je vous répondrai que je ne bénéficie pas de scoop ou d'annonce, de confiance de la Mairie Centrale.

Monsieur MARI.- C'est bien l'engagement quand même du Maire de Marseille !

Monsieur MIRON.- Ce dossier en compte déjà 30 pour l'année 2014, on comptera celles pour l'année 2015.

Une intervenante.- Mais il y a donc quatre places en rade déjà !

(Inaudible, échange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Mais encore une fois, il s'agissait d'une rénovation, et non d'une création. On peut passer au vote, je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 14-26881-DVSCJ - 14-111 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-26930-DVSCJ – 14-112 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Approbation de l'avenant n°2 au contrat CEJ-2G n°2012-503. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse qui lie la Ville de Marseille et la CAF des Bouches-du-Rhône pour quatre ans. Cet avenant a été établi pour permettre une meilleure adéquation de cette offre aux besoins, pour l'accueil de la Petite Enfance et des adolescents. Concernant le volet Enfance, en augmentant le cofinancement pour créer un cinquième poste de coordinateur, qui renforcerait les équipes de terrain. Et concernant le volet jeunesse, en poursuivant la création et l'extension d'accueils collectifs de loisirs éducatifs de qualité, pour répondre aux besoins des familles par une augmentation de 231 places.

En ce qui concerne notre secteur, la création d'une ludothèque de 30 places au Centre Social de Val Plan Bégudes.

Par ailleurs, il est également proposé de modifier le montant des subventions CEJ et Objectif Jeunes à l'association Centre Social Les Rosiers, qui ayant cessé son activité en septembre 2014, est sortie du dispositif CEJ-OJ. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26930-DVSCJ - 14-112 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-27054-DIRCA – 14-113 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Réfection des clôtures d'enceinte de l'ensemble des trois groupes scolaires Emile Vayssière - Rue de La Crau – 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame DUGUET, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport concerne la réfection des clôtures d'enceinte de l'ensemble des trois groupes scolaires Emile Vayssière, qui comptent 700 élèves, sis au cœur de la cité Le Mail, dans le 14^e arrondissement, en zone urbaine sensible, pour un montant de 150 000 euros. J'ai pu constater la longue liste de demandes de travaux établies lors des conseils d'écoles et la demande de réfection des clôtures date 2011 et de 2012, la situation de ce groupe scolaire est le fait d'actes de dégradation. A priori, il s'agit de la mise en sécurité des enfants et du personnel. Cependant j'invite Mme CASANOVA à accéder aux nombreuses autres demandes de travaux au plus tôt, car ils sont tous aussi urgents et nécessaires. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme DUGUET. Y a-t-il des interventions ? *(Aucune demande d'intervention)*

Monsieur RAVIER.- Voilà encore beaucoup d'argent que nous devons dépenser, et nous le faisons volontiers, sans nous poser de question, c'est tout à fait nécessaire, mais 150 000 euros dépensés parce qu'il y a des jeunes gens et des moins jeunes qui... Nous allons devoir utiliser l'argent public, avec ce budget si réduit en raison d'une dette si importante et des recettes qui tardent à venir, malgré ce que l'année européenne de la Culture aurait dû nous amener, mais laissons le temps au temps. En tout cas, pour l'instant, nous n'avons que peu de moyens et nous devons en consacrer une partie à la rénovation de nos écoles, des équipements qui ont été dégradés par des individus à qui peut-être, M. MARI, Madame la Députée, qui peut-être connaît beaucoup dans ces quartiers, pourrait peut-être leur faire comprendre que c'est dans leur intérêt.

Mme PONCET-RAMADE, vous évoquiez tout à l'heure l'éducation, les moyens mis à la disposition de nos écoles et de l'éducation en général. Voilà de l'argent qui aurait pu être utilisé autrement s'il n'y avait pas, pardonnez-moi ce terme un peu léger, des "mastres" dans nos quartiers, des idiots, des individus qui vont dégrader des écoles. Il y a encore des traces, ce n'est plus du même niveau, mais il y a encore des traces de balles de kalachnikov, en tout cas de balles, à l'école des Micocouliers. Cela fait des années que c'est comme ça, personne n'a jamais rien fait. Nous avons alerté Mme CASANOVA sur ce point précis, comme sur tant d'autres dans nos écoles des 13^e et 14^e arrondissements, qui sont dans des états de délabrement avancé, quelquefois parce que le temps a fait son œuvre et que l'entretien n'a pas été au rendez-vous, mais quelquefois aussi parce que des individus s'adonnent à leur passe-temps favori qui consiste à tout casser. J'espère qu'un jour ou l'autre, leur cerveau se remettra à l'endroit. Puisqu'il n'y a pas d'intervention, nous passons donc au vote sur ce rapport.

LE RAPPORT N° 14-27054-DIRCA - 14-113 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-27027-DSFP - 14-114 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement – Saint-Mitre - 17, chemin Notre-Dame de la Consolation - Cession d'un terrain à Monsieur Roger BRUC. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur AZAR, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de la cession d'une parcelle, cadastrée Saint-Mitre section H, parcelle n° 154, d'une superficie de 87 m², à M. Roger BRUC, propriétaire de la parcelle n° 153 de la même section.

Tous les frais inhérents aux présentes seront à la charge de M. Roger BRUC.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. AZAR. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27027-DFSP - 14-114 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des élus Front de Gauche)

* * *

RAPPORT N° 14-26982-DSFP - 14-115 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – 13° arrondissement - Quartier Château-Gombert - Cession gratuite au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'une parcelle de terrain nécessaire à la création d'une voie de liaison entre l'avenue Dalbret et le boulevard Bara. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du protocole foncier relatif à la cession à titre gratuit de la Ville de Marseille au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'une parcelle cadastrée quartier Château-Gombert, section A n° 394, d'une superficie de 70 m². La cession de cette parcelle a pour but de créer une nouvelle voie, un barreau de liaison très exactement, entre l'avenue Paul Dalbret et le boulevard Bara. Cette rue sera parallèle à la traverse de la Croix déjà existante, elle aura une emprise de 10 m. Et elle aura pour fonction, d'une part, d'améliorer la desserte des riverains du quartier de La Grave et des hameaux Les Xaviers et Les Médecins, et surtout de permettre aux poids lourds et aux camions qui desservent le magasin de bricolage bien connu qui se situe en face de l'école Saint-Mathieu de ne plus traverser le centre de Château-Gombert et de ne plus passer justement devant cette école. Ils pourront donc y accéder depuis le boulevard Bara en passant par ce barreau et se rendre directement au site de livraisons de cette société de bricolage. **Que vous dire de plus ? L'enquête publique a eu lieu, il y a eu un avis favorable du commissaire enquêteur et le 25 novembre, c'est-à-dire tout récemment, la Communauté Urbaine a transmis à la Préfecture la demande d'arrêté pour la déclaration d'utilité publique. Je pense que je vous ai tout dit et je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.**

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame MASSE.- Enfin, sur ce rapport, et je pense à que ce que vous disiez tout à l'heure, il faut rendre à César ce qui est à César. Un peu d'histoire, c'est important dans nos quartiers. Voilà plus de 30 ans que l'on parle de ce projet du barreau entre le boulevard Bara et l'avenue Paul Dalbret. Il aura fallu en attendre des années, Monsieur le Maire. Et on peut se féliciter que le groupe Socialiste, ici, par ce qui a été fait sous la mandature d'Eugène CASELLI, et sous la vice-présidence de Christophe MASSE délégué (à la voirie) à la Communauté Urbaine, alors qui n'a pas repris le dossier, qui l'a entrepris, car force a été de constater qu'il n'y avait rien dans ce dossier. Donc vingt ans gâchés, certes, mais au niveau urbanisme, lui, dans nos quartiers, et que ce soit des Médecins, de La Grave ou des Xaviers, lui, il est toujours allé au-devant... Donc on parle des camions, c'est vrai, de l'entreprise ce n'est pas un bricolage, c'est une grosse entreprise avec des matériaux lourds, entre autres, mais surtout sur la demande permanente du CIQ, des riverains, de la mise en sécurité de toutes les personnes qui passent là quotidiennement, qui habitent avenue Paul Dalbret, qui habitent Les Xaviers, Les Médecins, même les personnes qui s'en servaient de zone d'équipement, avec l'école Saint-Mathieu un petit peu plus haut, la réduction de la voie pour arriver sur la place des Héros. Donc enfin, nous allons sûrement pouvoir, depuis 30 ans enfin arriver à voir cette nouvelle voie pour mettre en sécurité notre quartier, nos riverains. Donc il faut quand même rendre à César ce qui est à César !

Monsieur RAVIER.- Votre quartier, votre village !

Madame MASSE.- Si vous voulez, oui, Château-Gombert c'est mon village, j'y suis née, je l'assume pleinement. Mais un village, avec l'urbanisation qui a été faite d'un bout à l'autre, à un moment donné, je serai toujours là pour conserver ses valeurs et ne pas perdre, mais ce n'est pas la volonté de tout le monde aujourd'hui. Donc juste pour vous dire que les travaux certes vont commencer au deuxième semestre 2017 et la livraison ce sera pour 2018, croisons les doigts et surveillons cela de près ! Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MASSE.

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, je ne prends pas souvent la parole, mais là en tant que jeune élu, je veux faire (écho) d'une mauvaise foi, en fait, tout simplement parce que le dossier dont il est question, en effet cela fait 30 ans que l'on entend parler et surtout cela fait six ans que l'ancien vice-président chargé de la voirie à la Communauté Urbaine faisait des promesses aux habitants de Château-Gombert. Il leur faisait de beaux courriers en leur disant : "c'est bon, je m'en occupe, ne vous inquiétez pas, ça va être fait". Il se trouve que l'on a été alertés par les CIQ pendant la campagne électorale et que l'on est allé voir à la Communauté Urbaine au mois d'avril, donc les élections étaient passées, et le vice-président en charge de la voirie n'y était plus, et il se trouve que dans le dossier il n'y avait rien ! MPM n'avait pas de dossier à ce sujet ! Il a fallu relancer l'enquête publique et c'est en effet le Directeur de l'urbanisme qui nous a reçus, qui a pris sur lui de relancer l'enquête publique. Et il nous a été confirmé qu'il n'y avait rien. Donc je veux bien que chacun s'approprie une chose et fasse de belles déclarations d'amour aux habitants de Château-Gombert, parce que, historiquement, c'est un bon bureau de vote pour la famille MASSE, même si ce n'est plus le cas maintenant. Donc, là ce n'est pas une preuve, c'est de la mauvaise foi, il n'a rien été fait pendant six ans sous Christophe MASSE : il a fait des promesses, il ne les a pas tenues. Et aujourd'hui, ça se passe. Jouez le profil bas ! Félicitez-vous de ce qui arrive, mais ne vous l'appropriez pas ! C'est comme le BHNS, en effet il y a eu une idée de Christophe MASSE, qui était tout sauf une bonne idée.

(Echange de propos simultanés avec Mme MASSE)

Monsieur AIRAUDO.- Mais ce n'est pas bien grave, il y aura d'autres échéances pour en parler. Aujourd'hui on parle d'un dossier qui concerne le terrain, on ne parle pas des...

Madame MASSE.- Mais soyez honnête, M. AIRAUDO !

Monsieur AIRAUDO.- Je suis honnête... *(Inaudible car propos simultanés)*

Monsieur RAVIER.- Mme MASSE, laissez M. AIRAUDO terminer !

Monsieur AIRAUDO.- Je ne vous ai pas coupé la parole, mais si vous voulez, on peut parler aussi des autres dossiers, comme le BHNS, la mauvaise idée de M. MASSE qu'aujourd'hui il n'assume plus. Le BHNS, qui a coûté plusieurs dizaines de millions d'euros, à la place d'un métro, et qui aujourd'hui ne passe même pas sur les voies qui ont été prévues à cet effet. Et le parking qui a été prévu pour accueillir soi-disant des utilisateurs du BHNS est très désespérément désert, en haut du boulevard (...), c'est votre frère qui l'a voulu, appuyé par M. HOVSEPIAN et Mme ANDRIEUX. Mais visiblement, là, vous ne vous appropriez pas le succès, parce que peut-être il n'y en a pas, tout simplement. Donc encore une fois, sur les déclarations d'amour et les actes, nous, on a choisi, on préfère les actes !

Monsieur RAVIER.- On peut mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26982-DFSP - 14-115 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-26972-DAH - 14-116 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – Programme de renouvellement des Flamants Iris - 14^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de financement n°07/1058 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, il s'agit dans ce rapport d'approuver un énième avenant, le n° 4, à la convention de financement signée en 2007 entre la Ville et le GIP MRU, une convention à laquelle, je vous le rappelle, nous n'avons pas participé.

Cet avenant fait mention de la reconstitution de l'offre locative en logement social sous maîtrise d'ouvrage de 13 Habitat. Certaines opérations ont été abandonnées, du fait des difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, comme la découverte d'amiante, par exemple, n'avaient pas été anticipées. Il s'agit donc de transférer une subvention qui était initialement prévue vers d'autres programmes d'habitation nouvellement identifiés. Bien que ce rapport nous dise que la Ville ne participera au total qu'à la bagatelle de 6,3 millions d'euros, le coût total du projet, lui, dépasse allègrement les 161 millions d'euros, soit 10 % de la dette publique marseillaise. Encore une fois, ça fait cher la rénovation urbaine, Monsieur le Maire.

Et pour finir, je suis que quelque chose n'a pas dû vous échapper dans le tableau qui est annexé en dernière page, où l'on peut constater que la création des nouveaux logements s'effectuera encore et toujours dans le 3^e et le 14^e arrondissement. Décidément, ces quartiers sont très prisés.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix, s'il vous plaît.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Je veux être sûr d'avoir bien entendu, votre adjoint a terminé sa phrase en disant : "encore une fois nos quartiers sont méprisés..."

Monsieur MAGGIO.- Très prisés !

Monsieur MARI.- Ah, d'accord, mais c'était sous-entendu !

Monsieur RAVIER.- Alors, lorsque nous sommes clairs, vous nous faites un procès du sous-entendu maintenant !

Monsieur MARI.- Non. Est-ce qu'on peut aborder sérieusement le dossier ? Je voulais dire que ça fait plusieurs fois, Monsieur le Maire, que j'ai le sentiment que vous et votre majorité avez un problème avec les logements sociaux. Qu'est-ce que vous reprochez aux habitants de ces logements sociaux ? Vous avez, je crois, la majorité des personnes fort honorables qui habitent dans des logements sociaux. Moi-même, pendant 25 ans, j'ai vécu dans un logement social, et cela ne m'a pas empêché de faire des études supérieures, supérieures aux vôtres d'ailleurs...

Monsieur RAVIER.- ...Moi j'ai bac + 3, bac + 3 mois, donc il n'est pas difficile d'être plus diplômé !

Monsieur MARI.- Quel est le problème que vous avez avec le logement social ? Est-ce que ce sont les habitants qui vous gênent ? Vous avez bien compris qu'aujourd'hui ce ne sont plus des programmes de logements sociaux de barres, de tours de 15 ou de 20 étages, ce sont des logements toujours à taille humaine, des petites unités de 20 ou 30 logements, de 2, 3 ou 4 étages. Quel est le problème que vous avez avec le logement social, Monsieur le Maire ? Dites-le-nous parce que, dans toute la mandature, vous allez nous expliquer que vous votez contre la construction de tous les logements sociaux. Quel est le problème ? C'est la catégorie des personnes qui vivent dans ces logements ? Vous savez que 80 % des habitants marseillais sont éligibles au logement social ? Est-ce que vous-même vous renoncez au quota de logements sociaux que vous attribue la Ville de Marseille, puisque vous ne voulez plus de logements sociaux ? Est-ce que vous renoncez à ce que Mme FRUCTUS vous attribue, Monsieur le Maire ? Est-ce que vous pouvez nous définir votre politique en termes de logement social ?

Monsieur RAVIER.- C'est tout, Docteur ? Vous avez fait des études en psychologie ou en psychiatrie ? Parce que là vous voulez rentrer dans le subconscient... J'ai vu le moment où vous alliez me demander si j'avais développé un complexe d'Œdipe..., vous m'inquiétez !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Je vous répondrai après que M. JOSHUA se soit exprimé.

Monsieur JOSHUA.- Pour rester dans le domaine de la psychologie, Monsieur le Maire, c'est ce que l'on appelle le réflexe de Pavlovien. Si vous ne savez pas ce que c'est, je peux vous expliquer.

Le logement social, on dit "contre", et après on trouve les raisons. Après, on explique à chaque fois spécifiquement, mais le logement social..., c'est ce que l'on voit depuis le début de la mandature que vous présidez, parce que, par exemple, le fait de trouver de l'amiante dans des établissements, ça arrive, ça arrive dans deux tours parisiennes très connues, c'est arrivé à la préfecture de Jussieu, donc ce n'est pas une chose absolument exceptionnelle que l'on puisse trouver de l'amiante.

Alors la question est toute simple. Je ne reprends ce qu'a dit M. MARI, parce que c'est la même chose, on reste dans le domaine de la psychologie..., vous lui avez reproché tout à l'heure d'être comptable, maintenant vous lui reprochez d'être psychologue, tout à l'heure on verra sur les dénominations de rue, quand on parlera de physique, que vous nous reprocherez d'être physiciens ! Il me semble que tout ce qui concerne la culture, ce n'est pas quelque chose qui vous intéresse beaucoup, mais passons là-dessus.

Donc la question que je vous pose est toute simple. Si on ne fait pas ça, qu'est-ce que l'on fait ? Parce que j'ai bien entendu la manière dont votre adjoint a introduit l'affaire, ça s'oriente vers un vote contre ou une abstention. Qu'est-ce que l'on fait si on ne fait pas ça ? Et là, c'est une question très facile et toute simple.

Et deuxièmement, Monsieur le Maire, et je m'excuse d'être intervenu tout à l'heure, mais je voudrais intervenir sur un point précis. En démocratie, l'honneur c'est de protéger les minorités. Je suis minoritaire dans cette élection, vous me le rappelez chaque fois, plusieurs fois, j'ai entendu, j'ai compris, M. MIRON a fait la même chose, mais ça ne m'empêche pas de pouvoir m'exprimer comme je veux et de m'exprimer sans contrainte, sans avoir des choristes qui sont juste placés derrière moi...

(Réflexion dans le public derrière lui)

Monsieur JOSHUA.- Vous voyez ! Ça, ce n'est pas bien, Monsieur le Maire ! Il faut que vous fassiez respecter cela. Dans le règlement intérieur, que vous avez supprimé de l'ordre du jour, je ne sais pas pourquoi, on le verra plus tard, dans le règlement intérieur il y avait justement marqué que le public est dans le public. Eh bien, Monsieur le Maire, je vous demande de faire respecter le droit de la minorité.

Monsieur RAVIER.- M. JOSHUA, comment pouvez-vous me reprocher, sous-entendre que je restreins la liberté d'expression ? Cherchez dans une autre Mairie de Secteur un Maire qui accorde autant de fois la parole non pas à un groupe, car justement vous n'êtes pas un groupe, vous êtes seulement deux élus et je serais en droit de ne pas vous accorder la parole autant de fois que vous me la demandez. Et au contraire, je vous l'accorde et je vous laisse développer vos propos, qui sont les mêmes, mais la politique c'est l'art de se répéter, donc vous vous répétez allègrement, comment pouvez-vous me faire ce procès alors que j'accorde le droit de s'exprimer à tous, encore une fois, autant de fois qu'on me le demande ?

Que vous dire ? Dans le public il arrive assez souvent qu'il y ait d'autres manifestations, de critiques à mon encontre ou à l'encontre de mes élus, et vous n'avez pas fait preuve à ce moment-là de la même demande. Mais on peut le répéter cent fois, on demande au public d'écouter, de ne pas manifester de soutien ou de critiques, nous sommes là pour débattre, ça suffit amplement.

Quant aux logements sociaux, je suis sur la même ligne, mais je n'y suis pas calé, il se trouve que nous sommes, dans cette Mairie de Secteur, sur la même ligne que l'ensemble des CIQ, des CIQ du 14^e en particulier, qui nous disent et nous vous disons que trop c'est trop ! Il y a une loi, là aussi dogmatique, partisane, qui veut que désormais il y ait 25 % de logements sociaux. On est passé de 20 à 25 %, peut-être on

va passer à 30, à 80, à 90. Et nous sommes, dans ce 14^e arrondissement, à plus de 40 % de logements sociaux.

Il est donc difficile, je ne suis pas pour déplacer le problème, mais s'il y avait une logique, c'est que chacun prenne sa part. Au hasard, mais vraiment au hasard, à la Pointe Rouge, par exemple, on pourrait en faire davantage, par solidarité municipale, parce que Marseille est une et indivisible, et que l'on ne doit pas raisonner trop facilement, quand ça nous arrange, par secteur. Eh bien ! Chacun doit prendre sa part.

Et ne nous dites pas qu'il n'y a pas assez de place. On voit ici pousser, dès qu'il y a 3 m² qui se libèrent, ça pousse. Quand on veut trouver de la place, on en trouve et on en trouve toujours uniquement dans les 13^e et 14^e arrondissements. Alors je vous dis que trop c'est trop !

Mais pour être tout à fait sincère, je dirai que trop c'est trop sur la ville, et que trop c'est trop dans ce gaspillage, dans ce tonneau des Danaïdes, qui veut que l'on déverse des sommes considérables. Parce que ces logements sociaux, nous en avons sur le papier et même humainement besoin, mais si nous en avons besoin, c'est parce que nous avons des populations démunies de tout, pour beaucoup, pour une grande partie d'entre elles, et qui sont sur notre sol depuis peu, parce que c'est le résultat d'une politique d'immigration massive. Des populations qui viennent s'installer dans notre pays et particulièrement à Marseille, et particulièrement dans nos quartiers Nord, parce qu'elles retrouvent ici une partie de leurs familles ou de leurs amis. Des populations qui sont démunies de tout, qui n'ont pas d'emploi : 95 % de ceux qui viennent en France sont démunis de contrat de travail, ce sont les chiffres officiels, ce ne sont pas ceux du Congrès du Front National. Des populations qui n'ont pas de travail, qui n'ont pas de logement, qu'il faut aider dans tous les domaines. Il faut les soigner, il faut les héberger, il faut aussi leur accorder la gratuité de l'école.

Donc, c'est un poids exorbitant, que nous avons chiffré, de façon très sérieuse, sur l'ensemble du territoire national entre 70 et 80 milliards d'euros par an. Et nous y prenons notre part à Marseille, cela se traduit par une demande toujours plus grande de logements sociaux : au plus on en fait, au plus il en faut.

La politique économique menée tant par la Gauche que par la Droite crée des chômeurs et de la pauvreté, et donc une demande en logements sociaux. Moi, je ne suis pas contre les logements sociaux, je suis contre ce système-là qui veut que l'on soit dans la contrainte d'en construire pour héberger toute la misère du monde. Les logements sociaux, j'y suis favorable, mais pour nos compatriotes d'abord, pour ne pas dire exclusivement. Et puis que ça soit, à partir de là, réparti sur l'ensemble du territoire marseillais et au-delà de Marseille.

Voilà les raisons qui nous poussent à nous prononcer contre cette politique de tonneau des Danaïdes, parce que c'est sans fin. Et nous n'avons plus les moyens : 1,2 milliard d'euros de dette pour la Ville de Marseille, sans compter les 2 000 milliards d'euros de dette de notre pays. Mesdames et Messieurs de l'UMP, vous êtes des gestionnaires remarquables, vous qui nous donnez des leçons ! Eh bien ! Tout cela doit cesser. Nous le manifestons et nous l'assumons, sans aucun complexe.

Et encore une fois, j'insiste, c'est aussi une demande des CIQ que vous ne pouvez pas ne pas savoir. Ils vous l'ont déjà fait savoir durant la précédente mandature, je l'ai entendu dans les différentes réunions de CIQ : trop c'est trop ! Que l'on prenne sa part ailleurs !

Je crois que l'on peut mettre ce rapport aux voix désormais, puisqu'il n'y a plus de demande d'intervention.

E RAPPORT N° 14-26972-DAH - 14-116 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche)

* * *

RAPPORT N° 14-27070-DAH - 14-117 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD – PAE Les Paranes - La Claire - 13^e arrondissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer les conventions de participation constructeurs. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour rapport, dans le cadre des équipements publics du Programme d'Aménagement d'Ensemble Les Paranes – La Claire, l'approbation de l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer les conventions de participation constructeurs, afin de permettre la réalisation d'équipements publics répondant aux besoins des futurs habitants situés dans le périmètre de ce PAE.

Il est à noter que ce Programme d'Aménagement d'Ensemble a déjà été approuvé, par les délibérations des Conseils Municipal et Communautaire des 12 et 17 novembre 2007, en vue de l'urbanisation d'un secteur de 14 hectares situé entre le boulevard Bara, le chemin de la Grave et l'avenue Paul Dalbret, suivant un programme d'habitat et d'équipements publics.

La Mairie de Secteur rappelle à nouveau son opposition à l'urbanisation à outrance et au bétonnage de nos noyaux villageois. Néanmoins, nous prenons acte que de nombreux logements ont déjà été construits. A ce jour, la non-réalisation de ces équipements publics est préjudiciable pour la qualité et le cadre de vie des habitants, dans un secteur fortement urbanisé, qui reste exposé aux risques d'inondations et totalement saturé au niveau de la circulation. D'autant plus que la participation financière est à la charge des constructeurs bénéficiaires d'autorisations de construire, à hauteur de 80 % du coût total de l'opération de ce PAE, il est donc urgent que ces opérations puissent enfin être réalisées.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune intervention*)

Monsieur RAVIER.- M. DUDIEUZERE l'a très bien expliqué, notre groupe majoritaire votera favorablement sur ce rapport, même si nous sommes prononcés défavorablement sur ce projet de bétonisation, sur ce projet qui veut que ce qui reste encore de qualité de vie naturelle à Château-Gombert est en train d'être saccagé, d'être englouti sous des tonnes de béton.

Et je m'étonne, Mme MASSE, que vous ne vous prononciez pas contre ce projet.

Madame MASSE.- Non, je ne vote pas contre le projet, je ne veux pas me prononcer contre le PAE, Monsieur le Maire. Ce permis de construire, c'est le Maire de Marseille !

Monsieur RAVIER.- Mais ce que je sais, c'est qu'il y avait là, il y a encore pour quelque temps un petit havre de paix sans immeuble. Cela a déjà été construit d'un côté, il reste une partie qui aurait pu être préservée de l'appétit des promoteurs, auquel le Maire de Marseille a toujours répondu avec zèle. C'est ce qu'il avait fait en début de mandature en 1995, puisqu'il avait dit "je veux voir des grues partout". Eh bien, les grues, on en voit partout et on en verra malheureusement à nouveau pour faire pousser des immeubles dans ce noyau vert qui sera donc bien grisâtre dans quelques mois ! Donc, nous nous sommes toujours prononcés contre, mais le vin est tiré, alors il faut le boire. Et nous nous devons de soutenir les projets qui amélioreront la qualité de vie, la circulation, les transports, etc., si tant est qu'ils voient le jour, parce qu'entre ce qui est voté et ce qui se fait, surtout en matière de qualité de vie, il n'y a qu'à observer la ZAC de Sainte-Marthe, on nous avait promis là un "écoquartier" et c'est un carnage, nous attendons toujours les aménagements, il ne reste plus que le quartier, il n'y a plus l'éco, ça a disparu. Alors nous nous faisons beaucoup de "mouron" devant l'inquiétude justifiée quant à ce projet du boulevard Bara, à Château-Gombert. Donc nous soutenons, nous nous inscrivons dans une volonté désormais d'améliorer ce projet.

Voilà ! S'il n'y a pas d'autre intervenant...

Madame MASSE.- Je m'en remets au rapport qui est donc sur la mise en place d'un PAE, on ne peut que s'en féliciter. Sur ce projet, ce n'est pas vous, Monsieur le Maire, ce n'est pas nous non plus qui signons le permis de construire. Partant de là, nous n'avons pas le (...) sur le foncier et sur le permis de construire. Sur ce rapport, sur la mise en place d'un PAE, je dis même "enfin" ! Et il faudrait que ce soit généralisé à l'ensemble de tous les permis de construire avec les promoteurs.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MASSE. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27070-DAH - 14-117 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-27056-DAH - 14-118 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement Municipal pour le Logement - 14^e arrondissement - 14, boulevard Guichoux - Subvention à LOGETRA pour l'acquisition-amélioration de cinq logements PLAI. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de la participation de la Ville de Marseille d'un montant de 50 000 euros pour l'acquisition-amélioration de cinq logements PLAI et la construction de 13 logements sociaux. Le coût prévisionnel s'élève à 493 163 euros TTC, avec une participation de la Ville de Marseille de 10 000 euros par avenant, soit 50 000 euros au total. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais profiter de ce rapport pour revenir sur ce que vous venez d'expliquer, avec beaucoup de force, sur la politique de construction de la Ville de Marseille. Vous, Monsieur le Maire de Secteur, vous avez comme votre fonds de commerce l'ensemble des mécontentements. Quelqu'un prend un PV, vous le défendez. Quelqu'un n'est pas content parce qu'il a telle ou telle difficulté devant chez lui, vous le défendez. Au-delà de la sécurité, vous demandez l'intervention de la Police et quand elle arrive et qu'elle réprimande y compris ceux qui sont stationnés, vous prenez la défense en disant que voulez qu'on fasse sauter les PV.

Monsieur le Maire, votre fonds de commerce, je peux le comprendre. Par contre, ce que j'ai du mal à comprendre, c'est que vous dénonciez sans arrêt la politique de logement de la Ville de Marseille. Oui, je suis comme vous, je ne souhaite pas qu'il y ait plus de grandes cités dans notre ville. Il se trouve que ce n'est plus la mode, il se trouve que les architectes, qui en leur temps dans les années 60 avaient certainement de bonnes raisons de construire ce type d'équipements, n'avaient pas imaginé que cela puisse devenir des lieux de difficultés, des lieux de concentration de populations qui rencontrent de nombreuses difficultés, pour ce qui est des grands ensembles, pour une partie des gens qui y vivent, mais pas tous.

Donc il nous faut, comme cela a été fait à la Busserine, ne vous en déplaise, dans le cadre de la rénovation urbaine, comme ça a été fait dans d'autres grands ensembles, il nous faut, on va prendre un mot à la mode et politiquement correct, "déconstruire". Cela veut dire détruire de grands immeubles. A la Busserine, en gros, 250 logements, de mémoire. Et donc il faut bien, pour une partie des gens qui sont là, une autre partie trouve ailleurs, les reloger. Et donc ils souhaitent être relogés à proximité. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, pourquoi avons-nous nécessité à construire 5 000 logements par an dans notre ville ? Pour ceux qui sont férus de statistiques, il y a plusieurs milliers de divorces à Marseille. On est pour, on est contre, on est content, on n'est pas content, c'est le modernisme, c'est ce que l'on veut. Mais il n'empêche que ! Et donc il convient de reloger ces familles partiellement. Et cela fait donc déjà quelques logements.

Il y a, de mémoire, à Marseille quelques 3 ou 4 000 mariages par an, et donc il convient aussi que ces jeunes ménages, pour la plupart, puissent trouver de quoi se loger, soit en accession à la propriété, soit en logement social de qualité, ce qui est le cas dans cette délibération, soit dans le cadre de la rénovation.

Et puis il y a aussi à Marseille des familles, comme la mienne, par exemple, qui souhaitent que leurs enfants puissent vivre et travailler au pays, comme on dit, et donc puissent vivre et travailler chez nous, même s'il y en a qui veulent aller apprendre ou travailler aux États-Unis ou au Canada. Moi, je fais partie de ceux qui ont essayé, et pour l'instant j'y suis arrivé, à ce que mes enfants vivent et travaillent dans

notre ville ou à proximité. Donc, vous voyez pourquoi il y a nécessité à ce que nous construisions 5 000 logements par an.

Puis, sur l'aspect financier, vous ne pouvez pas nous expliquer que la Ville est endettée et puis nous expliquer qu'il y a peu de rentrées et puis nous dire que vous êtes contre le fait que nous optimisions les rentrées financières, fiscales, financières avec les promoteurs en vendant un certain nombre de terrains, en finançant les aménagements de la part des promoteurs, et également aussi par des rentrées fiscales optimisées. C'est tout et son contraire !

Et puis, dernier point, pour ce qui est de l'attribution des logements sociaux, vous dites que sont attribués parfois, souvent, vous avez peut-être raison, je n'en sais rien, je ne siège pas à la Commission, M. MAGGIO oui, à des gens qui n'ont pas d'emploi. Mais qu'il arrête de proposer à Mme CORDIER, qui en est la Présidente, des familles de gens qui n'ont pas d'emploi ! Parce que vous ne pouvez pas dénoncer les logements sociaux, d'un côté, et puis, de l'autre côté, lorsque vous en avez à attribuer, ce qui est le rôle de tous les Maires de Secteur, pas seulement le vôtre, et qui est respecté par la majorité municipale, eh bien, les attribuer en fonction des critères que vous avez déterminés, qui sont juste des critères d'apparence, Monsieur le Maire. Parce que la communication, c'est une chose. Après, il y a la réalité quand vos amis sont dans les commissions. Alors je crois qu'il faut mettre les actes en adéquation avec les paroles. Pour l'instant, encore des paroles, toujours des paroles ! Mais on est habitué avec le Front National, avec les Bleu Marine et avec vous-même !

Monsieur MARI.- J'ai presque envie d'applaudir M. MIRON !

Monsieur RAVIER.- Ça ne serait pas la première fois que la Gauche s'unirait avec l'UMP !

Monsieur JOSHUA.- Monsieur le Maire, d'abord je constate que vous me donnez la parole, il n'y a aucun souci là-dessus, mais ce n'est pas là-dessus que j'étais intervenu... il n'y a pas de problème sur ça. Maintenant, le débat que nous avons est un débat d'une grande importance, et il revient plusieurs fois. Et ce qui compte, c'est la position qui est prise et aussi les arguments qui conduisent à cette position.

M. MIRON, vous avez dit un certain nombre de choses qui ne sont pas fausses, mais il y a un point sur lequel on ne peut pas passer, c'est que c'est vrai que la répartition des logements sociaux n'est pas égalitaire sur le territoire municipal ! Et ça fait très longtemps que c'est comme ça, mais ça ne change pas, et ça, c'est un argument de plus qui est donné au Front National. Et ce n'est pas parce que le Front National dit qu'il fait jour à midi qu'il a tort ! C'est vrai que ce n'est pas réparti d'une manière équitable.

...L'un contre l'autre, mais sur cette question-là, c'est dans le programme du Front de Gauche depuis très longtemps de rééquilibrer ça et d'abord que la loi soit respectée au point de vue du pourcentage dans chaque Mairie de Secteur, voire même à la Mairie dans chaque arrondissement, ce n'est pas un problème pour vous cela, c'est vrai, c'est un problème tout à fait sérieux.

En face il y a des êtres humains, il y a des familles, il faut résoudre ces problèmes. Quand on vous pose la question, il y a des gens qui sont dans le besoin, on nous dit : il y a la possibilité d'avoir des logements sociaux dans le 13-14 ou rien du tout..., c'est de dire : nous on ne crache pas sur les pauvres, on prend.

Et après, c'est le deuxième argument et ce n'est pas la première fois que vous sortez cet argument, Monsieur le Maire, et il faut faire attention aux arguments que vous développez, même quand on est Front National. Vous dites : les gens sont dans le besoin, d'accord, on ne les traite pas de la même manière. Nous on dit : on prend, même si on est dans le besoin.

Mais vous avez dit une deuxième chose qui est liée à la préférence nationale. Je ne dis pas que vous voulez l'appliquer, j'ai entendu plusieurs fois que vous avez dit, ce que n'avait pas fait à l'époque M. MEGRET quand il était à Vitrolles, c'est pour ça qu'il avait..., vous, vous avez appris la leçon, vous dites : on ne fait pas..., vous n'avez pas les moyens de le faire dans les Mairies que vous avez gagnées, mais : "quand on sera au pouvoir on mettra la préférence nationale". Ça, c'est compris, mais vous avez dit d'autres choses, Monsieur le Maire, qui sont totalement fausses ! Dans nos quartiers, ce que vous appelez l'immigration, ce sont des Français en grande majorité ! Donc c'est un deuxième problème que vous avez à régler ! Est-ce que vous allez...

Monsieur RAVIER.- ...Qu'est-ce que vous en savez ? Vous leur avez demandé leurs papiers ?

Monsieur JOSHUA.- Non, je le sais parce que ce sont des statistiques ! Je ne les ai pas là. Tout à l'heure vous avez insulté, enfin repris M. MARI parce qu'il donnait trop de chiffres, mais si vous voulez des chiffres, je les trouverai et je les amènerai, pour savoir qui ici dispose de la carte nationale d'identité, c'est un problème que nous avons. Bien sûr, ça fait plusieurs générations que les gens sont là, ils ont soit la carte nationale d'identité française, pour beaucoup d'entre eux, soit ils ont des papiers officiels, mais cela pose un problème fondamental qu'il faut dire à nos habitants ici : qu'est-ce qui se passera quand vous serez au pouvoir ? Qu'est-ce que signifiera la préférence nationale ? Les gens..., mais qu'est-ce que ça signifiera ? Est-ce que ça signifiera que vous allez faire en sorte de distinguer les populations malgré le fait qu'ils aient une carte d'identité nationale ? Est-ce que vous savez qui est concerné dans ces logements sociaux ? Vous êtes sûr que ce sont des gens qui n'ont pas de carte d'identité ?

Alors j'aimerais bien que cette précision soit donnée, ça n'enlèvera pas les problèmes que nous avons, je les ai compris ça, nous ne sommes pas d'accord. Mais ça, c'est un pas de plus, comme toute une série de choses que fait le Front National, il fait un pas de plus

Et moi je ne suis pas dans la politique du pire, et comme je crains comme la peste que vous soyez au pouvoir, je voudrais que même les pas de plus, on les précède maintenant, pour qu'on ne les fasse pas dès maintenant. Comme vous voyez, c'est un débat assez fondamental, et j'aimerais bien vous entendre sur ça, et si vous êtes intéressé par ça, je vous enverrai avant la séance les statistiques sur les appartenances dans nos quartiers sur qui est Français qui ne l'est pas, on pourra reprendre le débat entre nous...

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOSHUA.

Monsieur MAGGIO.- Monsieur le Maire, je voudrais revenir un instant sur ce qu'a dit M. MIRON tout à l'heure. Il a dit qu'effectivement il y a des gens qui sont proposés en commission et qui n'ont pas de travail. Mais, M. MIRON, vous souffrez du syndrome de Stockholm, c'est vous qui les avez fait venir ces gens-là. Je propose ce que je reçois en Mairie de Secteur. M. MIRON, ni plus ni moins, ce sont les différents gouvernements qui se sont succédé et que vous avez, Mme CORDIER, cautionnés. D'ailleurs, il y a une chose bizarre, nous allons revenir sur un point.

Mme CORDIER, le taux de chômage à Frais Vallon doit avoisiner les 40 % et, comme par hasard, Monsieur le Maire, depuis que j'assiste aux commissions on ne prend que des travailleurs. Vous comprenez ? C'est-à-dire que l'on se demande d'où ils viennent tous ces chômeurs ! Encore une fois, les élus du Front National on ne peut pas dire qu'ils ne servent à rien, puisqu'ils ont l'œil, ils sont là, ils surveillent ! Et je vous aurai à l'œil pendant six ans, Mme CORDIER. Et comme par hasard, on ne prend que des travailleurs, alors qu'avant on prenait des gens qui étaient ou au chômage ou au RSA, le chômage, les "sans dents" comme on les appelait là-bas, et vous, comme votre patron Nicolas SARKOZY les appelait, ce sont les gens qui n'ont pas de "vrai travail", vous vous souvenez la Fête du Travail en 2012 ? Ça vous revient ? Maintenant on va revenir sur les immeubles. Alors il paraît que les immeubles sont trop gros, M. RAVIER, et M. MIRON a entrepris avec sa majorité de les déconstruire pour en faire des plus petits, sauf que le dernier permis de construire que j'ai eu (en date), M. MIRON, c'est un R+8. Alors qu'est-ce qu'il vous faut ? C'est quoi un gros immeuble ? Racontez-moi, M. MIRON, je ne comprends pas. C'est comme la tour CMA-CGM !

Monsieur RAVIER.- M. MAGGIO, veuillez expliquer au public, qui ne comprend peut-être pas, ce qu'est un R+8.

Monsieur MAGGIO.- Un R+8, c'est un immeuble avec un rez-de-chaussée plus huit étages, donc au total c'est sur 9 niveaux. Apparemment, ça ne suffit pas à M. MIRON. Peut-être il faudrait encore un petit peu plus gros. Ces immeubles sont arrivés récemment, mais M. MIRON a entrepris de les déconstruire.

Maintenant vous demandez d'où viennent les 5 000 logements manquants à Marseille, ça, c'est une bonne question, Mme CORDIER, c'est une très bonne question. Mais déjà, si vous vous penchiez un petit peu sur le nombre des naturalisations que M. SPERLING a faites sous sa responsabilité l'année dernière, vous vous rendriez compte que si on n'avait pas naturalisé comme ça à tour de bras, il ne nous manquerait pas 5 000 logements. Et surtout, si on n'avait pas fait comme le plus gros d'ailleurs de Marseille, 13 Habitat, avec à sa tête le mémorable Alexandre GUERINI, le frère de Jean-Noël GUERINI, qui avait, à l'époque ça s'appelait l'OPAC, attribué à ses amis à tour de bras des

logements sociaux, à tout le monde et à des gens qui n'en avaient pas le droit. Mais ça, vous avez oublié de le dire ! Donc voilà d'où ils viennent les 5 000 logements qui manquent, M. MIRON, vous avez la réponse. Monsieur le Maire, je vous rends la parole.

Madame MASSE.- Vous allez avoir une poursuite en diffamation, Monsieur ! (... *Echange de propos simultanés*) Vous allez vous calmer, jeune homme !

Monsieur RAVIER.- On peut avoir l'enthousiasme de la jeunesse de quelqu'un qui habite ces quartiers et qui s'investit comme l'ensemble des élus de cette majorité de secteur, qui s'investissent tous les jours sur le terrain, qui siègent à toutes les commissions et qui affrontent les nouvelles prises de position de la majorité municipale, qui découvrent ou redécouvrent certaines vertus du travail, de la vie de famille qui n'est pas recomposée, je peux dire famille classique, si on peut encore employer ce terme sans être foudroyé par les bien-pensants. Donc c'est quelqu'un qui s'investit et qui est sur le terrain.

Madame MASSE.- Ne lui cherchez pas d'excuses, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- Donc, pour répondre un petit peu à ce qui a été évoqué et répété par M. MIRON sur notre fonds de commerce, que ce sont les problèmes qui s'accumuleraient. Les problèmes, M. MIRON, c'est le résultat de votre politique, c'est à Jean-Claude GAUDIN qu'il faut dire ça, c'est à Nicolas SARKOZY, c'est à François FILLON, c'est à tous ceux que vous avez aidés, soutenus, encouragés et dont vous avez cautionné la politique ! C'est donc cette politique-là qui crée les problèmes.

Si les résultats avaient été tout autres, sans doute les Français auraient été contents, les Marseillais auraient été contents de leur Maire et du Maire de Secteur. Seulement, votre politique désastreuse a convaincu, fort de nos propositions, qu'il fallait tourner la page, que l'on vous avait donné x fois votre chance aux niveaux national, régional, municipal. Vingt ans que vous êtes aux commandes de la Ville, M. MIRON ! Vous ne pouvez pas à ce point faire l'impasse sur cette responsabilité !

Vous avez été à la tête du pays, deux mandats de Jacques CHIRAC, un mandat de Nicolas SARKOZY, même si vous avez cogéré une partie avec Lionel JOSPIN, d'ailleurs il rentrait moins d'étrangers en France sous Lionel JOSPIN que sous Nicolas SARKOZY, entre parenthèses. Les Français et les Marseillais et en particulier ceux de ce secteur n'en peuvent plus de vous et de votre politique ! Donc ils se tournent vers nous. Et nous agissons dans leur intérêt, surtout quand il y a des injustices criantes.

Vous prenez cet exemple des PV. C'est extraordinaire, vous nous avez entendu, M. MIRON, à l'occasion du dernier Conseil Municipal. En effet, Mme POZMENTIER, qui est, on va dire, à la tête de la Police Municipale, qui est la super secrétaire de la Police Municipale et qui ne fait qu'exécuter les ordres donnés par M. GAUDIN. Cela fait des années que je lui demande et j'ai réitéré ces demandes en Conseil Municipal, d'envoyer dans notre secteur, dans notre Mairie de Secteur, même ailleurs, sur l'ensemble de Marseille, des policiers municipaux, parce que ce sont des policiers "mu-ni-ci-paux", ce ne sont pas des policiers du centre-ville, ce ne sont pas des policiers des touristes, ce sont les policiers municipaux qui doivent être au service de l'ensemble de la ville. Et on ne m'en envoie jamais, ni ici ni ailleurs. Les policiers municipaux, c'est pour les touristes, c'est pour préserver le carré d'or touristique, MUCEM, Palais Longchamp, Notre-Dame de La Garde, calanques. Marseille pour la sécurité, c'est (le centre), encore que ce n'est brillant. Et les 240 km² qu'il y a derrière, ça ne compte pas pour votre municipalité.

Donc je voudrais quand même, puisqu'il faut se remettre à la tâche, eh bien, surtout lorsque c'est urgent, j'en appelle à Mme POZMENTIER, à M. GAUDIN, à M. LABOUZ, le Directeur de la Police Municipale, car on ne m'envoie jamais de policiers municipaux, sauf tout récemment, il y a quelques jours, quand il y a une entreprise de racket municipal qui s'opère dans le quartier de Sainte-Marthe, alors qu'il y a des travaux de rénovation sur la place et cela réduit considérablement les possibilités de stationner, il y a derrière le boulevard Jean Bouin, le boulevard des Peupliers, le boulevard Myères, etc., là où tout le monde se gare depuis toujours, où cela ne gêne personne, eh bien, il y a plusieurs fois par jour, chaque jour, des policiers municipaux qui alignent les véhicules à 35 euros, trois ou quatre semaines avant Noël. Les populations qui sont là, soit pour travailler puisque le cabinet médical m'a alerté, ce sont des professionnels qui sont verbalisés, comme les patients et comme les habitants, les riverains de ce noyau villageois.

Il est donc tout naturel, il est normal, il est logique, il est juste que le Maire de Secteur intervienne pour demander à Mme POZMENTIER un peu, j'allais dire de mansuétude, en tout cas, mais qu'elle vienne voir, parce qu'ils ne viennent jamais dans nos quartiers, ou alors vous ne leur faites pas le bon rapport, vous ne venez pas assez souvent à Sainte-Marthe encore, et vous verriez qu'il y a là une injustice criante, que ce n'est pas un fonds de commerce, parce que tout le monde est verbalisé, toutes les populations.

Eh bien, je regrette que vous ne compreniez pas ça, M. MIRON, parce qu'il s'agit là vraiment, c'est un exemple frappant, tellement emblématique de cette Mairie Centrale qui se garde les policiers municipaux pour la sécurité au centre-ville, et pour les quartiers Nord, c'est "makache oualou", comme on dit ici.

Et c'est ce qui m'a conduit à devoir, à contrecœur, parce que nous avons autre chose à faire, faire savoir que nous organiserons dans les prochaines semaines un référendum sur la sécurité, une consultation, appelez ça comme vous voulez, parce que ni moi ni les élus ni les populations ni les CIQ ne sont entendus sur ce problème de la sécurité ou de l'insécurité, qui est un problème majeur dans ces quartiers, sur l'ensemble de la ville. Donc, comme nous ne sommes pas entendus par le Maire de Marseille, eh bien, nous allons consulter la population, et peut-être que la population, le Maire de Marseille à un moment donné saura l'écouter. Je l'espère !

Donc il ne s'agit absolument pas d'un fonds de commerce, M. MIRON, ou alors traitez-le, ne le niez plus ! Appelez ce problème de l'insécurité, qui tourne à la barbarie dans nos quartiers, où les personnes âgées comme les plus jeunes sont agressées avec une violence chaque jour plus importante. On agresse désormais, les *home-jackings*, ça ne se fait plus, chez la famille Pellerin, le bijoutier de Marseille, je ne sais pas si lui a été "home-jacké", comme on dit si bien en français, s'il a été braqué chez lui, mais à l'époque il y avait les grands chefs d'entreprise, les commerçants fortunés qui étaient braqués chez eux. Eh bien, maintenant, ce sont des personnes âgées qui vivent dans les cités qui sont braquées, par des adolescents qui usent et abusent de violence.

Je ne vous entends pas, M. MIRON, sur ce sujet ! Je ne vous entends pas, M. JOSHUA ! Je ne vous entends pas, M. MARI ! Si ce n'est que...

Monsieur MARI.- Si vous me donniez la parole, vous m'entendriez !

Monsieur RAVIER.- Je vous la donnerai. ...Si ce n'est que pour nous sortir votre soupe indigeste sur l'insécurité sociale ! Il n'y a pas de travail, donc la seule issue c'est la violence, c'est la délinquance.

Je regrette, mais les deux départements les plus pauvres de France, ce sont le Cantal et la Creuse, et il n'y a pas d'émeute, il n'y a pas de policiers caillassés, pas de pompiers agressés, et l'insécurité y est largement moindre. C'est donc qu'il doit y avoir d'autres raisons.

Pour ce qui est du souci majeur des logements sociaux, encore une fois, M. MIRON, vous nous expliquez que ce sont les divorces qui seraient en grande partie à l'origine de la nécessité de construire des logements sociaux.

Monsieur MIRON.- Vous manipulez ce que j'ai dit, ce n'est pas ça et vous le savez très bien !

Monsieur RAVIER.- Vous nous avez dit tout à l'heure : il y a des milliers de divorces et nous devons construire 5 000 logements. C'est à croire qu'il n'y ait pas de Marseillais qui quittent la ville, qu'il n'y ait pas de décès non plus. Et pourtant nous culminons à seulement, puisqu'à l'époque il avait été envisagé une ville à 2 millions d'habitants, c'est ce que l'on avait envisagé sous les années DEFFERRE GAUDIN, je dis DEFFERRE GAUDIN parce que vous parliez également de ces tours qui ont été construites dans les années 60, or il se trouve que l'Adjoint à l'urbanisme de Gaston DEFFERRE, c'était un certain Jean-Claude GAUDIN.

C'est à croire que n'ouvrez pas les yeux, ni ici ni ailleurs, et que la composante de la politique d'immigration vous échappe totalement. Vous êtes là encore totalement aveugle, volontairement. Il faudrait être (imprégné) par le dogmatisme idéologique pour refuser..., après on est pour ou on est contre, M. JOSHUA est pour, M. MARI est pour toujours plus d'immigration, à terme cela pourrait... Jusqu'à présent c'était le cas, la source s'est tarie, ça fait remplir leur caisse électorale puisque les naturalisations sont à la hauteur de 100 000 par an.

Mais vous, M. MIRON, vous devriez quand même, vous qui vous opposez à ces gauchistes et à leur politique, au moins vous distinguer d'eux sur ce plan-là. Mais vous supportez le Maire de Marseille, vous le soutenez et vous avez soutenu Nicolas SARKOZY, vous le soutenez peut-être encore. Et ce sont des maîtres "immigrationnistes", ce sont

des responsables qui ont développé la politique d'immigration, qui, je le répète encore une fois, est démunie de tout et à qui il faut tout fournir, éducation, soins, l'AME, qui a fait débat au Sénat. Et pour parler d'immigration d'ailleurs, sur le financement de l'immigration et de l'asile, au Sénat, il y avait moins de 10 sénateurs UMP, moins de 10 pour une charge comme celle-là !

Alors, encore une fois, cette politique d'immigration et cette politique économique qui fabrique toujours plus de pauvres, eh bien, nous, nous y opposons, nous proposons un autre modèle, et ce modèle est le seul à permettre un changement radical, y compris sur celui des logements sociaux.

Vous parliez tout à l'heure de la nécessité de reloger les habitants de la partie Picon Busserine, puisqu'il y a une partie qui est détruite. C'est vrai qu'ils sont relogés du côté de la ZAC de Sainte-Marthe, et comme ça ne suffira pas, peut-être ils seront relogés dans les ensembles prévus à Château-Gombert. Il faudra que vous vous informiez sur ce sujet et informer la population de Château-Gombert.

Sur ces paroles chaudement républicaines, je crois que nous pouvons enfin passer...

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, vous m'avez dit que vous me donneriez la parole !

Monsieur RAVIER.- Oui, pardon.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, c'est vous qui aviez eu le débat sur la sécurité, je sais que c'est un thème qui vous est cher, c'est même votre principal fonds de commerce, mais que ça vous plaise ou pas, Monsieur le Maire, il faut que vous entendiez que, cette année, les chiffres de la délinquance à Marseille ont subi une baisse historique.

(Fort brouhaha dans la salle)

Monsieur MARI.- Je vais vous citer (M. Pierre-Marie BOURNIQUEL). "L'année dernière, ils étaient déjà excellents, mais nous avons terminé cette année avec les meilleurs résultats que Marseille ait connus depuis vingt ans." Je vais vous donner le détail de la baisse, Monsieur le Maire : 20 % de baisse pour les atteintes aux personnes, 6 % pour celles des biens, 28 % pour les vols à main armée, 34 % pour les vols avec violence, je vous dispense des chiffres sur les arrachages de collier, personne ne porte plus de collier, je ne vous citerai pas les chiffres.

Mais la réalité, Monsieur le Maire, c'est qu'il y a encore quelques années, vous le savez, nos petits commerces de proximité, nos supermarchés, nos supérettes, étaient dévalisés, notamment avant les fêtes de Noël, et que depuis deux ans, vous avez dû remarquer que grâce aux moyens mis en œuvre, cela n'arrive plus, vous allez dire ça arrive beaucoup moins, quasiment plus.

Monsieur le Maire, je vous rappelle quand même que depuis l'installation de M. HOLLANDE et de M. VALLS, 145 policiers supplémentaires ont été affectés à la rentrée 2012, 130 (agents) ont été (...) de missions que l'on peut qualifier d'administratives pour les mettre sur le terrain, 65 renforts ont été mis en place en début d'année, qu'au niveau des quartiers sensibles la brigade DST, brigade spécialisée de terrain, a eu son effectif qui a triplé, pour atteindre 110 policiers. Un service de renseignements commun avec la PJ a vu le jour, ça s'appelle SIRASCO.

Donc, Monsieur le Maire, il y a également, on peut dire, une synergie qui s'opère avec la Ville de Marseille, parce que moi, je reconnais le travail que fait Mme POZMENTIER, notamment dans son plan de déploiement des caméras. Les caméras de surveillance ont dépassé les frontières du centre-ville et aujourd'hui arrivent dans nos quartiers, il faut le reconnaître. Et la synergie faite aujourd'hui par la Police d'Etat et par les moyens municipaux commence à donner.

C'est vrai que les caméras de surveillance ne remplacent pas des policiers, mais elles permettent l'élucidation de faits délictueux et l'arrestation de délinquants, on le voit tous les jours. Et je vais même citer, c'est dommage qu'il n'y ait pas M. DELAGE aujourd'hui, parce qu'il aurait pu peut-être le confirmer, M. Diego MARTINEZ, le Secrétaire départemental de Unité SGP Police et M. DAVIER du syndicat Alliance, qui eux-mêmes ont estimé que les chiffres à Marseille sont de bons chiffres. Ils estiment également que les fonctionnaires de Police mettent aussi toute leur conscience professionnelle au service de leurs concitoyens chaque jour et que certains sont à fleur de peau de par la pression qu'ils subissent. Mais aujourd'hui, il faut reconnaître que même le syndicat Alliance donne acte des résultats exceptionnels qui sont arrivés sur Marseille, et je le répète, même si ça ne vous fait pas plaisir, Monsieur le Maire !

Quant au référendum que vous allez prévoir, Monsieur le Maire, on a bien compris, vous avez pu mesurer au bout de neuf mois le peu de moyens dont dispose une Mairie de Secteur, vous l'avez dit, 3 millions d'euros de budget de fonctionnement, 300 000 euros de budget d'investissement, et c'est vrai que, Monsieur le Maire, un peu de "com", ça ne vous fait pas de mal, un petit référendum, vous avez fait le buzz, il y aura peut-être 2 ou 3 000 personnes, je ne sais pas, qui vont venir, ce ne sera peut-être pas en toute légalité, je suppose que ce sera les militants du Front National qui seront dans le bureau de vote, parce que je ne pense pas que vous pouvez réquisitionner des agents municipaux pour ce type de référendum illégal. Donc voilà, vous avez fait le buzz, Monsieur le Maire. Je pense d'ailleurs que vous ne le ferez même pas ce référendum, parce que vous n'aurez pas les moyens de le faire.

Mais encore une fois, effectivement, vous touchez tous les jours la faiblesse des possibilités, et vous n'avez pas le même entregent que vos autres collègues Maires de Secteur, vous n'arrivez pas à faire débouler du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Communauté Urbaine, de la Ville de Marseille...

Monsieur RAVIER.- C'est curieux !

Monsieur MARI.- Donc vous faites, Monsieur le Maire, de la "com", vous faites le buzz. Un jour c'est les crèches, un jour c'est les fêtes de Noël. Là, je le fais en direct, ma collègue me tend un petit papier que je vais lire.

Bien sûr, Marseille reste une ville violente. Marseille reste une ville où le niveau des inégalités est inacceptable. Beaucoup reste à faire, personne ne crie victoire, Monsieur le Maire. Nous insistons toujours auprès du Maire de Marseille et depuis très longtemps, nous, au Conseil Municipal, partout où la parole porte, pour que la majorité municipale prenne enfin ses responsabilités en matière de lutte contre la délinquance et contre les agressivités de toute sorte, ce sujet aussi grave, l'opposition doit faire tout son possible, elle ne doit pas céder à une logique partisane. Pour vous Front National, ce qui revient à jouer sur les peurs et amplifier un phénomène déjà assez dramatique...

Monsieur RAVIER.- Il y en a encore beaucoup comme ça ?

Monsieur MARI.- ...Que face à l'insécurité il faut travailler sans perte de temps. Instrumentaliser en faisant un référendum populaire à des fins électoralistes, vous ne faites que confirmer les méthodes du Front National, qui a vu la réélection de sa Présidente avec un score "soviétique" de 100 % des voix.

Monsieur RAVIER.- Sacré M. MARI ! La sécurité, M. MARI, c'est autre chose que des chiffres. Et lorsque vous reviendrez parmi les mortels, lorsque vous reviendrez sur terre, lorsque vous aurez quitté la stratosphère de la statistique, vous entendrez comme moi, comme mes Adjoints, les Marseillaises et les Marseillais, des cités comme des noyaux villageois, des hommes comme des femmes, de plus en plus des femmes, parce que dans les statistiques sur le plan national il y a une explosion des agressions envers les femmes et de plus en plus violentes, donc si vous revenez parmi nous, dans le monde réel qui ne soit pas encore passé à la moulinette de la manipulation statistique du Ministère de l'Intérieur, vous saurez que les Marseillaises et les Marseillais sont à bout. Il y a en a marre, ils n'en peuvent plus ! Les policiers que vous voyez dans vos statistiques, sur le terrain, eux, ils ne les voient jamais, sauf à Sainte-Marthe, à la demande des amis de M. MIRON, pour verbaliser l'automobiliste qui est devenu un véritable délinquant, plus délinquant encore qu'un trafiquant de drogue. Et vous sauriez que les cambriolages dans ce que vous appelleriez, vous, que vos amis seraient tentés de qualifier de "quartiers privilégiés", comme Château-Gombert ou Saint-Mitre, que les cambriolages se multiplient, en plein jour, on pénètre chez les habitants alors qu'ils sont là, des mineurs qui savent qu'ils vont peut-être être arrêtés, mais qu'ils vont être relâchés deux heures après. La personne agressée sortira moins vite de l'hôpital que l'agresseur du commissariat. Parce qu'avec Mme TAUBIRA, -si on ne l'avait pas, et on pourrait s'en passer- qui a mis en place une politique de laxisme généralisé qui va au-delà de ce qu'avait pourtant déjà fait Mme Rachida DATI, avec elle c'était : jusqu'à deux ans de prison, vous ne faisiez aucun jour de prison. Et comme la Gauche ne veut pas être en reste, avec Mme TAUBIRA, c'est cinq ans : moins de cinq ans de condamnation, vous ne faites pas un seul jour de prison.

Voilà ! Les statistiques sont bidonnées ! Elles sont bidonnées lorsqu'il y a des cambriolages, on m'indique que quelquefois, quand le cambriolé a déclaré ça, cela s'appelle "détérioration de biens", alors le nombre de

cambriolages baisse comme ça. Et puis les victimes qui ne vont plus porter plainte, premièrement parce qu'il faut avoir une demi-journée devant soi pour accéder enfin au bureau de l'OPJ, quand vous y arrivez, parce que ce n'est pas évident. J'étais au Commissariat de Saint-Just il n'y a pas longtemps pour une affaire personnelle : dans quelles conditions travaillent les policiers, c'est absolument un scandale ! Il faut avoir vu le Commissariat de Saint-Just une fois pour savoir de quelle manière scandaleuse est traitée la Police de nos jours !

Et encore une fois, les policiers ont pour instruction de faire ou d'essayer de faire comprendre à celle ou celui qui veut déposer plainte qu'une main courante ce serait mieux. "Ah ! Vous n'allez pas déposer plainte pour une agression, pour un vol de portable, même si c'est avec violence !" "Vous n'allez pas porter plainte pour un début de commencement de cambriolage, qui n'est en fait qu'une dégradation de biens." On pousse les policiers à ne plus faire leur travail, ils en sont scandalisés, mais ce sont des policiers, ils exécutent les ordres. Mais eux-mêmes... et on le voit dans le nombre de suicides chez les policiers, qui cette année va encore battre un record.

Là, je n'entends pas les bonnes âmes de la Gauche ni même de la Droite ! On se soucie plus, dans ce pays, des délinquants que des victimes. Et les policiers souffrent de ces conditions de travail qu'ils ont et de cette situation de l'insécurité qui vire à la barbarie, je le maintiens. Non seulement on entend un silence assourdissant, mais en plus désormais avec une autosatisfaction indécente !

Donc nous mettons enfin ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27056-DAH - 14-118 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts, et des élus Front de Gauche)

* * *

RAPPORT N° 14-27064-DAH - 14-119 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Modification des programmes des PRU de Saint-Paul (avenant n°4 à la convention pluriannuelle), des Créneaux (avenant n°5 à la convention pluriannuelle) et de Solidarité (avenant n°1 à la convention pluriannuelle). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame AGIUS, rapporteur.- Ce rapport a pour objet dans le cadre de la modification du programme du PRU de Saint-Paul, l'approbation de l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle. Il s'agit d'acter les économies financières sur des démolitions et des constructions de logements, et l'abandon des cheminements piétons et de la coulée douce suite à la décision de faire évoluer le projet. Cette évolution est sans incidence financière pour la Ville.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme AGIUS. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame PONCET-RAMADE.- Je vote contre. Il s'agit d'un programme ANRU concernant entre autres Saint-Paul, où on va supprimer le chemin piétonnier que nous avons eu tellement de peine à obtenir et à avoir, et on va supprimer la coulée douce de Font Obscure. Alors je trouve que s'il y a des économies à faire, ce n'était peut-être pas sur l'environnement qu'il fallait les faire... Donc je m'oppose tout à fait à cette décision.

Et je voudrais, à propos des logements sociaux, vous expliquer quand même que s'il faut des logements sociaux, c'est parce que les loyers sont très chers et que les gens n'ont pas beaucoup d'argent. Et les loyers sont très chers en France parce que le coût de la construction y est en moyenne de 50 % plus élevé que la moyenne européenne. 60 % de plus (qu'en Hollande), c'est-à-dire que nous construisons beaucoup plus cher, donc les loyers sont beaucoup plus chers et donc les gens ne peuvent pas se loger. Donc il faut des logements sociaux. Que tous les logements sociaux ne soient pas dans les 13^e et 14^e arrondissements, j'en conviens volontiers, mais si la loi était appliquée, il y aurait les mêmes pourcentages dans chacun des arrondissements. Ce n'est pas facile à Marseille, il paraît que ça y est totalement impossible, pourtant il y a des endroits où on y arrive très facilement. A la ville de Lyon, M. COULOMB comme Maire n'est pas un génie, c'est un bon gestionnaire,

il dit : les 20 %, c'est très simple. Quelqu'un arrive et veut construire un immeuble de 20 appartements, il lui demande 20 % de logements sociaux, sinon il ne lui donne pas le permis de construire. Un autre veut faire 100 logements, il dit : "20 % de logements sociaux, sinon vous n'avez pas le permis de construire". Et il y a les 20 % de logements sociaux vaille que vaille qui s'installent un peu dans tous les quartiers. C'est comme la transition énergétique, tout le monde en fait une montagne. Il n'y a pas à en faire de montagne, le Maire a des pouvoirs. A Barcelone, en juillet 2007, le Maire a dit : "si vous ne mettez pas des panneaux solaires thermiques sur les toits, vous n'aurez pas le permis de construire". Et les promoteurs en général ont obéi au Maire de Barcelone, ils ont mis des panneaux solaires thermiques. Et on n'a pas fait de grands plans, de se casser la tête, etc. C'est un à un que ça se règle. Chaque fois qu'un Monsieur demande un permis de construire à une Mairie, il est dépendant de cette Mairie et cette Mairie peut dire : "je veux 20 % de logements sociaux". "Ah, mais c'est à la rue Paradis !" "Eh bien, vous aurez 20 % de logements sociaux rue Paradis." C'est ce qui se fait à Lyon, et il n'y a pas eu la révolution, ça s'est très bien passé. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE. Y a-t-il une autre intervention ? Non, pas d'autre intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.- On est solidaire de notre collègue, on vote contre.

LE RAPPORT N° 14-27064-DAH - 14-119 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des élus Front de Gauche)

* * *

RAPPORT N° 14-27019-DF - 14-120 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt - Urbanis Aménagement / Îlot EHI n°2 - Acquisition foncière et travaux 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie communale pour le remboursement de la somme de 1 050 000 euros, représentant 70 % d'un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole, et qui devra être affecté aux acquisitions foncières et aux travaux de fin 2014 à début 2016. C'est donc la société Urbanis Aménagement qui a contracté cet emprunt dans le cadre de ces travaux et celle-ci sollicite une garantie d'emprunt de la part de la Ville de Marseille. Il faut savoir que la Ville de Marseille est très fortement endettée, comme vous l'avez dit tout à l'heure, 1,8 milliard d'euros. Donc je ne vois pas comment elle pourrait se porter caution d'un tel emprunt en cas de cessation de paiement. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, juste pour parler de la politique de construction de la Ville de Marseille. Je vais donner quelques chiffres, même s'ils ne vont pas faire plaisir au chien de garde du front familial, j'espère qu'il ne m'agressera pas cette fois-ci. Pourquoi 5 000 logements par an ? Tout simplement parce que depuis 1995, 750 000 habitants à Marseille, aujourd'hui on est 875 000, donc 125 000 habitants de plus il faut les loger. On était à 34 % de la population qui payait l'impôt sur le revenu, aujourd'hui on est à 56 % ou 58 %, ce qui veut dire que les 125 000 habitants supplémentaires ne sont pas forcément des dangereux, des immigrants sans travail, ce sont des personnes qui paient l'impôt sur le revenu. Aujourd'hui, il y a 12 % de chômeurs alors que l'on était à 24 %, donc ça veut dire que c'est une population qui travaille qui est arrivée à Marseille, contrairement à ce que vous affirmez.

Donc ça prouve que le front familial, à part de jouer sur les mots barbarie, agressions, home-jacking, tout ce qui fait bien peur et tout ce que vous répétez à chaque Conseil d'Arrondissements, à toutes les délibérations, même celles qui n'ont aucun rapport avec la sécurité, on se demande pourquoi, donc vous ne tenez pas vraiment compte de la réalité du terrain, de la réalité économique, de la réalité sociale.

Et pourquoi autant de logements sociaux ? Tout simplement parce que beaucoup de personnes qui travaillent, malheureusement, comme le disait Mme PONCET-RAMADE, une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec elle, mais vraiment que sur ça, donc beaucoup de gens qui travaillent n'ont pas les moyens de se payer un loyer, et donc ils ont besoin d'un loyer modéré.

Madame (...)- Par politesse, on se lève devant l'assemblée, M. AIRAUDO !

Monsieur RAVIER.- Merci, AIRAUDO. Pas d'aparté, s'il vous plaît, vous pourrez continuer vos discussions en tête à tête après le Conseil. Merci, M. AIRAUDO de confirmer, vous êtes comme M. MARI, vous êtes dans les statistiques et vous n'êtes pas dans la réalité...

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Un Marseillais sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté, les Restaurants du Cœur ne cessent d'accueillir chaque année de nouveaux clients, si je puis dire. Toutes les associations caritatives sont à bout, tirent la sonnette d'alarme parce que non seulement leurs moyens sont réduits –merci l'Europe ! Votre Europe !– mais en plus on continue d'accueillir toute la misère du monde en France, puisque l'on vient ici, en France, des quatre coins de la planète.

Et en règle générale, à Marseille, ce ne sont pas des émirs qui viennent, mais plutôt celles et ceux qui, je vous l'accorde, M. JOSHUA, malgré les apparences j'ai un cœur, ça m'arrive et je suis tout à fait apte à comprendre que lorsqu'on est dans une situation désespérée dans son pays et que l'on souhaite se sauver soi-même et surtout ses proches, ses enfants, eh bien, attiré par les images de l'eldorado européen, bien légitimement on veut sauver sa famille, alors on rejoint coûte que coûte cet eldorado, ce qui est facilité par l'anarchie qui règne aujourd'hui en Méditerranée, et notamment en Lybie, merci M. SARKOZY, où l'immigration clandestine a explosé.

Allons-nous continuer à accueillir toute cette misère, sachant que nous avons plus de 5,6 millions de chômeurs, que nous avons 9 millions de pauvres ? Allons-nous continuer à vivre et à survivre et finalement à couler ? Parce que nous sommes dans l'idéologie, dans le "droits de l'homme" et dans cette Déclaration qui a été rédigée il y a plus de deux siècles, à l'époque où l'AME n'existait pas, la CMU non plus. Et nous survivons, nous subissons aujourd'hui ses principes, alors que la réalité devrait nous pousser à nous occuper des nôtres d'abord.

Vous m'avez demandé tout à l'heure ce qu'était la préférence nationale, je ne sais plus qui m'a demandé ça, en quoi ça consiste. Eh bien, cela consiste à venir en aide aux siens d'abord, aux Français d'abord.

Si je devais prendre une image, je dirais que pour ce qui est de l'emploi et à la limite du logement, eh bien, je dirais qu'un Martiniquais sera toujours prioritaire face à un Suédois, si vous voyez ce que je veux dire. Parce que moi, je n'ai pas de conceptions raciales et j'ai une conception nationale.

Voilà ! Et les seules couleurs que je reconnais, ce sont le bleu, le blanc et le rouge. Et quand on reconnaît ces couleurs, quand on est patriote et que l'on a une seule carte d'identité, parce que vous me parlez tout à l'heure de cartes d'identité, mais il y a des millions de binationaux, voire de trinationaux, eh bien on choisit sa nationalité, en tout cas on ne peut pas porter deux drapeaux sur les mêmes épaules, ne serait-ce que par loyauté. Et à ce moment-là, on bénéficie ou pas des avantages que pourront obtenir les nationaux.

Les étrangers pourront continuer à venir dans notre pays, mais sous certaines conditions, ils devront subvenir à leurs besoins, parce que nous n'avons pas de planche à billets, et que nos compatriotes sont dans l'extrême pauvreté, par millions aujourd'hui.

Et vous continuez à tenir des discours et à avoir des attitudes idéologiques, et c'est tout à fait suicidaire et pour tout le monde.

S'il n'y a plus d'intervention, nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 14-27019-DF - 14-120 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des élus Front de Gauche)

* * *

RAPPORT N° 14-27003-DGUP - 14-121 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES – Division de la Mobilité Urbaine - Approbation de dénomination de voies. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, si vous me le permettez, avant de présenter le prochain rapport je voudrais faire un petit aparté, car nous sommes arrivés à la moitié de cette séance de Conseil d'Arrondissements et nous nous sommes exprimés sur 17 rapports. Je me suis amusé à comptabiliser les votes depuis le début du Conseil d'Arrondissements et sur 17 rapports sur lesquels nous nous sommes exprimés, notre groupe, le groupe Front National Bleu Marine, a voté "pour", a voté favorablement 13 rapports, pour 3 "contre" et 1 abstention.

Alors, vous nous avez interpellés tout à l'heure, M. MIRON, je ne me rappelle plus quelle était exactement votre phrase, mais sur la communication, vous nous avez dit que la communication, c'est bien, mais la réalité, c'est mieux. Et nous avons reçu, mes collègues et moi, qui sommes dans le secteur, un petit document dans lequel il est écrit noir sur blanc, les faits, les preuves sont là sous nos yeux : "Ici, dans nos quartiers, cela fait plus de 180 jours qu'ils ne servent à rien", nous et les élus puisque vous parlez des élus frontistes, "qu'ils ne servent à rien, à rien sinon à voter contre, contre tout, même les délibérations les plus banales qui touchent à notre vie quotidienne." Alors est-ce que pour vous, quand sur 17 votants on vote 13 "pour", 3 "contre" et 1 abstention, c'est voter contre tout ? Je vous pose la question. Et je tiens à préciser que l'on peut facilement vérifier sur les procès-verbaux des Conseils d'Arrondissements précédents, nous étions à peu près sur le même pourcentage de votes.

Il est vrai que nous votons "contre" certains rapports lorsqu'ils sont mauvais. Tout à l'heure, par exemple, lorsqu'il s'agit de construire encore et encore et encore des logements sociaux dans nos quartiers Nord qui en comprennent déjà plus de 40 %, alors que dans les quartiers Sud, à la Pointe Rouge, il y en a moins de 10 %, bien évidemment nous votons "contre", parce que d'abord c'est du bon sens et puis surtout, c'est le mandat qui nous a été donné par nos électeurs. Donc, nous appliquons le mandat de nos électeurs.

Mais lorsqu'il s'agit de délibérations et de rapports qui vont dans le sens de l'intérêt général, bien évidemment nous votons "pour" et nous venons de le démontrer encore à l'instant.

Donc vous avez le droit de ne pas être d'accord avec nous, vous avez le droit de ne pas avoir les mêmes idées que nous, et c'est bien normal, c'est la démocratie. Mais écrire que "nous votons contre tout", eh bien, cela, c'est de la diffamation, tout simplement, bien entendu. C'est tout ! Et nous le ferons savoir (sur Internet), ne vous inquiétez pas ! Cette précision étant faite, je vais passer à la présentation du rapport.

Ce rapport a pour objet l'approbation de dénomination de rues suite à l'avis favorable de la Commission de Dénomination des Voies en date du 17 novembre 2014. Pour ce qui concerne notre secteur des 13^e et 14^e arrondissements, sont proposés les sites suivants. Je vais un peu regrouper. Il y a plusieurs voies sans nom proches des rues Enrico Fermi, Louis Leprince Ringuet et Etienne Miegé, ces 4 voies dont les noms proposés sont : Impasse Nikola Tesla, Place Haute Nikola Tesla, rue Georges Charpak et rue Claudie Schiner. Ce sont de nouvelles voies qui ont été créées, notamment avec les travaux du BHNS ligne B3Bbbb. Donc elles se trouvent au Technopole de Château-Gombert. Et les noms qui ont été donnés sont des noms de scientifiques bien sûr, bien connus, donc je ne m'attarderai pas plus là-dessus, et qui sont en rapport avec la vocation scientifique et universitaire du Technopole de Château-Gombert.

Le rond-point qui se situe aux intersections des voies Louis Leprince Ringuet, Augustin Frenel et Albert Einstein, c'est le rond-point qui se situe devant le collège André Malraux : il a été proposé de donner le nom Rond-Point Paul Barlatier. Très rapidement, Paul Barlatier était un homme de lettres qui a hérité du journal Le Sémaphore, qui fut également à la tête de la revue La Vie Provençale et qui fut aussi l'auteur de dramatiques et de plusieurs films muets. Paul Barlatier était né le 22 mai 1876 à Marseille et est décédé le 20 juillet 1944 en Algérie. Voici pour le rond-point devant le Collège Malraux.

Nous avons ensuite une voie sans nom qui se situe sur la rue André Isaïa, du côté de Saint-Just. C'est une impasse perpendiculaire à la rue André Isaïa, qui ne comportait pas de nom. Les habitants demandaient

depuis plusieurs années déjà que cette rue soit nommée parce que chaque fois qu'ils voulaient signaler, il y avait plusieurs problèmes dans cette rue, des problèmes de propreté, de poubelles non ramassées, etc., chaque fois qu'ils voulaient le signaler par exemple à Allô Mairie, le fait que cette rue ne comporte pas de nom leur posait des problèmes pour faire des signalements. Donc, cela a été fait, cette rue s'appellera dorénavant la Rue Eliane Plewman. Eliane Plewman, rapidement, était née le 6 décembre 1917 à Marseille et est décédée le 13 septembre 1944 à Dachau. C'était un agent français des services secrets britanniques pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans la nuit du 13 au 14 août 1943, elle a été parachutée en France pour rejoindre le réseau Monk pour y tenir la fonction de courrier autour de Marseille. En mars, le réseau est trahi, elle est arrêtée et transférée à la prison de Fresnes. En mai elle est déportée en Allemagne. Et au matin du 13 septembre 1944, elle est exécutée d'une balle dans la nuque et brûlée au four crématoire du camp de concentration de Dachau. Voilà pour la petite histoire de cette dame.

Et la dernière rue, la Rue Sylva Kapoutikian, a été retirée, il y a eu une erreur, et donc elle ne figure plus au vote. Cela a été une erreur des services centraux de la Ville de Marseille.

Je crois que je vous ai tout dit. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, avant de rentrer dans le texte du rapport, je vois que la course à votre succession est bien lancée ! Vous ne m'avez pas répondu la dernière fois sur qui vous remplacerait en 2017, mais je vois déjà le match entre M. DUDIEUZERE et M. MAGGIO pour voir celui qui fait le plus de zèle auprès de vous. Mais le match est lancé ! Vous allez nous donner le scoop sur qui vous succèdera en 2017. Non ? Vous ne donnez pas de scoop ? Il n'y a peut-être pas de volontaire ? En 2017, vous pourriez ne plus être dans le secteur, je suppose.

Monsieur RAVIER.- Parfois, il y a des gens qui sont condamnés à la prison et qui sont toujours à leur place, y compris des parlementaires ! Mais nous verrons.

Monsieur MARI.- Vous avez encore deux ans pour y réfléchir, Monsieur le Maire. Comme il y a la rumeur, donc je vous pose la question directement. Il y avait une inauguration de voie qui était prévue sur les Hauts de Sainte-Marthe cette semaine, vous avez dû le savoir, la rue Aimé Césaire. Donc, Monsieur le Maire, j'ai reçu des informations, vous allez peut-être me les confirmer ou me les infirmer, il semblerait que lorsque ce rapport de dénomination de voie d'Aimé Césaire a été présenté à nos instances, vous aviez voté "contre". Est-ce que vous pouvez nous le confirmer ou est-ce c'est la rumeur ? Est-ce que vous vous en souvenez ?

Monsieur RAVIER.- Vous me parlez de l'annonce très récente, d'il y a quelques jours.

Monsieur MARI.- Oui, il devait y avoir une inauguration avec Mme George PAU-LANGEVIN, la Ministre.

Monsieur RAVIER.- Je n'ai même pas été informé de cette inauguration, par conséquent pas informé de la venue éventuelle de Madame la Ministre et par conséquent pas interrogé sur la pertinence de donner ou pas le nom d'Aimé Césaire à cette rue. Je l'ai appris incidemment grâce à M. DUDIEUZERE qui lui-même l'avait déjà appris incidemment grâce à un agent qui en avait parlé, mais les autorités compétentes n'avaient pas jugé utile d'informer le Maire de Secteur de cette...

Monsieur MARI.- ...Mais je suppose, Monsieur le Maire, que comme nous avons un rapport aujourd'hui, il y a presque un an, deux ans ou trois ans, il y a eu une Commission qui a délivré ce nom. On ne met pas une plaque dans une rue sans passer par la Commission de dénomination. Donc, moi, honnêtement, je me rappelle quand ce rapport sur la dénomination de la rue Aimé Césaire a été présenté, mais vous, si vous avez voté "contre", vous devez vous en rappeler.

Monsieur RAVIER.- Sincèrement, non !

Monsieur MARI.- Alors, je repose la question : auriez-vous voté "contre" la dénomination de la voie Aimé Césaire ?

Monsieur RAVIER.- Je suis assez partagé parce que...

Monsieur MARI.- ...Peut-être que vous auriez préféré Jules César.

Monsieur RAVIER.- ...Je suis assez partagé parce que, je l'avoue bien humblement, je ne connais pas l'œuvre d'Aimé Césaire. Le Front familial, en tout cas les personnalités de mon mouvement, et son Président d'honneur, pour ne pas le citer, se plaît à citer certains passages de l'œuvre d'Aimé Césaire qui peuvent être pertinents, qui peuvent avoir un intérêt culturel, etc. Alors pourquoi pas, à partir de là, après tout, les œuvres sont libres. Mais l'homme n'a pas fait que mener une action culturelle. Il a été un homme politique de premier plan, très engagé contre la France, très axé sur la décolonisation, ne voyant dans l'œuvre française que condamnations à formuler, rejetant le modèle français, rejetant la France, rejetant nos valeurs, rejetant nos œuvres et n'ayant pour leitmotiv que de "défendre la négritude", ce n'est pas moi qui le dis, je rapporte. Donc, je n'ai pas le souvenir d'avoir à l'époque prononcé un vote. On me dit que j'aurais pu être absent ce jour-là, sûrement pour une bonne raison. Mais si cela devait...

Monsieur MARI.- ...Si l'inauguration devait avoir lieu, vous seriez là ?

Monsieur RAVIER.- Bien sûr, je suis le Maire de Secteur !

Monsieur MARI.- Cela ne vous gênerait pas d'être présent ?

Monsieur RAVIER.- Je serais présent, mais il n'est pas certain que je soutienne l'idée, que je trouve cette dénomination pertinente, parce que l'homme a été sévère, voire haineux envers la France et je trouverais assez masochiste, quelque part, que la France lui rende hommage, alors qu'il n'a eu de cesse que de condamner la France. Mais cela se discute, cela se réfléchit, cela se mûrit. Puisque Madame la Ministre ne serait pas venue, ...dans les petits papiers du Gouvernement, en tout cas c'est le vôtre et pas le nôtre, et elle aurait annulé sa venue à Marseille pour cette inauguration pour avoir constaté, en tout cas on lui a fait constater que la rue était une impasse et que cela ne correspondait pas au grand homme qu'aurait été Aimé Césaire.

Monsieur MARI.- Non. D'après les éléments que j'ai eus, Monsieur le Maire, c'est simplement un problème d'agenda.

Monsieur RAVIER.- Un problème d'agenda, d'accord. Dont acte ! Mais ce n'est pas dans notre dossier. Nous en discuterons, nous en débattons le moment venu. Qui a demandé la parole ?

Monsieur JOSHUA.- Je ne sais pas qui est dans cette Commission de dénomination des voies, mais je tiens à les féliciter parce que les choix qui ont été faits sont des choix particulièrement exceptionnels...

Monsieur RAVIER.- ...M. DUDIEUZERE est parti.

Monsieur JOSHUA.-

Ce sont des choix absolument exceptionnels qui permettent là de rappeler où cela se trouve parce que peut-être, alors je m'excuse de parler de ce que je connais, Monsieur le Maire, puisque je suis physicien et évidemment cela me parle, et je suis aussi très respectueux devant la Résistance, cela me parle aussi. Alors, par exemple, Enrico Fermi, Franklin Roosevelt, on le sait assez peu, ce sont évidemment des hommes qui ont joué un rôle considérable dans la mobilisation contre le nazisme, en particulier avec la participation au projet Manhattan aux États-Unis. Donc, déjà félicitations.

Deuxièmement, Nikola Tesla, un étranger, (un inventeur, mais également ingénieur) qui est à la base de tout ce qui relève du magnétisme. Georges Charpak, prix Nobel français, physicien, membre des Jeunesses communistes, il a quitté le Parti Communiste... et résistait lui aussi, déporté lui aussi, et qui a fait un travail considérable dans l'éducation scientifique.

Ensuite, je voudrais, je la connais moins bien parce qu'évidemment elle n'est pas physicienne, mais je voudrais revenir sur le cas de Mme Plewman. Mme Plewman a été une résistante, comme cela a été rappelé tout à l'heure par notre collègue, et figurez-vous qu'elle a fait la chose suivante, elle s'est mise au service de l'Intelligence Service londonien. A Londres, Monsieur le Maire, où vous avez reproché à M. MIRON de vouloir..., vous vous rappelez de ça ?

Monsieur RAVIER.- Très bien !

Monsieur JOSHUA.-

Elle l'a fait, elle est allée là-bas, alors on peut appeler cela une désertion. Moi je constate que c'est un engagement à une période de sa vie, donc je trouve cela extraordinaire, de son propre gré, je le respecte profondément. Et c'est vraiment des valeurs que l'on devrait tous partager, parce que tout à l'heure, pardon, Monsieur le Maire, vous vous êtes élevé contre le nombre fantastique de naturalisations que nous connaissons dans notre pays. Votre propre mère, Monsieur le Maire, a été naturalisée à l'âge de 15 ans et je ne sais pas s'il faut s'en féliciter ou pas, mais en tout cas c'est une constatation.

Monsieur RAVIER.- Vous allez un peu loin, M. JOSHUA.

Monsieur RAVIER.- Mais oui, parce que, je vous le demande, qu'est-ce qu'aurait dit le Front National ? Qu'est-ce qu'il avait dit à l'époque, les équivalents, sur le fait que c'était un scandale... Monsieur le Maire, on en discutera en privé, mais je ne sais pas si elle a gardé sa nationalité par ailleurs..., ce serait intéressant à savoir aussi, mais bon c'est une question secondaire. Mais peut-être que c'est vrai...

Monsieur RAVIER.- ...Nous vous laissons terminer avec Mme Plewman, M. JOSHUA.

Monsieur JOSHUA.-

Je termine, Monsieur le Maire. Je termine en disant que peut-être que c'est vrai qu'il y a des valeurs que vous pouvez aussi parfois partager. Par exemple, dans le hall vous avez mis des figurines. Vous avez mis à juste titre un couple de Juifs, pas mal ! Un couple Palestinien en même temps, extraordinaire ! Deux SDF, inouï quand même ! Ils sont là ! Et vous avez, en plus de cela, pris la précaution de mettre des gens qu'on appelle les bougnats, mais il n'y a pas la bougnate, je ne sais pas pourquoi, mais qui sont les équivalents des Roms. Là, pour des valeurs que vous voulez, vous, traditionnelles, eh bien je ne vois pas la trace de la politique du Front National, je ne suis pas mal placé pour en parler, pour deux raisons, mon nom et puis mon antécédent politique. Mais je constate, Monsieur le Maire, que quand on arrive, quand on fait une chose pareille, avec des gens pareils, avec les valeurs que cela peut représenter, et que vous venez nous faire tout le baratin sur le fait de ne pas..., il y a une petite contradiction quelque part ! Voilà, c'est tout.

Monsieur RAVIER.-

Pour paraphraser Audiard, les "Cocos" ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît. Vous poussez la critique assez loin. Si vous vous permettez de rappeler que ma mère a été naturalisée à l'âge de 15 ans, c'est ce que j'ai fait savoir. Donc je ne dois pas m'en offusquer que ce soit répété ici. Mais il faut savoir raison garder de ne pas aller trop loin, M. JOSHUA, parce que là on sort du cadre qui est le nôtre, du cadre de l'affrontement, du débat d'idées, et je ne me permets pas, moi, de parler de votre famille. Donc, sachez à un moment donné lever le pied !

Pour ce qui est du rapport, en tout cas M. DUDIEUZERE siège à la Commission et il a soutenu l'ensemble des propositions, ce que j'aurais fait à sa place et ce que nous allons tous faire ici ce soir !

Pour ce qui est de la crèche qui est présente désormais, qui est de retour dans cette Mairie, je crois qu'à une époque une crèche était exposée et puis mon prédécesseur l'avait annulée, avait supprimé... Oui, c'est M. WEYGAND qui alors Maire avait installé, en bon provençal qu'il est, cette crèche, et puis mon prédécesseur n'a pas souhaité que la tradition continue. Et moi j'ai souhaité, oui, comme dans d'autres Mairies de Secteur de la Ville, comme dans de nombreuses Communes notamment de Provence, que cette crèche voie le jour. Vous y voyez un inconvenant, M. JOSHUA ?

Monsieur JOSHUA.- Je demande si les valeurs qui sont représentées sont les vôtres !

Monsieur RAVIER.- C'est une crèche provençale et il faut croire que ce ne soit pas les vôtres, puisque les libres penseurs qui sont plutôt proches de vous que de nous souhaiteraient ou sont sur le point de me faire un procès, d'en appeler à la Justice pour faire interdire cette manifestation criante du retour de l'obscurantisme ! Pensez donc, une crèche ! Je crois qu'ils ont confondu crèche et Daesh ! Ce n'est pas exactement la même chose !

Donc ces crèches provençales que l'on voit aussi dans le 4^e Secteur, que l'on voit dans le 2^e Secteur, et depuis de nombreuses années, eh bien, c'est une manifestation culturelle, avec une touche culturelle, et qui

fait le bonheur de toutes celles et ceux qui peuvent la contempler tous les jours. Nos administrés, les habitants du secteur, quels qu'ils soient, quelles que soient leurs convictions religieuses, eh bien découvrent nos traditions, ils s'en enrichissent. L'espace que l'on demande à nous depuis trente ans de nous enrichir de l'autre, de découvrir l'autre, de nous ouvrir à l'autre, eh bien, nos traditions provençales, eh bien, tout le monde peut s'en enrichir, les découvrir et s'y ouvrir. Et tous sont les bienvenus pour la partager !

Et quant aux valeurs, je ne vois pas ce que vous voulez dire, les Juifs, les Roms, cela devient une obsession. Il faudrait peut-être voir le Docteur MARI qui devrait vous ausculter, parce que là, cela tourne quand même à l'examen psychiatrique ! Voilà ce que je peux vous répondre, M. JOSHUA.

Et nous allons enfin revenir au rapport et le voter, j'en suis sûr, à l'unanimité. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27003-DGUP - 14-121 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

* * *

RAPPORT N° 14-27060-DSFP -14-122 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME - Participation financière de la Ville de Marseille à la Société Anonyme d'Economie Mixte Adoma pour la gestion de la résidence Les Jardins de l'Espérance - 13014 Marseille - Approbation de la convention-cadre de fonctionnement pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction et de l'annexe financière n°1 au titre de l'année 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur LAMY, rapporteur.-

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour objet d'approuver une convention tripartite entre la Ville de Marseille, l'Etat et la société Adoma, pour la gestion de la résidence Les Jardins de l'Espérance, pour un montant plafond de 183 034 euros. Il faut savoir que la société Adoma, anciennement appelée Sonacotra, a remporté un marché initié par l'Etat pour le relogement d'une population immigrante venue des pays de l'Est.

Il nous a été signifié par Madame la Préfète à l'Egalité des Chances, Mme LAJUS, que l'expulsion de ces campements illicites ne s'effectuera que sous condition de relogement. Donc nous voyons bien que l'égalité des chances, ce n'est pas pour tout le monde ! Soit vous acceptez cette occupation de terrains publics, voire privés, soit vous acceptez d'être sur une liste d'attente pour l'obtention d'un logement social. Donc, si vous voulez un logement dans la résidence Les Jardins de l'Espérance, il vous sera plus aisé de l'obtenir si vous appartenez à cette communauté !

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci M. LAMY. Avez-vous des interventions ?

Monsieur MARI.-

Monsieur le Maire, comme vous le savez, cette résidence se situe sur le Parc de l'Espérance, vous vous rappelez, c'était à l'époque où il y a eu les événements de banlieues, le Premier Ministre de l'époque, M. VILLEPIN, avait demandé à chaque ville de créer des logements d'urgence. Donc, encore une fois, c'était notre secteur qui avait hérité de la seule construction de logements d'urgence sur la ville de Marseille, c'était le Jardin de l'Espérance. Donc là le projet est fait, cela fait des années que le projet et l'installation, tout est installé.

Par contre, je profite pour attirer votre attention, mais plutôt peut-être celle de Mme CORDIER, dont on nous dit souvent "Mme CORDIER, c'est Madame Propreté", mais c'est aussi Madame Parcs et Jardins.

Donc, Mme CORDIER, comme vous le savez, le Parc de l'Espérance, pas plus que le Parc du Grand Séminaire et pas plus que le Parc de Font Obscure, depuis des années, pour ne pas dire des décennies, n'a pas de Police locale des Parcs statique. Donc, Mme CORDIER, puisque cela fait partie des points que vous aviez dénoncés lorsque vous étiez Présidente de CIQ, est-ce qu'aujourd'hui, où vous êtes aux manettes d'une délégation importante de la Ville de Marseille, vous allez pouvoir résoudre ce problème de Police des Parcs statique dans les parcs de notre secteur ?

Puisqu'aujourd'hui, on n'imagine pas une seule seconde le Palais Longchamp, le Parc de Maison Blanche, le Parc Borély et puis d'autres parcs sans gardiens statiques. Alors on sait très bien que vous allez nous répondre qu'il y a des rondes, OK. Mais est-ce que, un poste de garde statique dans ces parcs, vous allez pouvoir résoudre ce problème que vous avez dénoncé comme nous pendant des années ?

Madame CORDIER.- M. MARI, je suis toujours la même ! Je dénonce toujours ce qui ne va pas ! Et ce qui ne va pas aussi, c'est certains qui utilisent des termes par exemple "Police des Parcs" alors que cela n'a de Police que le nom, mais pas la fonction. Ce sont des gardiens de parcs, des ASVP, ce n'est pas de la Police. Donc il faut toujours redire quel est le rôle de chacun. Car, à un moment, Police des Parcs, la population pense que c'est de la prérogative de la Police et même de la Police municipale. Or cela ne relève pas des prérogatives de la Police municipale. Je veux créer, mais je ne sais pas si je vais y arriver, mais nous sommes en train de travailler avec Mme POZMENTIER pour bénéficier de la Police municipale sur des prérogatives de Police municipale. Je ne vous fais pas de promesse. Tout ce que je sais, c'est que de toute façon, on ne peut pas, avec les moyens que nous avons, avoir un gardien dans chaque parc, mais nous pouvons faire en sorte que la sécurité soit améliorée. Et c'est ce que je vais faire dans mes travaux, par rapport aux espaces verts. C'est tout. Je ne ferai pas de déclaration comme, par exemple, Police de Propreté que faisait M. CASELLI..., mais seulement on a enlevé une réelle compétence vraiment de Police intercommunale.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme CORDIER. J'en profite pour vous poser la question : Jean-Claude GAUDIN s'était engagé il y a deux ans, en réunion de programmation, à nous octroyer un agent pour notre parc, ici. Et malheureusement, nous ne voyons toujours rien venir. Est-ce que cela aussi est tombé dans les oubliettes ou est-ce qu'il y aurait une raison recevable ?

Madame CORDIER.- Je n'ai pas le personnel pour le moment. Et contrairement à certains, je ne suis élue que depuis six mois.

Monsieur RAVIER.- Comme nous !

Madame CORDIER.- Oui, comme vous !

Monsieur RAVIER.- Vous voyez que vous demandez de l'indulgence !

Madame CORDIER.- Mais, non, je ne vous demande pas de l'indulgence ! Je vous dis simplement que j'hérite d'une situation où au niveau des espaces verts, nous avons un problème de personnel. Et ce problème-là, il faut le résoudre, il faut rééquilibrer. Mais vous ne pouvez pas, avec les pénuries, on a 54 parcs sur Marseille et on n'a pas assez d'agents pour pouvoir le faire. Est-ce que l'on va faire une augmentation d'impôts, on recrute et on augmente les impôts ? Il faut trouver une autre solution ! Voilà. La tâche est difficile, la question est posée, il faut trouver une réponse. Et je m'attache à trouver une réponse avec les services compétents.

Monsieur MARI.- Faites peut-être un peu moins à Borély !

Madame CORDIER.- A Borély, il y a une fréquentation importante et on me demande aussi d'augmenter les gardiens. C'est pareil pour Pastré, c'est pareil pour le Parc du 26^e Centenaire, c'est pareil pour beaucoup de parcs, puisque nous avons vraiment énormément de parcs, qui ne sont pas seulement sur les secteurs Sud, aussi bien à l'Est, au niveau du 9^e, du 10^e, que ceux que l'on a dans le 15^e et dans le 16^e, et le 13^e et le 14^e, où nous avons un problème de personnels par rapport à la maintenance de ces parcs. Il faut trouver une méthodologie et cette méthodologie ne peut se trouver qu'en étant plus performant tant au niveau de la Police municipale que des attributions de certains agents. C'est tout.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme CORDIER, de nous confirmer qu'il y a encore une différence de traitement entre le Sud et le Nord !

Madame CORDIER.- Je n'ai jamais dit cela !

Monsieur RAVIER.-

Et vous avez vous-même confirmé que vous héritez d'une situation. Donc, effectivement, vous gardez votre esprit critique, mais vous héritez d'une situation qui est la vôtre, en tout cas qui est celle de vos amis politiques puisque je vous rappelle que vos prédécesseurs, ce sont ceux qui sont aux commandes de cette Ville depuis 19 ans et avec qui aujourd'hui vous travaillez ou vous tentez de travailler.

Mais il est quand même assez curieux d'entendre que l'on a des problèmes d'agents à la Ville de Marseille, qui en compte plus de 14 000, peut-être avec les vacataires, mais au moins 11 000 ou 11 500, et parmi ces 11 500 ne pas arriver à une répartition ou à une nouvelle affectation pour que les quelques parcs puissent, dans les quartiers Nord et dans les 13^e et 14^e arrondissements, pouvoir enfin eux aussi bénéficier d'une surveillance, dans l'intérêt de toutes les populations qui les fréquentent.

Pouvons-nous mettre ce rapport aux voix ? Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27060-DSFP - 14-122 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche)

* * *

RAPPORT N° 14-26964-DVSCJ – 14-123 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations conduisant des actions dans le cadre du dispositif Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année scolaire 2014/2015 - Second versement de subventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame DELLAVALLE, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet le versement de subventions de fonctionnement pour l'année scolaire 2014-2015, aux dix-neuf associations qui conduisent des actions "Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire", MARS, au cours du 2^e trimestre de l'année scolaire 2014-2015, pour un montant global de 218 437 euros.

Les versements qu'il est proposé d'allouer concernent des associations des 13^e et 14^e arrondissements, dont vous avez les détails dans le rapport ci-joint.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DELLAVALLE. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.-

Personnellement, je veux bien vous accorder la parole, j'ai tout mon temps ! Mais moi le premier, il faut que je m'autodiscipline, cela fait déjà trois heures que nous sommes en Conseil d'Arrondissements, il faudrait peut-être accélérer. Ensuite, vous faites comme vous le sentez. Personnellement, je vous soumetts l'idée que cela commence à faire peut-être un peu long, notre Conseil d'Arrondissements va être plus long que le Conseil Municipal ! M. AIRAUDO, je vous en prie.

Monsieur AIRAUDO.-

Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire court. Juste, comme chaque fois, vous nous faites le coup de scinder la délibération municipale avec un avis favorable pour le Centre Léo Lagrange et un avis défavorable pour l'Union des Centres Sociaux. Je voudrais comprendre cette logique, mais je ne vois pas trop, et comprendre pourquoi vous arrivez à voter contre l'union des Centres Sociaux sur cette délibération et voter "pour", dix délibérations avant, dès qu'il s'agit de créer une bibliothèque au Centre Social de Val Plan. Il y a un peu d'incohérence dans ce que vous faites aujourd'hui dans votre propre Conseil d'Arrondissements. Merci.

Monsieur JOSHUA.- Ce n'est pas sûr que ce soit incohérent, parce que ce qui nous est demandé de voter, c'est un avis défavorable !

Une intervenante.- Il y a un avis favorable et un avis défavorable !

Monsieur JOSHUA.-

Oui, mais pour l'essentiel, c'est quand même défavorable, sur le principe. C'est juste sur quelques éléments que le vote est favorable. Donc, Monsieur le Maire, nous n'allons pas prendre part au vote, c'est une façon de faire parce que l'on n'est pas pour votre délibération : on ne peut pas voter contre le rapport et voter pour votre délibération. Donc, on ne va pas prendre part au vote sur cette question-là.

Juste sur le fond, évidemment, c'est vrai que nous sommes interpellés particulièrement les uns et les autres, mais sur ceci, sur cette question, je suis un peu attristé de voter contre cela parce que c'est vraiment une question de solidarité générale et d'intérêt vraiment tout à fait global.

Premièrement, cela ne résout pas le problème des difficultés scolaires. Les difficultés scolaires, c'est le problème de l'école et tant que l'école est en crise, il y a des problèmes d'échec scolaire. Ça, c'est une autre casquette, ce n'est pas la mienne, on pourrait en parler longuement. Donc, ce ne sont que des rustines. Et les rustines, cela ne permet pas de faire beaucoup de choses. Mais sans rustine, le pneu est crevé !

Deuxièmement, il faut dire aussi que nous n'avez pas fait un vote défavorable global sur l'ensemble, qui serait un vote idéologique, il faudrait regarder les effets de chacune des associations, les orientations, du point de vue de la lutte contre l'échec scolaire. Et vous n'avez pas fait ce travail-là. Il faudrait le faire !

Mais sur le principe général, cela ne peut qu'accentuer les difficultés si les enfants qui sont en difficulté ne peuvent plus se retourner devant rien, dans le cas des familles qui sont elles-mêmes en difficulté.

Alors, les familles en difficulté, vous avez dit que vous aviez à cœur de regarder ça..., vous avez évoqué leur sécurité tout à l'heure en disant : c'est une question prioritaire. La sécurité mentale, l'école, le scolaire, c'est fondamental, on ne peut pas voter contre cela ! Ou alors il faut avoir un autre projet, dire comment on fait pour aider ces enfants. Vous ne le faites pas ! La seule conséquence qu'on peut en tirer, c'est que cela ne nous intéresse pas !

Madame PONCET-RAMADE.- Je demande aussi un vote article par article.

Monsieur MARI.- C'était bref !

Monsieur RAVIER.-

Ce fut bref mais intense ! M. AIRAUDO, il y a bien une logique dans tout cela, bien sûr ! Nous soutenons les Centres Sociaux tant qu'ils restent dans le cadre qui est le leur et qui doit s'inscrire dans une démarche apolitique, dans une totale neutralité, au service de la population.

Certains Centres Sociaux, comme l'Union des Centres Sociaux, se sont démarqués de ce devoir. Ils ont communiqué publiquement en dénonçant le vote du peuple souverain qui s'est opéré au mois de mars dernier. Ils ont adopté une attitude politique. Ils sont sortis de leur activité et de leur neutralité. Il est par conséquent cohérent et logique que nous ne soutenions plus, de façon symbolique... Vous le savez, vous allez le voter, tout le monde va voter, personnellement j'appelle ces Centres.

Et je crois savoir quand même que certains d'entre eux, certains membres le regrettent, parce qu'ils peuvent constater depuis quelques mois que nous soutenons quand même, M. DUDIEUZERE l'a rappelé, que nous votons des délibérations de soutien à des associations multiples et variées, lorsque leur activité est pertinente. Et peut-être regrettent-ils, sans doute, leur emportement, leur déception électorale qui les a conduits à publier ce communiqué. Je suis tout à fait disposé à rencontrer ces Centres Sociaux pour que nous repartions sur de meilleures bases et non pas trop (...) pour le 7^e Secteur, les bases d'une neutralité, à laquelle doit se plier le monde associatif. Et c'est logique qu'à partir de là nous les soutenions.

Et nous avons voté pour la ludothèque parce que pour une ludothèque, on peut quand même faire une exception, c'est pour les enfants, ce sont des jeux pour les enfants, il n'y a quand même pas, là, matière à polémique. Nous savons, nous, faire la part des choses, tellement la part des choses que nous scindons donc les demandes de subventions. C'est ainsi que nous opérons désormais, dans ce secteur en tout cas.

Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 14-26964-DVSCJ - 14-123 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et les élus Front de Gauche ne participant pas au vote)

* * *

DISTRIBUE EN SEANCE RECTIFICATIF REÇU MARDI 9/12

RAPPORT N° 14-27078-DASS - 14-124 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Soutien aux équipements sociaux - Acomptes 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.-

Ce rapport a pour objet le paiement d'acomptes au titre de l'exercice 2015 aux équipements sociaux, d'un montant global de 433 300 euros. Ces subventions concernent dans notre Secteur 13 associations, pour un montant global de 151 000 euros. On peut constater qu'en ce qui concerne les votes de subventions aux associations, Monsieur le Maire de la Ville, Jean-Claude GAUDIN, persiste et signe à nous les faire signer en globalité. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27078-DASS - 14-124 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine")

* * *

DISTRIBUE EN SEANCE RECTIFICATIF REÇU MARDI 9/12

RAPPORT N° 14-27077-DASS – 14-125 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Approbation de la Convention-cadre des Centres Sociaux et convention relative aux modalités particulières de mise en œuvre à Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur BEAUVAL, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ce rapport a pour objet l'approbation de la nouvelle convention-cadre des Centres Sociaux et l'autorisation de signature afférente. La durée de cette convention est de trois ans, de 2015 à 2017, avec une clause de tacite reconduction. A noter : une grande implication notamment financière de la Ville, qui met des locaux à disposition, de nombreux équipements et prend en charge les travaux nécessaires.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BEAUVAL. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27077-DASS - 14-125 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine")

* * *

DISTRIBUE EN SEANCE

RAPPORT N° 14-27026-DASS – 14-126 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Versement d'acomptes sur le budget 2015 aux délégataires des Maisons Pour Tous. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir ! Ce rapport a pour objet le versement par la Ville de Marseille d'acomptes sur le budget 2015 aux délégataires de Maison pour Tous. Le montant global de ces subventions s'élève à 2 263 163 euros.

Pour notre 7^e Secteur, cela concerne Léo Lagrange Méditerranée, pour la Maison pour Tous Frais Vallon, 85 000 euros, pour Echelle 13, 103 700 euros ; les Amis de l'Instruction Laïque, pour la Maison pour Tous la Marie, pour 82 789 euros ; et l'Association de Gestion et d'Animation, pour la Maison des Familles et des Associations 13/14, 75 000 euros. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27026-DASS - 14-126 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine")

* * *

RAPPORT N° 14-26880-DVSCJ - 14-127 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Inscriptions scolaires - Actualisation des périmètres scolaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport concerne l'actualisation des périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires des 13^e et 14^e arrondissements, faite d'après le rapport du Conseil Municipal en concertation avec les Inspecteurs de circonscription de l'Education Nationale et les directeurs d'école. Après lecture de l'annexe au rapport, nous pouvons nous rendre compte que les périmètres restent inchangés dans notre secteur. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame MASSE.- Juste une question, mais je pense que Mme D'ANGIO a dû le voir comme moi. Il n'y a pas l'école de la Croix Rouge. Alors vous n'y êtes pour rien, c'est la Ville de Marseille qui oublie ce groupe scolaire. Il n'y est pas ! Ce n'est pas sérieux !

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, au niveau du groupe on est "pour", mais au Conseil Municipal on ne devrait pas voter pour cela, puisque pour certains secteurs, l'Inspecteur d'Académie a transmis à Mme CASANOVA des modifications de cartes scolaires qui n'ont pas été prises en compte. Ce que je veux dire, c'est que suivant les secteurs, il y aura des votes à géométrie variable.

Madame D'ANGIO.- Mme MASSE, elle y est, elle est considérée comme école élémentaire. Croix Rouge Village, mais ils appellent cela une "élémentaire enfantine".

Monsieur RAVIER.- Elle est mentionnée page 2 sur 5 : école élémentaire enfantine. C'est nouveau ! Ça remplit les dictionnaires !

(Echange de propos simultanés et hors micro)

Monsieur RAVIER.- Cela diminue le nombre d'écoles. S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26880-DVSCJ - 14-127 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine" et des élus Front de Gauche)

* * *

RAPPORT N° 14-128 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'Association de promotion de l'Espace Culturel Busserine (APECB) sise Espace Culturel Busserine, rue Mahbouti Tir – 13004 Marseille.

RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR ET REPORTE A UNE SEANCE ULTERIEURE

* * *

DISTRIBUES EN SEANCE

ADDITIF N°1 REÇU VENDREDI 5 DECEMBRE 2014

RAPPORT N° 14-27109-DGUAH - 14-129 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Convention tripartite de remise d'ouvrages et convention tripartite de superposition d'affectation de la rocade L2 de Marseille entre la Société de la Rocade L2, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la convention tripartite de remise d'ouvrages et de la convention tripartite de superposition d'affectation de la rocade L2 de Marseille entre la Société de la Rocade L2, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Ces conventions permettent de définir les emprises, principalement des voiries connexes à l'autoroute que la SRL2 réalise et qu'elle remettra à la Collectivité compétente à l'achèvement de la L2. Ces premières conventions concernent, pour notre secteur, la bretelle Queillau. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOSHUA.- Ce sera vite fait. Monsieur le Maire, avez-vous des nouvelles des résultats de la mobilisation de la population concernant le secteur Arnavaux, concernant la L2 ? Ce n'est pas ça le sujet de la discussion, mais comme on parle de la L2, j'aimerais bien savoir si le groupe UMP ou vous-même avez des nouvelles de l'évolution de la chose.

Monsieur RAVIER.- Pas d'autre intervention ?

Monsieur MARI.

-Monsieur le Maire, je ne souhaitais pas intervenir, mais comme M. JOSHUA a demandé des nouvelles, on a des nouvelles qui ne sont pas extraordinaires, mais j'ai des nouvelles du Ministre, qui m'a écrit, comme à vous, je suppose qu'il vous écrit dans le même sens. Donc, si vous me permettez, je vais lire, si cela intéresse tout le monde.

"Par courrier du 28 dernier, vous me faites part de vos (préconisations) sur la mise en œuvre de la rocade L2. Je tiens d'abord à rappeler le contexte de réalisation de cette infrastructure essentielle pour le développement de la métropole marseillaise et de la fluidité du trafic routier. La réalisation de la rocade L2 a été confiée par l'Etat, dans le cadre d'un contrat de partenariat, à la société SRL2 en octobre 2013, (après) un long processus de définition et de concertation du projet qui a impliqué, bien au-delà de l'Etat, l'ensemble des Collectivités Territoriales et les Comités de quartier concernés par cet aménagement. La société SRL2 exerce les prérogatives de maître d'ouvrage du projet sur la base de la DUP du 12 novembre 2010, et doit conduire directement auprès

des élus et des populations concernées, la concertation indispensable au pilotage d'un projet d'une telle envergure en pleine zone urbaine. Je vous invite donc à (solliciter) directement la société SRL2 sur la conduite du projet.

Eu égard aux enjeux du projet, l'Etat a conservé, à destination des seules Collectivités qui participent au financement du projet et de la Mairie de Marseille, un dispositif de suivi et de gouvernance du projet, à un double niveau politique et technique. Ce dispositif est piloté par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. De plus, l'Etat s'est engagé pour la L2 Nord à mettre en œuvre un certain nombre d'engagements formalisés dans le dossier d'engagements de l'Etat. La mise en œuvre de ces engagements doit faire elle-même l'objet d'un suivi par le biais d'un comité ad hoc. Lors d'un prochain comité de pilotage, le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur proposera de réunir rapidement le comité de suivi des engagements de l'Etat. Ce comité de suivi a pour objet de partager ses recommandations et de veiller à la meilleure information possible des acteurs concernés, dont notamment les comités de quartier.

J'ai transmis au Préfet de Région une copie de votre courrier, ainsi que les points que vous soulevez, pour que ce soit analysé sous l'angle des engagements de l'Etat sur ce projet. Je ne doute pas qu'une bonne information des habitants sur les objectifs et les mesures conservatoires arrêtées dans le cadre du projet permettront de mener à bien sa réalisation (...) à la fois des éléments ayant conduit à la déclaration d'utilité publique du projet en 2010 et des préoccupations des riverains." Suit une formule de politesse.

En résumé, Monsieur le Maire, vous avez bien compris qu'il s'agit quand même d'un projet dans lequel de nombreuses Collectivités Territoriales se sont engagées, ont signé, ont contractualisé un partenariat public-privé. Donc effectivement, les habitants ont des revendications légitimes en demandant des (...) de ventilation, des murs antibruit, en demandant aussi de revoir l'aménagement d'une des sorties.

Mais il faut quand même dire les choses en face et la vérité les yeux dans les yeux. On a eu une enquête publique, il y a une DUP qui a été prise. Donc, si aménagements il doit y avoir, vous l'avez bien compris, ils ne seront qu'à la marge. Ce que nous indique aujourd'hui le Ministre, c'est qu'il y a un comité qui sera mis en place, avec l'ensemble des partenaires financeurs. Or, la Mairie de Secteur n'est pas un financeur, donc je suppose que vous ne serez pas dans ce comité. Par contre, pour la mise en œuvre des engagements de l'Etat, les associations de quartier, les CIQ, seront représentés dans ce comité des engagements de l'Etat.

Donc, je voudrais vous faire remarquer quand même, Monsieur le Maire, que c'est ce Gouvernement qui a relancé ce dossier de la L2 Nord. Vous avez pu mesurer que pendant des années ce projet était arrêté. Lorsque le Ministre des Transports, précédent, M. CUVILLIER, est venu en octobre 2012 faire le trajet du chantier qui était arrêté, il avait qualifié ce dossier de scandale d'Etat. Il a tenu son engagement de faire signer ce contrat de partenariat en temps et en heure. C'est vrai qu'il y a des imperfections, mais, Monsieur le Maire, aujourd'hui, comme vous, vous avez écrit, vous avez posé des questions. Je rappellerai quand même qu'il y a eu une DUP en 2010.

Peut-être pouvez-vous nous faire part des réflexions que vous aviez menées à l'époque, des courriers que vous aviez transmis ? Notre groupe, en Mairie de Secteur, nous en avons fait. On a eu des victoires, peut-être pas extraordinaires, mais au niveau du passage du MIN on a limité l'impact. Vous connaissez les impacts quand même du MIN pour Marseille, en termes de développement économique. On a permis, en essayant de mettre en synergie les financeurs du projet et Marseille Rénovation Urbaine, de pouvoir pousser l'école de la Busserine et de faire reconstruire une école flambant neuve. Le stade a été également reconstruit. Le BHNS est prévu sur la dalle de la rocade L2. Donc, notre Mairie de Secteur n'a pas à rougir de son bilan en matière d'aménagement et de porteur sur ce projet.

Maintenant, il est clair, Monsieur le Maire, on aurait aimé qu'il y ait un tunnel du début, du point A au point B. Après, il y a des réalités économiques, comme vous le savez. Mais aujourd'hui il faut quand même savoir que ce partenariat a été signé par le Conseil Général, par la Communauté Urbaine, par la Région et par l'Etat. La Ville de Marseille n'est pas financeur de la rocade L2, mais aujourd'hui il y a ce rapport, il ne faut pas mentir à nos concitoyens : il y a eu un consensus politique général sur ce dossier, et aujourd'hui l'Etat s'engage à réaliser ce qui est prévu dans le cadre de la DUP. Maintenant, on peut toujours

essayer de discuter et d'améliorer à la marge. Mais il faudrait que l'ensemble des partenaires mettent au pot, que l'on chiffre les demandes et que l'ensemble des partenaires mettent au pot. Vous le savez comme moi, nous sommes dans un Etat qui aujourd'hui des difficultés financières, vous avez parlé de la dette de la Ville de Marseille, même si elle n'est pas un financeur du projet. La Communauté Urbaine a une dette au moins aussi élevée. La Région a du mal à boucler ses fins de mois. Il n'y a que le Conseil Général qui pourrait être considéré comme...

Donc aujourd'hui, il ne faut pas être démagogue et expliquer aux habitants que demain on va raser gratis. Donc il faut expliquer que les marges de manœuvre, aujourd'hui, sont faibles, mais que la parole de l'Etat sera respectée sur le projet.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI. J'ai réussi, non pas à ceinturer, mais presque, le Ministre au Sénat, à l'issue d'une Commission qu'il présidait. Il s'était engagé verbalement, accompagné par les CIQ, à nous recevoir au Ministère.

Monsieur MARI.- Cela m'étonnerait, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- Je n'ai pas de preuve, je n'ai pas enregistré, je ne suis pas M. BUISSON, je n'enregistre pas ce que les Ministres me disent ! Mais il s'était engagé à me recevoir. Et puis j'ai fini par recevoir un courrier qui me faisait savoir que j'allais devoir me contenter du Préfet, personnage honorable et avec qui nous allons prendre rendez-vous malgré tout pour essayer de... Je serai accompagné, j'espère qu'il m'accordera la possibilité d'être accompagné des CIQ, qui se battent depuis de nombreuses années et qui sont malgré tout très mécontents du résultat annoncé, parce que, je crois que tout le monde le sait, la L2 Nord, c'est une L2 au rabais.

On nous affirme qu'il y a beaucoup plus d'argent investi dans cette partie-là que dans la partie Est. Or, je rappelle qu'à euro constant, parce que ce qui a été fait dans la partie Est de Marseille, c'est à partir de devis ou de factures qui datent depuis une vingtaine d'années. Donc si on raisonne euro constant, en réalité, nous sommes encore bien mal lotis dans ces quartiers !

Certes, on annonce que l'on va enfin terminer un projet qui date de 70 ans. Quand même ! Il y a eu une guerre mondiale, la décolonisation, trois Républiques, pour enfin, dans la deuxième ville de France, obtenir ce projet ! C'est quand même la moindre des choses.

Et justement, nous avons eu le moins-disant. Nous obtenons en réalité une partie au rabais, qui comporte – j'allais dire – une anomalie, mais plus qu'une anomalie, cette sortie Queillau qui n'était pas prévue dans la DUP, parce que c'est bien là le plus gros des scandales dans ce dossier, c'est que la sortie Queillau, eh bien, on nous l'a fait avaler de force ! Et il y a donc là de la part du Gouvernement, des financeurs, de qui vous voulez, une responsabilité lourde sur le projet général et sur ce point en particulier.

Je n'évoquerai pas, même si là nous avons des espoirs d'amélioration, comme vous le dites, à la marge, de possibilités d'améliorer la situation sur quelques mètres en souterrain, couverts, ou quelques protections acoustiques de plus.

Mais le fait est que vous vous gargarisez, M. MARI, que votre Gouvernement a accepté que ce projet voie enfin le jour et voie la fin, surtout. Mais c'est un projet au rabais ! C'est un projet au rabais, personnellement j'ai prévenu le Ministre. Quand vous nous dites "déplacement de l'école", c'est bien la moindre des choses ! On n'allait quand même pas faire passer la L2 en plein milieu de la cour d'école ! Vous avez fait le minimum ! C'est comme ça en tout cas que la population le ressent et l'observe. Et maintenant, nous récoltons un autre fruit amer de la corbeille que vous nous laissez à droite et à gauche !

Alors j'ai bien vu que ces populations en ont assez d'être considérées comme des citoyens de seconde zone ! A l'Est, c'est couvert, c'est fleuri, c'est tout ce que vous voulez. Et puis, au Nord, c'est la pollution, c'est le bruit ! Et que les populations en ont ras le bol d'être traitées comme des citoyens de seconde zone ! Je vous aurai prévenu, nous vous aurons prévenus : s'il y a des populations qui expriment un mécontentement viril, n'en soyez pas étonnés !

Donc, je rencontrerai le Préfet bientôt, pour essayer d'obtenir le maximum dans ce projet-là.

Et je note que la Mairie Centrale nous envoie un dossier comme celui-ci quelques jours avant, limite hors délai quand même, reçu le 5 décembre, vendredi, avant le week-end, le dossier de la L2 reçu avant

le week-end, et pour un Conseil qui doit se tenir aujourd'hui, mercredi 10. Donc là aussi, nous voyons bien que nous ne sommes pas traités avec le minimum de courtoisie, le minimum de politesse, et le sérieux surtout, avec un dossier comme celui-là.

J'en appelle une nouvelle fois à la Mairie Centrale, à raison : on ne peut pas traiter les 13^e et 13^e arrondissements avec un tel mépris, sans en récolter à un moment donné le juste retour de manivelle !

Mesdames et Messieurs du groupe Marseille En Avant, essayez de convaincre vos Services de travailler plus vite, mieux, sur des dossiers prioritaires comme celui-là ! Parce que de telles méthodes de travail, encore une fois, ce n'est pas sérieux !

Monsieur MIRON.- Et cela aurait changé quoi sur votre position, même si vous l'aviez eu six mois avant ? Cela aurait été pareil !

Monsieur RAVIER.- Voilà un aveu, M. MIRON, qui nous va droit au cœur ! Cela n'aurait rien changé pour vous, mais la consultation, l'information des CIQ et des habitants qui vont avoir la L2 sous leur nez, vous vous en moquez totalement ! C'est sûr que vous, à la Pointe Rouge, là-bas, il y aura quand même moins de pollution !

Monsieur MIRON.- Vous êtes un manipulateur idéologique ! Ça, c'est bien connu !

Monsieur RAVIER.- Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27109-DGUAH - 14-129 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche)

Monsieur MIRON.- Voilà, cela n'aura rien changé quand même !

Monsieur RAVIER.- L'UMP, le groupe Marseille en Avant est fier de lui, de nous imposer cette L2, avec le Gouvernement Socialiste, et ce n'est pas étonnant !

* * *

RAPPORT N° 14-27035-DSFP 14-130 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement - Les Mourets - Traverse du Jas de Serre - Constitution de servitude de passage voirie et réseaux au profit de Monsieur Franck Jannuzzi pour l'installation d'une antenne relais Free Mobile. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame HAROUCHE, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la constitution d'une servitude de passage réseaux sur la parcelle communale sise traverse du Jas de Serre dans le 13^e arrondissement, cadastrée les Mourets. En effet, la société FREE Mobile, qui souhaite installer une antenne relais sur une propriété privée s'est manifestée auprès de la Ville afin d'obtenir une servitude pour permettre l'alimentation et la desserte de l'antenne. La parcelle concernée fait partie d'un ensemble de biens dont la Ville se trouve propriétaire sur le plateau de la Mûre, géré par le Service Espaces Verts et Nature et se situe en site Natura 2000. Je vous prie, Monsieur le Sénateur-Maire, de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme HAROUCHE. Y a-t-il des interventions ?

Madame MASSE.- On est "contre".

Madame PONCET-RAMADE.- Vous voulez qu'on explique notre vote ?

Monsieur MARI.- Si vous voulez qu'on l'explique, on l'explique !

Monsieur RAVIER.- Expliquez, si vous voulez !

Monsieur MARI.- On voulait vous faire gagner du temps !

Monsieur RAVIER.- Je ne voudrais pas ensuite que vous m'accusiez de vous avoir interdit de parole, etc.

Monsieur MARI.- Surtout que vous êtes filmé !

Madame PONCET-RAMADE.- Ce n'est pas tellement que nous sommes contre l'implantation d'une antenne relais, quoiqu'elle se situe se situe dans une zone Natura 2000 à usage protégée et qu'au point de vue environnemental, mais on nous assure qu'elle sera située sur un arbre, mais le gros problème, c'est l'émission de cette antenne relais et le voltage qui était déterminé qui est dangereux pour la santé. Comme la Ville de Marseille ne veut pas imposer des normes conformes à la nécessité médicale et sanitaire... (*inaudible*), nous voterons "contre" uniquement pour des raisons de santé publique ! Merci.

Monsieur RAVIER.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

**VOTE SUR LE RAPPORT N° 14-27035-DSFP - 14-130 7S :
IL EST CONSTATE L'EGALITE DES VOIX, L'AVIS EST REPUTE
RENDU**

(Vote "pour" du Groupe "En avant Marseille" (7 voix), vote "contre" du Groupe "Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts" (5 voix exprimées, un absent non représenté) et des élus "Front de Gauche" (2 voix), abstention du Groupe "Marseille Bleu Marine")

* * *

**RAPPORT N° 14-27025-DGUP - 14-131 7S - DELEGATION
GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA
GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE L'ESPACE
PUBLIC – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Année 2015.
(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de
consultation fixé à 9 jours)**

Madame MUSTACHIA, rapporteur.-

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2015. En effet, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, mise en place par la loi du 4 août 2008 relative à la Modernisation de l'Economie, a fait l'objet de récents aménagements apportés par la Loi de Finances Rectificative du 28 décembre 2011. Vous avez la liste des supports exonérés sur votre document.

Et enfin, pour résumer, les tarifs sont établis comme suit par m². Pour les publicités et pré-enseignes non numériques jusqu'à 50 m², 30,60 euros, supérieures à 50 m², 61,20 euros. Pour les publicités et pré-enseignes numériques jusqu'à 50 m², 91,80 euros, supérieures à 50 m², 183,60 euros. Pour les enseignes jusqu'à 12 m², 60,60 euros, au-delà de 12 m² et jusqu'à 50 m², 61,20 euros, et supérieures à 50 m², 122,40 euros. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ces tarifs seront révisés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année, sans excéder d'une année sur l'autre une augmentation de 5 euros. Encore une fois, qui dit taxe dit impôt !

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MUSTACHIA. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Madame PONCET-RAMADE.- A titre personnel, et non pas avec je ne sais pas qui, je vote contre cet avis puisque je pense que la publicité extérieure est une nuisance agressive, c'est une nuisance visuelle... (*inaudible car micro inactif*) je souhaiterais qu'il n'y ait plus d'affichage publicitaire dans la ville de Marseille, sauf à l'attention des informations des citoyens. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE. S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-27025-DGUP - 14-131 7S EST REJETE A
LA MAJORITE**

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", des élus Europe Ecologie – Les Verts et des élus Front de Gauche, Vote "pour" du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste)

* * *

**RAPPORT N° 14-27024-DGUP - 14-132 7S - DELEGATION
GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA
GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE L'ESPACE
PUBLIC – Tarifs d'occupation du domaine public communal pour
l'année 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un
délai de consultation fixé à 9 jours)**

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport concerne les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2015. Pour une utilisation privée dans un domaine public, cela donne lieu à une taxe fiscale ou non fiscale en fonction de la nature de l'autorisation délivrée par l'autorité municipale. Pour 2015, l'augmentation est de 5 %. Pour mémoire, vous avez dans votre rapport la liste des tarifs avec les divers codes, ainsi que les titres. Cela concerne, par exemple, les marchés alimentaires, les foires, les foires aux fleurs, les foires artisanales, les kermesses, etc.

Monsieur RAVIER.- Les foires aux crèches et aux santons !

Madame MUSTACHIA. Aussi ! Je ne vais pas vous détailler toutes les pages, cependant je tiens à souligner que c'est encore un impôt que l'on augmente sur l'activité des entreprises.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MUSTACHIA. Y a-t-il des interventions ? Mme CORDIER, c'est peut-être un impôt de plus ?

Madame CORDIER.-

Ce n'est pas un nouvel impôt, c'est quelque chose qui est prévu par la loi et à égalité par rapport aux professions qui sont sédentaires ou non sédentaires. Pourquoi un commerçant qui a un magasin paierait des impôts d'enseigne, etc., et un forain, qui est un commerçant non sédentaire, ne paierait pas à la Ville le droit d'occuper un terrain qui est public ? Il est normal que l'on paye une redevance. En tant qu'habitant, je trouve qu'un forain qui aurait la gratuité d'occupation du sol, ce n'est pas normal. Quelqu'un qui vend des pizzas, des légumes, etc., doit payer une redevance. Et cette redevance doit être calculée à juste titre par rapport à la superficie occupée et par rapport aussi au commerce. Et on est bien souvent, à Marseille, bien en deçà des tarifs qui sont pratiqués dans les autres communes. Et pour une Ville pauvre, ce serait bien que l'on s'attaque aussi à cela ! Donc assez de faire du misérabilisme, qui n'est que de la déclaration ! Parce que là, franchement, je ne comprends pas votre position et vos commentaires !

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme CORDIER. On reconnaît là l'ancienne commerçante.

Madame CORDIER.- Oui, et j'étais déléguée à la Chambre de Commerce pour les commerces non sédentaires. Donc, je le défendais aussi !

Monsieur RAVIER.- Vous nous dites que c'est la loi, mais c'est le fondement même de l'impôt. Donc, c'est la loi, mais il y a des lois qui doivent être revues.

Madame CORDIER.- Alors tout le monde s'installe et vend n'importe quoi, sans droit et sans payer !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Pas d'aparté, s'il vous plaît, merci !

Ce n'est pas le principe que nous contestons, c'est l'augmentation. Ce sont des commerçants, et l'ensemble des commerçants comme des ménages sont pressés comme des citrons, et c'est ce que nous contestons. C'est une augmentation, que ce soit un impôt, une taxe, c'est la même chose, c'est toujours de l'argent qui sort de la poche des contribuables, des ménages comme des professionnels, dans le sens large !
Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27024-DGUP - 14-132 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche)

* * *

RAPPORT N° 14-27001-DVSCJ – 14-133 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014/2015 - Second versement de subventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, dans ce rapport, il convient d'approuver conformément au tableau annexé, pour l'année scolaire 2014-2015, l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans les écoles dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du temps d'accueil du vendredi soir. Il convient également d'approuver les améliorations apportées au modèle type de la convention d'objectifs, des avenants aux conventions d'objectifs déjà existantes, ainsi que de nouvelles conventions, et de prendre acte du renoncement de certaines associations.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.-

Monsieur le Maire, on va donc reparler encore de ces temps d'activités périscolaires. Vous savez qu'il y a un comité de suivi qui a été mis en place au niveau du rectorat, le Comité de Suivi pour Marseille. Aujourd'hui, nous savons que l'expérience qui est faite le vendredi après-midi n'est pas forcément reconductible. J'ai ici le compte rendu du ce Comité de Suivi de Marseille, que l'on trouve très facilement sur le site Internet, je n'ai pas été privilégié dans la diffusion. Donc, il y a un propos introductif du Recteur, qui dit que le Comité de Suivi pour Marseille a vocation de valider ou non la reconduction de l'expérimentation des TAP sur le vendredi après-midi et que le fond d'amorçage est dorénavant soumis à condition de la mise en œuvre d'un PET, Plan Educatif du Territoire.

Donc, aujourd'hui, ce dont je m'étonne Monsieur le Maire, on a compris que c'est compliqué d'organiser, etc., on ne va pas refaire le débat, on l'a fait en début de séance, il y a une loi, il faut l'appliquer. Par contre, j'entends que Mme CASANOVA s'engage dans ce même comité de suivi, à finir toutes les inscriptions au 8 décembre et à les mettre en place dans toutes les écoles de Marseille, au plus tard au 5 janvier. Donc il y a un engagement solennel de l'Adjointe à l'Education, que toutes les écoles de Marseille soient considérées comme éligibles au TAP au 5 janvier au plus tard. Donc on prend acte de cela. On verra ce qu'il en est. Mais par contre, le groupe Socialiste s'est toujours inscrit dans une opposition constructive sur ce dossier et la constatation qu'il a faite, qui a été faite avec la Ville de Marseille, nous l'avons faite avec mes collègues du groupe Socialiste de la Mairie Centrale, avec l'ensemble de la communauté éducative, nous avons écrit à l'ensemble des directeurs d'école et des parents d'élèves de Marseille, et les propositions que nous faisons, Monsieur le Maire, nous vous demandons aussi de les prendre à votre compte, parce que l'on considère que c'est du bon sens.

On a vu la difficulté de recruter des milliers d'animateurs, pourquoi ? Parce que tout était jusqu'à présent concentré sur une seule demi-journée, le vendredi après-midi. Nous, notre proposition, on n'a pas inventé la poudre, cela se passe ainsi dans beaucoup de villes, c'est de pouvoir découper les secteurs municipaux en deux groupes d'écoles équilibrés. On a 100 écoles dans le 13-14, on fait un paquet de 50 et un autre paquet de 50, et on met des TAP deux fois 1 heure 30 dans le 13^e par exemple, et deux fois 1 heure 30 dans le 14^e, mais sur des jours différents. C'est le bon sens.

Si on avait le lundi et le jeudi deux fois 1 heure 30 pour un TAP, et le mardi et le vendredi pour un autre groupe d'écoles, on diviserait par deux le nombre d'animateurs et on aurait donc plus de facilités à recruter des animateurs. Et eux-mêmes seraient mieux payés puisqu'ils feraient beaucoup plus d'heures et seraient mieux rodés aussi aux activités puisque justement ils feraient le double d'heures.

Donc, Monsieur le Maire, c'est une mesure de bon sens. Les associations de parents d'élèves que nous consultons, les fédérations d'éducation consultées également dans le cadre des TAP, considèrent que c'est une mesure de bon sens. Mais Mme CASANOVA ne veut rien entendre. Je pense que peut-être votre Mairie de Secteur pourrait s'emparer également de cette proposition. Votre Adjointe à l'Education a peut-être aussi concerté le tissu associatif là-dessus.

Et une dernière petite remarque. J'ai bien vu à qui étaient attribuées les subventions pour les TAP. Je regrette quand même qu'il n'y ait pas le Conservatoire de Marseille, qui est un Conservatoire de qualité et qui ne participe pas à ces TAP. Mais encore une fois, là, Monsieur le Maire, je le déplore, vous n'y êtes pour rien, c'est la Mairie de Marseille qui n'a peut-être pas fait la concertation comme il fallait pour réunir l'ensemble des acteurs susceptibles de fournir des TAP de qualité aux petits Marseillais. Il y a des villes où cela fonctionne très bien, où on peut faire de l'anglais, de l'apprentissage à la musique, ce ne sont pas des ateliers scoubidou, comme le dit Monsieur le Maire de Marseille. Donc, mais reprenez cette idée : deux fois 1 heure 30, avec des groupes d'écoles scindées en deux dans les secteurs. Je pense que c'est du bon sens.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI. Qui veut encore intervenir ?

Monsieur JOSHUA.-

Merci de me donner la parole. On est tous fatigués, cela va être rapide.

On le voit bien dans l'intervention de mon ami Stéphane MARI, depuis quatre mois cette réforme conduit à des situations pratiquement ingérables. On l'a déjà développé, je ne le reprends pas.

Du point de vue du Front de Gauche, c'est le type même de délibération sur laquelle il n'y a pas de bonne position. Donc on va s'abstenir.

Alors, nos arguments se résument très facilement. Point un, on ne va pas bloquer les choses, il faut maintenant que cela avance. Il y a de l'argent qui est mis, il faut voter pour cela. Mais deuxièmement, on n'a pas la moindre idée de ce que vont faire ces associations, on ne sait pas. Cela peut être de la garderie, que vous avez critiquée tout à l'heure, cela peut être autre chose, cela peut être des choses très intéressantes. Tout ceci aurait dû être réglé bien en amont. Ce n'est pas le cas. Et avec les bilans que l'on a sur ces questions-là, franchement, nous, on ne peut pas s'engager en positif, parce que les retours de la population peuvent être extrêmement durs, sur le thème : mais qu'est-ce qu'on fait avec nos enfants ? On va donc s'abstenir par une volonté de ne pas bloquer la possibilité d'atteindre cette mise en place à la mi-janvier ou quoi que ce soit, mais en même temps de ne pas donner notre accord à une chose de ce genre.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOSHUA.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il me semble que l'ami de M. MARI, qui est Recteur aujourd'hui, qui a été nommé par le Ministre, je crois celui qui a fait cette réforme, est totalement opposé à la proposition. Donc, je ne sais pas si vous les soutiendrez, mais en tout cas, déjà, celui qui était censé les soutenir les a déjà rejetés !

Monsieur RAVIER.- Pas de contestation sur ce point ?

Monsieur MARI.- Excusez-moi, je ne suis pas en lien direct avec le Recteur ! Je suis en lien direct avec la communauté éducative, mais pas avec le Recteur en direct, excusez-moi !

Monsieur RAVIER.- Cette réforme, nous ne l'avons pas voulue, nous la subissons ! La méthode qui a été celle de la Mairie Centrale pour s'y opposer, et nous l'avons soutenue au départ, nous avons soutenu le moratoire en tout cas, le Maire de Marseille ayant affirmé qu'il irait jusqu'au bout, qu'il n'appliquerait pas ces nouveaux horaires, et depuis...

Monsieur MARI.- ...Il a obtempéré !

Monsieur RAVIER.- C'est peut-être le mot juste. Il a obtempéré au début de l'été, à deux mois de l'ouverture des classes et de la mise en place de ces temps d'activités périscolaires, dont on connaît le bilan, on ne va pas refaire le film, nous nous sommes tout dit en début de séance.

Le bilan est là, il est catastrophique : des familles en difficulté, des enfants fatigués, on ne sait pas où on va, on navigue à vue. Au mois de janvier peut-être on aura une amélioration dans notre secteur, mais cela ne peut être qu'une petite amélioration. On sera loin des 98 écoles pouvant "bénéficier" de ces activités périscolaires. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-27001-DVSCJ - 14-133 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine", des élus Europe Ecologie – Les Verts et des élus Front de Gauche)

* * *

RAPPORT N° 14-26945-DVSCJ – 14-134 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.-

Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet le versement d'acomptes sur subventions, au titre de l'exercice 2015, aux associations ou autres organismes engagés dans une action "Démarche Qualité" dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et d'Objectifs Jeunes, d'un montant global de 1 235 500 euros.

Pour notre secteur, cela concerne 15 associations dans le cadre d'Objectifs Jeunes, pour un montant de 81 500 euros et 18 associations dans le cadre Contrat Enfance Jeunesse, pour un montant de 235 000 euros. Soit un total de 316 500 euros.

Je tiens à vous signaler encore une fois que dans ce rapport, comme dans les rapports 123, 124 et le précédent, le Maire de la Ville, M. GAUDIN, fait encore une fois un vote groupé sur des associations au lieu de prendre en compte nos demandes de votes distincts en ce qui concerne les subventions aux associations.

M. MIRON, je vois que vous avez pu enfin tenir jusqu'à la fin de la séance sans avoir de malaise ni partir avant la fin, sans aucun respect pour la fonction que vous occupez, mais surtout pour les habitants qui se sont déplacés car, si nous sommes là, vous et moi, c'est bien grâce à eux ! Et je ne doute pas qu'ils s'en souviendront le temps venu !

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Qui veut intervenir ?

Monsieur MIRON.-

Monsieur le Maire, mes chers collègues. M. GIORGI, j'ai beaucoup de respect à la fois pour les électeurs et pour la fonction que j'occupe grâce à leurs suffrages, et j'ai aussi beaucoup de respect pour l'intérêt général. Si nous sommes partis la fois dernière, c'est parce que, et vous vous en êtes aperçu encore aujourd'hui, les uns font la promotion des autres et les autres font la promotion des uns ! Le petit jeu de dupes qu'est la discussion entre les uns et les autres sur différents thèmes, certes tous très intéressants, mais avec un rapport à la population qui peut être différent, eh bien, ces différents thèmes-là n'ont pour objet qu'un seul, celui que médiatiquement les uns et les autres, à travers les réseaux sociaux, se retrouvent en pointe ! En ce qui nous concerne, en ce qui concerne mes amis ici présents, ce jeu-là, ce débat-là, ne nous intéresse pas. Et comme, la dernière fois, les choses s'éternisaient un peu trop dans le cadre d'un budget, pour avoir, et j'espère que vous aussi vous le pourrez pendant de nombreuses années, servi l'intérêt général de nos concitoyens, pour avoir dans ce cadre participé à de nombreux Conseils d'Arrondissements, ici et ailleurs, eh bien, je sais que les choses peuvent s'organiser différemment, et que c'est une exceptionnalité ce qui se passe ici, dans l'ensemble des Mairies de secteur, quel que soit le bord politique. Donc, vous voyez, je n'ai pas de leçon à recevoir ni de vous ni de personne. Mais lorsque nous nous levons, c'est aussi de notre part à la fois un acte de désapprobation, c'est un acte également politique en disant en sorte : nous, ce qui nous intéresse, c'est l'intérêt général, c'est de travailler pour nos concitoyens, pour les 150 000 habitants du 13-14 et non pas d'entendre les uns et les autres invectiver les uns et les autres, honnêtement sur de petites thématiques qui quelquefois, passez-moi l'expression, nous mangent un peu le cerveau !

Monsieur MARI.- M. MIRON n'invective jamais !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MIRON de votre intervention. Vous n'êtes, vous, jamais dans l'invective. Vous n'êtes, vous, jamais dans la caricature. Vous n'êtes, vous, jamais dans le clientélisme ou dans la promotion personnelle. On le sait, vous agissez toujours dans l'intérêt général, dans les noyaux villageois, dans les cités, quelles que soient les populations, c'est bien connu. Vous ferez croire ça à vos amis, si tant est qu'ils vous croient tous !

Je vais mettre ce rapport aux voix, mais j'aurais ensuite juste quelques petits mots sur le Règlement Intérieur, mais ce sera très bref. Je demanderai donc aux élus de ne pas quitter la salle.

LE RAPPORT N° 14-26945-DVSCJ - 14-134 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)

* * *

Monsieur RAVIER.-

Je vous remercie. Simplement, sur le Règlement Intérieur, il a été retiré de l'ordre du jour pour étude. Je vais le soumettre aux groupes, même à M. JOSHUA, qui n'est pas un groupe. Tous les élus seront consultés et je vous invite à prendre rendez-vous avec mon Directeur de Cabinet, par exemple, pour que nous étudions les propositions qui seraient les vôtres sur ce Règlement Intérieur. Et nous le voterons la prochaine fois. Donc je vous demanderai de vous manifester avant la mi-janvier.

Monsieur MARI.-

La proposition qui a été mise en place en Mairie Centrale, tout simplement M. MORAINÉ a été désigné pour coordonner les amendements de l'ensemble des groupes politiques en une seule réunion. Plutôt que de les voir à tour de rôle par M. MEXIS, est-ce que peut-être les groupes ne pourraient pas présenter les amendements au fil de l'eau ? Parce que certains peuvent avoir des idées que d'autres n'ont pas, cela permettrait d'avoir une vue globale sur ces amendements.

Monsieur RAVIER.-

Si vous voulez.

Je termine en remerciant évidemment les Services pour leur efficacité à l'occasion du spectacle de Noël qui a eu lieu samedi dernier, qui fut une très belle réussite. C'est dommage, M. MIRON, que vous ne nous ayez pas fait l'honneur de votre présence !

Monsieur MIRON.- Mais ma fille et ma petite-fille y sont allées, et elles se sont régalées du spectacle ! Moi, je travaillais.

Monsieur RAVIER.-

Elles ont bien fait de venir ! Et nous nous sommes tous régalés ! Vous auriez pu rencontrer la population diverse et variée qui a été enchantée de ce spectacle de cirque. Enfin, le vrai cirque a eu lieu ce samedi matin !

Merci donc aux Services, aux agents qui se sont mobilisés à cette occasion ! Merci à la Direction Générale des Services, au Cabinet, à Mme HABLOT, à Mme GUFONI, à tous les Services qui ont préparé ce long, très long Conseil d'Arrondissements.

Et bonnes fêtes à tous ! Un très joyeux Noël ! Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 18 h 15, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *

Délibérations du 12 février 2015

RAPPORT N° 15-27156-DEPPGE – 15-01 7S
DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 et L 2511.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'approbation du bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014

Le Président de la CCSPL doit présenter à son assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En 2014, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie sous la présidence de Monsieur Roland BLUM, les 26 septembre, 31 octobre et 24 novembre 2014.

Les rapports suivants y ont été présentés :

- Approbation du règlement intérieur de la commission ;
- Renouvellement de Délégation de Service Public : Relais nature Saint Joseph
- Lancement d'une procédure de délégation de Service Public : Sous-traités d'exploitation de la plage des Catalans

Dix-huit présentations de rapports annuels de Délégation de Service Public parmi lesquels :

- Stationnement payant sur voirie,
- Relais nature Saint-Joseph,
- Restauration scolaire,
- Maisons Pour Tous,
- Signalétique historique et économique.

Le document ci-annexé retrace l'ensemble de l'activité de la commission en 2014.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de MARSEILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport 27156-DEPPGE au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 27156-DEPPGE qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
 à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
 STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
 STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-27159- DAC – 15-02 7S
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Musée du Terroir Marseillais pour l'organisation de deux concerts. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 et L 2511.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Musée du Terroir Marseillais pour l'organisation de deux concerts

En effet, l'Opéra de Marseille constitue un des équipements culturels structurants du territoire métropolitain marseillais.

Son rayonnement dans le champ lyrique et symphonique dépasse le seul territoire marseillais pour être véritablement départemental, voire même régional.

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille a souhaité proposer deux interventions artistiques au Musée du Terroir Marseillais de Château-Gombert autour d'œuvres populaires.

- dimanche 25 janvier 2015 à 17h30 ;

- lundi 23 mars 2015 à 17h30.

Une participation aux frais de 10 Euros (5 Euros pour les moins de 14 ans) sera demandée au public par le Musée qui gardera la totalité des recettes.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de MARSEILLE,

RAPPORT N° 15-27159- DAC – 15-02 7S

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 27156-DEPPGE au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 27156-DEPPGE qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-27194-DAH – 15-03 7S

**DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Subventions aux
propriétaires privés - Opération d'Amélioration de l'Habitat
Dégradé (OAH) - Programme d'intérêt général communautaire -
Dispositions diverses. (Rapport au Conseil Municipal transmis
dans un délai de consultation fixé à 16 jours).**

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L2511-13 et L2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Communautaire, l'approbation de l'attribution d'une prime municipale de 500, 00 euros à Monsieur MARTIN CHAVE, propriétaire d'un logement dégradé de 75 m2, situé Résidence des Jardins de Saint Jusr – 36 avenue Lucien Allonge- 13013 Marseille.

Les travaux s'élèvent à 833 euros par m2. Ils ont trait à l'isolation de la toiture, des murs et du plancher et représentent un gain énergétique de 80% (étiquette G à C).

L'octroi et le versement de la subvention est subordonné à l'obtention des aides de l'ANAH déléguées à MPM, au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 15-27194-DAH au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27194-DAH qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-27172-DAH – 15-04 7S
DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Gestion des espaces
extérieurs des groupes Lilas – Oliviers- Mimosas - 13^{ème}
arrondissement -Saint Barthélémy 14^{ème} arrondissement-
Subventions à Habitat Marseille Provence au titre de l'année 2013.
(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de
consultation fixé à 16 jours).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L2511-13 et L2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas – Oliviers- Mimosas et Saint Barthélémy et ce, au titre de l'année 2013.

Ces aides sont réparties comme suit :

Groupes	Montants des subventions en Euros
Lilas/Oliviers/Mimosas	22 472, 08
Saint Barthélémy	21 495,26

Ces montants annulent et remplacent les montants proposés dans notre délibération 14-40 7S en date du juin 2014, qui s'élevaient à 28 601 euros pour les groupes Lilas/Oliviers et à 32 204 euros pour le groupe Saint Barthélémy

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

RAPPORT N° 15-27172-DAH – 15-04 7S

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport 15-27172-DAH au Conseil Municipal joint à la présente,
 Oûi le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27172-DAH qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER

RAPPORT N°15-27231-DEEU– 15-05 7S
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE Renouvellement de la
Délégation de Service public pour l'animation et la gestion du
Relais-Nature de Saint Joseph - 14^{ème} arrondissement –
Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°09/0282 (Rapport
au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à
16 jours).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L 2511.13 et L 2511.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public pour l'animation et la gestion du Relais-Nature Saint Joseph, l'approbation de l'avenant n°1 à la convention n°09/0282

Le Relais-Nature de Saint Joseph, situé au 64 boulevard Simon Bolivar 13014 arrondissement, a démarré ses activités en 1982.

Il propose des activités de jardinage (potager, verger et serres), d'observation des cycles de la nature au jardin (faune, flore), de sensibilisation à la problématique des déchets, et organise des manifestations pour le quartier, des stages « nature » durant les vacances scolaires et des formations au jardinage biologique.

La convention de délégation de service public n°09/0282 notifiée le 9 mars 2009, approuvée par délibération n°09/0031/DEVD du 9 février 2009, a confié l'animation et la gestion du Relais Nature à l'association CAIRN. Elle arrive à échéance le 8 mars 2015.

Le calendrier de la procédure de renouvellement de cette délégation ayant dû être revu face à des contraintes de mise en œuvre, la procédure en cours ne pourra trouver son aboutissement avant le terme du contrat.

Il nous est donc proposé, afin d'assurer la continuité du service public, de prolonger par avenant la convention en cours pour une durée maximale de six mois, cette prolongation prenant automatiquement fin à la notification de la nouvelle Convention de Délégation de Service Public, si celle-ci venait à intervenir avant l'expiration du délai.

Le montant de la participation financière due par la Ville de Marseille pour cette période supplémentaire, qui s'élèvera au maximum à 21 284, 27 euros (pour une durée de six mois), sera calculée au prorata temporis de la durée réelle de la prolongation.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de MARSEILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport 15-27231-DEEU au Conseil Municipal joint à la présente,
 Oûi le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27231-DEEU - qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES DU RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

**RAPPORT N° 15-27201-DEEU– 15-06 7S
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN-
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Approbation d'une
convention d'occupation temporaire du domaine public avec
l'association Colinéo- (Rapport au Conseil Municipal transmis
dans un délai de consultation fixé à 16 jours).**

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L 2511.13 et L 2511.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Colinéo qui a pour but la préservation de l'environnement ainsi que la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Depuis plusieurs années, Colinéo bénéficie d'une convention d'occupation précaire l'autorisant à occuper trois pièces d'une superficie totale de 30 m2 au premier étage du Relais Nature à Saint Joseph.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, à charge pour l'association d'entretenir les locaux et installations, objet de la convention.

La précédente convention, prévue pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, étant arrivée à échéance le 31 décembre 2014, la Ville de Marseille souhaite conclure une nouvelle convention pour une durée maximale de deux ans qu'il nous est proposé d'approuver.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de MARSEILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-27201-DEEU au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27201-DEEU qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT 15-07 7S

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES -MAIRIE DU SEPTIÈME
SECTEUR- Adoption du règlement intérieur du Conseil
d'arrondissements de la Mairie des 13^e et 14^e arrondissements.**

=====

Monsieur le Maire des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille, soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant :

Le présent rapport concerne l'approbation du règlement intérieur du Conseil des 13^e et 14^e arrondissements.

Le document ci-annexé définit en effet les modalités d'organisation et de fonctionnement de notre assemblée pour la durée de la mandature.

Il a été élaboré conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, avec des représentants de la majorité et de l'opposition.

Nous proposons au Conseil d'arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e et 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, modifiée par la loi
n° 87-509 du 9 juillet 1987.
Oùï le rapport ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Est adopté le règlement intérieur du Conseil d'arrondissements de
la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements ci-annexé.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHÔNE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les
conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

**RAPPORT N° 15-27167-DVSCJ - 15-08 7S
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES
ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution
de subventions de fonctionnement aux associations intervenant
dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire
2014/2015 – Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles
conventions d'objectifs. (Rapport au Conseil Municipal transmis
dans un délai de consultation fixé à 9 jours).**

=====

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux articles L.2511-13 et L.2511-14 du Code
Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour
avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil
Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de
subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans
le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire
2014/2015 – Il s'agit du second versement de subventions.

Afin de mettre en œuvre les Temps d'Activités Périscolaires pour
l'année scolaire 2014-2015, la Ville de Marseille a lancé un appel
à projets, auprès des Fédérations d'Education Populaire, des
Centres Sociaux, des Maisons Pour Tous et plus généralement
des associations œuvrant dans les domaines socio-éducatif,
culturel et sportif.

Les associations ont répondu en présentant un projet pour un
groupe scolaire sur la base d'un effectif estimé d'enfants inscrits
aux Temps d'Activités Périscolaires.

Ces associations s'appuient sur une longue expérience de
l'animation et de l'éducation populaire, mais aussi sur un véritable
ancrage territorial de proximité, avec un objectif commun la

qualité de vie des écoliers, dans la justice sociale et la
responsabilité.

Elles ont fait part de leur volonté de s'engager sur les différents
temps périscolaires découlant des nouveaux rythmes scolaires :

1) Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Il s'agit d'organiser des activités périscolaires pour les enfants
scolarisés en écoles élémentaires et maternelles publiques, le
vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 durant les périodes
scolaires.

2) Les Temps Récréatifs de Restauration (TRR)

Ce sont des temps d'animation organisés dans l'enceinte de
l'école, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Ils sont
offerts aux enfants demi-pensionnaires des écoles élémentaires.

3) Le temps d'accueil du vendredi soir

Il est mis en place de 16h30 à 17h30, le vendredi durant les
périodes scolaires à la condition que 5 enfants ou plus y soient
inscrits.

Sur un montant global de 821 829 Euros (huit cent vingt et un mille huit cent vingt-neuf Euros) sont concernées les associations du 7^e Secteur, ci-après :

N° TIERS	Association Gestionnaire	Équipement porteur	N° Groupe Scolaire	Arr.	TAP Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 1er versement 40% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TAP Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	TRR Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	AS Reliquat 2eme versement 30% RCM 15-27167DVSCJ du 16/02/2015	
4370	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations	MFA Font vert	14-08	13014	2 858			2 144			
	Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations	Avenant N°2			2 858	0	0	2 144	0	0	
13293	Centre de l'Amitié Jeunes et Loisirs	CAJL	14-13 Maternelle	13014	8 316			6 237			
7179	CS Gabriel	St Gabriel	14-02	13014	12 973			9 730			
7179	CS Gabriel	St Gabriel	14-06	13014	5 616			4 212			
7179	CS Gabriel	St Gabriel	14-16	13014	10 782			8 087			
	CS Gabriel	St Gabriel	Avenant N°2			29 371	0	0	22 029	0	0
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	13-22	13013		6 720			5 040		
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL	14-14	13014		5 360			4 020		
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (MPT/CS LA MARIE)	13-06	13013		4 960			3 720		
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (MPT/CS LA MARIE)	13-07	13013		5 360			4 020		
4366	Fédération des Amis de l'Instruction Laïque	FAIL (MPT/CS LA MARIE)	13-11	13013		5 360			4 020		
44895	Team Judo Jujitsu	Team Judo Jujitsu	14-03	13014	1 076			807			
	Team Judo Jujitsu	Avenant N°2			1 076	0	0	807	0	0	
à créer	Broadway Live	Broadway Live	13-09	13013	12 240	640		9 180	480		
	Broadway Live	Avenant N°1			12 240	640	0	9 180	480	0	

à créer	Formation Artistique 13	Formation Artistique 13	14-12 Elémentaire	13014	15 120			11 340		
	Formation Artistique 13	Avenant N°1			15 120	0	0	11 340	0	0
29684	Artéco	Artéco	14-13 Saint Gabriel élémentaire mixte 1	13014	3 240			2 430		
29684	Artéco	Artéco	14-13 Saint Gabriel élémentaire mixte 2	13014	5 414	512		4 061	384	
	Artéco	Avenant N°1			8 654	512	0	6 491	384	0
	Groupe d'étude et de Recherche Thérapeutique Pédagogique et Psychanalytique - École expérimentale de Frais Vallon	Groupe d'étude et de Recherche Thérapeutique Pédagogique et Psychanalytique - École expérimentale de Frais Vallon	13-16 Maternelle Frais vallon Nord	13013	1 436			1 077		
	Groupe d'étude et de Recherche Thérapeutique Pédagogique et Psychanalytique - École expérimentale de Frais Vallon	Avenant N°1			1 436	0	0	1 077	0	0
	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques des Bouches -du- Rhône	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques des Bouches -du- Rhône	13-16 Rose Frais Vallon Sud Maternelle	13013	3 600			2 700		
	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques des Bouches -du- Rhône	Avenant N°1			3 600	0	0	2 700	0	0
	Urban Prod	Urban Prod	13-16 RFV Sud et Nord Elementaires	13013	16 600	1 344		12 450	1 008	
	Urban Prod	convention			16 600	1 344	0	12 450	1 008	0
	APRONEF	APRONEF	14-05 Maternelle	13014	6 048			4 536		
	APRONEF	APRONEF	14-04 Maternelle	13014	4 536			3 402		
	APRONEF	APRONEF	14-07 Maternelles 1 et 3	13014	4 446			3 335		
	APRONEF	convention			15 030	0	0	11 273	0	0
	La Boîte à Musique	La Boîte à Musique	14-07 élémentaire 1	13014	7 776			5 832		
	La Boîte à Musique	convention			7 776	0	0	5 832	0	0

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-27167-DVSCJ au conseil municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E ,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27167-DVSCJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

**RAPPORT N° 15-27209-DAH – 15-09 7S
DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de rénovation
urbaine - Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville -
Augmentations et diminutions des affectations d'autorisations de
programme correspondantes. (Rapport au Conseil Municipal
transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**
=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L.2511-13 et L.2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

La Ville de Marseille s'est fortement engagée, depuis 2005, dans un vaste programme de rénovation urbaine. 14 sites inscrits en zone urbaine sensible, présentant une grande diversité de formes urbaines, grands ensembles de logements sociaux ou privés, quartiers anciens dégradés, ont fait l'objet de 13 conventions signées entre septembre 2005 et octobre 2011 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM), les collectivités locales, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), des bailleurs sociaux, l'association régionale HLM et

plusieurs promoteurs. Elle en a confié le pilotage au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU).

Ces 13 projets, d'ampleur différente, auront permis à leur terme un investissement global de plus d'un milliard d'Euros dont environ 30% sont assurés par l'ANRU.

La Ville de Marseille, porteur du projet de Rénovation Urbaine, est la seule à intervenir à plusieurs titres dans ce programme :

- en tant que maître d'ouvrage d'équipements publics (centres sociaux, groupes scolaires, crèches municipales, équipements culturels et sportifs) pour une dépense subventionnable globale initiale de l'ordre de 100 millions d'Euros et un reste à charge pour la Ville une fois les subventions déduites, hors paiement de la TVA, de 44 millions d'Euros ;

- en tant que financeur d'opérations réalisées par des maîtres d'ouvrage tels que les bailleurs sociaux (opérations de constructions, de réhabilitations et de résidentialisation), la CUMPM (voies et espaces publics), le GIP MRU qui assure des missions de pilotage, coordination et expertise dans le cadre d'une ingénierie propre à ces projets complexes, pour un montant global estimé à 74 millions d'Euros ;

- et enfin, en tant que concédante d'opérations d'aménagement confiées à Marseille Aménagement devenue depuis Soleam sous forme de participation aux opérations d'aménagements qui pré existaient à la signature des conventions (PRI Panier et RHI Saint Mauront) pour le solde

Les 118,63 millions contractualisés dans le cadre de ces projets regroupent donc des dépenses d'investissements de natures diverses ainsi que des subventions de fonctionnement.

Il est nécessaire de rappeler en quelques chiffres l'ambition de ces projets et de mesurer leur avancement à ce jour :

- plus de 3 000 logements sociaux neufs dont 62% sont livrés ou en cours de chantier,

- près de 2 300 relogements à opérer dont 72% sont réalisés,

- plus de 2 500 logements sociaux ou privés dégradés à démolir dont 52 % réalisés,

- 29 équipements publics de plus d'un million d'euros à créer ou réhabiliter, 12 sont livrés ou en chantier (centres sociaux de Malpassé, Plan d'Aou, Flamants/Iris, Saint-Mauront et Saint-Barthélemy, crèches du Plan d'Aou, Belsunce, équipements sportifs Soude/Hauts de Mazargues, Saint-Barthélemy/Picon/Busserine et butte de Saint-Mauront, Café Musique Toursky, Pôle de service social des Flamants/Iris),

- près de 7 000 logements réhabilités et résidentialisés dont les travaux sont engagés sur la plupart des sites.

Nous sommes aujourd'hui à 10 mois de l'échéance du premier programme national de rénovation urbaine. L'ANRU, en collaboration étroite avec la Ville et sous l'égide du GIP MRU, a accepté le double principe de redéployer des crédits non consommés de certains PRU sur d'autres et de ré-abonder l'enveloppe affectée à Marseille de 7 millions d'Euros.

Le calendrier de clôture mis en place par l'ANRU impose un examen par son conseil d'administration, au plus tard à la fin mars 2015, des avenants aux conventions qui prévoient des redéploiements significatifs ou des abondements de crédits de l'ANRU, après que ceux-ci ont fait l'objet d'un examen préalable en comité national d'engagement. Au delà de cette date, aucun redéploiement ne sera plus possible.

Il est donc indispensable d'approuver aujourd'hui, dans le respect de ce calendrier, les modalités de redéploiements des moyens alloués par les différents partenaires de la rénovation urbaine, et pour ce qui nous concerne directement, ceux de la Ville, afin d'achever ce programme dans les meilleures conditions et permettre d'amorcer le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) qui pourra se développer sur les 9 quartiers d'intérêt national dont la liste a été portée à notre connaissance en décembre dernier : Centre Nord/Saint-Mauront, Air Bel, Saint-Paul/Malpassé/Oliviers/Lilas/Lauriers, Frais Vallon/La Rose, Flamants/Saint Barthélemy/Font Vert, Saint Antoine/Bricarde/La Castellane, Solidarité/Kalliste, La Savine, La Cabucelle/ Les Crottes et sur lesquels nous avons déjà engagé des réflexions.

Le volume des crédits de la Ville à redéployer se situe à hauteur de 21,17 millions d'Euros Leur réaffectation et un abondement de la Ville à hauteur de 5,25 millions d'Euros, soit au total 26,42 millions d'Euros vont permettre pour ce qui concerne notre secteur:

1/ De répondre à l'évolution significative des programmes de deux PRU après que la présence d'amiante a été détectée dans les revêtements des cloisons des appartements : Flamants/Iris, et Malpassé. Les coûts de réhabilitation très élevés pour des bâtiments dont l'insertion urbaine et la qualité constructive sont médiocres ont conduit à redéfinir les projets urbains dans le cadre de stratégie à long terme permettant d'améliorer significativement l'intégration urbaine de ces sites :

-le PRU Flamants/Iris dont les contours du nouveau projet ont déjà été adoptés avec la démolition complémentaire de 223 logements ;

- le PRU Malpassé :

La transformation du site s'est amorcée avec l'implantation d'activités et services le long de la rue Raymonde Martin voie U104 qui a permis de désenclaver le Vallon de Malpassé, puis avec les opérations de démolitions, constructions neuves, réhabilitations et résidentialisation.

La mutation engagée peut être amplifiée et confortée par une intervention nouvelle au sud du quartier en interface avec le centre ancien de Saint-Just qui s'appuie sur l'acquisition et la démolition d'un centre commercial vétuste et en déclin et sur la démolition complémentaire d'une centaine de logements des Cèdres Sud.

2/ Le réajustement des programmes d'actions des autres PRU pour le solde de 7,55 millions d'Euros.

Outre les modalités de redéploiement des crédits de la Ville de Marseille ci-dessus énoncées, il nous est donc demandé d'approuver:

-le maintien de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle – Flamants Iris à hauteur de 6 159 989 Euros.

-la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle – Saint-Paul de 141 553 Euros. Le montant de cette opération est donc porté de 4 291 553 Euros à 4 150 000 Euros.

-la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2006 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle – Saint-Joseph/Vieux Moulin de 120 338 Euros. Le montant de cette opération est porté de 2 160 338 Euros à 2 040 000 Euros.

-l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2010 relative à l'opération concernant la convention pluriannuelle - Vallon de Malpassé de 205 577 Euros. Le montant de cette opération est porté de 14 294 423 Euros à 14 500 000 Euros.

-l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2012 relative à l'opération concernant la Concession d'aménagement Malpassé avec la SOLEAM participations de 4 387 011 Euros. Le montant de cette opération est porté de 172 989 Euros à 4 560 000 Euros.

-l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme - Année 2011 relative à l'opération concernant la Convention Pluriannuelle – Saint-Barthélemy" de 422 183 Euros. Le montant de cette opération est porté de 7 517 817 Euros à 7 940 000 Euros.

Ce rapport appelle de la part de notre conseil d'arrondissements la remarque suivante:

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements approuve, dans le cadre du Programme de rénovation urbaine, le redéploiement d'une partie des crédits de la Ville pour les opérations nécessaires à la santé et à la salubrité publiques.

Nous proposons donc au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de MARSEILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 15-27209-DAH au Conseil Municipal joint à la présente,

Oùï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE 1

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27210-DAH qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE sous réserve de la prise en compte de la remarque ci-dessus énoncée

ARTICLE 2

Conformément à l'article L.2511-13 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de MARSEILLE sera joint au projet de délibération du Conseil Municipal et sera annexé à la délibération du Conseil Municipal.

Le non-respect de cette procédure entache d'illégalité la délibération prise par le Conseil Municipal.

Vu et présenté pour son enrôlement

à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-27191-DAH – 15-10 7S

DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de Renouvellement Urbain Saint-Paul - Approbation de l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU n°07/106. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

=====
=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet, dans le cadre du programme de renouvellement urbain de Saint-Paul, l'approbation de l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU n°07/106.

En effet, la convention pluriannuelle correspondante signée avec l'ANRU a fait l'objet d'avenants actant les évolutions tant financières qu'opérationnelles au vu de la complexité et de la durée de ce programme qui doit encore évoluer comme suit:

- l'opération de reconstitution de logements locatifs sociaux sur le site de l'ancienne maternité Belle de Mai passe de 30 à 29

logements. La subvention accordée par la Ville à cette opération est ajustée au prorata du nombre de logements effectivement réalisés,

- les lignes financières relatives à l'ingénierie du projet sont regroupées.

Ces évolutions sont traduites dans un avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU pour le PRU Saint-Paul.

Nous proposons donc au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de MARSEILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 15-27191 DAH au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS DÉFAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27191-DAH qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

**RAPPORT N° 15-27210-DAH – 15-11 7S
DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT
ET HABITAT NORD - Programme de renouvellement des Flamants
Iris - Approbation de l'avenant local n°3 à la convention
pluriannuelle de financement avec l'ANRU. Approbation de
l'avenant n° 5. à la convention pluriannuelle de financement entre
la Ville et le GIP MRU n°07/1058 (Rapport au Conseil Municipal
transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un

rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet, dans le cadre du programme de renouvellement des Flamants Iris Paul, l'approbation de l'avenant local n°3 à la convention pluriannuelle de financement signée avec l'ANRU, ainsi que de l'avenant n° 5. à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU

En effet, la convention pluriannuelle correspondante signée avec l'ANRU a fait l'objet d'avenants actant les évolutions tant financières qu'opérationnelles au vu de la complexité et de la durée de ce programme qui doit encore évoluer comme suit:

Les opérations de reconstitution de l'offre locative sociale démolie ont été précisées, et les modifications correspondantes sont inscrites dans l'avenant local n°3 ci-annexé.

Parmi ces opérations reconstituées hors site, un programme de 27 logements sera réalisé par ERILIA, 27, chemin de Gibbes dans le 14^{ème} arrondissement.

Cette évolution est traduite à budget constant, dans un avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU pour le PRU Flamants Iris, ci-annexée.

Nous proposons donc au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de MARSEILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 15-27210-DAH au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS DÉFAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27210-DAH qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-27270 DAC – 15-127S
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention (d'aide à l'action) à l'association Le Roudelet Felibren de Château-Gombert. Approbation d'une convention de subventionnement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Le Roudelet Felibren de Château-Gombert (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 5 jours).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L 2511-13 et L 2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 30 000 Euros à l'association Le Roudelet Felibren de Château-Gombert pour l'aider à mener à bien ses actions

Depuis 1932, cette association œuvre pour valoriser la langue provençale dans tous les domaines artistiques tels que la musique, le chant et la danse. Les actions s'adressent à tous les publics avec une attention particulière aux jeunes

Elle organise de nombreuses manifestations : veillées calendales, marché de Noël, représentations pastorales, concours de crèches, foire aux santons et, plus particulièrement depuis 1964, le "Festival International de Folklore Château Gombert", sans oublier les tournées internationales portant les traditions populaires provençales aux quatre coins du monde.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de MARSEILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport 15-27270 DAC au Conseil Municipal joint à la présente,
 Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27270 DAC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
 à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 SENATEUR DES BOUCHES DU RHONE
 STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
 STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-27154-DVSCJ –15-13 7S
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 5 jours).

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L2511-13 et L2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

En effet, l'aménagement des rythmes scolaires en vigueur dans les écoles communales marseillaises depuis septembre 2014, répartit les heures de classe sur cinq matinées, du lundi au vendredi, trois après-midi le lundi, mardi et jeudi, et libère le vendredi après-midi pour des activités organisées par la commune, suivant l'avis exprimé par la majorité des conseils d'écoles.

Ce dispositif expérimental a été autorisé par le Recteur pour une durée d'un an. Monsieur le Recteur vient d'écrire au Maire de Marseille, par courrier en date du 27 janvier 2015, pour lui demander quelles étaient les propositions de la Ville pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2015.

Il est donc indispensable de tirer, dès à présent, les principaux enseignements des premiers mois de fonctionnement afin de pouvoir proposer au rectorat le renouvellement d'une expérimentation des rythmes scolaires qui capitalise sur les points forts du dispositif actuel, procède à certaines adaptations et prend en compte les évolutions du cadre réglementaire.

Il est à souligner en effet, que dans l'hypothèse où un nouveau régime expérimental prévu par le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 ne serait pas approuvé par le Recteur, les écoles communales adopteraient en septembre 2015 une semaine scolaire « classique » prévue par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, à savoir cinq matinées de classe du lundi au vendredi et quatre après-midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec une durée écourtée : sortie à 15h45 au lieu de 16h30.

Capitaliser sur les points forts du dispositif actuel et identifier les adaptations et renforcements nécessaires pour faciliter les apprentissages des élèves constituent la première étape de l'élaboration du Projet Éducatif Territorial (PEDT).

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Dans ce but, Madame l'Adjointe Déléguée aux Écoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire a installé le 12 février 2015, le comité de pilotage du Projet Educatif Territorial qui réunit les principaux acteurs de la communauté éducative sur le territoire communal.

Il est déjà possible d'affirmer que les points positifs à maintenir, résident dans les partenariats avec le tissu associatif de proximité qui peut, si nécessaire, s'appuyer sur les grandes fédérations d'éducation populaire. De même, le regroupement des temps d'activités périscolaires (TAP) sur un après-midi de trois heures permet de s'inscrire dans une démarche éducative qualitative et adaptée à l'âge des enfants.

Au nombre des interrogations qui se posent, il convient de savoir si le positionnement de cette demi-journée d'activités périscolaires le vendredi après-midi, contribue ou non au bon équilibre des temps d'apprentissage hebdomadaires. La consultation des conseils d'écoles constitue un préalable obligatoire à la décision du Recteur.

En outre, les associations partenaires sont unanimes pour considérer que la concentration de leurs activités sur un seul après-midi est un frein majeur à la professionnalisation des intervenants et se trouve à l'origine d'un « turn over » important qui est un facteur déstabilisant dans les relations avec l'enfant et plus généralement avec la communauté éducative de chaque école.

Les organisations syndicales représentatives du personnel municipal sont également favorables à la répartition des TAP sur plusieurs après-midis par semaine.

Enfin, le souci de l'administration municipale de perfectionner la qualité du dispositif conduit à adopter une organisation des TAP en Accueils de Loisirs Sans Hébergement agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ; ce cadre juridique et financier étant à même de permettre une offre de plusieurs activités équilibrées, assurant une qualification optimale des intervenants ainsi qu'un taux d'encadrement adéquat pour un projet éducatif adapté.

La municipalité entend naturellement préserver l'accès du plus grand nombre à ces activités puisque la participation des parents sera limitée à deux Euros par semaine avec mise en place d'un demi-tarif voire d'une gratuité totale pour les familles les plus modestes, selon le barème applicable en matière de restauration scolaire.

Bien évidemment, les grandes orientations exposées ci-dessus sont au cœur des travaux d'élaboration du PEDT, et sont donc susceptibles de connaître des adaptations. Il sera alors possible de soumettre pour avis, dès le mois de mars prochain, le nouveau projet d'aménagement des rythmes scolaires à chaque conseil d'école et de présenter le PEDT à la prochaine séance du Conseil Municipal, avant de le transmettre pour approbation au Recteur.

Sachant que la Ville de Marseille compte 444 écoles communales qui accueillent quelque 74 000 élèves, il convient d'ores et déjà de lancer les marchés publics en vue de l'organisation des activités périscolaires à partir de septembre 2015.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-27154-DVSCJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS DÉFAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27154-DVSCJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Mairie du 8^{ème} secteur

Délibérations du Jeudi 12 Février 2015

Délibération 2015-1-8S

Rapport 15-27213 - (Commission UAGP) - DAH – DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITATV- Projet de Renouveau Urbain de la Savine – Concession d'aménagement passée avec la SOLEAM – Poursuite de la concertation publique.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère**

À la majorité

Contre : Les groupes Parti Socialiste et apparentés, Front de Gauche, Rassemblement Bleu Marine et Madame Lydia Frenzel non inscrite

Pour : le groupe Marseille en avant.

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis défavorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Délibération 2015-2-8S

Rapport 15-27194 - (Commission UAGP) - DAH – DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Subventions aux propriétaires privés – Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) Lot n°2 – Programme d'Intérêt Général Communautaire – Dispositions diverses.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère**

À l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Délibération 2015-3-8S

Rapport 15-27156 - (Commission EFAG) - DEPPGE – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISÉE – Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2014 .

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère**

À la majorité
Pour : le groupe Marseille en avant
Abstention : le groupe Rassemblement Bleu Marine

Ne prennent pas part au vote : Les groupes Parti Socialiste et apparentés, Le Front de Gauche, Madame Frentzel Lydia non inscrite

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Délibération 2015-4-8S

Rapport 15-27188 - (Commission UAGP) - DSIP – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 16^{ème} arrondissement – l'Estaque – 30, traverse du Balicot – Cession de la parcelle cadastrée 908 section D n°103 à Monsieur LEBRACHE Boujmâa.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère**

À la majorité
Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Délibération 2015-5-8S

Rapport 15-27209 - (Commission UAGP) - DAH – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de rénovation urbaine – Redéploiement d'une partie des crédits de la Ville – Augmentations et diminutions des affectations d'autorisations de programme correspondantes.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère**

À la majorité

Pour : le groupe Marseille en avant,

Contre : les groupes Parti Socialiste et apparentés, le Front de Gauche, Madame Frentzel non inscrite

Abstention : le groupe Rassemblement Bleu Marine.

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis défavorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Délibération 2015-6-8S

Rapport 15-27167 - (Commission ECSS) - DVSCJ – DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Approbation de 26 avenants et de 7 nouvelles conventions d'objectifs.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère**

À la majorité

Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine.

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Délibération 2015-7-8S

Rapport 15-27154 - (Commission ECSS) - DVSCJ – DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation du principe de lancement de marchés publics pour l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Marseille pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère**

À la majorité

Pour : le groupe Marseille en Avant (2 voix)

Contre : le groupe Font de Gauche (2 voix) et Madame Frentzel Lydia non inscrite (1voix)

Abstention : les groupes Parti Socialiste et apparentés et Rassemblement Bleu Marine.

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis défavorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Délibération 2015-8-8S

QE15/021/8S - MAIRIE DU HUITIÈME SECTEUR
Ecole de la Castellane : Il y a urgence à trouver des solutions.

Le Conseil d'Arrondissements du 8^{ème} secteur de Marseille n'a de cesse de dénoncer un quotidien invivable pour les familles, les fonctionnaires de l'Éducation Nationale, les agents municipaux, les travailleurs sociaux et les acteurs associatifs au sein de la cité la Castellane.

Pour ne pas tomber dans l'exagération, le Conseil d'Arrondissements tenait à adresser des extraits de messages de détresse qui, chaque jour, sous couvert d'anonymat, sont envoyés à la Mairie de secteur et aux autorités par ceux qui subissent l'abandon de la Mairie Centrale et des Pouvoirs Publics :

« le 25.11.2014, Appel de détresse :

Je me permets de m'adresser à vous anonymement car la pression est très forte. (...) les choses vont de plus en plus mal. (...) les jeunes ont cassé toutes les lampes publiques dans la cité entière, nous n'avons plus de lumière le soir (...) les jeunes marchent cagoulés. (...) personne n'ose parler par peur de représailles. (...) des problèmes de sécurité sont récurrents en bas et aux abords des différents immeubles (trafic de drogue, conduites à risque, incivilités, violence). Des groupes d'individus

n'hésitent pas à dépouiller les visiteurs et à demander une pièce d'identité tout en les intimidant. (...) Le silence et la peur font loi et ceux qui osent aller porter plainte sont par la suite victime d'un harcèlement incessant. (...) Ces difficultés sont insupportables pour ceux qui les vivent. (...) »

Quant aux enseignants, ils expriment dans un courrier rendu public le 10 février dernier leurs « difficultés », des « locaux insalubres » avec présence d'amiante, d'infiltration, de matériels défectueux et des réductions d'effectifs au niveau municipal.

Ces témoignages réels, vécus ou plus exactement subis se passent de commentaires tant ils révèlent l'état d'urgence de ce quartier, l'angoisse et le désarroi quotidien de ces marseillais et de ces fonctionnaires.

La violence des faits divers s'ajoute aux mots de détresse des enfants et des habitants dans nos quartiers.

Nous ciblons aujourd'hui à travers cette question écrite le manque de volonté et l'inertie de la Ville de Marseille, à l'origine de nombreux problèmes de sécurité, de salubrité, de mise aux normes identifiés dans les groupes scolaires entourant la Castellane.

Le Conseil d'Arrondissements du 8^{ème} Secteur de Marseille demande au Maire de Marseille de suivre les recommandations ci-après mentionnées.

Il ne peut y avoir à Marseille, comme partout ailleurs en France, des territoires vécus comme des territoires de relégation ou des zones de non-droits. L'Ecole de la République doit être préservée, sanctuarisée dans chaque secteur, chaque quartier pour garantir aux petits marseillais les mêmes droits à une éducation sereine et de qualité.

La Mairie du 8^{ème} secteur demande à la Mairie de Marseille d'assumer ses responsabilités envers les écoliers, les administrés et le personnel éducatif et municipal :

- en entretenant de manière normale, régulière et réactive les locaux (travaux demandés depuis 2012 par la Mairie de secteur à la Mairie centrale pour le Gymnase la Castellane-Bernex) avec un personnel formé et en nombre suffisant ;
- en accordant une augmentation d'effectifs des ATSEM pour atteindre les réglementations en vigueur (une ATSEM par classe de maternelle comme dans toutes les autres villes de France) et des agents d'entretien ;
- en effectuant la mise aux normes rapide des systèmes de sécurisation de nos écoles : portes, fenêtres, alarmes, portails ;
- en dotant les écoles du périmètre de vidéo protection eu égard aux graves problèmes de vandalisme (incendie du 25 décembre 2014) et de sécurité pour les enfants (présence d'un animal sauvage dans la cour de l'école et intrusions répétitives d'individus non identifiés) ;
- en garantissant une température confortable dans les classes ;
- en remplaçant systématiquement les concierges en cas d'absence ;
- en concrétisant l'affectation des AVS.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LA QUESTION ECRITE CI-DESSUS**

Délibère

À la majorité

Pour : les Groupes Parti Socialiste et apparentés et le Front de Gauche

Abstention : Madame Frenzel Lydia non inscrite

Ne participe pas au vote : les groupes Marseille en Avant et Rassemblement Bleu Marine

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille d'entretenir de manière normale, régulière et réactive les locaux (travaux demandés depuis 2012 par la Mairie de secteur à la Mairie centrale pour le Gymnase la Castellane-Bernex) avec un personnel formé et en nombre suffisant.

ARTICLE 2 :

Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille d'accorder une augmentation d'effectifs des ATSEM pour atteindre les réglementations en vigueur (une ATSEM par classe de maternelle comme dans toutes les autres villes de France) et des agents d'entretien.

ARTICLE 3 :

Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille d'effectuer la mise aux normes rapide des systèmes de sécurisation de nos écoles : portes, fenêtres, alarmes, portails.

ARTICLE 4 :

Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille de doter les écoles du périmètre de vidéo protection eu égard aux graves problèmes de vandalisme (incendie du 25 décembre 2014) et de sécurité pour les enfants (présence d'un animal sauvage dans la cour de l'école et intrusions répétitives d'individus non identifiés).

ARTICLE 5 :

Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille de garantir une température confortable dans les classes.

ARTICLE 6 :

Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille de remplacer systématiquement les concierges en cas d'absence.

ARTICLE 7 :

Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille de concrétiser l'affectation des AVS.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Information à l'attention des usagers :

Une possibilité d'abonnement gratuit à la version dématérialisée du Recueil des Actes Administratifs vous est désormais offerte.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter le Service Assemblées et Commissions au 04 91 55 95 86 ou par mail à l'adresse suivante : « recueilactes-assemblees@mairie-marseille.fr »

Nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais pour formaliser cet abonnement.

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél : Adresse Mail :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :

La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13233 MARSEILLE CEDEX 20
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : POLE EDITION